UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/revuecanadienne78montuoft

BINDING LIST JUN 1 1921

REVUE CANADIENNE

NOUVELLE SÉRIE

VOLUME XXV

1920

165-179
19/9/21

LA CIE DE PUBLICATION DE LA REVUE CANADIENNE

MONTRÉAL, Canada

AP
21
R34
v.78

A Montmartre

LA consécration de la basilique de Montmartre, à Paris, en présence d'un légat du pape, le 16 octobre dernier, du point de vue historique comme du point de vue religieux,constitue un événement de première importance. Pour la France d'abord, mais aussi pour le monde catholique tout entier, ce nouveau geste de Dieu, accompli par la main des Francs, a une signification et une portée morale des plus hautes et des plus instructives. La *Revue canadienne,* qui a tant de fois enregistré dans ses pages des échos de la vie catholique française, reste dans son rôle, croyons-nous, en parlant aujourd'hui à ses lecteurs de Montmartre, de son histoire et surtout des grandes fêtes qui viennent de s'y célébrer et de leur sens profond.

Canadiens nous sommes et nous voulons être avant tout. C'est le sort que la Providence nous a fait. Fils de France, nous ne sommes plus exactement de France et nous n'aspirons pas à le redevenir. Ce serait faillir à notre vocation. Avec nos concitoyens issus d'une autre origine, en nous unissant à eux sans nous fusionner,comme le voulait sir Georges-Etienne Cartier, nous avons à faire notre vie de peuple distinct sur la libre terre d'Amérique, à grandir et à prospérer sous l'oeil de Dieu. C'est là un fait, nous semble-t-il, qui s'impose. Mais, d'autre part, nous sommes tellement restés français de coeur, et jusque dans la moelle, nous avons tant vécu, nous vivons tant et nous avons tant besoin de vivre, pour rester nous-mêmes, de la pensée française, que rien de ce qui intéresse la vie française, surtout la vie française catholique, ne saurait nous être indifférent.

Vie française catholique, avons-nous dit. Il peut s'en trouver, parmi nous, qui le méconnaissent, et qui, tout en se

réclamant de la France, ont parfois vraiment l'air d'ignorer, dans leurs discours et leurs écrits, tout ce qui a trait à la religion de nos pères. Notre survivance française est un fait dont ils se glorifient. Avec Barrès, ils l'appelleront volontiers le " miracle canadien ". Mais la foi catholique qui a été l'âme de cette survie sur les bords du Saint-Laurent ne leur dit rien, ou tout au moins ils ne veulent rien en dire. A notre avis, ils ont tort. Ainsi que le constatait Brunetière il y a vingt ans, dans le monde et dans l'histoire catholique et français ne se séparent pas.

Et c'est pourquoi le fait de Montmartre nous intéresse à un si haut point. Nos institutions, si elles veulent durer, se doivent de s'appuyer sur les vraies traditions françaises. Et ces vraies traditions françaises, ce sont les catholiques, l'histoire de Montmartre et de tout ce qui s'y rapporte le démontre à elle seule très clairement.

D'ailleurs, nous avons là, dans la superbe basilique dédiée au Sacré-Coeur, notre chapelle et notre autel, qui sont placés sous le vocable de notre patron national, saint Jean-Baptiste; à la cérémonie grandiose de la consécration, le 16 octobre dernier, nous étions représentés par trois de nos évêques, Nos Seigneurs Legal, Forbes et Pascal; Son Eminence notre vénéré cardinal de Québec, Mgr Bégin, avait là son mandataire, et l'archevêque de Montréal, Mgr Bruchési, câblait,le jour même, au cardinal Amette: " Sommes unis à la France aux pieds du Sacré-Coeur. "

C'est dire que, de bien des façons, l'événement nous intéresse.

* * *

La colline de Montmartre, qui domine Paris, comme l'on sait, a toujours été étroitement unie à l'histoire catholique et religieuse de la France. Dès les premiers âges, au temps de

l'évangélisation de la Gaule, saint Denis et ses compagnons y subirent le martyre, ce pourquoi, précisément, la célèbre colline s'appela Montmartre, c'est-à-dire *mont des martyrs*. Bientôt, une petite chapelle s'y éleva, qu'on plaça sous le patronage de la sainte Vierge et de saint Denis. Le roi Dagobert I lui donna le droit d'asile. Les premiers saints de France, sainte Geneviève, sainte Clotilde et saint Cloud, la visitèrent. Plus tard, en 1134, une abbaye bénédictine de femmes y fut construite, dont la première abbesse, Adélaïde, venait du monastère de Saint-Pierre-de-Reims. Parmi les hôtes illustres que reçut cette abbaye, on mentionne : le pape Eugène III, saint Bernard, Pierre le Vénérable,le pape Alexandre III, saint Thomas de Cantorbéry, saint Thomas d'Aquin, et aussi la bienheureuse Jeanne d'Arc, qui campa avec ses guerriers sur le flanc de la colline. De même, c'est à Montmartre que, le 15 août 1534, saint Ignace de Loyola et ses premiers disciples firent leurs premiers voeux et fondèrent la Compagnie de Jésus. Saint Jean Eudes, saint Vincent-de-Paul, M. Olier, le cardinal de Bérulle sont aussi passés par Montmartre. Bref, la célèbre colline est, sûrement, par les nombreux souvenirs qu'elle garde, privilégiée et bénie entre toutes.

Tout le monde connaît son histoire plus récente. En décembre 1870, de généreux chrétiens, enfants de Paris mais réfugiés en province, eurent la pensée d'implorer spécialement le Sacré-Coeur pour la France et pour l'Eglise. Le grand Mgr Pie reçut leur voeu à Poitiers et le communiqua (11 février 1871), par l'intermédiaire du Père Jandel, général des Dominicains, au pape Pie IX qui l'approuva. On s'adressa alors au cardinal Guibert, archevêque de Paris, qui décida d'élever à Montmartre un temple au Sacré-Coeur, qui serait tout ensemble " un monument d'expiation pour les fautes commises et l'expression d'une supplication générale ". Le Père Montsabré prêcha à Notre-Dame en faveur du projet. L'accueil fut

partout en France magnifique. Le 25 juillet 1873, l'Assemblée nationale votait une loi déclarant d'utilité publique la construction d'une église sur la colline de Montmartre, conformément à la demande faite par l'archevêque de Paris. La première pierre de l'église du Voeu national fut posée le 16 juin 1875. La France entière s'associa, par ses offrandes, aux frais de la construction. Des ordres religieux, des diocèses et des villes voulurent prendre à leur charge l'édification d'une chapelle. Les Canadiens, comme les Irlandais, eurent la leur. Ce qui est à remarquer, c'est que cet élan de foi et de piété s'est maintenu. " A l'heure présente, écrivait récemment le cardinal Amette, après quarante-six ans écoulés, l'oeuvre a recueilli quarante-six millions, offerts par huit à dix millions de souscripteurs. " Et ainsi, la basilique s'est construite. La consécration solennelle avait été fixée pour le 17 octobre 1914. Mais la guerre est venue. On dut remettre la cérémonie. Elle vient d'avoir lieu, le 16 octobre 1919, apparaissant aux yeux de la France et du monde, selon l'expression du cardinal de Paris, comme l'ex-voto de la victoire et de la paix.

* * *

"Tandis que Son Eminence le cardinal Amette, archevêque de Paris, après avoir accompli tous les rites saints de la consécration de la basilique, consacre personnellement l'autel principal — raconte *La Croix* du 17 octobre—, d'autres prélats, choisis en raison des affinités de leurs diocèses ou de leurs patronages personnels, accomplissent la même auguste cérémonie, avec les assistants prévus par la liturgie, pour dix-neuf autres autels de la basilique. A Mgr Guérard, évêque du Mont-Saint-Michel, a été réservé l'honneur de consacrer l'autel de saint Michel; Mgr Gibier a été choisi pour l'autel de saint Louis; Mgr Berthoin, évêque de Paray-le-Monial, pour

celui de la bienheureuse Marguerite-Marie; Mgr Julien, évêque d'Arras, pour celui de saint Labre; Mgr Chatelus, évêque de Nevers, consacre dans la chapelle de saint Jean-Baptiste ; Mgr Roland-Gosselin, dans celle de saint Joseph; Mgr Germain, archevêque de Toulouse, dans celle du saint Coeur de Marie; l'autel des saints Luc, Côme et Damien est oint par Mgr Chollet, archevêque de Cambrai; celui de saint Ignace et saint François-Xavier, par Mgr Schoepfer, évêque de Tarbes et de Lourdes; celui de sainte Ursule, par Mgr Chesnelong, archevêque de Sens; celui de saint Vincent-de-Paul, par l'un des vicaires apostoliques du Kian-Si, lazariste; celui de sainte Radegonde, par Mgr de Durfort, évêque de Poitiers; celui de la chapelle de la marine, par Mgr Le Roy, supérieur des Pères du Saint-Esprit ; dans la crypte, Mgr Marbeau consacre l'autel de sainte Geneviève; Mgr Altmayer, celui de saint Dominique et de saint Thomas d'Aquin; Mgr Déchelette, évêque d'Evreux, celui de saint Bruno; Mgr de Gibergues, évêque de Valence, celui de saint François d'Assise; Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux, celui de saint Pierre, et Mgr Péchenard, l'évêque de l'Aisne dévastée, celui de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. "

" La consécration étant achevée, le cardinal-légat a commencé, assisté de NN. SS. Tiberghien et de Teil, en présence des évêques qui emplissaient le sanctuaire, de leurs vicaires généraux, de MM. les chanoines et curés de Paris, de l'innombrable clergé et de cette magnifique assistance catholique, la messe pontificale solennelle qui s'est déroulée dans sa majestueuse splendeur. "

" Etaient présents au choeur, outre S. Em. le cardinal Vico, légat de Sa Sainteté, et S. Em. le cardinal Amette, archevêque de Paris: LL. EEm. les cardinaux Bourne, Luçon, Andrieu, de Cabrières, Dubourg, Dubois et Maurin; LL. GG. NN. SS. les archevêques d'Albi, Alger, Auch, Besançon, Cam-

brai, Chambéry, Sens, Toulouse et Tours; — LL. GG. NN. SS. les évêques d'Agen, Aire, Ajaccio, Amiens, Angers, Angoulème, Arras, Autun, Bayeux, Bayonne, Beauvais, Belley, Blois, Cahors, Châlons, Chartres, Constantine, Coutances, Digne, Dijon, Evreux, Fréjus, Gap, Grenoble, Langres, Laval, Le Mans, Le Puy, Lille, Limoges, Luçon, Marseille, Meaux, Metz, Montauban, Moulins, Nantes, Nevers, Nice, Oran, Orléans, Pamiers, Périgueux, Perpignan, Poitiers, Quimper, Rodez, Saint-Brieuc, Saint-Claude, Saint-Dié, Saint-Flour, Soissons, Strasbourg, Tarbes et Lourdes, Tarentaise, Troyes, Tulle, Valence, Vannes, Verdun, Versailles et Viviers, Basse-Terre et Fort-de-France, et S. G. Mgr le coadjuteur de Clermont; — LL. GG. les évêques auxiliaires de Paris, Reims, Montpellier, Toulouse, Mende, Marseille, Rodez, Viviers, Alger et Carthage, Mgr le coadjuteur de Nîmes; NN. SS. Altmayer, Herscher, Le Roy, Pascal, Legal, Reynaud, Jalabert, Martron, Forbes et NN. SS. les évêques de Liége (Belgique), d'Alessio (Dalmatie), un évêque appartenant à l'ordre des Pères Blancs et un abbé mitré. "

* * *

La seule énumération qui précède dit assez que, dans ses représentants les plus autorisés, la France catholique était là tout entière. Mais ce qui importe encore plus, nous semble-t-il, c'est de retenir quelques extraits des discours qui furent prononcés, à Montmartre, ce jour-là, et aussi les trois jours qui suivirent, en lesquels, d'après l'ordonnance du cardinal-archevêque de Paris, se devait poursuivre un solennel *Triduum* de prières.

Au soir de la consécration, dans l'après-midi du 16 octobre, Mgr Amette présenta, comme il convenait, les hommages de la France catholique à Son Eminence Mgr Vico, cardinal-légat du pape Benoît XV. Il salua en la personne de Son Eminence un sincère ami de la France:

Vous l'avez bien prouvé, Eminence, lui disait-il (que vous étiez l'ami de la France), alors que vous étiez auditeur de la nonciature de Paris, plus tard aux heures douloureuses pour nous de la guerre, et enfin comme préfet de la Congrégation des rites. A ce dernier titre, vous nous avez prêté un appui des plus précieux et des plus utiles, en faisant aboutir rapidement la canonisation de Jeanne d'Arc, en facilitant celle de Marguerite-Marie et aussi la béatification de Mme de Marillac, fondatrice des Dames de la Charité. — Vous avez devant vous, Eminence, toute la France catholique dans ses représentants les plus qualifiés, avec les chefs de notre armée dont l'héroïsme et la vaillance nous ont sauvés, avec les membres de notre Parlement, avec les membres de nos Académies, avec les représentants de la cité et des oeuvres catholiques et sociales si nombreuses que la charité inépuisable de Paris a fait surgir de terre et développer merveilleusement...

La cardinal-légat a répondu à cet hommage par un superbe discours, dont nous extrayons cette partie substantielle tout à l'honneur de la France catholique et de ses plus pures gloires :

Au cours de mes voyages, mes regards ont souvent contemplé la cîme de vos montagnes imposantes, le cours de vos fleuves majestueux, vos fraîches vallées, vos plaines fertiles, vastes régions d'un continent admirable, baigné par les deux mers qui ouvrent toutes les routes de l'apostolat.—Et je n'ignore pas non plus vos monuments superbes, ni vos immenses cathédrales romanes ou ogivales. Je connais vos gloires scientifiques, littéraires et artistiques. Quant à vos gloires de la sainteté, ma charge de préfet de la Sacrée Congrégation des Rites me donne la joie de les connaître particulièrement.

Mes frères, depuis Tolbiac et sainte Clotilde, Dieu a fait de vous une nation sainte, une race choisie, un peuple à lui, *gens sancta, genus electum, populus acquisitionis,* et c'est pourquoi, de tout coeur, je redis avec vous la joyeuse acclamation de vos pères tant de fois répétée par la bienheureuse Jeanne d'Arc : " Vive le Christ qui aime les Francs ! " — Mais, si le Christ vous aime comme la fille aînée de son Eglise, à votre tour de lui témoigner votre amour de toutes les manières, et aujourd'hui en présentant aux onctions saintes ce monument érigé en Voeu national, au sommet de cette capitale, sur ce mont des martyrs, dans la splendeur de ses

dômes et de ses tourelles, dans la majesté et l'harmonie de ses lignes architecturales.

En présence de cette magnifique assemblée de princes de l'Eglise, d'évêques, de prêtres, de catholiques éminents et d'une foule innombrable de fidèles réunis dans cette enceinte, j'apporte à la France le salut du Souverain Pontife avec ses meilleures bénédictions pour tous. Le coeur du pape Benoît XV est rempli de sentiments d'affection pour la France : il l'a déclaré lui-même, vous le savez, en des termes inoubliables. Comme le pape Léon XIII, d'immortelle mémoire, le pape Benoît XV, glorieusement régnant, veut que ce temple soit un foyer universel d'où la dévotion au Sacré-Coeur rayonne sur le monde entier. Rien de plus juste, car personne n'ignore la part que la France a eue dans l'établissement et la propagation de la dévotion au Sacré-Coeur. Ils sont sur toutes les lèvres les noms des apôtres ardents de ce culte divin parmi vous. C'est le bienheureux Père Eudes qui en inaugure les premiers préludes ; c'est la bienheureuse Marguerite-Marie, par l'entremise de laquelle Jésus-Christ a daigné révéler les ineffables richesses de son Coeur. Que dire du rôle providentiel de l'ordre de la Visitation de Marie, du zèle éclairé des membres de la Compagnie de Jésus, en premier lieu du vénérable Père de la Colombière, des efforts persévérants d'autres familles religieuses surgies sur le sol français, toutes dévouées au Sacré-Coeur ?

Après le discours de Son Eminence, lecture fut donnée du décret pontifical annonçant l'envoi du légat et érigeant l'église du Voeu national en basilique mineure. Puis, le Père Janvier, l'éloquent prédicateur des carêmes de Notre-Dame, monta en chaire. Du puissant discours qu'il prononça en cette circonstance la partie la plus émouvante est bien celle où, avec infiniment de délicatesse, il a parlé des fautes de la France et du besoin qu'elle a de réparer. Cela ne se résume pas, il faut citer :

Si nous étions sans faute, nous aurions le droit de protester contre une Providence qui permettrait au châtiment de nous frapper ; nous aurions le droit de nous envelopper dans notre innocence et de dire à Dieu : " Nous n'avons fait aucun mal, pourquoi nous punissez-vous ? " Qui de nous oserait prononcer de telles paroles et affronter sans trembler le

feu de l'éternelle justice? Hommes ou peuples, courbez le front, car à votre heure, l'heure des ténèbres, vous avez adoré ce qu'il fallait brûler et brûlé ce qu'il fallait adorer !

La France elle-même a eu ses torts. Loin de moi la pensée de prétendre, comme l'ont fait trop souvent la malveillance et l'envie, qu'elle est la plus coupable des nations. Il est des apostasies dont la France n'a point été complice, des déloyautés qui indignent sa droiture, une barbarie que sa civilisation et sa sensibilité réprouveront toujours. En elle Arius et Mahomet ont trouvé un adversaire incorruptible. Luther n'est point de notre sang. Calvin tient de nous la vie, mais notre foi l'a contraint de prêcher ailleurs son implacable religion. Ce n'est pas nous qui avons déchiré en deux l'occident chrétien. Jamais la France ne s'est égarée longtemps. Le venin de Jansénius se glisse dans nos veines. Bientôt, nous le vomissons avec dégoût. En 1693, Louis XIV annule lui-même son édit de 1682. Plus tard, Louis XVI rétracte le consentement qu'il a donné à des mesures condamnées par le Saint-Siège. En 1801, le Concordat rouvre les églises que la Terreur a fermées. Hier, notre diplomatie a quitté Rome. N'en doutez pas, elle y reviendra demain. Jamais la France ne s'est égarée tout entière. Le vrai et le bien y ont sans répit lutté contre le mensonge, contre le mal, et, chez nous, les défaillances des uns ont fait briller les vertus des autres. Pendant que ceux-ci deviennent les apôtres de l'incrédulité, ceux-là répandent partout la bonne nouvelle. Pendant que les bourreaux de Septembre ou de la Commune se livrent à leur manie sanguinaire, leurs victimes meurent en martyrs " pour le bon Dieu ", et, d'ordinaire, la piété l'emporte sur le blasphème. C'est Léon XIII qui nous rend ce témoignage: *Nec diu, nec tota desinuit.* Nous ne nous élevons pas au-dessus de notre prochain. Nous sommes attristés de voir qu'ici ou là notre prochain tente parfois de nous abaisser au-dessous de lui et, comme s'il était à l'abri de tout reproche, de nous jeter la pierre.

Mais devant le Christ nous frappons notre poitrine, nous avouons que nous avons péché par l'intelligence, par la volonté, dans notre vie personnelle, dans notre vie domestique, dans notre vie publique. Nos erreurs de pensée ou de conduite blessent d'autant plus le Sauveur que, de sa part, nous sommes l'objet de spéciales prédilections. Que deviendrions-nous si le *lion de Judas* réclamait mathématiquement ce qui lui est dû, si l'*agneau* s'abandonnait à son légitime ressentiment, si la *colombe* écoutait l'esprit de vengeance, si enfin la *justice de Dieu* décidait de notre sort? On répéterait bientôt de nous: " O grande cité vêtue de lin, de pourpre, d'écarlate,

en une heure tant de richesses ont été anéanties! " Heureusement, aux hommes et aux nations que la stricte justice mettrait en pièces comme le vase du potier, la Providence a ménagé un refuge: l'amour. " Baisez le Fils de Dieu, s'écrie David, de peur qu'il s'irrite et que vous succombiez dans votre voie ", c'est-à-dire, invoquez son coeur. Le coeur, en effet, a pitié quand la justice sévit, il voile la misère quand la justice la dénonce, il s'ouvre quand la justice ferme ses portes, il accueille quand la justice repousse, il pardonne quand la justice condamne, il relève et il réhabilite quand la justice accable et flétrit, même il encourage et il bénit ceux que la justice désespère et maudit.

* * *

Le 17 octobre, premier jour du *Triduum,* devait être consacré à la glorification de la bienheureuse Marguerite-Marie, l'admirable religieuse visitandine, à qui Jésus naguère dévoila son coeur, et dont, à la fin de son discours, le cardinal-légat avait fait pressentir la prochaine canonisation en même temps que celle de la bienheureuse Jeanne d'Arc. Et c'est l'évêque d'Orléans, Mgr Touchet, dont l'éloquence est bien connue au Canada depuis les jours du congrès eucharistique de Montréal, qui avait accepté de prononcer son panégyrique.

" Il n'est pas plus aisé, parfois, de parler des saints, commença-t-il, qu'il ne serait de noter en musique courante les mélodies que chantent, dit-on, les anges... Je le crois, pour y avoir réfléchi, il n'est pas de saint dont la structure morale, les grâces extraordinaires,les épreuves intérieures, les extases, la crucifixion de tous les sens, soient plus accablantes pour l'esprit humain que cette prodigieuse Marguerite-Marie. " Puis, après un saisissant rapprochement entre son héroïne et saint François d'Assise, l'évêque d'Orléans annonce qu'il va exposer " le mystère de la croix et de l'amour en Marguerite-Marie ", en montrant qu'elle fut tout ensemble la victime et l'apôtre du Sacré-Coeur, ce qu'il fait, à son ordinaire, avec une maîtrise superbe. Sa péroraison est particulièrement vibrante. La voici:

Les voeux de la voyante ont-ils été pleinement réalisés ? On ne le pense pas. Ce qu'elle voulait, ce pourquoi elle eût donné mille vies, c'est que nous eussions pris et gardé d'âge en âge figure de nation religieuse, d'Etat chrétien. Or, nous ne sommes plus nation religieuse, Etat chrétien... De cela, prendrions-nous notre parti? Sans mauvaise humeur excessive contre les hommes, nous déclarons, par respect des principes, ne le pouvoir. Qu'en pense Dieu? Dieu est bien haut. " Quand tu parleras de tes pensées, sois réservé ", conseillait le vieux sage juif. Cependant, sans nul risque, on peut dire qu'il est mal satisfait de sa condition publique.

Heureusement, si nous ne sommes plus Etat chrétien, c'est-à-dire ou monarchie ou république chrétienne, nous sommes restés, nous Français, une activité chrétienne, la plus considérable de l'Europe,croyons-nous sans orgueil. Nous sommes les Filles de la Charité, les Petites-Soeurs des pauvres, les Petites-Soeurs de l'ouvrier, tant d'autres ; nous sommes les bailleurs de fonds importants du Pontife romain, de la Propagation de la foi, de la Sainte-Enfance, de l'antiesclavagisme ; nous sommes les sociétaires de Saint-Vincent de Paul, les prophètes de l'Evangile ; nous sommes les missionnaires des missions étrangères, de Saint-Lazare,du cardinal Lavigerie ; nous sommes les semeurs d'idées téméraires qui épouvantent parce qu'elles sont mal étudiées, mais qui sauveront, j'en ai l'espoir, quand l'or de justice et de vérité qu'elles renferment aura été dégagé de leur détestable alliage de mensonge et d'utopie. Beaucoup de nous sont la foi qui agit sans hésiter et la charité qui donne sans compter. Hier, notre jeunesse s'est jetée à la tête de la barbarie, et lui a fait tourner bride ; elle y a laissé 1,600,000 morts, mais la civilisation du Christ a été sauvée. A considérer ces choses, je m'ancre dans la certitude qu'à la balance du livre de Daniel, celle où se pèsent les peuples et leurs oeuvres, ô mon pays, tu n'es pas le plus léger. Nous n'atteignons pas la perfection. Où est-elle atteinte? La fidélité des particuliers ne justifie pas l'infidélité de l'Etat. Ne les compenserait-elle pas partiellement ?

Que tous les chrétiens m'écoutent donc, puisqu'à eux seuls je peux m'adresser. Qu'ils redoublent de gravité et de prières, d'amour et de réparations. Que de la Méditerranée aux plaines du Nord, de l'Océan aux Pyrénées, non seulement de leurs voix,mais de leurs oeuvres, de leurs énergies réglées, disciplinées par la loi de Dieu, toute la loi de Dieu, ils acclament le Christ qui les aima, qu'ils le proclament leur amour, leur Dieu, leur maître. Et alors, ô mon pays, tes pontifes, de ce haut-lieu, de ce très haut-lieu, parfumé des encens et des baumes de sa consécration au Coeur

divin, te le protestent, la terre t'applaudira. Oui, dites, fils de mon pays, dites loyalement: " Vive le Christ qui aime les Francs! " et l'humanité vous répondra en un solennel et profond écho: " Vivent les Francs qui aiment Jésus-Christ ! "

* * *

Le 18 octobre, deuxième jour du *Triduum,* ce fut la journée des morts. Tant et tant de jeunes fils de la France sont tombés depuis cinq ans au champ d'honneur! On voulait, devant Dieu, rendre hommage à leur vaillance et à leur héroïsme. Pieuse et touchante pensée en vérité! Et c'est l'évêque de Châlons, Mgr Tissier, qui fut durant ces années d'horrible guerre, suivant sa propre expression, " le pèlerin familier des tombes françaises ", qu'on avait invité à payer ce pieux tribut aux morts. Nous ne saurions mieux apprécier la vigueur et la noblesse de son langage qu'en le citant lui-même. Après avoir rappelé " les visions atroces du sublime sacrifice ", dont il fut le témoin, et proclamé que ces hécatombes généreuses aussi bien que l'honneur de la cause engagée ont fini par appeler la victoire sous les drapeaux de France, l'éloquent prélat a ainsi précisé ce qu'il a appelé la leçon des morts:

Ils nous disent, nos morts, que si, pour nos querelles égoïstes, nous ne demeurions pas coude à coude comme ils étaient au front et comme ils sont serrés dans leurs tombes, et que si, pour nos petits intérêts, nous désunissions nos mains jointes, leur sacrifice à la patrie qui nous a tirés des abîmes aurait été vain. Ils nous crient que si, pour nos stériles jouissances, continuant la grève des berceaux, nous ne songions pas, au prix même de la douleur, à les remplacer, l'ennemi pullulant toujours au-delà du Rhin n'aurait pas besoin de canons pour prendre ses revanches, qu'il lui suffirait des bras multipliés de ses enfants. Ils nous supplient de ne pas insulter à leurs cendres, en poussant, sous prétexte de nous dédommager des contraintes, jusque sur la terre où ils dorment, les farandoles de nos plaisirs, sans voir les gouttes de sang qui rougissent toujours les brins d'herbe au pied de leurs croix et sous nos pas. Ils nous conjurent, quand

ils ont tant travaillé et tant souffert pour vaincre, de ne pas croire follement que le repos improductif et facile gagnera tout seul la paix, comme s'il n'y avait point d'autres champs de bataille que ceux de Lorette et de Tahure où il faut besogner inlassablement, et comme si les nations victorieuses par les armes ne pouvaient pas subir d'autres défaites irrémédiables en maints domaines où l'éclair des épées ne supplée pas les élans du travail et les influences de l'or tout-puissant. Ce n'est, mes frères, pour la France, ni l'heure de rire, ni l'heure de s'attarder aux larmes. Mais c'est l'heure, à l'exemple de nos héros, d'être unis, d'être forts, d'être nombreux, d'être vigilants, d'être laborieux, c'est-à-dire de combattre toujours, en se remettant, du reste, au Christ Dieu, qui conduit à leurs destinées les individus et les peuples, et sans lequel rien ne se restaure tout à fait des ruines où ne passe pas son souffle de vie.

L'autre jour, à Suippes, en plein front, face à la butte de Souain, en vue des monts de Massiges, j'émettais ces mêmes idées devant un auditoire ému, groupé parmi les tombes. Et je lui demandais, dressé sur cette terre d'où la victoire, après tant de batailles, a pris son vol suprême, de remercier Dieu, sans plus, de nous l'avoir donnée, quel qu'en ait été le prix, en chantant le *Te Deum* à la suite du *De profundis*, Aux premiers mots de l'hymne triomphal, une femme du peuple, jeune encore, une veuve sans doute qui n'avait fait que sangloter, tandis qu'elle suivait les prières, comme froissée dans sa douleur, ferma brusquement son livre d'heures. Visiblement une lutte terrible se livrait en son âme entre son deuil personnel et sa reconnaissance nationale. Ce fut bref pourtant, mais grand comme un tournoi de paladin. D'un geste naïf et populaire barrant bientôt sa face en pleurs, elle sécha ses yeux, rouvrit son livre, et, à pleine voix comme à plein coeur, elle se mit à chanter: *Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus!* Je la propose d'ici, dans sa simplicité sublime, comme modèle à toute la France. Forte comme cette femme, ne pleure plus, ô ma patrie, si meurtrie que tu sortes de la guerre, puisque la victoire de tes fils ceint ton front sanglant et purifié. Mais, pour que Dieu l'achève, sois toujours prête comme eux au labeur et au sacrifice, suivant la devise de tes expiations flamboyante à ces portes: *Sacratissimo Cordi, Gallia poenitens et devota.*

* * *

Le 19 octobre enfin, troisième jour du *Triduum*, c'était le

jour de l'action de grâces pour la victoire et pour la paix, le grand jour du *Te Deum* devant Dieu. Et c'est l'évêque d'Angers, Mgr Rumeau, que nous avons aussi entendu, comme Mgr Touchet, au congrès de Montréal en 1910, et que nous aurons l'avantage d'entendre encore l'an prochain à la retraite pastorale, de Montréal, s'il plaît à Dieu, qui avait été chargé de chanter à Montmartre ce *Te Deum* de la France croyante.

Après la paix glorieuse que nous avons conquise par les armes, expose Mgr Rumeau, il nous faut maintenant nous assurer la paix morale, religieuse et sociale. Or, le Sacré-Coeur, c'est la paix. En d'autres termes, la vraie paix sur terre n'est possible qu'à ceux qui aiment Dieu. Il faut répondre à l'appel de Dieu, lui refaire sa place dans la vie intime, dans la vie familiale et dans la vie publique. Dieu est tout-puissant, mais il ne veut pas forcer notre amour, parce qu'alors ce ne serait plus l'amour. Sur ce thème, tout le discours de l'évêque d'Angers devient un hymne au Sacré-Coeur, fait d'onction et de piété. Sa péroraison est une prière, la plus ardente et la plus belle qui se puisse entendre. Qu'on en juge:

O pèlerins du Sacré-Coeur, qui avez gravi la sainte montagne, en ces incomparables solennités, pour chanter le *Credo* de la foi et de l'amour, le *Miserere* du repentir et de la pénitence, et le *Te Deum* de l'action de grâces; pour renouveler à votre adorable maître vos serments de fidélité et mériter par là de recueillir ses promesses en le consolant de ses plaintes; mieux encore, pour lui jurer de vous employer, comme de vrais apôtres, à le faire connaître et à le faire aimer, c'est vous qui avez le sens des choses et qui comprenez d'où peut venir le salut. Demeurez-en bien pénétrés, c'est en vain que les philosophes dissertent, que les orateurs pérorent, que les habiles combinent, que les puissants se remuent. Non, ni la science ne nous sauvera, ni les expédients, ni la force, si on prétend se passer de Dieu et surtout si on travaille contre lui.

Oui, ô Coeur de mon divin maître, vous seul êtes le fondement des socié-

tés humaines et leur couronnement ! Vous seul êtes leur Sauveur ! Il ne peut y en avoir d'autre. Et si par malheur une nation cesse de s'appuyer sur vous, vous la laissez dans un désarroi qui l'épouvante et dans des convulsions qui la mènent aux abîmes. Revenez donc au milieu de nous, et régnez sur nous ! — O Coeur de Jésus, vous qui daignâtes écouter la prière de deux soeurs et ressusciter Lazare, la prière d'une mère et délivrer sa fille de la puissance du démon, la prière d'un chef et guérir son serviteur, que de soeurs, que de mères, que de chefs spirituels, que de pontifes, que de prêtres se prosternent devant vous ! Que de multitudes se succèdent dans ce sanctuaire, où la supplication et la réparation sont ininterrompues ! — C'est de la France qu'il s'agit ! C'est pour elle que nous vous implorons ! — Accordez-nous un miracle de guérison, un miracle de délivrance et, s'il le faut, un miracle de résurrection. Vous le pouvez, Seigneur, vous n'avez besoin que d'un mot. Oh ! de grâce, que notre foi vous touche, que notre confiance vous incline, que notre repentir vous apaise, que notre humilité vous attire, que notre amour vous provoque et qu'il triomphe ! Une fois encore mettez votre puissance au service de votre bonté, renouvelez avec nous le pacte d'alliance ! Soyez notre Dieu comme nous voulons être votre peuple ! Prononcez la parole souveraine, la parole créatrice ; dites-nous : " La paix, c'est moi ; le salut, c'est moi ", et nous serons sauvés !

* * *

Ces belles paroles du cardinal-légat du pape à l'adresse de la France, ce courageux *mea culpâ* du Père Janvier, ce puissant panégyrique de la voyante de Paray-le-Monial de Mgr Touchet, cette leçon des morts de Mgr Tissier, et cet hymne au Sacré-Coeur, sauveur de la patrie, de Mgr Rumeau, dont nous n'avons pu du reste que citer quelques extraits, pour ne pas trop déborder notre cadre, quelle leçon magnifique de religion éclairée et de piété intelligente ils constituent à nos yeux de croyants et de fils de France !

Ah ! non, la France, la vraie France, la France de Clovis et de saint Louis, la France de Jeanne d'Arc et de Marguerite-Marie n'est pas morte. Elle vit et elle vivra ! Et c'est en elle que l'*autre* France, celle qui est sceptique tout en étant géné-

reuse encore et héroïque, retrouvera sa vraie vie. Toutes ces claironnantes périodes que nous venons de lire ne sont pas que des phrases sonores et richement cadencées. Elles expriment des idées fécondes qui sont des semences d'activité et d'énergie. Un peuple dont les chefs les plus authentiques savent parler ainsi est capable de toutes les résurrections et reste, en dépit de tout, fidèle à sa vocation.

Le 4 septembre 1919, à la Chambre française, M. le député Beaudry d'Asson, en s'adressant à M. Clemenceau, président du Conseil, osait dire avec une fierté qu'on voudrait connaître à tous les catholiques qui siègent dans les Parlements: " En s'inclinant d'abord respectueusement devant ses morts, devant ses mutilés, devant ses combattants survivants de la grande guerre, et en vous remerciant sincèrement, monsieur le président du Conseil, de l'oeuvre de victoire par eux et par vous accomplie, la France lève les yeux plus haut, la France, au-dessus de vous, remercie Dieu. "

A Montmartre, le 16 octobre 1919, la France croyante a superbement esquissé ce geste dont avait parlé le député de la Vendée. Levant les yeux plus haut, très-haut, au-dessus de toutes les contingences éphémères, elle a remercié Dieu, en se renouvelant dans le Voeu national au Sacré-Coeur de Jésus.

C'est le meilleur garant de son avenir, c'est de là que lui viendra la vraie paix,c'est-à-dire le salut: *Salus per Christum!*

Elie-J. AUCLAIR,

de la Société Royale du Canada.

Revanche et délivrance

I. L'ineffable joie de l'Alsace-Lorraine au lendemain de l'armistice

AH! ces mots de revanche, de représailles et de vengeance, quelles fibres intimes ils atteignent en nous! Sonnent-ils assez agréablement à nos oreilles dans certains moments! Vainement on voudrait les arrêter sur nos lèvres. Ils s'en échappent malgré nous, ils donnent vie à des sentiments qu'on ne saurait plus comprimer sans étouffer. Comme nous comprenons ce commandant Vidal, héros de la guerre de 1870, concluant le récit d'atrocités, perpétrées sous ses yeux, par cet appel enflammé à la vindicte des générations futures: "Qu'ils soient à jamais voués au mépris et à l'exécration de nos fils les ennemis sans foi qui, en dehors de toutes les règles de la guerre, commirent les actes inqualifiables dont je fus témoin. Race hypocrite, espionne, dont les descendants porteront la faute, et à laquelle il n'est qu'un mot à opposer, un mot qui devrait être gravé en lettres de sang sur le drapeau de la France, un mot que je lègue à mon fils pour l'époque où il me remplacera comme homme, ce mot, c'est: vengeance!" Certes, ce n'est pas nous qui sommes tentés d'accuser d'exagération l'auteur de telles imprécations, nous, qui ne faisons que sortir d'une guerre de quatre ans, où nous avons vu mille fois pire que ne virent les soldats de l'Année Terrible.

Et pourtant ces vocables de vengeance, de revanche, de représailles ne laissent pas que de nous inquiéter profondément et d'assombrir douloureusement notre avenir. Mais alors, nous disons-nous, s'il ne s'agit jamais pour un peuple d'oublier et de pardonner, comme dans toute guerre il y a nécessairement des dévastations et des horreurs injustifiables, comme il y a toujours des vainqueurs et des vaincus, comme ceux-ci trouveront toujours dans la fierté nationale

une excuse pour ne pas s'humilier et ne pas reconnaître leurs torts quelque monstrueux et évidents qu'ils soient aux yeux de leurs adversaires, comme, en tous les cas, les expiations et réparations qui leur seront imposées leur paraîtront sûrement outrées, ils ne pourront pas ne pas rêver d'une revanche que seule la force sera capable de comprimer ou de retarder.

Pauvre humanité ! Par le jeu en quelque sorte automatique du sentiment national, la voilà condamnée au feu, au poison, au meurtre collectif à intervalles plus ou moins longs, suivant que la pression chez le peuple vaincu et la résistance chez le peuple vainqueur seront plus ou moins fortes. Après Rosbach Iéna ! Après Iéna Sédan ! Après Sedan la Marne! Après la Marne que sera-ce? Où et quand sera-ce? Quel nombre de bataillons et de peuples verra-t-on s'affronter? Avec quelles armes et inventions nouvelles ? Quels moyens d'extermination et de destruction s'entrechoqueront. De quel côté penchera la victoire ? Mystère. Ce qui n'est pas mystère, ce qui est sûr, c'est que cette nouvelle victoire, tout comme celle d'aujourd'hui, donnera naissance à un violent désir de vengeance et de revanche chez ceux que la défaite aura abaissés. Sombre succession de ravages, d'homicides, de crimes et de deuils, qui marque la route des générations passées, et qui s'annonce autrement effroyable pour les générations à venir !

On comptait pour le règne de la paix sur la disparition des monarques absolus, dans les ambitions personnelles et l'orgueil dynastique desquels on aimait à voir la source des conflits armés, et voilà que les jalousies nationales et les intérêts de nos démocraties apparaissent comme des causes de luttes autrement âpres et barbares, puisque, sous leur influence, un peuple tend non plus seulement à l'humiliation, mais à l'annihilation du peuple rival dans le domaine économique aussi bien que dans le domaine politique. Epou-

vantés par ce qu'est devenue la guerre, grâce à la perfection des instruments destructeurs que les hommes ont inventés, nos diplomates cherchent des garanties contre le retour d'un pareil fléau : ils créent la *ligue ou société des nations.* Nul d'entre eux pourtant ne se fait illusion sur l'efficacité de ce préservatif. S'ils parlent de paix durable, nul ne s'aventure à prédire l'étendue de cette durée, nul ne s'imagine que la paix ne sera plus jamais troublée. Puisqu'il n'est pas en notre pouvoir de mettre un terme à l'égorgement mutuel des fils d'Adam, il ne nous reste guère qu'une consolation. C'est que cet égorgement serve à un but moral, tels que le relèvement d'un peuple, la victoire du droit sur la violence, la réparation de quelque grande injustice, etc.

Heureusement, cette consolation nous est offerte par la terrible guerre 1914-1918. Nous ne sommes pas embarrassés pour y découvrir des résultats bienfaisants, qui compensent, partiellement au moins, les maux innombrables qu'elle nous a valus. C'est un résultat bienfaisant, par exemple, que la libération des Alsaciens-Lorrains d'une domination que la force seule leur avait imposée et contre laquelle ils n'avaient pas cessé de protester. La joie que nous cause pareil événement est d'autant plus intense qu'elle était moins attendue. Il faut bien l'avouer, en 1914, nous avions presque désespéré du retour de ces chères provinces. Certes, nous n'avions pas discontinué de les aimer, de les appeler une portion de notre chair et de notre sang. Nous applaudissions toujours Déroulède chantant :

Belfort n'est pas resté plus français que Strasbourg.

La ligne de séparation entre elles et nous demeurait une plaie vive que quarante-quatre ans n'étaient point parvenus à fermer. Mais ne nous étions-nous pas résignés à vivre avec cette douloureuse blessure au flanc? Nous avions bien en mémoire les paroles des protestataires de Bordeaux : " Vos

frères d'Alsace et de Lorraine séparés en ce moment de la famille commune conserveront à la France absente de leurs foyers une affection filiale jusqu'au jour où elle viendra y reprendre sa place... " Oui, sans doute, mais ce jour, nous paraissait-il qu'il pût luire encore? Quand Guillaume II faisait résonner le bruit de son sabre dans quelque parade, quand il parlait bien haut de sa poudre sèche, instinctivement nous étions portés à nous tenir cois et à éviter de provoquer le redoutable matamore. Car, pour fanfaron qu'il fût, nous ne pouvions oublier que nous étions une nation en mal de dépopulation en face d'une nation surpeuplée; que, pour soutenir ses fanfaronnades,le matamore impérial disposait de soixante-sept millions de sujets, de la première armée du monde, d'usines et d'un matériel de guerre absolument incomparables,d'un esprit national chez son peuple très développé et très exalté. Quand il disait aux Alsaciens: "Allemands vous êtes et allemands vous resterez, par la grâce de Dieu et la force de notre glaive", certes, nous sentions jusqu'à la moelle de notre être une humiliante piqûre. Mais nous ne pouvions guère douter que la prédiction ne dût se réaliser. Qu'elle nous vînt de Berlin, de Strasbourg, de Jérusalem, de Constantinople ou de Tanger, la menace de l'orgueilleux despote ne nous laissait pas indifférents, certes. Mais nous avions conscience de n'être pas en mesure de la braver et que la plus élémentaire prudence nous obligeait à faire les morts. Malgré la honte, qui nous montait au front, nous ne pouvions blâmer le gouvernement Rouvier de sacrifier un ministre à larges vues, comme Delcassé, ni Caillaux de conclure un traité vaille que vaille, [1] plutôt que de nous exposer à une guerre avec l'Allemagne.

---

[1] Allusion au traité du 4 novembre 1911, par où la France cédait à l'Allemagne une partie du Congo, pour obtenir que le kaiser retirât le croiseur *Panther* du port d'Agadir et renonçât à ses prétentions sur le Maroc.

La guerre vient quand même. Ah ! quelle patriotique émotion serra nos coeurs en ce 2 août 1914 : Nous connaissions si bien l'inégalité des forces, l'incurie de nos gouvernants depuis 30 ans pour la défense nationale ! Nous avions dans les oreilles les paroles de Humbert avertissant le sénat, au mois de juin précédent, que l'armée française était privée d'artillerie lourde. Bien sûr, nous disions-nous, si la France est seule, si elle n'a même que la Russie pour alliée, nous sommes perdus. L'intervention immédiate de la Grande-Bretagne en notre faveur nous rendit un peu d'espoir ! Ah ! quels poids oppressant fut enlevé de nos coeurs au matin du 4 août, 1914, quand le télégraphe nous apporta la nouvelle que, depuis minuit, l'Angleterre était en guerre avec l'Allemagne !

Mais l'Angleterre n'était prête que sur mer, et, en dépit de l'armée qu'elle lance sur le continent,voici Mons, voici Charleroi et la marche infernale sur Paris, heureusement arrêtée par les soldats de Joffre. Après les glorieuses batailles de la Marne, de l'Yser, de Verdun, de la Somme, nous voulions bien croire que le féroce envahisseur ne passerait pas, qu'adossés sur Verdun, nos héroïques défenseurs, au prix de sacrifices inouïs, lui avaient définitivement barré la route vers le coeur de la patrie. Mais de notre côté parviendrions-nous jamais à percer son front d'acier et de fils de fer barbelé ! On disait toujours qu'on se battait pour l'Alsace-Lorraine. Mais il nous fallait contempler Strasbourg et Metz par-delà dix départements français occupés. C'étaient dix départements qu'il fallait délivrer avant de songer à la libération des deux provinces captives.

Décidément la tâche paraissait au-dessus des forces humaines. Aussi quand on venait sur la fin de 1917 nous parler de paix blanche sans annexions et sans indemnités, n'est-ce pas, nous disions-nous, tout ce que nous pouvons gagner

comme prix de nos trois ans de superbe résistance? Tout au plus, verrions-nous, en plus de la récupération intégrale de notre territoire, une large autonomie pour l'Alsace-Lorraine.

D'ailleurs, murmurait une voix mélancolique au fond de nos âmes, nos frères d'au-delà des Vosges tenaient-ils tant que cela à nous revenir ? Nos dissensions religieuses, l'étrange attitude de nos gouvernants, qui ne s'étaient guère montrés forts, depuis trente ans, que contre les faibles hôtes des couvents et des monastères, ne les avaient-ils pas plus ou moins dégoûtés de la France? Il est vrai, nous n'ignorions pas combien hautains et parfois barbares s'étaient montrés les surhommes de Berlin. Malgré tout, les Alsaciens-Lorrains ne jouissaient-ils pas de leurs écoles confessionnelles, de leurs organisations ouvrières, d'un concordat protégeant le clergé contre la spoliation dont celui de l'ancienne mère-patrie avait été victime? En un mot le joug boche, tout lourd qu'il fut, ne leur paraissait-il pas préférable à celui de la secte maçonnique pesant sur la France ?

Et puis les grands patriotes s'étaient éteints, qui avaient senti toute l'humiliation de l'annexion violente, qui n'avaient par leur langage et leur conduite cessé d'entretenir la flamme de l'amour de la France chez leurs concitoyens. Les Dupont des Losges, les Winterer, les Guerber, les Simonis, les Keblé, les Teutsch, les Antoine, n'étaient plus. Nous savions bien que les Allemands n'avaient pas réussi à germaniser les coeurs comme la plaine. Toutefois les idées et les sentiments n'étaient-ils pas sensiblement différents de ceux de leurs pères chez ces jeunes gens, nés sous la domination allemande, ayant passé par les écoles et les casernes allemandes ?

Oui, c'est ce que beaucoup nous disaient tout haut ou pensaient tout bas. Mais voici que sur la fin de la quatrième année de guerre, le monstre, après un formidable sursaut où

il a ramassé ses dernières forces et, plus que jamais, fait trembler le monde, se trouve soudain épuisé et désemparé.[2] A son tour, sous des coups habilement rythmés par le généralissime français, qui concentre dans ses mains toutes les ressources des Alliés, il faiblit et recule avec une continuité du plus mauvais augure pour lui. Au bout de trois mois, sa débâcle est complète. L'offensive victorieuse, commencée le 18 juillet, s'achève le 11 novembre par l'armistice, qu'implorent les Allemands.

Quelle volte-face! Si brusque a été la transition de la terreur à la joie, des revers les plus inquiétants à des succès décisifs, que le monde croit rêver. Et puis, comme Madelin le note en termes admirables: " On reçoit des nouvelles, dont une seule eût, en d'autres temps, suffi à révolutionner l'Europe. Un jour les Alliés débarquent à Constantinople; un autre jour la Pologne se proclame libre et unie; un autre, le vieil empire serbe ressuscite; un autre, c'est la Syrie franque; en une heure solennelle la flotte allemande est entrée tout entière dans la Tamise pour se livrer à Albion; en une autre, le général Degoutte fait présenter les armes et s'incliner les drapeaux de la République devant le tombeau de Charlemagne; l'Angleterre va entrer à Cologne; la France va rentrer

---

[2] Trois grands assauts allemands furent successivement brisés durant la guerre: le premier sur la Marne et l'Yser; le second à Verdun ; le troisième dans la bataille de France de 1918. Mais ce fut Verdun qui resta, pour les armées ennemies, la véritable pierre d'achoppement. " Après Verdun, écrit Madelin, le rêve allemand, qui avait survécu à la Marne, à l'Yser, ne fut plus qu'un cauchemar, coupé de lueurs éclatantes mais fugitives. Trop de sang allemand avait coulé ; l'empire de proie gardait au flanc une blessure qui, même à ses heures de passagères victoires, l'affaiblissait et rendait hasardeux les efforts les plus énergiques. La fortune voulut que l'armée française, qui, seule alors, combattait aux champs de Verdun, portât à l'ennemi héréditaire le coup d'estoc puis le coup de taille, dont il ne se releva qu'en apparence, et dont, après des mois, il ne put complètement guérir. "

à Mayence. Tout ressuscite: les morts millénaires, des peuples scellés depuis des siècles dans leur tombeau! Les trônes croulent, les révolutions éclatent! C'est un fracas étrange, au milieu duquel tous les morts parlent et même clament. Et par cela aussi, l'air s'imprègne de fièvre joyeuse, sans cesse traversé de miraculeux éclairs. " [3]

Mais tandis que cette fièvre joyeuse circule jusqu'aux derniers confins de l'Orient et de l'Occident, que se passe-t-il dans les coeurs alsaciens-lorrains ? Evidemment, c'est d'abord la surprise. Les poteaux-frontières abattus, la ligne de démarcation franchie par les soldats de France, le drapeau tricolore dans les murs de Metz, de Strasbourg, de Mulhouse, de Colmar, tout le territoire du Reichsland redevenu français, et cela, sans qu'il en ait couté même de dévastation, sans que l'anarchie, qui était la dernière arme des vaincus, ait eu le temps de se déclarer, sans que le drapeau rouge ait pu être hissé! Oui, les vieux Alsaciens et les vieux Lorrains regardent, écoutent. Ils ne peuvent en croire ni leurs yeux ni leurs oreilles. Cependant, ils ne sont pas trompés. C'est bien le parler, l'attitude, l'uniforme des petits pioupious de France qui passent dans leurs rues. Si ce n'était pas l'heure de la délivrance, les cloches ne carillonneraient pas si joyeusement, les canons n'auraient pas ce grondement satisfait, les clairons ne sonneraient pas si net,les tambours ne rouleraient pas un rataplan si endiablé. [4]

Oui, eux, les anciens, les vieux, qui s'étaient résignés à déposer leurs os en terre allemande, se voyaient épargner ce suprême chagrin. Ce rêve de redevenir français, auquel ils

---

[3] Madelin: *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars, 1919, p. 362.

[4] Si pour le reste de l'Europe s'évanouissait un effroyable cauchemar, quel n'était pas le soulagement pour ce coin de terre, qui n'avait de la victoire des Teutons à attendre qu'un redoublement de tyrannie, qu'une aggravation de servitude, que des chaînes mieux rivées !

n'osaient plus s'arrêter, il était réalisé. Ils contemplaient la fuite par delà le Rhin de l'aigle noir, symbole de servitude et de tyrannie, et " ils avaient en revanche la satisfaction de rencontrer dans ces Français, qui leur apportaient tant de bienfaits (pain blanc, libération du despotisme et de l'anarchie), des frères, non point du tout dégénérés, ni corrupteurs, ni anarchistes, ni immoraux ", dont la politesse et la gentillesse s'alliant à une attitude calme et posée faisaient la meilleure impression. Oh! ces Boches, s'écriait-on, quels menteurs ! [5]

" Tu ne peux t'imaginer la vague d'air pur que nous respirons", écrit l'un des libérés. "Nous goûtons un nectar divin", écrit un second. Le ciel sourit; mais ne devait-il pas sourire? Vous avez commandé le beau temps, dit un officier en s'adressant à une jeune fille. " Oh! monsieur, répond celle-ci, il fait toujours beau quand les anges passent." L'enthousiasme déconcertait les plus optimistes, il dépassait toutes les prévisions. On ne se contentait pas de rester en une sorte d'extase devant nos soldats libérateurs, on les couvrait de fleurs, de baisers souvent. "Comme je causais avec un bon vieux retraité de 70, écrit un de nos hommes, vient à défiler le 3e d'infanterie, musique en tête, clairons et tambours sonnant. Le pauvre vieux a failli s'évanouir dans mes bras et, pleurant comme un enfant, il s'est affalé sur ma poitrine en disant: "Oh! que je suis heureux! oh! les braves! Je vais donc pouvoir mourir avec eux! " C'est le *nunc dimittis* qui se répète mille, dix

---

[5] Puisqu'on les trouve gentils, nos soldats s'appliquent à l'être. " Ah! monsieur, dit une religieuse à Madelin, croiriez-vous? Le général Gouraud est venu ici passer une revue; mes petites de l'école et moi étions sur le bord du chemin: on a crié: Vive la France! Le général a salué en passant. Cinq minutes après, voilà la voiture qui revient; c'est la voiture du général et plusieurs autres, qui venaient nous prendre, pour que nous voyons bien la revue! Ah! les petites étaient joyeuses, sautant des voitures devant nos soldats si graves et qui souriaient tout de même. "

mille fois dans ces jours d'émotion. "Ce que je suis contente, écrit une vieille Lorraine, c'est que je mourrai française et j'en remercie le bon Dieu." — A Ramilly, le général Leconte, commandant le 33e corps, voit étendue sur une civière au passage des troupes une vieille religieuse. Il s'approche : " Monsieur le général, j'ai failli mourir il y a huit jours, et je me disais, le bon Dieu veut sans doute me punir de grandes fautes, puisqu'il ne me permet pas de voir rentrer les Français... Vous voilà! je vous ai vus, je puis bien mourir maintenant!" "Ne trouvez-vous pas, dis-je à un Strasbourgeois, que nos fanfares tonnent ici à réveiller les morts!— " C'est qu'il faut en effet les réveiller tous, pour qu'ils vous voient. " Un autre: " Si seulement grand'père avait encore pu voir ce défilé, lui, qui était si grand Français. "

Ce délire de joie fut mortel pour certains, pour l'abbé Cetty, par exemple, curé de Saint-Joseph à Mulhouse, qui mourut après avoir vu Hirschauets entrer dans la ville en extase. De même mourut la mère du vénérable abbé Wetterlé: " Cette femme énergique, qui avait supporté vaillamment toutes les souffrances de la guerre dans l'espoir de redevenir française, ne put pas résister à la joie de voir son rêve réalisé. " (Cf. *Revue hebdomadaire,* 15 mars 1919.)

Madelin a raison. En ces semaines glorieuses, "l'Alsace-Lorraine semblait tout à la fois un sanctuaire où se chantaient mille *Te Deum, Magnificat* et *Nunc dimittis*, et un club de 1792 où, entre deux marseillaises brûlantes, s'échangeaient les baisers fraternels, les protestations d'amour éternel et de haine aux tyrans. "

Toutefois nous nous tromperions si nous attribuions pareille exaltation simplement à l'ivresse de la victoire et de la liberté recouvrée ou à la haine de l'oppresseur satisfaite. Elle traduisait d'autres sentiments plus généreux : satisfaction d'une fidélité vaillamment gardée, culte des aïeux,

reconnaissance au Dieu qui avait exaucé les prières, [6] gratitude envers les frères martyrs tombés en France pour la libération des deux provinces, admiration pour ceux qu'on retrouvait : c'était tout cela qui embrasait les coeurs et leur arrachait un immense alleluia !

Les Teutons ont réclamé un plébiscite. Les malheureux ! ils l'ont leur plébiscite ! Comme le constate l'un d'entre eux, il se manifeste avec la violence d'un ouragan, et nous comprenons que pareil spectacle leur soit un martyre ! Les Français sont là, s'écrie un des Allemands restés au pays. Tout le monde en Alsace pleure de joie. Nous, nous pleurons de désespoir. Les Alsaciens sont délivrés et pour nous est arrivé le crucifiement.

Témoins de pareilles scènes et bénéficiaires de semblables effusions de tendresse, nos soldats ne pouvaient se défendre d'un accès de fureur contre les incorrigibles sceptiques, qui vaticinaient avant et pendant la guerre sur l'indifférence des Alsaciens-Lorrains. Puis, ils étaient stupéfaits, eux aussi. "Je n'aurais jamais cru à de pareilles manifestations", écrivait l'un d'eux. Un autre : "La population est folle de joie. J'ai été dix fois porté en triomphe, c'est fantastique. Quelle réchauffante hospitalité ! La cordiale hospitalité alsacienne panse les plaies, efface les souffrances. Quand on voit ces

---

[6] Eh bien ! dit un officier à une paysanne, vous êtes contents, nous voilà revenus ! — Mon Dieu, répondit la brave femme, si vous n'étiez pas venus, on n'aurait plus été à la messe. J'ai entendu, ajoute Madelin, un prêtre alsacien dire : " Je crois que je me serais fait mahométan. " Un prisonnier français qui, à Allochweiler, dans le grand duché de Bade, recevait des nouvelles d'Alsace, écrivait : " Les Alsaciens disent que, si les Boches gagnaient, c'est qu'au ciel le bon Dieu serait un boche et personne ne croirait plus en lui. " Je ne connais rien de plus beau pour nous, dit Madelin, que cette désespérance qui, assimilant la défaite de la France à la victoire de l'enfer, faisait crier : " Dieu est vaincu, et s'il est vaincu, est-il Dieu? " Mais, de foi plus solide, nombre de prêtres et de fidèles, partant du même principe, aboutissaient à la conclusion opposée : " Dieu ne peut être boche. La France gagnera. "

gens fous de joie et ce beau pays, on se dit que cela valait la peine de se battre... Ils se couperaient en quatre pour nous faire plaisir. [7]

" Les héros des grandes batailles sortis à peine du plus puissant effort que l'humanité ait jamais vu, se redressaient fièrement, souriaient, mais sentaient leur gorge se serrer, leurs yeux se mouiller. Les hommes, rudes au combat, devenus insensibles, après tant de souffrances, et d'horreurs traversées, avaient là, depuis quatre ans, leur première défaillance. Dans ce triomphe, le sentiment semblait encore dominer la gloire. L'atmosphère pantelait, tant les pensées, qui la traversaient, étaient ardentes, souvenirs de luttes sanglantes, des deuils, des espoirs longtemps déçus, mais jamais abandonnés, revanche des humiliations, fraternité retrouvée, éblouissement de l'avenir. " [8]

" C'est dommage, dit Mirman à Barrès, qu'on ait le coeur si petit..." Au même Barrès, Mangin, Pétain,point des impressionnistes cependant, disent à leur tour: *et nunc dimittis.*

---

[7] " L'impression générale c'est que l'Alsace est restée entièrement française. Si tous ceux qui ont douté de la sincérité des Alsaciens-Lorrains étaient ici et entendaient tout cela, ils se sauveraient de honte. "

[8] E. Tardieu — L'entrée de Pétain à Metz, 19 novembre.

(À SUIVRE)

M. TAMISIER, s. j.

Un apôtre d'après-guerre

II. MGR D'HULST ET LES CATHOLIQUES SOCIAUX

I

LA France vaincue et déchirée ne se laissa pas abattre et se mit tout entière, tout de suite, à préparer son relèvement. Les années qui suivirent la paix douloureuse de Francfort et la défaite définitive de la Commune furent des années fécondes: années de recueillement, de concorde, de silencieux labeur, années où les meilleurs Français, s'élevant au-dessus des intérêts égoïstes et des querelles de partis, s'associaient d'un coeur fraternel à toutes les entreprises que suscitaient parmi eux l'amour de la patrie, l'ambition de lui rendre son honneur, ses frontières et son rayonnement, années trop courtes, hélas! trop vite interrompues par la reprise des luttes politiques et l'éveil des passions sectaires. Comme à toutes les heures de péril national, les catholiques, au retour des champs de bataille, vinrent prendre leur place au premier rang des ouvriers de salut. Ils avaient, eux, une doctrine. Ils savaient qu'on ne referait une France forte qu'en refaisant une France unie et chrétienne, et leurs efforts tendirent à ce double but: réconcilier les classes en inspirant à ceux qui jouissent le dévouement à ceux qui peinent, et ramener le peuple aux croyances et aux pratiques chrétiennes en lui révélant, par une activité empressée à son service, l'influence bienfaisante de la religion du Christ.

On vit alors se multiplier et s'épanouir sur tout le sol français une floraison d'oeuvres: les anciennes ressuscitent, se renouvellent, se développent, de nouvelles, à côté, naissent, grandissent et fructifient, il en surgit pour toutes les néces-

sités matérielles et morales, pour les besoins du corps et les besoins de l'âme. Paris, capitale de la France religieuse comme de la France politique, lieu d'éclosion des grands desseins, point de départ ordinaire des impulsions libératrices et des agitations funestes, devait, cette fois encore, lancer le mouvement, fournir les chefs, enfanter et soutenir les initiatives les plus hardies, les plus nombreuses, les plus prospères.

L'abbé d'Hulst, secrétaire à l'archevêché, puis promoteur et vicaire-général, chargé à ces titres divers, dans la direction des oeuvres diocésaines, d'un rôle de plus en plus prépondérant, se trouva placé à la tête de ces hommes de coeur et d'action qui n'inventèrent pas les oeuvres, mais les popularisèrent, les firent entrer dans la pratique courante, leur conquirent une place de choix dans les préoccupations de tout vrai pasteur et de tout vrai chrétien, les imposèrent définitivement au monde religieux comme *une nécessité de l'apostolat moderne.*

Cela n'alla pas sans peine. Nombre d'esprits craintifs ou routiniers ne pouvaient concevoir que la forme classique du ministère paroissial : célébration décente des offices, administration pieuse des sacrements, catéchismes soignés, prédications régulières, visite des malades, soutien des malheureux. Selon eux, cela suffisait aux exigences du temps présent comme à celles du temps passé, un zèle bien entendu ne devait pas réclamer autre chose. D'autre part, les tenants des procédés nouveaux, les hommes d'oeuvres, avaient tendance à s'isoler de la vie paroissiale, à bâtir de petites chapelles pour abriter leurs entreprises, à se soustraire à l'action pastorale pour les développer en pleine indépendance. L'abbé d'Hulst comprenait autrement les choses et ses idées ont prévalu. Il ne les a jamais résumées d'une façon plus complète et plus heureuse que dans l'oraison funèbre de l'abbé Le Rebours, curé de la Madeleine, son prédécesseur à la direction des oeuvres de zèle

et de charité du diocèse de Paris, et dans une courte allocution à l'ouverture du congrès annuel de l'Union des associations ouvrières catholiques en 1883.

" Les oeuvres, quelle place ne tiennent-elles pas aujourd'hui dans les sollicitudes de l'Eglise et dans la tâche du clergé! Autrefois, au sein d'une société organisée selon l'esprit de l'Evangile, le ministère pastoral suffisait à tout. La vie chrétienne, constituée dans les familles, trouvait dans ce ministère essentiel tous les secours dont elle avait besoin. Mais aujourd'hui que le milieu domestique et le milieu social ne sont plus favorables à son développement, mais au contraire conspirent à l'étouffer, n'est-ce pas la plus heureuse inspiration de sa sollicitude de créer artificiellement des milieux dans lesquels cette vie surnaturelle puisse se développer librement ? Et c'est là la véritable définition des oeuvres.

" Elles ne sont pas, comme on a pu le croire à l'origine, quand on était encore déconcerté par la nouveauté de l'entreprise, des rivales et des concurrentes de l'action pastorale. Elles sont la forme, adaptée aux besoins du temps, de ce ministère lui-même; elles sont les instruments de conquête, les moyens de conservation; elles mettent dans la main du pasteur l'arme nécessaire pour atteindre les âmes qui, sans cela, demeureraient toujours hors de sa portée. Et à mesure que ces oeuvres se développent, se multiplient, se transforment, il faut que la sollicitude des pasteurs intervienne pour les régler, pour en diriger la marche, en surveiller les progrès, en modérer la concurrence. " [1]

" Les oeuvres sont *des remèdes*... La charité et le zèle qui sont des éléments essentiels de la vie de l'Eglise se manifestent sous deux formes qui répondent à deux états différents des sociétés : l'état de santé et l'état de maladie. A l'état de santé, répond la forme normale et régulière de l'action

[1] Cf. d'Hulst, *Mélanges oratoires*, III, p. 112-113.

charitable et apostolique; à l'état morbide, répond une forme accidentelle et spéciale qui est à la première ce qu'un médicament est à l'aliment ordinaire...

" Une société chrétienne est malade quand la famille est infidèle à sa mission ou mise hors d'état de la remplir, quand l'action pastorale de l'Eglise est paralysée et que des obstacles se dressent entre elle et les peuples.

" Qui dira que chez nous la famille soit intacte, qu'elle remplisse toute sa mission, qu'elle puisse même la remplir ? Hélas! le père qui veut donner à son fils l'éducation chrétienne et qui ne peut l'instruire lui-même, frappe à la porte de l'école, et la porte qui s'ouvre est celle de l'école sans Dieu! Le père qui veut donner à son fils un métier, frappe à la porte de l'atelier, et la porte qui s'ouvre est celle de l'atelier impie et corrupteur!

" Qui dira que l'Eglise soit libre? On la dépouille, on l'entrave, on voudrait la bâillonner; et, ne pouvant l'empêcher d'annoncer le Christ, on empêche le peuple de l'écouter. Un mur de séparation s'élève entre les pasteurs et la partie la plus nombreuse, la plus chère, la plus intéressante de leur troupeau. La calomnie, le blasphème, le mensonge historique, la raillerie obscène, tout est bon pour mettre entre l'Eglise et l'ouvrier l'obstacle de la haine et celui du mépris !

" Voilà notre état! C'est un état morbide et douloureux. Donc, il faut des remèdes. Il faut que l'Eglise s'adapte aux nécessités, aux faiblesses, aux préjugés de ceux qu'elle doit guérir.

" Ces formes nouvelles, ces formes spéciales que devront prendre le zèle et la charité, c'est ce que nous appelons les oeuvres. L'école publique est infectée; nous créerons l'école libre. L'atelier est un foyer de corruption; nous chercherons à en neutraliser l'influence funeste par le patronage. Le milieu social est mauvais; nous travaillerons à former des mi-

lieux artificiels qui soient sains et purs; nous ouvrirons des cercles catholiques. L'église paroissiale est délaissée ; nous irons chercher l'apprenti, l'ouvrier dans la rue, nous les amènerons d'abord à la salle du jeu honnête, de la récréation permise, et nous les y retiendrons pour leur apprendre le nom de Dieu qui avait réjoui leurs premières années.

" Voilà les oeuvres ouvrières! Ce sont des remèdes. Ce sont des *pis-aller*. Mais quand tout va au pire, un pis-aller bien choisi, c'est ce qu'il y a de mieux. A condition pourtant qu'on sache en faire usage.

" Les oeuvres sont des remèdes: donc elles doivent être administrées comme des remèdes. Puisqu'elles répondent à un état morbide de la société, deux choses sont nécessaires pour en diriger l'emploi. Il faut prendre pour point de départ l'état de la société malade, il faut se proposer pour but l'état normal auquel on veut la ramener... se faire tout à tous, mais pour les mener tous à Jésus-Christ et à son Eglise, prendre les gens où ils sont, mais pour les conduire où ils ne sont pas. "

Faisant l'application de ces principes à la question qui divise depuis si longtemps les hommes de zèle et de charité, la question des relations entre les oeuvres et la paroisse, le clairvoyant écrivain ne donne ni tout à fait tort, ni pleinement raison, aux partisans à outrance de la paroisse, pas plus qu'aux tenants des oeuvres indépendantes, et conclut avec un parfait bon sens: "Que les partisans de l'action pastorale consentent à la modifier dans le sens des oeuvres et que les partisans de l'action indépendante comprennent que le résultat de leurs efforts doit être de fortifier l'action pastorale !... Que les hommes d'oeuvres travaillent au profit de l'action pastorale et que les pasteurs soient les premiers des hommes d'oeuvres! " [2] Et ne doutant pas que cet accord souhaité ne

---

[2] Cf. d'Hulst, *Mélanges oratoires*, t. V, p. 157-164 *passim*.

se réalise bientôt, il salue la paroisse de l'avenir qui sera *un groupe d'oeuvres.*

Avec quelle conviction communicative, quelle ardeur infatigable, quelle richesse, quelle clarté, quelle élévation d'arguments, il plaide devant les auditoires les plus divers la cause des oeuvres en général et celle de chaque oeuvre en particulier : aux assemblées annuelles, aux séances solennelles dont il est le président toujours désiré et toujours goûté, dans les sermons de charité qu'on lui demande partout et qu'il ne sait refuser, au cours de ses innombrables retraites de prêtres, de religieux, d'étudiants, d'hommes du monde, de dames, d'enfants de Marie, et jusque dans la chaire de Notre-Dame, où, succédant dans la charge de conférencier au célèbre père Monsabré, il aborde, après l'exposition du dogme, l'exposition de la morale catholique.

" Les oeuvres sont les auxiliaires de la charité de l'Eglise. Elle peut se passer de chacune en particulier; elle ne pourrait pas se passer de toutes... Elles réclament de chaque chrétien un concours actif et personnel... Si toutes les oeuvres ensemble cessaient de fonctionner, quelque chose s'arrêterait dans la vie morale de notre temps. C'est pourtant ce qui arriverait si elles ne trouvaient plus à recruter les artisans du bien qu'elles procurent. Il faut donc que chacun, dans la limite de son pouvoir, se demande ce qu'il peut faire, quel tribut il lui est permis d'apporter à cette activité généreuse et bienfaisante qui est celle de l'Eglise catholique elle-même... Une vie chrétienne est incomplète quand elle ne fait pas la part des oeuvres... Dans des temps difficiles et troublés comme les nôtres, il faut que tous les chrétiens convaincus s'enrôlent au service de la charité, il faut que tous aspirent à l'honneur de l'apostolat, que tous considèrent le monde comme le champ qui leur est donné à moissonner. " [3]

---

[3] Cf. d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame*, année 1896, p. 315 à 325.

Enumérer les oeuvres qui, pendant les vingt-cinq ans qui suivirent la guerre, bénéficièrent de l'influence, de la parole, des conseils ou de l'activité de Mgr d'Hulst, serait dresser le catalogue de presque toutes les entreprises bienfaisantes que, dans ce quart de siècle, le zèle des catholiques sut fonder et soutenir, non seulement à Paris, mais dans la France entière. On sait que la grande affaire de sa vie fut l'Institut catholique de Paris, qu'il fut le fondateur de l'enseignement supérieur catholique en France et en resta jusqu'à sa mort l'infatigable apôtre. Sait-on les services qu'il rendit à l'enseignement secondaire et à l'enseignement primaire, l'efficace sympathie qu'il témoigna toujours aux collèges et aux petits séminaires, le concours qu'il apporta à la création et à l'entretien de nombreuses écoles libres dans les quartiers populeux? Sait-on que c'est lui qui fonda en 1884, avec deux pieuses chrétiennes, l'*Oeuvre des catéchismes,* aujourd'hui répandue par toute la France et au-delà, qui groupe plusieurs milliers de catéchistes volontaires et assure chaque année l'enseignement religieux à près de cent mille enfants des écoles publiques laïcisées ? Sait-on qu'il a, l'un des premiers, réclamé, voilà cinquante ans, comme un devoir et une nécessité, la fondation de ces patronages ou oeuvres de jeunesse,si discutés jadis, aujourd'hui si communs et unanimement acceptés, hors desquels il n'y a pas, dans la majeure partie de nos paroisses ouvrières et rurales, un seul jeune homme qui persévère ?

" Le milieu naturel d'éducation de l'enfant a forfait à son devoir. Ni la famille, ni la société ne sont en état d'élever la génération future... Il faut ordinairement à notre époque contrebalancer et même souvent anéantir autour de l'enfant l'influence de son milieu... L'Eglise a présentement ce devoir et ce droit... Les patronages de filles ou de garçons sont les oeuvres capitales de ce siècle, celles qu'il faut le plus encourager, propager et servir, chacun dans la mesure de ses for-

ces et de ses ressources. Il faut que le patronage commence dès l'école, et voici sa mission : former des âmes et des caractères chrétiens, de ces caractères résistants, fermes, inébranlables, prêts à la lutte... Car c'est niaiserie que de taire la lutte : elle existe, il faut l'affirmer... Ce siècle veut des soldats ; il veut des lutteurs ; il ne permet pas qu'on se repose, même dans l'ignorance du mal. C'est l'enfance, c'est la jeunesse qu'il faut travailler avec zèle et intelligence, avec force et constance. " [4]

Sait-on que, recteur de l'Institut catholique, conférencier de Notre-Dame, prélat recherché et fêté par les salons aristocratiques et intellectuels, Mgr d'Hulst trouvait moyen de consacrer des heures nombreuses aux apprentis et aux ouvriers, et que la dernière confession qu'il entendit, déjà frappé à mort, fut celle d'un enfant du peuple? Sait-on enfin le rôle qu'il remplit, l'influence qu'il exerça dans le développement de l'oeuvre des cercles, et la croisade des catholiques sociaux, vers lesquelles se portèrent, au lendemain de la défaite, tant de dévouements et tant d'espérance ?

L'apostrophe enflammée d'un vieillard à un officier de cavalerie, derrière une fenêtre du Louvre d'où leur vue embrassait les débris calcinés des Tuileries, provoqua l'émotion féconde d'où naquit ce mouvement dont il n'est pas exagéré de dire que toutes les activités qui s'exercent aujourd'hui au profit des travailleurs parmi les catholiques français procèdent à un titre quelconque. L'officier était Albert de Mun. Six mois de captivité en Allemagne après Sedan, la méditation de nos désastres, la tristesse suprême d'avoir à porter les armes, au retour dans la patrie, dans une lutte fratricide, contre des fils de France, ces malheureux émeutiers de la Commune acharnés contre leur mère,avaient fait germer dans

---

[4] Cf. Mgr Baudrillart, *Vie de Mgr d'Hulst*, t. I, p. 159-160.

ce noble coeur les réflexions salutaires, les convictions saines, les ambitions généreuses : il voulait se dévouer à la tâche urgente de réconciliation sociale et de régénération nationale : mais par quels moyens ? Son interlocuteur, Maurice Maignen, un apôtre, qui dirigeait dans le quartier Montparnasse un cerrcle d'apprentis et d'ouvriers tout à fait semblable à celui que l'abbé d'Hulst et l'abbé Courtade avaient fondé jadis au faubourg Saint-Antoine, était venu le lui révéler. Il lui montrait les ruines : " Les responsables, les vrais responsables, lui disait-il, ce n'est pas le peuple, le vrai peuple, celui qui travaille, celui qui souffre... C'est vous, ce sont les heureux de la vie qui se sont tant amusés entre ces murs effondrés, qui passent à côté du peuple sans le voir, qui ne savent rien de son âme, rien de sa souffrance !... Moi je vis avec lui et je vous le dis de sa part : il ne vous hait pas, mais il vous ignore comme vous l'ignorez : allez à lui le coeur ouvert, la main tendue, aimez-le et servez-le. "

Albert de Mun fut conquis, promit de visiter le cercle Montparnasse, y conduisit des amis et signa avec eux cet *appel aux hommes de bonne volonté* qu'on pourrait lancer aujourd'hui et qui n'aurait jamais été plus actuel : " La question ouvrière à l'heure présente n'est plus un problème à discuter. Elle se pose devant nous comme une menace, comme un péril permanent. Il faut la résoudre... La Révolution est près d'atteindre son but. Du cerveau des philosophes, elle est descendue dans le coeur du peuple et elle organise aujourd'hui pour une lutte suprême les ouvriers qui sont la substance de la nation. Laisserons-nous ces pauvres gens, flattés dans leurs passions et dans leur orgueil, consommer la ruine de la patrie et du monde, ou, puisant des forces invincibles au coeur de Jésus ouvrier, ferons-nous un dernier effort pour sauver le peuple et hâter le règne de Dieu dans l'atelier régénéré ?

" Aux doctrines subversives, aux enseignements funestes, il faut opposer les saintes leçons de l'Evangile; au matérialisme, les notions du sacrifice; à l'esprit cosmopolite, l'idée de patrie; à la négation athée, l'affirmation catholique. Il faut détruire les préjugés qui divisent, engendrent, d'une part, le mépris et l'indifférence, de l'autre, la haine et l'envie. Les hommes des classes privilégiées ont des devoirs à remplir vis-à-vis des ouvriers leurs frères...

" Il existe à Paris un cercle de jeunes ouvriers (celui des abbés Courtade et d'Hulst n'existait plus), où l'on applique avec succès ces maximes de salut. Voilà le remède ! Le moyen est trouvé. Il s'agit de le développer, de l'appliquer sur une plus vaste échelle. Au lieu d'un cercle dans Paris, il en faut vingt. Il en faudrait un dans chaque grande ville. Les hommes de ténèbres s'associent: associons-nous. Ils se liguent pour renverser: liguons-nous pour construire. Ils fondent des clubs révolutionnaires: fondons des cercles catholiques. "

Un comité est constitué et Albert de Mun acclamé secrétaire général. Par toute la France, une croisade s'organise, dont il est le Pierre l'Ermite, et, au souffle de cette éloquence ardente qui partout suscite et rassemble d'enthousiastes dévouements, les cercles commencent d'éclore, de grandir, de se multiplier.

Qu'étaient ces cercles catholiques? D'abord, des lieux de réunion, maisons de famille, foyers de l'ouvrier, offrant au travailleur, dans l'intervalle des heures de labeur, des délassements et des récréations honnêtes, des compagnies choisies, des lectures saines, des repas à bon marché et un gîte confortable pour l'hôte de passage; puis, des centres d'éducation religieuse et de rayonnement surnaturel, visités assidûment par un chapelain zélé, sachant parler au peuple, avide d'éclairer et de fortifier les âmes, et pourvus d'une chapelle, où le divin

Ami des ouvriers les accueillerait à toute heure; des terrains de rencontre et d'entente, où patrons, gens du monde, hommes des classes dirigeantes se mêleraient sans morgue aux hommes des classes laborieuses, où, de part et d'autre, se dissiperaient dans une causerie cordiale les préjugés hostiles, où l'on apprendrait à se connaître, à s'estimer, à s'aider; enfin, des oeuvres de formation, des pépinières où se prépareraient et se recruteraient les adhérents d'associations ouvrières destinées à remplacer au profit des travailleurs les corporations abolies et à reconstituer progressivement une organisation du travail adaptée aux nécessités modernes. L'ambition des fondateurs des cercles ne rêvait en effet pas moins. Ainsi furent-ils conduits à élaborer en quelque sorte toute une doctrine sociale. Car ils n'étaient pas des économistes, mais des apôtres; pas des hommes d'étude, mais des hommes d'action. Ils apprirent la science sociale comme le soldat apprend la guerre, en bataillant. Ils n'écrivaient pas des traités, mais donnaient des consignes et lançaient des ordres du jour. Etaient-ils autre chose ces vibrants discours-programmes prononcés par de Mun, qui clôturaient l'assemblée générale annuelle, enregistraient les progrès accomplis et définissaient la tâche des mois à venir?

Sûrement, il y avait dans ces méthodes un peu trop d'empirisme. Des juges sévères signalaient et blâmaient des imprécisions de langage, des réclamations excessives, des espérances prématurées, mais l'action a ses exigences et quand la lutte bat son plein, le général qui observe les mouvements de l'ennemi ne se met pas en peine de consulter les gros traités de tactique avant de choisir et d'occuper ses positions de combat: il reviendra aux livres entre deux batailles et se tient en communications constantes avec l'état-major chargé, loin de la mêlée, de dresser des plans, de combiner des manoeuvres, de rédiger des rapports. Albert de Mun et les dirigeants de

l'oeuvre des cercles ne faisaient pas non plus fi de l'étude : ils la recommandaient aux jeunes, insistaient en toute occasion sur sa nécessité, souffraient de n'y pouvoir consacrer que de maigres loisirs et s'assuraient le concours de comités dont la tâche était de constituer une documentation exacte, de recueillir des observations précises, de prévoir et de préparer les décisions qui s'imposeraient.

Ainsi se formèrent les doctrines de ce qu'on a appelé l'école des catholiques sociaux. La société souffre : ses maux proviennent en majeure partie de deux grandes causes, deux causes posées par la Révolution française : " la *sécularisation* ou laïcisation de la société, c'est-à-dire la séparation radicale établie dans ses institutions entre la loi divine et la loi humaine, et l'*individualisme*, c'est-à-dire la rupture des liens sociaux et la destruction des corps organisés. De là, d'une manière générale, un ordre de choses nouveau fondé sur l'indépendance de l'homme dans ses rapports avec Dieu, sur la prédominance absolue de l'intérêt personnel et la liberté presque illimitée dans ses rapports avec ses semblables. " Il faut donc dénoncer sans relâche à la classe ouvrière comme responsables de ses misères : l'*irréligion* qui, détruisant dans les âmes l'idée d'un Dieu juste et bon qui commande le devoir, châtie et récompense, dresse les appétits les uns contre les autres pour la conquête des jouissances terrestres et livre le plus faible à l'exploitation du plus fort, et le *libéralisme* des économistes sans foi qui croit par sa formule " Laissez faire, laissez passer " assurer finalement le bonheur universel et qui, en attendant, retire à l'ouvrier la protection que lui assurait la corporation, lui refuse le bénéfice d'une législation bienveillante aux petits, l'abandonne sans défense au jeu d'une concurrence effrénée, le soumet sans résistance aux conditions qu'édicte l'unique loi du marché, la loi suprême de l'offre et de la demande. A ces deux ennemis vient s'en joindre un troisiè-

me qui se vante très fort d'apporter la guérison à leurs victimes et rend leur sort plus malheureux, le *socialisme*, qui fait de l'Etat le propriétaire et le patron universel, abolit toute initiative, désorganise la production, enfante la tyrannie et la misère. La solution de la question sociale se résumera en trois articles qui s'opposeront à ces trois erreurs : Obtenir la reconnaissance des droits de Dieu et de son autorité sur les individus,les institutions et la société : *restauration religieuse*. Reconstituer sous une forme mieux adaptée aux conditions de la vie moderne, dans un esprit de concorde entre les deux facteurs de la production, employeurs et employés, les associations ouvrières : *organisation du travail*. Replacer des limites à la liberté des forts devant le droit des faibles et faire voter des lois protectrices du travailleur : *législation sociale*.

Pareil programme, dans ses grandes lignes, ne pouvait qu'être applaudi par l'unanimité des catholiques. Mais quand, abandonnant les déclarations générales, il s'agissait d'aborder les réalisations pratiques, de déterminer le mode et les statuts des futures associations, de formuler le texte des lois à réclamer, les contradictions s'élevaient et les discussions devenaient violentes. Mgr d'Hulst, esprit froid, précis, méthodique et, bien que très large et très ouvert, défiant des nouveautés en matière sociale, admirait et louait sans réserve le zèle des nouveaux apôtres, mais non pas toutes leurs idées : sur plus d'un point il souhaitait des éclaircissements, formulait des objections et des critiques, suggérait des amendements. Appelé par ses fonctions à présider plusieurs assemblées générales,il profitait de l'occasion pour mêler de discrets conseils aux compliments d'usage. Il prenait moins de souci des précautions oratoires et s'exprimait avec plus de liberté dans les entretiens plus intimes que les circonstances lui ménageaient avec les chefs du mouvement. S'il ne réussit pas toujours à leur faire partager ses opinions, toujours se fit-il

écouter avec respectueuse attention et souvent obtint-il des précisions utiles et d'heureuses rectifications. On lira avec intérêt, dans le cinquième volume des *Mélanges oratoires*, les trois discours prononcés aux trois assemblées générales de l'oeuvre des cercles catholiques d'ouvriers, de 1882, 1883 et 1884 : ils forment tout un petit traité sur la question ouvrière et les vrais moyens de la résoudre : *la méthode des devoirs*, et non la méthode des droits ; *la charité fraternelle*, et non pas la violence, ni simplement l'étude des lois économiques ; *le retour à l'esprit chrétien*, et non la liberté politique ou économique, encore bien moins le socialisme.

Mais rappeler aux ouvriers comme aux patrons leurs devoirs réciproques, leur enseigner par l'exemple, mieux encore que par la parole, la charité mutuelle, et ramener les uns et les autres à l'esprit chrétien, n'était-ce pas aussi le programme des fondateurs des cercles ? Assurément oui, et Mgr d'Hulst ne prétendait pas faire autre chose que souligner et mettre en lumière ces points principaux de leurs doctrines ; mais il croyait apercevoir dans leur façon de les proposer certaines timidités ou certaines exagérations contre lesquelles il entreprit de les mettre en garde.

(À SUIVRE)

Ed. GOUIN, p. s. s.

LES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR

DES GOUVERNEMENTS DE QUÉBEC MONTRÉAL ET TROIS-RIVIÈRES

SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

NOTES BIOGRAPHIQUES

(SUITE)

JEAN-BAPTISTE DE SAINT-OURS DESCHAILLONS [1]

Né à Saint-Ours en 1669, [2] du mariage de Pierre de Saint-Ours, seigneur de Saint-Ours, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, ancien officier au régiment de Carignan, et de Marie Mulois.

En 1688, à peine âgé de dix-huit ans, il était admis comme cadet dans les troupes du détachement de la marine.

Deux ans plus tard, en 1690, M. de Frontenac lui donnait une commission d'enseigne qui fut confirmée par le roi le 16 mars 1691.

En 1692, le même gouverneur lui donnait une commission de lieutenant réformé qui fut également confirmée par le roi le 1er mars 1693.

Le 1er avril 1702, M. de Saint-Ours Deschaillons était fait lieutenant en pied et un an plus tard, le 10 juin 1703, garde de la marine.

Le 9 juin 1708, M. de Saint-Ours Deschaillons recevait enfin une compagnie.

En 1708, dans un grand conseil de guerre tenu à Mont-

---

[1] On devrait plutôt écrire Saint-Ours de l'Eschaillon.

[2] Baptisé à Sorel le 11 octobre 1670.

réal avec les chefs de tous les sauvages chrétiens de la colonie, une expédition contre la Nouvelle-Angleterre fut décidée. MM. de Saint-Ours Deschaillons et Hertel de Rouville reçurent le commandement de ce parti. L'expédition partit de Montréal le 26 juillet 1708. Elle était composée de cent Français, tant soldats qu'habitants, et d'un certain nombre de sauvages sous les ordres de M. Boucher de la Perrière. Le parti saccagea le village de Haverhill, tua une centaine d'Anglais et revint à Montréal après avoir eu dix hommes tués et dix-neuf blessés.

Dans sa lettre du 14 novembre 1708 au ministre, M. de Vaudreuil loue l'habileté des deux chefs de l'expédition, MM. de Saint-Ours Deschaillons et Hertel de Rouville.

En 1709, M. de Saint-Ours Deschaillons faisait partie de l'expédition sous les ordres de M. de Ramezay chargée d'aller rencontrer l'armée commandée par le colonel Nicholson qui venait attaquer Montréal par le lac Champlain. Il commandait une des cinq compagnies de Canadiens. L'expédition partit de Montréal le 28 juillet 1709, et revint sans avoir combattu, des maladies contagieuses dans l'armée de Nicholson lui ayant fait rebrousser chemin.

En 1717, le gouverneur de Vaudreuil donnait à M. de Saint-Ours Deschaillons le commandement du poste de Niagara. Il avait pour instructions de terminer au plus vite les travaux de défense du fort de Niagara. Il ne devait pas commencer les hostilités contre les Anglais ou les Iroquois mais si on l'attaquait il avait ordre de se défendre énergiquement.[3]

Le 12 mai 1721, le gouverneur de Vaudreuil envoyait M. de Saint-Ours Deschaillons prendre le commandement du

---

[3] Le *Mémoire pour servir d'instruction au sieur Deschaillons* a été publié par M. l'abbé Couillard-Després, dans son *Histoire de la seigneurie de Saint-Ours*, p. 164.

poste de Kaministigoya. C'était le poste le plus éloigné des pays de l'Ouest. [4]

En octobre 1722, M. de Vaudreuil disait de M. de Saint-Ours Deschaillons:

" Il est très bon officier ayant servi également bien tant dans les partis qu'il a commandés contre les ennemis que dans les postes dont je lui ai confié le commandement. Il commande actuellement à Camanistigouya. " (Kaministigoya). [5]

En 1728, M. de Saint-Ours Deschaillons succédait à M. de Noyelles dans le commandement du poste de Détroit.

Le gouverneur de Beauharnois écrivait au ministre, le 8 octobre 1728:

" Le sieur Deschaillons, capitaine de compagnie, que j'ai envoyé au Détroit pour y commander m'a prié d'avoir l'honneur de vous marquer qu'il n'allait point dans ce poste pour lui tenir lieu de son avancement préférant les honneurs du corps à toutes choses. Vous sçavez, Monseigneur, que c'est un excellent officier et de beaucoup de réputation. " [6]

M. de Saint-Ours Deschaillons ne resta que quelques mois au Détroit. Il fut remplacé par M. de Boishébert.

A la mort de M. d'Esgly, lieutenant de roi aux Trois-Rivières, en 1730, M. de Saint-Ours Deschaillons fut un de ceux qui demandèrent sa charge.

Le gouverneur de Beauharnois favorisa plutôt le chevalier Bégon, mais il ne put s'empêcher de rendre le témoignage suivant à M. de Saint-Ours Deschaillons:

" Cet officier sert depuis 14 ans et est depuis longtemps capitaine. Il a toutes les qualités nécessaires. " [7]

---

[4] Le *Mémoire d'instructions de M. de Vaudreuil à M. de Saint-Ours Deschaillons* se trouve à la page 172 de l'*Histoire de la seigneurie de Saint-Ours*.

[5] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 120.

[6] *Ibid.*, vol. 50.

[7] *Ibidem*, vol. 52.

Le 25 mars 1730, M. de Saint-Ours Deschaillons recevait la récompense de ses nombreux services. Le roi le créait chevalier de Saint-Louis.

Le 5 février 1731, M. de Saint-Ours Deschaillons succédait au chevalier Bégon à la majorité de Québec.

Le ministre lui écrivait le 1er mai 1731 :

" J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 18 octobre. Sur le compte que j'ai rendu au roi de vos services et des témoignages que M. le marquis de Beauharnois a donnés de votre zèle et de votre application, Sa Majesté a bien voulu vous accorder la majorité de Québec, vacante par la promotion de M. le chevalier Bégon à la lieutenance de roi des Trois-Rivières. J'ai contribué avec plaisir à vous procurer cette grâce et je serai toujours disposé à vous en procurer d'autres, persuadé que je suis que vous travaillerez à les mériter par votre attention à bien remplir le poste important qui vous est confié. Je ne saurais trop vous le recommander. " [8]

Deux ans plus tard, le 1er avril 1733, M. de Saint-Ours Deschaillons était promu lieutenant de roi à Québec, en remplacement de M. LeVerrier, décédé.

En mai 1737, M. de Saint-Ours Deschaillons obtenait une gratification extraordinaire de 400 livres.

En 1742, M. de Vaudreuil, gouverneur des Trois-Rivières, était nommé au gouvernement de la Louisiane. M. de Saint-Ours Deschaillons demanda la charge de gouverneur des Trois-Rivières, mais le chevalier Bégon, qui avait de hautes influences en France, l'emporta.

M. de Saint-Ours Deschaillons décéda à Québec le 8 juin 1747, à l'âge de 77 ans.

---

[8] L'abbé Couillard-Després, *Histoire de la seigneurie de Saint-Ours*, p. 189.

RENE GAULTIER DE VARENNES

Originaire de la paroisse de Bégon, dans l'Anjou, René Gaultier de Varennes était fils d'Adam-Pierre Gaultier, sieur de la Varandière, et de Bertrande Gourdeau.

M. de Varennes arriva dans l'été de 1665,avec le régiment de Carignan dans lequel il était lieutenant.

M. de Varennes ayant épousé Marie Boucher, fille de Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, se décida à rester au pays quand le régiment de Carignan fut licencié.

En 1669, Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières depuis plusieurs années, abandonnait ce gouvernement, et était remplacé par son gendre, M. de Varennes. Ce dernier ne tenait cependant pas sa commission du roi mais du gouverneur de Courcelles.

Au printemps de 1671, M. de Varennes accompagnait M. de Courcelles dans son expédition au lac Ontario.

Dans l'automne de la même année 1671, M. de Varennes passait en France. L'intendant Talon, dans son mémoire du 2 novembre 1671, demandait une commission du roi pour le gouvernement des Trois-Rivières en faveur de M. de Varennes. " J'estime, disait-il, qu'il est du service de Sa Majesté de pourvoir par elle-même aux gouvernements particuliers pour s'assurer d'autant plus de la fidélité de ses sujets dans des pays éloignés de sa présence; cet officier nommé Varennes a du mérité et ne manque pas de zèle. " [1]

Cette commission fut signée par le roi à Saint-Germain-en-Laye le 6 juin 1672. " [2]

M. de Varennes revint dans la Nouvelle-France dans le même été de 1672.

---

[1] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 3.

[2] Publiée dans le *Bulletin des recherches historiques*, vol. XXIII, p. 119.

Le 29 octobre 1672, l'intendant Talon concédait à M. de Varennes " vingt-huit arpents de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, à prendre sur le fleuve Saint-Laurent, borné d'un côté la concession du sieur de Saint-Michel, de l'autre celle du sieur Boucher et la quantité de terre qui se trouvera depuis le dit sieur Boucher jusqu'à la rivière Notre-Dame, la moitié d'icelle comprise, sur pareille profondeur, avec deux îles qu'on appelle Percées, marquées dans notre carte figurative A. et B., et trois des îles qui sont au-dessous des dites îles entre le chenail marqué dans notre dite carte G. H. J., les deux autres, cottées L. M., demeurant en suspens à cause de la prétention que le sieur Dugué a sur icelles, jusqu'à ce qu'il soit ordonné par Sa Majesté à qui des deux elles devront appartenir... " [3]

Cette concession était faite en fief et seigneurie, à la charge de la foi et hommage au château Saint-Louis de Québec, aux droits et redevances accoutumés, de continuer de tenir et faire tenir feu et lieu, de la réserve des bois de chêne, etc., etc.

C'est la seigneurie de Varennes.

La première commission de gouverneur des Trois-Rivières signée par le roi en faveur de M. Gaultier de Varennes était pour trois ans. Le 3 mars 1675, le roi lui en donnait une nouvelle.

M. de Varennes se livrait au commerce des fourrures et faisait la traite avec les Sauvages au mépris des règlements du roi.

Le 31 mai 1686, le roi faisait avertir le gouverneur de Denonville que si M. de Varennes continuait à faire la traite à la Gabelle il serait révoqué.

Quatre mois plus tard, le 28 septembre 1686, l'intendant

---

[3] *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 126.

de Meules accusait M. de Varennes de faire encore la traite à la Gabelle :

" M. de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, écrivait-il, se sert de son autorité pour faire seul le commerce avec les Sauvages dans un lieu nommé la Gabelle à quatre lieues de Trois-Rivières, ce qui est défendu par les ordonnances de Sa Majesté, qui ne le permet qu'aux Trois-Rivières ; il y a même plusieurs arrêts du Conseil souverain et ordonnances des intendants qui le défendent dans le dit lieu de la Gabelle, en conformité de celles de Sa Majesté : je n'ai pu l'empêcehr jusqu'à présent parce que M. de la Barre, de son autorité, et malgré tous les arrêts et ordonnances, lui avait permis de le faire seul : on m'a présenté souvent des requêtes sur ce sujet, mais prévoyant que M. de la Barre s'opposerait toujours à l'exécution de ce que j'en ordonnerais, j'ai toléré cette affaire comme une infinité d'autres pour donner la paix au Canada, je n'ai pas laissé d'en dire plusieurs fois mon sentiment audit sieur de Varennes qui n'a pas paru en être fort satisfait ; cela m'a si bien attiré M. de Montortier qui est son parent et qui a passé tout cet été chez lui qu'il a fait tous ses efforts pour me rendre secrètement toutes sortes de mauvaises affaires quoique j'aie affecté de vivre avec lui avec beaucoup d'honnêteté. S'il eut demeuré plus longtemps ici, il aurait été capable d'insinuer à tout le monde un esprit de désobéissance. Dès que M. de Denonville fut arrivé, il fit ce qu'il put pour le prévenir contre moi, il commença par lui dire que je passais devant les gouverneurs particuliers et qu'en France cela ne se faisait point, que quand nous marchions j'allais à sa gauche,et qu'enfin après lui j'avais les honneurs de l'église. M. de Denonville me parla de cette préséance et entrant dans ses sentiments, il me dit qu'en France les intendants allaient après le gouverneur. Cette proposition m'étonna extrêmement. Je lui répondis avec beaucoup de douceur qu'ils se sauraient plain-

dre eux-mêmes à la cour et que je les priais de ne s'en point mêler; je lui dis pour ma raison qu'on n'avait jamais disputé cette préséance à MM. Talon, Bouteroue et Duchesneau, mes prédécesseurs, et même que les gouverneurs particuliers n'avaient jamais songé à me la disputer, et que cela me paraissait une nouveauté, que même le roi avait décidé de cette question en donnant au gouverneur-général le pas par-dessus tous les autres, le second à l'évêque et à l'intendant le troisième.

" Je dis à M. le marquis qu'il y avait grande différence entre un gouverneur de ville frontière ou de grande ville du royaume et un gouverneur des Trois-Rivières, et qu'il fallait proprement regarder ces gouverneurs ici comme des majors ou simples commandants, dont les villes de leur résidence ne consistaient qu'en sept ou huit maisons, comme est la ville des Trois-Rivières; celui qui en est le gouverneur n'a que douze cents livres d'appointements et a épousé la fille d'un homme qui a été engagé des Jésuites trente-six mois et qui les a servi en qualité de cuisinier; ce même homme en premières noces a épousé une femme sauvage; il se trouva assez de génie et de coeur pour mériter le gouvernement des Trois-Rivières. Ce qui fait voir que c'est peu de choses et M. de Varennes qui l'est présentement a eu ce gouvernement de son beau-père ; s'il fallait qu'un intendant passât après ces sortes de gouverneurs et les majors en leur absence passent devant..... il serait beau à un intendant qui est perpétuellement le juge de ces messieurs tant en la qualité d'intendant que celle de président du Conseil Souverain, de passer après eux en quelque lieu que ce soit..." [4]

Le marquis de Denonville avait beaucoup d'estime pour M. de Varennes. Le 13 novembre 1686, il demandait au ministre de Seignelay de faire renouveler la commission de M.

---

[4] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 8.

de Varennes comme gouverneur des Trois-Rivières. " C'est un très bon gentilhomme,disait-il, qui n'a de vice que la pauvreté. Je vous assure qu'il a du mérite et de l'autorité, il aurait besoin de quelque grâce du roi pour élever et soutenir sa famille. " [5]

Cette commission lui fut donnée par le roi le 3 juin 1686.

Le 30 mars 1687, le roi faisait écrire une lettre sévère à M. de Varennes. On l'accusait de toutes parts de faire la traite et il espérait que cela n'arriverait plus.

En 1688, M. de Varennes avait demandé un congé pour passer en France l'année suivante. Lorsque cette permission arriva par les premiers vaisseaux de 1689, elle ne lui fut plus nécessaire, puisqu'il était régent aux Trois-Rivières en juin 1689. [6]

PHILIPPE DE RIGAUD DE VAUDREUIL

Un proverbe usité dans l'ancien Languedoc prouve autant que les meilleurs parchemins l'ancienneté de la noblesse des Rigaud :

Les Hunards, les Lévis et les Rigauds
Ont chassé les Visigots ;
Les Lévis, les Rigauds et les Voisins
Ont chassé les Sarrazins.

D'Hozier, dans son *Armorial de France*, donne onze générations bien établies de Rigaud de Vaudreuil avant d'arriver à notre premier gouverneur de Vaudreuil.

---

[5] *Ibid.*, Série B., vol. 13.

[6] A consulter sur M. Gaultier de Varennes une étude de M. l'abbé Ivanhoe Caron dans le *Bulletin des recherches historiques*, vol. XXIII, pp. 117, 244. Nous lui avons emprunté plusieurs de nos renseignements.

Philippe de Rigaud de Vaudreuil était le cinquième fils de Jean-Louis de Rigaud, chevalier, seigneur et baron de Vaudreuil, d'Auriac, de Cabanial, du Faget, et de Marie de Châteauverdun. Il fut d'abord connu sous le titre de chevalier de Vaudreuil.

Né en 1643, le chevalier de Vaudreuil entra, en 1670, dans la première compagnie des mousquetaires du roi. Il servait encore dans ce corps le 22 janvier 1676.

Le 17 mars 1687, le chevalier de Vaudreuil était nommé commandant des troupes du détachement de la marine qui servaient dans la Nouvelle-France.

Il s'embarqua dès le printemps de 1687 sur le navire l'*Arc-en-ciel,* pour passer au Canada.

A peine remis des fatigues de la traversée, M. de Vaudreuil fit la campagne de 1687 contre les Tsonnontouans.

Le gouverneur de Denonville fut très satisfait des services que lui rendit M. de Vaudreuil pendant cette campagne. Le 25 août 1687, de retour à Montréal, il écrivait au ministre de Seignelay :

" Pour M. de Vaudreuil on ne peut pas servir avec plus d'affection qu'il fait. Je compte beaucoup sur lui pour discipliner nos troupes et tenir les officiers dans leur devoir ; il se prend déjà très bien pour cela. " [1]

M. de Seignelay, sur les bons rapports de M. de Denonville, fit accorder par le roi une gratification de 500 livres à M. de Vaudreuil.

A l'automne de 1687, M. de Denonville formait une compagnie de 120 hommes qu'il posta à la tête de l'île de Montréal pour la défendre des attaques des Iroquois. Il en donna le commandement à M. de Vaudreuil.

Le 28 octobre 1687, le gouverneur de Denonville recom-

---

[1] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 9.

mandait M. de Vaudreuil aux bontés de la Cour vu " que c'est un cadet de qualité de Gascogne qui ne fera pas venir souvent des lettres de change de son pays. ". [2]

En 1688, M. de Callières, gouverneur de Montréal, passait en France. C'est M. de Vaudreuil qui administra le gouvernement de Montréal pendant son absence.

Le 7 juin 1689, le roi donnait un ordre à M. de Vaudreuil pour commander au Canada en l'absence de MM. de Frontenac et de Callières.

Après le massacre de Lachine en août 1689, M. de Vaudreuil se mit à la poursuite des barbares Iroquois. Il ne put cependant leur faire grand mal.

Au siège de Québec, en 1690, M. de Vaudreuil se distingua tout particulièrement.

En 1691, M. de Vaudreuil détruisit presque entièrement un parti de 40 à 50 Onneyouts dans les environs de Repentigny.

L'année suivante, en 1692, M. de Vaudreuil eut encore l'occasion de battre les Iroquois. Le 15 septembre 1692, M. de Frontenac, rendant compte de cette action au ministre de Seignelay, en profitait pour faire l'éloge de M. de Vaudreuil.

A l'automne de 1692, M. de Vaudreuil passait en France. Il revint au pays en juillet 1693.

Le 5 mai 1695, M. de Vaudreuil était fait capitaine de vaisseau.

En 1696, M. de Vaudreuil fit l'expédition de M. de Frontenac contre les Onnontagués.

Le 1er mai 1698, le roi faisait M. de Vaudreuil chevalier de Saint-Louis.

A la mort de M. de Frontenac en 1698 trois candidats entrèrent en lice pour lui succéder au gouvernement de la Nouvelle-France: M. Bochart de Champigny, intendant depuis

---

[2] *Ibid.*, vol. 91.

1686, M. de Callières, gouverneur de Montréal, et M. de Vaudreuil.

M. de Callières qui était un homme très habile joua alors à ses concurrents un tour qui est raconté avec verve par Gédéon de Catalogne dans son *Mémoire sur le Canada.* [3]

Les lettres de nomination de M. de Callières comme gouverneur de la Nouvelle-France furent signées le 20 avril 1699.

Un mois après, le 28 mai 1699, le roi nommait M. de Vaudreuil gouverneur de Montréal, en remplacement de M. de Callières. Il lui donnait en même temps des provisions de commandant de la Nouvelle-France au défaut de M. de Callières.

En 1702, il fut fort question d'une expédition contre Boston. Plusieurs projets furent élaborés et soumis au ministre. L'un de ces plans était de M. de Saint-Castin. Il suggérait une attaque par mer et une attaque par terre qui serait partie de l'Acadie. Comme commandant de cette expédition, M. de Saint-Castin suggérait M. de Vaudreuil. [4]

Le 26 mai 1703, M. de Callières, gouverneur de la Nouvelle-France depuis 1699, décédait à Québec.

En vertu de la commission de " commandant du pays de la Nouvelle-France au défaut du chevalier de Callières " qui lui avait été donnée le 28 mai 1699, M. de Vaudreuil prit le commandement général du pays.

Le 1er août 1703, M. de Vaudreuil était nommé gouverneur et lieutenant-général en Canada, Acadie, île de Terre-Neuve et les autres pays de l'Amérique Septentrionale. [5]

Le 18 juin 1712, le roi accordait à M. de Vaudreuil la faveur extraordinaire de le nommer commandeur surnuméraire de l'Ordre de Saint-Louis.

---

[3] *Collection de manuscrits*, vol. 1, p. 601.

[4] *Ibid.*, p. 398.

[5] *Edits et ordonnances*, vol. Ier, p. 58.

En 1714, M. de Vaudreuil obtint un congé pour aller en France. Il s'embarqua sur le *Héros* à la fin de septembre 1714. Il revint au pays dans l'été de 1716.

Le 24 avril 1721, le marquis de Vaudreuil était fait grand'croix de l'ordre de Saint-Louis.

M. de Vaudreuil décéda à Québec le 10 octobre 1725.

" C'est avec justice que nous l'avons pleuré, remarque l'annaliste des Ursulines de Québec, en notant la mort du marquis de Vaudreuil, car sous sa vigilante administration, le Canada a joui d'une prospérité jusqu'alors inconnue. Pendant vingt-deux ans, le cultivateur, le commerçant et le militaire n'ont eu également qu'à bénir son nom. " [6]

" M. de Vaudreuil, dit de son côté M. l'abbé Auguste Gosselin, mourut à Québec le 10 octobre 1725, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, après la plus longue et l'une des plus bienfaisantes administrations qu'ait eues le Canada. Il exerçait les fonctions de gouverneur général depuis le 26 mai 1703, et était au Canada depuis 1687. Mgr de Saint-Valier avait eu souvent des reproches à lui faire sur certains détails de sa conduite, et s'en était même plaint à la Cour. En somme, cependant, l'Eglise du Canada n'eut qu'à se louer des bonnes dispositions de M. de Vaudreuil. La colonie pleura sincèrement la mort de son gouverneur. " [7]

---

[6] *Les Ursulines de Québec*, tome second, p. 140.

[7] *L'Eglise du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête:* Mgr de Saint-Valier, p. 415.

(À SUIVRE)

Pierre-Georges ROY.

A travers les faits et les oeuvres

Le protocole de paix. — Hésitations de l'Allemagne. — Le sabordage de Scapa Flow. — Finalement le gouvernement de Berlin se résigne.— Les punitions à infliger. — Vindicte d'après-guerre. — En Angleterre. — Succès parlementaire du cabinet. — Discours de M. Lloyd-George à Manchester. — Une mauvaise presse. — La question irlandaise. — Le nouveau *Home Rule*. — Un aperçu de la mesure qui sera présentée. — Approbation en Angleterre. — Dénonciations en Irlande. — L'attentat contre lord French. — En France. — Victoire de M. Clemenceau. — La signification des élections. — La prochaine élection présidentielle. — En Italie. — Le discours du trône. — La question de Fiume. — Aux Etats-Unis. — La nouvelle session.— Le message du président. — Le traité. — Au Canada.

IL y a plus d'un an que l'armistice a été signé, et la mise en vigueur du traité de paix conclu le 28 juin dernier n'est pas encore un fait accompli. Au contraire, durant le mois qui s'achève des rumeurs alarmantes ont circulé. L'Allemagne refusait de signer le protocole soumis par les Alliés et dont l'acceptation par elle devait être la dernière condition de cette mise en vigueur. La difficulté avait pour cause la demande d'indemnité pour le sabordage de la flotte allemande à Scapa Flow. Le gouvernement de Berlin se refusait absolument à cette condition, même au risque d'une rupture et de tout ce qui pouvait suivre. L'opinion germanique était, assurait-on, très montée. Le parti militariste reprenait l'ascendant et son regain de puissance pouvait conduire aux pires extrémités.

Pendant plusieurs jours les dépêches prirent un ton inquiétant. Elles attribuaient au ministre de la guerre allemand, Gustave Noske, les propos suivants : " Je ne puis parler au nom du gouvernement tout entier, parce qu'il n'a pas encore pris une décision. Mais je recommande que l'Allemagne refuse de signer le protocole du traité de paix. Le délai

pour la signature est terminé. Que les Alliés occupent l'Allemagne s'ils le veulent. La paix qu'on nous offre n'est pas la paix, mais un prolongement de la guerre. Si nous acceptons de signer le protocole, la nation allemande se lèvera et prendra sa revanche contre celui qui l'aura signé et elle sera dans son droit. La Grande-Bretagne et la France veulent la destruction systématique de l'Allemagne. Toute la confiance que j'avais dans les Alliés est maintenant disparue. Au moyen de subterfuges, les gouvernements français et anglais préparent l'opinion publique de leur pays pour écraser l'Allemagne d'une manière encore plus effective que par le traité de paix. Nous avons cédé trop longtemps, le moment de résister est maintenant arrivé. Que les Alliés agissent à leur guise. "

Cependant, devant la perspective d'une reprise d'hostilités possible, les chefs de la nation allemande ont fléchi. En dépit des commentaires et des énoncés pessimistes d'une certaine presse alliée, il nous semblait certain que l'Allemagne ne pouvait songer raisonnablement à résister. Les armées d'occupation française et anglaise sont encore sur le Rhin. Elles sont puissantes et pourvues d'un formidable matériel de guerre. L'armée allemande, au contraire, est désorganisée et dépourvue. En quelques jours, le maréchal Foch pouvait pénétrer au coeur de l'Allemagne. Les esprits dirigeants du gouvernement germanique l'ont compris. Et bientôt le ton des communications de Berlin a baissé. Finalement les délégués allemands ont reconnu le principe de la compensation demandée pour le sabordage de la flotte, et il n'y a plus qu'à en déterminer le mode et la nature.

Maintenant il reste encore à régler la question des sanctions à exercer et des châtiments à décréter contre les auteurs de la guerre et ceux qui ont commis, durant les quatre années du conflit, des actes condamnés par le droit des gens

et le droit international. Nos lecteurs savent que nous ne sommes pas enthousiaste de ces procédures vindictives d'après-guerre. Faire le procès du kaiser, faire le procès des soudards qui ont commandé l'oeuvre de carnage et de destruction, cela peut paraître théoriquement juste, mais cela nous semble pratiquement et historiquement sujet à de multiples critiques. L'exil de Napoléon à Sainte-Hélène a encouru la flétrissure de l'opinion universelle, et nous ne voyons nulle part que la Sainte-Alliance, en 1815, ait sommé la France écrasée de lui livrer les maréchaux et les généraux de l'empire qu'on pouvait accuser d'outrance et d'excès de guerre. Il nous semble que les Alliés ont en ce moment d'autres problèmes et de plus importants à résoudre.

* * *

En Angleterre, le gouvernement de M. Lloyd George a décidément consolidé sa situation parlementaire. On en a eu une preuve additionnelle quand M. William Brace, l'un des chefs du parti travailliste a proposé un comité d'enquête sur le coût de production du charbon, son prix de vente et le rendement des mines. Le ministère a combattu cette proposition. Sir Auckland Geddes, ministre du service national et de la reconstruction, a répondu à M. Brace. Il a déclaré que le gouvernement s'opposait à la nomination d'un comité parce qu'il entendait agir lui-même directement. La cause du problème actuel, a-t-il dit, est la lutte de deux groupes divergents, l'un favorable à la nationalisation des mines, l'autre opposé à la limitation des profits, et tous deux produisant des statistiques différentes. Le débat s'est terminé par un vote de 254 voix contre 59.

Cependant les victoires remportées par le ministère dans le parlement ne le mettent pas à l'abri des critiques extérieu-

res. M. Lloyd George a souvent une mauvaise presse. Après le discours qu'il a prononcé récemment à Manchester les commentaires d'un grand nombre de journaux ont été plutôt défavorables. Le premier ministre avait fortement insisté sur la nécessité de maintenir le gouvernement de coalition. Faisant une appréciation de ce discours, le *Manchester Guardian* en a reconnu le ton manifestement libéral, et a admis franchement la force du plaidoyer ministériel en faveur de la coalition, puisque celle-ci a réussi à faire adopter une mesure de franchise électorale, une loi d'éducation et une législation sociale plus facilement et d'une manière plus satisfaisante qu'aucun gouvernement n'aurait pu le faire auparavant. Cependant, le *Manchester Guardian* a ajouté que le cabinet de coalition devait donner une bonne paix et n'a donné qu'une paix mauvaise et qu'en outre il a manifestement mal conduit les affaires de l'Irlande. Comme conclusion l'organe libéral a déclaré qu'il ne faut pas se laisser effrayer par les propos de M. Lloyd George sur la possibilité d'un gouvernement ouvrier, et il a affirmé que le vrai libéralisme ne peut s'allier à une coalition libérale-conservatrice contre les travaillistes mais qu'il importe au contraire de maintenir une opinion franchement libérale. La *Westminster Gazette* de son côté a signalé comme le point faible de ce discours le passage où M. Lloyd George a soutenu que la coalition a rendu possible une solution du problème irlandais avec le *Home Rule*. Il est manifeste au contraire que la condition de l'Irlande a tourné de mal en pis depuis trois ans. Le *Daily Graphic*, le *Morning Post*, le *Daily Express*, le *Times*, ont tous fait entendre une note peu favorable.

La tâche de M. Lloyd George est assurément plus ardue que jamais en ce moment. Outre les problèmes de politique extérieure, il a ce terrible problème de politique intérieure : l'Irlande. Après de longues délibérations il a communiqué au

parlement la politique finalement adoptée. Voici en quoi elle consiste. La nouvelle législation relative au *Home Rule* pourvoit à la création de deux législatures, l'une pour le nord, l'autre pour le sud de l'Irlande. Ces deux législatures sont revêtues du pouvoir d'en créer une seule pour toute l'Irlande, si elles le jugent à propos, et cela sans l'intervention du parlement impérial. En attendant, le bill décrète la formation d'un conseil choisi par les deux législatures qui servira de lien entre ces deux corps. L'Irlande continuera d'être représentée à Westminster. Elle élira quarante députés au parlement impérial, comme cela était établi par l'acte de 1914. Chacune des deux législatures aura les mêmes pouvoirs de taxation que ceux des législatures locales des Etats-Unis. Les taxes sur le revenu, sur les profits industriels, et les surtaxes seront perçues par les autorités impériales. Les législatures irlandaises auront sous leur juridiction toutes les affaires locales et tout l'organisme nécessaire pour le maintien de la loi et de l'ordre. La haute magistrature, l'armée et la marine resteront sous la direction du gouvernement de la Grande-Bretagne, de même que les douanes et l'accise. Le premier ministre a informé la chambre que le bill contient des articles ayant pour objet de protéger les minorités. Si un seul parlement irlandais est constitué, le service postal sera soumis à sa juridiction. Le gouvernement se propose de donner à l'Irlande le bénéfice de toutes les taxes et de tous les droits perçus chez elle, déduction faite d'une contribution raisonnable au soutien des services impériaux. Telles sont les grandes lignes de la mesure annoncée. Dans son discours, M. Lloyd George a déclaré que l'Irlande doit rester unie à l'Angleterre. " La Grande-Bretagne, s'est-il écrié, ne peut accepter la séparation. Ceux qui croient qu'elle peut y être forcée n'ont pas lu l'histoire des cinq dernières années. Toute tentative de sécession serait combattue avec

la même détermination, la même vigueur, la même résolution que celles dont les Etats du Nord ont donné l'exemple aux Etats-Unis. "

Le projet de *Home Rule* du gouvernement a été accueilli avec faveur par la presse anglaise. La plupart des grands journaux de Londres l'approuvent chaleureusement. Le *Times,* qui en ces derniers mois s'est montré plutôt hostile au premier ministre, déclare qu'il a été à la hauteur de sa grande situation et qu'il ne lui reste plus qu'à marcher de l'avant hardiment. Le *Telegraph* dit que la mesure annoncée se recommande à tous les esprits qui aiment la liberté. Le *Daily Mail* déclare que c'est la meilleure qui ait encore été présentée par aucun des gouvernements précédents. Mais, si l'on traverse le canal Saint-George, c'est une tout autre note qui se fait entendre. La presse irlandaise semble unanime dans sa condamnation de la politique ministérielle. On représente celle-ci comme impraticable. On critique vivement l'ensemble et les détails connus du projet. Quelques journaux accusent le gouvernement d'avoir pour objet d'égarer l'opinion du monde au sujet de l'Irlande. Suivant eux le discours de M. Lloyd George a été fait en vue de la consommation américaine. L'*Indépendant* de Dublin, s'écrie: " Il est ridicule d'appeler cela du *self-government*... Ce n'est pas ainsi que le ministère peut espérer fermer le misérable chapitre des relations de la Grande-Bretagne avec l'Irlande... Sur 37,000,000 de louis du revenu irlandais, le parlement impérial va retenir le contrôle de 35,000,000. " De son côté, le *Télegraph,* édition du soir du *Freeman's journal,* dit que le parlement devrait refuser de délibérer sur "la monstrueuse" mesure du gouvernement. Les chefs du Sinn-Feinn affirment que les événements des derniers jours ont tellement envenimé les animosités nationales, que le gouvernement risquerait de provoquer une guerre civile s'il tentait de mettre

en vigueur le plan du premier ministre. Parmi " ces événements des derniers jours ", il faut signaler la tentative d'assassinat dirigée contre lord French, lord-lieutenant d'Irlande. Elle a naturellement causé une vive émotion. Les cardinaux Walsh et Logue ont élevé la voix pour flétrir cet attentat criminel.

Les extraits que nous avons donnés plus haut indiquent que la divergence est profonde entre l'opinion anglaise et l'opinion irlandaise. Quel sera le résultat de la politique proposée ? L'étude du bill du *Home Rule* commencera sans doute aussitôt après l'ouverture de la prochaine session, le 10 février. Le parlement a été prorogé à cette date par le roi.

* * *

En France la première séance de la chambre nouvellement élue a été orageuse par le fait des socialistes. C'était M. Siegfried, âgé de plus de quatre-vingts ans, qui était le président d'âge. M. Clemenceau a fait un bref discours,dans lequel il a dit qu'il faut rebâtir la France, qu'il faut travailler et oublier la politique de parti. M. Jean François, alsacien, le plus jeune député de la chambre, avait été désigné par ses collègues de l'Alsace-Lorraine, pour parler en leur nom. Il a évoqué le souvenir de la fameuse protestation contre la cession de ces deux provinces lue à Bordeaux en 1871 par leurs représentants. Jusque-là tout allait bien. Mais lorsque les socialistes, contrairement au règlement, voulurent faire à la tribune une proclamation de leur programme, une tempête d'interruptions a éclaté. Leurs porte-parole, MM. Albert Thomas et Alexandre Varenne, ont pu à peine faire entendre quelques mots. L'affichage des discours de MM. Clemenceau, Siegfried et François a été voté.

Depuis notre dernière chronique, quelques précisions

nous sont parvenues sur l'ensemble du résultat électoral. Une communication intéressante du comité de propagande catholique nous a apporté des éléments d'appréciation additionnels. Nos lecteurs nous sauront gré de leur en donner quelques passages. Voici ce que dit la circulaire au sujet de l'échec socialiste : " Le parti socialiste unifié qui, surtout depuis l'armistice, tentait d'entraîner à sa suite, dans une voie nettement révolutionnaire, les masses ouvrières, a subi, le 16 novembre, un retentissant échec. Il est diminué en nombre très sensiblement et décapité. Il perd ses chefs de file : un Longuet, battu dans la banlieue parisienne avec tous ses compagnons de liste, un Renaudel, directeur du journal *l'Humanité,* battu dans le département du Var. Les socialistes qui comptaient plus de cent membres dans l'ancienne chambre ne rentreront pas soixante au palais Bourbon. " Le parti radical n'a guère été mieux partagé. " Les radicaux et les radicaux-socialistes qui, en 1914, avaient contribué, en s'alliant avec eux au second tour de scrutin, à faire triompher les socialistes, ceux qui, durant ces derniers mois, ont lutté contre le ministère Clemenceau ou fait montre de sympathies pour M. Caillaux et M. Malvy, sont également battus. C'est le cas de M. Augagneur, à Lyon, de M. Violette, en Eure et Loir, et de beaucoup d'autres. Succombent en même temps, notamment dans le midi, des hommes qui, comme M. Lafferre, actuellement ministre de l'instruction publique, demeuraient attachés au vieil esprit anticlérical d'avant-guerre. "

La circulaire que nous analysons montre ensuite quel a été le sens des élections récentes. " Les deux idées qui ont triomphé au scrutin du 16 novembre, dit-elle, sont les deux idées de paix sociale et d'apaisement des querelles intestines qui avaient la religion pour objet. Devant le péril révolutionnaire, rendu plus sensible par les essais d'obstruction, en

face des grèves politiques fomentées par les socialistes, tous ceux qui veulent que la France vive et se relève de ses ruines glorieuses se sont coalisés. Tous les républicains, avancés ou modérés, ont fait bloc dans un bel élan de patriotisme et de solidarité nationale. "

Dans ces élections l'influence des catholiques s'est fait sentir. Le comité de propagande le constate dans les termes suivants: " L'immense majorité d'entre eux, se refusant à discuter ou à combattre le régime républicain, en tant que tel, a accordé ses suffrages, partout où manquaient les candidats nettements catholiques, à des hommes qui, comme M. Millerand, ou M. Deschanel, ou M. Barthou, leur offraient des garanties suffisantes, au moins pour le moment, au point de vue du respect de leurs croyances. Sans doute, et malheureusement, les hommes politiques que nous venons de nommer ont déclaré vouloir maintenir à la République son caractère de laïcité. Ils ont du moins promis que cette laïcité ne serait plus agressive et qu'elle ne renfermait aucune arrière-pensée de lutte contre l'Eglise. Plusieurs d'entre eux, et non des moindres, tels M. Millerand, M. Briand, M. Viviani, se sont prononcés pour des raisons politiques en faveur de la reprise des relations diplomatiques avec le Saint-Siège. C'est là une orientation nouvelle et significative de la politique française. Grâce à ces alliances, consenties de part et d'autre avec une égale loyauté, les catholiques ont pu conquérir nombre de sièges et prendre rang, en bonne place, dans le groupe, très augmenté, des républicains progressistes et libéraux. Pour la première fois, ils sortent des partis d'opposition et se trouvent en mesure d'exercer, au sein de la majorité, une influence qui ne pourra manquer d'être heureuse à tous les points de vue. "

Sur cette question des alliances, nous croyons que nos amis de France n'ont pas tous été du même avis. Il serait

oiseux pour nous d'examiner de trop près la divergence. Nous tenons seulement à souligner le fait qui se dégage de la situation. C'est que plusieurs des principaux chefs du parti républicain comprennent qu'il faut compter avec les catholiques.

En somme il y a donc vraiment lieu de se réjouir des élections françaises. " Elles permettent, affirme la circulaire émanée du comité catholique, d'envisager avec confiance l'avenir politique et social de la France. Loin de se trouver rompue, l'union sacrée, si discutée par quelques-uns dans ses résultats quant à la politique intérieure, s'en trouve affermie. Au sein du nouveau parlement, il se trouvera une majorité compacte pour la maintenir dans ce qu'elle a d'essentiel et pour aviser aux meilleures mesures à prendre en vue d'apporter d'abord aux problèmes d'ordre économique et financier les solutions promptes qu'ils réclament. Ceux qui souhaitaient à la France des hommes nouveaux vont être satisfaits. 339 députés sur 626 ont été élus qui ne faisaient pas partie de la dernière assemblée et parmi eux, en nombre notable, des généraux, des anciens combattants, les Castelnau, les Maud'huy et bien d'autres. "

M. Clemenceau jouit évidemment d'un grand prestige auprès de la nouvelle chambre. A la suite d'un exposé qu'il vient de faire de la situation, il a reçu un vote de confiance de 458 voix contre 71. Dans son discours, il a prononcé cette phrase significative : " A la fin des semaines qui lui restent pour terminer sa tâche, le ministère remettra sa démission au président ; et alors il ne s'agira pas de sortir par une porte afin d'entrer par une autre. " Qu'est-ce à dire? M. Clemenceau veut-il faire comprendre qu'il déclinerait l'honneur d'être président de la république? On pourrait interpréter ses paroles dans ce sens.

L'élection présidentielle aura lieu le 17 janvier. C'est le 17 janvier 1913 que M. Poincaré a été porté à la présidence, et

le terme d'office est de sept ans. Depuis 1871, il y a eu neuf présidents. En voici la liste: M. Thiers, du 15 février 1871 au 24 mai 1873; M. le maréchal Mac-Mahon, du 24 mai 1873 au 30 janvier 1879; M. Jules Grévy, du 30 janvier 1879 au 12 décembre 1887 (réélu pour un second terme le 28 décembre 1885, mais forcé de démissionner au bout d'un an et onze mois, après le scandale des décorations); M. Sadi-Carnot, du 3 décembre 1887 au 24 juin 1894 (assassiné à Lyon par l'anarchiste Caserio); M. Casimir Périer, du 27 juin 1894 au 15 janvier 1895 (démissionnaire à la suite de polémiques irritantes); M. Félix Faure, du 17 janvier 1895 au 16 février 1899 (mort subitement à l'Elysée); M. Emile Loubet, du 18 février 1899 au 18 février 1906; M. Armand Fallières, du 18 février 1906 au 18 février 1913. M. Poincaré fut élu le 17 janvier 1913 et entra en fonctions le 18 février suivant.

Comme on le sait, c'est un congrès formé du sénat et de la chambre des députés, siégeant conjointement, qui élit le président de la république française. Au dernier congrès, sur 871 votants M. Poincaré avait eu au premier tour de scrutin 429 voix, contre M. Pams 327, M. Vaillant 63, M. Deschanel 18, M. Ribot 16, et des candidats divers 14. La majorité absolue — la moitié plus un — était de 436. Au second tour M. Poincaré eut 483 voix, contre M. Pams 296, etc. Le prochain congrès, si les membres des deux chambres y sont tous présents, pourra être composé de 926 parlementaires, 300 sénateurs et 626 députés.

On affirme que si M. Clemenceau consentait à se laisser mettre en nomination, il serait assuré de 700 voix au moins. C'est dire que toute concurrence serait inutile. Mais s'il refuse absolument d'être élu, il est difficile de pronostiquer d'une manière certaine. M. Deschanel aurait de grandes chances. Il pourrait être aussi question de M. Ribot, l'un des vétérans de la politique française.

Quant au futur premier ministre, le nom de M. Millerand est très en vedette à l'heure actuelle. Cet homme public est un de ces républicains avancés dont les opinions ont subi de sérieuses modifications en ces derniers temps. Il est, paraît-il, absolument favorable au rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège. D'ici à un mois, la scène politique en France va être spécialement intéressante à observer.

* * *

En Italie l'ouverture des chambres n'a pas été le signal d'une révolution comme quelques dépêches alarmistes l'avait annoncé. Le roi Victor-Emmanuel II s'est rendu au parlement pour lire le discours du trône et il a été acclamé. Seuls les socialistes ont essayé de faire une manifestation. Ils ont crié : " Vive le socialisme ", et ont quitté la salle des séances.

Voici l'un des passages les plus saillants du discours officiel : " L'Italie, grâce à la guerre, a gagné quelques-unes de ses frontières naturelles, mais les aspirations italiennes n'ont pas été considérées par les Alliés avec l'esprit de justice qui devait régner parmi eux. L'Italie n'a fait que défendre ses idéals. La protection des populations italiennes était le devoir et le droit imprescriptible de l'Italie. Nous n'avons pas de vues impérialistes et nous ne voulons pas troubler la paix européenne. L'Italie, a continué le souverain, regarde avec une extrême sympathie s'élever les classes populaires, c'est le présage, pour le pays, d'un programme de production intensive et, quant aux relations étrangères, d'une étroite coopération démocratique. Il n'y a pas de doute sur la sincérité de l'Italie quant à ses relations étrangères. "

L'aventure insensée de Gabriel d'Annunzio touche à son terme si nous devons en croire les dépêches. Il va quitter Fiume après un vote populaire par lequel la population a

manifesté son désir de voir la place remise aux autorités régulières italiennes. Le conseil des Alliés statuera ensuite définitivement sur le cas de cette ville. Un moyen terme sera probablement accepté.

* * *

Aux Etats-Unis, la nouvelle session du congrès s'est ouverte le 19 décembre. Le président a adressé aux deux chambres un long message où il a parlé d'une foude de questions, mais sans aborder celle du traité rejeté par le sénat il y a quelques semaines.

Le chef de la république américaine a recommandé l'adoption de nombreuses mesures, pour établir le *status* des affaires en temps de paix, pour reviser le système des taxes, pour réduire le coût de la vie et pour changer les conditions du travail et de l'agriculture.

M. Wilson est évidemment favorable à l'adoption d'un tarif moins protectionniste. " Les Etats-Unis, affirme-t-il, ne peuvent plus s'isoler du reste du monde au point de vue commercial. Ils ont besoin de débouchés pour leurs exportations et ils ne peuvent obtenir ce résultat en fermant l'entrée de leur pays aux produits étrangers. Le gouvernement américain devra en conséquence reviser son système tarifaire. "

Le président préconise l'établissement des soldats sur les terres. " L'Etat, dit-il, a un grand devoir à remplir en donnant du travail, pour les aider, aux soldats de retour du front. Le gouvernement devrait mettre à exécution le système recommandé par le département du travail de donner à cultiver aux soldats démobilisés des terres qui ne sont pas encore en culture et qui sont situées dans certaines parties des Etats-Unis. "

M. Wilson a longuement parlé des relations du capital et

du travail. " Le travail, a-t-il déclaré, a droit à un salaire équitable, mais le capital doit en retour recevoir une compensation raisonnable de ce qu'il sacrifie. Il a droit à la protection du gouvernement dans toutes les circonstances critiques. Aucun gouvernement digne de ce nom ne peut se jouer de ces deux classes de la société, car il existe entre elles une réciprocité d'intérêts que le gouvernement doit s'efforcer d'augmenter et de sauvegarder à tout prix. Le droit des individus de se mettre en grève est inviolable et ne doit pas être enfreint par aucune mesure gouvernementale. Mais il existe un droit du gouvernement de protéger le public et de s'assurer de sa puissance et de son autorité sacrée en face des provocations de toutes les classes. Le gouvernement, quand il revendique ce droit, cherche, non pas à s'aliéner une classe d'individus,mais simplement à défendre le droit de tout le public en général contre le tort et le mal irréparables qui pourraient être faits par toute tentative d'usurper un droit que le gouvernement a seul le pouvoir d'exercer pour le salut de tous. "

Quoique le président n'ait pas parlé du traité dans son message, la question reviendra sûrement devant le sénat. Les chefs républicains et démocrates ont déjà entamé des pourparlers pour arriver à une entente. On affirme que M. Wilson serait disposé à accepter l'adoption de certaines réserves, afin d'assurer le vote d'une résolution favorable à l'ensemble du traité et de la ligue des nations.

Dans la chambre des représentants, un député de l'Illinois, M. Mason, de Chicago, a présenté une résolution demandant de voter les sommes nécessaires au paiement des salaires d'un ministre et de consuls représentant la république américaine auprès de la république irlandaise. Cela équivaudrait à reconnaître l'indépendance de l'Irlande et du coup à mettre les Etats-Unis en rupture diplomatique avec la Grande-Bretagne. Nous ne croyons pas qu'une semblable proposition ait aucune chance d'être adoptée.

* * *

Au Canada, pendant quelques jours, on a beaucoup parlé de la démission de sir Robert Borden et de la formation d'un nouveau ministère à Ottawa. L'état de santé du premier ministre était si peu satisfaisant que ses médecins lui recommandaient un repos absolu. Cependant ses collègues ont réussi à changer sa résolution. Sir Robert demeure à la tête du cabinet à condition de prendre encore un repos de plusieurs mois.

A Québec, la session provinciale s'est ouverte le 10 décembre. Le discours du trône ne contient l'annonce d'aucune mesure spécialement importante. Le trésorier de la province, n'a pas tardé à prononcer son discours budgétaire. Dès le 17 décembre, il a soumis à la chambre son exposé financier. Nous en extrayons les informations suivantes. Durant l'exercice terminé le 30 juin 1919, le revenu a été de $12,666,352.03 et la dépense de $12,371,131.01; ce qui laisserait un surplus de $295,221.02. Pour l'exercice en cours, il ne semble pas y avoir de surplus en perspective. Pour l'exercice futur, celui de 1920-1921, le trésorier estime que les revenus seront de $11, 673,904.09 et les dépenses de $11,590,563.57, soit un modeste surplus de $83,340.52. Voici maintenant quel était le chiffre de notre dette au 30 juin dernier. Notre passif formait un total de $43,965,512.47, et notre actif s'établissait à $10,930, 221.92; ce qui nous laissait une dette nette de $33,035,290.55. En terminant son discours, l'honorable M. Mitchell a jeté un coup d'oeil d'ensemble sur la situation de la province, qu'il représente comme très favorable. Dans la sphère industrielle, par exemple, nous avons marché à grands pas. D'après les chiffres fournis par le trésorier, la décade 1905-1915 a vu le nombre de nos établissements industriels monter de 4,965 à 7,158, la dépense annuelle en salaires de $37,703,763 à $80,217, 258, et la valeur des produits manufacturés de $219,861,648 à

$387,900,585. Pour l'année courante on affirme que l'ensemble de notre production manufacturière ne sera pas au dessous de $500,000,000. M. Mitchell attribue pour une large part cette remarquable expansion industrielle au développement de nos forces hydrauliques.

Abstraction faite de l'exposé budgétaire il s'est expédié peu de besogne dans la première partie de la session, qui est ajournée jusqu'après les fêtes de Noël et du jour de l'an.

Nous ne saurions clore cette dernière chronique de 1919 sans offrir d'avance à tous nos fidèles lecteurs nos souhaits les plus sincères de bonheur pour l'année qui commencera bientôt son cours.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 26 décembre 1919.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

POLONAIS ET RUSSES, par K. Waliszewski. 1 vol. in-16. — Chez Plon-Nourrit, 8, rue Garancière, à Paris.

L'auteur du *Roman d'une impératrice, Autour d'un trône, Ivan le Terrible, Crise révolutionnaire, Berceau d'une dynastie*, etc., a vraiment ressuscité à nos yeux le passé obscur et trouble de la Russie en une série de monographies évocatrices. Il était donc, mieux qu'aucun autre écrivain, qualifié pour apprécier le tragique problème posé par l'effondrement du colosse russe et la renaissance de la Pologne, que les décisions théoriques de la paix wilsonienne laissent sans frontières assurées et sans appui certain au milieu d'un cercle d'inimitiés impitoyables. Son livre aborde avec franchise la redoutable énigme en s'autorisant des méthodes objectives et documentaires qui ont étayé et si bien servi ses précédentes publications. C'est toute sa carrière d'écrivain patriote, dont la conscience s'éveilla au spectacle de l'insurrection de 1863, et d'une famille vouée par tradition à la haine de l'oppresseur russe, qu'il retrace en des pages ardentes et sincères. Il s'y mêle des souvenirs personnels sur l'émigration polonaise, la société de l'hôtel Lambert, les personnalités les plus représentatives des divers partis de protestation, les curieuses tentatives de rapprochement entre les deux fractions de la race slave à Paris sous l'égide de l'Alliance, l'émigration russe, les réunions de l'avenue Wagram, les phases de la Révolution, la campagne de M. Waliszewski dans la presse russe en faveur de l'union franco-slave, les origines et les conséquences du bolchévisme, les erreurs de la dictature Pilsudski-Paderewski. L'historien conclut, de ces expériences mouvementées et de ses propres observations, que la Pologne, condamnée à être un Etat-tampon, ne trouvera son salut que dans l'établissement de la solidarité slave après le retour inévitable de la Russie à l'ordre.

* * *

LES AVENTURES DU CONTRE-ESPION BOURDIGAL, par Félix Serret. 1 vol. in-16. — Chez Plon-Nourrit, 8, rue Garancière, à Paris.

Un Sherlok-Holmes, ce Bourdigal, dont les exploits véridiques nous sont contés, en de nerveuses confidences, mais un Sherlok-Holmes en chair et en os, qui sut mettre réellement au service de la France, à Bâle, à Roman-

shorn, en Espagne, en Italie, en Egypte, à Salonique, à Constantinople, sa vieille expérience d'aventurier débrouillard, son ingéniosité toujours prête, sa connaissance parfaite des moeurs et des langues étrangères. Il n'hésita pas à quitter, en 1914, le domaine arcadien qu'il possédait au Pérou pour offrir son concours désintéressé au contre-espionnage français. Les lettres, destinées à un ami, qui sont publiées, donnent des détails curieux, tour à tour émouvants et pittoresques, sur les missions périlleuses qu'il remplit avec succès, grâce à son étonnante présence d'esprit, sur les menées ténébreuses des agents de l'Allemagne et le duel mystérieux engagé entre deux polices acharnées à savoir et ne reculant, parfois, devant aucun moyen. Une seule des anecdotes qui émaillent ces francs aveux, encadrés de descriptions vivantes, ferait la fortune d'un cinéma. Ainsi, certainement, se trouve ajouté à l'histoire de la Grande Guerre un chapitre inédit, qui évoque un monde inconnu, où d'étranges choses furent accomplies par d'obscures personnalités, dans un dessein dont les effets dépassaient leur vision directe.

* * *

LAURENCE ALBANI, par Paul Bourget, de l'Académie française. 1 vol. in-16, — Chez Plon-Nourrit, 8, rue Garancière, à Paris.

Tout se tient étroitement dans l'oeuvre de l'auteur du *Démon de midi*, de *Cosmopolis*, de *Le sens de la mort*, de *Un divorce*, etc. La philosophie qui se dégage de ces peintures brillantes et puissamment animées de la vie contemporaine, de ces drames rapides et pressants empruntés à l'actualité la plus proche, est fondée sur la nécessité de l'ordre dans une société désorbitée par la Révolution qui donne des signes croissants de déséquilibre. Reprenant une thèse qui a été développée avec éclat dans l'*Etape*, le maître montre, dans son nouveau roman, le danger des déclassements, subits qui, sans tenir compte des hérédités acquises, jettent des êtres insuffisamment préparés hors de leur milieu et risquent de créer ainsi des mécontents, sinon des révoltés. Mais, cette fois, l'exemple choisi est situé dans l'enchantement d'un décor de la côte d'Azur et l'héroïne de la belle aventure, soeur de Mireille par la grâce native et le charme fier, un instant déroutée par le caprice imprudent d'une grande dame anglaise qui l'enlève à son humble foyer et à son avenir limité de bonheur rustique, apprend à ses dépens qu'elle est condamnée à n'être jamais qu'une intruse dans les sphères dorées où l'attire la passion égoïste et brutale d'un riche soupirant de la ville. Un drame soudain fait cesser ses hésitations, lui

révèle la voie à suivre, le mérite réel du compagnon de son enfance, simple jardinier, riche aussi, lui, mais des seuls biens du coeur. Pour oublier les rancoeurs de luttes indicibles, tous deux, avec un enfant presque innocemment criminel qu'ils ont sauvé par de sublimes mensonges et qui, en retour les servira comme le corps sert l'âme, iront en Algérie se faire une existence libre, loin des soupçons et des jalousies qui naissent de la médiocrité provinciale.

* * *

MGR HACQUARD, des Pères Blancs, par l'abbé Marin. 1 vol. in-8. — Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris (8e).

Les nombreux amis des Pères Blancs et des missions, tous ceux qui se passionnent pour l'apostolat auprès des âmes, liront avec plaisir cette vie de Mgr Hacquard, l'éminent religieux, dont l'âme fut si haute et l'action extraordinairement féconde. En des pages simples et très senties, M. le chanoine Marin, qui est un historien de grande valeur, nous retrace les gestes de son ami, et il nous le fait aimer. Quel éloge meilleur peut-on faire de cette biographie, si belle de forme et de fond! Illustré de plus de 40 reproductions et orné d'une délicieuse couverture, ce volume est digne d'entrer dans la *Nouvelle bibliothèque pour tous*, bien connue de nos lecteurs.

* * *

LA REVOLUTION EGYPTIENNE, par M. Sabry. 1 vol. in-16, — Chez Vrin, 6, place de la Sorbonne, à Paris.

Jusqu'ici on ne pouvait pas avoir une idée nette des événements sanglants qui se déroulent en Egypte depuis mars dernier. Les journaux affiliés à l'Angleterre n'ont reculé devant aucun moyen, devant aucune arme, si basse qu'elle fût, pour diminuer l'importance de ces graves événements qu'ils qualifient de simples " incidents ". Bien plus, quand la nécessité les oblige à reconnaître leur gravité, ils essaient un nouveau moyen: les calomnier et les discréditer en les attribuant au fanatisme et à la xénophobie des " indigènes ". Ce n'est pas tout. Ils les imputent aux Turco-Allemands! Il faut savoir gré à M. Sabry d'avoir réduit à néant ces accusations infâmes. Bien mieux, il a démontré, avec une éloquence persuasive, d'autant plus qu'elle est appuyée sur des faits positifs et précis, la grandeur de cette révolution égyptienne, la force dont est capable un idéal quand il s'empare du coeur de tout un peuple. L'huma-

nité ne fera que gagner par la propagation d'une si noble et si belle oeuvre qui hâtera l'avènement d'une nouvelle ère de paix et de justice pour tous les hommes.

* * *

LA VIE AU THEATRE (Quatrième série—1913-1919), par Henry Bordeaux, de l'Académie française. 1 vol. in-16. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

Rien de plus faux que le mot haineux de Balzac sur Sainte-Beuve : " Le critique est un impuissant qui a menti à ses débuts. " Et ce n'est pas un paradoxe d'avancer que l'oeuvre critique de M. Henry Bordeaux doit une bonne part de sa maîtrise aux rares qualités d'invention, de pensée et d'observation déployées dans son oeuvre de romancier. Ce nouveau recueil de ses chronique qui correspond aux années agitées de la guerre et à leurs entours, analyse, définit, avec une sureté merveilleuse, le caractère varié, parfois déconcertant des manifestations de la production théâtrale française, en y joignant, en guise d'intermèdes épisodiques, des impressions de voyages en Orient ou de lectures, des souvenirs du front empruntés à l'actualité journalière, par exemple, une appréciation sur Tolstoï à propos des révélations de son fils, la description des représentations improvisées aux armées, l'évocation des oeuvres d'écrivains tués à l'ennemi. Dans ce défilé de pièces, inégalement applaudies, interrompu pendant quatre ans par le devoir militaire, paraissent les noms les plus représentatifs de la pensée nationale sur la scène, accompagnés d'un fidèle et vivant résumé de leurs oeuvres et d'un jugement motivé dans une forme lapidaire. Quelquefois c'est tout un essai de psychologie, comme l'étude si complète consacrée au théâtre de M. de Curel. Aussi trouvera-t-on des analyses approfondies du théâtre de Paul Hervieu, de MM. Paul Bourget, Henri Lavedan, Maurice Donnay, Marcel Prévost, Brieux, Alfred Capus, Abel Hermant, Tristan Bernard, Emile Fabre, Henry Bataille, Robert de Flers, Francis de Croisset, Sacha Guitry, etc. Fort des règles qui dirigent sa critique et des constatations minutieuses qu'il a recueillies, M. Bordeaux conclut de ses belles études que le théâtre français attend un renouveau dramatique, très différent de formules évidemment périmées et digne de l'âme collective qu'a révélée l'épopée récente. En aidant à la compréhension du mouvement intellectuel pendant la guerre, il ouvre sur l'avenir des perspectives attirantes.

DANS LE GRAND ATLAS MAROCAIN, par Paul Chatinières. 1 vol. in-16, — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

Affecté d'abord, en 1911, comme médecin de troupes, à un poste militaire du Maroc oriental, le docteur Chatinières fut chargé de donner ses soins aux populations des territoires occupés et suivit, en octobre 1912, le général Gouraud accourant au secours de la ville de Fez, assiégée par les tribus rebelles après la défection des tabors hafidiens et le massacre des Européens. Après la prise de Marrakech, il fut envoyé en mission sanitaire dans cette région et put ainsi, à la faveur de ses fonctions et du prestige de nos armes victorieuses, pénétrer dans l'intimité des familles musulmanes, s'asseoir au foyer patriarcal des grands caïds de l'Atlas, pareils aux feudataires de la couronne aux temps féodaux, visiter à fond les fiefs, jadis fermés aux étrangers, des M'Toughi, des Glaoua, des Mesfioua, des Goundafa. D'abord méfiants, les indigènes, dont beaucoup avaient suivi les étendards du faux prophète El Hibba, finirent par écouter le *toubib* français et par lui livrer le secret de leurs tares, de leurs infirmités, de leurs préjugés enfantins aussi. Maintes fois, par exemple, on demanda à sa science des miracles, des recettes d'éternelle jeunesse et de fécondité. Sa haute probité, la gravité de ses paroles, son désintéressement, son dévoument toujours prêt furent, dans ces milieux d'islamisme farouche et primitif, la meilleure des prédications pour le plus grand profit de l'influence française. Les simples notes qu'il jeta sur son carnet, au cours de ses randonnées professionnelles, valent plus qu'un long ouvrage didactique, car elles fourmillent d'anecdotes instructives, de renseignements inédits sur les divers éléments ethniques du Maroc et, en particulier, sur les Chelleuhs et les Arabes, dont il fut l'hôte pendant plusieurs années, et dont il a pu observer de près les habitudes, les moeurs, les travers, la manière d'être. Tout un monde se révèle ainsi, pittoresque à souhait et insoupçonné de la plupart des lecteurs.

* * *

La mentalité canadienne

LA mentalité d'un peuple, c'est l'état d'esprit dans lequel il évolue, ou encore, c'est la reconnaissance du devoir national par tous ceux qui habitent un pays et qui, dans la vie privée comme dans la vie publique, s'inspirent de ce devoir pour que leurs actes tendent toujours vers un idéal commun. La mentalité d'un peuple se forme et se modèle d'après le but qu'il se propose d'atteindre ; son développement est plus ou moins lent selon que ce but est clair et précis ou qu'il demeure enveloppé d'incertitude et de doute.

Nécessairement, la mentalité varie selon les pays et selon les milieux. Il serait inutile de compter que la France et l'Angleterre, par exemple, puissent avoir une même mentalité. Les éléments de ces deux pays et l'idéal qui les anime sont trop distincts et les milieux où ils évoluent trop dissemblables.

La France est le pays de l'art, de la pensée et de l'idée. Inépuisable dispensatrice du génie humain porté au degré le plus élevé, elle demeure la source intarissable des généreux mouvements pour l'avancement de la science appliquée au soulagement de la misère humaine, elle reste le champ ouvert à toutes les expériences qui peuvent donner au monde un peu de liberté. Méprisant la force brutale, lui substituant la force intellectuelle et morale, toujours elle met son épée au service d'une noble cause ou d'une sainte croisade. Nation où resplendit l'éclat d'un grand idéal, elle n'en a jamais refusé les rayons aux pays qui ont voulu y participer. Satisfaite et heureuse de sa gloire intellectuelle, elle se garde profondément pacifique, car son oeuvre est une oeuvre de paix. Souvent, elle abandonne des territoires pour éviter des guerres, elle s'humilie aux yeux de l'étranger pour ne pas trahir

son idée propre. — Ne sont-ce pas là les éléments d'une mentalité dont un peuple a le droit de s'énorgueillir ?

L'Angleterre, elle, est le parfait modèle de l'administration politique et financière. Ses institutions font l'admiration du monde. La puissance de son peuple réside presque tout entière dans ses aptitudes commerciales, et ses aspirations nationales sont en partie subordonnées à un mercantilisme qui empêche le développement de l'idéal. Et cependant, ses hommes politiques ont semé dans le monde des principes d'économie sociale. Leurs théories procurent, dans les situations critiques qui mettent aujourd'hui en présence le capital et le travail, des remèdes qui, sans être toujours applicables dans leur intégralité, offrent généralement des bases d'entente qu'il faut admirer. Le désir d'accroître leur puissance maritime et commerciale a peut-être fait sacrifier aux Anglais quelque chose de leur développement intellectuel. Leur ambition de faire une plus grande Bretagne, dans laquelle la puissance du génie anglais puisse se mouvoir à l'aise, a rendu nécessaire la création d'une mentalité identique dans les Dominions où ce génie doit s'exercer pour imposer partout son influence commerciale. L'Anglo-Saxon a la mentalité simpliste de l'homme essentiellement pratique, qui ne croit à l'idéal qu'autant qu'il rapporte, mais qui, au service de cet idéal, met une constance et une persévérance admirables. Pacifiste, il ne néglige pourtant pas l'accroissement de sa puissance armée, croyant qu'elle est nécessaire pour que " sur son empire, le soleil ne se couche jamais ". C'est une mentalité qui convient aux aspirations d'un peuple qui tient à assurer sa puissance par l'immensité de son commerce.

Certes, je n'ai pas la prétention, dans ces quelques lignes, d'avoir rendu justice à ces deux grandes nations et à leur mentalité. Cet exposé succinct tend à démontrer que de l'ensemble des qualités respectives des descendants de ces

deux grands pays peut résulter une mentalité distincte et complète.

Pour le moment, qu'il me soit permis de retenir que " l'orientation de la pensée individuelle détermine et crée le concept de la mentalité commune qui, une fois comprise et admise, deviendra l'axe autour duquel pivoteront les aspirations nationales ".

Dans les pays homogènes où les groupes sont unis par les liens d'une même origine et par une même ambition, le concept de cette mentalité se détermine et se fixe sans effort dans l'esprit de chacun. Il ne peut en être ainsi dans les pays habités par des races d'origine différente, chez qui, à cause d'aspirations distinctes fondées sur ce défaut d'origine commune, l'ambition n'est pas la même. En effet, dans ces pays où les aspirations n'ont pas été fondues par le temps dans le creuset d'une ambition commune, la mentalité de chacun des groupes se ressent de sa marque d'origine et se manifeste trop souvent par des signes extérieurs propres à détruire l'unité nationale nécessaire à son développement là où elle existe, difficile à établir là où elle n'existe pas encore.

Les problèmes multiples que cette diversité d'origine, de langue et de religion, ne peut manquer de faire surgir, mettent en présence des modes de solution différents qui se ressentent de la mentalité de chacun des groupes dont les points de départ et d'appui ne sont pas les mêmes. Aussi faut-il, lorsque ces problèmes se dressent, que tous, sans sacrifier les opinions honnêtes et sincères qui sont le résultat de convictions raisonnées, sachent au moins mettre de côté dans leurs discussions tout préjugé et tout parti-pris préconçu. Il faut vaincre toute tendance à affirmer la prépondérance d'une race sur l'autre et plutôt faire appel, en étudiant ces problèmes à la seule lumière de la raison, pour ne jamais permettre que l'intérêt d'un individu, d'une classe ou d'un groupe,

fasse sacrifier l'intérêt commun, l'intérêt du pays. Plus que jamais dans ces moments, la modération n'excluant pas la fermeté et la tolérance soucieuse de ne pas voiler la vérité devraient être reconnues et admises comme des vertus nationales auxquelles il faut faire appel pour ne pas creuser entre les races des abîmes que le temps lui-même ne saurait combler.

* * *

Le Canada offre ce spectacle d'un pays où, depuis cent-cinquante ans, vivent sans se confondre et sans s'assimiler les descendants de deux races aux aspirations distinctes, aux mentalités diverses, aux états d'esprit différents.

En 1760, lors de la capitulation, vivait ici un peuple homogène, une famille humaine ayant sa caractéristique distinctive et chez qui l'amour du sol avait développé un caractère essentiellement différent de celui de la majorité des Français. C'est là une vérité que les événements des premières annés de l'occupation anglaise ont mise en relief et démontrée à la satisfaction des historiens les plus sérieux.

Les Canadiens, tout en conservant profondément ancrés dans leur âme l'amour de la France et le souvenir de la mission magnifique qu'elle avait accomplie sur ce continent, ayant pris un contact plus intime avec le sol et s'y étant pour ainsi dire enracinés, ne voulurent pas rompre avec lui. Au contraire, en voyant repartir pour la France ceux qui avaient conservé outre-mer leurs attaches et leurs affinités, plus que jamais ils s'identifièrent avec la terre canadienne et lui jurèrent dévouement, enthousiasme et amour. Une occupation du sol remontant à plus de cent ans le leur avait fait aimer, Heureux de vivre dans un pays où ils avaient fondé des foyers, y ayant connu une tranquillité que la mère-patrie sans cesse tourmentée par des guerres nouvelles ne pouvait leur offrir,

les Canadiens résolurent d'y demeurer. Au jour de l'abandon, c'est agenouillés et le front levé vers le ciel qu'ils jurèrent fidélité au sol d'abord, à l'Angleterre ensuite. L'histoire nous enseigne, en effet, qu'au lendemain du départ de ceux qui regagnèrent les rivages plus hospitaliers de la France il resta sur les bords du Saint-Laurent, échelonné depuis Gaspé jusqu'à Montréal, un groupe homogène de soixante-cinq mille âmes qui continua à lutter et à résister à toute tentative d'assimilation.

Certes, il n'était pas possible que le groupe canadien oubliât son histoire. Il l'avait écrite lui-même et les dernières pages portaient les traces de son sang. Aussi, gravé au plus profond du coeur, il avait un idéal qu'il conservait dans son entité. Craignant que l'abandon d'une seule parcelle de cet idéal fût le point de départ d'une orientation nouvelle, à laquelle il s'objectait instinctivement sans même savoir ce qu'elle pouvait être, il résista à ses vainqueurs de toutes les forces de son âme et de toute l'énergie de ses souvenirs attristés.

Cette résistance ne fut pas une résistance armée. Celle-là avait été de courte durée, car le conquérant,désirant depuis longtemps le territoire canadien, avait pris les mesures nécessaires pour assurer sa conquête. Mais la force des armes, si elle peut assurer une conquête matérielle et physique, est impuissante lorsqu'il s'agit d'implanter ou d'imposer une mentalité. Aussi, malgré le régime militaire des premières années, malgré les tentatives les plus hardies de brusquer un dénouement qu'il croyait nécessaire, le vainqueur vit-il la vague de son désir se heurter et se briser contre la résistance du peuple canadien. Ce peuple avait accepté son autorité et juré fidélité à son drapeau, mais il refusait obstinément de sacrifier à cette loyauté la force morale qu'il puisait dans le souvenir des sacrifices et du dévouement du passé.

La pensée qui sans cesse agitait son âme et retrempait son énergie, c'était de garder en Amérique la survivance de l'idée française. Cela devait donner au monde le spectacle des descendants de deux races, jadis ennemies, vivant une vie commune, conservant chacun leurs qualités propres et les fondant en une sorte d'union sacrée pour assurer la gloire et la grandeur d'un pays commun.

Je ne crois pas nécessaire d'ouvrir l'histoire pour chanter la loyauté des nôtres. Il me suffit d'affirmer que les fils ont reconnu la sagesse des pères et qu'ils n'ont jamais cessé de respecter le drapeau d'Angleterre, même dans les moments de crise nationale, et souvent, l'histoire le dit, au détriment de leurs intérêts matériels. Mais le but poursuivi par la race à laquelle nous nous enorgueillissons d'appartenir a toujours été de conserver l'idéal qui animait nos ancêtres, de garder à la pensée française au Canada un vaste champ d'éclosion et de maturation, sans que jamais cette pensée dérobe à nos yeux la nécessité d'un idéal commun. Dans cet idéal, les fils du Canada et les fils de l'Angleterre, devenus sincèrement et avant tout canadiens, pourraient fondre leurs efforts matériels, intellectuels et moraux, pour créer une mentalité nouvelle, c'est-à-dire une mentalité canadienne.

Ce n'est certes pas faire injure à la France que de déclarer qu'au temps même où sa domination s'affirmait sur notre pays, cette mentalité canadienne existait déjà. Emile Salone, dans son ouvrage *La colonisation de la Nouvelle-France,* a écrit: " Toute colonisation qui réussit a pour dernière étape de son évolution la création d'un peuple nouveau qui, de jour en jour, devient plus capable de se passer du secours de la mère-patrie, de subsister, de grandir par ses propres forces. Au moment où il va tomber sous la domination étrangère, ce résultat est acquis au Canada. "

Ce n'est pas non plus, que je sache, manquer de loyauté

à l'Angleterre que d'entretenir l'espoir qu'un jour elle sera fière de compter son ancienne colonie comme une nation alliée.

C'est rendre justice, il me semble, aux Pères de la Confédération que de proclamer que leurs intentions étaient de développer, par cette centralisation des pouvoirs, l'harmonie, la paix, la concorde entre les provinces de l'est et celles de l'ouest, afin qu'unies par une même ambition et un même intérêt commercial, elles joignissent leurs efforts pour atteindre le maximum de développement industriel, commercial et intellectuel. L'autonomie parfaite dont notre pays devait jouir, et qu'ils déclaraient avoir déterminée par le texte même de la constitution, donnait d'ailleurs satisfaction aux aspirations de ceux qui mettaient avant tout les intérêts du Canada. Pour eux, de cette satisfaction à la réalisation de leur but de devenir une nation jouissant d'une autonomie politique et nationale parfaite, il n'y avait que la distance qui sépare une conclusion évidente de prémisses bien posées. Du point de vue strictement commercial, en effet, que ferait l'ouest du Canada durant les cinq mois de l'année où le Saint-Laurent se couvre de glace, si les havres de Saint-Jean et de Halifax n'offraient leur sécurité au commerce océanique ? Et de même, durant les mois où il est débarrassé de l'étreinte de l'hiver, le grand fleuve, en diminuant le coût du transport, n'est-il pas un actif puissant dans la réalisation de la richesse canadienne ?

C'était là, il faut l'admettre, des raisons susceptibles d'engager les hommes de l'époque à désirer cette union, ou, après l'avoir repoussée, à l'accepter lorsqu'elle fut contractée. — C'était un effort vers l'harmonie, la concorde, mais aussi un effort vers le développement d'une mentalité canadienne que tentaient, en 1867, les hommes politiques qui rédigèrent, proposèrent et firent accepter la Confédération. Ils avaient

pour eux cet argument que l'union du Québec et de l'Ontario était devenue un état de choses politique intolérable, vu l'instabilité des gouvernements et l'agitation continuelle dans laquelle se trouvaient les deux provinces. Ils avaient, de plus, du point de vue commercial et matériel, cet argument que la Confédération offrait les garanties d'une organisation contenant en elle-même les germes d'un développement certain, d'une prospérité assurée et d'une grandeur facile à prévoir.

Sans doute, la période qui suivit l'adoption de l'*Acte de l'Amérique britannique du nord* n'a pas été exempte de chocs ou de heurts entre la province de Québec et les autres provinces de la Confédération. Mais je me complais à retenir de l'histoire du dernier demi-siècle que les problèmes qui surgirent et qui agitèrent notre pays dans les vingt premières années revêtirent un caractère purement canadien. Si quelques fois, trop souvent hélas pour nous, le fanatisme religieux ou politique se manifesta, toutes les attaches et toutes les sympathies, lorsque le calme se rétablissait, n'étaient pas disparues. Ce fut l'époque où une pléïade d'hommes politiques représentant notre race la firent valoir et lui donnèrent du prestige. Ce fut également l'époque où les provinces anglaises furent représentées par les hommes les plus capables de comprendre notre état d'âme et de le juger. Aussi, l'entente entre eux devenait-elle facile puisque, dans les hautes sphères de l'intellectualité comme dans celles de la science ou de la philosophie, les amitiés se créent et les sympathies naissent facilement.

Malheureusement, de graves problèmes politico-religieux ont surgi trop souvent dans notre pays. — Je ne veux pas, par cette affirmation, condamner ceux qui en furent la cause, mais simplement constater que dans leur occurrence périodique se trouve le germe des préjugés, et par conséquent le germe de l'union des majorités anglaises des différentes provinces contre nous.

Ce qui nous a sauvés jusqu'à aujourd'hui c'est, qu'à toutes ces époques de crise, des hommes qui ne partageaient pas notre foi religieuse et qui n'étaient pas de notre origine acceptèrent de lutter avec nous pour les principes que nous voulions faire prévaloir et pour les libertés que nous voulions faire respecter. Malheureusement, le nombre de ces amitiés diminua en proportion de la fréquence des problèmes. Et lentement, insensiblement, par l'intérêt politique, se créa cette doctrine perverse, néfaste — cause de la désunion qui existe aujourd'hui — qui nous accuse de vouloir imposer dans ce pays la domination française.

Quelle erreur et quelle absurdité ! Et pourquoi faut-il avoir pendant cinquante ans, afin d'éviter des crises nationales, accepté des conpromis, conclu des ententes, abandonné des parcelles de droit, pour en arriver à un tel résultat, à une telle doctrine? — Nous n'avons, il me semble, jamais affirmé autre chose que nos droits à certains privilèges que nous nous sommes plus longtemps à attribuer à la générosité de nos compatriotes anglais. Et longtemps l'Angleterre et les institutions britanniques n'eurent pas d'admirateurs plus sincères et plus francs que les Canadiens du Québec. Pourquoi faut-il que, en vue d'affirmer une doctrine impérialiste, ceux-là aient de toutes pièces créé le spectre d'une domination française ? — Ai-je besoin de dire que cette conception de notre idéal est d'invention assez récente, et que, dans les premières périodes du gouvernement confédéré, jamais un homme politique d'une province anglaise n'eût osé faire en public une telle affirmation? Immédiatement,en effet,il se serait trouvé d'autres hommes dans ces provinces qui eussent eu le courage de se lever et de démontrer le ridicule de la proposition. Et c'est la cause que, bien modestement, j'assigne à l'état précaire dans lequel se trouve le Canada. La mentalité canadienne, dans les provinces anglaises,a été réduite à ne pas

se manifester, si elle ne veut pas venir en conflit et exposer ceux qui la conservent et la retiennent à l'ostracisme de ceux qui veulent y substituer une mentalité impérialiste.

Je crois encore que cette vague immense qui, pendant près de vingt ans fut tenue en échec par un homme à qui l'histoire reconnaîtra une sagesse que ses contemporains ont parfois méjugée, et qui semble encore menacer notre pays, passera, et que la réaction que provoquera son passage fera renaître dans les provinces anglaises le désir intense de refaire à notre pays une mentalité conforme à ses aspirations et à ses destinées.

L'on a prétendu que le drapeau de l'Angleterre nous est indifférent. On est même allé jusqu'à soutenir, en certains milieux, que nous n'avions pour lui aucun respect, aucune loyauté. Petit à petit, s'est créée cette impression que nous serions, sur les bords du Saint-Laurent, un groupe de révoltés qui n'attendent que le moment pour prendre les armes. Mais cela est faux.

Au drapeau d'Angleterre nous accordons la plus absolue loyauté et le respect le plus sincère. Car c'est pour nous un devoir. Je ne sache pas qu'un peuple, fût-il vaincu, ait jamais maudit le drapeau du vainqueur, si, dans ses plis, il a trouvé la liberté et les privilèges consentis par le traité qui l'a soumis. Mais que l'on fasse un devoir au peuple vaincu d'aimer le drapeau du vainqueur, il me semble que c'est là mal connaître l'âme humaine. La loyauté est un devoir, l'amour est un sentiment; la loyauté se commande, mais non l'amour,l'amour se gagne !

Que l'on ne se méprenne pas sur le sens de ces affirmations. Je ne veux pas du tout soutenir que nous n'avons pas, aujourd'hui autant que dans le passé, un attachement raisonné au drapeau de l'Angleterre. Nous savons qu'il symbolise des institutions qui, quoi que l'on puisse dire des hommes qui

les représentent, demeurent des institutions parlementaires modèles, des institutions qui viennent du peuple qui les a gagnées et chèrement payées et sur lesquelles le peuple conserve une emprise qu'aucun pouvoir ne peut briser. Il est possible que, dans des moments de crise ou d'agitation nationales ou politiques, ces institutions accaparées par des agitateurs et des profiteurs paraissent chancelantes. Mais cela ne prouve qu'une chose, c'est que tout ce qui est humain est susceptible d'errer et de servir par moments à des fins auxquelles il n'était pas destiné.

L'impérialisme a jeté dans notre pays des ferments de discorde d'où sont nés les problèmes qui se dressent aujourd'hui devant nous et nous divisent, Je ne crains pas d'affirmer qu'ils sont encore nombreux, parmi nos compatriotes anglais, ceux qui croient que l'impérialisme est un danger, qui ne l'acceptent pas et l'accepteront encore moins demain. Animés par un sincère et un ardent patriotisme, ils ont considéré de leur devoir d'aider l'empire par tous les moyens possibles pour empêcher qu'il ne subît dans le récent conflit aucune déchéance. C'était leur droit. Mais pour nous, même dans un moment de crise mondiale, nous ne pouvions accepter cette infiltration profonde de l'impérialisme dans la politique canadienne. En effet, si nous croyons à la nécessité d'une mentalité canadienne, comment pourrions-nous concevoir qu'il puisse être avantageux à notre pays d'adopter une doctrine dont l'élément essentiel est d'empêcher que se fonde et se forme cette mentalité? Comment,d'ailleurs, admettre qu'une doctrine qui a provoqué l'effroyable guerre qui vient de bouleverser l'Europe puisse être avantageuse à notre pays ? C'est le pan-germanisme, c'est-à-dire l'impérialisme allemand, qui a été la cause immédiate de la grande guerre, et c'est le désir d'empêcher cet impérialisme d'affirmer sa puissance sur le monde qui a groupé contre lui tant de peuples.

Me serait-il permis d'affirmer que l'impérialisme est un danger pour le monde, quel qu'il soit, romain, grec, allemand, anglais, ou même américain? Toujours il crée autour de lui un élément de puissance qui, en asservissant les faibles, prive quelque part quelqu'un de ses libertés, et, en les subjuguant à ses volontés, les entraîne dans une politique de conquête et d'accaparement, par esprit de lucre. Chamberlain ne se gênait pas, par exemple, de le reconnaître lui-même lorsqu'il affirmait à Londres, le 9 juin 1896, que l' "empire ne serait qu'une immense société coopérative de production et de consommation dont l'Angleterre ayant les parts de fondateur aurait aussi les plus clairs bénéfices ". Nous ne pouvons comprendre l'intérêt qu'aurait notre pays à accepter cette thèse d'égoïsme qui met à contribution les petits peuples pour faire la grandeur et la puissance d'un grand.

Serait-ce, par hasard, manquer de loyauté à l'Angleterre que de croire que l'état de colon ne peut pas être un état permanent, et que, tout au plus, il est un stage dans la vie d'un peuple, " qu'il est à peine une transition, un passage de l'enfance à la virilité " ? S'en convaincre est facile à quiconque ouvre le livre de l'histoire. On y verra qu'ils sont rares les pays qui ont résisté à cette loi universelle. Les annales démontrent cette vérité, celles des colonies de la Phénicie et de la Grèce, tout aussi bien que, plus près de nous, celles des Etats-Unis, du Mexique et du Brésil. Convaincus de cette idée que nous suivrons la loi universelle et que, du rang de colonie nous passerons un jour à celui de nation libre, devons-nous accepter une théorie qui nous empêcherait de préparer notre avenir tel que nous le devons et le rêvons?

Je ne suis pas un séparatiste, mais je crois que notre pays a le droit d'aspirer pour le moment à la somme d'autonomie la plus parfaite possible et que, dans un avenir que détermineront les circonstances et le temps, l'Angleterre s'enor-

gueillera d'avoir laissé le Canada prendre rang parmi les nations libres et indépendantes. Nous ne devons pas oublier que l'histoire que nous vivons ne sera écrite que par ceux qui viendront après nous. Ils pourront, eux, avec impartialité, relater nos actes, commenter nos paroles. Ils nous béniront ou nous blâmeront, selon que nous aurons écouté la voix intérieure qui dicte à tout homme son devoir ou que, sourds à cet appel qui est celui de la conscience nationale, nous aurons orienté notre politique et notre pays vers des destinées que la Providence n'avait pas prévues pour lui. *L'homme s'agite et Dieu le mène!* Mais nous n'avons quand même pas le droit d'espérer que la Providence en qui nous croyons nous conduira dans la voie qu'elle avait prévue et préparée pour nous, si, nous obstinant à ne pas vouloir dessiller nos yeux, nous ne nous laissons pas diriger par la lumière qu'elle verse sur nous. Or la lumière qui le plus facilement indique à un peuple la voie qu'il doit suivre, c'est celle que l'histoire projette lorsqu'on la consulte et lorsqu'on l'étudie. Tout, dans l'histoire, nous montre notre rôle. Nous sommes actuellement à faire un stage, nous sommes dans l'enfance comme peuple. Préparons donc notre virilité.

Ce qui rend nos problèmes dans ce pays difficiles, c'est le fait qu'il est habité par des races d'origine distincte, de foi différente, de mentalités qui ne s'harmonisent pas. C'est pourquoi cet enseignement de l'histoire ne peut être, chez nous, accepté par les diverses races de la même manière, ni surtout avec la même facilité. Aussi faudrait-il, lorsque surgissent de ces questions qui affectent notre avenir, qu'à ceux-là seuls qui croient aux destinées du Canada soit confiée la recherche de leur solution. Comment veut-on que ceux-là qui ne sont ici qu'en passant puissent considérer un problème affectant notre vie économique du même point de vue que nous qui sommes ici pour y vivre et qui y mourrons ? Pour

les premiers, la patrie, ce n'est pas le Canada, le *Home* est au-delà des océans, dans quelque montagne d'Ecosse ou dans quelque cité d'Angleterre,qu'ils aspirent à revoir et où ils ont conservé des affinités puissantes. Nous, où que nous vivions, sur les côtes de la Gaspésie ou dans les Laurentides, sur les bords du Saint-Laurent ou dans quelque village éloigné dans les terres, notre patrie à nous, c'est le pays où depuis trois cents ans ont vécu nos ancêtres, c'est le pays où sont nés nos petits enfants. Notre seule ambition, notre seul espoir, notre idéal suprême, c'est d'assurer la grandeur du Canada.

La paix européenne qui, nous en conservons malgré tout l'espoir, rétablira l'équilibre mondial, doit, il nous semble, avoir sa répercussion chez nous. Tous les pays, grands ou petits, puissants ou faibles, doivent aujourd'hui faire l'examen des ruines causées par la récente guerre. L'amour de la patrie, petite ou grande, partout où cette patrie existe, inspirera aux individus une volonté et une énergie nationales qui leur feront surmonter les difficultés et les uniront dans un suprême dessein de reconstituer dans sa forme matérielle la patrie d'avant-guerre. Pourquoi ne pas espérer que le même amour inspirera la même énergie nationale dans l'ordre moral et rapprochera, en certains pays, des individus que la guerre avait éloignés les uns des autres par suite d'une compréhension différente de l'idée même du devoir envers la patrie? Il n'y aura plus alors qu'une question, qu'un but, qu'une idée, que tous pourront accepter comme une nécessité vivifiante : ramener entre les individus d'un même pays la paix, l'harmonie et la bonne entente. Ce jour-là, l'impérialisme et le militarisme seront écartés comme des éléments capables de nuire à cette oeuvre de reconstruction matérielle et morale. C'est pourquoi je répète avec Wickham Steed : " Il faut dorénavant regarder vers l'avenir et non pas, avec le regret au coeur, vers le passé. Il faut regarder vers l'aube pour entre-

voir le moment où le soleil va paraître et ne pas penser aux soleils qui sont déjà couchés. "

Je regarde vers l'aube avec tout mon amour de la patrie canadienne, je regarde vers l'aube avec tout mon enthousiasme de trente-sept ans, parce que je crois que le jour n'est pas si lointain qu'il nous semble où le soleil dont les rayons sont nécessaires pour réchauffer l'âme canadienne se lèvera enfin sur notre pauvre pays déchiré, divisé, meurtri. Il ne nous est pas permis de désespérer du soleil de demain. Ce sera celui de la liberté dans le monde. Ce sera celui qui fera respecter les droits et les obligations réciproques des peuples. Ce sera celui qui réchauffera l'enthousiasme des individus. Ce sera celui qui fera oublier par sa splendeur nouvelle les tristesses des derniers jours d'angoisse nationale. Ce sera celui qui réconfortera les âmes en reliant la chaîne des traditions et en unissant les coeurs et les volontés dans un effort commun. C'est alors que montera de toutes les maisons canadiennes, jusqu'au plus haut des voûtes éternelles, un *Te Deum* d'allégresse entonné par une nation prenant conscience enfin de sa force. Ouvrant toutes grandes ses ailes, notre nation pourra sans craindre qu'il ne l'éblouisse s'élancer vers l'avenir. La nation canadienne sera née, l'âme canadienne la fera vivre et l'idéal canadien la guidera !

Je crains que cet optimisme ne surprenne un grand nombre de mes compatriotes qui, s'arrêtant à considérer le mal que le fanatisme aveugle a fait dans notre pays, ne peuvent croire qu'il soit possible de conserver une espérance. Qu'ils me permettent de leur dire, ceux qui pensent ainsi parce qu'ils ont beaucoup souffert, que la souffrance rend sceptiques les gens qui se complaisent à la nourrir et qui l'avivent de leurs souvenirs, mais qu'elle est un enseignement et trace une conduite à ceux-là qu'elle fait se recueillir et qu'elle fait penser. Tous tant que nous sommes, nous avons souffert de l'insulte et de

l'injure. Roidis sous les outrages, nous avons essuyé la tempête et le choc a avivé chez nous la susceptibilité nationale. Nous avons regardé notre race et nous l'avons vu s'attrister. Nous avons lu ce que disait de nous la presse d'Angleterre, et nous nous sommes demandé si nous étions sujets britanniques. Nous avons lu les attaques qu'en France les journaux se plaisaient à diriger contre nous, et nous nous sommes demandé si notre origine est ce que nous la croyons. Nous avons lu ce que publiait la presse américaine, et nous nous sommes demandé pourquoi, parfois, les Etats-Unis nous étaient apparus dans nos rêves d'avenir. Enfin, nous avons lu ce que disait la presse canadienne anglaise, et nous nous sommes demandé si nous étions chez nous dans ce pays. Eh bien, malgré tout cela, je suis un optimiste! Je crois en l'avenir canadien et je crois en la possibilité d'une mentalité canadienne, parce que, à ces questions multiples que nous nous sommes posées, une réponse a suffi, réponse qui est une affirmation de foi nationale, un credo politique, une espérance d'avenir. Dans l'affolement général, il faut que nous ayons conservé notre calme, il faut que nous soyons restés profondément canadiens pour avoir subi le choc et être encore capables aujourd'hui de résister.

Rien n'est plus changeant que l'esprit humain. Il s'accommoderait mal d'une constance qui le lierait et qui limiterait son évolution. S'il n'en était pas ainsi, jamais dans le monde il ne serait possible d'espérer une réaction. Au lendemain des guerres qui soulèvent les peuples et les agitent, ils ne pourraient se remettre à la tâche ardue qui les attend et qui doit d'abord leur faire, sinon pardonner à leurs ennemis, au moins temporairement oublier les motifs qui les ont agités et qui les ont soulevés. C'est pourquoi, au lendemain des guerres, les peuples renouent les relations nécessaires à leur grandeur respective et confient au temps le soin de cicatriser

les blessures dont ils souffrent. C'est à ce moment, le plus souvent, que chaque nation produit des hommes qui savent s'élever au-dessus des préjugés de la foule et lui indiquer comme un devoir national le renoncement et l'oubli du passé.

Je crois que c'est aimer le Canada que de dire que, la crise actuelle passée, avec elle passera la fièvre impérialiste qui le menace ; que c'est l'aimer sincèrement que de croire que les relations entre les différentes provinces seront renouées. Certes, la formation d'une mentalité canadienne qui, pendant les trente premières années de la confédération des différentes provinces du Canada, sembla s'affirmer de jour en jour davantage, a subi en ces derniers temps des heurts et des chocs, et, actuellement, elle rencontre des obstacles que de graves événements grossissent et semblent rendre insurmontables. Pourtant je conserve cette espérance que le malheur et la souffrance, qui font plus pour dessiller les yeux des peuples comme ceux des individus que le bonheur souvent inapprécié et la jouissance toujours inassouvie, sauront réunir dans une même pensée de conciliation ceux qui auront beaucoup souffert et ceux qui auraient voulu écarter de ce pays cette souffrance.

Les heures que nous venons de traverser ont été douloureuses et pénibles. Dans les temps de crise, ce qui depuis longtemps demeurait enfoui au fond du coeur, haine ou rancune, monte à la surface et s'exprime en un langage dont la violence meurtrit et déchire. Notre race le sait, notre race en a souffert ! Et pourtant, paradoxe vivant, notre race en vit ! Née d'une résistance, elle vit encore de sa résistance. Ceux qui l'ont voulu tuer, l'ont réveillée de l'apathie et de l'indifférence coupable dans lesquelles elle s'enlisait.

En effet, ce déchaînement de passions affolées, cette avidité de richesse et de fortune, cet empressement d'un certain nombre à soumettre notre pays aux exactions les plus

arbitraires, que nous avons constatés, nous ont fait comprendre que le moment de réagir était venu. Nous nous sommes recueillis, nous avons réfléchi, et nous avons vu notre devoir. L'ayant vu, la division de nos forces devint facile, le partage de nos aspirations s'imposa. Ayant fait l'inventaire de notre fierté canadienne, nous avons constaté avec une amertume que nous n'avons peut-être pas assez cachée que cette mentalité canadienne dont notre fierté s'exaltait se rompait sous la violence du flot impérialiste qui, en détruisant sur son passage l'oeuvre de près de cinquante années de travail et de persévérants efforts, nous oblige à reconstituer ce qu'était avant la crise notre patrie canadienne.

Puisse l'espoir qui m'anime se vérifier! Que le jour ne soit pas éloigné où tous les groupes de la famille canadienne temporairement désunis se réunissent de nouveau, en abandonnant au passé les erreurs, les préjugés, les animosités et surtout la défiance les uns envers les autres ! Puisse l'avenir nous faire reconnaître enfin que, si nous avons hérité de certains défauts que nous tenons des peuples dont nous descendons, nous ne sommes pas sans avoir quelques-unes des qualités qui font les grandes races! Puisse aussi l'avenir nous faire comprendre que nos aspirations sont légitimes et que, les fondant en un tout magnifique, nous pouvons donner à la patrie canadienne l'âme nationale qu'elle a droit d'attendre de ses fils, afin que, libre de toute entrave qui la comprime et la retienne, elle puisse prendre son essor vers les sommets de grandeur et de gloire auxquels la fera enfin s'élever un sincère et ardent idéal canadien! Nous ne pourrons jamais, dans ce pays, atteindre le but que nous assignent nos origines si nous ne savons pas développer cet idéal qui nous fasse " suivre selon les mandats de la voix intérieure le chemin prédestiné que crée le passé et les instincts de chacun de faire nous-mêmes notre salut et d'être nous-mêmes les ouvriers de nos destinées ".

Comment pourrons-nous être les ouvriers d'une destinée glorieuse, si elle n'est pas conçue dans un même esprit par les deux races qui doivent la préparer et l'assurer ? Nous ne pourrons concevoir dans un même esprit cette destinée du Canada que le jour où se sera développée une mentalité profondément canadienne, comprise et admise par tous, qui deviendra l'axe autour duquel pivoteront nos aspirations nationales et qui nous fera joindre nos efforts communs pour assurer cette destinée.

Tous les peuples doivent aujourd'hui s'adapter aux conditions nouvelles qui sont nées du cataclysme dont la répercussion sera séculaire et auquel succédera une ère de reconstruction politique. Qu'il le veuille ou ne le veuille pas, le Canada ne peut et ne pourra échapper à la loi universelle. Il ne peut demeurer inactif,satisfait de ses conditions de vie. Il lui faudra suivre le mouvement imprimé à toutes les nations. Sinon désorienté, désemparé, et subissant le sort d'une ilote, il deviendra le jouet de combinaisons politiques dans lesquelles sombreront nos rêves d'avenir et ce qui nous restera des débris de nos fiertés nationales. Cette nécessité de reconstruction politique exigera de ceux qui ont à coeur la grandeur de notre pays l'union des forces individuelles étayée sur le respect des droits de chacun.

Puissent tous les Canadiens prêter l'oreille au cri de liberté que des milliers de poitrines, durant plus de quatre ans, ont lancé sur tous les champs de bataille de l'Europe ! Puissent-ils le discerner et l'entendre au milieu de la canonnade et du crépitement des balles ! Puissent-ils surtout le recueillir jaillissant avec un dernier flot de sang de la bouche de ceux qui sont morts pour elle !

Alors, nous comprendrons peut-être que l'on ne se serait jamais battu au nom de la liberté, si on ne l'avait pas violée, bafouée, dans certains pays d'Europe. Elle n'eût jamais en-

fanté la violence, si tous les pays, reconnaissant le droit à la vie des petits peuples, n'eussent pas délibérément et froidement permis que l'oeuvre de survivance des petites minorités fût entravée et leur liberté menacée.

La liberté politique a été donnée au monde par l'Angleterre et par la France. C'est leur rôle de continuer l'oeuvre de libération, sans jamais pourtant oublier qu'il faut la faire respecter chez soi avant de l'implanter ailleurs.

Aujourd'hui, l'humanité presque entière veut affirmer le devoir qu'elle a de sauvegarder l'existence des petites minorités et des petits pays, en affirmant à tous, au nom du droit naturel, leur droit à la vie. Est-il permis de nier que le devoir le plus impérieux qui s'impose à ces petits pays et à ces petites minorités est celui de combattre ou de résister pour assurer leur survie ? Si nous pouvions bien comprendre au Canada ce principe dont la justice semble admise par le monde entier, l'unification de la mentalité canadienne deviendrait plus facile. Car de l'admission de cette vérité dépend l'intelligence de plus d'un problème de race dont la solution est nécessaire si nous ne voulons pas mettre en péril dans l'avenir l'unité nationale dont la mentalité ne peut être que la résultante.

Pour cela, il nous faudra d'abord nous mieux connaître, pour cela aussi, nous rapprocher les uns des autres pour étudier avec esprit de tolérance nos aspirations canadiennes sur un terrain commun d'entente, en apportant les uns et les autres, dans nos discussions, la même franchise et la même sincérité. Le respect de nous-mêmes devrait nous faire à tous, Anglais et Français, un devoir d'exiger le respect de nos origines respectives, de la langue qui fait partie du patrimoine légué par nos ancêtres, des traditions dont nous sommes pétris et de la religion dont nous voulons assurer la liberté. La mentalité canadienne existerait alors, sa nécessité serait reconnue.

Nous pourrions ouvrir toutes grandes les voiles du navire qui porte nos espérances sans craindre les écueils qui le mirent maintes fois en péril. Notre amour de la patrie canadienne le guiderait, ce navire, sans encombre, vers le port de la bonne entente.

Notre désir le plus sincère, à nous Canadiens du Québec, est de trouver chez nos compatriotes anglais des autres provinces la modération, la tolérance et le respect que nous sommes heureux de leur accorder chez nous. Ce devrait être là le terrain choisi pour consommer la bonne entente, l'harmonie nécessaire au développement de la mentalité canadienne. Notre ambition est de contribuer à ce développement de notre mentalité, en mettant au crédit de notre pays tout ce que nous réclamons pour notre langue française et pour notre foi catholique. Notre rêve enfin, c'est l'union des volontés et des énergies canadiennes, par cette mentalité commune, pour affermir et consolider par un enracinement profond dans le sol de notre pays l'arbre immense que deviendra le peuple canadien, s'il reconnaît enfin complètement le droit qu'ont tous ses rameaux de se développer et de s'étendre pour protéger de leur ombrage les moissons de l'avenir.

Athanase DAVID,

député de Terrebonne,
secrétaire provincial.

Revanche et délivrance

II. Les entrées des grands chefs

LES Allemands montaient si bien la garde du côté de la France, ils étaient si vigilants à intercepter dépêches et nouvelles, qu'en Alsace-Lorraine on ignorait tout des événements qui venaient de transformer la situation durant les mois d'août, de septembre et d'octobre 1918. On y avait même dit que Poincaré et Clemenceau avaient été assassinés, que les troupes françaises avaient refusé de marcher et l'on avait fait sonner les cloches en actions de grâce !

Aussi jugez de la stupéfaction des Alsaciens-Lorrains, lorsque, dès les premiers jours de novembre, ils virent dans les rues, aux portes des casernes, des soldats aborder brusquement des officiers, "leur arracher les insignes du commandement sans que les victimes de ces agressions inouïes, la veille encore si férus de leur autorité et l'exerçant avec une si grande arrogance, opposassent la moindre résistance ". Evidemment la machine militaire, montée par le pangermanisme, et son orgueil et son instrument de terrorisme, croulait. La délivrance ne pouvait plus être loin.

Malheureusement les mutins, après avoir abattu le drapeau impérial, hissaient le drapeau rouge sur les monuments publics. Ils se répandaient dans les villes aux cris de vive la liberté! Puis, entraînant à leur suite quelques ouvriers, ils formaient avec eux un conseil de soldats et d'ouvriers, à l'imitation des soviets russes, "déclaraient se saisir de toute autorité militaire et civile et tentaient de s'ériger en gouvernement local ". Nouvelle terreur des honnêtes gens. Où allait-on ? Le joug du despotisme prussien ne se brisait-il que pour

faire place à celui de l'anarchie sanglante ? Or le 11 novembre, tandis qu'ils se posaient ces questions torturantes, les Alsaciens-Lorrains apprennent que l'article 2 de l'armistice autorise nos troupes à franchir la frontière, le 17 du même mois, à 0 heures.

Ils allaient venir, doublement libérateurs : libérateurs de la tyrannie impériale et libérateurs de la dictature révolutionnaire ! Telle était la joie des futurs libérés qu'ils en oubliaient la date du 17. Dès le 12, ils croyaient voir arriver leurs sauveurs. Ce jour-là des troupes passaient bien sous leurs yeux, mais c'étaient les troupes allemandes refluant vers le Rhin, presque en déroute. Jusqu'où la Providence ne poussait-elle pas la bonté ! Avant de leur faire savourer les joies de l'amour, " elle leur permettait de goûter celles de la vengeance et la satisfaction de leurs plus légitimes rancunes ". Quoi ! cette cohue d'hommes assaillant les camions et les fourgons, se précipitant vers le fleuve, " comme s'ils eussent voulu le mettre un quart d'heure plus tôt entre eux et les Français, qui, disaient-ils, étaient sur leurs talons ", c'étaient les restes de la grande armée allemande, de cette armée que l'on ne s'imaginait pas, depuis un demi-siècle, " capable de débandale " ! " On se rappelait, à Metz, à Strasbourg, les grandes parades d'antan, quand l'empereur Guillaume, le casque à aigle d'or sur la tête, le bâton de maréchal en main, passait sur un front impeccable. Et depuis, en avait-on vu passer, en route pour le front de France, de ces splendides bataillons, formidables et implacables, que nul ne semblait devoir rompre ! Qu'ils devaient être forts ces Français, qui les avaient rompus ! Quel génie que ce Foch, qui, en moins de trois mois, les avait mis en pièces ! " [1]

Cependant, chacun en son particulier préparait l'entrée

---

[1] Madelin, *Revue des Deux-Mondes*—15 février 1919, pp. 832-833.

des libérateurs. On cherchait dans tous les coins des maisons les morceaux d'étoffe pour confectionner des drapeaux français, on teignait en rouge, en bleu, ce qui restait de linge de table ou de literie, on découpait, on tressait, on cousait, c'était une fièvre de tricolore... C'était encore une manière de drapeau que ces costumes alsaciens et lorrains arborés dans les cérémonies. Beaucoup de jupons verts, ponceau, bleus, roses ou bruns, de tabliers à fleurs, de fichus à ramages, de bonnets de linon à cocarde — s'il s'agissait de la Lorraine, — de noeuds noirs, rouges ou chamarrés — s'il s'agissait de l'Alsace, — attendaient depuis bien des années le grand jour. Mais maintenant que ce grand jour approchait, chaque jeune fille, chaque jeune femme voulait le sien. Ces petites furent impitoyables pour nos tentures, nos rideaux, nos édredons, disait en souriant une mère à Madelin. On éventrait les édredons rouges; on taillait des noeuds dans toutes les robes de soie noire des grand'mères. C'était une folie. Et, le 16, les costumes étaient prêts, l'Alsace sous les armes... On peut dire que cette journée du 16 fut en Alsace-Lorraine une vigile étonnante... Les nerfs étaient tendus à craquer... On attendait les Français avec des battements de coeur à faire mal. Et c'était si bon! s'écriait un Colmarien.

Dès le lendemain commençait cette suite d'entrées de nos grands généraux à la tête de leurs troupes, que devait terminer celle du président de la République, escorté des représentants du peuple, des maréchaux et des publicistes. Ah ! oui, entrées glorieuses, qui laissent bien loin derrière elles les triomphes du César montant au Capitole! Evoquons-les en raccourci à travers les récits des Madelin, Barrès, Bertrand, Tardieu, Wetterlé, Deschamps, lesquels, pour être à la fois lyriques et épiques, n'ont eu qu'à serrer la réalité d'aussi près que possible.

* * *

Le 17 novembre donc, Hirschauer, commandant la deuxième armée, pénétrait dans Mulhouse, sa ville natale; le 19, Pétain, avec les troupes de la dixième armée, celle de Mangin, [2] qui avait déclanché la grande offensive de la victoire, entrait dans Metz; le 22 novembre voyait Castelnau à Colmar et Gouraud à Strasbourg; le 25 novembre, Pétain encore, au nom de l'armée française tout entière, prenait possession de la vieille ville républicaine, qu'il trouvait enivrée d'amour et folle de joie, tandis que de Forbach à Wissembourg, à Huningue, l'armée de France venait, terminant cette réoccupation, border l'ancienne frontière et fermer ainsi la blessure qui jamais ne s'était laissé cicatriser. Alors Foch parut, grand entre les plus grands, qui, vainqueur de l'Allemagne tous les jours depuis tant de semaines, vint saluer Faber à Metz et Kléber à Strasbourg, et clore la série de ces fêtes du coeur et des armes. [3]

---

[2] Mangin lui-même, on se le rappelle, ne put entrer, ayant été victime, peu d'heures auparavant, d'un accident de cheval.

[3] Madelin, *Les merveilleuses heures d'Alsace et de Lorraine—Revue des Deux-Mondes*, 15 fév. 1919, p. 807.

— Abraham Fabert, né à Metz en 1599, mort à Sedan en 1662, se distingua durant la guerre de trente ans (1618-1648), notamment par la part qu'il prit dans de nombreux sièges de villes et forteresses. Fait prisonnier. en 1634, sous les murs de Thionville, il fut mis en liberté sur l'intervention personnelle de Louis XIII. Nommé maréchal de France en 1650. Aussi excellent administrateur que vaillant officier, il organisa la fabrication des draps fins à Sedan, dont il était devenu gouverneur en 1642. La statue qui lui a été élevée à Metz en 1841 est due au ciseau d'Eten. Sur le socle on lit ces célèbres paroles du héros: " Si, pour empêcher qu'une place, que le roi m'a confiée, ne tombât au pouvoir de l'ennemi, il fallait mettre à la brèche ma personne, ma famille et mon bien, je ne balancerais pas un instant à le faire."

— Jean-Baptiste Kléber, fils d'un maçon, né à Strasbourg en 1753, adhéra à la révolution de 1789 avec enthousiasme; promu général de brigade après sa brillante défense de Mayence, en 1793, écrasa l'armée royaliste des Vendéens à Chalet, au Mans et à Savenay... Passé à l'armée de Sambre et Meuse sous Jourdan, il décida de la victoire de Charleroi et de Fleurus, battit les Autrichiens à plusieurs reprises. Bonaparte lui confia une division et l'emmena avec lui dans sa campagne d'Egypte. Kléber

A la suite des illustres chroniqueurs que j'ai nommés plus haut, citons quelques traits des scènes qui se déroulèrent durant ces journées, auxquelles l'histoire n'a peut-être rien à comparer. Hirschauer, le premier de tous ses frères d'armes, faisait entrer la France en Alsace. Quel défilé que celui de ses troupes dans les rues de Mulhouse, cette première captive dont les fers tombaient devant nous !... C'étaient des acclamations formidables, des baisers des deux mains envoyés, les yeux en larmes, le rire aux lèvres, les fronts illuminés — littéralement illuminés — par la joie, un courant entre les âmes, des effluves grisants, tout pour la satisfaction de l'oeil et du coeur, bientôt des embrassades, des bouquets présentés et des fenêtres une telle pluie de fleurs que c'était miracle à cette mauvaise saison, des milliers de chrysanthèmes, blancs, roses, de marguerites d'automne rouges, mauves, blanches, pétales légers et satinés, qui volaient comme les coeurs et bientôt s'étalaient où sont les coeurs, sur la poitrine des braves... Beau spectacle en vérité que le cortège tout fleuri, sous ce ciel éclatant, azur vif et soleil d'or, de la voûte des drapeaux frissonnants, entre les murs amoureusement tendus, dans la pluie continue des baisers et des fleurs, les cris, les chants, les *Marseillaises* coupées par les cris, les cris mal étouffés par les *Marseillaises*, et cette acclamation unique, grondante, presque terrible d'amour : Vive, vive ! vive la France ! vive ! vive ! vive ! "[4] (Madelin).

---

prit d'assaut Alexandrie en 1798, remporta la brillante victoire du mont Thabor. Bonaparte, repartant pour la France, lui laissa le commandement de l'Egypte. Il battit encore une fois les Turcs, à Héliopolis, étouffa la révolte du Caire, et il semblait devoir établir solidement la domination de la France dans la vallée du Nil, quand il fut assassiné par un fanatique en 1800. En 1840, sa ville natale lui éleva une statue en bronze.

[4] " Ah ! elle vivra, soyez-en sûrs, Alsaciens, mes frères, elle vivra de longs siècles ; car une nation ne meurt pas, quand elle a pu vivre un demi-siècle à ce point aimée dans les coeurs qui lui avaient été arrachés. " (Madelin).

En vain nos troupes essaient-elles de garder quelque impassibilité. Dans les rangs peu à peu les yeux se mouillent, les bouches sourient. Pas un fusil bientôt qui n'ait son bouquet, pas un sabre dont la garde n'ait sa gerbe, pas une poitrine sans quelques fleurs, certaines en sont cuirassées. Au vol j'entendais : " Quel beau général (Hirchauer) ! Ça, c'est un vrai chef français ! Tu as vu comme il a souri en passant. Et l'autre, le bleu, qui est-ce? Qu'est-ce que ça fait? c'est des Français ! "

Devant l'église, à la sortie de la messe, on avait interrogé les officiers déjà arrivés : A quelle heure vient le général? A midi, répond Madelin, et il ajoute : *heure française*. " C'est vrai, s'écrie un papillon (jeune fille avec cocarde), l'air fort animé, c'est vrai aussi, on a oublié l'horloge (elle montre le clocher). C'est honteux d'avoir cette sale heure de Berlin. " Encore une joie, d'avoir d'un mot fait changer la sale heure de Berlin. Le cadran qui marquait dix heures ne va plus en marquer que neuf et, dans son exaltation, un autre papillon s'écrie : " On aura été français une heure plus tôt. " [5]

Le 17 au soir, y a-t-il de par le monde un seul lieu où règne plus de joie? " Vous ne pouvez imaginer, écrit le lendemain une Alsacienne, ce qu'a été l'entrée à Mulhouse de nos admirables soldats : on les couvrait de fleurs, on les embrassait. Les enfants s'accrochaient à eux, ne voulant plus les quitter. Cette victoire si complète enchante l'âme, le bonheur guérit tous les maux. " [6]

---

[5] Madelin, *Revue des Deux-Mondes*—1er mars 1919, p. 79.

[6] Lisons ce trait charmant. " Le général regarde passer ses braves, émergeant lui-même des fleurs. Soudain une petite Alsacienne, rompant les barrières, en apporte un nouveau tribut. Il faut voir le mâle soldat se pencher, empoigner la jolie petite sous les bras, la hisser sur sa selle, d'où l'enfant regarde, dix bonnes minutes, passer les poilus... Le geste résumait la journée : la France reprenait l'Alsace. Est-ce, en cette minute, le grand soldat ou la petite fille que, du sabre haut levé, puis largement abaissé, cet officier, qui passe, salue, droit sur sa selle, et la figure en feu. " (Madelin).

* * *

Metz attendait l'arrivée des Français pour le 19 novembre. Dès le 18 au soir, les jeunes gens de la discrète cité, comme pour faire place nette aux soldats de Pétain, s'étaient signalés par une belle fauchée de Hohenzollerns. Ils avaient déboulonné de leurs piédestaux et fait rouler dans la poussière Guillaume 1er, Frédéric III et le prince Frédéric-Charles, l'ancien vainqueur de Metz. Quant à Guillaume II, qui au fronton de la cathédrale se dissimulait en vain sous le manteau du prophète Daniel,ils l'avaient enchaîné et cloué comme au pilori sous la pancarte désormais célèbre: *Sic transit gloria mundi* (Madelin).

Aussi quel élan au matin du 19! [7] " Quelles profondeurs dans ces vagues d'enthousiasme, où les larmes coupaient tout-à-coup les rires, où le souvenir des longs rêves, enfin réalisés, arrêtait parfois les cris de joie! Nous l'avons sentie tout de suite, écrit Tardieu, cette ardente passion pour la France, quand nos autos enrubannées de tricolore rencontrèrent, aux premières maisons des faubourgs, une foule en habits de fête, des groupes de cent jeunes filles fraîches et si belles dans l'ancien costume des Lorraines qu'elles avaient toutes arboré : la courte jupe rouge ou verte, le tablier de soie, le fichu bariolé, le bonnet à la Charlotte Corday, orné de rubans aux couleurs douces... Elles allaient, se tenant par le bras, barrant les routes pour nous retenir, chantant la *Marseillaise*. Dans la ville pavoisée pas un habitant qui n'eût sa cocarde. "

---

[7] " Subitement, écrit Bertrand, on annonce le maréchal Pétain! Un maréchal de France à Metz, et un maréchal victorieux! C'est tout notre long espoir enfin réalisé. Et cette chose que tant des miens, depuis longtemps refroidis dans la tombe, ont vainement espéré, moi, je la vois... Demain, je puis mourir sans regret, j'ai vu cela! " (*Revue des Deux-Mondes*—15 janvier 1919). Une grand'mère de 85 ans, qui a vu partir les petits conscrits de 1870, s'exclame avec un doux air d'absence: " Enfin, les voilà qui reviennent les pauvres petits! " (Cité par Bertrand).

A 1 heure de l'après-midi, la *Mutte,* la vieille cloche municipale,qui porte inscrit sur ses flancs cette devise *je sonne la justice,* se mit à frémir. [8] On entendait s'approchant les sonneries, les cuivres, les airs entraînants de France. L'armée venait! " Dès son apparition, écrit Barrès, Metz devint une immense basilique. Le ciel était solennel et charmant, un ciel couleur de l'âme des femmes de Metz, plein de prières, de deuil et de reconnaissance. Jamais la France ne fut ainsi aimée, ni ses armées bénies. C'était, dans cet immense plein air, une solennité d'église, un silence pieux, l'adoration de la France. • Quand un drapeau passait, chacun entendait son coeur battre, et serrait la main de son voisin. Des inconnus s'embrassaient. " Sur le passage de nos soldats, continue Barrès, j'écoute les réflexions: " Comme ces généraux sont simples, pleins d'autorité et d'humanité! De si grands hommes, si familiers, qui sourient et se laissent aborder... Quelle différence avec les mécaniques allemandes. "

Au centre de l'esplanade, en avant de la statue du maréchal Ney, [10] derrière laquelle gît couverte de terre, comme un

---

[8] " Après 48 ans, elle annonçait de nouveau la justice ", dit Madelin.

[9] " Le général Leconte aperçut à la fenêtre d'un hospice une vieille qui, les doigts crispés aux barres de la fenêtre grillagée, à la vue des troupes, soudain lâcha le grillage et joignit dévotieusement les deux mains. Cette humble vieille fit le geste que tout Metz était tenté de faire devant la France qui rentrait. " (Madelin).

[10] Michel Ney, né à Sarrelouis en 1769, fils d'un tonnelier, d'abord petit clerc de notaire, s'engagea au 4e Hussards en 1788, s'illustra par sa bravoure dans les armées de la Révolution et de Bonaparte. En 1804, il fut nommé maréchal de France. Les campagnes de 1805, 1806, 1807, mirent le comble à sa réputation de *brave des braves.* Il reçut le titre de duc d'*Elchingen* en 1808 après sa brillante conduite à Iéna et Friedland, et celui de prince de la *Moskowa* au retour de la campagne de Russie où il s'était distingué comme d'habitude. Chargé par Louis XVIII d'arrêter Napoléon revenant de l'île d'Elbe, Ney ne put résister à l'enthousiasme de ses soldats et alla se jeter dans les bras de l'ex-empereur. Inculpé de trahison par les royalistes, il fut condamné à mort et fusillé à Paris le 7 décembre 1815.

immense cadavre, la statue de cet empereur qui avait bien prétendu dominer pour toujours la vallée de la Moselle et conserver sa conquête de 1870, Pétain vient se placer. Deux heures durant, les poilus magnifiques défilent devant lui, acclamés, admirés pour leur tenue impressionnante, leurs bonnes figures, " où la population retrouve toutes les expressions de la force tranquille et consciente, de la loyauté, de la sérénité d'âme, de la bonté qu'elle aime ". [11] (Tardieu).

Le défilé sur l'esplanade terminé, on s'élance vers l'hôtel-de-ville " tout enguirlandé de verdure ", où la réception ne dure que peu de temps; on avait hâte de se rendre à la cathédrale. Là, sur le porche, entouré de son clergé, le vicaire-général, Mgr Pelt, [12] attendait. Après un court salut, il conduisit le commandant en chef au tombeau du vénéré Dupont des Loges. C'est alors que la maîtrise, placée dans le transept droit, entonna le *Te Deum*. [13] " Sous les hautes voutes déjà pleines d'ombre, devant les lumières électriques, qui éclairaient le groupe choral, la figure du maréchal prenait un singulier relief. Il y eut un instant de recueillement, d'émotion puissante. L'homme qui, pendant quatre années, tendit sa volonté et eut à supporter tant de terribles responsabilités, arrivé enfin au terme de son effort, le triomphateur sentit son coeur se fendre dans la cathédrale de Metz, et le nouveau maréchal de France pleura. " (Tardieu).

La cathédrale restait bien ainsi le coeur de la cité et de la fête, observe Madelin.

---

[11] " Ils ont sur leur visage la fierté d'hommes qui savent ce qu'ils ont fait, et qui, ayant été à la peine, prennent leur part à l'honneur. Ils représentent leurs camarades morts. Ils représentent la Marne, l'Yser, Verdun, toute la suite des durs combats qui brisèrent la Germanie. " (Barrès).

[12] Aujourd'hui, évêque de Metz.

[13] " Cette suite de la *Marseillaise*, cette suprême strophe des chants de bataille au soir de la victoire. " (Barrès).

* * *

A son arrivée aux portes de Colmar, le 22 novembre, Castelnau se trouvait en face d'un vrai tableau de férie : la foule des Alsaciennes en costume du pays formant un large demi-cercle ; en avant, dans les mêmes costumes, les fillettes et les garçonnets et de mignonnes toutes petites, aux frimousses agréables sous le grand noeud de soie ; en ligne, toutes les sociétés, confréries et corporations, musiques et orphéons, avec leurs magnifiques bannières. [14]

Après la harangue de la municipalité au grand chef, le cortège se forme. Derrière les musiques civiles et les bannières, voici un millier de jolies Alsaciennes. C'est bien le groupe le plus châtoyant, le plus gracieux, qui se puisse voir, avec leurs jupes rouges pour les catholiques, vertes pour les protestantes, leurs fichus multicolores, leurs tabliers de soie à fleurs, leurs bas blancs, leurs grands papillons de rubans encore presque tous noirs (couleur adoptée en 1870), mais aussi avec de ces grandes coiffures en larges rubans rouges ou brochés de fleurs posées sur le petit hennin brodé d'or. Derrière elles la cavalerie d'escorte, puis le groupe des généraux et de leurs états-majors, enfin la troupe. Tandis que celle-ci traverse la ville, on n'y entend qu'un bruit confus et ininterrompu de vivats : " Vive la France ! Vive l'armée française ! Vive Castelnau ! " C'est un vrai délire. Pour le défilé-revue, Castelnau se place devant le théâtre : la musique joue *Sambre et Meuse* et *Madelon*. Les troupes passent avec entrain

---

[14] En face de moi, écrit Tardieu, dans une de ces grandes fenêtres qui s'étageaient au toit pittoresque d'une vieille maison, une vieille femme à cheveux blancs se souvenait de ce qu'elle avait vu en 1870 et depuis. Contre elle se blottissait une jeune femme en deuil. L'aïeule et la petite-fille, veuve de la guerre, sans doute. Tout-à-coup je vis les deux femmes n'en pouvant plus sangloter et s'étreindre, puis, s'essuyant les yeux, agiter frénétiquement leurs mouchoirs, en criant : " Vive la France ! Vivent nos soldats ! "

comme on n'en avait jamais vu : glorieux régiments à fourragère, gars de Lille et Valenciennes, skieurs, chasseurs à pied et à cheval, chasseurs alpins, territoriaux, groupe d'artillerie lourde... [15]

" Et lui, le chef, calme dans le rêve, ou plutôt dans la volonté nationale enfin réalisée à force de génie et de sang, il saluait au nom de la patrie. " (Barrès). " Une ivresse, dont nous garderons jusqu'à notre mort le bonheur, continue Barrès, entraînait la population et physiquement la soulevait de terre. De minute en minute, insensiblement, tout ce peuple, rythmé par une même cadence d'émotion, prenait des ailes et sa marche se muait en danse. Dans le jardin de la préfecture, où Castelnau recevait les délégations, cela éclata soudain... Les jeunes filles de Colmar, les plus petites, bientôt toutes les grandes, commencèrent à former des rondes, invitèrent les officiers, et puis, élargissant leur cercle, entourèrent d'une immense farandole les bâtiments qui, hier encore, logeaient le haut représentant impérial en fuite. J'étais là avec Hansi. Et, tandis que nous regardions ce spectacle d'une liberté si pure, le hasard nous avait placés entre deux délégations qui attendaient leur tour. L'une portait au général les vieux drapeaux d'avant 1870, soigneusement gardés durant un demi-siècle d'espérance en deuil; l'autre se groupait autour d'une pique portant cette inscription : *Les exilés et les condamnés pour l'amour de la France.* Je questionne une jeune fille parmi ces condamnés : "Qu'avez-vous subi, mademoiselle? —Trois mois de prison pour avoir envoyé des baisers à des chasseurs alpins prisonniers." Et elle entre dans la farandole... La jeunesse de Colmar, dans un élan apollonien exorcise les puissances de ténèbres, chasse et ventile à force de joie tous les miasmes de Germanie. "

---

[15] Description d'après Tardieu.

* * *

Foch parut à Metz le 26, à Strasbourg le 27 novembre. [16] Il nous est arrivé en boulet de canon, disait un Messin à Madelin. Metz lui était une ville familière. Elève du collège Saint-Clément avant 1870, il alla revoir cette *Alma mater,* y laissa parler ses souvenirs, dans le langage pittoresque, semé de réflexions imprévues et de rapprochements piquants, qui le distingue. Comme de jeunes Messines, Charlotte en tête et cotillons brillants, l'assaillaient : " Mesdemoiselles, dit-il rondement, vous êtes trop belles. Vous allez faire peur à mon cheval. " Alors, ayant donné l'ordre de masser les quatre musiques de la division Pougin devant lui, il s'achemina, au milieu de magnifiques fanfares, vers la place d'armes, où il entendait saluer Fabert. Dans un important carré de troupes, on vit le grand homme de guerre s'avancer vers le

---

[16] Deux jours auparavant Castelnau, Gouraud, Pétain avaient fait leur entrée dans la capitale de l'Alsace. Voici quelques impressions de Barrès à cette occasion : " Cet après-midi, je viens de voir, devant l'ex-palais du kaiser, et à deux pas de sa statue déboulonnée et décapitée, les troupes françaises défiler entre le général Gouraud, glorieux mutilé, qui, de sa seule main gauche, tenait son épée nue, et le maréchal Pétain, entouré d'un bataillon de glorieux généraux dont les noms résonnent plus haut que les noms des compagnons de Napoléon. Et quand j'eus bien vu, je suis allé à la cathédrale de Strasbourg, dont la haute flèche érigeait dans les nues le drapeau tricolore. Comment voulez-vous que je vous dise, d'une main qui tremble encore d'émotion, ce que c'est que d'attendre dans la cathédrale de Strasbourg l'arrivée d'un maréchal de France pour y chanter le *Te Deum* de la victoire qui nous restitue le Rhin? Les orgues exultaient d'allégresse, les lumières faisaient un diadème aux poilus, les voix escaladaient le ciel, et tout le monde pleurait. L'immense multitude aimait et remerciait ceux qui tombèrent dans les batailles et les réunissait en esprit aux fils de France survivants. Tous les morts de la guerre et tous les survivants emplissaient la nef, heureuse de contenir, une fois, une âme digne de ses beautés. " De ces morts, Pétain avait dit : " Un million et plus de Français sont tombés pour la patrie. S'ils pouvaient se relever aujourd'hui, ils nous diraient qu'ils se recouchent heureux dans leur tombe, puisque l'Alsace est redevenue française. "

maréchal de la guerre de trente ans et le saluer du sabre si cordialement qu'on eût dit qu'il l'accolait. " [17]

A la cathédrale de Metz, aux paroles louangeuses du vicaire général, le comparant à Bayard, Du Guesclin, Jeanne d'Arc, notre généralissime répondit simplement: " Je suis venu ici remercier le Dieu des armées avec tout ce que cela comporte. " Sans plus de cérémonie, il alla s'agenouiller sur la tombe de Dupont des Loges, devant l'autel, tandis qu'éclatait le *Te Deum*. " Il partit brusquement comme il était venu, laissant Metz émerveillé de sa jeunesse d'allure et de caractère, de ses boutades, dont la mâle rudesse se tempérait de tant de bonhomie souriante. " (Madelin).

A Strasbourg, le vainqueur de Ludendorff arriva, dit un témoin, au milieu d'un rugissement de joie. Et ce qu'on y vit, écrit Tardieu, ne peut s'appeler autrement qu'une apothéose. Ce mot qui exprime un achèvement triomphal suppose aussi un décor. Or le décor était la place Kléber. " La foule très dense y était maintenue au pied des façades et dans les rues adjacentes par un cordon de troupes. Derrière Kléber, de grands mâts supportaient des oriflammes et des drapeaux aux couleurs françaises. Des guirlandes de feuillage les unissaient, formant comme un arc de triomphe. Le vaste carré était vide, toutes les fenêtres étaient ouvertes, tous les balcons étaient garnis d'une foule de spectateurs, quand une lointaine clameur de vivats annonça l'arrivée du grand vainqueur. Un frémissement agita la foule des trottoirs, des fenêtres et des toitures. Précédé d'un peloton de cavaliers magnifiques, Foch arriva en capote bleue, sur un cheval noir, sans aucune décoration. Derrière lui s'avançaient les généraux de Castelnau, Hirschauer, Vanderberg. Un formidable cri les accueillit. A toutes les fenêtres, comme au-dessus de

---

[17] Madelin, *Revue des Deux-Mondes*—15 mars 1919, p. 359.

la foule, les mouchoirs s'agitèrent si nombreux qu'on eût dit une neige volant sur toutes les têtes.

Foch s'avança jusqu'en face de Kléber et d'un grand geste salua de son épée. Alors nos musiques et nos régiments remplirent en cadence le vaste carré de leurs chants de gloire et de leurs profonds alignements. Dans le cadre de pierres roses, dans l'atmosphère ouatée de brume, les uniformes bleu-horizon avaient une singulière douceur. Les six drapeaux des six régiments présents, drapeaux fanés et troués dans les rudes et très récents combats, se placèrent devant la statue de Kléber à laquelle le maréchal faisait face. Quelqu'un apporta alors à Foch un sabre qu'on tira d'une enveloppe de soie verte. C'était le propre sabre de Kléber que la ville de Strasbourg lui avait jadis offert, arme magnifique à la poignée d'or ciselée, à la lame damasquinée, au fourreau courbé enrichi de gemmes précieuses... Foch passa le bandrier de velours rouge sur son épaule droite, assujettit l'arme à sa main gauche et commanda : *garde à vous!* Les tambours et les clairons retentirent, puis ce fut un ordre bref et la sonnerie *au drapeau !* Le maréchal Foch tira du fourreau le sabre de Kléber et salua les drapeaux victorieux. La foule, qui avait tout compris, vibra tout entière. Six musiques jouèrent ensemble la *Marseillaise,* et ce fut vraiment l'apothéose, l'élan passionné des coeurs, l'élévation des âmes, la communion française dans un formidable hourra qui dura cinq minutes. " (Tardieu dans l'*Echo de Paris*).

Au moment où éclata l'hymne national, " Foch embrassa le socle de la statue sous lequel dort le héros et, après un long regard à Kléber, quitta la place pour aller passer sa revue à l'esplanade... A la cathédrale, on le vit, comme à Metz, s'abîmer en une courte méditation. " (Madelin). Nous sommes tous enroués à force de crier Vive la France ! écrivait un témoin.

* * *

Mais ce n'est pas seulement à Metz, Strasbourg, Colmar et Mulhouse que les réceptions étaient chaudes, les entrées pleines d'ivresse et tirant des larmes des yeux. Dans toutes les Vosges alsaciennes, ce ne fut, en ces jours merveilleux du 17 novembre au 8 décembre, " qu'un bruissement d'armes et qu'un bruissement de baisers".Les arcs de triomphe portaient: " Vivent les libérateurs! Vivent les vainqueurs! Salut à nos frères! Salut aux héros de la liberté! Vive l'armée française! Vive la France!..." et les clairons sonnaient, les tambours roulaient, les cuivres éclataient. (Cf. Madelin, loc. cit.). A Shirmeck on lisait cette inscription touchante: "Chers libérateurs, soyez les bienvenus. " Parmi ceux qui acclamaient, quelques-uns étaient sortis des géoles allemandes depuis 48 heures seulement: " Ils pouvaient parler des fers que l'Allemagne avait mis aux mains de l'Alsace, "

A Château-Salin, le général Daugan avait dit à ses soldats avant d'entrer: " Vos drapeaux et fanions salueront bien bas les Lorrains, qui, depuis près de 50 ans, pleurent en silence sous l'oppression de leurs lourds vainqueurs et appellent de tous leurs voeux la France chérie. " Or, le 17 novembre, à 8 heures, la division en marche avait vu soudain dans la brume du matin des bannières qui venaient au-devant d'elle. " Les soldats avaient été accueillis au milieu d'un tel frémissement, partant si évidemment du plus profond de l'être, que, disait-on, le soldat sans peur qu'est Daugan n'avait pu se défendre contre les larmes. " (Madelin).

A Morhange, quelques officiers, arrivant les premiers, furent entourés de gens, qui riaient, qui pleuraient, qui touchaient leurs vêtements comme des reliques. Chez le maire, on but à la France, on chanta la *Marseillaise,* plus sublime que toutes celles entendues jusque-là. Elle était entrecoupée de sanglots. Les larmes coulaient, " de ces larmes, qui ne

sortent pas seulement des yeux, mais qui débordent du coeur, brisé de joie. " Après la présentation du drapeau, toutes les femmes présentes vinrent l'embrasser.

A Saverne, chaque devanture, chaque fenêtre était une sorte de reposoir, élevé au souvenir de la France, à la gloire de la France, à l'amour de la France. Tout avait été sorti: cadres d'or bruni où palissait un vieux ruban de la légion d'honneur, où pendaient des croix d'honneur, des médailles militaires, médailles de Sainte-Hélène, de Crimée, d'Italie et de Mexique, brevets d'officier au papier jauni par les ans... portraits de grands parents, soldats de la révolution, de la grande armée, de l'armée d'Afrique, du second empire; portraits de Napoléon 1er, de Gambetta, de Thiers, de Mac-Mahon, de Joffre, de Castelnau, voire de Boulanger, images d'Epinal où les régiments s'alignaient. Et voici que le régiment d'artillerie arrivait dans ce décor incroyable, dans ce paradis de tricolore, comme disait Hansi. Il n'y a pas à se demander si les cris furent nourris de " Vive, vive la France! " [18]

* * *

Par leur présence, les curés, écrit Madelin, donnaient à ces entrées le caractère que pouvaient donner à celles des croisées en Terre-Sainte les moines délivrés du joug des infidèles... Les Tancrède et les Rodrigue, ayant terrassé le Maure, devaient être ainsi reçus au seuil des sanctuaires délivrés. " [19] Ce qui avait surtout bon effet, note encore le même historien, c'est que l'on avait aperçu nos grands chefs à l'église. Les Alsaciens-Lorrains étaient prêts à accepter la France, n'importe quelle France ; mais ils auraient souffert de la voir arriver impie, indifférente.

---

[18] Cf. Madelin, *Revue des Deux-Mondes*—1er mars 1919, p. 110.

[19] Le nom de Strasbourg courait dans la division comme celui de Jérusalem parmi les croisés, quand, à Bethléem, ils prévoyaient l'entrée avant quelques heures dans la ville sacrée. (Madelin).

Le phénomène qui, selon Madelin, restera sans précédent dans l'histoire de l'humanité, c'est " la rapidité stupéfiante avec laquelle un membre arraché, un demi-siècle, au corps d'une nation, s'y ressouda et derechef s'y incorpora — cerveau, coeur, nerfs, sang, fibres de tout l'être — et toutes les parcelles de l'âme se trouvèrent soudain refondues. Et lorsque, les 8, 9 et 10 décembre, le président de la république, entouré des représentants les plus autorisés du gouvernement de la nation et de l'esprit français, vint, à Metz, Strasbourg, Colmar et Mulhouse, apporter son pieux baiser à la ci-devant Alsace-Lorraine, il se trouva en face d'une fille déjà assise sur les genoux de sa mère. "

Déjà, en effet, dès le 5 décembre, l'abbé Delsor, président de la 2e chambre du Landtag, transformée en assemblée nationale, [20] avait proclamé " la rentrée de l'Alsace et de la Lorraine dans le droit, leur rattachement à la France indiscutable et définitif ". A ces mots tous ses collègues s'étant dressés d'un bond et ayant approuvé sa motion par des applaudissements, l'abbé président provisoire avait ajouté : "Le *referendum* est fait. Il s'est accompli dans un enthousiasme indescriptible, de village en village, de cité en cité, sur les pas triomphants de nos légions victorieuses. " Les occupants des tribunes avaient alors acclamé. Et tout-à-coup l'émotion était devenue plus vive encore. Le député de Molsheim (l'abbé Delsor) saluait les morts, ces protestataires qui, par leur courageuse résistance, des Grosjean et des Kablé de l'assemblée de Bordeaux, des Dupont des Loges, des Teutsch, des Antoine du Reichstag de Berlin, à Jacques Preiss, dernier martyr de la foi alsacienne, avaient empêché la prescription du droit. Et quand le président les avait appelés, d'une voix

---

[20] Sur 60 députés, 42 étaient présents, les Allemands et quelques Alsaciens-Lorrains trop compromis s'étant tenus à l'écart ainsi que le président le docteur Ricklin.

tremblante d'émotion, des hommes qui ayant été à la peine n'avaient pas été à l'honneur et à l'allégresse de l'heure, il avait semblé vraiment que cette salle d'un bien petit parlement était devenue trop étroite pour les grandes ombres qui maintenant la remplissaient. L'abbé Delsor avait raison ! C'étaient tous ces représentants de l'Alsace et de la Lorraine, qui, plus même que ces élus de 1912, étaient là, proclamant ce que, tant d'années, ils avaient crié, et Antoine, et Dupont des Loges, et Teutsch, et Kablé, et Winterer, et Simonis, et Preiss, et cinquante autres : *L'Alsace et la Lorraine, terres françaises, n'ont point cessé un instant d'être françaises.* Et chacun s'étant levé dans un silence religieux pour rendre hommage à la mémoire de ces vaillants [21], l'abbé Delsor avait

---

[21] Il est d'autres vaillants morts, auxquels est due la libération, si bien célébrée par l'abbé Delsor. Ce sont tous ceux de la grande guerre 1914-1918, et notamment ceux de Verdun. Madelin leur rend un hommage magnifique : " Dans les épopées que la guerre inspirera aux poètes populaires, écrit-il, *la geste de Verdun* restera sans doute la plus fabuleusement belle. Mais voici que je viens de voir se cueillir le fruit du gigantesque effort. Le vaincu de Verdun, le prince Frédéric-Guillaume de Prusse étant jeté bas, le vainqueur de Verdun a son quartier général dans Metz recouvré. J'ai vu entrer dans les villes d'Alsace et de Lorraine ces soldats dont beaucoup ont connu ces champs de Verdun, ces chefs qui, presque tous, y ont conquis leurs étoiles. Avec eux, j'ai voulu que du cortège des morts le cortège des vivants fût grossi, alors que de toutes parts s'élevait le cri : *Vivent les libérateurs.* Morts de Verdun, levez-vous ! C'est vous qui, lointainement, nous avez gagné Metz et Strasbourg. Mes camarades, tombés sur cette terre qui, à tous, nous paraissait, dans les premières années de guerre, le tremplein d'où nous nous élancerions vers Metz, si proche, soyez contents ! Votre effort n'a pas été vain ; notre drapeau tricolore flotte non seulement sur Metz, mais, bien au-delà, sur le Rhin reconquis. Les ruines, sous lesquelles vous dormez votre dernier sommeil, n'ont point été stériles ; elles ont été si fécondes que d'elles s'est dégagée, la force qui bouleverse tout un monde. Les fêtes éclatantes, dont retentissent et vibrent encore deux provinces françaises rédimées, me font estimer plus magnifique la solitude où, la paix rétablie, nous irons vous porter des couronnes. Les villes d'Alsace et de Lorraine, rendues à la mère-patrie, viendront en pèlerinage, dans les ruines relevées, fleurir vos tombes et glorifier votre mémoire. Oui, car c'est vous, qui aurez été leurs premiers, leurs plus précieux, leurs plus admirables libérateurs. "

crié : " Vive la France ! Vive la république ! " Le cri avait été répété par les députés et les assistants, et soudain, en cette salle, où la tribune impériale s'apercevait remplie d'uniformes français, la *Marseillaise* avait éclaté d'elle-même. Et ça avait été très beau. Ainsi s'était séparée la chambre d'Alsace Lorraine, dont, en 1912, les gazettes de l'empire allemand avaient partout, en Europe, claironné que sa composition rassurante prouvait que l'Alsace-Lorraine s'inclinait devant le fait. " [22]

(À SUIVRE)

M. TAMISIER, s. j.

---

[22] Madelin, *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1919, pp. 558-559.

Revue de l'année 1919

DU POINT DE VUE CANADIEN

SOUS ce titre, nous avons préparé, pour le *Canada ecclésiastique,* une modeste étude sur les événements qui ont plus profondément marqué, à notre avis, l'année 1919, du point de vue canadien. Nous avons pensé intéresser nos lecteurs de la *Revue canadienne* en publiant ici les parties substantielles de cette étude.

L'année 1919, qui s'ouvrait au lendemain de l'armistice (11 novembre 1918), restera sans doute connue dans l'histoire sous le nom de l'année de la paix. Et encore, il paraît bien, selon le mot de M. Clemenceau, qu'il aura été plus dûr, pour les Alliés, de gagner la paix que la victoire. On a persisté, dans le conseil des puissants réunis à Versailles, à ignorer Dieu et son Eglise. La Société des nations, parce qu'elle manque d'une base solide, menace de ne pas faire longue vie.

* * *

Nous avons eu au Canada, en 1919, bien des échos de cette grande guerre, dont le souvenir hantera encore longtemps nos esprits. Chaque fois qu'un contingent de nos soldats canadiens, par exemple, nous revenait au pays, son arrivée constituait une occasion, que notre peuple ne laissait pas s'échapper, de rendre hommage à leur vaillance. Bien souvent, dans nos églises, on s'est groupé pour prier à l'intention de ceux des nôtres qui sont tombés au champ d'honneur. Et puis, nous avons eu la visite de plusieurs hommes distingués qui avaient pris part aux choses de la guerre : le général Pau, entre autres, le cardinal Mercier et le prince de Galles. Ces

visites ont été au Canada de véritables événements. Il nous convenait, à cause des leçons qu'elles comportent, de les signaler dans une revue de l'année.

* * *

Nous avions déjà eu l'honneur de recevoir à Montréal le maréchal Joffre. Mais il n'avait fait que passer. Certes, tout le peuple de notre ville avait acclamé l'illustre vainqueur de la première bataille de la Marne. Mais il n'avait pas été possible de lui manifester autrement notre admiration. Il n'en fut pas ainsi pour le général Pau. A Ottawa, à Montréal et à Québec, nos hommes d'Etat et nos autres représentants officiels purent s'en donner à coeur joie. Obligé de nous borner, nous ne parlerons ici,et encore en termes succincts,que de sa réception à Montréal.

C'est le dimanche, 2 mars, que le général nous arriva. Il assista à la messe à la cathédrale avec les gens de sa suite. Dans l'après-midi, la colonie française, par la voix de M. le consul Ponsot, lui présenta ses hommages, et le soir il était l'hôte du club Saint-Denis. Le lendemain, lundi, il était reçu à l'hôtel-de-ville et à l'Université Laval. Enfin, le même soir, on donnait un banquet en son honneur au Ritz-Carleton. On lui a dit bien des choses à l'illustre général, au cours des trente-six heures qu'il a vécues avec nous. On lui a dit, par exemple, qu'on saluait en sa personne, non seulement le courage sur les champs de bataille, mais encore l'effort persistant d'un grand esprit qui a consacré sa vie à la préparation morale de son pays pour la revanche (M. le consul Ponsot). Et le vieux général a félicité avec émotion les Français d'Amérique d'avoir fait tout leur devoir. On lui a dit qu'à défaut d'une couronne d'or ou de lauriers, les dieux de l'Olympe lui en avaient tressé une faite de petites fleurs sauvages

cueillies par les poilus dans les montagnes de l'Alsace et de la Lorraine, et on ajoutait que les deux petites soeurs jumelles, la lorraine et l'alsacienne, enfin revenues à la France, l'attendaient à son retour, pour lui donner le baiser de fidélité, plus heureuses que la petite Cendrillon canadienne, perdue si loin, dont la tête n'émerge pas d'une coiffe prenant la forme d'ailes noires ou roses, mais plutôt d'un gracieux bonnet de fourrure, et qu'il faut quand même embrasser bien fort, parce que, elle aussi, elle aime la France (M. l'avocat Desaulniers). Et le vieux général, tout comme le papa Joffre quelques mois plus tôt, a embrassé avec effusion la petite Cendrillon canadienne, en promettant de porter son baiser, fidèle lui aussi, à ses petites soeurs d'Alsace et de Lorraine. On lui a dit encore — c'était au gala de l'Orpheum — que l'enfant oublié du Canada français jalousait bien un peu les gars d'Alsace et de Lorraine, tant aimés là-bas, et que cet enfant vient pourtant de prouver qu'il sait se battre, tout comme un autre, pour l'idéal de la vieille patrie française, qu'il sait mourir pour elle " en pleine gloire " (Mme Madeleine). On lui a dit encore — c'était à l'hôtel-de-ville — qu'héroïque mutilé de 1870, partageant sur la revanche les idées de Déroulède, on estimait ici qu'il a contribué dans une large mesure à venger la France dont les années n'avaient pu fermer la blessure (M. le maire Martin). On lui a dit enfin — c'était au banquet du Ritz — que sa fortune, selon nous, est singulièrement celle de la France, puisque, blessé et victorieux comme elle, il est en train de faire, après elle, la conquête du monde dont il achève le tour (M. Edouard Montpetit). Et tout cela sans doute, ce fut partout visible, a touché le coeur du vieux général si fièrement et si dignement français. Mais nous restons convaincu — parce que, comme l'a finement raconté M. Omer Héroux, nous connaissions depuis longtemps les sentiments chrétiens autant qu'héroïques de Gérald Pau — que le frère de l'admi-

rable Edmée Pau, vraie soeur de Jeanne d'Arc, aura davantage béni le ciel et aura été encore plus heureux de s'entendre dire, sous les voûtes de notre cathédrale, par un curé canadien : " Nous vous aimons, mon général, et nous vous admirons, parce que sans doute vous êtes devenu un héros légendaire, mais aussi parce que vous priez le bon Dieu, comme nous, avec des mots de France ! "

A l'Université Laval, Mgr Gauthier, alors vice-recteur aujourd'hui recteur de l'Université de Montréal), a profité heureusement du passage du général pour rappeler la part que notre jeunesse de l'université a prise dans la grande guerre. Nous tenons à citer les paroles mêmes du distingué prélat :

En me restreignant, a-t-il dit, au cadre que les circonstances m'imposent, je tiens à rappeler que sur ces champs de bataille de l'Artois et du Cambresis, dont chaque motte de terre raconte les destinées tragiques, notre université était représentée par 407 de ses gradués et de ses élèves et qu'elle a l'honneur de compter 14 décorés pour faits de guerre. Je veux dire aussi que sur un autre champ de bataille, celui de l'hôpital, que ce fût à Troyes, à Joinville-le-Pont ou à Saint-Cloud, notre faculté de médecine a apporté à vos héroïques soldats, en même temps que les soins les plus éclairés, le réconfort de notre affectueuse sympathie. N'en soyons pas surpris. Il y a entre le Français de France et le Canadien français plus qu'une communauté d'origine. Nous estimons qu'il y a identité de mission. Si la France va rester sur les bords du Rhin la sentinelle avancée d'un droit et d'un idéal, nous aimons à croire sans témérité que, sur cette terre lointaine d'Amérique,nous maintenons nous aussi, à travers des péripéties parfois douloureuses, l'intégrité d'une tradition, et que, depuis 250 ans, nous en portons d'une épaule qui ne sait pas fléchir le fardeau magnifique. Dites-le là-bas, je vous prie, mon général. Dites aussi notre admiration pour votre soldat, le premier soldat du monde, et pour vos chefs, les premiers généraux de la guerre, qui ont marqué d'un trait si vigoureux les limites de la barbarie, et qui, les uns et les autres, nous ont révélé une fois de plus ce qu'il y a d'héroïque dans l'âme de votre pays.

Nous tenons également à consigner dans cette revue quelques-unes des bonnes paroles de l'illustre général à l'adresse de nos soldats canadiens :

Je ne saurais oublier, Monseigneur, que de cette maison sont sortis des hommes, non seulement instruits par vous, mais élevés par vous. Car, pour moi, je crois que l'instruction ne se sépare pas de l'éducation. Ces hommes élevés dans la tradition française ne l'ont jamais perdue. Nos poilus ont reconnu en eux des frères de race. Vos fils, en effet, ne se sont pas montrés seulement de bons soldats. Ils ont été en plus, en bien des cas, la providence des populations civiles en pays envahis. Je suis heureux de vous dire que vos braves soldats ont été les sauveurs de plusieurs de nos populations. Sans rien perdre de leur énergie de soldats, ils ont montré qu'ils étaient des êtres humains.

* * *

Comme celle du général Pau, et plus encore sans doute, la visite du cardinal Mercier au Canada et en particulier à Montréal, a créé, quelques mois plus tard, une impression profonde. Le primat de Belgique, l'une des plus grandes figures de la guerre, nous arrivait, auréolé d'un incomparable prestige. Tout le monde savait que le grand cardinal belge, de descendance française, l'un des maîtres de la science contemporaine, avait sû être, au cours des tragiques événements de ces dernières années, l'honneur de l'Eglise aussi bien que la gloire de sa patrie. A la suite d'un long voyage aux Etats-Unis, il ne pouvait malheureusement nous consacrer que quelques heures. Montréal eut la journée du 31 octobre. Mais quelle journée remplie ! Sa messe dite à la basilique — car notre cathédrale était dès lors devenue basilique — à son arrivée d'Ottawa, à 10.30 heures, le cardinal reçut le clergé à l'archevêché ; à 11.20 heures, il était l'hôte du barreau au palais de justice ; à 12.25 heures, les Belges de Montréal venaient le saluer ; à 1.15 heures, la ville lui offrait à déjeûner à l'hôtel Windsor ; à 4.30 heures, il était l'hôte des autorités municipales à l'hôtel-de-ville ; à 5.15 heures, il rendait visite à Mgr l'archevêque malade à l'Hôtel-Dieu ; à 6.15 heures, il dînait à l'archevêché ; à 8 heures, il présidait une grande cérémonie à

Notre-Dame; et, enfin, après être revenu à l'archevêché pour expédier sa correspondance, il allait prendre le train de Québec, à 10.45 heures, à la gare Viger. Pas moins de cinq fois, Son Eminence prit la parole: devant le clergé, devant le barreau, au Windsor, à l'hôtel-de-ville et à Notre-Dame. Il nous est impossible de donner même une simple analyse de tout ce qu'il nous a dit. Mais quel grand homme dans tous les sens! Personne de ceux qui l'ont entendu ne l'oubliera jamais. Retenons ici, pour le bénéfice de nos confrères du sacerdoce, quelques passages de son allocution au clergé. On verra qu'ils expriment l'une des plus vigoureuses leçons de foi en la Providence qui se puisse entendre.

Ce m'est un honneur et une joie de proclamer, disait-il, que notre clergé belge et l'élite de notre peuple s'en sont remis entièrement, dans nos épreuves et nos souffrances, à la sainte Providence de Dieu et qu'ils en ont été récompensés. Au fond de l'âme, ils ont été heureux d'être éprouvés et d'avoir à souffrir... Nos prêtres en particulier ont senti grandir leur vie surnaturelle. J'ai prêché récemment la retraite aux prêtres de mon diocèse. Ils m'ont tous déclaré qu'ils comprenaient mieux maintenant les raisons de la souffrance chrétienne, parce que davantage ils l'avaient vécue... Ah! c'est que, chers messieurs, nous ne comprenons jamais assez en pratique, bien que nous le croyons tous en théorie, que, selon le mot de saint Paul, nous devons terminer dans notre chair ce qui manque à la passion du Christ, ou encore, ainsi que le pensait saint Augustin, que c'est dans la privation que nos âmes se libèrent et que, libérées, elles s'élèvent plus sûrement vers Dieu... S'oublier soi-même pour Dieu, c'est encore de la haute politique, même pour les intérêts bien compris de la terre, de la meilleure qui soit!

A Notre-Dame, à la fin de son émouvant discours sur le martyre de la Belgique, Son Eminence a bien voulu rendre hommage, tout comme le général Pau, à la valeur de nos soldats canadiens et à l'efficacité de notre participation à la grande guerre. Nous tenons à enregistrer ce consolant témoignage tombé de lèvres si particulièrement autorisées :

Vous avez pris, vous, Canadiens, une large part dans nos souffrances et dans nos combats. Vous avez, par conséquent, votre part dans la gloire qui nous ensoleille tant aujourd'hui. Je dois vous féliciter pour la vaillance de vos troupes. Vous avez l'honneur d'être la nation qui, proportionnellement au chiffre de sa population, a fourni le plus grand nombre de soldats et a pratiquement le plus contribué au succès de nos armes. Vous avez été aussi admirablement charitables pour mon malheureux pays en détresse. Nous en garderons toujours le souvenir le plus reconnaissant.

* * *

Une autre voix, très autorisée elle aussi, s'est fait entendre au Canada, en cette année 1919, qui a célébré le courage et la vaillance de nos héroïques soldats et a eu des attentions délicates pour les Canadiens de langue française, et c'est celle du fils de notre roi, le prince de Galles. Son Altesse Royale le prince Edouard a passé plus de deux mois, en effet, avec nous au Canada, et il nous paraît, du point de vue canadien d'abord, et du point de vue catholique et français aussi, que sa visite et ses propos ont été particulièrement intéressants.

C'est un devoir de conscience, pour nous catholiques, de traiter avec un profond respect ceux qui sont revêtus du caractère de l'autorité. Nous savons bien que notre confédération canadienne, comme du reste tout le système de gouvernement anglais, s'inspire de la forme constitutionnelle qui est en partie républicaine. Au Canada comme en Angleterre, le roi règne plutôt qu'il ne gouverne. Il n'en demeure pas moins un principe et une garantie d'ordre. Et plus que jamais peut-être, en ces jours troublés et pleins de surprises, où tant de vieux trônes croulent et où tant d'institutions séculaires sont menacées par la vague révolutionnaire et bolchéviste, nous croyons que ce nous est une force de pouvoir compter sur le prestige d'une tradition aussi puissamment établie que celle de la famille royale d'Angleterre. Aussi le prince

a-t-il été largement accueilli et fêté par nos populations canadiennes. Il s'est d'ailleurs montré des plus aimables et a fort bien mérité les titres de *prince charmant* et de *prince conquérant* qu'on s'est plu à lui donner.

C'est un vrai plaisir pour moi — disait-il, en français, à Québec, en répondant à sir Lomer Gouin — de faire la connaissance, dans votre pays, des descendants de ces vaillants Français, qui, les premiers,ont apporté sur ces rives les bienfaits du christianisme et de la civilisation, et qui, tout en jouissant des coutumes, des lois et de la religion de leurs ancêtres, sont devenus depuis plus d'un siècle des sujets fidèles de la couronne britannique...

La grande guerre qui vient de finir— ajoutait-il dans une lettre adressée à notre lieutenant gouverneur, sir Charles Fitzpatrick — n'est pas la première dans laquelle les soldats du Québec ont fait preuve de leur fidélité à la couronne britannique... Mais je tiens à dire à tous les compatriotes des soldats du vingt-deuxième bataillon que ces soldats du Québec d'aujourd'hui sont bien dignes de la tradition transmise à cette province par les deux adversaires chevaleresques dont j'ai décoré avant-hier le monument, Wolfe et Montcalm....

La question de l'entente qui existe et qui doit exister, au Canada,entre les citoyens de langue anglaise et ceux de langue française — disait-il à Montréal (28 octobre) en réponse au maire Martin — me tenait au coeur lorsque je débarquai sur la terre canadienne. Mais, après mon voyage à travers toute la terre canadienne, elle me tient de plus en plus au coeur. L'union des deux races au Canada ne fut jamais une question de simple intérêt politique. Au contraire, cette question fut et restera un exemple de la plus haute sagesse politique, pour laquelle l'empire britannique doit une reconnaissance immortelle à Cartier, à MacDonald et aux autres hommes d'Etat qui ont travaillé à parfaire cette union... Qui peut douter que cette union au Canada ne donne comme résultat une nation aussi grande, aussi unie et aussi puissante que l'empire lui-même ? Personne ne peut, après une étude approfondie de votre histoire, et surtout après un voyage tel que le mien, ne pas voir que les intérêts des deux races sont semblables par tout le Dominion... Quel sera le succès de la nouvelle nation? Je n'hésite pas à déclarer que ce sera, comme en Grande-Bretagne, la liberté de parole et le respect de chacun pour son voisin. — Montréal a plusieurs titres à mon admiration : elle est le plus grand centre d'affaires du pays,

elle a la plus grande population du Canada, et tout ce que j'y ai vu m'a profondément intéressé... Les deux races ont été d'accord dans leur réception et leurs hommages. Votre ville peut se vanter d'être la ville-type de l'entente cordiale...

Ces éloges de nos soldats et cet appel persistant à l'entente cordiale ont une signification bien claire. Le prince, du reste, autant que possible a tenu à nous parler en français, et il n'a pas ménagé ses compliments et ses sourires à l'adresse des Canadiens et des Canadiennes de descendance française. Tout cela était évidemment voulu. Les Canadiens français ne l'oublieront pas. Si tous nos concitoyens issus d'une autre origine étaient animés de l'esprit dont le langage du prince paraissait l'expression très sincère, les choses iraient mieux chez nous pour le plus grand bien de tous. Selon le joli mot d'une grande dame de la cour de France à Louis XIII au lendemain de son sacre, que Mgr Gauthier a fort gentiment appliqué à notre prince, il nous a vraiment paru beau comme l'espérance !

* * *

Cette union des deux races au Canada, c'est là pour nous, nous ne le savons que trop,la question délicate et difficile par excellence. On a remarqué, alors précisément que le prince Edouard la préconisait dans notre province, que c'est peut-être surtout à nos concitoyens des autres provinces qu'il faudrait en exposer l'utilité et l'importance. Il y a longtemps que nous sommes disposés, nous, les Canadiens français, à l'*entente cordiale* ou encore à la *bonne entente*. Mais ce sont les autres qui ne veulent pas comprendre. *Bonne entente, entente cordiale*, soit, ils y consentent, mais à la condition que toutes les concessions viennent de notre côté. Ils se croient et se disent la race supérieure, devant laquelle nous n'aurions

qu'à nous incliner. Et voilà pourquoi une véritable entente ne s'effectue jamais entre eux et nous.

Quelques-uns cependant, en ces derniers temps, semblent vouloir mieux saisir l'état de la question. En cette année 1919, des pages courageuses ont été écrites, par des Canadiens anglais, qui nous donnent à espérer, à ce sujet, un avenir meilleur. Enregistrons quelques-unes de ces pages et citons les noms de leurs auteurs. C'est de la bonne histoire contemporaine. La chronique se doit de les signaler.

M. John Boyd, par exemple, l'auteur du beau livre, qu'a traduit Sylva Clapin, sur la vie et l'oeuvre de sir Georges-Etienne Cartier, est de ceux qui ont droit à nos plus sincères félicitations et à nos meilleurs remerciements. Sans passion et sans préjugés, il rend justice à Cartier et à ses compatriotes canadiens-français. Son livre est une bonne action, en même temps qu'une belle oeuvre.

Trois autres livres ont paru, au cours de cette année, qui mériteraient mieux qu'une note au passage. Ce sont *The Clash,* par William Henry Moore: *Bridging the Chasm*, par Percival Fellman Morley, et *The Birthright,* par Arthur Hawkes. Tous les trois ont été édités par la maison *Dent and Sons* de Toronto. Voici comment l'un de nos penseurs, M. l'avocat Antonio Perrault, les appréciait dans un article à l'*Action française* (octobre 1919).

Ces trois livres, publiés, à de courts intervalles, à Toronto, foyer du fanatisme, révèlent un état d'esprit... Ces neuf cents pages, dont quelques-unes portent la condamnation la plus sévère qu'aient reçue les Anglo-Canadiens, sont un précieux témoignage rendu aux Canadiens français... Les trois ouvrages traitent la même thèse sous des aspects différents. Il y a unité de but, mais diversité de moyens. Assurer le développement harmonieux de la Confédération, pour cela étudier les maux qui l'arrêtent et leurs remèdes, voilà l'objet que poursuit chacun de ces trois écrivains. Aves M. Moore, nous avons (*The Clash*) la défense totale des Canadiens français. Elle ne pouvait être ni plus complète, ni mieux faite. M. Morley

(*Bridging the Chasm*) a ramené son étude autour d'un point central, la question de langue. C'est un document. Il dénonce l'attitude de l'Ontario, dont l'injustice s'est accrue par la promulgation du règlement 17. C'est toute la situation politique du Canada qu'étudie M. Hawkes (*The Birthright*). Lui assignant sa vraie place dans l'empire britannique, l'auteur cherche le moyen de donner à chacun des habitants de ce pays l'esprit canadien et d'en assurer l'essor. En cours de route, les rapports d'harmonie nécessaires à la Confédération l'arrêtent un instant. Ce lui est une occasion de faire entendre une note de justice.

Et M. Perrault, au nom de l'*Action française,* qu'il appelle avec raison *la sentinelle avancée de notre race*, entreprend de dégager les idées essentielles de ces trois volumes, d'en marquer l'importance et la portée. Du même coup, il rend un magnifique hommage au talent et au courage de ces trois écrivains anglo-saxons. Nous ne pouvons ici le suivre dans ses développements. Mais son article est à lire et à relire. Nous nous devions au moins de le signaler à l'attention dans cette chronique de l'année.

Dans la même note, tout récemment, sir Andrew McPhail, professeur à l'Université McGill, dans une conférence qu'il donnait à Québec, a magnifiquement parlé des *vertus* de la race canadienne-française. Nous ne pouvons mieux faire que de citer quelques extraits de son discours.

Les Français ont une aptitude particulière pour l'administration. Ils ont plus de considération pour l'homme que pour la loi. Ils introduisent un élément d'humanité jusque dans la procédure légale. Un magistrat français n'oublie jamais qu'il est père de famille. Subtil autant que pas un, il sait cependant écarter les subtilités d'un geste de son bon sens... L'héroïsme, la noblesse, l'esprit chevaleresque des anciens colons français appartiennent désormais à la légende historique. Des hommes disent que toute cette force morale a retraversé les mers après la capitulation. C'est exactement le contraire qui est vrai. Cette force est restée chez nous jusqu'à nos jours. On la retrouve dans le guide qui nous conduit sur les lacs du nord de la province de Québec, dans l'ouvrier qui vient exercer son métier dans votre maison,dans l'habitant qui vous donne abri pour la nuit.

Ceux qui ont des yeux pour voir découvriront la force de vérité qu'il y avait dans cet ancien régime, au tribunal, à l'église, aux parlements, dans les professions libérales et dans les bureaux de rédaction d'aujourd'hui... Les véritables ressources du Canada se trouvent dans la province de Québec. Ce ne sont pas des mines, des champs, des forêts, ce ne sont pas même des hommes; ce sont des femmes... Nous avons établi une organisation gigantesque pour la venue des immigrants, nous avons construit des chemins de fer pour attirer les étrangers et les ennemis. Or les femmes de la province de Québec ont créé un million de Canadiens dans notre seule génération. Le mariage est le mariage, la stérilité voulue est un peu moins criminelle seulement que l'adultère secret. Si le mariage n'est rien de plus qu'un contrat légal, il peut être annulé par la loi. Là où il est un sacrement, il ne peut jamais être annulé. Dans la province de Québec le divorce est impossible, alors que les autres provinces sont à instituer des tribunaux pour décréter des divorces. L'esprit de la province de Québec est un esprit antique, longuement mûri. Il a fait de cette province un asile du bon sens, de la sagesse politique et de la liberté personnelle. Si l'on ne trouble pas cet esprit, la province de Québec deviendra le dernier refuge de la civilisation sur notre continent... Tout ce qu'on écrit sur la province de Québec n'est que pures bagatelles, si l'on ne tient pas compte de l'influence de l'Eglise catholique dans l'élaboration d'une doctrine conservatrice sur la vie...

Voilà des expressions d'opinion qui peuvent à bon droit nous consoler de bien des avanies. Mieux on nous connaîtra et mieux nous connaîtrons nous-mêmes les concitoyens avec qui la Providence nous appelle à vivre, mieux aussi la *bonne entente* ou l'*entente cordiale* se pourra asseoir sur des bases solides.

* * *

Cette bonne entente entre les deux grandes races qui vivent au Canada, ce fut le rêve de sir Georges-Etienne Cartier, dont on a célébré, en cet automne de 1919, le centenaire. C'est en 1914 que la célébration devait d'abord avoir lieu, puisque Cartier est né, à Saint-Antoine-sur-Richelieu, le 6

septembre 1814. Mais, en septembre 1914, nous étions au lendemain du déclanchement de la grande guerre. On jugea convenable d'attendre et l'on eut raison. Cette année, on a fait les choses dignement. A Montréal, à Ottawa, à Saint-Antoine même (en attendant celle de Québec), des manifestations très réussies ont eu lieu. L'unique fille survivante de sir Georges, Mlle Hortense Cartier, qui n'était jamais revenue au Canada depuis 1872, a fait le voyage pour assister à ces fêtes qui ont été comme l'apothéose de son illustre père. Nous serions bien en peine pour résumer tout ce qui s'est dit ou fait à la mémoire du grand homme. Notons seulement qu'un monument de grande allure, sis sur la première pente du Mont-Royal, au parc Jeanne Mance, face à la rue Rachel, à Montréal même, et un joli buste en bronze sur piédestal en granit, à Saint-Antoine, ont été — le 6 septembre et le 28 septembre — solennellement inaugurés.

A Montréal, de toutes les bonnes choses qui furent dites, retenons cette fière affirmation de Mgr Georges Gauthier qui mérite de passer à l'histoire. :

Notre race a su gré à Cartier de s'être fait le défenseur des minorités. En ce pays mixte, où les relations de bonne entente ne sauraient exister sans le respect des droits de chacun, elle a vu en lui l'apôtre d'une idée chrétienne qui a d'ailleurs toujours fait le fond de ses propres dispositions. L'on a parlé de l'oeuvre grandiose au service de laquelle Cartier a mis la ténacité de ses efforts et la clairvoyance de son grand esprit. Sans vouloir devancer le jugement de l'histoire, et bien que je pense à part moi que son grand effort n'aura pas été stérile,il est un jugement qu'au pied de ce monument, nous, Canadiens français, pouvons attendre sans crainte. C'est celui qui dira que dans l'ensemble de la Confédération nous avons été les premiers, que nous sommes les seuls, à comprendre la pensée de Cartier, et que nous avons tenu loyalement les engagements qu'il a pris en notre nom. Et s'il contemple aujourd'hui l'apothéose dont il est l'objet, j'imagine qu'à côté de ce monument de granit et de bronze, qui va perpétuer visiblement son souvenir, est un autre monument qu'il doit considé-

rer avec une fierté plus grande encore : celui que ses compatriotes auront élevé à sa plus intime et chère pensée par leur fidélité scrupuleuse et parfois héroïque à la parole qu'il a donnée.

Parlant à l'inauguration du monument Cartier, à Saint-Antoine-sur-Richelieu, nous avons nous-même été appelé à dire ce que nous pensons du grand homme. Pourquoi ne pas le rappeler dans une chronique que nous signons de notre nom ?

Sir Georges a été un grand homme, le plus grand avec Lafontaine, de nos hommes d'Etat, surtout et par-dessus tout parce qu'il a su vouloir. Les énergiques sont le plus souvent les maîtres du destin... Leur fallût-il se sacrifier, marcher sur leur propre coeur, pourvu que, plus haut qu'eux-mêmes, l'idée ou l'intérêt de la patrie ou de la race passe et triomphe, cela leur suffit et c'est leur grande force. Ils tombent parfois brusquement. La politique et la guerre ont de ces coups ! Mais le bruit même de leur chute prolonge l'éclat de leurs mérites et les grandit encore. Cartier a été de ceux-là. Dans l'adversité comme dans la prospérité, ce fut un énergique, à la volonté ferme et au coeur haut placé. Ce grand homme a aimé son pays avec autant d'ardeur que d'intelligence. Autant sinon mieux que personne, il a compris notre situation et notre vocation nationale. Pour lui le groupe ethnique de descendance française que nous formons sur les bords du Saint-Laurent ne doit pas s'isoler. Tout en maintenant ses droits naturels, il lui convient de se répandre au loin sans perdre contact avec les siens, de se fédérer avec ceux qui l'entourent sans s'assimiler avec personne. Et voilà pourquoi Cartier a fait la Confédération et voulu le Pacifique. Il n'a jamais séparé le progrès et la prospérité de sa race d'avec ceux de son pays tout entier.

* * *

Plusieurs de nos évêques, au cours de 1919, ont fait à Rome leur voyage *ad limina apostolorum*. Mgr l'archevêque de Montréal en particulier est allé y traiter avec le Saint-Siège de l'importante affaire de l'université de sa ville archiépiscopale. Durant son voyage en Europe, qui a duré cinq

mois (23 février—29 juillet), Mgr Bruchési a eu l'occasion de défendre plus d'une fois les intérêts canadiens-français. A Rome même, sans parler pour l'instant de la question universitaire, il a su faire entendre au bon moment quelles sont les vraies aspirations de nos compatriotes. En France, il a réussi à ouvrir les yeux à plusieurs de ceux qui s'obstinaient à voir, dans la prétendue abstention des Canadiens, lors de la dernière guerre, un témoignage de je ne sais quelle infidélité à ce que nous devons à nos origines. Dans une *interview* que publiait la *Croix* de Paris du 26 mai, Monseigneur avait déjà superbement mis les points sur les i. Une sortie du député socialiste Jean Bon, à la chambre française (2 juillet), contre la politique du quai d'Orsay, dans laquelle, au passage, il reprochait au consul de France au Canada de trop écouter " les élégantes sollicitations de M. Bruchési, archevêque de Montréal", et où il semblait charger d'une partie des responsabilités de la grande guerre les congrès eucharistiques de Montréal et de Vienne, a amené Mgr Bruchési à exposer devant le grand public de France, d'une façon retentissante, ce qu'a été pendant la guerre l'*effort canadien*. C'est une page à conserver dans nos annales. Monseigneur écrivait donc (7 juillet) au susdit citoyen Jean Bon, entre autres choses:

Vous paraissez, monsieur, vouloir établir un lien entre le congrès eucharistique de Montréal et celui de Vienne d'une part, entre ces deux congrès et la déclaration de la guerre d'autre part. L'organisateur du congrès de Montréal (c'est-à-dire Monseigneur lui-même) aurait droit de repousser simplement une telle insinuation. Il doit à ses compatriotes d'ajouter autre chose, vu la tournée qu'il vient de faire sur vos champs de bataille. Après ce qu'on a appelé l'*effort canadien*, vos prétentions se manifestent, monsieur, à une mauvaise heure. Ce n'est pas quand vos cimetières comprennent 75,000 des nôtres couchés à côté de vos morts glorieux qu'il convient de nous attribuer une participation quelconque au déchaînement du fléau. Ce n'est pas quand 125,000 des nôtres attendent, dans nos hôpitaux ou dans les vôtres, la guérison de blessures qu'ils ont reçues pour

vous défendre qu'il sied de leur jeter l'insulte. Et si vous vous rappelez que le Canada a fourni 500,000 hommes sur une population d'à peine 2 millions que pouvait atteindre la loi de conscription militaire, vous jugerez, ce me semble, qu'il y avait mieux à faire que d'insinuer même une entente entre les catholiques de Vienne et ceux du Canada. Ici c'est le Canada tout entier que vous outragez. Français de coeur et d'origine, je souhaite que vos paroles n'affectent en rien le prestige de la France dans ce pays lointain qui aime si sincèrement le vôtre.

Remarquons que cette lettre a fait son tour de presse en France à peu près dans tous les milieux. Relativement à l'attaque de M. Jean Bon contre les consuls français du Canada, l'archevêque de Montréal avait simplement noté qu'il leur a suffi d'être les bons diplomates qu'ils étaient pour comprendre qu'ils ne pouvaient donner une haute idée de leur pays en blessant les sentiments les plus vifs de la population canadienne-française. Mais nous n'insistons pas.

* * *

Le principal objet du voyage à Rome de Mgr de Montréal, avons-nous dit, était de s'occuper de la question universitaire pour sa ville archiépiscopale. Il est dans l'ordre de signaler, dans cette revue de 1919, que la séparation complète de Montréal d'avec Québec, du point de vue universitaire, s'est effectuée au cours de cette année. L'affaire de l'université à Montréal a longtemps passionné l'opinion. Les universités, ce sont comme des foyers de vie intellectuelle. Rome n'a jamais aimé à les multiplier. A Montréal, cependant, en face du McGill, il semblait à plusieurs que nous devions avoir notre université libre et indépendante. Mais Québec et son université Laval avaient des droits acquis. Notre chiffre de population n'est pas très élevé encore. On avait, en conséquence, adopté des mesures provisoires. D'abord une succursale de Laval de Québce avait été accordée à Montréal (1876). Puis, peu à

peu, la succursale s'était acheminée vers l'indépendance. En 1889, Laval de Montréal devenait un autre siège (*altera sedes*) de l'université québecoise. Il lui manquait encore de pouvoir décerner ses grades. Les facultés diverses ayant obtenu chacune une large autonomie, il n'y avait pas de corps central ayant autorité pour unifier les efforts, imprimer la direction, assurer la discipline et gérer les finances. Après bien des démarches et des explications, la congrégation romaine préposée aux études dans les séminaires et les universités accordait, cette année, à Montréal son université libre et indépendante, décidant qu'elle s'appellerait, en latin, *Universitas Montis Regii*, en français, l'*Université de Montréal*. Ce décret, signé par le cardinal Bisleti, est du 8 mai 1919. En appelant sur la nouvelle université la bénédiction du ciel, le pape Benoît XV a exprimé l'espoir et le voeu " qu'elle soit un séminaire de saints et une pépinière de savants ".

En même temps qu'il obtenait ainsi l'indépendance de l'université de sa ville archiépiscopale, Mgr Bruchési obtenait aussi la faveur de voir sa cathédrale élevée au rang de basii lique mineure.

* * *

Dans les premières semaines de mai 1919, on a fêté, à Sherbrooke, avec beaucoup d'éclat le double jubilé d'or et d'argent — 50 ans de prêtrise et 25 ans d'épiscopat — du vénérable prélat qu'est Mgr LaRocque. Sa santé délicate, a-t-on raconté, avait fait hâter, il y a cinquante ans, l'ordination du futur évêque. Depuis, elle l'a obligé constamment à ménager ses forces en vue des tâches à accomplir. Les robustes et les forts sont tombés à ses côtés, et, lui, il est resté debout! La Providence avait ses desseins. Le diocèse de Sherbrooke en a largement profité.

* * *

De même, en mars dernier, on a fait de belles fêtes, à Saint-Boniface, au doyen du clergé canadien, le Père Dandurand, qui atteignait ses cent ans! Eh! oui, cent ans! Il est né à Laprairie, le 23 mars 1819, il a étudié au collège de Chambly, et a été ordonné, dans l'ancienne cathédrale Saint-Jacques, à Montréal (coin des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis), le 5 septembre 1841. Il aura bientôt, dans un an, 80 ans de prêtrise. Voilà des chiffres significatifs! A l'heure où nous écrivons ces lignes (janvier 1920), il est toujours plein de vie. Vive notre doyen! *Ad multos annos!*

* * *

Rome a érigé au Canada, en 1919, une nouvelle préfecture apostolique, ainsi dite de l'Ontario-nord, avec siège de Mgr le préfet à Hearst. Le 13 mai, M. le chanoine Hallé, de l'Eglise métropolitaine de Québec, était nommé préfet, et, le 21 juin, il prenait possession de sa préfecture. Voici comment Mgr Latulippe, évêque d'Haileybury, dans une lettre pastorale à ses diocésains (8 juillet 1919), a exposé et précisé ce qui concerne la nouvelle préfecture:

La nouvelle préfecture aura pour bornes, au nord, depuis le cap Henriette au cap Tatnam, la limite actuelle du diocèse d'Haileybury; le quatre-vingt-onzième degré de longitude en sera la limite ouest; au sud, les bornes seront déterminées par la ligne qui traverse présentement les diocèses d'Haileybury et du Sault-Sainte-Marie, depuis le quatre-vingt-onzième degré de longitude jusqu'à ce que cette ligne atteigne la limite sud-est du canton McNeil. La ligne de démarcation entre le diocèse d'Haileybury et la préfecture apostolique de l'Ontario nord va ensuite vers l'ouest jusqu'au point sud-ouest du canton Pharand, de là vers le nord jusqu'au point nord-ouest du canton Whitesides, puis vers l'ouest jusqu'au point sud-ouest du canton Longhead. Cette ligne monte ensuite vers le nord jusqu'à la rivière

Kapuskasing, affluent de la rivière Mettagami. Ces deux rivières sont la limite est de la nouvelle préfecture jusqu'au cinquième degré de latitude qu'on suit vers l'est jusqu'à la ligne interprovinciale entre l'Ontario et le Québec. On monte ensuite avec cette ligne interprovinciale, depuis le cinquième degré de latitude jusqu'à la baie James, pour revenir vers l'ouest jusqu'au quatre-vingt-unième degré de longitude et aller ensuite vers le nord jusqu'à la hauteur du cap Henriette. Sur ce territoire on compte à peu près quatorze mille habitants, dont dix mille catholiques, y compris la population flottante des travailleurs. Sur ce nombre, il y a environ deux mille cinq cents Indiens, la plupart catholiques. De 1882 à 1898, la nouvelle préfecture de l'Ontario nord a fait partie du vicariat apostolique de Pontiac. De 1898 à 1908, elle s'est trouvée incluse dans le diocèse de Pembroke. En 1908, elle passa sous la juridiction du vicaire apostolique du Témiscamingue. Depuis 1916, elle faisait partie du diocèse d'Haileybury. Le titulaire de la nouvelle préfecture, Mgr Hallé, a été nommé le 13 mai 1919 et il a pris possession de sa charge le 21 juin dernier.

* * *

Mgr Joseph-Romuald Léonard a été récemment élu évêque de Rimouski, où il succède au regretté Mgr Blais, décédé le 23 janvier 1919. Mgr Léonard est né à Carleton le 19 août 1876. Après ses études au séminaire de Rimouski, il a été ordonné dans sa paroisse natale par feu Mgr Blais le 25 février 1899. C'est de toutes façons un enfant du diocèse que le Saint-Père a voulu charger d'en être le pasteur. En le présentant au clergé et aux fidèles, Mgr Ross, vicaire capitulaire, avec une parfaite sérénité, trace du nouvel évêque ce beau portrait moral :

Secrétaire de l'évêché pendant dix ans, il s'est mis au courant de tous les rouages de l'administration diocésaine, et, par son esprit d'observation discrète, il en a pénétré tous les secrets. En même temps, par ses relations habituelles avec ses confrères, et plus tard, par les travaux de son ministère paroissial, il développait ses aptitudes naturelles de conducteur d'hommes. — Directeur du grand séminaire à deux reprises, il laissa dans l'âme de ses clercs, malgré le peu de temps que sa santé lui permit d'y

consacrer, l'impression d'une piété profonde qui jaillit de la foi agissant au fond de l'âme, d'une piété large qui déborde les cadres étroits du formalisme, d'une piété douce qui dilate les coeurs en les ouvrant à la confiance. — Curé, il fut le modèle du prêtre d'action de notre temps, qui, du trésor toujours ancien de l'Evangile, sait tirer des adaptations appropriées aux circonstances du présent. Il comprit l'influence des oeuvres de presse, l'importance des associations, la puissance de l'organisation ; toujours il s'efforça d'animer les organismes qu'il forma, comme les âmes elles-mêmes, du principe de vie intérieure qui crée la capacité de l'action personnelle et spontanée. Organisateur remarquable, il fut un provocateur d'initiatives et un créateur d'énergie. Calme et persévérant, il sait vouloir et amener les autres à vouloir ses volontés.

* * *

Tous ces faits, et quelques autres que nous ne retenons pas ici, mais dont nous avons fait état dans notre revue de l'année 1919 pour le *Canada ecclésiastique,* montrent bien que la vie catholique et française s'affirme toujours, dans notre pays, vigoureuse et forte. Il est bon, à certaines heures, plus lourdes que d'autres, de se l'entendre dire et de se le redire à soi-même. Cela console et donne du courage. Or, ce sont les courageux, toujours, qui vivent et qui vivront !

Elie-J. AUCLAIR,
de la Société Royale du Canada.

A travers les faits et les oeuvres

La signature du protocole. — La paix définitive. — Appréciations divergentes. — La première réunion de la ligue des nations. — M. Léon Bourgeois. — Le conseil suprême. — Les adieux de M. Clemenceau. — L'extradition du kaiser. — Refus de la Hollande. — Attitude justifiable. — La politique britannique. — En France. — L'élection présidentielle. — Pronostics trompeurs. — L'échec de M. Clemenceau. — Un désappointement. — Les incidents de l'élection. — Le caucus préliminaire. — M. Deschanel l'emporte. — Le vote du congrès. — Le nouveau président. — Le ministère Millerand. — Un échec initial. — M. Steeg et Léon Daudet. — Aux Etats-Unis. — Au Canada.

ENFIN, après bien des tiraillements, bien des pourparlers laborieux, bien des retards, les dernières ratifications relatives au traité de paix ont été échangées et signées à Paris le 10 janvier. Les délégués des cinq puissances se sont réunis d'abord au ministère des affaires étrangères. Von Lersner, le plénipotentiaire germanique, a signé le protocole au nom de son pays. Il a reçu de M. Clemenceau une lettre par laquelle les Alliés s'engagent à réduire la quantité du matériel demandé pour compenser le sabotage de la flotte allemande à Scapa-Flow. La seconde partie de la cérémonie s'est déroulée dans le salon de l'Horloge. Chacun des treize pays qui ont signé le traité de Versailles était représenté à cette séance. On a rédigé ensuite les minutes des actes diplomatiques suivants : la signature du traité de Versailles, la signature du protocole annexé au traité de paix, la signature de l'entente entre les Etats-Unis, la Belgique, la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne, relativement à l'occupation du Rhin. Ces minutes, après avoir été signées, seront remises aux hauts fonctionnaires français, qui les déposeront dans les archives nationales. Ces minutes seront écrites sur papier parchemin, et les sceaux de chaque

plénipotentiaire seront apposés sur ces feuilles à côté de leur signature.

Après l'échange des ratifications, les relations diplomatiques entre les Alliés vont être reprises. Le baron von Lersner sera probablement nommé chargé d'affaires à Paris, tandis que le chargé d'affaires français, M. de Marcilly, doit partir aussitôt pour Berlin. L'échange des ratifications du traité de paix aura aussi pour résultat de commencer le rapatriement des prisonniers de guerre allemands. C'est à la demande pressante de M. Clemenceau que la cérémonie de l'échange des ratifications du traité de paix a eu lieu le 10 janvier. Il voulait profiter de la présence à Paris de MM. Lloyd George et Nitti pour leur faire signer le protocole et les minutes de la cérémonie. On a signé huit documents préliminaires relativement aux détails de la mise en vigueur du traité de paix. Cinq de ces documents sont entre l'Entente et l'Allemagne, et concernent la Galicie et d'autres territoires intéressés. Les trois autres sont entre les Polonais et les Allemands, et règlent les détails des relations entre ces deux pays après l'échange des ratifications.

Il n'est pas indifférent de noter quelques-unes des appréciations provoquées par la signature finale des protocoles de la paix. Nous en signalerons deux, de tendances divergentes, empruntées à la presse anglaise. Le *Daily Telegraph* de Londres disait dans son numéro du 10 janvier : " Ce n'est pas le temps du triomphe ou des espérances enthousiastes. L'omission de la signature des Etats-Unis au document de ratification demeure le plus amer désappointement, après l'espérance qui luisait sur l'humanité il y a un an. Il est vrai que la Ligue des nations existe dans les termes du traité, mais le monde sait qu'à moins que les Etats-Unis n'adhèrent à la ligue et ne participent à ses mesures, elle n'aura pas le dixième de l'utilité et de l'autorité morale qu'elle devrait possé-

der. " Après avoir fait remarquer l'absence de la Russie à la cérémonie du 10 janvier, le *Telegraph* ajoutait: " Jusqu'à ce que le ciel s'éclaircisse, il ne peut y avoir de paix mondiale, ni d'espérance de cette paix. "

A l'encontre, un important organe de l'opinion britannique, le *Manchester Guardian,* a publié ce commentaire: "Jusqu'à présent, il y a sujet à réjouissance. Le suprême et primordial besoin de l'Europe est la paix... Au premier abord la paix dans laquelle nous entrons n'est pas une paix bien stable. Maintenant ou plus tard ses ennemis chercheront à la détruire et la chose sera facile à faire. Heureusement que d'autres forces, la jalousie et la haine internationales, viendront maintenant en jeu. En même temps que la paix avec l'Allemagne, la Ligue des nations viendra au monde. La suprême fonction de la ligue sera de maintenir une paix générale, soit par médiation, soit en jugeant les conflits entre les nations à mesure qu'ils s'élèveront, soit par action préventive en supprimant les causes des différends. Il appartient à chacun de nous d'apporter sa force et son crédit à ce nouvel et puissant instrument d'accord international. C'est l'espoir du monde. " Puisse cet espoir ne pas être vain !

Six jours après la signature des protocoles, la première réunion du conseil de la fameuse Ligue des nations a eu lieu à Paris, dans le même salon de l'Horloge, au ministère des affaires étrangères. La France, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Grèce, la Belgique, l'Espagne, le Portugal, le Brésil et le Japon étaient représentés. M. Léon Bourgeois a été élu président, et la nomination de sir Eric Drummond comme secrétaire général de la ligue a été ratifiée. Voici un résumé du discours d'intronisation prononcé par M. Bourgeois : " La tâche de présider cette réunion et d'inaugurer cette grande institution internationale aurait dû écheoir au président Wilson. Nous respectons les raisons qui retardent nos

amis de Washington dans la ratification du traité de paix ; mais nous formulons l'espoir qu'ils régleront bientôt leurs difficultés et qu'un représentant de la république américaine prendra la place qui l'attend au milieu de nous. Le travail du conseil aura alors un caractère défini. Le 16 janvier 1920 marquera l'ouverture d'une ère nouvelle. Les décisions qui seront prises aujourd'hui le seront au nom de toutes les nations qui ont adhéré au pacte de la Ligue des nations. Ce sera le premier décret des nations libres qui se sont liguées pour la première fois dans l'histoire du monde pour remplacer la force par le droit. Cependant l'organisation de la Ligue des nations ne sera pas complétée avant que l'assemblée de tous les Etats se soit réunie. "

Le premier acte officiel du conseil de la ligue a été de nommer une commission pour tracer les frontières du bassin de la Sarre.

La dernière séance du conseil suprême des Alliés s'est tenue le 20 janvier. Avant de se disperser, ses membres ont adopté la résolution suivante : " Nous rendant compte des grands services que M. Georges Clemenceau a rendus à la cause de la paix et à ses collègues durant les nombreux mois qu'il a présidé les assises de la conférence de la paix, nous, les délégués, désirons lui exprimer nos sentiments d'estime et espérons que, dans le calme de sa retraite, il vivra assez longtemps pour voir son travail porter des fruits pour la gloire de la France et la prospérité du monde ". Dans sa réponse, M. Clemenceau a manifesté une vive émotion. " Je ne perdrai pas de vue la paix que nous sommes à conclure, a-t-il dit, et je continuerai à en suivre l'accomplissement jusqu'à mon dernier soupir ". Puis, après avoir serré la main à ses collègues, il a quitté le ministère des affaires étrangères où, depuis un an, il venait presque tous les jours discuter les questions où l'avenir du monde était en jeu. Le conseil n'a

pu réussir à régler, avant de se dissoudre, les difficultés relatives à Fiume et au littoral oriental de l'Adriatique.

La demande officielle d'extradition du kaiser a été présentée à la Hollande. Après quelques jours de délai, le gouvernement de la Haye a donné sa réponse. Elle est négative, comme on pouvait s'y attendre. Voici quelques-uns des passages saillants de la note hollandaise. : " Le gouvernement de la reine, mû par des raisons imprescriptibles, ne peut envisager la question soulevée par la demande des puissances qu'au point de vue de son propre devoir. Il n'a été mêlé d'aucune façon aux origines de la guerre et il a maintenu sa neutralité jusqu'à la fin. Il se trouve donc relativement aux faits de la guerre dans une position différente de celle des puissances. Il rejette avec énergie tout soupçon d'abriter de son droit souverain et de son autorité morale des violations aux principes essentiels de la solidarité des nations, mais il ne peut admettre que ce soit un devoir international pour la Hollande de s'associer à cet acte de haute politique internationale des puissances. Si, dans l'avenir, il doit être institué par la Société ds nations une juridiction internationale compétente pour juger, en cas de guerre, les actes considérés comme crimes et si les actes commis doivent être soumis à sa juridiction, la Hollande pourra alors s'associer au nouveau régime. Le gouvernement de la reine ne peut admettre dans le présent cas d'autre devoir que celui qui lui est imposé par les lois du royaume et la tradition nationale. Maintenant, ni les lois ni la constitution du royaume, qui sont fondées sur des principes de loi universellement reconnus ni une tradition séculaire respectable, qui a toujours fait de ce pays une terre de refuge pour les bannis des conflits internationaux, ne permettent au gouvernement de la Hollande d'accéder à la demande des puissances en enlevant à l'ex-empereur le bénéfice de ces lois et de cette tradition. La justice et

l'honneur national, dont le respect est un devoir sacré, s'y opposent. Le peuple hollandais, mû par les sentiments auxquels l'histoire du monde a rendu justice, ne pourrait trahir la foi de ceux qui se sont confiés à ses institutions libres ".

Nous ne dissimulerons pas que cette attitude nous paraît digne d'approbation. Nos lecteurs connaissent notre avis relativement aux procédures vindictives d'après-guerre. Le refus de la Hollande va mettre fin, espérons-le, à cette tentative malencontreuse des Alliés.

* * *

La session du parlement britannique ne s'ouvrira que le 10 février. En attendant on annonce la rentrée en scène de M. Asquith, qui profiterait d'une élection partielle dans une circonscription favorable au parti libéral pour retrouver un siège dans la chambre des communes. Il a prononcé ces jours derniers à Cambridge un discours qui pourrait être considéré comme un avant-coureur de son retour. L'ancien premier ministre a vivement critiqué le gouvernement. Il est certain que la situation politique et sociale est peu satisfaisante en ce moment. Les menaces de grève sont constamment à l'ordre du jour. L'offre faite par le gouvernement aux employés de chemins de fer, qui assurait à ces derniers une augmentation de salaire considérable, a été cependant rejetée par des assemblées tenues à Londres, à Northampton, à Cardiff et à Newcastle. Le salaire offert est le double de celui d'avant-guerre. Si le coût de la vie augmentait avant septembre prochain, les salaires, d'après le projet ministériel, s'accroîtraient d'un shilling par chaque cinq sous d'augmentation dans le coût de la vie. Et après septembre, les variations dans ce coût détermineraient les variations dans l'échelle des salaires. M. Thomas, secrétaire général de l'union des employés

de chemins de fer, a recommandé à ceux-ci d'accepter les offres du gouvernement au cours d'une assemblée à Birmingham. Suivant lui, quoique le règlement proposé n'accorde pas tout ce qui a été demandé, ce serait une faute de ne pas l'accepter.

Outre la question du travail, il y a la question d'Irlande, qui se dresse comme un sinistre nuage à l'horizon britannique. Elle nous paraît grosse de conflits et de crises redoutables pour la Grande-Bretagne. Le gouvernement et le parlement d'Angleterre ont devant eux une terrible tâche.

* * *

En France, le mois de janvier a été fécond en événements intéressants. Il a vu se faire l'élection présidentielle, bientôt suivie par l'avènement d'un ministère nouveau. Le choix du président a été une surprise pour l'opinion étrangère. Il y a deux mois, en France même, l'impression universelle était que M. Clemenceau serait le premier magistrat de la république française s'il le désirait. Nous nous en faisions l'écho dans notre chronique de décembre lorsque nous écrivions : " On affirme que si M. Clemenceau consentait à se laisser mettre en nomination, il serait assuré de 700 voix au moins. C'est dire que toute concurrence serait inutile. Mais s'il refuse absolument d'être élu, il est difficile de pronostiquer d'une manière certaine. M. Deschanel aurait de grandes chances. " Quand on relit les journaux français de fin d'année, on retrouve des expressions d'opinion analogues. Trois semaines seulement avant l'élection, le 26 décembre, une dépêche de la presse associée disait : " On se demande qui succédera à M. Clemenceau comme premier ministre. On parle de M. Alexandre Millerand, gouverneur actuel de l'Alsace-Lorraine. Celui-ci serait le candidat de M. Clemenceau.

M. René Viviani serait le candidat de l'extrême droite, mais on dit qu'il n'appartient à aucun des groupes qui composaient la combinaison républicaine lors des dernières élections, ce qui diminuerait ses chances d'arriver. On prend tellement pour fait acquis que M. Clemenceau sera président de la république que l'on ne parle d'aucun autre comme devant entrer au palais de l'Elysée ".

Eh bien, ce fait acquis ne devait jamais devenir un fait accompli. M. Clemenceau a consenti à se laisser porter candidat, et il n'a pas été élu. C'est pour lui incontestablement une désagréable aventure. Et auprès de l'opinion étrangère. il faut admettre que son insuccès a produit un assez vif désappointement. A distance, il nous semblait que l'élection quasi-unanime de M. Clemenceau à la présidence était dans l'ordre, qu'elle devait être le couronnement normal de ses deux années de gouvernement glorieux, à travers les plus effroyables crises que la France eût subies, qu'il y aurait une sorte d'eurythmie politique dans cette noble fin de carrière pour un homme dont les incontestables fautes avaient été comme voilées par sa vaillance morale, son magnifique optimisme national, l'éclat et la flamme de son énergie patriotique. Son échec, nous le confessons, a dérangé la conception que nous nous étions faite de la manière dont les choses allaient assurément se passer.

Cependant, après réflexion, nous commençons à comprendre comment cela est arrivé. Examinons d'abord les incidents de l'élection. On avait décidé de tenir un caucus préliminaire de sénateurs et de députés, afin de déterminer quel candidat pouvait réunir au congrès le plus grand nombre de votes. Et c'est à ce caucus que se sont manifestées les manoeuvres ayant pour objet d'écarter le premier ministre de la présidence. On a constaté que, par un travail habilement conduit, plus de la moitié des parlementaires pré-

sents favorisaient la candidature de M. Paul Deschanel. Et celui-ci recevait dix-neuf votes de plus que M. Clemenceau. En présence de ce résultat, ce dernier a déclaré que désormais il ne pouvait être question de sa candidature à la réunion du congrès qui devait avoir lieu le lendemain. Il refusait positivement de se laisser mettre en nomination. Et il envoyait à M. Léon Bourgeois, président du sénat, et futur président *ex-officio* du congrès, une lettre dans laquelle il disait : " Je prends la liberté de vous informer que j'enlève à mes amis l'autorisation de me porter candidat à la présidence de la république et que, s'ils méconnaissaient ma retraite et obtenaient pour moi une majorité de voix, je refuserais le mandat que l'on m'aurait confié ".

Après le caucus, quelques-uns des membres du ministère dont M. Clemenceau était le chef lui ayant apporté la nouvelle du scrutin défavorable, et insistant pour qu'il demeurât candidat quand même, il leur adressa ces paroles : " Ma résolution est prise et rien ne peut la changer. J'ai déclaré que je ne voulais pas être candidat mais que je n'avais pu résister à la pression de mes amis. De plus, j'avais rêvé que si j'eusse été élu j'aurais été un lien entre le gouvernement d'hier et celui de demain. Mais pour cette tâche il me fallait l'appui de tous. J'ai soumis à M. Millerand (mentionné comme le successeur probable de M. Clemenceau) trois de vos noms — vous me permettrez de ne pas vous dire lesquels. Je lui ai d'ailleurs dit que je ne lui imposais pas ce choix. De fait, je l'ai averti que je ne voulais pas connaître son opinion sur ces trois noms et que je le laissais absolument libre. Maintenant, mon rôle est fini ".

Le caucus préliminaire a été tenu le 16 janvier. C'est le lendemain que l'élection présidentielle a eu lieu. Il y avait 889 membres présents, tant sénateurs que députés. Voici quel a été le résultat au premier tour de scrutin : Paul Des-

chanel, 734; Charles Jonnart, 66; Georges Clemenceau, 56; Léon Bourgeois, 6; capitaine Jacques Sadoul, 1. Vu le désistement de M. Clemenceau, le sentiment général chez les parlementaires était qu'il fallait donner au nouveau président une immense majorité, qui lui conférât plus d'autorité pour parler au nom de la France.

Maintenant à quoi faut-il attribuer l'échec de M. Clemenceau? Nous croyons qu'il est dû aux manoeuvres de quelques chefs de groupes, parmi lesquels M. Briand a été l'un des plus actifs. Ils ont probablement représenté que M. Clemenceau serait un président trop autoritaire, trop personnel, qu'il ne se contenterait pas du rôle défini par la constitution et voudrait non seulement régner mais gouverner, ce qui pourrait causer de graves inconvénients. Ils ont exploité sans doute les ressentiments des partis avancés,des socialistes et des radicaux-socialistes, contre le " Tigre ". Puis ils ont vraisemblablement insisté sur les qualités indéniables de M. Deschanel, qui est assurément l'une des plus brillantes personnalités politiques de la France à l'heure actuelle. Dans d'autres circonstances, ce dernier n'aurait probablement pas été leur homme. Mais en cette occasion, à cause de ses talents, de son éloquence, de sa distinction, de sa situation acquise, de ses relations sociales,il était celui qui pouvait réunir le plus de votes parmi la nouvelle représentation parlementaire. Et voilà comment il est devenu l'adversaire heureux de M. Clemenceau. Voici une appréciation que faisait de lui M. Alfred Capus dans le numéro de janvier des *Lectures pour tous*: " Chez M. Deschanel, tout se résout en éloquence. Cela est loin d'être un jugement péjoratif, l'éloquence étant une des plus grandes forces modernes et les démocraties ne pouvant s'en passer. Un parlement n'est capable d'agir que par la vertu de l'éloquence, et une nation libre ne se connaît que sous les espèces d'un parlement. Le nôtre, pendant la guerre, a subi beaucoup de cri-

tiques, mais il a eu le mérite de rester debout et face à l'ennemi aux plus tragiques instants. Il suffit que la nation se soit reconnue en lui aux heures du danger pour que son rôle soit loin d'être négligeable. Ce rôle, M. Deschanel a su l'incarner avec une maîtrise qui ne s'est pas démentie. Il n'a pas été ainsi que le président de la chambre, il a été un des chefs du pays. Il lui a parlé en même temps qu'à ses représentants et il a maintenu ce lien nécessaire entre une nation et ses élus qui ne se relâche pas sans que les ressorts du pays se détendent. Je ne veux pas comparer le poste qu'occupe M. Deschanel à celui de M. Clemenceau ou de M. Poincaré, mais l'homme a su dépasser sa fonction. Et l'opinion publique en a le sentiment lorsque, dans une vue encore un peu confuse de la prochaine élection à la présidence de la république, elle place M. Deschanel au premier rang des candidats. L'éloquence unie à la plus haute culture, une éloquence qui a toutes les envolées, et qui peut traduire aussi toutes les émotions, comme elle vient de le faire pendant cinq ans, la raison la plus droite et une carrière politique sans défaillances, ce sont des mérites qui désignent un homme à tous les genres de suffrages. La carrière de M. Deschanel a ceci encore de particulier que, quoique incomparablement brillante, elle n'est pas achevée en ses grandes lignes et contient des surprises. Le mois de janvier nous en réserve-t-il une " ? Après coup, et M. Deschanel étant devenu président de la république française, M. Alfred Capus doit se féliciter d'avoir écrit ces lignes, où le point d'interrogation prenait une allure quasi-affirmative.

M. Paul Deschanel est né en 1856. Son père, M. Emile Deschanel, était un littérateur et un professeur estimé. On lui doit entre autres ouvrages un livre très intéressant intitulé: *Le romantisme de Racine.* Paul Deschanel fit de très fortes études classiques et juridiques. Il est licencié ès-lettres

et licencié en droit. Après avoir été secrétaire de deux ministres, il entra dans l'administration comme sous-préfet en 1877. En 1885 il fut élu député pour la circonscription de Nogent-le-Rotrou, dans le département d'Eure-et-Loir. Il a toujours conservé son mandat depuis cette date. En 1896, il devenait vice-président de la chambre. En 1898, il était élu président de ce corps, et il exerça ces fonctions jusqu'en 1902. Il fut alors défait, mais fut appelé trois ans plus tard à la présidence de la commission des affaires étrangères de la chambre des députés, poste qu'il occupa jusqu'en 1909. Il redevint président de la chambre en 1912, et fut constamment réélu jusqu'au moment où le vote du congrès lui a fait échanger cette présidence pour celle de la république. Il est membre de l'Académie française depuis 1899. On lui doit plusieurs ouvrages de politique, d'histoire et de littérature, dont les principaux sont : *Les intérêts français dans l'océan pacifique, Orateurs et hommes d'Etat, Figures de femmes, Figures littéraires, Questions actuelles, Décentralisation, La question sociale, La politique nouvelle,* etc. Par sa valeur personnelle, par sa culture et par sa carrière, M. Deschanel est certainement l'un des présidents les plus remarquables que la France se soit donnés depuis 1871. Le terme d'office de M. Poincaré n'expirera que le 18 février. Jusque-là M. Deschanel ne sera que président-élu.

Deux jours après l'élection présidentielle, M. Clemenceau a donné sa démission comme premier ministre et est rentré dans la vie privée. Ceci entraînait la formation d'un nouveau cabinet. M. Poincaré a chargé de cette tâche M. Millerand, désigné d'avance pour ce poste par la rumeur publique. Celui-ci a accepté cette mission et promptement constitué son ministère dont voici la composition : président du conseil et ministre des affaires étrangères, Alexandre Millerand ; ministre de la guerre, André Lefebvre ; ministre de la marine,

Landry; ministre de l'intérieur, Jules Steeg; ministre des finances, François Marsal; ministre du commerce, Isaac ; ministre de l'agriculture, Ricard; ministre du travail, Jourdain; ministre de la justice, l'Hopitau; ministre des travaux publics, Letroquert; ministre de l'hygiène, Breton; ministre de l'instruction publique, André Honorat; ministre des régions libérées, Touron; ministre des pensions, Marginot; ministre des colonies, Albert Sarrault. Ce qui frappe à la lecture de cette liste, c'est la quantité de noms inconnus qu'elle renferme. Les habituels titulaires, par voie de rotation, des différents portefeuilles, semblent avoir disparu de la scène. Plusieurs spécialistes ont été choisis en dehors du parlement: exemple, M. Marsal, gérant de la banque de l'union parisienne, qui n'est ni sénateur ni député. La plupart des membres du ministère sont des hommes nouveaux.

Les débuts du cabinet Millerand ont été plutôt fâcheux. Trois jours après son entrée en fonctions, il lui est arrivé une mésaventure parlementaire peu encourageante. M. Léon Daudet, directeur de l'*Action française,* a interpellé le gouvernement relativement au choix de M. Jules Steeg comme ministre de l'intérieur. Il a déclaré que celui-ci a été un complice de Louis Malvy, ancien chef du même département, banni il y a environ dix-huit mois, après avoir été trouvé coupable de relations avec l'ennemi pendant la guerre, et du célèbre M. Caillaux, actuellement en prison sous prévention d'avoir pactisé avec les Allemands. Cette interpellation a déchaîné une tempête. M. Daudet a soutenu que M. Steeg continuait la politique de M. Malvy, quand il était ministre de l'intérieur dans le cabinet Painlevé. Le ministre attaqué n'était pas à la chambre au début de l'incident. Appelé en hâte par téléphone, il est venu se défendre en affirmant énergiquement qu'il avait toujours servi la France de tout son coeur et de toute son âme. M. Millerand a posé la question de confiance, et pendant quelques instants la situation du ministère a paru

très incertaine. Les ordres du jour se sont multipliés sur le bureau du président. Finalement le premier ministre a déclaré qu'il accepterait le suivant proposé par le député Dumesnil : " La chambre, approuvant les déclarations du gouvernement au sujet du choix du ministre de l'intérieur et rejetant toute addition, passe à l'ordre du jour ". Cette motion a été adoptée par 272 voix contre 23. Mais 300 députés se sont abstenus de voter, ce qui donne au résultat une signification menaçante pour le ministère. Ces trois cents abstentionnistes n'ont pas voulu renverser le cabinet dès son entrée en scène, comme cela était arrivé au ministère Ribot il y a cinq ou six ans. Mais en même temps ils ont évidemment eu l'intention de signifier à M. Millerand qu'ils ne peuvent approuver le choix de M. Steeg. Il sera intéressant de constater comment se sont répartis les votes et les abstentions parmi les différents groupes. Autant que nous pouvons le discerner, cette manifestation indique que la chambre nouvellement élue est décidément antiradicale et animée d'un très vif sentiment de patriotisme. M. Steeg est un anticlérical de la vieille école. C'est lui, croyons-nous, qui, visitant le Canada, il y a environ vingt-cinq ans, traitait avec un dédain fortement nuancé d'hostilité antireligieuse notre système d'instruction publique. Les dépêches annoncent que le ministère Millerand ne démissionnera pas, mais que M. Steeg, dont la situation n'est guère tenable, remettra son portefeuille.

* * *

Nous aurions voulu étudier, dans cette chronique, d'une manière assez approfondie, la situation politique belge, qui mérite de fixer notre attention. Mais l'espace nous fait défaut. Ce sera pour le mois prochain. Une revue des événements antérieurs et postérieurs à la guerre nous donnera, croyons-nous, la clef du résultat des récentes élections, où

le parti catholique a perdu cette majorité absolue et cette maîtrise du parlement dont il était en possession depuis plus d'un tiers de siècle.

* * *

Aux Etats-Unis, la question du traité est toujours en suspens. Les partis opposés dans le sénat manoeuvrent pour arriver à une entente qui permettrait l'adoption du traité de Versailles avec certaines réserves. Mais ces pourparlers n'ont pas encore abouti. Un discours récent de M. Bryan, l'ancien candidat à la présidence et l'ancien secrétaire d'Etat, semble indiquer que le parti démocrate va se diviser. M. Bryan s'est déclaré favorable à un compromis au sujet du traité. Ce discours était prononcé à un banquet donné pour célébrer ce que l'on appelle le Jackson Day. M. Wilson, incapable d'être présent, avait envoyé un message qui a été lu. Il y exprimait l'opinion que le traité pouvait être adopté avec certaines réserves dont l'objet serait de préciser le sens de certains passages douteux. Mais quant à l'adhésion loyale et complète de la république américaine au pacte de la ligue des nations, il devrait y avoir aux prochaines élections présidentielles une expression formelle de l'opinion du peuple, une sorte de plébiscite. M. Bryan a pris une position absolument contraire à cette idée. Le prestige de M. Wilson semble décroissant, même auprès de son parti. *Sic transit*...

* * *

Au Canada, on annonce l'ouverture de la session fédérale pour le 26 février. A Québec la session du parlement provincial suit paisiblement son cours.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 28 janvier 1920.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ETUDES ET APPRECIATIONS — NOUVEAUX MELANGES CANADIENS, par Mgr L.-A. Paquet, de l'Université Laval. — Chez les Franciscaines Missionnaires de Marie, Québec, 1919.

Mgr Paquet fait grand honneur à la culture et aux lettres canadiennes. Ses six volumes de commentaires de la *Somme* de saint Thomas d'Aquin et ses quatre volumes de *Droit public* de l'Eglise l'ont placé depuis longtemps au rang des théologiens et des penseurs les plus en vue du monde contemporain. Et ce n'est pas là un éloge banal, c'est une vérité. Nous savons, de science sûre, que les livres de l'éminent professeur de Québec sont lus et sont étudiés dans toutes les grandes écoles de théologie et de droit du monde. Il y a trente ans, nous le tenons de la bouche de feu Mgr Lorenzelli, alors professeur à la Propagande, il fut question de M. l'abbé Paquet, pour succéder à l'illustre Satolli, dans la chaire de dogme de la célèbre université romaine. S'il n'est pas allé enseigner à Rome, il a fièrement donné raison à ceux — ses anciens maîtres — qui lui manifestaient une si haute confiance. Or, ce théologien, qui s'égale aux plus grands docteurs, est resté bien canadien et patriote au fond de l'âme. Outre ses *Discours et allocutions*, qui furent si remarqués, voilà qu'il nous donne son troisième volume d'*Etudes et appréciations* ou de *Mélanges canadiens*, qui ne le seront pas moins. Maître de son style autant que de sa pensée, toujours égal à lui-même, Mgr Paquet met en garde, dans ce nouveau volume, ses compatriotes contre les *écueils funestes*, il leur prêche l'*union désirable*, il leur montre où se trouve, pour eux comme pour tous les peuples chrétiens, la *force souveraine*. Les plus graves problèmes de l'heure présente, à la lumière de sa haute science, sous sa plume si sûre et si limpide, s'éclairent superbement. " Notre pays, écrit-il dans son *Avant-Propos*, a éprouvé, dans presque tous les domaines, le funeste contre-coup du cataclysme mondial. Des secousses violentes ont ébranlé ses assises. Ce sont des éléments de paix, de réfection et de reconstruction nationale, que nous offrons, dans les présentes pages, au lecteur canadien. On y verra quels périls menacent notre avenir, par quels efforts patriotiques, et sous quelles influences religieuses, nous pouvons espérer bâtir un Canada uni et prospère. "

Jamais pages, en effet, ne furent plus pleines de choses substantielles, instructives et intéressantes. Mgr Paquet est un écrivain de race autant qu'un penseur d'élite. On ne répandra jamais trop ses livres, on ne les lira jamais assez ! E.-J. A.

* * *

COURS D'HISTOIRE DU CANADA (Tome I, 1760-1791), par Thomas Chapais, professeur d'histoire à l'Université Laval. — Chez Garneau, à Québec.

L'auteur du *Marquis de Montcalm* et de *Jean Talon*, comme aussi de tant de *Discours et Conférences*, qui ont instruit leurs lecteurs tout autant qu'ils avaient d'abord ému et fait vibrer leurs auditeurs, l'honorable Thomas Chapais, aujourd'hui enfin sénateur en même temps que conseiller législatif, était magnifiquement qualifié pour occuper une chaire d'histoire à Laval. Aussi a-t-on applaudi de partout, quand les autorités de Québec l'invitèrent, il y a quatre ans, à occuper ce poste d'honneur. Nous n'avons pas, ici, à la *Revue canadienne*, à présenter M. Chapais à nos lecteurs. Ils connaissent tous l'intéressant et toujours si judicieux chroniqueur de ces *A travers les faits et les oeuvres*, que publie, depuis plus de vingt ans, notre revue. Nous n'insisterons pas sur les mérites de notre éminent collaborateur. Nous voulons nous borner à le remercier de cette nouvelle contribution au trésor de nos lettres canadiennes que constitue ce premier tome de son cours d'histoire que d'autres évidemment suivront. Les livres de M. Chapais se recommandent d'eux-mêmes. En histoire du Canada, il est l'un de nos maîtres incontestés. " Il a le don, écrivait très justement M. Léo Pelland, de ressusciter le passé et de percer à jour la pénombre pleine de mystère qui cacherait à des yeux moins exercés le vrai rôle des acteurs du grand drame historique. Avec lui, l'histoire est faite sur des textes et des documents. Les personnages parlent, ils écrivent... ils agissent, on les suit à la trace... " En effet, les sept leçons qui nous racontent la période de notre histoire qui va de 1760 à 1791 sont bien vivantes et bien prenantes. M. Chapais nous confie que c'est là une période difficile à traiter pour un écrivain canadien-français, car c'est notre existence nationale et notre liberté religieuse qui étaient alors en cause. Il réclame, après examen, le mérite "d'un effort constant et énergique pour atteindre l'exactitude et respecter la justice". Nous n'avons pas qualité pour le juger. Mais il nous semble bien que sa sérénité et son impartialité sont au-dessus de tout soupçon, et nous avons la certitude que son style et sa manière, comme toujours, sont des plus entraînants et des plus captivants. E.-J. A.

* * *

LAURIER ET SON TEMPS, par A.-D. Decelles, — Chez Beauchemin, à Montréal, 1920.

Comme son ami, M. L.-O. David, M. Decelles était sûrement des mieux qualifiés pour nous donner un livre sur Laurier. Ainsi qu'il le dit lui-même, ce nouveau volume fait naturellement suite à ses études sur Papineau, Lafontaine et Cartier. Il est, d'ailleurs, dans le même ton et de la même tenue littéraire. Je viens de lire d'un trait ce dernier-né du travailleur intelligent qu'est resté le vénérable conservateur de la bibliothèque du parlement d'Ottawa. Me permettra-t-on de dire qu'il ne me paraît pas aussi puissant que ses aînés? A mon humble avis, il y a là plus d'une appréciation discutable. Cette fameuse entente cordiale que le grand parlementaire canadien aurait tant voulu assurer entre les deux races qui cohabitent au Canada depuis cent-soixante ans, et pour laquelle il a jugé bon de faire tant de concessions, qu'est-elle, aujourd'hui, au dire même de M. Decelles ? Quoiqu'il en soit, le livre de M. Decelles est bien intéressant. Il est de la plume d'un homme de bonne compagnie, d'un gentilhomme, qui continue la série de ceux dont il parle quelque part (p. VIII), les Papineau, les Vallières, les Panet, les Mgr Plessis, les Hector Fabre, les Napoléon Bourassa et les Laurier. Des mots de son livre resteront, tel celui-ci : " Personnalité presque introuvable ailleurs, Laurier, à la dignité du grand seigneur anglais, unissait l'urbanité du Français de haute culture. " Au chapitre intitulé *Prospérité du Canada* (pp. 96-112), M. Decelles fait entre son héros et les grands orateurs qui l'ont précédé ou furent ses contemporains (Papineau, Chauveau, Mercier, Chapleau) des rapprochements sur lesquels on reviendra souvent. Ce livre, comme tous les volumes du même auteur, a sa place marquée dans toutes les bibliothèques canadiennes. E.-J. A.

* * *

COMEDIENS ET AMATEURS, par Eugène Lassalle. — Au *Devoir*, à Montréal, 1919.

Pas n'est besoin de présenter au public l'auteur de ce nouveau volume. Comme l'écrit M. Frédéric Pelletier dans la préface, tous connaissent l'aimable et distingué professeur qui, depuis déjà de longues années, a

consacré, à Montréal, ses énergies de tous les instants à enseigner comment se manie, par la parole, cet outil incomparable qu'est la langue française. Et c'est vrai. Le sympathique directeur du Conservatoire Lassalle n'a que des amis. Aussi son livre a-t-il reçu partout le meilleur accueil. La presse de tous les partis l'a porté aux nues. Il est déjà dans toutes les mains. N'ai-je pas lu quelque part qu'on l'a, l'autre jour, distribué, en pleine chambre parlementaire, à messieurs nos députés de Québec? — C'est peut-être un danger, quand on est l'ami de M. Lassalle, de s'attribuer, au sujet de l'un de ses volumes, le rôle de critique. L'amitié se fait si facilement partiale! Mais avec M. le professeur, et c'est ce qui m'enhardit, la critique a le droit de verser dans la louange sans cesser d'être impartiale. Son livre, *Comédiens et amateurs*, qui pèche un peu, me semble-t-il, contre la règle de l'unité de structure et de composition et qui n'est peut-être pas non plus écrit par un styliste de carrière — vous voyez que je ne le ménage pas! — est pourtant l'un des plus vivants et des plus intéressants qu'on puisse lire. A quoi cela tient-il? Je vais vous le dire d'un mot. C'est que M. Lassalle, dans son livre comme à la scène, est resté naturel, absolument naturel, avec un petit grain de méridional qui donne à sa manière je ne sais quel charme et quel piquant. Or, quelle belle qualité que le naturel, dans un écrit aussi bien que dans un monologue! Je suis un profane, tout ce qu'il y a de plus profane, dans les choses du théâtre. Je n'ai guère de compétence, par conséquent, pour me risquer à apprécier la valeur des conseils que M. Lassalle donne à ceux qui voudraient entrer dans la carrière. Tout ce que je peux dire, c'est que, du point de vue moral, il en donne de très bons. Sa façon d'appuyer la théorie qu'il expose par un exemple vécu ou une anecdote amusante est de celles qui captivent le mieux les lecteurs. Les quelques négligences de style qui se rencontrent ça et là passent, à cause de cette aisance d'allure, à peu près inaperçues. Dans la dernière partie de son volume, M. Lassalle raconte les péripéties mouvementées d'une tournée qu'il fit jadis en Asie. C'est — qu'il me pardonne de le dire comme je le pense— presque un hors-d'oeuvre, et cette partie eût été mieux à sa place dans un autre volume. Mais c'est bien intéressant quand même. A tout prendre, avec ses défauts et ses qualités — n'est-ce pas très humain d'avoir des défauts et des qualités? —*Comédiens et amateurs* est un livre qui sera lu et qui, je le crois sincèrement, fera du bien. L'auteur n'avait pas besoin de ce livre pour se faire connaître et se faire estimer; mais le livre ne nuira pas, au contraire, à la réputation de l'auteur. E.-J. A.

* * *

CODE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS, par G.-A. Marsan, avocat et conseil du roi, professeur à l'Université de Montréal. — A Montréal, chez Wilson et Lafleur, 1920.

Je n'ai fait que parcourir trop à la hâte ce nouvel ouvrage de droit appliqué à la médecine et aux sciences qui s'y rapportent. D'ailleurs,pour juger un pareil travail à sa valeur, il faudrait une compétence que je n'ai pas. Cependant la lecture seule de la préface, qui est signée par l'un de nos collaborateurs à la *Revue canadienne,* M. le Dr Albert Lesage, et celle de l'introduction qui est de l'auteur même, suffisent pour faire comprendre l'importance et l'utilité de ce livre. "La législation médicale, écrit M. Lesage, est contenue dans un grand nombre de dispositions éparses dans nos statuts fédéraux et provinciaux. C'est pour épargner des recherches longues et difficiles aux praticiens et aux étudiants que ce *code* a été préparé..." "Les cours de la Faculté, dit M. Marsan luiimême, apprennent aux étudiants la médecine et les devoirs professionnels, le *code des médecins et chirurgiens* fera connaître aux étudiants et aux praticiens leurs droits et leurs intérêts professionnels. " Ces quelques lignes suffisent pour faire comprendre à tous la portée et la valeur pratique d'un manuel comme celui-là. Avocat depuis vingt-cinq ans, professeur depuis dix ans, M. Marsan, qui s'est constamment intéressé aux questions médico-légales, était l'homme tout trouvé pour entreprendre et mener à bien un pareil travail. Nous savons, du reste, que c'est le résultat de pas moins de quinze années de labeur qu'il donne au public, au monde de la médecine et du barreau. Son livre sera d'une grande utilité. Ajoutons un mot pour dire que ce code nouveau devrait se trouver aussi dans la bibliothèque de tous nos confrères du sacerdoce. Le prêtre et le médecin se rencontrent souvent dans la vie. Il leur convient de s'entendre et de se comprendre. L'étude des lois qui concernent la pratique médicale sera toujours, entre les deux, un beau et utile sujet de conversation.

E.-J. A.

Souvenirs d'enfance

I

LES impressions de la jeunesse et de l'âge mûr se perdent dans l'oubli et s'effacent comme ces photographies qui pâlissent et disparaissent sous les rayons du soleil. Mais les réminiscences du premier âge et de l'enfance demeurent ou renaissent tout entières. Si, au milieu de la course de la vie, elles ont l'air souvent d'être à demi-mortes, quand vient la vieillesse elles se ravivent. Images d'un passé lointain, elles reprennent leurs lignes et leurs couleurs : elles ressuscitent. Le poids des années qui pèse sur elles devrait les avoir ensevelies à jamais ; les péripéties de l'existence, les adversités du sort, les souffrances inéluctables pourraient les avoir anéanties. Mais non, semblables à des fleurs vivaces, elles ne sont qu'endormies sous les neiges du temps. Par un singulier contraste, ce n'est pas le printemps, c'est l'hiver des ans qui les fait renaître et refleurir dans le coeur du vieillard.

Les souvenirs d'enfance ressemblent alors à ces arbres que le courant d'une rivière rapide arrache à ses rivages et qui s'en vont flottant sur les eaux avec leurs branches reverdies. L'esprit s'y repose, comme l'oiseau se perche sur une épave qui descend le cours d'un fleuve.

C'est ainsi que je vois les miens — mes souvenirs d'enfance — repasser dans ma mémoire, sans le moindre effort d'évocation, non pas comme des fantômes ou comme des rêves évanouis, mais comme des réalités subsistantes d'un pays qu'on a pu quitter, qui reste pourtant le pays natal. Tantôt ils reproduisent les gracieux paysages que connurent mes yeux d'enfant ; tantôt ils chantent à mon oreille les vieilles chansons d'autrefois ; tantôt ils me racontent les naïves histoires qui m'ont tant amusé jadis.

O paradis natal! Comme il était beau! Et comme il est encore cher à mon coeur![1] Bien des années ont passé depuis que je l'ai quitté. Et les circonstances ne m'ont pas permis d'y retourner souvent. Les gens qui l'habitent aujourd'hui me sont inconnus, et eux-mêmes ne me connaissent pas. Quand je retourne dans leur village, ils me regardent avec curiosité, et ils se disent: " Tiens, voici un étranger qui passe! " Moi! Un étranger, sur ce sol où je suis né! Oh! non. Sans savoir les noms des gens, je les regarde avec sympathie, je leur souris, et il me semble qu'ils sont tous pour moi des parents éloignés.

Il y a de nombreuses maisons que je reconnais très bien. Elles sont plus vieilles que moi. Mais ceux qui les habitaient quand j'étais enfant sont morts, et ceux qui les habitent aujourd'hui ne portent plus les mêmes noms. Il y a de vieux arbres, des ormes séculaires, qui semblent me reconnaître et me saluer en inclinant leurs branches. Je les revois avec plaisir et j'admire leurs belles proportions. Plus heureux que moi, ils ont grandi sans vieillir ! Un grand nombre sont plus jeunes que moi; mais, auprès de tous, je me sens le bienvenu. Il y a de l'allégresse dans leurs rameaux, et les troncs eux-mêmes me disent quelque chose des jours de mon jeune âge.

J'ai retrouvé quelques rares camarades d'enfance. Ils ne m'ont pas reconnu. Nous avons tous changé sous bien des rapports. Les années ont laissé sur nos fronts la trace de leur passage. Je leur ai parlé des jours lointains où, ensemble, nous apprenions à lire à l'école du village. Mais nous nous sommes à peine compris. Nous ne parlons plus le même langage. Pendant qu'ils continuaient de cultiver les terres

---

[1] Sir A.-B. Routhier est né à Saint-Placide (Deux-Montagnes). — *La Rédaction.*

de leurs ancêtres, moi je fréquentais les hautes écoles, les universités, j'entrais au barreau, puis dans la magistrature, je cultivais les lettres, je courais le monde. Je ne les ai pas revus pendant de longues années. Ils ont appris peut-être par les journaux ce que l'on disait de moi, et ils se sont imaginé qu'il n'y avait plus rien de commun entre nous. Je voudrais renouer avec eux les liens d'amitié d'autrefois. Mais je les intimide, et ils s'éloignent de moi plus respectueux que sympathiques. O mes camarades d'enfance! Ils sont peu nombreux ceux qui vivent encore, et ils se souviennent mieux de ceux qui sont morts au milieu d'eux que de celui qui les a quittés bien qu'il vive encore. Ils ne comprennent pas que c'est le pays natal que j'aime en eux.

La terre et la maison paternelles sont passées en des mains étrangères il y a plus de cinquante ans. Je me souviens encore des larmes que j'ai versées quand j'ai appris qu'elles avaient été vendues en justice. Ce n'était pas comme des biens dûs en héritage que je les regrettais. Non, c'était parce que je les aimais d'une amitié profonde. Je les aimais parce que je les trouvais belles, toutes les deux.

La maison est en pierre blanche, bien assise sur une petite colline de roches, d'où la vue s'étend sur tout le lac des Deux-Montagnes, depuis la montagne de Rigaud jusqu'à celle d'Oka. C'est mon père qui l'a bâtie de ses propres mains. Toutes les pierres dont elle se compose ont été extraites du sol qu'elle domine par lui, taillées par lui, rangées, assemblées, cimentées par lui, selon le plan qu'il avait lui-même conçu et adopté. Toute la charpente en bois, qui en soutient les planchers, les plafonds et le toit, c'est lui qui l'a préparée, édifiée, parachevée; car il savait remarquablement presque tous les métiers sans en avoir appris aucun !

Que de souvenirs sont gravés sur ces murs qui sont sacrés pour moi ! Que d'histoires pourraient raconter les grands

arbres qui ombrageaient la maison tant aimée s'ils vivaient encore! Mais ils sont morts comme les aînés de la famille, et plusieurs des ormes et des noyers n'ont pas laissé de rejetons.

II

Le lac des Deux-Montagnes, sur les bords duquel je suis né, a toujours été pour moi le plus beau du monde. Je l'appelais *mon lac*, et je croyais vraiment, quand j'étais enfant, qu'il m'appartenait. Ses rives étaient toutes boisées, au front de la terre paternelle, et les arbres qui encadraient son miroir avaient une très grande variété. C'étaient des noyers de trois espèces, des ormes où les vignes sauvages suspendaient leurs pampres et leurs grappes bleues, des frênes, des chênes chargés de glands doux, des bois blancs, des merisiers avec leurs bouquets de merises savoureuses.

Pendant la saison d'été, il y avait dans les clairières des fraises, des framboises, des groseilles, des mûres, et ce que nous appelions des *chapeaux*, excellents fruits rouges très sucrés ayant la forme d'une petite calotte. A l'automne, nous avions les prunes, les pembinas, les alises, les cerises noires et des noix de trois variétés — les noix *longues*, les noix *douces* et les noisettes *amères*.

Les grands arbres, très feuillus, étaient peuplés d'oiseaux dont plusieurs, surtout le rossignol, étaient des artistes chanteurs. Sous le toit de la maison, de nombreuses hirondelles venaient, chaque printemps, bâtir leurs nids en boue sèchée, et leur ramage éveillait les vieux parents un peu trop matin. Ces chers oiseaux ne connaissaient guère la propreté, mais nous les aimions quand même, parce que nous croyions qu'ils portaient bonheur aux familles qui leur faisaient bon accueil.

Je voulus, un jour, avoir une hirondelle à moi, dans une cage, et mon père en fit une prisonnière pour mon plaisir.

Mais je compris bientôt qu'elle était malheureuse et je lui rendis la liberté. L'âme humaine, comme l'oiseau, est éprise de liberté. Elle veut comme lui s'envoler vers le ciel. Le corps est comme la cage qui la retient captive. La mort seule l'en délivrera, quand le jour fixé par Dieu sera venu.

Oh ! que j'aurais voulu connaître le langage des hirondelles ! J'aimais tant leur incessant gazouillis ! Que se disaient-elles donc d'un nid à l'autre ? A certaines heures du jour elles paraissaient avoir des discussions, des débats, comme en un parlement. Peut-être avaient-elles des séances académiques et racontaient-elles leurs récits de voyages ? C'est cela que j'aurais voulu savoir. De quels pays venaient-elles? Où avaient-elles passé l'hiver? — En Floride? En Californie? En Egypte peut-être?—Heureuses voyageuses qui connaissaient tous les pays du soleil, et qui savaient trouver partout le gîte et la nourriture !

Chaque printemps, elles nous arrivaient ensemble, formant une troupe de quinze à vingt couples, quelquefois plus. La maison avait deux balcons. Celui de devant faisait face au lac et au soleil. C'est celui que nous habitions. L'autre était en arrière, et inachevé. Nous ne le fréquentions guère, et nous l'abandonnions aux hirondelles. Leurs nids y étaient rangés symétriquement sous la couverture, collés au mur de pierre. Elles étaient là chez elles, comme des locataires, et personne ne les troublait, ni dans leurs amours, ni dans l'établissement de leurs familles. Quand les nids devenaient trop étroits, elles en bâtissaient d'autres à côté.

Lorsque l'automne arrivait, la population avait triplé, quadruplé. Le petit village de nids était devenu une ville, et dès que les petits pouvaient voler aussi bien que leurs mères, la migration s'organisait. Il y avait des rassemblements et des gazouillements, où l'on paraissait discuter l'itinéraire à suivre. Plusieurs, sans doute, faisaient leurs adieux à ces

logements témoins de leurs joies. Car toutes ne reviendraient pas.

Un matin, après une nuit froide, elles s'envolaient toutes en caravane. Qu'allaient devenir celles qui ne reviendraient pas? Qui l'aurait pu savoir?

Où vont mourir les hirondelles ?
— Tout Arabe vous le dira :
A la Mecque, que les fidèles
Ont appelée : *Om-el-Kora.*

C'est là que vont à tire d'ailes,
Lorsqu'elles sentent leur moment,
Mourir les libres hirondelles,
Coursières du bleu firmament.

On les trouve, l'aile fermée,
La nuit de la mort dans leurs yeux,
Et parfois la plaine est semée
De leurs doux cadavres soyeux. [1]

Chères hirondelles de mon enfance! Ce sont elles peut-être qui m'ont donné le goût des pays d'Orient, et qui m'attirent toujours vers le Midi quand je vois venir l'hiver. Que ne m'ont-elles raconté toutes leurs pérégrinations, comme j'ai écrit et publié mes impressions de voyages pour mes compatriotes ! Il me semble qu'elles m'auraient appris tant de choses !

Ce que j'admirais le plus dans mon lac, c'est qu'il avait un coin d'infini. J'aimais à contempler à l'extrémité ouest la cime bleue de la montagne de Rigaud et les hauteurs boisées des îles *à Jones*, et à l'est les flancs d'un vert sombre de la haute montagne d'Oka. Mais le principal objet de mon admiration, c'était l'horizon sans bornes des eaux, quand je regardais du côté de Vaudreuil et de Sainte-Anne-du-Bout-de-l'île. Le lac, dans cette direction, n'avait pas de rivages. Il me donnait l'idée de l'infini de la mer, et son horizon bleu

---

[1] Jean Aicard.

se joignait à celui du ciel. Tout au plus, quand l'atmosphère était limpide, je voyais au loin sortir des eaux une flèche d'argent qui étincelait, c'était le clocher de Vaudreuil, tandis qu'à ma droite s'élançaient des hauteurs verdoyantes le campanile de Rigaud et le dôme de son collège.

C'est en admirant ces beautés qui me paraissaient lointaines que j'ai acquis sans doute le goût des grands voyages, qui devint plus tard la passion dominante de ma vie. Voguer vers les vieux continents, m'envoler par l'imagination au-delà des nuages, poursuivre les recherches de mon âme jusque dans les sphères mystérieuses de l'infini, telle a été la grande occupation de mon existence. C'est la genèse de la plupart de mes oeuvres littéraires.

Certes, on ne rend pas justice à la terre, quand on se contente de l'appeler une vallée de larmes. Il y a vraiment des endroits qui sont enchanteurs et inspirateurs. Toutes les fibres du coeur s'y attachent, et elles en reçoivent des influences extraordinaires pour les destinées humaines.

Ces liens de l'âme avec les choses de la nature développent, chez l'homme, des forces morales et intellectuelles. Ils créent dans son esprit des aptitudes spéciales pour les rôles qu'il est appelé à tenir dans le monde.

Tel a été pour moi ce cher pays natal, qui avait à mes yeux toutes les beautés, à cause des séductions de ses eaux, de ses montagnes et de ses bois. Je l'ai aimé profondément, et il a fait naître en moi des aspirations vers l'idéal, l'amour du beau, du vrai et du bien.

(À SUIVRE)

A.-B. ROUTHIER.

Un apôtre d'après-guerre

II. MGR D'HULST ET LES CATHOLIQUES SOCIAUX

(SUITE)

II

MGR D'HULST constatait qu'à l'Oeuvre des cercles, il était beaucoup question des droits de l'ouvrier: il ne songeait certes pas à s'en plaindre et savait qu'on y parlait aussi beaucoup au travailleur de ses devoirs; mais il jugeait bon de remarquer que " ce qui est prudent et nécessaire quand on veut parler de droits et de devoirs, c'est de dire tout d'abord à chacun ses devoirs à lui et les droits des autres".. "Le résultat final sera la reconnaissance des droits de tous... Cette méthode n'exalte, ni ne grise personne... Travailler à répandre le sentiment du devoir chrétien, c'est travailler à propager la justice sociale qui est le respect des droits de tous et ce bien-être universel limité aux proportions du possible que peuvent poursuivre les hommes de coeur... Que ce serait une belle société que celle où chacun, appliqué principalement à remplir ses obligations, attendrait une fidélité pareille chez ses concitoyens! " [1]

La question sociale est une question morale, mais elle n'est pas uniquement morale, et, si c'est une illusion de croire qu'elle se résoudra par l'étude mieux conduite et plus approfondie des lois qui président à la production et à la circulation des richesses, par des calculs et des combinaisons savantes qui rechercheront l'équilibre d'où résultera la paix en égalisant les intérêts contraires, c'en est une autre, et des plus

---

[1] Cf. d'Hulst, *Mélanges oratoires*, tome V, p. 171-173.

dangereuses, de faire fi de l'étude ou de s'en tenir à une vue superficielle des choses, de négliger les enquêtes minutieuses, de penser que la générosité de coeur et l'intervention protectrice d'un Etat bienveillant aux travailleurs suffiront à tout. Mgr d'Hulst n'est pas loin de croire qu'Albert de Mun ou ses amis n'échappent pas entièrement à cette illusion. Les encouragements qu'il donne à leurs projets et à leurs comités d'études ressemblent à des conseils.

" La recherche théorique est nécessaire, car c'est l'honneur de l'esprit d'être en toute chose conduit par la théorie. Ce n'est jamais l'homme uniquement pratique, obéissant au jour le jour à des nécessités qui viennent de lui apparaître et auxquelles il n'avait pas pensé la veille, ce n'est pas celui-là qui exerce une action décisive sur son temps et sur ses concitoyens. C'est l'homme qui a pensé, c'est l'homme qui a regardé les questions en face, qui les a creusées dans leur profondeur, qui les a rattachées à leurs antécédents historiques et qui a relié tout cela aux principes supérieurs de la vérité et de la morale. C'est cet homme-là qui a en mains des solutions que peut-être ses contemporains distraits mépriseront en passant, mais qui restent comme la réserve et l'espérance du lendemain... Je me réjouis de voir que de plus en plus ceux qui d'abord n'avaient écouté que leur coeur en venant se mettre au service des ouvriers sentent la nécessité de cultiver leur esprit et d'agrandir leurs connaissances pour être à la hauteur de la tâche qu'ils se sont imposée. " [2]

C'est que l'ignorance des faits et des lois économiques transforme en révolutionnaires inconscients des gens fort bien intentionnés et fermement attachés à l'ordre social : " Malheur au moraliste, qui, de parti-pris, négligerait ces faits et ces lois ! Il décréterait des devoirs qui ne seraient pas

---

[1] Cf. d'Hulst, *Mélanges oratoires*, tome V, pp. 183 et 187.

observés parce qu'ils seraient inobservables. Il découragerait l'initiative, effrayerait les capitaux et ainsi, sous couleur d'accroître le bien-être des masses, il propagerait la misère ; désireux d'étendre le règne de la bienfaisance, il sèmerait la défiance entre la richesse acquise et le travail et armerait l'une contre l'autre ces deux puissances dont le concours harmonieux est la condition de la paix dans les sociétés. " [3]

" Il faut tenir compte des lois économiques comme on tient compte des lois physiques avec lesquelles elles ont plus d'une analogie... La justice et la bonté ne vont pas au-delà du possible et le possible en ces matières est souvent déterminé par l'économie politique qui est une science d'observation. Il serait dangereux de n'en pas tenir compte, parce que rien ne discrédite une doctrine morale comme de l'engager dans l'impasse des devoirs impraticables. " [4]

Tous les catholiques sociaux, faute d'aborder avec une préparation suffisante les questions délicates où les entraînait leur zèle, n'évitèrent pas cet écueil. Vers la fin de sa vie, dans une lettre intime, Mgr d'Hulst se plaignait " qu'on était en train de nous faire un catholicisme *emballé* qui n'aurait d'autre résultat que d'aggraver les difficultés de la question ouvrière en rendant les ouvriers plus intraitables ", et il le dénonçait comme " l'avant-coureur du socialisme ". Mais était-ce la faute de M. de Mun, était-ce la faute de Léon XIII, si des exaltés, des imprudents, des maladroits comprenaient de travers et exécutaient sans mesure et sans tact les consignes qu'on leur passait ?

Les abbés démocrates qui inquiétaient Mgr d'Hulst n'obtenaient pas d'Albert de Mun une approbation sans réserve, et le noble comte eût volontiers contre-signé la lettre du pré-

---

[3] Cf. *Vie de Mgr d'Hulst*, par Mgr Baudrillart, tome II, p. 234.

[4] Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame*, 1896, p. 435.

lat à l'abbé Naudet, un chef de cette fougueuse avant-garde: " Je ne verrais pas sans alarme nos jeunes prêtres suivre à la lettre tous vos conseils. Vous avez la conviction d'avoir puisé tout cela dans l'encyclique *Rerum Novarum*. Mais il serait plus juste de dire que cela est votre façon de l'interpréter. Qu'arrivera-t-il aux vicaires débutants qui avec toute la présomption de leur inexpérience se précipiteront dans la voie ouverte par vos conseils? C'est à faire frémir. Ces difficiles problèmes m'effraient d'avance. Et voilà ce qui, selon vous, devrait fournir la matière des prônes!" [5] Vers le même temps, de Mun, dans un discours devant l'assemblée générale des cercles catholiques, signalait le péril, auquel sont exposés les jeunes, "de se laisser emporter par un sentiment trop ardent, insuffisamment raisonné, de pitié et de générosité, et, dans l'émotion que leur cause le spectacle inattendu de l'injustice sociale, de la misère et de l'égoïsme, de se jeter sans préparation, sans études suffisantes, sans principes arrêtés, dans le tourbillon des revendications populaires, au risque de dépasser la mesure et la vérité et de succomber à la tentation malsaine d'une popularité trop facile. " [6]

Pourtant c'est bien lui qui paraît visé dans une note plutôt sévère ajoutée à la sixième conférence du carême de 1896, la dernière que prononça Mgr d'Hulst dans la chaire de Notre-Dame: " Il existe une tendance qui est commune aux socialistes et à beaucoup d'autres qui se défendent avec raison de l'être: c'est ce qu'on pourrait appeler, d'un nom un peu barbare, l'*artificialisme* en sociologie. Constater les défauts de l'ordre social actuel et les souffrances qu'il engendre ou qu'on lui reproche d'engendrer parce qu'il ne les fait pas disparaître, c'est une tâche préalable, facile et flatteuse, dont les uns

---

[5] Cf. *Vie de Mgr d'Hulst*, par Mgr Baudrillart, tome II, pp. 233-236.

[6] De Mun, *Discours*, tome V, p. 139.

et les autres s'acquittent avec entrain. Il faut ensuite trouver le remède, et la chose paraît simple aux uns et aux autres, quoiqu'ils ne proposent pas le même remède. Puisque la société est mal organisée, disent-ils, nous allons l'organiser autrement. Et les socialistes alors de proposer le système collectiviste, tandis que les chrétiens-sociaux proposent seulement de réglementer les salaires,de limiter la concurrence, etc. etc. Ni les uns, ni les autres ne mettent en doute qu'il soit au pouvoir d'un philosophe bien intentionné, pourvu que la puissance publique et les accords internationaux soient à son service, de concevoir et de réaliser un système meilleur de rapports économiques et sociaux, comme si le régime actuel avait été lui aussi, ainsi que le rêvait Rousseau, l'oeuvre de je ne sais quel pacte mal venu, aussi facile à détruire et à remplacer qu'à conclure... Le modifier sera l'oeuvre du temps, et non de réformateurs pressés qui auront toujours contre eux la force des choses tandis que le temps la met de son côté. " [7]

Mais M. de Mun, quoique pressé de voir s'améliorer la condition des travailleurs, n'ignorait pas que les transformations sociales demandent du temps; il savait et enseignait qu'on ne gouverne la nature qu'en se conformant à ses lois ; il ne croyait pas du tout à la toute-puissance des décrets ou des règlements ; il n'attendait nullement de l'intervention du législateur une organisation nouvelle de la propriété ou du travail. La loi ne pouvait pas tout! Mais ne pouvait-elle pas quelque chose, et ce quelque chose ne devait-on pas le lui demander? Elle n'était pas le facteur *unique*, capable à lui seul de changer un état social défectueux. N'était-elle pas *l'un des facteurs* dont le concours pouvait hâter la transformation désirable? A défaut d'une réforme totale, ne pouvait-elle obtenir des réformes partielles que ni le temps, ni l'initiative privée

---

[7] Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame*, 1896, pp. 436-438.

ne réaliseraient sans elle? N'est-ce pas l'intervention du législateur, se décidant enfin à réglementer le travail des femmes et des enfants, qui avait mis fin à des exploitations renouvelant en plein dix-neuvième siècle les pires horreurs de l'esclavage? N'y avait-il pas lieu d'étendre ce rôle protecteur et de proclamer qu'on mît fin d'autorité à d'autres abus?

Mgr d'Hulst pensait là-dessus comme M. de Mun. " Réclamons, s'écriait-il du haut de la chaire de Notre-Dame, réclamons de ceux qui font les lois, de ceux qui les appliquent, une protection efficace contre la tyrannie du travail. En vain direz-vous à l'ouvrier, au paysan " Souviens-toi que tu as un Dieu à servir, une âme à sauver ", si la législation, si les moeurs, si le régime industriel, si les conditions de la concurrence mettent cet homme hors d'état d'apprendre ce qu'il ignore et de s'occuper de ce qu'il néglige. " [8]

Les divergences entre lui et le comte de Mun étaient exactement celles qui divisèrent en deux écoles — l'école de Liège et l'école d'Angers — les catholiques que préoccupait la crise sociale. " Elles portaient simplement, affirme Mgr d'Hulst, sur des questions de mesure et de degré. Aucun catholique de bon sens ne prétend réduire à rien, ni étendre à tout, le rôle de la puissance publique dans le règlement des intérêts économiques et des relations entre employeurs et employés. Dès lors, il faut prendre son parti de voir les uns tracer la limite un peu en deça, les autres un peu au-delà. L'encyclique *Rerum Novarum*, sans décider entre les opinions permises, a posé des principes qui diminuent l'écart entre les unes et les autres. " [9]

Albert de Mun traçait la limite " un peu au-delà ". Il

---

[8] Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame*, 1893, p. 207.

[9] Mgr d'Hulst, *Mélanges philosophiques, théologiques, polémiques, biographiques*, tome II, le quatrième congrès de Malines, pp. 64-65.

pensait et répétait après Lacordaire qu' "entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui affranchit, que le laisser-faire absolu est l'abandon du faible entre les mains du fort ". Il était plus préoccupé de faire cesser cet abandon et les misères qu'il attribuait au régime de la liberté sans frein que d'éviter le reproche de favoriser l'étatisme auquel il pensait bien fermer la voie par les conditions qu'il mettait à l'intervention du législateur. Il n'attendait de la loi quelque adoucissement au malaise social qu'autant qu'elle serait secondée par l'*organisation professionnelle* et l'*éducation morale*. Il voulait que, dans le domaine social et économique, plus que partout ailleurs, l'Etat se gardât soigneusement de toute immixtion imprudente ou prématurée, n'agît qu'avec une extrême circonspection, prît conseil des personnalités et des organisations compétentes, se montrât favorable aux initiatives privées et n'entreprît de se substituer à elles qu'après avoir bien constaté leur impuissance. Sous ces réserves, il demandait à la loi une réglementation rigoureuse du travail des femmes et des enfants, l'établissement du repos dominical obligatoire, la limitation à un certain nombre d'heures qu'elle ne devrait en aucun cas dépasser de la durée de la plus longue journée ou *journée maximale* de travail, l'organisation d'assurances contre les accidents de travail, la maladie, le chômage, l'invalidité prématurée et de retraites pour la vieillesse. Il laissait entendre qu'il ne refuserait pas, plus tard, quand la question aurait mûri, de solliciter aussi la fixation d'un minimum de salaire que le contrat de travail devrait garantir à l'ouvrier sous peine d'être réputé invalide.

C'est en l'écoutant développer pareil programme que Mgr d'Hulst se demandait si l'éminent orateur avait toujours pour le socialisme d'Etat toute la sévérité désirable. En revanche, sans se constituer l'avocat du libéralisme économi-

que dénoncé avec tant de vigueur par l'école sociale catholique et chargé par elle des pires maux de la société présente, le prélat cherchait à mitiger la condamnation portée et demandait publiquement à M. de Mun, après un vigoureux réquisitoire du secrétaire de l'Oeuvre des cercles, " la permission d'être moins affirmatif". "Là où il se croit en pleine évidence, il m'arrive parfois d'hésiter... Il a dépeint la liberté économique sous des couleurs fort noires, il a fait le tableau des maux que suscite la concurrence effrénée. Il a eu raison, ces maux sont très grands. En regard, les avocats de la liberté économique placent des bienfaits qui doivent faire contrepoids. Ils nous disent par exemple que, dans l'ensemble, les denrées absolument nécessaires à la vie, si elles sont chères, atteignent du moins un prix moyen qui ne subit pas les écarts formidables d'autrefois, et qu'en particulier les famines qui venaient périodiquement désoler les provinces, les nations, les Etats de l'Europe et du monde entier sont devenues d'abord plus rares et ont fini par disparaître et qu'on peut bien payer cet avantage par quelques difficultés. Je n'ai pas mission, je n'ai pas qualité, je n'ai pas compétence pour faire le bilan de ces avantages et de ces inconvénients. " [10]

Il n'en reconnaissait certainement pas plus à l'orateur auquel il succédait et le trouvait présomptueux et excessif dans ses conclusions aussi formelles et aussi dures contre la liberté. Il désirait l'amener à reviser le procès, à se demander si les maux qu'ils déploraient ensemble tenaient à la liberté et non pas plutôt aux conditions fâcheuses dans lesquelles elle s'exerçait, surtout si le remède proposé n'était pas de nature à déchaîner de pires misères, à moins que l'emploi n'en fût très étroitement restreint.

" La liberté a beau être réciproque, elle n'assure pas de

---

[10] Mgr d'Hulst, *Mélanges oratoires*, tome V, p. 192.

part et d'autre des conditions égales. De là une tentation pour celui dont la position est dominante : il exigera un labeur excessif. Ou travailler au-delà de ses forces, ou se voir refuser le salaire, telle sera l'alternative que l'impitoyable cupidité imposera au travailleur. La liberté était un progrès sans doute, elle préparait au pauvre une condition plus digne et plus heureuse, mais elle n'a pas suffi à la lui assurer. C'est l'élément moral qui a fait défaut, et la liberté sans l'élément moral c'est quelque chose de pire que l'esclavage, c'est le conflit de deux égoïsmes dont l'un brisera l'autre à moins que dans la violence du choc ils ne se brisent tous les deux. " [11] Il faut donc rétablir l'élément moral, favoriser le progrès religieux — ce sera oeuvre longue —, et d'ici que le redressement des consciences soit assez général pour empêcher partout le fort d'abuser de sa force, recourir à la loi pour défendre le faible. Mgr d'Hulst le proclame. Mais si l'Etat intervient, ce sera finalement *en faveur de la liberté*, de la liberté du travailleur supprimée par la liberté de celui qui profite de son travail : " Borner l'action de l'Etat à un rôle de protection à l'égard des libertés rivales, ne restreindre celles-ci que dans la mesure où elles deviennent des ferments de discorde et ne reconnaître au pouvoir suprême le droit d'intervenir que pour empêcher l'abus de la force, " [12] c'est tout ce qu'il concède et il le déduit de l'encyclique. Il n'est point disposé à confier à l'Etat le soin d'organiser les assurances, ni les retraites ouvrières. Plus que les abus de la liberté, il craint les maux de l'étatisme. Il sait combien en France l'Etat est prompt à empiéter. Il est en perpétuelle défiance. Il redoute de trop lui céder et ne croira jamais que, pour prévenir de sa part des interventions abusives, on puisse prendre assez de précautions.

---

[11] Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame*, carême 1893, pp. 184-185.

[12] Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame*, carême 1896, p. 193.

Dans la pensée d'Albert de Mun, ce n'était pas l'intervention du législateur, un pis-aller en définitive, mais l'*organisation professionnelle,* sans laquelle les autres remèdes et particulièrement la loi ne sauraient avoir aucun bon effet, qui constituait la vraie solution de la question sociale. Mgr d'Hulst approuvait pleinement sa conception du syndicat : " Ce ne serait pas, comme le rêvent les législateurs d'aujourd'hui, l'organisation de deux camps adverses : ici les syndicats professionnels de patrons se liguant ensemble pour l'exploitation, là les syndicats ouvriers se liguant ensemble pour la résistance. Ce que vous rêvez, vous, c'est une véritable famille appuyée sur le patronat en donnant à ce mot son sens élevé ; une famille, c'est-à-dire autre chose qu'un pacte transitoire, une institution fondée sur les idées supérieures d'autorité et de dévouement qui sont l'essence du gouvernement paternel ; une société imitée de celle que Dieu a faite et qui, constituée en vue du travail, embrasse dans son vaste réseau les trois éléments de la production : le capital, l'intelligence et le labeur, ceux qui possèdent, ceux qui dirigent, ceux qui exécutent, et crée entre tous ceux-là, non plus l'antagonisme, mais la communauté des intérêts, non plus l'indifférence ou la haine, mais la solidarité et l'amour. " [13]

C'est un bel idéal, mais les ouvriers refusent d'entrer dans les syndicats mixtes ! " Habitués par un siècle de lutte contre le capital à voir dans le capitalisme un ennemi, ils se défient d'un système qui les obligerait à l'introduire dans leurs propres affaires. La condition préalable d'un tel accord, c'est l'esprit de conciliation et de confiance, et cet esprit manque jusqu'ici, même aux ouvriers chrétiens. Que peut valoir une solution qui n'est applicable que si l'on suppose déjà en vi-

---

[13] Mgr d'Hulst, *Mélanges oratoires*, tome V, p. 185.

gueur l'état d'esprit qu'il s'agit de créer? " [14] Aussi Mgr d'Hulst se rangeait-il parmi les hommes qui, d'accord sur le but avec les fondateurs des cercles, trouvaient que " les moyens proposés se confondaient un peu trop avec la fin qu'il fallait atteindre et que la solution du problème ressemblait de trop près à ce qui en était l'énoncé ". [15]

Mais les syndicats mixtes n'étaient pas essentiels à l'oeuvre de rapprochement et de collaboration cordiale entre employeurs et employés que ne cessèrent de poursuivre les fondateurs des cercles. S'il était démontré qu'ouvriers et patrons refusaient de s'enrôler dans le même syndicat, il n'y avait qu'à les laisser former, chacun de leur côté, des syndicats séparés, et à réclamer et promouvoir la création d'organes de liaison entre syndicats ouvriers et syndicats patronaux, de commissions mixtes, de conseils permanents d'arbitrage et de conciliation, où délégués des uns et des autres s'efforceraient ensemble dans un esprit pacifique de prévenir ou de régler les différends qui pourraient surgir, de défendre et de proteger les intérêts communs de la corporation. Telle fut l'orientation nouvelle donnée par Albert de Mun aux efforts de ses amis. Ils se heurtèrent toujours aux préjugés invétérés, à la défiance réciproque qui armait les uns contre les autres ceux qu'on conviait à s'entendre. Leur labeur fut-il donc vain ?

" Non, répondait leur chef, embrassant d'un regard l'oeuvre accomplie, au vingt-cinquième anniversaire de la fondation du premier cercle. Si nous n'avons pas encore transformé par nos cercles l'état moral et social de notre pays, nous avons par notre oeuvre exercé sur lui une influence profonde

---

[14] Mgr d'Hulst, *Mélanges philosophiques, théologiques, polémiques, biographiques*, tome II, p. 70.

[15] Mgr d'Hulst, *Mélanges oratoires*, tome V, p. 198.

et déterminé dans les idées, dans les méthodes, dans les faits, un mouvement qui ne s'arrêtera plus. La conception des oeuvres sociales fondées sur le rapprochement des classes et sur l'association professionnelle s'est emparée de tous les esprits. La nécessité des réformes commandées par la justice et réalisées par l'action corporative s'est imposée à toutes les intelligences. La vieille doctrine de l'individualisme social a été vaincue, et de toutes parts, des oeuvres se sont créées, des associations se sont établies, des idées se sont formées et manifestées, oeuvres, idées et groupements d'hommes plus ou moins entraînés par le mouvement démocratique de notre temps, mais tous dominés par le principe fondamental posé par notre oeuvre, il y a vingt-cinq ans, et sortant d'elle comme de la source commune les ruisseaux et les torrents descendent des sommets. " [16]

Est-ce que Mgr d'Hulst n'avait pas remarqué cette continuité de la pensée inspiratrice dans l'Oeuvre des cercles et dans celles qui vinrent après ? Il est plus probable que, sans méconnaître les résultats acquis, il les jugeait bien minces, parce qu'ils n'atteignaient qu'une élite et laissaient la grande masse indifférente. Il s'est alors demandé pourquoi ces chrétiens-sociaux, qui montraient tant de bonne volonté à l'égard des réformes qui pourraient rendre la société meilleure et effrayaient beaucoup de conservateurs, chrétiens ou non, par l'ardeur avec laquelle ils accueillaient et préconisaient des mesures qui semblaient à plusieurs dégager un parfum de socialisme, ne réussissaient à inspirer confiance ni au peuple, ni à l'opinion moyenne des classes pensantes? Il en a donné cette raison.

---

[16] De Mun, *Discours*, tome VI, pp. 231-232.

" Ces hommes sont les *zelanti* de l'Eglise, les ultramontains, les anti-libéraux, ceux qui autrefois ont le plus applaudi au syllabus, alors que les libéraux non-chrétiens écumaient de fureur et que les libéraux catholiques baissaient tristement la tête. Ils ont passé leur vie à jeter l'anathème à la révolution, à répéter avec de Maistre qu'elle est satanique, à traiter en suspects ceux qui disaient qu'il faut être de son temps. Ne se souvient-on pas de l'attitude maussade et renfrognée qu'ils ont prise trop longtemps à l'égard de toutes les choses nouvelles, des anathèmes qu'ils ont prodigués? Ne semble-t-il pas aussi que leur façon de pousser aux réformes se ressent toujours de je ne sais quelle préoccupation archaïque et théocratique? Ils veulent bien être démocrates parce que l'ancien régime était voltairien ou gallican. Mais ils entendent que la démocratie soit dans la main de l'Eglise et l'idéal du progrès pour eux consiste dans le retour au treizième siècle. Or, il semble bien que le rôle de l'Eglise soit désormais purement moral, et que ceux qui parlent en son nom doivent s'accommoder d'un régime de droit commun, comportant la contradiction ouverte et impunie des vérités qui nous sont les plus chères et le libre épanouissement des principes et des influences les plus contraires. C'est pour avoir compris cela que les catholiques américains ne sont pas suspects à leurs concitoyens. La plupart de nos plus fervents démocrates en Europe ont encore beaucoup à faire pour le comprendre, et tant qu'on soupçonnera derrière leurs avances l'ombre d'une intention théocratique, on refusera de les écouter et de leur rendre justice. " [17]

Le passage est piquant surtout quand on pense que celui qui l'écrivit fut jusqu'à son dernier jour, malgré la largeur de son esprit et sa sympathie pour les idées modernes, âprement

---

[17] Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame*, carême 1896, pp. 442-443.

dénoncé lui aussi, mais par les adversaires, comme un homme d'ancien régime. Des hommes ressemblants à ce portrait, d'ailleurs assez chargé, se sont trouvés assurément dans la famille et dans l'entourage du comte de Mun, comme il s'en est trouvé dans la famille et dans l'entourage de Mgr d'Hulst. Mais ni Albert de Mun, ni ses collaborateurs les plus intimes, ni les chefs les plus autorisés et les membres les plus influents de l'Oeuvre des cercles et du mouvement catholique social n'en furent jamais, eux qui, toujours soucieux de sauvegarder l'indépendance de leur oeuvre, de la tenir ouverte à tous les hommes de bonne volonté, de lui réserver le meilleur de leur activité et de ne se laisser guider par d'autre préoccupation que l'ambition d'un sort plus heureux pour les misérables, surent refouler au fond de leur coeur des convictions chères, renoncer à la propagande politique, rompre au prix de douloureux déchirements des attaches compromettantes, accepter sans arrière-pensée, à l'appel de Léon XIII, une forme de gouvernement qui n'avait pas leurs préférences, patronner au grand scandale de leurs amis conservateurs les réformes qui leur semblaient justes, dussent-ils s'entendre accuser de complicité avec la révolution. Pour une fois, sa plume servit mal le prélat et l'expression dépassa sa pensée. Lorsqu'il critiquait ainsi malignement l'attitude des catholiques-sociaux, il venait de traiter dans la chaire de Notre-Dame, pendant tout un carême, les délicats problèmes de la morale sociale et de fournir un commentaire très complet et très sûr de l'encyclique *Rerum Novarum*. Jamais ses conférences n'avaient attiré tant de monde, ni excité tant d'intérêt. Qui donc, les premiers, avaient conquis à la question ouvrière l'attention du monde religieux? Qui avaient frayé les voies à l'encyclique, en avaient accueilli et suivi avec plus d'empressement les consignes, avaient entraîné à leur suite à l'acceptation joyeuse du devoir social une jeunesse enthousiaste ?

Qui applaudissaient du meilleur coeur à l'heureuse initiative qui faisait succéder dans la première chaire du monde à l'explication du credo l'exposition suivie de la doctrine sociale de l'Eglise? Qui venaient en si grand nombre éclairer leur zèle à la lumière de ces enseignements ? C'étaient les catholiques-sociaux.

Ed. GOUIN, p. s. s.

Le beau dans l'art — Les beaux-arts

IL ne suffit pas à l'homme cultivé de jouir momentanément du beau. Il veut, par des oeuvres de son choix, perpétuer ce plaisir et le communiquer à ses semblables. De ces nobles inclinations du sens esthétique sont nés l'art et les beaux-arts. Pour les âmes élevées, les jouissances intellectuelles du beau font l'embellissement de la vie. Les beaux-arts sont vraiment un foyer qui réchauffe l'humanité, une lumière qui éclaire son exil, un sourire qui la console dans ses douleurs. " Ainsi, dit M. Coulombeau,[1] poésie et harmonie, charme des yeux et des oreilles, plaisir du coeur et de l'esprit, l'art nous apporte tout cela... Par lui s'ouvre un coin du ciel sur cette terre. Il est la halte et le repos, l'aurore du plein jour qui viendra, l'annonce de l'éternelle extase. " Delille chante délicieusement les arts dans les vers suivants :

Beaux-arts ! eh ! dans quel lieu n'avez-vous droit de plaire?
Est-il à votre joie une joie étrangère ?
Non ! Le sage vous doit ses moments les plus doux :
Il s'endort dans vos bras, il s'éveille pour vous.
Que dis-je ? autour de lui tandis que tout sommeille,
La lampe inspiratrice éclaire encor sa veille.
Vous consolez ses maux, vous parez son bonheur,
Vous êtes ses trésors, vous êtes son honneur,
L'amour de ses beaux ans, l'espoir de son vieil âge,
Ses compagnons des champs, ses amis de voyage ;
Et de paix, de vertus, d'études entouré,
L'exil même avec vous est un abri sacré.

Chaque art a ses jouissances particulières et ses procédés pour nous les procurer. L'étude de l'art en général comprend plusieurs questions qui ne peuvent laisser indifférents

---

[1] *Six causeries sur l'art.*

les esprits attentifs aux productions de l'activité humaine. La nature de l'art, ses théories et ses procédés, son caractère élevé et son utilité générale, son influence morale et son rôle social, ses conditions essentielles et ses règles générales, enfin la doctrine de *l'art pour l'art* et la classification des beaux-arts, voilà, croyons-nous, les principales de ces questions. Nous les étudierons dans le présent article.

NATURE DE L'ART

On définit l'art : *la réalisation du beau idéal au moyen des formes sensibles.* [2] Représenter, exprimer le beau, telle est donc l'intention de l'artiste. Architecte, sculpteur, peintre, musicien ou poète, toujours il cherche, par son oeuvre, à produire l'émotion esthétique. Cette manifestation de l'art procure souvent un plaisir plus grand que le beau dans la nature. Si la composition de l'artiste dégage les caractères essentiels de la beauté pour les mettre en évidence, en éliminant tout ce qui peut nuire à l'expression de l'idéal qu'il a conçu, l'oeuvre offrira une plus grande jouissance que si elle était composée uniquement d'éléments naturels.

Mais par quel moyen l'artiste traduit-il son idéal ? Au moyen de la forme sensible, plastique ou sonore, qui se pré-

---

[2] François Delsarte, inaugurateur et professeur d'un système d'expression dramatique, a donné de l'art une définition paraphrasée qui n'est pas sans valeur. La voici, avec quelques nuances qui la rendent plus générale. L'art est en même temps la connaissance, la possession et la direction des procédés qui révèlent le beau, c'est-à-dire, la vie et l'ordre, au moyen de la forme sensible. C'est l'application, sciemment appropriée, du signe à la chose, et dont le triple objet est d'émouvoir, d'élever et de convaincre. Il charme le coeur en idéalisant la nature. C'est le rapport synthétique des beautés dispersées de la création à un type supérieur et défini. C'est un ouvrage d'amour où brillent le beau, le vrai et le bien. C'est le symbole des degrés mystérieux de notre ascension divine. L'art, enfin, c'est la tendance de l'âme tombée vers sa pureté primitive ou sa splendeur finale. En un mot, l'art, c'est la recherche du type éternel.

sente à lui. Cette forme se change ainsi en un symbole plus ou moins expressif d'une force, d'une pensée, d'une vie, et, en cette qualité, devient l'objet de l'art et souvent même une source d'inspiration pour l'artiste. Mais celui-ci ne prend pas la forme au hasard. Pour réaliser le beau invisible qu'il a conçu, pour traduire son idéal, il choisit les éléments sensibles les plus parfaits et les plus en rapport avec sa conception personnelle.

On voit par là que toute oeuvre d'art est le produit de deux facteurs logiques qui se tiennent comme par la main : l'imitation et la conception. L'art exprime une idée ou un sentiment au moyen d'une forme empruntée à la nature : c'est l'imitation. Puis il adapte cette imitation à l'idée ou au sentiment qu'il veut exprimer, au but qu'il se propose : c'est la conception. Ainsi l'imitation est le moyen, l'instrument de l'art, tandis que la conception en est à la fois la cause et la fin, fin prochaine ou intermédiaire par laquelle l'art atteint sa fin dernière, qui est de plaire, d'élever et d'émouvoir. L'oeuvre d'art résulte de cette union harmonieuse du réel et de l'idéal, de la forme et de la pensée. [3]

On ne doit donc pas définir l'art *l'imitation de la nature*. Car s'il était réduit à si peu, il manquerait son but, qui est d'exprimer le beau conçu par la raison. En outre, certains arts, comme l'architecture, cesseraient d'être, puisqu'ils ne reproduisent pas la nature. Il faut dire plutôt que l'art, c'est la réalisation du beau idéal, le produit d'une imagination féconde, que dirige habilement une raison éclairée.

Ce qui précède nous permet de définir clairement le principe, l'objet, la fin et le moyen de l'art. Le principe ou cause première de l'art est le besoin d'idéal que Dieu a mis en nous ;

---

[3] Pour des développements sur ce sujet, voir Maurice Coulombeau — op. cit.

besoin intime qui se fait d'autant plus sentir que notre éducation a été plus soignée; besoin instinctif qui porte l'artiste à produire des oeuvres qui satisfassent son amour du beau. L'objet de l'art est la forme prise sous ses différents aspects: la forme de la matière en architecture, en sculpture et en peinture, la forme de l'expression en littérature, la nature et la succession des sons en musique, en d'autres termes la forme perçue par la vue dans les arts du dessin et par l'ouïe dans les deux autres. La fin de l'art est de charmer la sensibilité et l'esprit de l'homme par la réalisatin d'un idéal, c'est d'élever l'âme de l'artiste et du public en excitant en eux les plus nobles sentiments. Le moyen, l'instrument de l'art pour arriver à cette fin, c'est l'imitation, l'interprétation plus ou moins idéalisée de la nature, et cela surtout quand il s'agit des arts plastiques. Raphaël disait: " Je travaille d'après une certaine idée que j'ai dans l'esprit... et je m'efforce de la réaliser. "

Ces considérations sont peut-être trop théoriques et même trop philosophiques. Mais elles ne sont pas sans utilité, car la philosophie se trouve à la base de toutes les sciences et de tous les arts. Revenons à des notions qui ont un rapport plus direct avec la pratique.

PROCÉDÉS DE L'ART

La part du réel et de l'idéal peut être plus ou moins grande dans l'art. C'est ce qui a donné naissance à deux procédés différents: le réalisme et l'idéalisme.

Les réalistes bornent l'art à n'être qu'une copie du réel, à produire l'illusion par la ressemblance. Ils prétendent que le but de l'art, c'est de représenter fidèlement la nature, en dehors de laquelle, selon eux, il n'y a rien de beau. " Les uns, s'inspirant des doctrines grossières du matérialisme et de

l'athéisme, ne voient rien au-delà des réalités sensibles. Les autres, tout en admettant l'existence d'un Dieu créateur, disent que l'art ne saurait surpasser la nature, ni l'homme rien faire de plus beau que l'oeuvre de la sagesse infinie. [4] Et tous font consister l'art dans l'imitation du beau réel. "

Les idéalistes assignent à l'art sa fin supérieure : la manifestation du beau idéal, du beau qui élève l'âme. L'artiste, disent-ils, doit rechercher dans la nature ce qu'il trouve de bien, de parfait, pour l'interpréter suivant sa conception du beau et faire goûter le plaisir de cette interprétation aux autres. Certains idéalistes vont jusqu'à supprimer le plus possible les formes réelles, qu'ils regardent non comme un secours mais comme un obstacle à l'émotion esthétique. D'autres, plus sages, veulent seulement qu'on les choisisse, qu'on les simplifie, qu'on les débarrasse des détails qui les surchargent, afin de ne pas distraire l'attention et de laisser le beau resplendir sans entrave.

Les réalistes sont donc pour l'imitation pure, et les idéalistes, pour la représentation idéalisée. Un exemple fera mieux comprendre les procédés différents des deux écoles. Supposons que le sujet d'un tableau à peindre soit un soldat blessé. Le peintre réaliste montrera les plaies béantes, les chairs tuméfiées, le soldat terrassé, impuissant désormais à servir son pays. Ce sera une reproduction fidèle et terrifiante de la réalité, mais rien de plus. Le peintre idéaliste, au contraire, cherchera surtout à donner le spectacle du héros qui domine la douleur, que la souffrance transforme en victime volontaire sur l'autel de la patrie. Cette manifestation du beau moral exaltera l'imagination des spectateurs, élèvera leurs sentiments et les maintiendra à la hauteur de ce noble exemple. Lequel des deux procédés préférez-vous? Evidemment, vous serez pour celui des idéalistes.

---

[4] Le Père C. Clair, *Le beau et les beaux-arts.*

Cependant, l'imitation de la nature a, dans l'art, une part nécessaire. A l'origine, ce fut même la plus importante. L'homme a toujours éprouvé un certain plaisir à reproduire avec fidélité les objets qu'il avait sous les yeux. On connaît les légendes des anciens, où il est raconté que des tableaux de fleurs et de fruits étaient si bien exécutés qu'ils trompaient les papillons et les oiseaux. De nos jours encore l'effet est souvent saisissant de l'illusion produite sur la foule. Souvent, le plaisir qu'elle ressent à la vue d'une habile imitation est absolument indépendant de l'objet imité. Elle donne raison à ces vers bien connus de Boileau :

> Il n'est point de serpent ni de monstre odieux
> Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux.
> D'un pinceau délicat l'artifice agréable
> Du plus affreux objet fait un objet aimable.

Mais l'art peut-il s'arrêter à cette simple reproduction de la réalité? Non, il commence à peine avec elle. Nous l'avons vu, l'imitation n'est qu'un moyen et non une fin. Puisque le vrai but de l'art est l'expresion sensible d'un idéal, l'art est idéaliste par essence. Enlevez l'idée, vous n'avez plus que le culte de la forme pour elle-même, et vous abaissez l'art au niveau de la reproduction mécanique. " Tout peintre et tout statuaire qui ne sait pas montrer, dans ses figures, l'immortalité et l'immatérialité de l'âme, ne produit rien qui soit vraiment beau " a dit justement Joubert. Et, après lui, Victor Hugo s'exclame :

> La forme... c'est tout et ce n'est rien,
> Ce n'est rien sans l'esprit, c'est tout avec l'idée.

Le *Moïse* de Michel-Ange serait-il un chef-d'oeuvre, si le grand sculpteur n'eut pas su donner à la taille et à la pose du législateur des Hébreux l'expression de la vie et de l'autorité calme et souveraine ?

Donc, l'art se compose de deux éléments : l'un rationnel et principal et l'autre sensible et accessoire. Donc aussi, on ne peut le concevoir ni tout idéal, ni tout réel. L'idéalisme pur est aussi anormal que le réalisme pur. Si l'art ne s'inspire pas continuellement de la nature, il tombe dans le vague et la fantaisie. S'il ne s'inspire que de l'élément sensible, il s'appauvrit en se dépouillant de sa meilleure partie qui est l'idéal. " Idée et chose sont deux extrêmes qu'il faut absolument rapprocher ; l'art souffre à vouloir favoriser l'un au dépend de l'autre et c'est dans leur union seule qu'il réside et s'épanouit. " [5] Dans cette union, subordonner la forme à l'idée, la matière à l'esprit, telle est la loi de l'art comme celle de la morale. " L'idéal se confondant avec le réel, le pénétrant, le transfigurant, pour que l'homme, qui est esprit et matière, puisse remplir dans la contemplation artistique tous les besoins de son être, voilà l'essence, le fond, le but sublime de l'art. " [5]

Au début du XIXe siècle, deux autres doctrines se disputèrent aussi le domaine de l'art, surtout en peinture et en littérature. Nous voulons parler du classicisme et du romantisme. L'école classique resta attachée, dans tous les arts, aux formes correctes, régulières et méthodiques, des anciens. Les peintres de l'école romantique cherchèrent plutôt les effets puissants et imprévus au moyen de larges touches et de riches coloris. Les écrivains de cette école montrèrent un goût prononcé pour le lyrisme, l'individualisme, les sujets tirés de l'histoire nationale, les oeuvres qui s'adressent à la

---

[5] M. Colombeau, — *Op. cit.*

[6] *Ibidem.* — Les caractères de l'école réaliste, en peinture, s'observent plus ou moins dans les oeuvres de Van Dick, Teniers et tous les peintres hollandais ; et en littérature, dans celles de Walter Scott, Leconte de Lisle et presque tous les parnassiens et les romanciers naturalistes du XIXe siècle.

sensibilité et à l'imagination plutôt qu'à la raison. Le romantisme apportait à l'art un horizon plus étendu, une liberté plus ample. Il finit par s'assurer un grand nombre d'adeptes.[7]

A ces théories rattachons la fiction, qui est aussi l'un des procédés de l'art et l'une des sources de production pour l'artiste. Créant des sujets purement imaginaires, la fiction s'écarte encore plus du réel que l'idéalisation. Ses oeuvres sont parfois si fantaisistes qu'elles s'éloignent même des lois de la nature. Les contes de fée, les romans d'aventure sont des exemples de fiction. Dans les arts décoratifs, les chimères et tous les monstres fantastiques sont des compositions plus ou moins imaginaires. Parfois ces productions ne sont pas dépourvues d'élégance, elles plaisent souvent par leur ingéniosité.

CARACTÈRE ÉLEVÉ ET UTILITÉ GÉNÉRALE DE L'ART

Le but de l'art — de l'art bien compris — n'a rien que de noble et d'élevé. " L'artiste est chargé de rappeler l'idéal, c'est-à-dire de rappeler la beauté primitive des choses, d'en découvrir le caractère impérissable, la pure essence. Les idées que la nature manifeste sous une forme embrouillée et obscure, l'art les définit et les illumine. Les beautés de la nature sont soumises à l'action du temps et à la loi universelle de destruction, l'art les en délivre, il les enlève au temps et à la mort. "[8]

Les oeuvres d'art procurent de pures jouissances, élèvent au-dessus du vulgaire, invitent à mettre notre âme à

---

[7] Les peintres classiques eurent à leur tête Ingres, et les romantiques, Eugène Delacroix. En littérature, Chateaubriand et Mme de Staël furent les principaux initiateurs du romantisme, qui eut Victor Hugo pour chef, et Lamartine, Vigny et Musset pour représentants principaux.

[8] Charles Blanc, *Grammaire des arts du dessin.*

l'unisson du beau et du grand qu'elles nous révèlent. Elles ouvrent à l'intelligence de nouveaux horizons par les idées qu'elles y font naître et viennent ainsi en aide au développement intellectuel des individus et des sociétés. Aussi les productions artistiques ont-elles toujours été respectées par les grandes nations.

Les qualités les plus précieuses de l'art, celles qui le rendent utiles à tous, sont d'être religieux, éducatif et instructif.

L'art est en lui-même religieux, parce que le beau, reflet des perfections de Dieu, élève naturellement vers le divin. " L'art, dit René Bazin, est du voisinage de Dieu et un peu de sa lumière. " Tout idéal caché sous une forme sensible et belle porte notre pensée vers l'infini. Il voile et dévoile à la fois l'éternelle beauté et nous fait préluder à sa contemplation.

L'art est éducatif, parce que ses manifestations sont les plus facilement accessibles à la foule. "L'art, écrit Hégel,a été regardé de tout temps comme un puissant moyen de civilisation, comme un initiateur de la religion. Il est, avec elle,le premier initiateur des peuples, et c'est encore aujourd'hui un moyen d'instruction pour les esprits incapables de comprendre la vérité autrement que par le symbole et par les images qui s'adressent aux sens comme à l'esprit. " " En voyant, chaque jour, dit Platon, des chefs-d'oeuvre de peinture, de sculpture et d'architecture, les génies les moins disposés aux grâces, élevés parmi ces oeuvres comme dans un air pur et sain, prendront le goût du beau, du décent et du délicat. Ils s'accoutumeront à saisir avec justesse ce qu'il y a de parfait ou de défectueux dans les oeuvres de l'art et de la nature, et cette heureuse rectitude de leur jugement deviendra une habitude de leur âme. "

Enfin l'art est instructif surtout des choses de l'histoire. Les travaux d'art sont des témoins du passé, et comme tels, ils fournissent des indications précieuses sur la civilisation des peuples de jadis. Moeurs, croyances, costumes, mobiliers, etc., se révèlent dans les oeuvres des artistes. L'historien y trouve des données qu'il chercherait vainement ailleurs. " Les grandes nations, dit Ruskin, écrivent leur autobiographie dans trois manuscrits : le livre de leurs faits, le livre de leurs paroles et le livre de leur art. " " Aucun de ces manuscrits, ajoute M. de la Sizerane, [9] ne peut être déchiffré si nous ne lisons pas aussi les deux autres. Mais, de tous les trois, le seul absolument digne de foi est le dernier. Car les faits d'une nation peuvent être triomphants grâce à sa bonne chance et ses paroles puissantes grâce au génie de quelques-uns de ses enfants ; mais son art ne peut l'être que grâce aux dons communs et aux sympathies universelles de sa race. "

INFLUENCE MORALE ET RÔLE SOCIAL DE L'ART

Dieu, en communiquant aux êtres un reflet de sa beauté, a voulu, sans doute, nous procurer d'honnêtes et délicieuses jouissances. Son désir devait être surtout de nous aider à élever vers lui nos coeurs et nos esprits. Pareillement, l'art, en exprimant le beau,se doit d'exercer sur notre âme une influence salutaire et de nous faire aimer le bien. S'il ne se propose pas directement ce résultat, il ne lui est pas permis de s'en désintéresser. Du reste, cette influence, il l'exercera s'il se conforme à la première loi de l'art, qui rend inséparable la vérité, la beauté et la bonté. Ainsi l'art, pour atteindre pleinement sa fin, doit chercher, au moins indirectement, à nous faire aimer la vertu. Voltaire diminua la valeur de ses tra-

---

[9] *Le miroir de la vie.* (Essai sur l'évolution esthétique).

gédies en y émettant des idées étrangères à l'expression du beau et du bien. Les chefs-d'oeuvre de Corneille et de Racine, au contraire, sont pleinement admirables parce qu'ils joignent au mérite littéraire la glorification du beau moral.

Les arts qui intéressent le plus l'éthique sont ceux qui possèdent au plus haut degré la faculté d'émouvoir, à savoir : la statuaire, la peinture, la musique et la littérature. Les oeuvres de la statuaire et de la peinture, même celles qui ne sont pas ouvertement immorales ou décidément pieuses, traduisent des faits ou des sentiments qui ne peuvent nous laisser indifférents. Autrement ces oeuvres ne seraient pas vraiment belles, il leur manquerait l'expression, une des conditions de la beauté. Elles ont donc nécessairement sur notre âme une action bonne ou mauvaise. Et cette action est d'autant plus efficace que l'art influe sur la sensibilité et la tient comme sous le charme et la fascination. L'expression musicale, quoique vague, exerce aussi son action sur l'âme. Une mélodie ne peut exprimer clairement le bien ou le mal, mais elle peut fortifier ou amollir le coeur, suivant les sensations qu'elle y fait vibrer. Si elle est vigoureuse, animée, entraînante, elle retrempe les âmes. Elle les affaiblit quand elle est rêveuse, molle, caressante. Des oeuvres littéraires surtout, nul ne peut mettre en doute l'influence morale. Par les idées exposées et par les sentiments exprimés, elles ont un ascendant marqué sur l'intelligence et sur le coeur. Ajoutez à cela le charme que le beau littéraire exerce sur tout esprit tant soit peu cultivé, et vous avez tout ce qu'il faut pour séduire et corrompre ou pour convaincre et porter au bien.

Etablir l'influence moralisatrice des beaux-arts, c'est montrer en même temps leur rôle social, c'est décerner à l'artiste chrétien la qualification d'auxiliaire de la religion. Ne fait-il pas, en effet, oeuvre éminemment sociale le littérateur, l'artiste qui entretient et développe dans les âmes le goût des

plaisirs élevés, montre la supériorité de l'esprit et de la raison sur le corps et les sens, enseigne dans toutes ses oeuvres le respect dû à la vérité et à la morale? Oui, en faisant briller aux yeux de tous l'excellence de la vertu, les hommes de l'art exercent sur leurs semblables une influence indirecte, mais efficace.

Indépendamment de l'effet purement moral, l'art exerce encore un ascendant salutaire sur les individus et sur les nations. L'antiquité nous a laissé maints exemples ou symboles de la puissance civilisatrice de l'art : Amphion, aux sons de sa lyre, bâtit les murs de Thèbes, David tire de sa harpe des mélodies qui calment l'âme obsédée de Saül, par ses doux accords. Orphée dompte les animaux féroces, les vers de Tyrtée raniment le courage des Spartiates...

L'oeuvre d'art procède de l'amour de l'artiste pour la nature et pour l'humanité. L'on peut dire, avec Paul Gaultier,[10] que toute la campagne chante dans la *Symphonie pastorale* ou dans les paysages de Corot, que tous les animaux vivent dans les toiles de Rosa Bonheur ou dans les bronzes de Barye. Cette sympathie avec laquelle l'artiste mêle sa personnalité à celle de son modèle, et même à tout l'univers, et qu'il incarne dans son oeuvre, évoque chez les spectateurs le même amour de l'humanité et de la nature et resserre par là-même les liens de la société.

Aussi l'art préside-t-il aux époques les plus glorieuses de l'histoire, tandis que les siècles les moins illustres sont ceux où la musique se tait, où le sculpteur reste inactif, où le peintre délaisse sa palette. Il n'y a peut-être pas d'exception à cette règle. La décadence romaine et celle du Bas-Empire, l'ère des iconoclastes et le siècle de Louis XV ont coïncidé

---

[10] *Le sens de l'art.*

avec un déclin de l'art. Les plus honorables portions de l'histoire de l'humanité sont celles où les beaux-arts ont fleuri, et les grands siècles, ceux que l'on nomme ainsi, sont faits de la gloire de leurs artistes et de leurs littérateurs.

CONDITIONS ESSENTIELLES ET RÈGLES GÉNÉRALES DE L'ART LA DOCTRINE DE L'ART POUR L'ART

Les règles générales de l'art se rapportent aux deux éléments qui le constituent: l'élément visible ou la forme et l'élément invisible ou l'idée.

Relativement à l'élément visible, il faut, dans la forme, de l'expression et de l'intelligibilité. L'expression, on le sait, est une des conditions indispensables du beau. Il ne peut en être autrement, car l'idéal étant invisible, une forme qui ne l'exprime pas est nulle, ou presque nulle, du point de vue de l'esthétique. C'est l'expression qui incarne la pensée, qui transfigure le sujet. C'est par elle que l'artiste imprime à son oeuvre le cachet de sa personnalité et en fait, selon le mot de Bacon, une synthèse harmonieuse de la nature et de l'homme. La forme doit encore être intelligible. L'art imite et interprète la nature pour en mieux faire saisir la beauté, pour charmer notre âme et l'élever. Qu'il parle donc un langage clair et saisissant. " L'artiste, dit Pellissier,[11] présente au public la traduction des émotions que lui a causées la nature, et cette traduction doit être plus facile à comprendre que ne le serait la nature elle-même." C'est donc par une interprétation intelligible de la réalité,ou une réalisation nette et pure du vraisemblable, que l'oeuvre d'art doit nous faire goûter le plaisir du beau. Exprimer facilement l'émotion que lui inspire l'idéal conçu et amener ainsi le public à

---

[11] *La gymnastique de l'esprit* (cinquième partie).

partager avec lui le plaisir qu'il a éprouvé,voilà le privilège de l'artiste. Sa véritable gloire,c'est d'exalter l'âme de ses semblables et de satisfaire en eux ce besoin d'idéal qui fait l'orgueil légitime de tout homme bien né.

L'élément invisible,qui est l'idée,doit faire briller,dans l'œuvre de l'artiste, l'unité, la vérité et la bonté. L'unité dans la variété, voilà, nous le savons, une autre condition essentielle du beau. Répétons-le avec saint Augustin : " L'unité est la forme de toute beauté. " " Si la variété attire l'attention, dit le Père Lacouture, c'est l'unité dans la variété qui la captive, car rien ne satisfait l'esprit comme la synthèse. " Il faut donc que, dans un monument, une oeuvre de sculpture, un tableau, une mélodie ou une pièce littéraire, les éléments aient entre eux une liaison véritable. " Toute beauté, dit Aristote, doit ressembler à ce qui vit, c'est-à-dire doit être un comme ce qui vit est un." "Que les choses, disait Millet, n'aient point l'air d'être amalgamées au hasard et par occasion. Qu'elles aient entre elles une liaison indispensable et forcée. Je voudrais que les êtres que je représente aient l'air voués à leur position et qu'il soit impossible d'imaginer qu'il leur puisse venir à l'idée d'être autre chose que ce qu'ils sont. Une oeuvre doit être tout d'une pièce : gens et choses doivent toujours être là pour une fin. "

Enfin l'art tendra toujours vers le vrai et vers le bien. En d'autres termes, les oeuvres d'art doivent être conformes aux données de la saine raison et à celles de la loi morale. Tout ce qui blesse tant soit peu la vérité outrepasse les limites de l'ordre et par conséquent ne saurait être vraiment esthétique. La fiction elle-même ne nous plaît que par ses rapports avec le vrai ou le vraisemblable. D'un autre côté, l'art étant la manifestation du beau, il ne peut représenter la laideur morale sans aller contre son essence. Si, par cette laideur, il peut mieux faire ressortir la splendeur du bien, comme les ombres

dans un tableau font valoir les clairs et la lumière, la peinture du vice ne devra pas être un danger pour la vertu. Rien ne pourrait excuser l'artiste de fournir aux spectateurs une occasion de faute et de choquer leur sentiment de l'honneur. Une oeuvre ne sera donc vraiment belle qu'à la condition de nous montrer des faits dignes de notre entière admiration, des scènes conformes en tout au beau moral.

C'est pourquoi nous ne pouvons accepter la doctrine de l'*art pour l'art*. Si cette doctrine enseignait que l'art a un objet propre, le beau, distinct du bien, qu'il a une sphère où il peut aisément se mouvoir sans blesser la morale, nous pourrions l'accepter. Mais c'est tout autre chose que les partisans de l'art pour l'art entendent par cette théorie. Pour eux l'art est absolument libre et indépendant de l'éthique. Il existe pour lui-même et ne relève que de lui-même. Ce qui revient à dire que l'art occupe dans la création une place à part. Or cela est impossible, car tout se tient dans l'univers, rien n'y a été fait pour soi et toute chose tend à une fin supérieure à elle-même.

"La loi morale étant l'expression de l'ordre essentiel voulu par Dieu, elle domine tout, règle tout. L'activité de l'homme ne peut, sur aucun point, être affranchie de l'obligation de réaliser sa loi, de tendre à sa fin dernière. En maintes circonstances, la conquête du beau est au même prix que la fidélité au bien... Entre la morale et l'art, comme entre le bien et le beau, il y a différence, non séparation, encore moins antagonisme. Ni l'art ne peut décliner l'autorité de la morale, ni la morale s'arrêter à la frontière de l'art. Autre n'est pas la conscience de l'artiste, autre celle de l'homme. L'homme doit répondre des oeuvres de l'artiste." [12]

---

[12] *Cours de philosophie*, par une réunion de professeurs.

Le Père Sertillange, dans son opuscule *L'art et la morale*, traite admirablement cette question. Nous en extrayons le passage suivant qui résume ce que nous avons dit sur le sujet: " Considéré en lui-même, l'art est indépendant, en ce sens qu'il a son objet à lui, distinct de celui de la morale. En tant qu'il est exercé par un homme, il doit se soumettre à la loi de l'homme, il est tributaire de la moralité. "

L'union du vrai, du beau et du bien, dans l'éclat et la grandeur, fait ressortir l'élévation du sentiment et nous remplit d'enthousiasme. C'est dans ce sentiment et à cette hauteur que viennent se fondre harmonieusement la science, la morale et l'art.

Si le beau varie, le vrai et le bien sont immuables. C'est pourquoi il ne faut pas considérer l'artiste comme un homme à imagination mobile, qui peut changer de sentiment devant chaque oeuvre qu'il exécute. " Non, le véritable artiste, c'est l'homme d'une seule inspiration et d'un seul culte: c'est Phidias, voué à la représentation de Minerve et rougissant de sculpter une Vénus; c'est Fra Angelico, avec son culte exclusif des modèles et des sujets fournis par les Saintes Ecritures. " [13]

CLASSIFICATION DES BEAUX-ARTS

Les esthéticiens divisent et classent les beaux-arts de différentes manières. Il serait fastidieux, croyons-nous, de les étudier toutes pour les comparer et distinguer la meilleure. Connaître les deux qui sont le plus généralement reçues nous paraît bien suffisant.

Si l'on considère les sens esthétiques auxquels s'adressent les arts, ceux-ci se divisent en deux sortes. La première com-

---

[13] A. Pellissier, *La gymnastique de l'esprit.*

prend ceux qui plaisent aux yeux et qui, par conséquent, expriment le beau au moyen de la matière, et ce sont l'architecture, la sculpture et la peinture. Ils sont appelés arts du dessin, parce que le dessin leur est un facteur nécessaire, et arts plastiques (de *plastikos, plassein,* façonner), parce que leur objet est la forme matérielle. La deuxième sorte comprend les arts qui, s'adressant à l'ouïe, expriment le beau au moyen des sons, à savoir la musique et la poésie. Ces derniers sont parfois appelés phonétiques (de *phônè,* voix), ou rythmiques, parce que le rythme leur est essentiel. Observons aussi que les arts du dessin se développent dans l'espace, et ceux du son, dans le temps.

Mais les beaux-arts sont ordinairement classés d'après leur valeur d'expression, ou, si l'on veut, d'après leur aptitude à exciter l'admiration. C'est, d'après Cousin, Lévêque et plusieurs autres, la classification la plus logique, parce qu'elle met les arts par ordre d'excellence et de mérite. En commençant par celui qui a le moins d'expression, ils sont classés comme suit: l'architecture, la sculpture, la peinture, la musique et la poésie. [14]

L'architecture n'exprime le beau qu'à l'aide des lignes et des formes géométriques. Ses moyens de parler aux regards sont donc très limités. Néanmoins plusieurs auteurs la placent au-dessus de la sculpture, parce qu'elle donne plus que celle-ci le sentiment de la grandeur et de l'infini. " Ces im-

---

[14] Certains auteurs refusent d'admettre la poésie ou la littérature au nombre des beaux-arts. Le Père Longhaye leur répond: " L'art est, par essence, l'expression sensible du beau immatériel. Or, dès que la parole est littéraire, dès qu'elle jaillit de toutes les facultés agissant en concours et en harmonie, elle est belle, soit de la beauté de son objet, soit au moins de la beauté de l'âme qu'elle exprime, entendez de l'âme de l'orateur ou de l'écrivain. Elle manifeste donc le beau, elle est donc oeuvre d'art, et celui-là est artiste qui sait y mettre dans une juste mesure la lumière, la couleur et la vie. "

menses masses de pierres, dressées et ajustées entre elles, édifiées en forme de temples, de palais, de pyramides, s'étayant en élévation de manière à porter des dômes, des tours, des clochers, qui atteignent à des hauteurs cent fois supérieures à celle de l'homme, n'offrent-elles pas à l'oeil humain la plus saisissante image de la grandeur et de la durée? " [15]

La sculpture exprime le beau par l'imitation des formes organiques, c'est-à-dire des formes tirées du règne végétal et du règne animal. Cet art comprend surtout la statuaire, qui a pour objet le corps humain, la plus noble de toutes les formes et celle qui permet à l'artiste d'exprimer le plus de pensées et de sentiments. La sculpture est au second rang parmi les arts du dessin, parce que la matière y joue encore un rôle important.

La peinture ajoute aux moyens d'expression de la sculpture les avantages du dessin, de la couleur et de la perspective. Elle est moins matérielle que l'art du sculpteur, et, parce qu'elle peut rendre tous les sentiments, elle est plus apte à exciter l'admiration. Aussi est-elle l'art du dessin qui rallie le plus les sympathies de la foule.

La musique est, par excellence, l'art d'émouvoir. Traduisant agréablement les sentiments de l'âme, elle touche plus qu'elle n'éclaire, parce que son mode d'expression manque de précision. Néanmoins son émotivité la rend le plus populaire des beaux-arts. Le public se passionne pour ses harmonies, et, sous sa forme la plus ordinaire, le chant, elle accompagne tous les actes tant soit peu solennels de la vie religieuse, de la vie sociale et de la vie familiale.

La poésie est le plus élevé, le plus précis, le plus parfait de tous les arts. Elle manifeste les sentiments et les

---

[15] A. Loth, *L'art.*

pensées au moyen de la parole, qui est le mode d'expression le plus clair, le plus délicat et le plus étendu. Aussi le mot poésie est-il pris quelquefois dans le sens de beauté très expressive, très élevée. On dit " il y a de la poésie dans ce tableau, dans cette statue, dans ce monument, " pour montrer combien ils sont admirables par les sentiments qu'ils éveillent dans l'âme et par leur puissance d'expression.

L'éloquence n'est généralement pas considérée comme un art distinct. Elle se rattache à la poésie, qui comprend tout ce qui tient du langage littéraire. Les arts du dessin n'engendrent que des ouvrages fixes et limités, comme la matière dont ils se servent, tandis que les deux arts supérieurs, la musique et la poésie, pourraient être appelés les arts de la pensée, parce qu'ils produisent des oeuvres qui semblent se mouvoir et s'étendre pour exprimer la variété infinie de nos émotions.

Ainsi chacun des beaux-arts, par des moyens divers, contribue efficacement à embellir notre existence. L'architecture pare nos villes de monuments magnifiques. A la sculpture revient le rôle d'intéresser les regards par toutes sortes de jolies productions en relief. La peinture réjouit les yeux par l'attrait de la forme et de la couleur. La musique berce les âmes de ses douces harmonies. La poésie, sa soeur et souvent sa compagne, charme les esprits et les coeurs de ses superbes accents. Tous les arts, par les pures jouissances intellectuelles qu'ils procurent, élèvent les âmes et les maintiennent à un niveau supérieur.

Tels sont la nature et les effets de ces parties du savoir humain qu'on a justement appelées les beaux-arts, puisqu'elles rendent la vie plus belle et qu'elles ont le beau pour objet. Heureux ceux qui les exercent suivant les vues de la divine Providence, et qui, par leur moyen, donnent à la " sensibilité épurée des fêtes dont rien ne trouble l'harmonie et le charme " !

" Les beaux-arts, a dit Louis Veuillot, sont la réponse d'amour de l'homme à toute cette beauté de la nature par laquelle Dieu nous dit " je vous aime ", et c'est pour cela qu'ils sont beaux. L'art qui cesse d'aimer Dieu peut rester habile. Qu'importe! il n'est plus beau. " L'art qui aime Dieu dispose à entrer dans la possession de la beauté par essence qui est la divinité même. Un artiste chrétien, M. Daumet, au moment de quitter ce monde, disait en levant les yeux vers le ciel : "Je vais voir de belles choses." "Mot sublime, explique M. René Bazin, mot digne d'être gardé et médité! Destinée incomparable de l'artiste croyant, qui n'a point à changer de vocation, et pour qui mourir, c'est simplement aller vivre ailleurs, dans la beauté agrandie. "

Frère MARTINUS, des E. C.,
Mont-Saint-Louis, Montréal.

Revanche et délivrance

III. L'entrée du président de la république

LES 8, 9, 10 décembre 1918, les Alsaciens-Lorrains recevaient la visite du magistrat qui est le suprême détenteur de la souveraineté française; et le don d'eux-mêmes qu'ils avaient déjà fait aux grands généraux dans l'ivresse de la liberté recouvrée, ils allaient le lui renouveler avec pleine délibération, en pleine conscience de leur acte — à froid, si l'on peut employer ce mot à propos de manifestations qui devaient rester terriblement chaudes. Le chef de l'Etat français, de son côté, devait accueillir leur rentrée dans la grande famille française avec une tendresse que dissimulerait mal le vêtement académique de sa pensée et de ses impressions.

" Vous ne nous avez pas oublié, disait-il aux Messins ; vous avez eu confiance, vous nous avez attendus. Nous, non plus, mes amis, nous ne vous avons jamais oubliés; nous non plus, nous n'avons jamais cessé de penser à vous! Chère ville de Metz, ton mauvais rêve est évanoui. Voici la France qui revient et qui t'ouvre les bras ! "

Dans le programme de ces dernières fêtes de la délivrance, signalons le défilé de 30,000 soldats sur la vieille esplanade " de la guerrière Metz ", défilé " impeccable, grave, imposant au possible," devant le président et autour du nouveau maréchal Pétain, à qui Poincaré venait de remettre le bâton, insigne de sa dignité. Ce 8 décembre, la foule était familiarisée avec la troupe. " Ses yeux, les yeux des Lorrains accourus de tous les villages, bourgs et cités environ-

nants, se fixaient avec une respectueuse tendresse et sur les trois maréchaux et sur le président lorrain. Par l'accolade de Poincaré à Clemenceau, par la présence autour de lui des représentants de tous les partis, par celle des grands chefs alliés, Douglas Haig et John Pershing, la cérémonie prenait une envergure telle, écrit Madelin, qu'aucune des grandes heures que j'avais connues depuis cinq semaines, aucune de celles qui allaient suivre ne m'ont paru empreintes d'une grandeur comparable. La spiritualité singulière, qui animait cette ville de Metz, agissait une fois de plus; la Mutte continuait de sa voix grave et forte à sonner la justice avec l'union et à convoquer les gens ensemble. "

" Cette revue, écrit à son tour Bertrand, fut vraiment unique et merveilleuse par l'intensité du sentiment qui, du plus humble des soldats jusqu'au maréchal de France, tendait à briser toutes les fibres et faisait fulgurer tous les yeux. Lorsque les officiers passaient, le cou rejeté en arrière, les yeux fixes et en quelque sorte hallucinés, l'épée frémissante au bout du bras tendu, comme pour une oblation de tout leur sang et de toute leur âme à la patrie, en cette minute, la figuration officielle avait disparu: il n'y avait plus alors, planant par-dessus nos têtes, que la France invisible et omni-présente, la France ressuscitée, vers qui montaient les regards extatiques de ces jeunes soldats, la France, debout sur ses trophées rajeunis, plus belle d'avoir été sauvée au prix d'un tel amour et de tels sacrifices... A ce point d'exaltation, les paroles ne peuvent plus traduire les sentiments, il n'y a que les larmes. Je considère ceux qui sont assis sur la tribune, devant qui et pour qui défilent les armées de la république. Les deux présidents (Poincaré et Clemenceau) n'essaient pas de dissimuler la violence de leurs émotions. Leurs yeux sont humides. Ils pleurent des larmes silencieuses. Ces larmes des puissants, quel plus beau témoignage de l'humaine

faiblesse! Dans cette atmosphère d'enthousiasme, de piété patriotique, qui s'achève en un élan de mystique abdication, elles sont l'aveu que la part des hommes est petite dans les événements inouïs qui se déroulent. Impuissant à sentir et à exprimer toute sa joie, comme il a été impuissant à comprendre et à diriger le foisonnement formidable, la marche irrésistible des faits, l'homme s'humilie devant la grande force mystérieuse et providentielle qui s'est jouée de ses combinaisons et qui a dépassé tous ses espoirs. Sans trop bien le savoir, au milieu des doutes, des contradictions, des défaillances passagères, encore une fois, les Francs, entraînant avec eux le reste du monde, auront accompli le geste de Dieu. " (*Revue des Deux-Mondes*—15 janvier 1919, pp. 322-324).

Suivons à Strasbourg le cortège officiel, et, au matin du 9 décembre, transportons-nous sur la place Broglie. [1] Là se dresse l'hôtel-de-ville. C'est là aussi qu'est la maison du maire Dietrich, " où le capitaine Rouget de l'Isle, pour la première fois, chanta l'*amour sacré de la patrie*, et dont les murs, depuis des semaines, renvoient aux échos de l'Europe l'hymne sacré chanté à toutes les heures par les bouches et les coeurs." (Madelin). Ce matin-là, " sur le ciel pâle, la flèche d'un rouge sombre porte vers la nue un drapeau tricolore immense ". "Debout sur le haut perron de l'hôtel-de-ville, Poincaré parle. Il dit la plus belle de ces dix admirables harangues qu'il a prononcées au cours de sa prise de possession des provinces recouvrées et qui " sont autant de joyaux, impossibles à détacher, de la couronne tressée par le chef de l'Etat fran-

---

[1] Dès le 8 novembre, la statue de Kléber avait été escaladée, parée des couleurs tricolores et d'une couronne de lauriers, et en ce Strasbourg, où, la veille encore, défense était faite de parler français, aux cris de Vive la France! la jeunesse était allée casser les vitres de la maison où résidait encore le prince Joachim de Hohenzollern, dernier fils de l'Empereur. (Madelin).

çais à la fidélité de la Lorraine et de l'Alsace ". (Madelin). " Parmi les trente mille personnes qui remplissent le Broglie, des milliers l'entendent, et tous croient l'entendre, puisqu'ils le voient tous, l'oeil enflammé dans la figure toute pâle d'une émotion sacrée. "

L'orateur rappelle ce que furent la France pour l'Alsace et l'Alsace pour la France, il jette l'anathème à qui entendit arracher la fille à la mère, il pousse un cri de triomphe devant la fidélité récompensée de la fille à la mère, [2] il rend un hommage sublime aux morts de la grande guerre. " Chère Alsace, s'écrie-t-il, qui as tant manqué, depuis 48 ans, à la patrie mutilée, douce Lorraine, que le traité de Francfort avait déchirée et morcelée, vous voici toutes deux rentrées au foyer de vos ancêtres. A l'avenir, lorsque nous entendrons l'écho de vos jolies chansons, lorsque nous verrons dans nos fêtes, désormais plus lumineuses, reparaître le costume pittoresque de vos jeunes filles, nous n'éprouverons plus ce serrement de coeur que provoquait en nous le passage des noirs souvenirs. Chassons maintenant les fantômes du passé. Alsace, l'avenir t'appelle et te sourit! Avec nous, tu travailleras bientôt à la prospérité de la France et à ton propre bonheur, qui sont et resteront inséparables... Avec nous tu méditeras les grandes leçons de cette guerre, et, comprenant la nécessité permanente de l'union nationale, tu nous aideras à nous approcher de plus en plus de l'idéal de justice et d'humanité que la France a toujours eu devant ses yeux clairs.

---

[2] Vraiment sur cette vieille place de Strasbourg, devant cette foule innombrable et toute vibrante, la France relevait fièrement la tête, reprénait sa vraie place dans le monde civilisé et, par la bouche du président de la république, renouait la chaîne de son histoire, continuait Richelieu et Louis XIV, ceux de 1792 et ceux de Napoléon. Les mots étaient aussi grands, aussi beaux, que les gestes de nos héros qui les ont permis. (Tardieu).

Avec nous, aussi, tu te rappelleras que nous avons chèrement payé ton retour à la maison maternelle. Des centaines de mille Français sont tombés sur les champs de bataille pour que se reconstituât l'intégrité de la patrie. Avec nous, Alsace, tu honoreras la mémoire de nos morts, car, autant et plus que les vivants, ce sont eux qui t'ont délivrée. " " Des acclamations fêlées par les larmes coupent le discours du président ou bien plutôt le scandent. Elles semblent les répliques du choeur après chaque strophe. Lorsque le salut aux morts a terminé ce chant de triomphe, de tels cris d'enthousiasme s'élèvent qu'il faut bien penser qu'ils s'entendent au-delà du Rhin tout proche. " (Madelin).

A la cérémonie de l'hôtel-de-ville succède la visite à la cathédrale. [3] Sur le seuil de l'édifice sacré, M. le vicaire général Jost attend le président, " comme, dit Madelin, le 20 octobre 1681, l'évêque Igon de Fustenberg attendait le grand roi à qui Strasbourg se donnait"... Deux magnifiques Suisses, que gonfle l'orgueil de l'heure, encadrent deux charmantes Strasbourgeoises qui, leurs gerbes de fleurs dans les bras, rougissent de plaisir. Et, tout comme, il y a trois semaines, à l'approche de Pétain, un murmure sourd court et grossit : " Ils arrivent! " Les Suisses soulèvent leurs hallebardes, les jeunes papillons s'élancent, les fleurs remplissent les bras du président, et le chef de l'Etat français entre dans la cathédrale de Strasbourg. " (Madelin).

On connait sa réponse au vicaire général Jost: " La France sait avec quelle persévérance et, à certaines heures, avec quelle bravoure vous avez entretenu ici parmi les catholiques le feu sacré de la patrie. *Nous ne l'avons pas oublié,*

---

[3] " Depuis des semaines, les *Te Deum* sont venus derechef emplir cette nef, frapper ces voûtes; mais, depuis 48 ans, que d'ardentes prières, que de *Miserere* montèrent pour que l'heure vînt, qui est venue! " (Madelin).

nous ne l'oublierons jamais ! " L'évêque Igon de Fursteuberg, dit Madelin, n'en entendit pas tant du roi très chrétien lui-même. [4]

Sans doute. Malheureusement Poincaré, dont nous ne mettons pas en doute la sincérité, n'est pas un Louis XIV. Il n'exerce qu'une magistrature éphémère et combien peu efficace sur la marche des événements ou les fluctuations de la politique. Il peut bien nous assurer de la constance de son pieux et reconnaissant souvenir. Il ne peut nous garantir hélas! contre l'ingratitude de ses successeurs, ou des parlementaires qui leur feront la loi! Il appartient aux catholiques de ne pas oublier, eux, la promesse solennelle faite en cette vénérable cathédrale alsacienne, le 9 décembre 1918. Car, enfin, elle a été faite au nom de la France par son premier magistrat; elle reste une arme aux mains de ceux qu'on voudrait opprimer dans la suite.

---

[4] Dans l'après-midi de ce 9 décembre, sur l'ancienne *Kaiser-platz*, devenue place de la république, eut lieu, après le défilé des troupes, celui des sociétés locales. " Ce fut d'abord l'avant-garde étincelante, les hauts casques de cuivre, les pompiers... Puis, derrière ces casques imposants, un premier bataillon de papillons ailés, des centaines de jeunes filles se donnant le bras ou la main et passant au pas que marquaient nos fanfares. Et alors le torrent se mit à couler à pleins bords et tout y était : sociétés sportives réarborant l'uniforme d'antan, sociétés musicales sonnant de tous leurs cuivres la *Sambre et Meuse*, confréries groupées autour de leurs bannières, corporations autour de leurs enseignes, étudiants au béret tout neuf de velours, aux écharpes tricolores flottantes, puis cavaliers de la campagne, solides en selle, agitant des drapeaux, vétérans graves et comme recueillis derrière leurs oriflammes, conscrits de la classe 1921, agitant de telle façon leurs bâtons à flots de rubans qu'ils passent dans un nuage tricolore, soldats français de l'avenir après ces soldats français du passé, et puis des bourgs, des villages entiers, les maires ceints de l'écharpe, à la tête de leurs communes mobilisées, les curés, les pasteurs à la tête des paroisses... des femmes, des filles, des jeunes, des vieilles, des petits, des toutes petites aux mains de grandes soeurs ou de fortes mères, parfois des religieuses de Ribeauville ou de Niederbrom, ...et toujours et toujours des papillons volant en quelque sorte, mais par essaims énormes de cinq cents, huit cents groupés par pays... et toujours des

L'entrée de nos hommes d'Etat en Alsace-Lorraine n'avait pas manqué de ces scènes gracieuses qui avaient marqué l'entrée des grands généraux. A force de couvrir de fleurs et d'embrasser les hommes de guerre, les petites Messines avaient pris de l'audace. Le 8 décembre au matin elles remplissaient les abords de la gare; et, chose inattendue, écrit Madelin, elles étaient encouragées à oser par l'épanouissement qui, à leur vue, et surtout au premier contact de la terre lorraine délivrée sous son principat, transfigura littéralement notre président. Ne pouvant envahir la voiture de celui-ci, encombrée par les fleurs, elles se dédommagèrent sur les voitures des ministres, des maréchaux et généraux ; elles les escaladèrent, " en investirent les marchepieds, les impériales, les sièges et jusqu'aux intérieurs, à ce point que la foule, de l'esplanade, un instant stupéfaite, allait voir venir ces gros messieurs avec une petite Lorraine à Charlotte sur chaque genou et de jolies grappes de frais minois et de frais atours pendues à leurs équipages". "Que voulez-vous, dira un ministre pour s'excuser d'arriver en si galant équipage, le président avait ses fleurs, et nous les nôtres ! "

---

drapeaux et toujours des bannières : une heure, ces enseignes flottèrent au-dessus de ce fleuve humain roulant ses paillettes d'or. Ces gens d'Alsace passaient... emportés, soulevés, roulés vers la tribune (présidentielle), par un élan impétueux, dans un bruit inimaginable d'acclamations de chants et de cris... L'apothéose ! Le mot fut sur toutes les lèvres. Ceux qui, comme nous, depuis cinq semaines, allaient de spectacles émouvants en émouvants spectacles, devaient avouer que celui-ci, du défilé des troupes de France à celui de toute cette Alsace — emportait tout. Une sorte d'ivresse, de griserie délicieuse se dégageait pour tous de cette manifestation sans précédent de joie et de tendresse ; c'était un demi-siècle d'espérances comprimées qui faisait explosion. Penchés sur cette arène où défilait ce peuple, nous nous sentions presque pris d'un vertige, haletants devant ce prodigieux acte d'amour. Le président, debout, participait plus qu'aucun d'entre nous à cette ivresse magnifique. On le reconnaissait à peine : son front semblait ne plus devoir s'embrumer de soucis, son regard clair étincelait et ce n'était certes pas sourire officiel, mais franc rire de joie, qui éclatait sur ses lèvres. Et la *Marseillaise* s'éleva, formidable et splendide. " (Madelin).

L'apothéose devait s'achever à Colmar et à Mulhouse. A Colmar " dans une courte et forte allocution, le président avait rappelé la protestation que, au milieu *de la paix du cimetière,* le courageux Jacques Preiss avait portée à la tribune du Reichstag ". Au moment où il quittait la préfecture, la fille du vaillant député lui fut présentée. Tout Colmar, depuis deux ans, se répétait les paroles vengeresses et prophétiques prononcées, en face d'Allemands stupéfaits de tant d'audace, par la jeune fille devant le cercueil de son père, tué à petit feu par l'Allemagne : " Des soldats français viendront qui vengeront mon père. " Le président se tourna vers un groupe d'officiers: " Qui a une croix de guerre ? " dit-il. Hansi a presque prévenu la requête, il tend sa croix. " Au nom du gouvernement de la république, au nom de la France, je vous décerne, mademoiselle, la croix de guerre pour la vaillance que vous avez montrée en présence de l'ennemi. Vous en êtes digne par vous-même et par la mémoire de votre père. " La fin de cette noble déclaration se perdit dans un grand sanglot. C'est que, sur la poitrine de cette noble jeune fille, c'était l'Alsace entière, l'Alsace de la protestation constante, l'Alsace à l'inébranlable fidélité, qui recevait la nouvelle croix française. Et certes, cette Alsace qui, depuis 48 ans, sur ce champ de bataille où aucune trève n'avait été par elle consentie, avait tenu en échec l'ennemi héréditaire, méritait de porter la croix de bronze des rudes combattants de la grande lutte. (Madelin).

Mulhouse, qui, le 17 novembre, par son accueil à l'armée d'Hirschauer,avait ouvert la série de ces *heures merveilleuses* devait la fermer le 10 décembre, " dans un dernier élan d'enthousiasme et d'amour". — "Dans son discours de la Bourse de commerce, le président avait rappelé que, en cette année 1798, an VI de la république une et indivisible, le drapeau de la république mulhousienne, rouge et blanc, avait été remis,

dans un étui tricolore, à la France, avec cette inscription : *La république de Mulhouse repose au sein de la république française.* Saisissant ce drapeau rapporté de Paris, le président le rendit à Mulhouse : *Derechef je le confie à vos mains vaillantes.* Derechef Mulhouse reposait au sein de la république française....”

L'Allemagne avait étouffé l'histoire des provinces usurpées ou, chose pire, avait tenté de la dénaturer, ayant, suivant la forte expression dont avait usé l'orateur de Strasbourg, trouvé des scribes assez serviles *pour agenouiller l'histoire devant elle.* La France ne craignait point de réveiller le passé. Elle ne venait point en conquérante qui écrase, mais en mère qui, devant ses enfants retrouvés, rouvre devant eux le livre de famille où éclate, de Metz, ramené par ses évêques à la monarchie, à Mulhouse, librement donnée par ses grands bourgeois à la république française, l'un des plus émouvants chapitres des merveilleuses chroniques de France. (Madelin).

(À SUIVRE)

M. TAMISIER, s. j.

LES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR

DES GOUVERNEMENTS DE QUÉBEC MONTRÉAL ET TROIS-RIVIÈRES

SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

NOTES BIOGRAPHIQUES

(SUITE)

PIERRE DE CAVAGNAL DE VAUDREUIL

Il était le quatrième fils de notre premier gouverneur de Vaudreuil.

Né à Québec le 22 novembre 1698, il obtint dès le 16 juin 1708, c'est-à-dire à l'âge de dix ans, une enseigne dans les troupes du détachement de la marine.

La même année, le 5 juillet, son père obtenait pour lui une expectative de lieutenant. Cette lieutenance lui fut accordée le 28 mai 1712. Il n'avait pas encore treize ans !

Le 14 novembre 1713, le gouverneur de Vaudreuil écrivait au ministre :

"Mon quatrième fils passe sur ce que madame de Vaudreuil m'a marqué que vous vouliez bien lui permettre. Nous l'avons chargé, M. l'intendant et moi, de notre lettre commune. Il aura l'honneur de vous la rendre et madame de Vaudreuil celui de vous le présenter. " [1]

Porter les paquets à la Cour était alors un honneur recherché. Et ce jeune homme de quinze ans, qui enlevait cet honneur à tant d'officiers méritants dut faire bien des jaloux !

---

[1] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 34.

Le jeune de Vaudreuil revint dans la Nouvelle-France à la fin de l'été de 1715.

A l'automne de 1714, le marquis d'Aloigny de la Groye périssait dans le naufrage du *Saint-Jérôme* sur l'île de Sable. Le gouverneur de Vaudreuil en profita pour demander sa compagnie en faveur de son quatrième fils.

Cette compagnie fut accordée à M. de Cavagnal de Vaudreuil le 2 juin 1715.

Dans un rapport officiel de octobre 1722, le gouverneur de Vaudreuil disait de son fils :

" Le sieur de Cavagnal, âgé de 24 ans. Il est attaché au service et en état de servir partout où il lui sera ordonné. Il est fort réglé dans sa conduite et n'a aucune mauvaise qualité. " [2]

Cet éloge qu'on pourrait croire intéressé venant de son père était mérité en tous points au dire des contemporains.

Madame de Vaudreuil, qui était à la cour depuis 1708, ayant demandé au ministre de rétablir l'emploi de commandant des troupes en faveur de son fils, le gouverneur de Vaudreuil vint à sa rescousse. Le 25 octobre 1724, il écrivait au ministre :

" Je sais qu'il ne convient pas à un père de faire l'éloge de son fils. Cpendant, j'ose vous assurer, Monseigneur, que vous trouverez en lui toutes les qualités essentielles qui peuvent lui faire mériter votre protection. Il est aimé des officiers et il n'en est aucun qui ne souhaite le voir à leur tête, le connaissant capable de soutenir comme il le doit la dignité de commandant et les intérêts du corps des troupes dans les occasions qui se présenteront. Il est d'ailleurs fort connu des

---

[2] *Ibid.*, vol. 120.

Sauvages chez lesquels il a déjà beaucoup de crédit. Je me flatte que les témoignages avantageux que l'on vous rendra de lui vous détermineront à vouloir bien lui faire accorder la marque de distinction que j'ai l'honneur de vous demander pour lui. " [3]

Le 5 juin 1725, le ministre dût causer un gros désappointement au gouverneur de Vaudreuil en lui annonçant que ce c'était pas l'intention du roi de rétablir la charge de commandant des troupes.

Le gouverneur de Vaudreuil n'ayant pu obtenir pour son fils le commandement des troupes il se rebattit sur la majorité,emploi qui était vacant par la promotion de M. de La Corne à la lieutenance de roi de Montréal. Cette fois, il fut plus heureux. Le 23 avril 1726, M. de Cavagnal de Vaudreuil était nommé major des troupes du Canada.

Le 25 mars 1730, il était créé chevalier de Saint-Louis et recevait le grade de lieutenant de vaisseau.

M. de Cavagnal de Vaudreuil ne perdait pas de vue la charge de commandant des troupes. A l'automne de 1730, il suggérait au ministre de supprimer la lieutenance de roi des Trois-Rivières et de rétablir l'emploi de commandant des troupes, naturellement à son bénéfice.

Le 1er mai 1731, le ministre lui répondait que le roi n'avait pas jugé à propos de se rendre à sa demande. Il ajoutait que les services qu'il rendrait dans la majorité des troupes seraient aussi utiles à son avancement que le commandement des troupes.

Le 15 octobre 1731, M. Hocquart faisait part au ministre du bon travail de M. de Cavagnal de Vaudreuil en faveur des

---

[3] *Ibidem.*, vol. 46.

troupes et des milices qu'il faisait exercer les jours de fête et dimanche. " Cet officier, ajoutait-il, est véritablement attaché au service et c'est une justice que personne ne lui refuse ni ne peut lui refuser. " [4]

Le 20 octobre 1731, M. de Cavagnal de Vaudreuil demandait au ministre de lui donner le gouvernement de Montréal qui était à la veille de devenir vacant, M. de la Chassaigne devant prendre sa retraite à cause de son grand âge.

C'est M. Boisberthelot de Beaucours qui, le 1er avril 1733, eut le gouvernement de Montréal; mais, le même jour, M. de Cavagnal de Vaudreuil le remplaçait au gouvernement des Trois-Rivières.

Une note anonyme de 1739, probablement envoyée au ministre par M. de Beauharnois, dit du gouverneur des Trois-Rivières :

" De Vaudreuil a le zèle, l'application, les talents et la conduite convenables. " [5]

Le 1er juillet 1742, M. de Vaudreuil recevait une belle promotion. Il remplaçait M. de Bienville au gouvernement de la Louisiane. Il prit possession de son gouvernement un an plus tard, le 10 mai 1743. Il devait y rester près de dix ans.

M. de Villiers du Terrage apprécie ainsi l'administration de M. de Vaudreuil à la Louisiane :

" C'était (M. de Vaudreuil) un homme honnête et juste qui fit prospérer la contrée autant qu'il était en son pouvoir... Durant le gouvernement de Vaudreuil, la colonie avait en somme prospéré : les fortifications du fort de la Balise s'achevaient, des troupes régulières étaient arrivées, enfin la Nouvelle-Orléans comptait déjà plus de quinze cents habitants...

---

[4] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 54.

[5] L'abbé Daniel, *Le vicomte C. de Lery*, p. 197.

" Vaudreuil, homme aimable et doux, n'a laissé en Louisiane que de bons souvenirs et entre tous les noms des gouverneurs français le sien est certainement encore maintenant le plus vénéré. Sa femme, qui adorait les fêtes, sut bien vite policer la société de la Nouvelle-Orléans et parvint à se constituer une petite cour fort élégante qui faisait venir de France des carrosses. " [6]

Lors de la mort de M. de la Jonquière en 1752, il avait été question de M. de Vaudreuil pour le remplacer au gouvernement de la Nouvelle-France. L'auteur anonyme des *Mémoires sur les affaires du Canada* dit même que M. de la Jonquière l'avait proposé à la cour pour le remplacer.

En 1754, M. Duquesne, qui avait succédé à M. de la Jonquière, demanda à être rappelé en France. Le roi acquiesça à son désir et, le 1er janvier 1755, nommait M. de Vaudreuil pour lui succéder.

Toute la Nouvelle-France fut dans la joie. C'était le premier Canadien appelé à gouverner la colonie avec le titre de gouverneur-général.

M. de Vaudreuil débarqua à Québec le 23 juin 1755.

"Aucun de ses prédécesseurs, remarque un contemporain, ne prit possession de son gouvernement avec autant d'agrément que lui : tous les Canadiens le désiraient et accouraient pour voir leur compatriote : les compliments qu'il reçut se ressentirent de la joie qu'on avait de le voir, et de l'espoir qu'on avait qu'il ferait succéder au temps malheureux qu'on avait passé jusqu'alors ces jours fortunés qu'on se rappelait sous le gouvernement de son père. " [7]

---

[6] *Les dernières années de la Louisiane française*, p. 23.

[7] *Mémoires sur les affaires du Canada, depuis* 1749 *jusqu'à* 1760, p. 58.

En 1757, M. de Vaudreuil était fait commandeur de l'Ordre de Saint-Louis.

L'année suivante, le roi le nommait grand'croix du même ordre.

Puis vinrent les tristes événements de 1759 et de 1760. Le 8 septembre 1760, le sort de la guerre forçait le marquis de Vaudreuil à remettre le Canada aux mains des Anglais.

Le 10 septembre 1760, M. de Vaudreuil expliquait au ministre les causes de la chute de la colonie. L'amour qu'il portait à son pays suinte à chaque ligne de cette longue lettre que nous voudrions citer en entier.

" Le général Amherst, dit-il, après avoir campé sur l'île Perrot, s'est présenté devant Montréal. N'ayant que 2,400 hommes, peu de poudre, peu de vivres, pas de fortications tenables, exposé d'un côté à l'artillerie de la flotte, de l'autre à des batteries dominant la ville, contre une armée de 32,000 hommes, ayant 300 bouches à feu, sans compter celles de la marine, il a pensé que la résistance serait une faute impardonnable qui placerait la colonie à la merci du vainqueur. Il a préféré accepter les conditions du général anglais, qui ne voulait pas entendre d'autres propositions que celles modifiées par lui. Elles étaient d'ailleurs honorables pour l'armée et libérales pour les colons. C'est au point de vue de ces derniers qu'il fallait surtout se placer. M. de Lévis a surtout consulté son attachement à l'armée. " Pour moi, disait M. de Vaudreuil, je n'ai pu par condescendance sacrifier un peuple qui depuis l'origine de la colonie l'a soutenue si constamment au prix de son sang, qui, par son courage en tout temps a mérité les éloges de toute l'Europe, et qui s'est dépouillé entièrement pour se conserver sous l'obéissance du roi. Quels reproches n'aurais-je point à me faire et quel compte Sa Majesté n'exigerait-elle pas de moi, si, écoutant un zèle aussi indis-

cret, j'eusse sacrifié le peu de troupes qu'il lui reste en ce pays et exposé un peuple comme celui de cette colonie à subir toutes les horreurs d'une guerre où l'irritation des chefs n'entraîne que trop la fureur du soldat; à faire supporter au peu de colons qui seraient restés une transmigration plus dure pour la plupart que la mort même, et qui aurait mis le roi dans l'impossibilité de s'assurer à un traité de ce pays tout dévasté et qu'il lui aurait fallu repeupler à nouveau. " [8]

Le 18 octobre 1760, M. de Vaudreuil et son état-major s'embarquaient pour la France. C'est un éternel adieu qu'il adressait au pays qui l'avait vu naître et où s'était écoulée presque toute sa carrière. Le navire l'*Aventure* qui portait M. de Vaudreuil entra en rade de Brest le 28 novembre 1760.

Le 17 décembre 1761, le roi Louis XV ordonnait de faire le procès aux auteurs des monopoles, abus, vexations et prévarications qui avaient été commis au Canada. MM. de Vaudreuil, Bigot, Varin, Péan, Cadet, etc., etc., furent arrêtés et jetés à la Bastille. L'instruction contre les cinquante-cinq accusés dura quinze mois. Enfin, le 10 décembre 1763, la commission composée de vingt-sept juges au Châtelet rendait son jugement. M. de Vaudreuil fut exonéré de l'accusation.

Louis XV qui, dans le fond, était peut-être le premier à blâmer de la perte du Canada,ne tint pas compte à M. de Vaudreuil d'avoir remis la colonie aux Anglais. Il lui donna une pension de 6,000 livres et, le 8 mai 1764, il lui faisait écrire la lettre suivante par son ministre, M. de Choiseul :

" Le roi s'étant fait, monsieur, rendre un compte particulier de l'affaire du Canada, pour l'instruction de laquelle vous avez été détenu à la Bastille, Sa Majesté a reconnu avec

---

[8] Edouard Richard, *Supplément du rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 179.

plaisir que la conduite que vous avez tenue dans l'administration qui vous a été confiée, a été exempte de tous reproches ; et sur ce que j'ai fait connaître à Sa Majesté que votre désintéressement et votre probité vous avaient mis dans le cas d'avoir besoin de secours, elle a bien voulu vous accorder comme une marque qu'elle a de la satisfaction de vos services, une pension de six mille livres sur les fonds des colonies, indépendamment de celle qui vous a été accordée de même somme, et qui est attachée à la grand'croix de l'ordre de Saint-Louis dont Sa Majesté a bien voulu vous décorer. Je joins ici le brevet qui vous a été expédié pour la pension dont vous jouirez sur les fonds de la colonie, et qui vous sera payée d'année en année, à compter du premier janvier dernier. C'est avec plaisir que j'ai contribué à vous procurer cette marque de récompense de la part de Sa Majesté. " [9]

Le marquis de Vaudreuil semble avoir vécu à Paris à partir de son arrivée en France, à la fin de 1760, jusqu'à sa mort. Il avait cependant acheté, le 13 avril 1776, le domaine de Collier, commune de Muides, Loir-et-Cher, mais il l'habita très peu.

Il décéda à Paris le 4 août 1778.

Son frère, M. de Rigaud de Vaudreuil, qui résidait avec lui, écrivait à son parent, M. de Lotbinière, le 2 mars 1779 :

" C'est avec une véritable douleur que je vous annonce la perte que j'ai faite de mon frère le 4 août dernier. Dieu l'a attiré à lui, et comme il a fait une bonne fin, j'ose espérer que Dieu lui aura fait miséricorde. "

(La fin au prochain numéro).

Pierre-Georges ROY.

---

[9] D'Hozier, *Armorial de France*, vol. VI, p. 371.

A travers les faits et les oeuvres

Au parlement britannique. — La session. — Le discours du trône. — Le débat sur l'adresse. — M. Lloyd George répond aux critiques. — Un succès oratoire. — Amendement travailliste repoussé. — La nationalisation. — L'assemblée de la Ligue des nations. — L'extradition des accusés allemands. — Echange de notes. — Un compromis. — La question du kaiser. — Les Alliés accepteraient un moyen terme. — L'imbroglio italo-serbe. — La rentrée en scène de M. Wilson. — Il brouille les cartes. — En France. — Le cabinet Millerand. — L'avènement de M. Deschanel. — La situation politique en Belgique. — Aux Etats-Unis. — Une crise. — M. Wilson congédie sommairement son secrétaire d'Etat. — Le sénat et le traité. — L'article 10 et le Canada.

LA session du parlement britannique s'est ouverte le 10 février. Pour la première fois depuis cinq ans, la cérémonie officielle a été entourée de toute la pompe à laquelle on était habitué avant la guerre. La reine accompagnait Sa Majesté le roi George V.

Le discours du trône ne renferme aucun passage très remarquable. Il y est fait mention de la situation économique et on y recommande la patience qui devra conduire aux réformes nécessaires pour assurer le rétablissement de l'état normal. Un des moyens qui rendront possible ce résultat, c'est l'augmentation de la production alimentaire. Le gouvernement prendra des mesures à cet effet. Des bills vont être présentés pour résoudre le problème des sans-emploi, celui des heures de travail et celui du minimum de salaire. Un paragraphe est consacré à la solution des difficultés irlandaises. " La question de l'Irlande, a dit Sa Majesté, n'est pas sans me causer de graves soucis; mais un bill sera sous peu présenté devant le parlement dans le but d'améliorer d'une façon définitive la forme de gouvernement de ce pays. "

Le discours officiel a provoqué un assez vif débat dans la chambre des communes. M. William Adamson, un leader travailliste, et sir Donald MacLean, le porte-parole du parti libéral, ont tour à tour attaqué le gouvernement. M. Lloyd George a répondu avec une verve qui rappelait ses meilleurs jours. Faisant allusion à la situation générale, il a fait observer qu'après le bouleversement d'une grande guerre personne ne pouvait s'attendre à autre chose qu'à une période de réaction et de mécontentement. Au sujet de l'Irlande il a relevé une parole prononcée par M. Adamson. Celui-ci avait parlé de *self determination*. Le premier ministre lui a demandé si, par là, il entendait la reconnaissance d'une république irlandaise au cas où les Irlandais en exprimeraient le voeu. A moins d'aller jusque là, a-t-il dit, les déclarations de M. Adamson au sujet de la *self determination* sont malhonnêtes. M. Lloyd George a déclaré que l'Irlande était le théâtre de meurtres et d'assassinats de la nature la plus lâche et la plus méprisable, et il a sommé le leader travailliste de dire s'il estimait que le gouvernement devait laisser les assassins maîtres du pays.

Au sujet du haut coût de la vie, le premier ministre a exprimé l'opinion qu'il était attribuable à la dépréciation de l'argent et non pas aux manoeuvres des " profiteurs ". Le seul remède, d'après lui, est l'augmentation de la production.

En réponse à sir Donald MacLean, M. Lloyd George a assuré que le prochain budget serait en équilibre et même plus qu'en équilibre. Puis, suivant ses adversaires sur un autre terrain, il a parlé de la question russe. Dans son opinion, le bolchévisme ne peut être écrasé par la force des armes. Certes aucun pays civilisé ne peut songer à faire la paix avec de tels barbares. Mais il est prouvé que l'Europe peut difficilement leur faire la guerre. Le salut viendra autrement. On n'a pas réussi à rendre la Russie à la raison par

la force. Mais elle pourra être sauvée par le commerce et son influence modératrice. Laissant de côté le problème russe, le premier ministre est revenu en Angleterre. " Les dangers ne sont pas tous en Russie, s'est-il écrié, ils sont aussi à nos portes. Je parle avec connaissance, avec appréhension, et avec le sentiment de ma responsabilité, et j'avertis la chambre qu'en vue d'événements possibles nous devons nous servir de toutes les armes légitimes. Nous devons mobiliser toutes nos forces pour combattre l'anarchie. "

Un député travailliste, M. Wililiam Brace, président de la fédération des mineurs du pays des Galles méridionales, a proposé une motion exprimant le regret que le discours du trône ne renfermât rien concernant la nationalisation des mines. Il a exposé le système qu'il préconise dans un assez long discours. M. Lloyd George s'est déclaré hostile à la nationalisation. Suivant lui, il est impossible de l'établir sans constituer une bureaucratie nouvelle. Il estime que la production minière n'augmenterait nullement avec l'organisation proposée. Les ouvriers ne travailleront pas plus fort pour l'Etat que pour une compagnie. En réponse à un autre député, M. Lunn, qui demandait la nationalisation de toutes les industries, le premier ministre s'est écrié que ceci signifierait l'avènement du régime soviet en Angleterre et que la nation anglaise combattrait de toutes ses forces une telle mesure. L'amendement de M. Brace a été repoussé par 329 voix contre 64. Au cours du débat sur l'adresse, le chancelier de l'échiquier a fait une déclaration importante. En voici sommairement la teneur. M. Chamberlain a annoncé " que le gouvernement anglais serait prêt à prendre part à une conférence de financiers pourvu que cette conférence soit convoquée par un pays neutre ou par la Ligue des nations". Il a averti les députés que, si l'Angleterre acceptait de prendre part à cette conférence, cela ne voudrait pas dire qu'elle

accepterait tout projet qui comporterait de nouvelles dépenses faites par la Grande-Bretagne aux Etats-Unis. M. Chamberlain ne veut plus emprunter aux Américains, ni que son gouvernement prête de l'argent aux autres pays.

* * *

Le 11 février une assemblée de la Ligue des nations a eu lieu à Londres. M. Léon Bourgeois présidait et a prononcé le discours d'ouverture. Les nations représentées étaient la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, la Belgique, l'Espagne, le Japon, le Brésil et la Grèce. Les séances ont duré quatre jours. Les premiers ministres Millerand, Lloyd George et Nitti y ont assisté. On a décidé d'admettre la Suède dans la Ligue. La prochaine réunion du Conseil aura lieu à Rome, le 15 mars.

La question de l'extradition des Allemands accusés d'avoir commis des actes contraires au droit des gens durant la guerre est toujours débattue. Les Alliés ont soumis au gouvernement germanique une liste qui contient plusieurs centaines de noms, y compris ceux de Hindenburg, de Ludendorf, de Von Tirpitz, etc. Il y a eu échange de notes. Le cabinet de Berlin affirme qu'il lui est impossible d'acquiescer à la demande des Alliés, parce qu'elle entraînerait comme conséquence les plus graves perturbations. Finalement il a proposé de faire faire aux accusés, en Allemagne même, à Leipsig, un procès dans toutes les formes judiciaires, et d'y admettre des représentants des puissances alliées. Si l'on doit en croire les dépêches, il semblerait que cette proposition n'ait pas été repoussée. Voici en quels termes elle aurait été accueillie: " Les Alliés notent que le gouvernement allemand est prêt à intenter sans retard, devant la cour suprême de Leipsig, contre tous les Allemands dont les puissances alliées

et associées ont l'intention de demander l'extradition, des procédures pénales, entourées des garanties les plus sûres et en aucune manière affectées par la mise en application des jugements, de la procédure ou des autres décisions des tribunaux civils ou militaires de l'Allemagne. Les poursuites que le gouvernement allemand propose d'intenter lui-même et en cette manière sont en tout compatibles avec l'article 228 du traité et expressément prévues à la fin de son premier paragraphe. Fidèles à la lettre et à l'esprit du traité de paix, les Alliés s'abstiendront absolument d'intervenir dans les procédures de la poursuite et du verdict à rendre, de manière à laisser au gouvernement allemand pleine et entière responsabilité. Ils se réservent le droit de juger de la bonne foi de l'Allemagne du fait que celle-ci reconnaîtra ses crimes et montrera son désir sincère de s'associer à leur punition. Les Alliés verront si le gouvernement allemand qui a déclaré ne pas pouvoir livrer les accusés inscrits sur la liste pour qu'ils subissent en pays allié leur procès est vraiment déterminé à les juger lui-même. En même temps, pour le triomphe de la justice et de la vérité, les Alliés ont résolu de nommer une commission inter-alliée et de lui donner la tâche de réunir, de publier et de communiquer à l'Allemagne des détails sur les chefs d'accusation qui pèseront sur chacun des accusés que leurs recherches incrimineront. "

Pour le quart d'heure cette solution parait avoir produit une détente dans les relations des Alliés avec l'Allemagne. En ce qui concerne le kaiser, un moyen terme pourrait bien également être adopté. En présence du refus de la Hollande signalé dans notre dernière chronique, les Alliés ont adressé à ce pays une nouvelle note dans laquelle ils s'efforcent de démontrer que leur demande est justifiable et que l'attitude du gouvernement de la Haye ne l'est pas. Toutefois, à la fin de cette pièce diplomatique, ils semblent ouvrir la porte à

un arrangement susceptible de donner satisfaction. Voici en quels termes ils s'expriment : " Les puissances ne peuvent cacher que le refus de la Hollande de livrer le kaiser les a fort surprises. Cependant elles croient que la Hollande peut prendre des mesures sur son territoire ou encore peut éloigner Guillaume du lieu de ses crimes de manière à faire disparaître le plus possible son influence pour l'avenir. Ces mesures ne sont pas tout ce que les Alliés voudraient que la Hollande fît pour la paix du monde, mais elles seraient du moins la preuve que la Hollande partage les sentiments des puissances. Les puissances demandent donc à la Hollande, avec la plus grande insistance, d'étudier cette question de la présence du kaiser sur son territoire. Elles désirent faire comprendre à la Hollande combien la situation deviendrait grave si le gouvernement hollandais ne pouvait prendre les mesures que demandent les puissances et que commande la sécurité de l'Europe. "

Ceci donne à la question du kaiser un aspect tout nouveau. Il n'est pas déraisonnable de soutenir que Guillaume doit être surveillé et qu'il ne doit pas être laissé libre de tramer des entreprises qui pourraient encore une fois bouleverser l'Europe. La Hollande l'a compris, et, tout en persistant dans son refus de livrer l'ex-empereur, elle semble disposée à l'interner dans une île, ou dans quelque autre endroit soumis à la souveraineté hollandaise, où il lui serait impossible de troubler la paix du monde. Un tel dénouement semblerait devoir être généralement acceptable.

Ces sujets de préoccupation une fois supprimés ou ajournés, il en reste d'autres cependant que les puissances alliées ont à considérer en ce moment. Le plus grave est bien celui du problème italo-serbe. Les gouvernements français, anglais et italien en étaient venus à une entente au sujet de Fiume et du littéral de la Dalmatie. Elle consistait

à faire de la ville en litige une cité libre sous la tutelle de la Ligue des nations et à concéder à l'Italie une bande de territoire au sud de Trieste. Soudain, M. Wilson, que sa longue maladie avait tenu en dehors de ces pourparlers, est rentré en scène avec une note adressée au conseil des Alliés, dans laquelle il se déclare absolument opposé à ce compromis. Il semblerait que son idée soit de reconnaître les droits du nouvel Etat yougo-slave à la souveraineté de Fiume. Cette intervention inattendue du président des Etats-Unis a créé dans les cercles diplomatiques une sensation plutôt désagréable. On prétend que le memorandum de M. Wilson contient l'intimation que, si les puissances alliées règlent la question italo-serbe sans l'agrément des Etats-Unis, ceux-ci devront cesser de s'occuper des affaires européennes.

Les premiers ministres de France, d'Angleterre et d'Italie se sont concertés pour répondre au président. A l'heure où nous écrivons, l'imbroglio n'est pas encore dénoué. Une dépêche de la presse associée dit que " dans la réponse des Alliés à M. Wilson au sujet de sa note sur la question de l'Adriatique, ils lui feront remarquer que leur proposition n'est pas aussi défavorable aux Yougo-Slaves qu'il le croit ". La réponse sera très laconique et demandera au président de proposer une solution pour la question de Fiume. Le *Temps* dit que le moment est critique et qu'il faut que chacun y mette du sien pour s'entendre. Les cabinets anglais et français ont préparé un projet pour régler la question de l'Adriatique parce que le président Wilson semblait ne plus s'occuper de cette question et qu'elle exigeait une solution prompte. A Paris particulièrement la brusque réapparition de M. Wilson est peu goûtée. On prête ces paroles mordantes à un officiel français : " La solution du problème était en voie. Tout-à-coup le président se lève de son lit et veut reprendre le travail où il l'a laissé, détruisant ainsi tout ce qui a été fait

en son absence. Nous verrons plus loin que cet incident n'est pas le seul qui ait marqué le retour de M. Wilson à l'activité politique.

* * *

En France le ministère Millerand, qui avait subi à son début un échec presque fatal, a paru consolider sa position. M. Paul Deschanel est entré en fonctions comme président de la république, et, à cette occasion, il a adressé aux chambres un message fort éloquent. Le gouvernement français s'est mis courageusement à l'oeuvre pour faire face à la situation financière et économique. La tâche sera terriblement ardue. Songez que la dette de la France s'élève au chiffre effrayant de 238,474,233,950 francs (soit plus de 47 milliards de piastres). Cependant ce vaillant pays a d'étonnantes réserves de force économique. A l'heure actuelle le mouvement ascensionnel du revenu permet des pronostics très favorables. Pour le mois de janvier les recettes encaissées au trésor ont été de 885,449,900 francs. Ces chiffres font concevoir l'espérance que le gouvernement français va pouvoir boucler son budget.

A la chambre des députés c'est M. Raoul Péret qui a été élu président en remplacement de M. Deschanel.

* * *

Conformément à notre promesse, nous voulons maintenant étudier sommairement la situation politique en Belgique, telle que l'ont faite les dernières élections. Nos lecteurs savent que ces dernières ont été défavorables au parti catholique. Il avait triomphé aux élections de 1912, qui lui avaient donné 102 représentants dans la chambre des députés. Cette fois-ci, il n'en a plus que 73, contre les socialistes 70 et les libéraux 34. Les causes de ce résultat ont été multiples. La

situation économique a été l'une des principales. La crise de la vie chère, qui posait la question des salaires, a poussé dans les rangs socialistes un grand nombre de travailleurs. Puis il y a eu les changements apportés au régime électoral. Ils ont assurément exercé une influence décisive. Jusqu'à 1919 la loi belge relative au droit de suffrage était l'une des plus justes, des plus rationnelles, des plus sages que l'on pût imaginer. Elle fixait l'âge électoral à vingt-cinq ans, et elle établissait le vote plural. Voici en quoi celui-ci consistait. Tout citoyen âgé de vingt-cinq ans avait un vote. Tout père de famille, âgé de trente-cinq ans, et imposé d'au moins cinq francs de contribution personnelle, et tous les propriétaires d'immeubles, ayant une valeur d'au moins 2,000 francs ont droit à un second vote. En outre, tous ceux qui ont fait des études moyennes du degré supérieur, ceux qui occupent une fonction publique, exercent ou ont exercé une profession impliquant les connaissances de l'enseignement moyen au degré supérieur, ou celles de l'enseignement supérieur lui-même, tous ceux-là ont droit à trois votes. De sorte que, dans les élections, ce n'était pas le nombre seul, mais c'était le nombre renforcé de l'expérience, de la science, de la responsabilité, qui jouait le rôle décisif. Dans ce système le vote du plus ignorant démagogue ne suffisait pas à détruire celui du citoyen le plus éminent et le plus éclairé. L'intelligence, la compétence,la valeur morale et sociale exerçaient une influence spéciale sur le résultat. Rien de plus sage, de plus juste, de plus conforme au bon sens. Depuis longtemps, en Belgique, les mauvais éléments dénonçaient ce régime. Mais la nation belge, s'en trouvait bien et le maintenait.

On se demande comment il se fait que le roi et le gouvernement belges aient consenti à le supprimer. Il y eut, paraît-il, dès le lendemain de l'armistice, des manoeuvres dont l'objet était de créer une atmosphère de fausses alarmes, de faire

croire au roi et à ses conseillers que le virus bolchéviste avait atteint la Belgique durant l'occupation allemande, et que seules de larges et libérales concessions aux revendications populaires étaient capables d'assurer avec le retour triomphal du roi la paix intérieure du pays. Un écrivain des *Etudes,* raconte ainsi ce qui arriva : "Le matin du 22 novembre (1918), dans sa capitale, ivre de joie et de gloire, le roi fit son entrée, à la tête de ses troupes victorieuses. Le soir il se rendit au parlement où il lut son fameux discours dans lequel il présentait le nouveau ministère, dont il énonçait le programme : "Messieurs, disait-il entre autres choses, l'égalité dans la souffrance et dans l'endurance a créé des droits égaux à l'expression des aspirations publiques. Le gouvernement proposera aux chambres d'abaisser, dans un accord patriotique, les anciennes barrières et de réaliser la consultation nationale sur la base du suffrage égal pour tous les hommes, dès l'âge de la maturité requise pour l'exercice des droits civils. " Ces paroles provoquèrent une douloureuse surprise; l'opinion catholique et libérale s'en alarma tout de suite ; les joies de la victoire en furent gâtées; elles n'avaient pas duré un jour tout entier. "

Conformément à cette promesse royale, la loi du 10 avril 1919 modifia profondément le régime électoral. L'âge de capacité fut abaissé de vingt-cinq ans à vingt-et-un, et le vote plural fut aboli. Dorénavant la Belgique était dotée du suffrage universel pur et simple, inscrit depuis de longues années au programme socialiste. C'était un changement radical. " Les conditions de la lutte électorale, lisons-nous dans l'article des *Etudes* déjà cité plus haut, étaient changées par le fait même. Le vote plural était en effet nettement favorable aux partis conservateurs et tendait très justement à avantager dans la gestion des affaires publiques la capacité et les hommes chargés de responsabilité. Les chiffres ici en

diront plus long que des raisonnements inutiles du reste et par trop faciles. Sous la loi nouvelle, il y a 2,100,000 électeurs, donc autant de suffrages. Sous le régime précédent, il y avait, en 1914, 1,791,136, soit environ 300,000 de moins qu'en 1919 et qui émettaient cependant 2,912,480 suffrages, soit 812,480 de plus. Il est impossible évidemment de déterminer dans ce chiffre la part exacte qui revenait aux socialistes. Elle était sûrement assez minime. Le seul fait de la suppression du vote plural a donc ôté plusieurs centaines de milliers de voix au parti conservateur et cela automatiquement, sans que l'idéal socialiste ait fait une seule conquête. Ceci devait être souligné pour permettre d'apprécier au juste la force de l'armée rouge. " On se rend mieux compte de la situation en examinant les chiffres du dernier scrutin, celui du 16 novembre 1919. Sur 1,739,160 bulletins valides, 649, 420 étaient aux catholiques, 640,320 aux socialistes, et 310, 570 aux libéraux. Les autres appartenaient aux petites listes. Fait à noter, jamais on n'avait constaté autant de bulletins nuls et d'abstentions dans un pays de vote obligatoire. Il y en a eu 362,670.

Il nous semble incontestable que l'abolition du vote plural a fait un tort énorme aux catholiques. Il y a eu aussi division dans les rangs de ces derniers. La question flamande en a été la cause. Elle a fait plus de ravages dans leurs rangs que dans ceux d'aucun des autres partis, car c'est en Flandre qu'ils ont toujours obtenu leurs plus belles majorités et compté le plus d'élus. Or, aux élections du 16 novembre, la question flamande a fait surgir des listes dissidentes. Il y a eu celles du Front-party. Celui-ci groupait les flamingants extrêmes, qui tendent nettement à la division de la patrie belge par la séparation administrative et le recrutement régional de l'armée, c'est-à-dire à l'instauration pratique de deux Belgique et de deux armées. belges, les unes parlant français, les autres parlant flamand.

Outre les adhérents du Front-party, il y avait les flamingants du programme minimum, ceux qui " protestent de leur volonté de garder la Belgique une, qui réprouvent la séparation administrative, mais qui veulent que dans tout le pays flamand la langue flamande soit, à tous les degrés de l'enseignement, la langue *véhiculaire* comme ils disent ; par suite que l'université de Gand devienne une université flamande ; enfin que l'on trouve une solution à la question des commandements dans l'armée. Or, le programme catholique traditionnel, tout en cherchant une solution équitable de la querelle linguistique, la résout autrement. Fidèle à sa devise " maximum de liberté et minimum de contrainte ", il veut que la question des langues soit librement tranchée par le père de famille qui fera élever ses enfants comme il lui plaira. Il n'est pas opposé à la création d'une université flamande, mais il n'admet pas qu'on impose par une loi à une institution ancienne de se transformer du jour au lendemain. Enfin, préoccupé avant tout d'unité nationale, il tâche d'éviter, à tout prix, dans l'armée, tout ce qui pourrait la partager en divisions flamandes et wallonnes. Il y avait donc entre les deux idéals plusieurs oppositions irréductibles.". De cet ensemble de circonstances fâcheuses, il résulta qu'en plusieurs circonscriptions il y eut des listes catholiques différentes, ce qui assura la victoire à la liste socialiste unique.

Tout ceci explique clairement l'affaiblissement du parti catholique. A la chambre il détient 73 sièges sur 186; au sénat, 59 sur 120. Dans les deux chambres il est le parti le plus nombreux, il reste l'arbitre de la situation. Mais il n'en est plus le maître. La droite catholique n'est plus la majorité. Dans ces conditions il n'y avait de place que pour un ministère composite, un ministère tri-partite. Le roi a chargé M. Delacroix, un catholique, de le former. Et à l'heure actuelle, le cabinet belge comprend des catholiques, des socialistes

et des libéraux. Combien de temps cela durera-t-il ? Il est difficile de le prévoir.

* * *

Aux Etats-Unis, la convalescence de M. Wilson s'est manifestée non seulement par son espèce d'ultimatum aux Alliés, comme nous l'avons vu plus haut, mais en outre par l'exécution politique du membre principal de son cabinet, le secrétaire d'Etat Lansing. Il appert que, durant la maladie du président, M. Lansing avait convoqué à plusieurs reprises des réunions des membres de l'administration pour conférer sur les affaires les plus pressantes. M. Wilson a vu dans cet acte une usurpation d'autorité, et, le 7 février, il a demandé des explications à M. Lansing. Celui-ci a répondu en admettant le fait, mais en protestant qu'il n'avait assurément pas cru agir inconstitutionnellement ni contrairement aux vues du président et qu'il n'avait jamais eu l'intention d'usurper des pouvoirs qui ne lui appartenaient pas. Il terminait en mettant se démission à la disposition du chef de l'Etat. Celui-ci a répliqué par une lettre extrêmement raide. Suivant lui les explications du secrétaire d'Etat ne le justifiaient en rien d'avoir assumé l'autorité présidentielle. " Je dois vous rappeler, écrit M. Wilson, que nulle action ne pouvait sans moi être prise par le cabinet, et conséquemment qu'il ne pouvait y avoir aucun inconvénient à attendre relativement à des affaires qui ne pouvaient être réglées sans moi. " Puis le président, élargissant le débat, invoque d'autres griefs qui remontent à l'époque où M. Wilson et le secrétaire d'Etat étaient à Paris, travaillant à l'élaboration du traité de Versailles et de la Ligue des nations. Et il lui reproche de n'avoir alors accepté sa direction qu'avec répugnance. Il prétend encore que, depuis leur retour à Washington, à maintes

reprises, il a constaté que le secrétaire d'Etat essayait d'anticiper son jugement en lui soumettant simplement pour ratification des actes déjà accomplis. Pour toutes ces raisons, le président déclare qu'il croit devoir se prévaloir de l'offre de démission de M. Lansing, dont les divergences d'opinion avec M. Wilson sont pour celui-ci une cause d'embarras. Comme conclusion, le secrétaire d'Etat américain a démissionné le 12 février.

Cet incident politique a créé naturellement une vive sensation aux Etats-Unis et en Europe. Il a manifesté à bien des gens peu au courant de ces questions la vraie nature de la constitution américaine. Aux Etats-Unis, ce que nous appelons le gouvernement responsable n'existe pas. Le cabinet ne relève pas du Congrès, il relève uniquement du président. Celui-ci est souverain — avec certaines limitations sans doute — mais souverain réel, et avec de grands pouvoirs, durant quatre ans. Et il peut se produire cette anomalie, suivant nos principes constitutionnels, d'un gouvernement conservant le pouvoir quoiqu'il soit en minorité dans les chambres. C'est bien ce qui existe en ce moment aux Etats-Unis.

Les journaux anglais sont pleins de commentaires au sujet de l'incident Wilson-Lansing. Voici une citation caractéristique de la *Westminster Gazette* : " Le renvoi du secrétaire Lansing par le président nous donne une illustration dramatique du pouvoir particulier qui est conféré au chef du gouvernement par la constitution américaine. On ne sait pas exactement ce qu'a fait M. Lansing, mais il semblerait qu'il a appliqué, pour sa propre conduite, le principe américain *d'agir par soi-même.* ".

Pendant ce temps le traité de Versailles est toujours en suspens devant le sénat américain. Les pourparlers et les discussions vont leur train. Mais la solution n'est pas encore atteinte.

Une des réserves que les sénateurs républicains veulent accrocher au traité a fait parler d'elle au Canada récemment. C'est celle qui a trait à l'article dixième du pacte de la Ligue, en vertu duquel notre pays a droit à un vote dans l'assemblée. La réserve proposée par le sénateur Lenroot nous enlèverait ce privilège, ou du moins décrèterait que les Etats-Unis refusent de le reconnaître. Un des ministres du gouvernement canadien a publiquement protesté contre cette attitude. Parlant devant l'association des vétérans de la grande guerre, l'honorable M. Rowell a déclaré que si les Etats-Unis adoptaient cette réserve, le Canada ne pourrait s'y soumettre et refuserait la sanction qu'il a le droit de donner. " Nous ne pouvons pas croire, s'est écrié le ministre, que les Etats-Unis disputeront au Canada la place qu'il a le droit d'occuper dans la Ligue, lorsqu'ils ne s'opposent pas au même privilège accordé à de petits Etats tels que Cuba, Panama, Haïti et le Guatemala. Le gouvernement canadien a fait clairement comprendre sa position à Londres en demandant de la faire aussi connaître à Washington. "

Il nous semble que la presse quotidienne a grossi démesurément cet incident. A supposer même que le sénat américain adopterait la réserve Lenroot, dans la pratique il nous semble que cela n'entraînerait pas de très graves conséquences.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 22 février 1920.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

MELANGES HISTORIQUES de M. Benjamin Sulte, études éparses, compilées et annotées par M. Gérard Malchelosse. — Volumes III, IV et V. — A Montréal, chez Ducharme, 1919 et 1920.

Nous avons déjà dit, ici même, dans ces notes bibliographiques, au sujet des deux premiers volumes publiés, ce que nous pensons de l'oeuvre si considérable de M. Sulte et du travail intelligent qu'accomplit M. Malchelosse en publiant ces études, éparses ici et là, du plus infatigable et du plus érudit de nos chercheurs. M. Sulte, l'un de nos vétérans de la plume, a cela de particulier que, s'il écrit un peu à la brasse, sans préoccupations ou recherches de style, et comme cela lui vient, sans plus, il a le souci constant de se renseigner aux sources et de se documenter comme personne. Et ce qui ajoute à l'intérêt de tout ce qu'il a publié depuis soixante ans, c'est qu'il est aussi original qu'il est renseigné. Qu'il nous parle de l'*histoire de la pomme de terre,* ou de *Versailles* et des fameux *arpents de neige,* des *Bourgeois de la compagnie du Nord-Ouest* ou des *Marchés des Trois-Rivières* (III vol.) ; de *George-Etienne Cartier* (il tient à son George sans s!) — dont il fut l'ami personnel, il y a cinquante ans passés (IV vol.) ; des termes *Américain* et *Indien,* du *Moulin banal,* d'un *Sermon du cigne de Cambrai,* de la *Famille Galifet,* de l'*Exode de* 1760-1763 ou de *Father Marquette* (V vol.)... c'est toujours la même érudition, la même exactitude du détail, la même verve et... le même sans-gêne! Ah! l'homme intéressant et divers! M. Malchelosse a beau faire, il n'arrivera jamais à mettre un lien entre toutes ces productions. Mais elles n'en ont pas besoin pour nous intéresser. Telles quelles, elles se suffisent à elles-mêmes! Mais ce dont il faut être reconnaissant à M. Malchelosse, et à M. Ducharme, son éditeur, c'est de nous rassembler tout ce bagage d'articles et d'études en une série de volumes qui vont constituer une vraie mine, riche et féconde, pour les chercheurs de l'avenir. E.-J. A.

* * *

L'EMBALLEMENT, poème anti-impérialiste, par M. l'abbé Apollinaire Gingras, docteur ès-lettres.

C'est, disait l'*Action catholique* (9 février), un poème de quelques cents vers, où l'auteur flagelle impitoyablement notre participation aux

guerres impériales. Quelque opinion qu'on entretienne à ce sujet, la lecture de ce petit poème procurera un agréable quart d'heure, et l'on ne détestera pas de voir passer sous ses yeux, affublés d'une épithète largement méritée, certains exploiteurs de patriotisme, qui veulent à tout prix nous convaincre que " nous sommes d'Albion le gendarme éternel ". Au dire de connaisseurs, le poème est intéressant. Il a belle allure dans sa toilette typographique. M. l'abbé Gingras est un ancien dans la carrière des lettres canadiennes. Nous lui devons de belles pages et de douces heures. Naguère, son ami, l'abbé Cinq-Mars, de Portneuf, nous en parlait avec un lyrisme débordant, et la lecture d'*Au foyer de mon presbytère* ne lui donnait pas tort. E.-J. A.

* * *

BIBLIOTHEQUE QUEBECOISE, en vingt-cinq volumes, par Pierre-Georges Roy.

Ce n'est qu'une annonce! M. Frank Carrel nous écrit qu'il serait disposé à entreprendre la publication de ces vingt-cinq volumes, dont M. Roy a amassé les matériaux, si l'opinion des connaisseurs favorisait l'entreprise. Je ne suis pas un connaisseur et me ferais scrupule de donner ma voix au chapitre. Mais ce que je sais bien, ce que tout le monde sait, c'est que les *recherches* de M. Pierre-Georges Roy — nos lecteurs ne me démentiront pas — sont d'une richesse et d'une valeur incalculables. J'ai connu un vieux sulpicien qui nous prêchait qu'il fallait travailler comme si l'on devait toujours vivre. Quand je vois l'érudit et infatigable éditeur du savant *Bulletin des recherches historiques* nous promettre tranquillement, à son âge — car sans être un vieillard, il n'est plus jeune — encore vingt-cinq volumes, je pense à ce vénérable sulpicien et à son conseil. Les vrais travailleurs sont si rares qu'il faut admirer sans réserve des laborieux, intelligents et constants, comme ce nouveau décoré du Saint-Père qu'est M. Pierre-Georges Roy. E.-J.-A.

* * *

MARIELLE, par Jean Dufourt. 1 vol. in-16. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

C'est tout le grave et troublant problème de l'éducation de la femme dans les milieux modernes qui s'agite dans cette aventure sentimentale, terminée par un noble et émouvant consentement aux devoirs traditions-

nels. Elevée dans une famille d'ancienne bourgeoisie, d'une moralité austère qui confine parfois à la rigueur janséniste, livrée, par l'ignorance même où les siens s'efforcent de la maintenir, aux séductions innocentes de sa sensibilité et aux entraînements de son coeur ardent et sincère, l'héroïne de ce roman intime en arrive presque à se croire malheureuse dans l'union assortie préparée par ses parents suivant la bonne formule provinciale, en tout cas à créer du malheur autour d'elle. Mais les scrupules de sa foi la protègent contre les suprêmes déchéances et la guerre survenant ne lui laisse que le souvenir, très pur, de son premier amour, regretté à la façon de ces enfants morts jeunes, dont on n'a connu que les sourires. Elle pourra, dans la paix absolue, se consacrer à l'oeuvre maternelle qui l'attend et former des enfants avec la ferme douceur que lui a apprise la dure leçon de l'expérience. Conclusion pratique qui naît d'une étude attentive, extrêmement fouillée, des habitudes, des travers, des vertus et des mondanités de la société lyonnaise.

* * *

GILBERTE, MA SOEUR, par Henriette Célarié, 1 vol. in-16, — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

On connaît de Mme Henriette Célarié de nombreux récits d'invasion dont les plus répandus, *En esclavage* et *Quand ils étaient à Saint-Quentin*, ajoutent une documentation précise au dossier écrasant de la soldatesque allemande. L'oeuvre nouvelle qu'elle présente au public procède d'une inspiration bien différente. C'est l'autobiographie attachante, minutieusement détaillée, d'une jeune fille du vingtième siècle, longtemps sacrifiée à une aînée aux dehors brillants et au coeur sec. Réfugiée dans un solitaire domaine de la Provence, condamnée à une vie médiocre par l'égoïsme cruel de *sa soeur Gilberte*, qui est devenue veuve d'un aventurier cosmopolite, l'héroïne rêve à une revanche du sort. Celle-ci se présente sous la forme d'un aimable et spirituel jeune homme. Mais la dure volonté de *Gilberte* se met férocement en travers de sa route. Et c'est dans le donjon délabré un duel émouvant qui, jusqu'au bout, tient l'intérêt suspendu. Roman simple et exquis, qui met en scène, avec une exactitude prenante, la vraie jeune fille au caractère sérieux mais enjoué et la jeune femme frivole et coquette. Il est du reste écrit dans un style pittoresque, toujours alerte et avec une fine ironie. L'auteur prend rang dans la phalange des observateurs avertis et des psychologues les mieux renseignés.

LA PETITE CHANOINESSE, par M. Delly. 1 vol. in-16. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

L'auteur d'*Esclave ou Reine*, d'*Entre deux âmes*, de *La fin d'une Walkyrie*, excelle à montrer des âmes d'élite aux prises avec des situations exceptionnelles. Cette *Petite Chanoinesse*, dont la figure exquise, délicate comme un pastel ancien, se détache en vigueur de l'action de ce nouveau roman, et attire par le contraste piquant de sa candeur confiante et de sa grâce inconsciente, réussit à enchaîner un authentique et riche gentilhomme qui a toutes les séductions en même temps que tous les vices élégants de l'aristocratie d'autrefois. Mais vienne la guerre, le sceptique viveur se transformera en héros digne des preux ses aïeux et l'idylle, ébauchée en caprice, dans la solitude d'un manoir franc-comtois, se dénouera en mariage béni du ciel, en dépit des tentatives d'une sirène cosmopolite, qui se révèle une servante de la diplomatie occulte de l'Allemagne, et des répugnances d'une aïeule qui a son siège fait à l'endroit de l'égoïsme masculin. Ce drame intime se déroule tantôt dans le décor tapageur de la société mêlée des salons où l'on ne s'ennuie pas, tantôt dans le milieu attendrissant d'une ambulance pyrénéenne, tantôt dans le sévère décor des existences cloîtrées de province, si curieuses à observer. De l'émotion à souhait, du pittoresque dans le détail, de l'actualité, puisque la guerre joue sa partie dans l'évolution des caractères et des situations, une sincérité captivante dans l'ensemble, voilà qui promet à ce roman une belle carrière.

* * *

LES VERTUS DU CHRIST, par H.-C. Schuyler. Tome III : *L'Obéissance du Christ*. — Chez P. Lethielleux, à Paris.

L'obéissance n'est pas seulement une vertu de l'enfance et n'intéresse pas exclusivement la vie de famille. Elle s'impose à tout homme dès lors qu'il est membre d'une société, que ce soit la société civile, dont font partie tous les citoyens, ou la société religieuse, l'Eglise, à laquelle appartiennent tous les catholiques.

Après avoir rappelé, dans l'introduction, en quoi consiste la liberté et comment elle se concilie avec l'obéissance, l'auteur montre dans un premier chapitre quelle fut l'obéissance de Jésus, fils unique de Dieu, envers Marie et Joseph. Sans doute, Marie était la plus sainte et la plus parfaite de toutes les créatures ; sans doute aussi elle fut la plus aimante des

mères ; elle n'était cependant qu'une créature et son fils était Dieu. De plus, Joseph n'était qu'un pauvre charpentier, né dans le péché commun à tous les hommes, bon et juste assurément, mais étranger à Jésus. Or, le fils de Dieu fait homme a donné durant toute sa vie terrestre des preuves admirables de respect et de soumission à sa mère et à son père adoptif. Sa vie s'impose ainsi à tous les enfants chrétiens comme une modèle d'obéissance et de soumission filiale.

Le second chapitre traite à fond de l'obéissance due à l'autorité civile. Question délicate s'il en fut, où mille causes concourent à obscurcir la notion du devoir. Tantôt ce sont des gouvernants qui détournent à leur profit le pouvoir qu'ils ont reçu pour le bien général. Tantôt ce sont les préventions des subordonnés contre tel ou tel membre du pouvoir. D'autres fois ce sont les contestations soulevées sur la question de la légitimité de leur autoritié. Les gouvernants sont cependant — qu'ils en aient conscience ou non — les représentants d'une autorité plus haute, celle de Dieu même, et ils ne doivent se servir de leur pouvoir que pour le bien. De même le Christ a appris aux hommes à rendre à César ce qui appartient à César, et il leur a donné l'exemple de la soumission aux autorités civiles constituées. Le Père Schuyler sait toutes les difficultés et connaît toutes les répugnances que peuvent éprouver parfois des citoyens animés d'un véritable esprit de justice. Eclairé par la conduite même du Sauveur et de ses premiers disciples, il a su trouver des règles dont tous apprécieront la sagesse, la mesure et le profond esprit chrétien.

Enfin un troisième chapitre expose quelle fut l'attitude de Notre-Seigneur vis-à-vis des autorités religieuses de la Palestine, comment il observa les plus petits préceptes de la loi mosaïque et surtout de quelle admirable façon il se soumit toujours aux ordres de son Père céleste. Le volume se termine par le tableau saisissant de l'agonie du Sauveur où Jésus montra jusqu'à quelle hauteur doit s'élever l'obéissance qui conduisit un Dieu à accepter l'ignominie de la Croix.

Cet ouvrage se recommande par toutes les qualités qui ont fait le succès des deux premiers volumes des " Vertus du Christ ", *Le courage* et *La charité*. Etude d'une solide théologie, pleine de piété et d'une profonde connaissance des conditions modernes de la vie, *L'obéissance du Christ* aidera à combattre les tendances anarchistes contemporaines pour remettre dans les relations de l'homme avec sa famille, les pouvoirs civils et l'autorité religieuse, l'esprit surnaturel dont le Christ nous a donné de si parfaits exemples.

SAADA LA MAROCAINE, par Elissa Rhais. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

C'est le premier roman d'un écrivain original qui se présente au public sous le jour le plus pittoresque et le plus mystérieux. Mme Elissa Rhaïs, musulmane de l'Algérie, fille de conteurs arabes, fréquenta l'école française de Blidah jusqu'à l'âge de douze ans et prit ensuite le voile des femmes kabyles, vivant dans l'ombre du harem... C'est là qu'elle conta ses premières histoires jusqu'au jour où elle sentit en elle le désir de noter en français les aventures de son enfance...

C'est une histoire bien émouvante que celle de Saâda. Chassée du Moghreb natal avec tous les siens par les duretés de la guerre, toutes les misères l'attendaient dans cette ville algérienne où elle se réfugia. Un sort contraire semble s'acharner sur la pauvre smala déracinée et pitoyable... Le récit de ses aventures sert à Mme Rhaïs pour nour faire connaître l'âme mystérieuse et simple des musulmans. Et le conte se développe dans un décor prestigieux, chargé de poésie, où la vie quotidienne et humble de l'Orient se déroule en scènes familières d'une vérité réaliste et saisissante.

* * *

SUR LA ROUTE SANGLANTE (poésies), par Mario Taconnet. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

Par delà les tombeaux, en avant! Grande parole qui commande aux survivants de la Guerre leur devoir précis. L'auteur de ce recueil de poésies s'en est évidemment inspiré, car ses vers émus, vibrants, jallis de source en quelque sorte, expriment avec une rare intensité les graves pensées qui s'imposent à nos méditations: évocation des défaites inexpiables qui appelaient la revanche du Droit, des héros, si pareils aux poilus actuels, qui soutinrent une lutte inégale, des prophètes inspirés comme Déroulède, qui tinrent la conscience nationale en éveil, images émouvantes de la levée en masse aux premiers jours de l'épopée de 1914-1918, imprécations justicières contre l'Allemagne scélérate et son kaiser rouge, rappel des épisodes fameux qui illustrèrent les armes françaises, de la stoïque attente du pays, suivie de l'effondrement des nations de proie et de l'apothéose des modernes Croisés. Toutes nos souffrances, tous nos deuils intimes, tous nos espoirs, toutes nos ambitions les plus nobles revivent, magnifiés en ces vers ardents, qui sont la révélation d'un beau et d'un pur talent.

* * *

Survivance française et participation à la guerre

UN ARTICLE DE M. LEMIEUX

L'HONORABLE Rodolphe Lemieux, ancien ministre dans le cabinet Laurier, au cours d'un voyage en France, a donné, le 1er mars dernier, à la *Libre Parole* de Paris, un article, intéressant au plus haut point, au sujet de la survivance française au Canada et de l'apport des Canadiens français à la dernière guerre.

Nous avons déjà, dans les pages de la *Revue canadienne*, reproduit des textes bien significatifs, traitant de l'une et l'autre question. Mais il est des choses qu'on ne redira jamais trop.

Dans cette livraison même, nous publions la conférence que M. le chanoine Chartier a dû prononcer le 12 avril — c'est presqu'hier — à l'Institut catholique de Paris. Ainsi que nous l'expliquons dans une note, c'est la première d'une série de dix que notre estimé collaborateur est appelé à donner, d'avril à juin, cette année, sur le Canada français, et dans lesquelles, nous en sommes certain, le distingué chanoine remettra au vrai point bien des choses, qui ont besoin de l'être devant des yeux français.

Naguère, nous reproduisions aussi l'*interview* de Mgr Georges Gauthier (15 décembre 1918) et la lettre au député Jean Bon de Mgr l'archevêque Bruchési (7 juillet 1919), où les faits de notre participation à la guerre mondiale étaient exposés sous leur vrai jour. [1]

---

[1] Cf.: *Revue canadienne*, février 1919 et février 1920.

Il nous plaît particulièrement de publier aujourd'hui, en donnant le texte de l'article de l'honorable Rodolphe Lemieux, des affirmations et des précisions qui sont dans la même note et qui ont, elles aussi, une haute portée.

En effet, on ne nous connaît pas assez en France. On ignore trop la part que nous avons prise à la grande guerre. Nos hommes publics se doivent et nous doivent, à cause de l'autorité que leur assure leur situation, de rendre témoignage, en tout cela, à la vérité. L'opinion française a besoin d'être éclairée, au moins pour une bonne partie.

En attendant que M. Chartier expose plus au long, dans ses dix conférences, quelle est notre situation et notre mentalité, comment et pourquoi, tout en aimant toujours passionnément la France, nous ne sommes plus pourtant des Français au sens complet du mot, M. Lemieux a montré, nous semble-t-il, en un raccourci aussi heureux que juste, ce que nous sommes vraiment et quels furent nos " actes " au cours de la dernière guerre.

* * *

" Si, comme on l'a dit, écrit-il, l'Alsace et la Lorraine sont les sentinelles de la France sur le Rhin, la province de Québec est la gardienne de la foi catholique et de la pensée française sur les rives du Saint-Laurent. Mes compatriotes, les Canadiens français, montent la garde autour des traditions et des souvenirs que la France a essaimés en Amérique depuis François Ier jusqu'à Louis XV. N'en déplaise à l'éminent académicien, M. Maurice Barrès, nous n'avons aucune affinité avec les descendants des héros de Fenimore Cooper. Nous sommes des fils de l'Armorique et du vieux sol normand. Il n'y a pas de patois chez les Français du Canada. Il y a des archaïsmes, ce qui est tout différent. Nous avons le culte de

la langue, de la loi et des coutumes de nos ancêtres. Nous sommes — pour me servir d'un terme usité au palais — vos grevés de substitution en Amérique. Nous voulons être les dépositaires du vieil idéal français dans le Nouveau-Monde.

"Et n'ayez crainte, notre existence nationale est désormais assurée. Nous avons lutté depuis la cession en 1763, nous luttons encore, nous lutterons toujours. Et c'est ce perpétuel qui-vive, cette constante alerte qui nous vaudra la survivance, gage de notre destin. Comme la Roumanie au milieu du pays slave, Québec est l'îlot latin en Amérique. Et qu'est-ce donc qui a opéré ce "miracle canadien", dont parlait avec dévotion M. Etienne Lamy? [2] Le dévouement de notre clergé, la sagesse de nos hommes d'Etat et le patriotisme des mères canadiennes.

" Lors du traité de Paris, en 1763, il y avait environ 82,000 habitants au pays. En 1791, sous la domination anglaise, il s'en trouvait 170,000; en 1831, 570,000. En 1871, nous dépassions le million, y compris les Acadiens des provinces maritimes, et, en 1911, nous étions 2,054,890. Nous atteignons aujourd'hui 2,500,000. Je ne parle pas, bien entendu, des Canadiens français émigrés aux Etats-Unis. Leur nombre dépasse le million. Il suffit pour le constater de voyager quelque peu dans la Nouvelle-Angleterre et dans certains Etats de l'ouest. Le taux de la natalité française au Canada, au dire de LeRoy-Beaulieu, a été " énorme ". S'il est vrai que la population double tous les vingt-cinq ans, vous avez une idée de ce que représentera le groupe canadien-français dans l'avenir — si surtout de bons colons français et belges viennent se fixer chez nous et si nos gens aident les autorités à réduire le taux de la mortalité infantile.

---

[2] Le mot, croyons-nous, est plutôt de M. Maurice Barrès.—*La rédaction.*

" Pour ce qui est de la province de Québec, je n'hésite pas à dire qu'elle est fortement organisée, et du point de vue civil et du point de vue religieux. C'est un pays essentiellement agricole, mais où l'industrie du bois et de la pulpe est très prospère. Il y a mille municipalités, six mille écoles, douze mille instituteurs. Chez nous, l'enseignement est confessionnel. Catholiques et protestants ont une organisation scolaire distincte — et cette dualité existe depuis l'école primaire jusqu'à l'université. Cercles agricoles, syndicats, coopératives, caisses rurales se propagent de plus en plus. Nos ingénieurs forestiers et nos écoles forestières mettent en valeur notre domaine des bois— l'un des plus riches du monde.

" Depuis quelques années, le souci du gouvernement a été de favoriser la colonisation. C'est par la colonisation que nous entendons " river " au sol l'avenir de notre race. Le régime seigneurial, aboli en 1854, fut avant tout, dans la pensée de nos anciens rois, une entreprise de colonisation et de peuplement. Il a produit d'excellents résultats.

" Bref, chez nous, le paysan est propriétaire, il est libre, il est heureux. Grâce à l'organisation municipale, scolaire et paroissiale, il peut facilement s'initier à la chose publique. De fait, c'est un régime qui se prête admirablement au développement de l'intelligence, de la volonté, du patriotisme.

" Je sais que les comparaisons sont souvent odieuses, mais il me sera bien permis de dire que si dans l'ouest canadien il y a eu tout récemment quelques éruptions de soviétisme, c'est chez les nouveaux venus des vieux pays que ces manifestations se sont produites. Chez les Canadiens français catholiques, rien de tel. Et pourtant, ils ont eux aussi leurs unions ouvrières, leurs syndicats. Mais, amoureux de l'ordre et de la liberté, ils s'insurgent contre l'internationalisme qui

prêche la lutte des classes. Ou, pour mieux dire, grâce à l'enseignement religieux qu'ils reçoivent, à leur bon sens français, ils ont un juste concept de la vie humaine et de la question sociale. Peu ou point de grèves chez les Canadiens français! Chez nous, les conflits industriels se règlent à l'amiable. "

Voilà pour les raisons d'être de notre survivance française. On aura remarqué que M. Lemieux en indique exactement trois: le dévouement de notre clergé, la sagesse de nos hommes d'Etat et le patriotisme de nos mères canadiennes. On ne pouvait mieux dire, ni plus justement.

* * *

Dans une autre partie de son article, M. Lemieux traite de la part que les Canadiens ont prise à la grande guerre de 1914-1918. Et c'est encore une bonne page, à ce qu'il nous semble, sans outrance d'aucune sorte, qu'il écrit pour les lecteurs de la *Libre Parole*. Les Canadiens aimeront à la relire et à la conserver. Nous citons toujours:

" L'apport du Canada, au cours de la grande guerre, a, je le sais, soulevé chez vous une admiration où se mêlait de la tendresse. 500,000 Canadiens se sont enrôlés — et notre pays compte à peine huit millions d'habitants. 60,000 d'entre eux reposent en terre française. Dans la longue et imposante théorie de croix blanches, qui s'étend de la mer à Belfort, les noms canadiens sont légion. Des mutilés, des blessés, des veuves, des orphelins, une dette de guerre de deux milliards de dollars environ, voilà notre passif après l'effroyable conflit.

" Pour apprécier avec justice l'attitude des deux races au Canada, relativement à leur participation à la guerre, il faut

se rappeler que l'entrée en guerre des alliés fut dictée par l'intérêt particulier de chaque nation. L'Anglo-Canadien—arrivé d'hier au Canada — vint combattre en France pour défendre sa mère-patrie, l'Angleterre, menacée par l'Allemagne. Le Canada n'est à ses yeux que le prolongement de la Grande-Bretagne. Le Canadien français, qui, depuis trois siècles, ne connaît d'autre patrie que le Canada, est venu combattre pour la France, son ancienne mère-patrie. C'est là, d'ailleurs, ce que disait l'un de nos plus vaillants officiers, le colonel Laflèche, lors de la visite du général Pau à Montréal, en mars 1919. Voici le texte même de son discours:

" Dès le début de la guerre, après la victoire de la Marne, nous eûmes tous ici la conviction que la France, l'Angleterre et la Russie allaient avoir facilement raison de l'ennemi. L'Amérique fut lente à se rendre compte que cette conflagration européenne allait avoir un caractère mondial. Le Canada ne nous apparut pas alors comme menacé.

" Et, cependant, parlant au nom de mes compatriotes de langue française, laissez-moi vous dire que c'est pour la France que nous nous sommes enrôlés. C'était aussi pour défendre les droits de l'humanité menacée. En un mot, c'était se battre pour la plus noble cause que jamais homme eut à défendre. Nous avons été heureux d'offrir notre sang pour la défense de votre sol sacré.

" Alors que tous les belligérants se battaient pour leur propre patrie, nous avons voulu, nous, porter secours à notre ancienne mère-patrie dont nous avons gardé les traditions et dont nous parlons la langue. C'est pour elle que des milliers des nôtres ont donné leur vie et qu'ils dorment leur dernier sommeil dans le sol de votre glorieux pays. Nous, les soldats canadiens, saluons aujourd'hui l'illustre et noble représentant de la belle France et de sa victorieuse et héroïque armée. "

" Ces paroles sont à retenir à l'heure où l'enthousiasme provoqué par les alliances de la guerre tend à se nuancer des intérêts que les réalités de la paix font surgir. Le groupe impérialiste, groupe turbulent au Canada et dont le mot d'ordre est " Crois ou meurs ", est la cause de toutes nos discordes. Mais le temps est un grand maître et le jour n'est pas

éloigné où, tout en restant loyaux envers la couronne, les Canadiens, anglais ou français, ne reconnaîtront pas d'autre patrie que le Canada. "

* * *

Ce jour où tous les Canadiens ne reconnaîtront pas d'autre patrie que le Canada viendra-t-il jamais? Nous n'en sommes pas aussi certain que M. Lemieux. Ce que nous savons mieux, c'est que les vrais apôtres de la " bonne entente " sont rares. Il convient de féliciter notre honorable ami d'être de ceux-là.

L'abbé Elie-J. AUCLAIR,

de la Société Royale du Canada.

Souvenirs d'enfance

(SUITE)

II

APRES un premier coup-d'oeil jeté sur la maison paternelle, il convient de parler de ceux qui l'habitaient jadis, et je veux employer pour les faire connaître le style des contes de mon enfance.

Il y avait une fois un pauvre jeune homme, né d'une pauvre famille, dans une pauvre campagne qui portait le doux nom de *Côte-des-Anges*, paroisse de Sainte-Scholastique, comté des Deux-Montagnes. Il se nommait Charles Routhier, et comme il n'y avait pas alors d'école dans sa paroisse natale il n'apprit pas à lire. Son père était cultivateur, et ce fut le seul *titre nobiliaire* qu'il pût donner à son fils.

Un jour, à la porte de l'église paroissiale, après la messe du dimanche, une jeune fille attira son attention. Il avait vingt ans, et il se demanda si elle consentirait à venir habiter la *Côte-des-Anges*. Il prit des informations, et il apprit qu'elle se nommait précisément *Angélique* et que son nom de famille était *Lafleur*. Ange et fleur à la fois, quel idéal pouvait mieux inspirer l'amour ?

Comme on dit dans le langage populaire il *alla la voir*, et il ne fallut pas de longues fréquentations pour en venir à des propositions de mariage. Car, dans nos familles chrétiennes, l'amour n'a qu'une forme — celle du sacrement institué par Dieu lui-même, et ce sacrement n'a qu'un but—celui de donner des citoyens à la patrie et des enfants à l'Eglise de Jésus-Christ.

Les fleurs de leur printemps d'amour ne se fanèrent pas sans donner leurs fruits, et, quand il fallut agrandir le foyer domestique, mon père quitta la *Côte-des-Anges* et vint se fixer aux bords du lac des Deux-Montagnes.

C'est là qu'il bâtit la maison en pierre blanche que j'ai décrite, laquelle plus tard devint trop étroite, quand la famille compta douze enfants comme celle du patriarche Jacob.

J'étais parmi les derniers-nés. Je n'avais que six ans lorsque je fis pour la première fois connaissance avec la mort. Mon plus jeune frère en avait quatre et j'avais pour lui l'attachement le plus tendre. Il était beau, aimable, spirituel. Nous étions inséparables dans nos jeux d'enfant aux bords du lac.

Un jour, la vague nous apporta sur la grève une carotte bien lavée qui nous parut appétissante. Elle avait trois racines que je pris pour moi. J'en donnai le tronc à mon petit frère, bien sûr que c'était la meilleure partie. Il n'en mangea que la moitié, pendant que j'avalais mes trois racines, et il en jeta le reste à l'eau, en me disant : " Elle n'est pas bonne cette carotte. " Je fus de son avis que les carottes du jardin étaient meilleures et nous retournâmes à la maison, car c'était bientôt l'heure du dîner.

Une demi-heure après nous mangions notre soupe ensemble, lorsque Joseph se plaignit de grandes douleurs dans les intestins. Il alla se coucher et ses souffrances devinrent intolérables. Un quart-d'heure après, j'étais pris du même mal. Qu'était-ce que cette maladie soudaine et si douloureuse ? — Personne ne le devina dans la famille et l'affliction devint inquiétante.

Notre voisine arriva et demanda si nous n'aurions pas mangé quelque fruit empoisonné. Je me rappelai alors notre aventure de la grève et je la racontai. Ah ! malheureux en-

fants, dit la voisine, c'est une *carotte à Moreau* que vous avez mangée! C'était la première fois que nous entendions ce nom.

Il n'y avait pas de médecin dans la paroisse. Mais on savait que le lait était un contre-poison et l'on eut recours à ce traitement. Hélas! il était déjà trop tard pour mon petit Joseph. Il avait l'écume à la bouche et il pouvait bien difficilement l'ouvrir pour ingurgiter un peu de lait. Il avait des convulsions qui lui arrachaient des cris de douleurs. Couché dans la chambre voisine, je souffrais moi-même atrocement.

Ma mère, mes soeurs, toute la famille étaient dans la désolation. Bientôt je perdis connaissance, et pendant une partie de la nuit ma mère et mes soeurs nous disputèrent à la mort. Quand le soleil du matin pénétra dans ma chambre, il y ramena la vie.

Ma première parole fut de demander comment allait mon bien-aimé petit frère. — " Viens le voir ", me dit ma soeur, et je la suivis au salon. Il paraissait dormir, enveloppé dans un blanc suaire, les mains croisées sur un crucifix d'ivoire.

Je fondis en larmes, et ma soeur me dit: " Ne pleure pas, il est au ciel! " Longtemps je le regardai, espérant toujours qu'il allait rouvrir les yeux et sourire. C'était hier qu'il était plein de vie, il ne pouvait pas être mort pour toujours. Le grand mystère surpassa mon intelligence.

Mon grand lac garda comme moi le deuil de mon aimable compagnon qui ne revînt plus jamais se baigner dans ses eaux limpides et se reposer à l'ombre de ses grands arbres.

III

Plusieurs années se passèrent. La famille continua de se multiplier. Pendant que mes frères ainés et mes soeurs se mariaient, je commençai à fréquenter l'école primaire. C'était

une très petite maison bâtie au bord d'un grand bois de noyers. Le bois existe encore, mais la maison est disparue depuis mon enfance. Je me souviens que nous faisions souvent la classe dehors, pendant l'été, et que les cartes de géographie étaient suspendues aux arbres. Je trouvais cela charmant, car nous voyagions ainsi, d'un arbre à l'autre, d'Europe en Asie.

L'année suivante, l'instituteur épousa ma soeur et il alla faire l'école à ce qu'on appelait la *Côte-Double*. J'allai vivre avec lui pour continuer mes classes et ce premier éloignement de la maison paternelle me causa un grand chagrin. Mes frères continuèrent à travailler sur la terre, mais ne réussirent pas à s'enrichir. S'il y en a qui ne sont pas entrés dans le royaume des cieux, ce ne fut pas à cause de l'argent. Je n'en connais pas parmi eux qui aient servi à la fois Dieu et Mammon.

Mon vieux père n'a jamais su ce que c'était que la spéculation et il n'a pas pu apprendre à ses descendants ce qu'il n'a jamais sû lui-même.

Pour suppléer au revenu de sa terre, qui était insuffisant, il a essayé du commerce de bois. Mais il a appris à ses dépens, chaque année, qu'il y a beaucoup de rapides à franchir dans la rivière Ottawa! Ses radeaux semblaient préférer les écueils aux eaux courantes. Dans la famille, nous avons gardé surtout les plus tristes souvenirs du rapide de Carillon. C'est toujours là que les radeaux de mon père venaient échouer avec nos espoirs de fortune ! Chaque année, mon père y passait des mois à rassembler ses *cageux* dispersés, comme un général rassemble ses soldats survivants après une bataille malheureuse.

De la Gatineau à Lachine, la quantité du bois coupé pendant l'hiver diminuait toujours, et les intérêts des capitaux

avancés par le *fournisseur* de Lachine s'accumulaient à vue d'oeil. Les règlements de compte, après la vente du bois à Lachine, accusaient toujours un déficit. Mon père recommençait chaque année avec des espérances qui n'étaient jamais réalisées.

" C'était si agréable, me disait le *fournisseur*, des années après, de faire des affaires avec votre père. Il était si honnête, si large et si désintéressé. Surtout ce n'était pas un *profiteur.* "

Pendant plusieurs années mon père s'avisa aussi de tenir une maison de pension. C'était très commode pour les hommes d'affaires et les touristes de ce temps-là de trouver sur leur chemin cette maison confortable où l'on mangeait si bien et à si bon marché! Je me souviens surtout que notre maison était le refuge de nuit des *quéteux* de toute la contrée. Souvent, ailleurs, on les repoussait, mais ils trouvaient toujours chez nous l'hospitalité. Evidemment, ce n'est pas ainsi qu'on fait fortune.

Pour remplir les vides dans ses finances, mon père avait trouvé dans la paroisse voisine —Saint-André-d'Argenteuil— un capitaliste anglais des plus aimables, qui descendait peut-être de quelque juif. Sa bourse était toujours ouverte et il permettait à mon père d'y puiser à volonté, moyennant un intérêt de quinze pour cent qui s'ajoutait au capital à chaque échéance.

Ni le commerce du bois éparpillé dans les rapides de l'Ottawa, ni les pensionnaires à soixante sous par jour, ni les *quéteux* hébergés pour l'amour de Dieu ne purent jamais payer les arrérages d'intérêt. La dette s'accumula jusqu'à égaler le produit probable de la terre paternelle vendue en justice, et alors le prêteur complaisant en exigea le paiement.

Ce fut un des grands chagrins de ma vie de voir le toit natal passer en des mains étrangères. Mais lorsque bien des années après j'allai le revoir, je fus heureux de constater que les nouveaux propriétaires y gardaient fidèlement un souvenir mêlé de vénération pour mon vieux père. Je fus particulièrement touché de certaines paroles de la propriétaire. Je lui exprimais ma surprise de trouver encore debout le four que mon père avait construit près de la maison, plus de cinquante ans auparavant, et je lui demandai s'il servait encore. — " Oh ! non, me dit-elle, il y a longtemps que nous ne nous en servons plus. Mais nous continuons de l'entretenir. Nous le conservons comme un *souvenir* ou comme une *relique* de votre vieux père." — " C'est un beau sentiment, lui dis-je, qui fait honneur à votre bon coeur, et je vous en suis reconnaissant. — Mais, dites-moi, il y avait autrefois au bord de l'érablière, qu'on appelait aussi la *sucrerie*, deux pins qui m'étaient particulièrement chers. Ils étaient grands et droits comme des sentinelles faisant la garde à l'entrée de la *sucrerie*. A leurs pieds, le gazon était bourré de leurs aiguillettes aromatiques et formait un tapis soyeux, aussi épais qu'un tapis de Perse. Rien n'était plus doux que le bruissement léger de leur feuillage dans le vent. Ils ne chantaient pas la même chanson que les autres arbres. L'ombre qu'ils donnaient était plus épaisse et plus rafraîchissante, et dans les chaleurs de l'été on dormait délicieusement à leurs pieds. Que sont-ils devenus?"— " Ils sont dans la grange, me répondit ma vieille amie. " — — " Comment? Dans la grange!" — " Oui, regardez le pignon ouest de la grange : le lambris en est presque neuf. C'est là que sont vos deux pins transformés en belles planches."—"Je ne puis pas vous blâmer, ils ont rempli leur mission et sont devenus plus utiles en mourant. En dira-t-on autant de nous-mêmes quand nous seront sortis de ce monde? Aurons-nous été du bois dont on fait les saints? Serons-nous des ornements

dans la construction de la Jérusalem céleste?"—"Et mon beau cerisier d'automne, qui était ici au bord du chemin, y a-t-il longtemps qu'il est mort?"—"Une dizaine d'années, je crois. Il avait au moins quatre-vingts ans. Quelle abondance de fruits il produisait chaque année!" — "Oh! oui, il était très riche et généreux. Il n'était pas le mauvais riche de l'Evangile. Il nourrissait à la fois les oiseaux, les passants et la famille."—"Voyez le rejeton qu'il a laissé. Il a déjà vingt-cinq pieds de hauteur."—"Oui, mais il est pauvre en fruits. C'est un *décadent*. J'espère que nous ferons mieux que lui :

Nous ne connaissons pas tous les secrets des choses,
Mais l'espérance vaut mieux que les temps passés
Et quand peut-être Dieu nous dira : c'est assez !
Nous aurons sû durer plus que durent les roses !

(À SUIVRE)

A.-B. ROUTHIER.

Le Canada d'autrefois (1608-1840) [1]

LE RÉGIME DE LA TUTELLE COLONIALE

TOUTE l'histoire du Canada, tant qu'il fut en tutelle, se résume dans un mot bien français. Ce fut une lutte, [2] lutte tenace, lutte constante. Aucun récit peut-être n'éclaire davantage la vérité de cette réflexion de Joseph de Maistre: " Les nations ne s'aiment pas. " C'est aussi l'un des étonnements de l'historien de constater que la population essentiellement agricole du pays ait passé son temps les armes à la main. Pourtant la réalité est là.

---

[1] L'un de nos collaborateurs à la *Revue canadienne,* M. le chanoine Chartier, vient d'être appelé à donner, à l'Institut catholique de Paris, une série de conférences sur le Canada français. Voici comment il entend procéder. D'avril à juin, M. le chanoine donnera dix conférences. Dans les deux premières, comme introduction, il parlera du *Canada d'autrefois* (1608-1840) et du *Canada d'hier et d'aujourd'hui* (1840-1914). Ce sera, en un raccourci substantiel, toute l'histoire de notre Canada qu'il racontera à ses auditeurs parisiens. Ces deux premières conférences seront suivies de sept autres où M. Chartier, après une étude éthnologique sur notre race (3e conférence), s'efforcera de préciser son triple caractère (la langue—4e conférence; la littérature—5e conférence; les moeurs—6e conférence) et aussi la triple influence que nous avons subie (la situation économique, politique et nationale—7e conférence; l'enseignement libre et chrétien—8e conférence; la religion catholique, la paroisse—9e conférence). Enfin, dans une dernière conférence—la 10e—M. le chanoine étudiera l'avenir du Canada, en particulier du Canada français, et il dira quel rôle il estime que la France doit tenir à son sujet..

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de la mission d'honneur qu'on a confiée à notre ami et si dévoué collaborateur. Il est parti pour Paris, de Montréal, le 25 mars. Sa première conférence a dû être donnée, à l'Institut catholique de Paris, le 12 avril. M. le chanoine a bien voulu nous autoriser à en publier le texte, à l'heure même, à peu de chose près, où il prend la parole dans cette salle de l'Institut qu'il a fréquentée naguère comme élève. Nous l'en remercions très sincèrement. — E.-J. A.

[2] Sur ce caractère de notre existence primitive il faut lire la première partie d'une conférence sur *La nationalité canadienne-française* (Hon. Thomas Chapais, *Discours et conférences,* vol. 1).

I

LA TUTELLE FRANCAISE

(1608-1760)

Sous le régime français par exemple, de 1608 à 1760, le Canada fut l'enjeu du conflit qui met perpétuellement aux prises deux races faites pour s'entendre, puisqu'elles sont de même lignée. Chaque prise de corps entre Français et Anglais eut sa répercussion sur le sol lointain de la Nouvelle-France.

1. La lutte contre la conquête anglaise

Dès 1628, vingt ans après la fondation de Québec, Kertk entreprend, au nom de son roi, de mettre la main sur " le plus beau joyau de la couronne de France ". Il ne l'eut pas plus tôt saisi qu'il dut le rendre. Le traité de 1632, conclu à Saint-Germain-en-Laye, restituait à la France sa colonie perdue.

L'Angleterre n'abandonna point pour cela ses ambitions. En 1690, William Phipps braquait sur les remparts de Québec la gueule de ses canons. La fière attitude de Frontenac, qui lui répondit " par la bouche " des siens, força l'héréditaire ennemi à retraiter une fois encore. [3]

Walker, un autre de ses représentants, ne fut pas plus heureux. Avec une flotte considérable pour l'époque (1711), il descend, protégé par la brume, le fleuve géant. L'avantage

---

[3] Myrand (Ernest) : *Sir William Phipps et la bataille de 1690.— L'Association catholique* (15 mars 1904) considère toute cette période comme un drame en trois actes : " exploration du pays, jusqu'en 1635 ; prise de possession des âmes par l'évangilisation, jusqu'en 1670 ; achèvement de l'empire français dans l'ouest, jusqu'en 1682 ".

sur lequel il avait compté fait l'instrument même de sa perte. Egarés et disjoints, ses vaisseaux allèrent pitoyablement échouer sur les récifs de l'Ile-au-Oeufs. Le héros croula, moins encore dans les rafales de la tempête que sous les quolibets et les chansons. [4]

La ténacité britannique ne pouvait aboutir toujours à de pareilles défaites. A partir de 1710, la France eut sa "maison en feu"; il ne lui était plus guère loisible de s'occuper des "écuries". De son côté, par le traité d'Utrecht, l'Angleterre avait conquis l'Acadie, la clé même de la colonie. Celle-ci, privée de secours, souffrant de divisions intestines, pressée par l'Anglais qui obstruait la route de la France, négligée par la métropole "qu'on lui ferme comme à dessein", [5] aurait pu demander grâce. Elle ne le voulut pas. Malgré sa défaillance, elle se dressa courageusement et demeura debout pendant toute la guerre de Sept Ans (1754-60).

La fin de cette guerre marquait l'heure de sa chute. La colonie, dépourvue d'appui, privée surtout de ce Montcalm qui lui inspirait "l'illusion du courage", chancela et tomba enfin aux pieds de son vainqueur. La victoire de Carillon (1758) avait été le dernier éclat d'une gloire défaillante. Le 18 septembre 1759, après la victorieuse défaite des Plaines d'Abraham, et le 8 septembre 1760, après l'inutile victoire de Sainte-Foye, le glas de la Nouvelle-France retentit à deux reprises. Le 10 février 1763, les signataires du premier traité de Paris enfonçaient un clou qui serait le dernier, croyait-on, dans le cercueil de la race française en Amérique.

Pourquoi une endurance et une résistance d'un siècle et demi aboutissaient-elles à un pareil désastre? L'histoire a depuis longtemps expliqué les causes de cet échec politique.

---

[4] Hugolin (Père) : *Le naufrage de l'Ile-aux-Oeufs.*

[5] Crémazie a symbolisé dans son *Vieux soldat de Carillon* les victimes des dédains de la cour.

Elle a enregistré d'abord, et malgré leurs services intermittents, l'échec lamentable des Compagnies de commerce ou de colonisation. Qu'il s'agisse de celle de Rouen ou des Marchands (1613-22), de celle de Montmorency (1622-26), de celle de la Nouvelle-France ou des Cent-Associés (1627-34), de celle des Habitants (1645-64), de celle des Indes Occidentales (1664-74), son verdict est le même. Leurs membres, trop occupés à s'enrichir par la traite des pelleteries, oublièrent de protéger par une population dense et de solides fortifications les points les plus exposés du pays. L'ennemi, trouvant la porte mal verrouillée, pénétrait sans encombre à l'intérieur.

Il s'y heurtait à un peuple à peine organisé, déchiré par les dissensions intestines, épuisé par les guérillas iroquoises. Champlain avait rêvé d'attacher à la colonie, par un pacte de bonne amitié, les tribus indiennes. Toutes, à l'exception de celles des Hurons et des Algonquins, prêtèrent main forte à l'adversaire. Elles ne l'appuyèrent pas directement ; mais, par leurs incursions répétées, elles occupèrent tellement les Français que la colonie se trouva désemparée quand arriva pour de bon l'ennemi du dehors. Les combats contre les Iroquois, ceux en particulier de 1641 à 1667, constituent l'un des chapitres les plus sanglants de l'histoire de la France en Canada.

Si encore la colonie, menacée par des adversaires de l'extérieur et du dedans, avait connu dans son propre sein la paix et l'unité! Malheureusement, il y germait un virus dont les atteintes allaient peu à peu causer sa mort. Vers 1720, déjà, le type originel du Français a subi une transformation. Deux groupes se dessinent. L'un, le Canadien, songe à sa nouvelle patrie d'abord, à la métropole ensuite. Pour l'autre, la France est tout, le Canada, un pays fait " de quelques arpents de neige ". Ce double caractère produit ce qu'on a

appelé le conflit du préjugé colonial et du préjugé métropolitain. [6] Disons, tout aussi justement peut-être, qu'il marque l'opposition entre le point de vue français et le point de vue canadien. [7] La tension devint si aiguë que l'on vit le chef militaire et le chef politique du pays, à l'heure la plus décisive pour sa destinée française, dressés l'un contre l'autre la lance en arrêt. Le duel Montcalm-Vaudreuil n'est pas la lutte de deux hommes, mais celle de deux esprits, de deux groupes, disons presque de deux peuples.

2. La lutte contre la barbarie indienne

Ces causes accidentelles ne suffisent pas à expliquer, à elles seules, l'insuccès où aboutit tant de vaillance. Si l'effort de nos soldats ne fut point couronné par la victoire, la raison vraie doit être cherchée ailleurs. Pour les pionniers d'une civilisation, et d'une civilisation catholique, l'effort militaire ne pouvait être la fin, mais le moyen. Ce qui paralysa le succès de la prise d'armes, c'est que les meilleures énergies de ces pionniers se dépensaient dans une bataille religieuse et sociale tout ensemble, dans la lutte contre la barbarie. Supprimer cette barbarie, c'était le vrai but de nos pères. Ils allaient au Canada non pour abattre des retranchements ou repousser des agressions, mais pour détruire des superstitions; pour établir des foyers, non des comptoirs ; pour conquérir des âmes, non des terres.

Ce but, les rois de France l'avaient indiqué dans les commissions qu'ils donnaient à leurs envoyés. François I, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV eurent tous l'intention, exprimée par le premier dans les instructions qu'il remettait à Cartier

---

[6] Chapais (Hon. Thomas) : *Montcalm*, préface.

[7] Groulx (abbé Lionel) : *La naissance d'une race*, pp. 244-245.

le 17 octobre 1540, de " convertir les sauvages ". Champlain, le fondateur de Québec, estimait que " le salut d'une seule âme vaut plus que la conquête d'un royaume ". Maisonneuve, le fondateur de Montréal, Laviolette, le fondateur des Trois-Rivières, ne pensaient pas autrement. Seul d'ailleurs l'instinct bien français du prosélytisme catholique peut expliquer les promesses accomplies, à l'origine surtout, sur le sol d'Amérique. Seul même il excuse ce qui, du point de vue humain, fut la plus grande erreur de la race, la diffusion de ses forces à travers les forêts du Nouveau-Monde.

Aussi bien, si les premiers explorateurs couraient les aventures, ils y étaient poussés par un souffle inspirateur. Quelques-uns n'ambitionnaient que la gloire personnelle; la plupart portaient plus haut leurs visées. Si tous ne songeaient pas à gagner à Dieu les âmes frustes des païens, tous du moins rêvaient d'annexer les tribus à la grande famille des civilisés. Ce mobile supérieur fait pardonner leurs extravagances. Tout en paralysant l'oeuvre de la colonisation, leurs voyages de découverte ouvrirent une arène à des activités qui se seraient autrement, et peut-être plus mal, dépensées.

Pourtant, la colonisation ne fut pas un échec complet. Un dicton prétend que " le Français n'est pas colonisateur ". Ce dicton, l'un de vos historiens l'a bien montré, [8] il serait souverainement injuste de l'appliquer aux Français du Canada. De tous les éléments qui concourent au succès d'une entreprise coloniale, un seul leur a manqué. Ils ont découvert et exploré le pays canadien. La douceur, plus que la force, leur a assuré l'emprise sur les indigènes. Les meilleures familles de la mère-patrie ont peuplé les espaces incultes. L'exploitation de ces vastes déserts fut des plus fructueuses.

---

[8] Hanotaux (Gabriel) : *La France vivante*, p. 1, ch. 2.

L'organisation de la défense eût été excellente, s'il y avait eu assez d'hommes pour la soutenir. " Ce qui a manqué ", soutient avec raison monsieur Hanotaux, " c'est l'esprit de suite et l'esprit de sacrifice à l'égard de cette famille lointaine. "

Malgré cela, voyez quelle oeuvre solide nos pionniers ont accomplie, par l'initiative surtout de l'actif, vigoureux et intelligent Talon. [9] Ils ont créé, ils ont perpétué ce type du défricheur canadien, dont l'endurance au travail et l'audace devant le danger font le désespoir, aujourd'hui encore, de ses voisins moins entreprenants. Ils ont surtout planté dans le terroir canadien, avec des racines aussi profondes que celles de l'érable son symbole, une race pacifiquement envahissante. Les Indiens disent toujours de ses fils, comme les Orientaux, de ses pères : "Ceux-là, nous les aimons ; ce sont des Français."

Ce sont surtout des apôtres. " Le Français est essentiellement prosélyte. Il faut qu'il s'empare des âmes. S'il ne les conquiert pas à Dieu, il les livre au démon. " Cette parole — ou son équivalent — de Joseph de Maistre est presque le raccourci de l'histoire de France. La nôtre, de 1608 à 1760, est avant tout le récit des progrès de l'évangélisation. Quelle théorie conquérante que celle de nos missionnaires, jésuites ou récollets, sulpiciens ou prêtres des missions étrangères ! Quel zèle que celui de nos premiers évêques surtout, des de Laval et de Saint-Valier, et de leur clergé ! Celui-ci administre des paroisses plus étendues presque toujours que le plus grand diocèse de France. Les pontifes, eux, dressent partout les clochers d'argent surmontés du coq gaulois. Le Canada devient un temple immense aux multiples et pieuses chapelles. [10] Pendant que les fidèles y prient pour la conversion des

---

[9] Chapais (Hon. Thomas) : *L'intendant Talon*, Québec, 1908.

[10] Tableau des missions, 1615-65 (F. E. C. : *Histoire du Canada*, cours supérieur, pp. 146-150).

sauvages, les missionnaires prêchent les enfants des bois de leur exemple plus encore que de leur parole.

On a pu leur reprocher, [11] avec un semblant de raison, de n'avoir pas entouré leur apostolat de toutes les garanties matérielles de succès. Personne n'a jamais mis en doute leur dévouement absolu à la cause des âmes, leur courage à affronter la mort pour assurer, par l'effusion féconde de leur sang, la diffusion du règne de leur unique maître, Jésus-Christ. C'est d'eux qu'un protestant écrivait, dans cette langue étrangère à la sienne, ce bel éloge : " Le Canada français et les influences françaises au Canada se sont résignés à faire la part des différences fondamentales de civilisation et à laisser l'Indien sortir lentement de son état barbare sous une impulsion plutôt religieuse que civile... Les pionniers catholiques de la Nouvelle-France n'ont jamais vu dans l'Indien autre chose que ce que leurs successeurs y voient encore aujourd'hui, c'est-à-dire que l'Indien a une âme à sauver. L'amener à changer sa religion naturelle pour les conceptions si complètes du catholicisme, tel fut toujours le but des admirables et sublimes sacrifices qui illuminent d'une auréole si brillante les pages de l'ancien régime. " [12] Nous aurons à démontrer plus tard qu'ils atteignaient aussi ce but par un autre chemin, celui de l'instruction.

Nous venons de parcourir les terrains divers où vos envoyés livrèrent à la barbarie cette lutte tenace et constante. Celle-ci ne fut point bornée aux limites du Canada actuel. La Nouvelle-France comprenait alors, avec la région devenue plus tard les Etats-Unis, une étendue presque égale à l'Eu-

---

[11] Sulte (Benjamin) : *Revue canadienne*, octobre 1917, janvier 1918 (cf. sur les sulpiciens, *ibid.*, mars 1912).

[12] Clarke (John) : *Revue canadienne*, mars 1912, pp. 236, 238.

rope et à l'Afrique réunies. Eh bien! l'action de vos explorateurs, de vos colons, l'activité de ces apôtres de la foi et de la culture intellectuelle, s'exercèrent dans la majeure partie de ce domaine. Un écrivain américain vient d'établir, [13] à la suite de l'ancien président de la république, [14] que les Frères gris et les Robes noires (les récollets et les jésuites), les coureurs de bois et les aventuriers de l'ouest, ont eu une influence profonde sur la formation morale et sociale de son pays. Les traits qui différencient de l'anglais le caractère américain lui viennent des Français. L'auteur conclut la démonstration de ce phénomène psychologique par cet hommage ému à l'adresse de la France: " Par la bravoure et la foi de ses enfants, la France a conquis la vallée du Mississipi sur un passé d'un million de siècles. Par des héroïsmes ignorés, elle l'a faite sienne et l'a gardée pendant un siècle sous sa domination. Bien que, nominalement, elle n'ait plus aucun droit de propriété sur son territoire, elle conserve du moins le droit de toucher encore une sorte d'arriéré de fermage, le droit de partager les fruits des vertus humaines qu'elle y avait semées jadis. Ce droit-là, le temps jamais ne pourra ni le lui enlever ni l'obscurcir; il ne saurait qu'augmenter. La vie sociale et industrielle qui s'est développée dans la vallée du Mississipi a, soit par une simple coïncidence, soit par une action directe, un caractère tout particulier qui la distingue des autres parties de l'Union. Elle a pour arrière-fond l'épopée française, et l'influence qu'exerce un tel passé commence à se faire sentir même en dehors de la vallée. Car, bien que le présent semble n'en avoir rien conservé, ni dans ses traits ni dans son langage, j'ai toujours pensé que la consécration des routes et des rivières par les explorateurs et les prêtres

---

[13] Finley (James) : *In the Heart of America*, 1919.

[14] Roosevelt (Théodore) : *The Winning of the West*.

français,lesquels étaient aussi désintéressés dans leurs recherches que le sont les savants d'aujourd'hui, pouvait bien avoir, en vertu d'un mécanisme subtil, un pouvoir analogue à celui des substances catalytiques, qui opèrent des miracles dans la nature, bien qu'elles demeurent hors de la portée du savant."

Quand donc, en 1760, le drapeau de France " *déploya* son aile et repassa les mers ", le Canada gardait partout la trace de son passage. Il la garda longtemps, il la garde encore, il la gardera toujours. Le coq gaulois n'aura pas de sitôt fini de chanter à la pointe des clochers d'argent. Même s'il devait cesser, ce sera toujours l'un des phénomènes intéressants de notre commune histoire que la survivance au Canada, sous le régime anglais et depuis cent-soixante ans, de la race française, que le mélange heureux dans les mêmes âmes d'une fidélité sans bornes à la France et d'une loyauté parfaite à la couronne britannique.

II

LA TUTELLE ANGLAISE

(1760-1840)

A première vue, la dernière partie de cette assertion, mise au compte des vaincus de 1760, peut sembler dérisoire. Nous l'avons dit : toute l'histoire du Canada, au temps du régime colonial, se caractérise par la lutte. La période de 1608 à 1760 se réduit à un double conflit : celui de la civilisation française contre la barbarie indienne, celui des troupes françaises contre les armées anglaises. C'est à une lutte encore que nous assistons, de 1760 à 1840. En permanence, les Normands venus de France y sont dressés en bataille rangée con-

tre les Normands émigrés d'Angleterre. [15] Comment donc parler de la loyauté des premiers?

L'éloge serait difficile à soutenir si l'on ne distinguait très nettement entre le régime anglais lui-même et ceux des Anglais qui furent chargés de l'appliquer à la nouvelle colonie d'Albion. Ennemis déclarés de ceux-ci, les Canadiens furent, dans le pays conquis par les armes anglaises et cédé par la diplomatie française, le rempart le plus solide peut-être de la couronne britannique. Leur zèle est d'autant plus admirable qu'il n'attendit pas, pour se manifester, les grâces du vainqueur et qu'il contrastait davantage avec les entreprises belliqueuses des Américains contre leur patrie d'origine.

1. La lutte contre l'esprit démagogique (1763, 1775-83, 1812-14)

Trois ans à peine s'étaient écoulés depuis que la colonie avait succombé sous les coups des soldats rouges. Les Indiens, ceux qui étaient les amis et les alliés des Français, espéraient que les diplomates atténueraient la rigueur de leur perte. Le premier traité de Paris (10 février 1763) ruina leurs espérances. Pontiac alors n'y tient plus. Chef des Algonquins de l'Ottawa, roi et maître des pays de l'ouest, il réunit 56,000 guerriers. Vous croyez que les Canadiens, heureux de travailler à la restauration du régime français, vont appuyer en masse le rebelle? Le 31 octobre 1763, le chevalier

---

[15] M. Chapais a superbement résumé (*Histoire du Canada*, vol. I, 1760-91, pp. 115-116) toute cette période dans cette phrase : "Deux politiques étaient en présence. L'une voulait unifier dans l'oppression, l'autre voulait unir dans la justice. Toute notre histoire depuis un siècle et demi démontre que celle de Masères était d'un légiste à courte vue, celle de Carleton, d'un homme d'Etat clairvoyant et sage. "

Payen de Noyan signifie à Pontiac que " les Français, la paix étant signée, ne sauraient seconder son soulèvement " et lui conseille amicalement de déposer les armes. [16] Le major Gladwin constate dans son journal,le 8 juillet précédent, qu'il doit sa longue résistance aux Canadiens. Ainsi donc, trois ans après la conquête et l'année même de la cession, les Canadiens ne se contentèrent pas de garder, en faveur de l'étranger leur roi et contre leurs propres alliés, une respectueuse neutralité. Ils allèrent jusqu'à offrir leur fidélité comme un rempart à la royauté anglaise menacée dans son domaine nouveau.

La première invasion américaine, de 1775 à 1783, leur fournit l'occasion de faire davantage. A l'ouverture du parlement en décembre 1792, M. de Lotbinière déclarait: " Rappelez-vous l'année 1775. Ces Canadiens, qui ne parlaient que français, ont montré leur attachement à leur souverain de la façon la moins équivoque. Ils ont aidé à défendre cette province. Cette ville, ces murailles, cette chambre même ont été en partie sauvées par leur zèle et par leur courage. On les a vu se joindre aux fidèles sujets de Sa Majesté et repousser des assauts que des gens, qui parlaient bien bon anglais, faisaient contre cette ville. " [17] C'était, plus adouci, le mot de Fox: " *Seuls* les Canadiens (français) conserveront le Canada à l'empire. "

L'assertion reposait sur des faits. C'est bien Mgr Briand, l'évêque d'alors, qui multipliait les lettres pastorales pour

---

[16] Lejeune (Père Louis, o. m. i.) : *Tableaux de l'histoire du Canada*, pp. 189-190.

[17] Avouons qu'ils ne le firent pas tous de gaieté de coeur. Il y eut une scission, aussi déplorable qu'explicable, entre notre classe dirigeante et le groupe des paysans. Les dirigeants finirent par l'emporter, à cause surtout de l'autorité de Mgr Briand (Hon. Chapais: *Cours d'histoire*, vol. I, pp. 192-208).

encourager ses ouailles à l'enrôlement et pour blâmer les réfractaires. Son clergé déclarait (1776), en réponse aux invites de Franklin et du Père Carroll, " ne pouvoir pas enseigner que la neutralité est compatible avec les devoirs envers le gouvernement établi ". Jean-Baptiste Bouchette et ses compagnons, de Niverville, de Lanaudière et Boutillet, faisaient franchir au gouverneur Carleton, après la chute de Montréal, les patrouilles ennemies. Michel Blais et M. de Beaujeu, avec 80 hommes, tinrent longtemps en échec, à Lévis, le parti américain. Dans la nuit du 31 décembre 1775, Chabot et Dambourgès le Balafré, Charland, Marcoux, Dumas, Lamothe, Papineau, et d'autres assuraient le salut de la colonie. Ils repoussaient une surprise de Montgomery, tombé cette nuit-là dans ses propres filets. A tous ces hommes l'idée n'était même pas venue, comme aux 800 commerçants de la ville de Québec, de s'enfuir sur l'île d'Orléans pour rentrer après la victoire et crier : " Vive le roi ! "

Les Canadiens ne se sauvèrent pas davantage en 1812-14, lors de la seconde invasion américaine. A l'occasion de cette seule guerre, Mgr Plessis, un évêque bien canadien puisqu'il est né à Montréal, publia dix-huit mandements, qui tous prêchent la fidélité au drapeau anglais. La liste des pensions que le ministère, en 1875, servit aux vétérans, est couverte de noms canadiens. La seule paroisse de la Baie avait fourni soixante recrues. Le comté d'Yamaska comptait, à lui seul, trente-trois survivants. [18] A Châteauguay, [19] le colonel de Salaberry couvrait de gloire la race entière en triomphant de l'ennemi avec un homme contre cinq. Dans l'ouest, [20] Por-

---

[18] Bellemare (abbé) : *Histoire de la Baie-du-Febvre.*

[19] Sulte (Benjamin) : *La bataille de Châteauguay.*

[20] Tassé (Joseph) : *Les Canadiens de l'Ouest.*

lier, Brisebois, Saint-Germain et les deux frères Rolette se distinguaient par des prises audacieuses. Si les Indiens Sacs et Renards entrèrent dans la lutte en faveur de la métropole, ce fut, au témoignage du capitaine de Peyster, l'influence de Gaultier qui les y détermina. De même le colonel Dickinson dut à Rainville l'intervention des Sioux. Aussi, par l'entremise de Mgr Plessis, [21] le gouverneur général, sir Georges Prévost et le souverain lui-même exprimèrent-ils leur chaleureuse approbation de la conduite tenue par le clergé catholique et la population française. Ces témoignages préludaient aux félicitations que la reine Victoria devait transmettre à ces mêmes Canadiens français, lorsqu'en 1861, lors de l'affaire du *Trent*, ils s'étaient empressés de défendre la métropole menacée chez eux pour la quatrième fois. [22]

De pareilles attestations vengent le groupe franco-canadien de toutes les attaques de *déloyalisme*. Elles apparaissent plus éloquentes encore si l'on se rappelle qu'à la date de 1812 cinquante années de régime anglais n'avaient guère affermi l'emprise de la couronne britannique sur le pays. Songeons surtout que, depuis 1791, en particulier, les Anglais de la colonie semblaient s'ingénier à faire prendre en un profond dégoût l'administration nouvelle.

2. La lutte contre la persécution politique (1760-1840)

La conséquence fut que les Canadiens, si ardents à défendre la couronne attaquée, vivaient en assez mauvaise intelligence avec les officiers préposés par elle à la direction des services. Leur sympathie n'était pas plus marquée pour les

---

[21] Voir ses mandements des 6 octobre 1812 et 8 octobre 1813.

[22] Une cinquième occasion fut fournie par l'invasion des Féniens en 1866 et 1870. Les Canadiens coururent en masse à la frontière.

émigrés du Royaume-Uni, non plus que pour les *loyalistes* venus de l'est américain. Comme la période française, celle de 1760 à 1840 fut donc une lutte, mais non plus contre la conquête anglaise, la barbarie indienne ou la démagogie américaine. De l'aveu même d'historiens et d'orateurs anglais et anglo-canadiens, ce fut le corps à corps d'un groupe traditionnaliste avec un élément perturbateur, de vaincus pacifiques avec des conquérants provocateurs, d'un peuple d'habitants avec une poignée d'aventuriers.

Le conflit ne se déclara pas tout de suite. Quand on étudie de près la courbe suivie par notre histoire coloniale depuis la conquête, on constate qu'elle se marque par une double évolution. Si, de 1791 à 1840, nous nous sommes acheminés vers l'absorption, de 1760 à 1791 nous avons marché dans la voie de la liberté. Il n'est, pour s'en rendre compte, que de dépouiller les documents publics.

A) La conquête de la liberté religieuse et civile (1760-1791)

Voyons les régimes que nous avons subis pendant les trente premières années de l'administration anglaise.

Murray tempère si bien les rigueurs de la désorganisation initiale qu'il doit aller rendre compte à Londres de ses procédés trop bienveillants. Le régime dit militaire, de 1760 à 1764, l'est si peu que les Canadiens pouvaient écrire au roi, en 1773 : " Loin que nous ayons ressenti, au moment de la conquête, les tristes effets de la captivité, on nous laissa en possession de nos lois et coutumes. Le libre exercice de notre religion nous fut conservé et confirmé par le traité de paix, et nos anciens citoyens furent établis les juges de nos différends civils. Nous n'oublierons jamais cet excès de bonté." [23]

---

[23] Suite (Benjamin) : *Le régime militaire de* 1760-64.

Le gouvernement civil, de 1764 à 1774, marque le premier pas vers le gouvernement représentatif. Murray s'autorise alors de ses instructions (art. 2 et 11) pour se donner un conseil personnel de sept membres et pour convoquer une assemblée des francs-tenanciers. Une deuxième avance nous est offerte par le gouvernement législatif de 1774 à 1791 : l'*acte* de Québec forme un conseil de vingt-trois membres. Enfin, l'*acte* de 1791, en ouvrant l'ère du gouvernement constitutionnel, ferme cette première évolution. Le pays est divisé en deux sections, dans chacune desquelles domine l'un des groupes nationaux. A chacune est octroyée une chambre basse, composée de 50 membres pour le Bas-Canada et de 16 pour le Haut, plus une chambre haute, où figurent 15 membres pour le Bas-Canada et 7 pour le Haut.

Quels droits civils ces constitutions politiques conféraient-elles au Canada? [24] La capitulation de Québec, du 18 septembre 1759, octroyait à la fois la liberté de la religion (art. 6) et celle de la propriété (art. 2). La capitulation de Montréal, le 8 septembre 1760, en garantissant la liberté religieuse (art. 27-35), y ajoutait la liberté corporelle (art. 38-41, 47) et l'usage des lois françaises (art. 42). Le traité de Paris, du 7 février 1763, confirmait du même coup la liberté corporelle (art. 3) et la liberté religieuse (art. 4). [25] Celle-ci était encore affirmée, onze mois plus tard (7 décembre 1763), dans les *instructions* à Murray (art. 28-33), que reproduisent en substance, en 1768, les *instructions* à Carleton. Le 22 juin 1774, l'*acte* de Québec maintient la liberté religieuse et celle de la propriété (art. 2) ; il y ajoute, à la demande des

---

[24] Cf. *Enseignement secondaire au Canada*, vol. I, p. 255.

[25] Cette dernière clause doit toutefois être interprétée à la lumière des *instructions* à Murray (art. 32-33) et à Carleton (art. 20-22), Cf. Pagnuelo : *Etudes légales sur la liberté religieuse au Canada.*

Canadiens eux-mêmes, la concession des lois criminelles anglaises (art. 3). Dans les secondes *instructions* à Carleton (3 janvier 1775), la liberté religieuse confirmée (art. 20-22) est fortifiée de la liberté scolaire (art. 27). Le 2 mars 1784, la loi de l'*habeas corpus* accorde à tout citoyen du Canada le privilège de la liberté provisoire. Enfin, l'*acte* de 1791 maintient une fois encore la liberté religieuse (art. 35-42).

Sans doute les *instructions royales* du 7 décembre 1763 prescrivaient, dans le domaine administratif, politique et parlementaire, la prestation de quatre serments (art. 29), ceux du *test,* de suprématie, d'allégeance et d'abjuration. Les deux premiers avaient une portée religieuse, les deux autres un caractère purement politique. Mais, l'un de nos historiens l'a bien démontré, [26] s'ils durent être tous prêtés par les officiers de l'administration, les deux derniers seuls furent imposés au peuple. Nos pères, qui étaient catholiques avant tout, se refusèrent aux deux premiers. Les fonctions publiques leur furent donc fermées à partir de 1763. L'*acte* de Québec, en 1774, supprima cette incapacité et ouvrit aux Canadiens la voie des honneurs.

D'autre part, le second traité de Paris (3 septembre 1783) gardait sur tous les droits des Canadiens un silence prudent. On s'étonne moins de cette réserve quand on songe à l'objet essentiel de l'instrument. Il s'agissait de fixer le *status* entre l'Angleterre et son ancienne colonie d'Amérique. Pareillement, la clause 21e, de l'*acte* de 1791 exclut le clergé tant de la représentation parlementaire que de la liste des voteurs. Mais cette clause, reliquat des vieilles rancunes antipapistes, fut rappelée et abrogée en 1843 par la reine Victoria. [27] Que

---

[26] Chapais (Hon. Thomas) : *Nouvelle-France*, vol. XIII, avril 1914.

[27] Lettre à sir Charles Metcalfe (Gérin-Lajoie : *Dix ans au Canada*, c. XI, p. 210).

si tous les textes se taisent sur la langue française, nous n'aurons guère de peine à expliquer ce mutisme dans notre quatrième leçon. Nous appuierons alors la reconnaissance implicite de sa liberté sur le silence même des documents et sur la conduite des gouverneurs à l'égard de leurs sujets français.

Cette conduite, inspirée par le large esprit des constitutions précitées, nous console de l'ostracisme dont souffraient nos nationaux, à cause de la main-mise exercée par le pouvoir impérial sur notre administration locale. Nous formions les 19 vingtièmes de la population. Cependant, le conseil de sept membres institué par Murray ne comptait qu'un seul Canadien. Celui de Carleton, composé de 23 membres, n'en comprenait que huit. Une liste des hauts fonctionnaires (fin du XVIIIe siècle) montre que cette exclusion était pratiquée dans tous les services, excepté pour quelques postes subalternes. [28]

Comme pour faire pardonner ces dénis officiels de justice, les gouverneurs et administrateurs multiplient les concessions personnelles. Ils publient leurs arrêtés en anglais, mais les accompagnent d'une traduction française. Ils ne perdent presque aucune occasion de protester contre leurs subordonnés anglais, " ce groupe des gens les plus immoraux que j'aie jamais connus ", écrivait Murray. D'autres, comme Carleton, célèbrent les bonnes dispositions des nouveaux sujets envers leurs maîtres, leurs vertus domestiques, surtout leur ardeur au travail et la pureté de leurs moeurs. L'un d'entre eux même, le suisse Haldimand, auquel la légende a fait une réputation injustifiée de rigueur et de sévérité, va jusqu'à souhaiter que les Canadiens s'échelonnent entre le

---

[28] Chapais (Hon. Thomas) : *Discours et conférences*, vol. II, pp. 169-170.

Saint-Laurent et la frontière américaine. [29] La différence de leur langue, de leur religion, de leurs moeurs, constitue à ses yeux la meilleure barrière contre une fusion entre les *loyalistes* du Haut-Canada et les colons révoltés des Etats-Unis, la meilleure sauvegarde donc de la couronne britannique au Canada. Tous les envoyés de l'Angleterre, Masères, Thurlow, Wedderburne et autres, semblent se donner le mot. Il ne faut pas, d'après eux, que l'on prive les Canadiens d'un seul de leurs droits. On aurait tort de remplacer, du moins par la violence et *ex-abrupto,* les lois françaises par le droit anglais, la religion catholique par l'anglicisme, les moeurs des paysans normands par les habitudes du *commoner* anglo-saxon. Tous, en somme, s'accordent à préparer l'affirmation qui tombe des lèvres de Fox, lors du débat sur l'*acte* de 1791 : " Le Canada doit rester attaché à l'Angleterre par sa propre volonté : c'est le seul moyen de le conserver. "

B) Vers l'absorption politique (1791-1840)

Plût au ciel que ces sympathies des dirigeants eussent trouvé un écho dans les âmes de leurs employés ! La période de 1791 à 1840 devait démontrer jusqu'où la haine du pape et la peur de la France peuvent pousser des esprits d'ordinaire pondérés. Ces cinquante années d'histoire ne racontent que les tracasseries sous les ennuis desquelles le groupe canadien, comme la colonie tout entière, faillit sombrer.

Parcourons les actes officiels de l'époque. Le 12 août 1801, une loi, renouvelée le 18 octobre 1818, crée l'*Institution*

---

[29] Chauveau : *Biographie de Garneau,* p. 139, note. Andrew Stuart (1822), lord Elgin (1848), et le ministre Pope reprirent plus tard la même idée (cf. *Le Devoir,* 18 et 23 juin 1913). D'après Urquart, c'était la pensée qui guidait Pitt dans la constitution de 1791 (Globensky : *Rébellion de 1837, à Saint-Eustache,* p. 114, 1853).

royale pour l'avancement des sciences et supprime pratiquement la liberté scolaire. Plutôt que d'envoyer leurs marmots à cette institution protestante et antifrançaise, nos mères prennent leurs marmots sur leurs genoux et leur donnent elles-mêmes les rudiments de l'instruction. Par sa conduite répressive et par son mémoire de 1811, [30] Craig abolit la liberté de la presse. Un premier projet d'union (21 juillet 1822) propose le retrait de tous les droits jusqu'alors reconnus. L'*acte* des tenures (13 mai 1825) vient du moins comprimer la liberté de la propriété. [31] Par les *résolutions* Russell (6 mars 1837), les députés perdent le droit, inhérent à toute assemblée parlementaire, d'affecter les deniers publics. L'établissement du conseil spécial (10 février 1838) enlève aux habitants cet autre droit, essentiel à tout citoyen, d'aspirer à la représentation nationale et même d'exprimer leur vote. Enfin, à la suite du rapport Durham, l'*acte* d'union (23 juillet 1840) fait disparaître la dualité provinciale et constitue l'unité législative (art. 3). Les deux anciennes provinces, de population fortement disproportionnée, le Bas-Canada l'emportant sur le Haut, députent chacune le même nombre de représentants (art. 12). On fusionne arbitrairement les comtés (art. 13-20). L'énorme dette du Haut-Canada retombe (art. 50-51) pour moitié sur les épaules des habitants du Bas, lesquels ne doivent rien. L'*acte* du commerce, de mars 1825, est abrogé et l'usage de la langue française autorisé dans les débats oraux seulement (art. 41). [32] Cette fois, l'asservissement est complet. Le Canada étant officiellement *défrancisé*,

---

[30] Dionne : *Galerie historique*, vol. I, p. 106 et pièce B.

[31] Voir là-dessus les *résolutions* de 1834, n. 56-62 (Dionne : *Galerie historique*, vol. II, pp. 188-196).

[32] Il faut lire sur cette clause 41e les notes de Houston : *Constitutional Documents*.

la paix va régner, smble-t-il, entre les deux groupes de la population ! La prochaine leçon nous dira ce qu'il en fut.

De cette paix les deux groupes avaient grandement besoin. Depuis 1791, cinq questions les avaient continuellement tenus en arrêt l'un en face de l'autre. Deux de ces questions, nationales au premier chef, appelleront de notre part d'amples réflexions dans nos entretiens sur la langue et l'enseignement au Canada. Les trois autres étaient d'ordre politique. Dans la discussion de ces trois problèmes, où n'intervenait aucun intérêt de race ou de religion, on aurait pu s'attendre à trouver les représentants des deux groupes nationaux partagés presque également entre les deux partis parlementaires. Il arriva qu'au contraire la ligne de démarcation entre les partis politiques se confondit presque avec les différences nationales.

La première réclamation [33] portait, de la part des membres de l'assemblée ou chambre basse, sur la responsabilité ministérielle. Nous savons aujourd'hui ce que signifie l'expression. On ne le savait guère alors, même en Angleterre. *The king can do no wrong —On ne peut s'en prendre au roi personnellement des actes de la couronne;* tel est le principe fondamental de la constitution anglaise. Pour qu'il s'applique il faut que le chef de l'Etat n'agisse pas par lui-même, mais par des intermédiaires, en d'autres termes, qu'*il règne* mais *ne gouverne pas.* Il faut de plus que ces intermédiaires (exécutif ou ministère) soient subordonnés au parlement, surtout à la chambre basse. Comme les députés représentent la volonté populaire, les ministres exécutent les volontés des députés. Voilà la théorie constitutionnelle.

Or, chez nous, pendant la majeure partie de cette période,

---

[33] Groulx (abbé) : *Nos luttes constitutionnelles,* vol. III, Montréal, 1916.

le gouverneur, représentant du roi, se conduit en autocrate. Il recrute ses ministres en dehors du parti dominant à la chambre basse, en dehors même de cette chambre, et il les maintient en fonctions même quand ils n'ont pas ou n'ont plus la confiance de celle-ci. Il va jusqu'à dresser le conseil législatif comme un paravent entre son embryon de ministère et l'assemblée. La protestation devait venir. Elle vint des descendants de ceux qui, dans les Etats provinciaux de l'ancienne France, avaient appris la vraie doctrine constitutionnelle. En 1807, 1809, 1810, ils se battent si bien que, dès 1817, commence la série des concessions sur ce premier point. Lord Durham, dans son rapport de 1839, posera la question devant les autorités de Westminster. Lafontaine, en 1841, n'aura qu'à reprendre les affirmations du noble lord pour la poser, comme l'objet de la conquête suprême, à la chambre canadienne.

La subordination du ministère à l'assemblée législative a son corollaire dans le droit pour les députés d'affecter les deniers publics. C'est l'un des sens de cet autre axiôme anglais : *No taxation without representation—C'est à la députation qu'il appartient de déterminer, de voter et de dépenser les impôts.* Dans une dépêche à lord Dorchester (16 septembre 1791) [34] lord Dundas reconnaissait l'axiôme comme une des bases de la constitution britannique.

Ce principe, nos gouverneurs refusaient de l'appliquer au Canada. Dans ses revendications, la chambre eut en face d'elle deux ennemis à la fois : le conseil personnel du gouverneur (exécutif) et le conseil législatif. Elle ne recula pas devant la lutte. Les préliminaires de la bataille durèrent de

---

[34] Doughty : *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada*, 1791-1818, p. 271.

1793 à 1818. Pendant dix années ensuite (1819-1828), l'Angleterre maintint une opiniâtre résistance. Des concessions tardives de sa part marquèrent les dix années suivantes (1829 1837). Elle tenta même un coup d'autorité entre 1837 et 1840. [35] Mais enfin, elle dût céder devant la ténacité des nôtres, disons bien : des *nôtres*. Nous le verrons dans la période subséquente.

C'est seulement dans cette période subséquente que fut gagnée aussi la troisième cause. En 1791, la population totale d'origine française l'emportait de beaucoup sur la population totale d'extraction anglaise. Afin que celle-ci n'eût pas à subir la domination de l'autre, Pitt divisa donc le pays en deux provinces indépendantes. A partir de 1810, l'émigration du Royaume-Uni laisse entrevoir un accroissement de la population anglaise assez considérable pour lui assurer l'emprise sur tout le pays. Dès lors, celle-ci change d'avis. Elle réclame l'union, la fusion en une seule, des deux provinces.

Un premier projet (21 juillet 1822) fut écarté au dernier moment par une manoeuvre habile. Le groupe unioniste ne se tint pas pour battu. Il en prépara un autre, dont le but a été clairement défini dans le rapport Durham (1er janvier 1839) : " Quel que soit le projet adopté pour l'organisation future du Bas-Canada, *le premier objet doit être d'en faire une province anglaise.* L'administration n'en doit jamais plus être confiée à d'autres mains qu'à celles d'une population anglaise. " Et nous eûmes l'*acte* d'union de 1840. En 1822, Papineau et Neilson, présents à Londres, avaient réussi à déjouer la manoeuvre. Cette fois, les protestations de lord Wellington, d'Ellenborough et d'O'Connell ne parvinrent

---

[35] Groulx (abbé) : *Nos luttes constitutionnelles*, vol. II, Montréal, 1915 — cf. *Enseignement secondaire au Canada*, vol. I, p. 13.

pas à détourner le coup. Nous verrons comment, pendant la période suivante, Lafontaine tira du projet même l'arme vengeresse.

* * *

Lafontaine ne fut alors qu'un continuateur. Il se fit l'écho des grandes voix qui, pendant cinquante ans, emplirent la chambre canadienne des plus vigoureuses philippiques. C'est, pour nous, l'un des spectacles les plus consolants de cette lutte prolongée de voir qu'elle fut conduite presque toujours par quelqu'un des nôtres. C'est Bédard qui, après l'avoir proposée en 1808, [36] imposait, en 1809 et 1810, l'étude du grand problème de la responsabilité ministérielle. C'est Papineau qui, par la vigueur de son duel avec Dalhousie jusqu'en 1827, contraignit la couronne à réserver à la chambre le partage des deniers publics. Partout et toujours, pendant ces luttes incessantes, on n'entend à peu près que des voix françaises, celles des Lotbinière, des Panet, des Quesnel, des Bourdages et des Cuvillier.

Ces voix, que réclament-elles? Elles ne demandent qu'une chose : l'application intégrale, au Canada français comme anglais, de la constitution anglaise. Cette constitution, nos hommes publics d'alors la connaissent si bien qu'ils étonnent leurs collègues anglo-saxons et leur donnent à eux, issus du pays parlementaire par excellence, de vertes leçons de parlementarisme vrai.

Que leur supériorité ne nous surprenne pas. Nos maîtres du verbe — appelons-les ainsi, malgré l'incorrection de leur langage et en justice pour le noble usage qu'ils en firent

---

[36] Dionne: *Galerie historique*, vol. I. — *Le Canadien*, surtout, 26 avril 1809.

— nos maîtres du verbe descendaient presque tous d'ancêtres qui avaient siégé dans les Etats provinciaux de la France d'ancien régime. Ils avaient hérité de leur ascendance le respect du régime constitutionnel et avaient appris l'art de le manier. Nés du peuple, la plupart terriens eux-mêmes, ils avaient acquis, en face des grands horizons, la passion de la parole et de la vie indépendantes. Ils étaient enfin, comme l'a écrit l'un des nôtres, [37] les agents d'une Providence " qui ne cesse de veiller sur les races adolescentes dont elle a voulu que le berceau fût un miracle ".

Ces hommes, comment n'eussent-ils pas été les champions infatigables du droit et de la vraie liberté ? Ils venaient de chez vous !

Chanoine Emile CHARTIER,

de la Société Royale du Canada.

---

[37] Groulx (abbé) : *Nos luttes constitutionnelles*, vol. I, Montréal, 1915.

LES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR

DES GOUVERNEMENTS DE QUÉBEC MONTRÉAL ET TROIS-RIVIÈRES

SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

NOTES BIOGRAPHIQUES

(SUITE ET FIN)

FRANÇOIS-PIERRE DE RIGAUD DE VAUDREUIL [1]

Il était le septième fils du premier gouverneur de Vaudreuil et naquit à Montréal le 8 février 1703. [2]

Le jeune de Rigaud, d'après M. D'Hozier, [3] fut admis dès 1708 dans la compagnie des gentilshommes gardes de la marine. Aurait-il commencé sa carrière militaire à l'âge de cinq ans ? Le gouverneur de Vaudreuil avait huit fils et dans son ambition de les placer, à peine étaient-ils nés, qu'il commençait à demander des faveurs pour eux. Mais un règlement du roi défendait formellement d'admettre les jeunes nobles dans la compagnie des gardes de la marine avant l'âge de dix-huit ans. Nous croyons que M. D'Hozier fait erreur tout au moins pour la date.

Le comte de Pontchartrain, ministre de la marine, protecteur de sa famille, fit donner au jeune de Rigaud, en 1712, une enseigne dans les troupes du détachement de la marine.

---

[1] D'abord connu sous le nom de M. de Rigaud, Son acte de sépulture lui donne le titre de marquis de Rigaud.

[2] Ondoyé à la maison le même jour par M. de Belmont. Les cérémonies de baptême furent suppléées le 29 juin 1704.

[3] *Armorial de France.*

Le 8 novembre 1718, le gouverneur de Vaudreuil recommandait au Conseil de Marine de donner des compagnies aux sieurs de la Tour Lozelière et de Budemont.

" Etant persuadé, écrivait-il, que le Conseil donnera cette compagnie vacante (celle de M. de Grandville) à l'un de ces officiers, je le supplie de m'accorder pour le chevalier de Rigaud, l'un de mes enfants, qui est enseigne, la lieutenance que laissera celui qui sera choisi pour remplacer le sieur de Grandville et j'ose me flatter qu'il voudra bien ne pas me refuser cette grâce. " [4]

Le chevalier de Rigaud obtint une lieutenance le 2 juin 1720.

Le 10 novembre 1720, le gouverneur de Vaudreuil écrivait au Conseil de Marine :

" Le sieur LeGardeur qui était capitaine d'une compagnie dans les troupes qui servent en ce pays est mort. Je supplie très humblement le Conseil de vouloir bien accorder cette compagnie à Rigaud de Vaudreuil, mon fils, qui a eu la lieutenance qu'avait eue son frère Cavagnal quand ce dernier a été fait capitaine. " [5]

Dans un rapport au ministre, daté du 26 octobre 1722, le gouverneur de Vaudreuil disait de son fils :

" Le sieur Rigaud de Vaudreuil est âgé de 19 ans. Il se mettra en état de bien servir par la bonne volonté qu'il paraît avoir pour cela. Il fait la fonction d'aide-major des troupes afin de se rendre capable de bien faire son métier. " [6]

Le 19 octobre 1723, M. de Rigaud s'embarquait pour la France à bord du *Chameau*. Il était porteur des *paquets*.

---

[4] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 39.

[5] *Ibid.*, vol. 41.

[6] *Ibidem.*, vol. 120.

Le 12 juin 1724, le Conseil de Marine informait le gouverneur de Vaudreuil qu'il avait accordé à M. de Rigaud la compagnie vacante par la mort de M. de Saint-Pierre.

M. de Rigaud revint dans la Nouvelle-France à l'automne de la même année.

En mai 1728, M. de Rigaud obtenait un nouveau congé pour aller en France régler les affaires de la succession de son père.

En 1730, M. de Rigaud se faisait encore donner un congé pour passer en France.

Encore à l'automne de 1731, M. de Rigaud passait en France. Il revint au pays dans l'été de 1732 par le *Rubis*, vaisseau du roi. [7]

Le 29 octobre 1732, MM. de Beauharnois et Hocquart concédaient aux deux frères Pierre de Cavagnal de Vaudreuil et François-Pierre de Rigaud de Vaudreuil " un terrain le long du fleuve appelé la Grande-Rivière, en tirant vers le Long-Sault, de trois lieues de front sur trois lieues de profondeur", à titre de fief et seigneurie, avec droit de haute, moyenne et basse justice, droit de chasse et de pêche, traite avec les Sauvages, etc., etc. [8]

Cette concession fut ratifiée par le roi le 1 avril 1733. [9]

C'est la seigneurie de Rigaud.

Le 1er avril 1733, M. de Cavagnal de Vaudreuil, major des troupes, était nommé gouverneur des Trois-Rivières. M. de Rigaud demanda à remplacer son frère à la majorité des troupes. C'est M. de Beaujeu qui fut nommé.

En avril 1735, le ministre refusait un congé à M. de Ri-

---

[7] *La famille Taschereau*, p. 18.

[8] *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 157.

[9] *Insinuations du Conseil supérieur*, cahier 7.

gaud pour aller en France. N'ayant pas d'affaires en France, il convient, disait-il, qu'il reste à son service.

En 1736, avec son beau-père Joseph Fleury de la Gorgendière, agent de la Compagnie des Indes, et son beau-frère Thomas-Jacques Taschereau, trésorier de la marine,M. de Rigaud demandait au gouverneur M. de Beauharnois et à l'intendant Hocquart de leur accorder à chacun une concession en fief de trois lieues de front sur deux de profondeur à prendre des deux côtés de la rivière Chaudière au bout de la profondeur de celles qui avaient déjà été concédées. Les trois concessions devaient être contigues. MM. Taschereau, de la Gorgendière et de Rigaud s'engageaient à faire à leurs frais un grand chemin roulant et de charrette, du bord du fleuve Saint-Laurent à la Pointe-Lévy, jusqu'à l'Islet aux Sapins, dans la rivière Chaudière, d'où devait commencer la première des trois concessions demandées. MM. de Beauharnois et Hocquart regardèrent cette proposition comme un moyen propre à faire établir promptement toute l'immense vallée de la Chaudière et ils l'acceptèrent avec empressement.

Pour sa part, le 23 septembre 1736, M. de Rigaud recevait une étendue de trois lieues de terre de front et de deux lieues de profondeur des deux côtés de la rivière du Sault de la Chaudière en remontant ensemble les lacs, îles, îlets qui s'y trouvaient, à commencer de la fin de la concession du sieur Taschereau. Cette concession était faite à titre de fief et seigneurie avec haute, moyenne et basse justice. M. de Rigaud avait cependant la charge de faire le chemin qui devait partir du Saint-Laurent et se rendre jusqu'à l'îlet au Sapin, conjointement et solidairement avec MM. de la Gorgendière et Taschereau. Ce chemin devait être parachevé en 1739. [10]

---

[10] *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 180.

En 1736, M. de Rigaud avait demandé à être fait chevalier de Saint-Louis. Sa supplique fut refusée. En 1737, une nouvelle demande reçut la même réponse. Enfin, le 13 mai 1738, le ministre informait le gouverneur de Beauharnois qu'il avait fait admettre M. de Rigaud dans l'ordre de Saint-Louis.

Une note anonyme de 1739, probablement de la main du gouverneur de Beauharnois, appréciait ainsi M. de Rigaud :

" Il a tous les sentiments d'un homme de guerre et de condition. Ses moeurs sont douces. Aussi est-il très estimé."[11]

A l'automne de 1739, M. de Rigaud passait en France. Il était porteur des *paquets* pour la cour. Une lettre de M. Hocquart datée du 20 octobre 1739, dont il était également porteur, demandait pour lui le commandement du Détroit que M. de Noyan abandonnait pour cause de maladie. M. de Rigaud ne put obtenir cette charge.

A la mort de M. Du Buisson, major des Trois-Rivières, en 1739, M. de Rigaud fut candidat à ce poste. Recommandé par le gouverneur et l'intendant, il eut cette fois plus de succès et fut nommé en mai 1741.

Dans l'été de 1746, le gouverneur de Beauharnois chargeait M. de Rigaud d'une importante expédition sur les terres de la Nouvelle-Angleterre. Le détachement, parti de Montréal le 3 août, se rendit dans la rivière KaKeKoute (?) où il attaqua le fort Massachusetts, dans lequel il y avait vingt-deux hommes de garnison, trois femmes et cinq enfants, lesquels, après s'être battus pendant vingt-six heures et avoir eu un de leurs gens tué et plusieurs de blessés, se rendirent prisonniers de guerre. M. de Rigaud fut blessé d'un coup de feu au bras droit, et trois de ses Sauvages furent tués. Quatre

---

[11] L'abbé Daniel, *Le vicomte C. de Léry*, p. 199.

Français et onze Sauvages furent blessés. Ce parti fit beaucoup de ravages sur une étendue de quinze lieues. On brûla tous les établissements, moissons, granges, moulins, temples, tanneries, etc. Le 26 septembre 1746, M. de Rigaud était de retour à Montréal avec vingt-sept prisonniers.

Les officiers sous les ordres de M. de Rigaud dans cette expédition étaient MM. de Lavaltrie et de Sabrevois, capitaines; MM. de Vessan et de Muy, lieutenants; MM. de Portneuf, de Villiers, de Longueuil, de Saint-Luc, de Muy jeune, de Carqueville, la Chauvignerie, Saint-Paul de Senneville, de Léry et de Montigny, enseignes. On comptait en outre environ quatre cents habitants et trois cents Sauvages. [12]

Le 8 juin 1747, M. de Rigaud partait de Montréal à la tête d'un parti de guerre d'environ 780 hommes pour aller ravager la Nouvelle-Angleterre. Dans le mémoire que lui avait remis le gouverneur de Beauharnois pour lui servir d'instructions, il était dit que l'objet principal de sa campagne n'était pas d'attaquer les Anglais trop en nombre pour donner lieu à des espérances de succès, mais de mettre à couvert le fort Saint-Frédéric et leur ôter l'idée d'en faire le siège. M. de Rigaud se rendit jusqu'au fort Sarasto, mais il ne l'attaqua pas pour se conformer à ses instructions. Le parti revint à Montréal à la fin de juillet. Il ramenait 41 prisonniers et 28 chevelures. [13]

---

[12] Sur cette expédition de 1746 on peut consulter: Richard, *Supplément du rapport du docteur de Brymner sur les archives canadiennes*, 1899 p. 151; *Collection de manuscrits*, vol. III, pp. 291, 296, 304, 319, 333 ; O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial history of the State of New York*, vol. IX.

[13] Sur cette expédition de 1747, consulter Richard, *Supplément du rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 152; *Collection de manuscrits*, vol. III, pp. 337, 341, 349; O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial history of the State of New York*, vol. IX.

En février 1748, M. de Rigaud était promu lieutenant de roi du gouvernement de Québec. Il remplaçait M. de Saint-Ours Deschaillons.

Le 23 septembre 1748, M. de Rigaud se faisait accorder par MM. de la Galissonnière et Bigot une concession de six lieues de front, le long de la rivière de Maska, sur trois lieues de profondeur de chaque côté de cette rivière, les dites six lieues de front à prendre à sept lieues de l'embouchure de la rivière Maska. Cette concession était faite à perpétuité, à titre de fief et seigneurie, avec haute, moyenne et basse justice, droit de pêche, chasse, traite avec les Sauvages, etc., etc. [14]

Cette concession fut confirmée par le roi le 30 avril 1749.

La cité de Saint-Hyacinthe s'élève aujourd'hui sur l'ancienne concession de M. de Rigaud.

Le 1er mai 1749, M. de Rigaud succédait au chevalier Bégon, décédé, comme gouverneur des Trois-Rivières.

L'ingénieur Franquet qui visita Trois-Rivières le 27 juillet 1752 dit de M. de Rigaud :

" Le gouverneur se nomme M. Rigaud de Vaudreuil, il est frère du major des Gardes. Madame de Rigaud est fille de M. de la Gorgendière, homme riche et directeur de la Compagnie des Indes pour le castor à Québec. " [15]

En 1754, M. de Rigaud obtenait de passer en France.

Il se rembarqua, dans l'été de 1755, sur un vaisseau du roi l'*Alcide*, pour revenir dans la Nouvelle-France. L'*Alcide* faisait partie d'un convoi de dix-huit bâtiments en route pour le Canada. Ils étaient sous la protection de M. DuBois de La Motte, monté sur l'*Entreprenant*.

---

[14] *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 212.

[15] Franquet, *Voyages et mémoires sur le Canada*, p. 44.

Le 8 juin 1755, à vingt-cinq lieues dans le nord-est du Cap Ray (Terre-Neuve), trois des vaisseaux français, l'*Alcide,* capitaine Hocquart de Blincourt, le *Lys,* capitaine Lorgeril l'aîné, et le *Dauphin royal,* capitaine de Montolais, séparés de l'escadre, rencontrèrent une escadre anglaise commandée par Boscawen.

M. Hocquart, qui était sur la galerie de son vaisseau, fit crier par trois fois au capitaine Howe, du *Dunkirk,* " Sommes-nous en paix ou en guerre?" Howe fit répondre: " Nous n'entendons pas. " M. Hocquart prit lui-même le porte-voix et lui répéta par deux fois: " Sommes-nous en paix ou en guerre ? " Howe lui répondit bien distinctement: " La paix! La paix!" C'est quelques minutes plus tard que la première volée fut tirée du *Dunkirk.* L'*Alcide* fut aussitôt désemparé. Il essaya bien de se défendre, mais cinq vaisseaux anglais l'entouraient. Il en fut de même du *Lys* qui n'avait que vingt-deux canons. L'*Alcide* et le *Lys* se rendirent. Quant au *Dauphin royal,* plus rapide, il put s'échapper. [16]

M. de Rigaud, fait prisonnier, fut amené en Angleterre. Après quelques mois de captivité, il réussit à s'échapper des mains des Anglais et passa en France. Le 4 mai 1756, M. de Rigaud était de retour à Québec.

En considération de la perte qu'il avait faite sur l'*Alcide* et des dépenses que lui avait occasionnées sa détention en Angleterre, le roi lui avait accordé, le 9 avril 1756, une gratification de 8000 livres.

A la prise d'Oswego ou Chouaguen le 14 août 1756, M. de Rigaud commandait les Canadiens et les Sauvages. C'est lui qui assura le succès de la journée en passant la rivière Oswé-

---

[16] Sur le combat de l'*Alcide* et du *Lys* contre l'escadre anglaise, on peut consulter Pichon, *Lettres et mémoires pour servir à l'histoire naturelle, civile et politique du Cap-Breton,* p. 258.

go à la nage avec ses Canadiens et ses Sauvages pour tomber sur les ennemis. L'un des drapeaux pris à cette bataille fut déposé dans l'église des Trois-Rivières dont M. de Rigaud était le gouverneur.

Au mois de février 1757, le gouverneur de Vaudreuil confiait à M. de Rigaud le commandement d'une expédition chargée de frapper un coup imprévu sur le fort William-Henry ou George, où les Anglais avaient réuni toute une flotte de bateaux destinée à jeter, dès l'ouverture de la navigation, une armée sous les murs de Carillon. Le détachement se composait de 50 grenadiers, de 200 volontaires, de 270 soldats des troupes de la marine, de 600 Canadiens et de 350 Sauvages, soit en tout 1479 hommes. Les principaux officiers sous les ordres de M. de Rigaud étaient MM. de Longueuil, Dumas, de Poulhariez, le Mercier, de Lotbinière, etc.

La petite armée partit de Montréal par détachements à partir du 20 février 1757. Le 9 mars, tout le corps expéditionnaire était rendu à Carillon. Le 19 mars, on arrivait dans les environs du fort William-Henry. A cause de l'état de défense du fort, on n'essaya pas de le prendre d'assaut, mais on détruisit un nombre considérable de bateaux et d'objets de toutes sortes accumulés pour l'offensive du printemps.

L'expédition de M. de Rigaud, au dire même de M. de Montcalm, qui n'aimait pourtant pas les Vaudreuil, eut tout le succès qu'on pouvait en attendre. [17]

Dans l'été de 1757, M. de Rigaud prit part à une nouvelle expédition contre le fort William-Henry ou fort George. Cette

---

[17] Sur l'expédition du fort William-Henry, on peut consulter l'abbé Casgrain, *Montcalm et Lévis*, vol. Ier, p. 195; O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial history of the State of New York*, vol. X; *Relations et journaux de différentes expéditions faites durant les années* 1755, 56, 57, 58, 59, 60, pp. 71 et 76.

fois l'armée était commandée par M. de Montcalm lui-même. Le 3 août 1757, le marquis de Montcalm fit sommer le lieutenant-colonel Monroe, commandant du fort William-Henry, de le rendre. Ce dernier fit une réponse digne d'un vieux soldat: " J'ai sous mes ordres des soldats disposés comme moi à périr ou à vaincre." Après sept jours de siège, le brave Monroe fut cependant obligé de capituler. La belle victoire du fort William-Henry fut malheureusement ternie par la barbarie des Sauvages alliés.

Par la mort du deuxième baron de Longueuil arrivée le 17 janvier 1755, le gouvernement de Montréal était devenu vacant. D'après l'ordre de promotion jusqu'alors suivie dans la Nouvelle-France, M. de Rigaud, gouverneur des Trois-Rivières depuis six ans, avait le droit de s'attendre à succéder au baron de Longueuil.

Le gouverneur de Vaudreuil demanda cette charge pour son frère.

Le 12 avril 1756, le ministre expliquait à M. de Vaudreuil les raisons qui empêchaient le roi de nommer son frère gouverneur de Montréal. Le roi, disait-il, rend toute la justice qu'il peut désirer au zèle et au sentiment d'honneur et de probité de M. de Rigaud. Il sait qu'il s'est conduit valeureusement durant la dernière guerre. Mais ces avantages sont-ils suffisants pour que le roi lui confie le gouvernement général, si ce gouvernement devient soudain vacant? Il ne le pense pas. Pour remplir convenablement tous les objets de cette place, il faut une certaine étendue de talents et de lumières que la nature ne donne pas à tout le monde et que la meilleure volonté ne peut procurer. Le roi a jugé qu'il convient de nommer au gouvernement de Montréal un officier qui pourra succéder au gouverneur-général s'il vient à manquer. Vous êtes trop instruit, ajoutait-il, de l'importance du gouvernement

général et de toutes les qualités qu'il exige, pour ne pas sentir la nécessité de cet arrangement et en même temps trop bon serviteur pour n'y pas concourir. Le ministre terminait en disant à M. de Vaudreuil qu'il ne proposerait le remplacement du gouvernement de Montréal qu'après avoir reçu sa réponse. " [18]

Le gouverneur de Vaudreuil répondit au ministre que puisque son frère ne pouvait avoir le gouvernement de Montréal, il demandait pour lui une retraite honorable avec la continuation du poste de la Baie pendant trois ans.

Le 12 juin 1756, se ravisant, M. de Vaudreuil revenait à la charge auprès du ministre avec de nouveaux arguments en faveur de la nomination de son frère. La principale objection qu'on soulevait contre M. de Rigaud, c'est qu'en qualité de gouverneur de Montréal, au cas de la disparition du gouverneur-général, il aurait exercé le commandement de toute la Nouvelle-France. M. de Vaudreuil faisait voir que cet inconvénient n'était pas à craindre puisque par des lettres patentes tenues secrètes expédiées en 1756 le commandement de la Nouvelle-France était donné à M. de Montcalm en cas de mort du gouverneur-général.

Les arguments apportés par M. de Vaudreuil eurent raison des dernières hésitations du ministre, et, le 1er mai 1757, M. de Rigaud obtenait enfin le gouvernement de Montréal. [19]

M. de Rigaud avait obtenu, en 1753, pour deux ans, la

---

[18] *Rapport concernant les archives canadiennes pour* 1905, vol. Ier, p. 222.

[19] Dans le *Rapport concernant les archives canadiennes pour* 1905, vol. Ier, p. 511, on trouvera un mémoire soumis au Conseil de Marine au sujet de la nomination de M. de Rigaud au gouvernement de Montréal. Nous voyons par le *Journal* de Montcalm que la nouvelle officielle de la nomination de M. de Rigaud au gouvernement de Montréal n'arriva à Québec que le 16 juin 1758.

concession du poste de la Baie Verte, sur le lac Michigan. [20] M. de Rigaud ayant fait de nouvelles instances auprès du ministre, celui-ci, le 26 janvier 1759, écrivait au gouverneur de Vaudreuil que le roi, satisfait des services de M. de Rigaud, lui accordait à vie la concession du poste de la Baie Verte. Le titre lui en fut donné, le 15 octobre 1759, par MM. de Vaudreuil et Bigot. Ce titre fut ratifié par le roi le 15 janvier 1760. [21]

En 1758, 1759 et 1760, M. de Rigaud se prodigua pour garder à la France sa belle colonie du Canada. Sa vaillance, son expérience de la guerre telle qu'elle se pratiquait en Amérique, la grande influence qu'il exerçait sur les Sauvages lui permirent de rendre les services signalés. Mais le nombre, à la fin, l'emporta.

Après la capitulation de Montréal, M. de Rigaud passa en France, avec son frère, le dernier gouverneur de la Nouvelle-France.

Rendu à 59 ans, après un demi-siècle de services, M. de Rigaud avait bien gagné sa retraite. Le roi la lui accorda en mars 1762, avec une pension de 2000 livres sa vie durant.

Les deux frères, Pierre et François-Pierre de Vaudreuil, qui avaient toujours été liés par la plus tendre amitié vécurent ensemble à Paris et au château de Collier, commune de Muides (Loir et Cher).

---

[20] Dans sa lettre au ministre du 21 août 1752, le gouverneur Duquesne, avait fortement appuyé la demande de M. de Rigaud au sujet de cette concession.

[21] Après la conquête, M. de Rigaud vendit sa concession de la Baie Verte à M. William Grant. Nous croyons que le gouvernement anglais refusa de reconnaître les droits de M. de Rigaud à la propriété de la baie Verte. Voir à ce sujet O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial history of the State of New York*, vol. VII, pp. 817, 843, 872, 974.

C'est au château de Collier, le 24 août 1779, que s'éteignit M. de Rigaud, connu dans le pays sous le nom de marquis de Rigaud.

NICOLAS-ANTOINE COULON DE VILLIERS [1]

Né à Verchères, le 25 juin 1708, [2] il était fils de Nicolas-Antoine Coulon de Villiers, officier dans les troupes du détachement de la marine, et de Angélique Jarret de Verchères.

Vers 1725, M. de Villiers père était nommé commandant pour le roi au poste de la rivière Saint-Joseph des Illinois. C'est là que le jeune Coulon fit ses premières armes.

En août 1730, MM. de Saint-Ange, de Noyelles et de Villiers attaquaient les Renards près du fort qu'ils s'étaient bâti près du rocher, sur la rivière Saint-Joseph des Illinois. Après un siège de vingt-trois jours, ils réussirent à les écraser. La plupart de ces féroces Renards furent massacrés. C'est M. Coulon qui fut chargé d'aller porter la nouvelle de ce beau succès au gouverneur de Beauharnois.

Le 12 mars 1732, M. Coulon était fait enseigne en second.

M. Coulon prit une part active à la campagne de 1733 contre les Sakis. Le 16 septembre 1733, M. de Villiers père, devenu commandant du poste de la baie des Puants, était tué dans une attaque contre les Sakis. M. Coulon remplaça son père au commandement du poste de la baie des Puants.

Le 11 novembre 1733, MM. de Beauharnois et Hocquart informaient le ministre du coup des Sakis et lui demandaient de donner une lieutenance vacante à M. Coulon.

---

[1] Connu sous le nom de M. Coulon.

[2] Baptisé à Contrecœur le 26 août 1708.

" Le sieur de Villiers, disaient-ils, qui s'est fort distingué, qui a eu son père et son frère tués et autre frère cadet à l'aiguillette blessé, mériterait la lieutenance vacante, la dernière affaire n'ayant roulé que sur lui. " [3]

Le ministre accueillit favorablement cette demande et M. Coulon fut fait lieutenant le 20 mars 1734.

Le 30 octobre 1742, le gouverneur de Beauharnois demandait au ministre de donner une compagnie à M. Coulon. [4]

L'année suivante, le 20 octobre, M. de Beauharnois revenait à la charge auprès du ministre en faveur de M. Coulon. " Il est bon officier, disait-il, et très propre pour les négociations des pays d'en haut. " [5]

En 1742 ou 1743, M. Coulon descendit des pays d'en haut. Il semble avoir vécu à Québec de 1743 à 1746.

Le 24 avril 1744, le ministre informait enfin M. Coulon que le roi lui accordait une compagnie.

En juin 1746, M. de Ramezay était chargé de conduire une importante expédition en Acadie. C'est M. Coulon qui fut le second en commandement de ce détachement.

En février 1747, M. Coulon commandait l'attaque contre les Anglais établis aux Mines. Elle réussit parfaitement. Mais M. Coulon reçut au bras une blessure qui le força à retourner à Québec. Il ne devait jamais guérir de cette blessure.

A l'automne de 1747, il passait en France pour aller prendre les eaux à Barèges, station thermale des Pyrénées.

Le 3 novembre 1747, M. de la Galissonnière écrivait au ministre :

---

[3] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 59.
[4] *Ibid.*, vol. 75.
[5] *Ibidem.*, vol. 79.

" J'ai l'honneur de vous représenter qu'il y a des officiers qui par leurs blessures ou par quelqu'autre action d'éclat méritent la croix de Saint-Louis ou d'autres récompenses ou toutes les deux. Le sieur Coulon de Villiers est dans ce dernier cas. Le voyage qu'il est obligé de faire en France pour sa blessure dérangera entièrement sa fortune si vous n'avez la bonté de l'aider libéralement. " [6]

La recommandation de M. de la Galissonnière fut écoutée par le ministre puisque le .. février 1748, M. Coulon était nommé major des Trois-Rivières en remplacement de M. de Rigaud promu lieutenant de roi à Québec. Le roi lui donna en même temps la croix de Saint-Louis.

Sur les entrefaites, la majorité de Québec étant devenue vacante par la promotion du chevalier de Longueuil à la lieutenance de roi, M. Coulon la demanda au ministre Mais elle fut accordée à M. de Ramezay.

M. Coulon revint dans la Nouvelle-France dans l'été de 1749 et prit aussitôt possession de sa charge de major des Trois-Rivières.

Il ne devait pas la garder longtemps. Son bras qui n'avait pas guéri le faisant horriblement souffrir, les chirurgiens décidèrent de le lui enlever. Il mourut peu après, à Montréal, le 3 avril 1750. M. Coulon n'était âgé que de 41 ans. [7]

Pierre-Georges ROY.

---

[6] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 87.

[7] Nous avons emprunté la plupart de nos renseignements sur M. Coulon à l'important ouvrage de Mgr Amédée Gosselin, *Notes sur la famille Coulon de Villiers*.

A travers les faits et les oeuvres

Le Conseil suprême et sa tâche. — Elle est ardue. — L'imbroglio italo-serbe. — L'intervention de M. Wilson. — Un pénible échange de notes. — La question turque. — L'occupation de Constantinople. — Les événements d'Allemagne. — Une révolution à Berlin. — Le problème économique. — Un manifeste du conseil suprême. — Le point de vue français. — La politique anglaise. — La rentrée de M. Asquith. — Le nouveau bill du *Home Rule*. — Ses grandes lignes. — M. Asquith se prépare à l'attaquer. — Une manoeuvre de M. Lloyd-George. — L'organisation d'un nouveau parti. — En France. — Le pape et le nouveau président, M. Paul Deschanel. — Un projet de loi pour le rétablissement des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège. — Aux Etats-Unis. — Le traité rejeté par le sénat. — Fausse situation de M. Wilson. — Une incartade wilsonnienne. — Au Canada.

LA guerre est terminée depuis seize mois. Les traités avec l'Allemagne, avec l'Autriche, avec la Bulgarie, ont été successivement signés. La Ligue des nations a commencé à siéger. Mais le conseil suprême des Alliés n'en continue pas moins à se réunir, à délibérer, à discuter, à étudier les multiples problèmes qui s'imposent encore à ses sollicitudes et qui demandent une solution. Ainsi la question de Fiume et de l'imbroglio serbo-italien n'est pas réglée. L'intervention inattendue du président Wilson a tout remis en question et, depuis six semaines, des notes plus ou moins satisfaisantes ont été échangées entre lui et les premiers ministres de France et d'Angleterre. Il leur a reproché d'avoir, sans son concours, mis de côté l'arrangement arrêté le 9 décembre 1919, qui, suivant le président, donnait une suffisante satisfaction aux aspirations historiques et nationales de l'Italie et lui conférait la maîtrise stratégique de l'Adriatique.

Le 14 janvier 1920, la France et l'Angleterre avaient cru devoir adopter une autre solution hors la connaissance de M.

Wilson. Fiume devenait une cité libre sous la tutelle de la Ligue des nations, et on concédait à l'Italie une bande de terre au sud de Trieste. Le 19 janvier, M. Wilson, dont le tempérament autoritaire s'affirmait de nouveau avec sa convalescence, protesta contre cette attitude, déclarant que si elle n'était pas modifiée il devrait prendre en sérieuse considération le retrait du traité de Versailles, actuellement discuté par le sénat américain, et du traité de garantie franco-américain. A cela les premiers ministres de France et d'Angleterre répondirent, le 23 janvier, qu'ils n'avaient jamais eu l'intention d'adopter un règlement définitif sans le soumettre au gouvernement des Etats-Unis, et que le président, vu sa maladie, n'avait probablement pu apprécier exactement la vraie nature de la solution proposée en dernier lieu, laquelle comportait de grands avantages pour la Yougo-Slavie. A cela M. Wilson a répliqué, le 10 février, qu'il ne pouvait admettre qu'un arrangement dont plusieurs dispositions avaient été déjà désapprouvées par les gouvernements anglais et français pût être considéré comme juste. Le 17 février, MM. Lloyd George et Millerand ont signé une nouvelle note pour expliquer leur attitude et démontrer que le plan du 9 décembre a dû être mis de côté parce que personne ne voulait de l'Etat artificiel de Fiume. Mais le président n'abandonne pas facilement ses vues une fois qu'il les a exprimées. Le 24 février, il a informé les deux premiers ministres que dans les présentes circonstances il ne pouvait que persister dans la position qu'il avait prise. MM. Millerand et Lloyd George ont dû reprendre l'exposé de la question dans une note datée du 26 février et, se basant sur un passage de la dernière communication de M. Wilson, ils ont manifesté l'espoir de voir celui-ci favoriser une entente entre l'Italie et la Serbie relative aux territoires contestés, même si cette entente était en désaccord avec l'arrangement du 9 décembre. Ce memorandum a

semblé produire un effet favorable. Cependant, le président a maintenu sa prétention au sujet de l'arrangement du mois de décembre. Mais, en même temps, il a déclaré que si les deux Etats en conflit consentaient à négocier, le gouvernement des Etats-Unis serait disposé à leur laisser le soin de délimiter leurs communes frontières. Voilà où en est la question. A l'heure actuelle les dépêches semblent annoncer que des pourparlers se poursuivent entre les représentants de l'Italie et ceux de la Yougo-Slavie. Il est bien à désirer qu'un compromis raisonnable fasse disparaître cette cause de malaise et de discorde.

La question turque est encore l'un des graves soucis du conseil suprême. Après de longues délibérations il a été résolu de ne pas enlever Constantinople au sultan. On va lui laisser sa capitale, ainsi qu'Andrinople et l'Anatolie. Mais les détroits seront internationalisés, la marine turque sera supprimée, les régions peuplées par des nationalités autres que les Turcs seront libérées, les minorités chrétiennes auront de sérieuses garanties de protection. Ces décisions ont causé à Constantinople une profonde agitation. Le cabinet turc a donné sa démission et le sultan a chargé Izzet Pacha de former un nouveau gouvernement. En même temps des soulèvements se sont produits dans la capitale et sur d'autres points du territoire. La situation est devenue tellement grave que les Alliés ont dû faire une démonstration militaire. Une flotte alliée est entrée dans le Bosphore, et un corps de troupes a débarqué à Constantinople et occupé la ville. C'est le général Franchet d'Esperey qui a le commandement de ces forces. L'état d'esprit des populations turques est de nature à faire concevoir des alarmes.

Pendant ce temps l'Allemagne était le théâtre d'événements qui ont dû préoccuper vivement les Alliés. Un coup de main a fait tomber Berlin au pouvoir d'une faction dirigée

par le Dr Wolfrang Kapp, qui a proclamé la déchéance du gouvernement dont Ebert est le président et a confié le commandement des troupes au général Luetwitz. Ce sont les régiments revenus des provinces baltiques qui ont servi d'instrument à cette tentative contre le gouvernement régulier. Son succès n'a pas été long. Le gouvernement du président Ebert, installé à Stuttgart, a fait appel au parti qui constitue la majorité de l'assemblée nationale et aux classes ouvrières. Le nouveau gouvernement de Berlin s'est vu menacé d'une grève générale. Et, après quelques jours de pouvoir éphémère, le Dr Kapp a dû se retirer et la capitale est rentrée sous l'allégeance du président Ebert. Mais la tranquillité du pays a été profondément ébranlée. Des émeutes se sont produites et des combats meurtriers ont eu lieu en plusieurs endroits. Des grèves partielles ont éclaté. Et, comme résultat, la déplorable situation économique du pays a été empirée.

Ceci ne peut manquer de compliquer la tâche du conseil suprême. Déjà il se préoccupait du problème économique si alarmant qui se pose en ce moment devant l'Europe. Ce sujet a fait l'objet de ses délibérations les plus ardues. Et après de laborieuses séances, où se sont heurtées des vues divergentes, le conseil a adopté et publié un manifeste qui n'a pas été accueilli avec une égale faveur dans tous les pays alliés. Il y a cependant dans ce document certaines parties qui doivent recevoir l'approbation universelle. Le conseil suprême y déclare d'importance primordiale que les conditions de la paix soient pleinement et définitivement restaurées le plus tôt possible. " Pour en arriver à cette fin, dit-il, il est désirable : 1o que la paix et les relations économiques normales soient promptement rétablies par toute l'Europe orientale ; 2o que les armées et les armements soient limités au plus petit chiffre possible, compatible avec les besoins de la sécurité nationale, et que la Ligue des nations soit priée incessamment

d'examiner les moyens d'en arriver à une telle fin ; 3o que les Etats qui ont été formés ou augmentés à la suite de la guerre rétablissent immédiatment une coopération amicale et complète et préparent un échange sans restriction de toutes les commodités, afin que l'unité sssentielle de la vie économique européenne ne soit pas paralysée par l'érection de barrières économiques. "

Un des articles les plus importants du manifeste est le suivant: " Les puissances représentées à la conférence ont pris en considération l'article 236 et les articles corollaires du traité de Versailles ainsi que les passages de la lettre adressée le 18 juin 1919 par le conseil suprême aux délégués de la paix, qui prévoient que l'Allemagne devra faire des propositions pour fixer le montant total des paiements qui doivent être faits par elle à titre de réparations et qu'elle ait toutes les facilités possibles pour obtenir les vivres nécessaires et les matières premières en avance de ses paiements faits à titre de réparation. Les puissances conviennent qu'il est désirable dans l'intérêt de l'Allemagne et de ses créanciers que le montant total à payer par elle pour les réparations soit fixé à une date assez prochaine. Elles font observer qu'en vertu du protocole du traité une période de quatre mois de la signature du traité était accordée durant laquelle l'Allemagne devrait avoir le droit de faire des propositions de la manière déjà mentionnée et elles admettent que dans les circonstances telles qu'elles existent aujourd'hui une telle période devrait être prolongée. "

La rédaction de cet article a donné lieu à une vive controverse. Du côté français on a soutenu que, sous prétexte de ne pas laisser succomber l'Allemagne, il ne faut pas affaiblir le droit inéluctable de la France à des réparations exigées par la justice, et ces représentations semblent n'avoir pas été sans résultat. En effet le manifeste contient ce paragraphe: " Il est

désirable dans l'intérêt des pays alliés, autant que de l'Allemagne, qu'au moment le plus rapproché possible, le montant total des paiements qui doivent être faits par l'Allemagne suivant le traité de Versailles soit fixé, et, qu'en accord avec les termes du traité et la réponse des puissances aux délégués allemands, en date du 16 juin 1919, il lui soit permis d'obtenir des vivres et des matières essentielles suivant ses besoins, et, si la commission le juge à propos, qu'il lui soit permis de lancer un emprunt à l'étranger pour faire face à ses besoins immédiats, avec les droits de priorité que la commission de réparation jugera essentiels. " Il semble que ces derniers mots aient été ajoutés pour satisfaire les légitimes réclamations de la France. Ils donnent à la commission de réparation le droit d'empêcher l'affectation des revenus de l'Allemagne à d'autres emprunts qu'à ceux dont l'objet sera d'indemniser la nation française. Nous estimons que cette restriction est juste. L'Allemagne s'est ruée sur la France sans provocation. Elle lui a infligé des pertes désastreuses. Elle a ravagé quelques-uns de ses plus riches départements. Elle a accumulé les ruines sur son territoire. Il est de la plus stricte équité qu'elle répare le tort causé par elle jusqu'à l'extrême limite de ses ressources et de ses moyens.

* * *

La politique anglaise a pris un regain d'intérêt par la rentrée en scène de M. Asquith, l'ancien premier ministre et l'ancien chef du parti libéral. Une élection partielle ayant eu lieu pour la circonscription de Paisley, il y a posé sa candidature. La lutte a été acharnée, mais M. Asquith l'a emporté par 14,736 voix, contre 11,902 voix données au candidat travailliste, et 3,795 au candidat ministériel. Sa victoire a causé une grande sensation dans les cercles politiques. Elle donne

une tête et une voix à l'opposition. Elle est une menace pour le ministère. Déjà le nouveau député de Paisley a commencé à porter des coups au gouvernement. Son premier terrain d'attaque a été la question du *Home Rule*.

Le cabinet a enfin soumis au parlement le texte de son *bill* relatif aux affaires d'Irlande. Comme M. Lloyd George l'avait annoncé dans son discours du mois de décembre, le projet décrète qu'il y aura deux législatures irlandaises, l'une pour le nord et l'autre pour le sud de l'Irlande, la première composée de 52 membres, la seconde de 128. La représentation dans le parlement impérial serait de 12 pour le nord et de 30 pour le sud, ce qui nécessiterait un remaniement de sièges auquel il est pourvu dans le *bill*. La province du nord comprendrait les comtés d'Autrim, d'Armagh, de Down, de Fermanagh, de Londonderry et de Tyronne, et les bourgs de Belfast et de Londonderry. Il y aurait un " conseil de l'Irlande ", composé de 40 membres, et choisi moitié pour moitié par chacune des deux législatures. Les pouvoirs législatifs de ce conseil seraient ceux que lui attribueraient les deux législatures, et l'espoir des auteurs du projet est que ce corps formerait comme un noyau autour duquel se constituerait un parlement unique pour toute l'Irlande. Ce parlement posséderait des pouvoirs législatifs et judiciaires presque illimités. Mais ceux des deux législatures seraient plus restreints. Le pouvoir de créer le parlement uni et de l'organiser est laissé entièrement aux deux législatures.

Le *bill* statue que ce parlement aurait juridiction sur les douanes et l'accise. Chaque législature aurait dans son domaine l'éducation, le gouvernement local, les terres publiques, l'agriculture, la voirie, les transports, les pensions pour les vieillards, les assurances, les institutions municipales,la question des logements, les licenses et les hôpitaux. Chacune aurait sous sa direction les officiers de justice dans son ter-

ritoire. Mais il y aurait pour toute l'Irlande une cour d'appel présidée par le lord chancelier. Aucune des deux législatures n'aurait le pouvoir de décréter l'établissement (*the establishment*) d'une croyance ou d'une église particulière, ou d'édicter des pénalités pour le fait d'adhérer à telle ou telle dénomination religieuse. Le gouvernement considère cette disposition comme une garantie fondamentale. Il est pourvu dans le projet à ce que le parlement impérial conserve sa juridiction sur les plus hauts officiers judiciaires, jusqu'à ce que les deux législatures se soient entendues sur le mode de leur nomination, et qu'il la retienne aussi sur le corps des constables royaux de Dublin et sur la police métropolitaine durant trois ans si pendant ce temps un parlement uni n'a pas été créé. Les autres pouvoirs réservés au parlement impérial comprennent la suprématie de la couronne, la paix et la guerre, les affaires étrangères, l'armée et la marine, la frappe de la monnaie, la défense nationale, la trahison, le commerce extérieur, le service postal, la navigation y compris la marine marchande, la télégraphie sans fil et les cables, la perception des droits de douane et d'accise, des taxes sur le revenu et sur les excédents de profit. Les deux législatures auraient immédiatement le droit de percevoir certaines taxes, comme les droits de succession, de timbre, les honoraires de licences et autres de même nature qu'elles pourraient édicter. Il est stipulé que l'Irlande contribuerait pendant deux ans au soutien de l'empire, sur le pied de l'exercice 1919-1920, ce qui représente environ 18,000,000 de louis annuellement. Sur cette somme le nord de l'Irlande contribuerait quarante-deux pour cent et le sud cinquante-huit.

Un bureau uni de l'échiquier serait créé pour déterminer l'assiette de taxation de l'Irlande proportionnellement au reste du royaume-uni et pour décider quelle somme l'Irlande contribuerait à l'expiration des deux ans. La décision de ce

bureau vaudrait pendant cinq ans et pourrait être revisée au bout de cette période. Le bureau serait composé d'un nombre égal de représentants pour chaque législature irlandaise et pour le parlement impérial et son président serait indépendant. Ce bureau aurait aussi pour tâche de pourvoir aux garanties de la contribution irlandaise au soutien de l'empire si un parlement uni prenait en main les douanes et l'accise. Cette contribution serait quelque peu diminuée par une disposition du *bill* en vertu de laquelle le royaume-uni paierait 1,000,000 de louis à chaque législature pour défrayer ses dépenses. Il est aussi statué que l'Irlande recevra des annuités agraires valant 3,000,000 de louis annuellement. Le *bill* contient en outre une proposition spécifique du gouvernement pour la réalisation immédiate d'un plan de rachat de terres. Les membres du service civil seraient protégés relativement à leurs pensions par le parlement impérial. C'est pour la même raison que le service postal est maintenu sous la juridiction impériale, quoique le bill de *Home Rule* de 1914 en eût fait une institution irlandaise. Le parlement de Westminster retiendrait cette juridiction jusqu'à ce que les deux législatures eussent élaboré un projet de direction pour le conseil de l'Irlande et eussent requis le parlement impérial de s'en dessaisir.

Telles sont les principales dispositions du nouveau projet de *Home Rule* soumis par le cabinet de M. Lloyd George au parlement britannique. Il a été accueilli généralement avec peu de faveur. Citons deux opinions prises dans deux camps opposés. Voici comment s'exprime un membre éminent du parti unioniste, M. Robert Cecil : "Je m'oppose au bill entièrement. Nous ne pouvons rien faire relativement à l'Irlande tant que l'ordre n'y aura pas été rétabli. Il est oiseux d'adopter un *bill* dont aucun Irlandais ne veut. On pourrait prendre un plébiscite. Mais s'ils veulent avoir un gouvernement

complètement autonome, les Irlandais devraient d'abord convaincre leurs compatriotes. " De son côté, M. John Devlin proteste en ces termes : " Ces propositions sont les plus insultantes que l'on ait encore soumises. Chaque homme, chaque femme, chaque enfant en Irlande y est opposé. Le point capital de l'objection, c'est que le *bill* divise l'Irlande permanemment. Cette grotesque parodie de liberté sera rejetée avec mépris, excepté peut-être par l'Ulster. C'est tout simplement un pas vers le "carsonisme" et cela ne saurait satisfaire le sentiment irlando-américain. "

Un grand nombre de Sinn Feiners font des déclarations qui indiquent l'un des plus graves périls de la situation. "Si le *bill* du gouvernement instituant deux législatures pour l'Irlande est adopté, disent-ils, nous nous emparerons de la législature de Dublin et proclamerons l'existence de la république irlandaise. " Ainsi donc cette même législature accordée comme un compromis pour donner satisfaction au sentiment *home ruler* serait transformée en instrument de révolution. Et ceci pourrait bien n'être pas une simple bravade. En effet les dernières élections ont indiqué que les sinn feiners dominent neuf sur dix des municipalités et neuf sur quinze des conseils urbains. Quant à l'Ulster, de prime abord il semblait devoir repousser lui aussi le projet gouvernemental. Mais son attitude s'est fortement modifiée. Sir Edward Carson a conseillé instamment à ses partisans d'accepter le *bill*. Il a été jusqu'à dire : " Si le *bill* passe, l'Ulster triomphe. " Ceci n'est évidemment pas de nature à recommander le projet aux autres éléments irlandais.

La rentrée de M. Asquith dans la chambre des communes va rendre plus difficile encore l'adoption de la politique ministérielle relativement à l'Irlande. Il est l'auteur de la loi de 1914, qui est actuellement dans les statuts et qui s'appliquera automatiquement si un nouveau *bill* n'est pas voté par

le parlement. Et il est énergiquement hostile au projet soumis par M. Lloyd George. Dans un discours prononcé devant le " club des quatre-vingts " (*Eighty Club*), depuis son élection, il s'est prononcé catégoriquement. " Jamais, a-t-il dit, autant que peuvent se le rappeler les plus anciens membres de ce club, les procédés du gouvernement en Irlande n'ont été aussi réactionnaires et n'ont constitué une répudiation aussi complète, aussi outrageante, aussi insolente, des principes élémentaires de la liberté civile et politique. Les crimes commis actuellement en Irlande sont dûs dans une large mesure à la politique insensée du présent gouvernement. Le parti libéral et moi, nous nous sommes engagés à ne pas user de coercition envers l'Ulster. Mais nous avons aussi engagé notre parole au maintien du bill de *Home Rule* qui est actuellement dans les statuts, et pour ma part je me considérerais comme pire qu'un traître si je demandais au peuple d'Irlande d'accepter une forme de *self-government* inférieure à celle qui est contenue dans cet acte. " Ces paroles sont significatives et indiquent quelle va être l'attitude du chef libéral sur le nouveau bill du *Home Rule*.

Il est évident que le premier ministre redoute les assauts dont est menacé son cabinet. En effet, on annonce que lui et son collègue unioniste, M. Bonar Law, sont en train de tenter une manoeuvre politique ayant pour objet d'organiser un nouveau parti de gouvernement. Voici les informations contenues à ce sujet dans une récente dépêche de la presse associée : " Un manifeste, portant les signatures de Lloyd George et de Bonar Law, sera publié dans quelques jours. Ce manifeste contiendra les grandes lignes du nouveau parti et annoncera la réorganisation du ministère, ce qui explique pourquoi les portefeuilles du travail, des vivres, du board of trade, n'ont pas encore eu de titulaires. Le nouveau parti s'appellerait national démocratique. Outre une réunion des libé-

raux, jeudi prochain, une assemblée des unionistes sera tenue, par Bonar Law, où il annoncera sa démission comme chef de ce parti et demandera à tous de se joindre au nouveau groupement politique. On croit que parmi les unionistes qui ont supporté Lloyd George, quelques-uns ne voudront pas se joindre à cette nouvelle combinaison. Il est probable qu'une partie notable du groupe Lloyd George se placera sous la direction du marquis de Salisbury et de lord Robert Cecil. "

Une autre dépêche subséquente annonce que M. Lloyd George a prononcé un long discours devant un caucus des libéraux coalitionnistes. Il aurait déclaré impossible une coalition entre les libéraux et les travaillistes et aurait insisté sur l'urgence d'une coopération complète des éléments modérés entre eux pour combattre les socialistes. Il aurait affirmé qu'un grand nombre de membres de la chambre des communes, représentants supposés du travail, ne l'étaient pas en réalité. Cette nouvelle évolution du grand manoeuvrier politique qu'est M. Lloyd George ne saurait manquer d'être suivie avec le plus vif intérêt.

* * *

Ce qui se passe actuellement en France n'est pas moins digne de retenir notre attention. Nous voulons surtout parler ici du rétablissement des relations diplomatiques entre la république française et le Vatican, dont on peut maintenant entrevoir la réalisation prochaine. L'échange de télégrammes qui avait eu lieu entre le pape et le nouveau président, M. Paul Deschanel, au moment où celui-ci entrait en fonctions, indiquait qu'il y avait quelque chose de changé dans la situation franco-pontificale. Le Souverain Pontife avait adressé à M. Deschanel le message suivant: " A Son Excellence M. Deschanel, président de la république française, Paris. — Nous

exprimons à Votre Excellence nos félicitations et nos voeux à l'occasion de son élévation à la première magistrature de la république et de son installation à l'Elysée. Nous ne doutons pas que la divine Providence ne réserve à votre action présidentielle, avec le concours dévoué et sincère de tous les bons citoyens français, la mission magnifique et glorieuse de relever la France de ses ruines matérielles et morales, de donner à votre pays la paix religieuse qui sera l'un des importants facteurs de son relèvement et de contribuer efficacement à cette pacification des peuples après laquelle soupire toute l'humanité. Dans cette confiance, nous implorons les bénédictions divines sur vous, monsieur le président, sur votre famille, sur le gouvernement français et sur la France tout entière que nous aimons toujours comme la fille aînée de l'Eglise. — BENEDICTUS, P. P. XV. "

Ce dernier mot " la fille aînée de l'Eglise " a dû faire tressaillir d'une noble fierté les coeurs de tous les catholiques français, comme ils ont fait battre les nôtres de ce côté de l'Atlantique. Le président Deschanel a répondu au Saint-Père sur un ton de correction parfaite. Voici son télégramme : " A Sa Sainteté Benoît XV, palais du Vatican, Rome. — Au moment où j'assume la charge à laquelle m'a appelé la confiance de l'assemblée nationale, Votre Sainteté me fait l'honneur de m'exprimer ses sentiments ainsi que les voeux qu'elle forme pour la grandeur et la prospérité de la France. Il m'est particulièrement agréable de dire à Votre Sainteté combien je suis sensible à ses félicitations. Il ne me l'est pas moins de l'assurer du haut prix que j'attache à ses voeux pour le bonheur de la France victorieuse et pour l'accomplissement de ses destinées historiques, intimement liées à la cause de la justice. — PAUL DESCHANEL. "

En lui-même ce télégramme n'est, sans doute, rien autre chose qu'une réponse courtoise à des félicitations cor-

diales. Mais qu'on songe aux avènements présidentiels antérieurs et qu'on mesure le chemin parcouru en relisant cet échange de messages sympathiques entre le pape et le président de la république française ! D'ailleurs tout ceci n'était qu'un avant-coureur. Quelques jours après, les dépêches nous ont annoncé qu'un projet de loi était soumis à la chambre des députés pour faire décréter la reprise des relations officielles avec le Saint-Siège. Il nous est maintenant permis d'espérer que ce grand acte sera bientôt un fait accompli. Nous attendrons le texte officiel du projet de loi et de l'exposé des motifs pour les commenter.

* * *

Aus Etats-Unis, après bien des tiraillements, des pourparlers, des tentatives avortées de compromis, le traité de Versailles avec le pacte de la Ligue des nations attaché à son cou comme un boulet, a finalement échoué devant le sénat. Il n'a pas obtenu la majorité requise et la haute assemblée l'a renvoyé au président. On ignore encore quelle va être l'attitude de celui-ci.

Il se trouve assurément dans une situation très fausse. C'est lui qui a fait prévaloir par son obstination au congrès de Versailles l'adjonction du pacte au traité. Les autres pays, l'Angleterre, la France, l'Italie, ont ratifié les deux, en dépit des lacunes signalées, notamment dans le parlement français. Et voici que les représentants du pays dont M. Wilson est le chef refusent de sanctionner son oeuvre, de faire honneur à sa parole. Si les fumées de l'orgueil lui ont monté à la tête pendant deux ans, il subit à l'heure actuelle une rude punition et doit se sentir profondément humilié. Ce n'est pourtant pas une raison de passer sa mauvaise humeur sur ceux qui n'en peuvent mais, qui souffrent même de ses erreurs. Voilà

cependant ce que M. Wilson a fait envers la France dans sa lettre au sénateur Hitchcock. Ce document politique contient un passage dans lequel il dénonce l'influence d'un parti militariste dans le parlement français. Sous la plume du président des Etats-Unis, cette parole est à la fois une inconvenance et une injustice. Une inconvenance, car un chef d'Etat doit s'abstenir d'insulter un pays ami. Une injustice, car la France a chèrement et glorieusement payé le droit d'être défiante et de réclamer autre chose que des garanties aléatoires pour sauvegarder son avenir. M. Wilson a-t-il donc oublié ce qu'il faut plus que jamais proclamer bien haut, sans méconnaître le prix des autres concours et des autres sacrifices : que c'est le sang de la France, que ce sont les armées de la France, que c'est le génie militaire de la France qui ont sauvé le monde? Cette lamentable incartade ne relèvera pas M. Wilson de la défaveur où il semble déchoir après tant d'apothéoses.. La presse française, on le conçait, ne contribuera guère à lui refaire une auréole. Le *Gaulois* écrit : " Il vient d'affaiblir définitivement le cadre politique de l'ordre et de la discipline qu'il a déjà sérieusement ébranlé. Sa formule donnera un regain de vie au bolchévisme dont se couvrira l'Allemagne pour préparer sa revanche." Le *Paris-Midi* ajoute : " L'accusation faite par le président Wilson, qui déclare que la France est militariste, est une insulte gratuite à notre pays. En même temps que l'on accuse la France d'être militariste, le secrétaire de la marine aux Etats-Unis, Josephus Daniels, est le seul ministre qui ait formulé un programme illimité d'armement et de préparation militaire. " Et ailleurs : " Les Américains se regardent avec consternation. Nous aussi. Rien ne sert en effet de sourire. Il faut bien avouer que la présente aventure est intolérable, et que le prestige des institutions américaines commence à souffrir. Si le président est malade, comme l'affirment ses amis eux-mêmes,

qu'on ait la bonté de le soigner. " Tout ceci est peu flatteur. Mais on admettra que M. Wilson a provoqué le sentiment français.

* * *

Au Canada, la session fédérale, ouverte le 26 février, poursuit assez paisiblement son cours. Elle ne semble pas devoir justifier les pronostics d'orage qui l'avaient précédée. Le discours du trône ne contenait rien de saillant. Le débat sur l'adresse a été intéressant. La majorité de 34 voix obtenue par le gouvernement a paru le satisfaire. On annonce maintenant que la santé de M. Borden s'améliore sensiblement et qu'il reprendra son poste au commencement de mai. Et l'on commence à dire que la prorogation pourrait bien clore les travaux parlementaires vers le milieu de ce mois.

Thomas CHAPAIS.

Québec, le 24 mars 1920.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

POLLY MASSON, par William Henry Moore. 1 vol. in-12, 339 pp. — Toronto, Dent & Sons, 1919.

L'ouvrage dont Pauline Masson est l'héroïne constitue l'application, en forme de roman, des doctrines exposées dans une triologie antérieure. Cette triologie, oeuvre de Moore (*The Clash*), de Morley (*Bridging the Chasm*), de Hawkes (*The Birthright*), M. Antonio Perrault l'a louée, avec une maîtrise incontestée, dans l'*Action française* d'octobre dernier. Il faut lire cette étude pour savoir ce que la culture méthodique, française donc, peut procurer à un esprit de poli et de lustre. On y voit comment les trois écrivains se sont attachés à démontrer la possibilité d'une entente entre les frères ennemis, Québec et Ontario. L'entente est possible, pourvu que chacun d'abord comprenne l'autre, pourvu ensuite que l'un ne veuille pas imposer à l'autre son esprit, sa culture et ses procédés.

M. Moore a voulu illustrer cette théorie dans *Polly Masson*. Pour lui, des deux frères ennemis, c'est Ontario qui est davantage l'adversaire, le provocateur. Aussi cherche-t-il à ramener Ontario à de meilleurs sentiments en lui présentant sous leur vrai jour ceux du Québec à son égard. Pauline Masson, c'est la bouche qui parle ; mais le coeur qui la fait parler, c'est le vieux Québec avec son héritage de traditions humaines, françaises et chrétiennes surtout.

Seulement, par cette bouche, le coeur parle d'une façon qui déroute nos habitudes latines. Les chapitres qu'il inspire se suivent comme ils peuvent. Peut-être arriverait-on à les condenser comme suit: I. Larned, agent présumé de l'impérialisme (ch. 1-5) ; II. Larned sollicité vers le nationalisme: l'occasion (ch. 5), le terrain du débat (ch. 6-8), l'adversaire (ch. 9-17) ; III. Larned converti au nationalisme par sa sympathie pour Polly (ch. 18-33).

Que ce soit là le vrai plan ou qu'il y en ait un autre, le but est clair et il est atteint. Larned, âme de politicien honnête, récuse les théories impérialistes pour se rallier à la doctrine du Canada avant tout, de l'accord entre le Canada anglais et le Canada français. Il opère ce revirement

sous l'influence d'une jeune fille connue à Montréal dans son enfance et à qui il demande sa main au dernier chapitre du volume. La conversion intellectuelle, d'ordre à la fois politique et national, a produit l'accord moral des deux âmes, symbole l'une et l'autre de deux races, de deux états d'esprit.

Avant d'arriver à ce dénouement, il a fallu s'égarer sur bien des sentiers, ceux de l'économie politique, du commerce et de l'agriculture entre autres. Mais on y coudoie des âmes si vivantes qu'on s'y égare presque à plaisir. Il y a là certains Ecossais de l'ouest, dont les saillies crevantes et le ferme bon sens compensent la laideur des caractères qui louvoient dans la coulisse.

Il y a là surtout Polly Masson. C'est la soeur de l'héroïne inventée par le Frère Marie-Victorin, de celle qui écrivait, en marge du rapport célèbre : *Thou liest Durham!* Polly Masson, ce sont toutes nos vraies jeunes filles canadiennes-françaises, c'est l'âme de la race elle-même, façonnée par trois siècles de ténacité, de vertu morale et de solidité intellectuelle. Le caractère est pris sur le vif. Pour l'avoir été par un étranger, il faut que cet étranger soit un maître, doué d'autant de coeur que d'esprit.

Un loyal esprit, un grand coeur : M. Moore est à la fois l'un et l'autre.

E. C.

* * *

S'ILS CONNAISSAIENT LEUR BONHEUR!... par Jules Pravieux, — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

L'auteur de l'*Ami des jeunes*, couronné par l'Académie, s'est assuré une place hors rang dans la phalange des romanciers contemporains. Moraliste humoristique, il sait en effet allier à de rares facultés d'observation une originalité d'expression, un sens des réalités modernes, une gaieté naturelle, d'un effet irrésistible. Son nouveau roman est, au fond, le procès de la dangereuse mentalité qui animait la génération des vaincus de 1870 et de l'humanisme d'avant-guerre, trop porté à s'endormir sur le mol oreiller d'un pacifisme décevant. Pour avoir trop pratiqué l'égoïsme de bonne compagnie, assaisonné d'une délicate érudition, le héros de M. Pravieux a un peu manqué sa vie et connaît, sur le tard, au fatal versant de la cinquantaine, le regret de n'avoir pas donné un but à ses efforts, de ne pas s'être créé, avec des devoirs, les joies qui payent les nobles sacrifices.

Même la fortune, tombant du ciel, ne lui procure pas cette paix heureuse, qu'il espérait en revenant au village natal, où l'attendent des déceptions qui nous sont décrites avec une exquise ironie. Bientôt, il est mûr pour une solution moyenne, voisine de la sagesse commune, prêt à se faire l'humble artisan du bonheur d'autrui, lorsque éclate le tocsin de 1914, suprême leçon infligée à son doux épicurisme.

* * *

LA JUSTICE ENVERS DIEU. Volume in-8, écu, avec notes, appendices et tables. Prix : 6 fr. 30. — Chez Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Une très remarquable coïncidence se produisit, en 1919, aux conférences de carême de Notre-Dame de Paris. Tandis que, de capitale à capitale, les échos répercutaient ce beau mot de *justice*, le Père Janvier, du haut de la chaire de Notre-Dame, était appelé, par le développment régulier de son exposition de la morale catholique, à rappeler les devoirs de la *justice envers Dieu*. Ainsi fut-il amené, sans avoir recherché cette coïncidence, à faire planer sur les esprits les préoccupations supérieures qui malheureusement étaient absentes des palais ou des hôtels où les " premiers " des grandes nations poursuivaient leurs discussions. On le voit, le volume qui reproduit, comme chaque année, le texte des conférences du Père Janvier et qui vient de paraître, offre un intérêt très spécial, et nous sommes heureux de le recommander, en raison des importantes vérités qu'il rappelle. Le traité de paix mondiale vient d'être rédigé en ignorance à peu près totale de Dieu, neutralité déplorable qui amenait le conférencier de Notre-Dame à faire la déclaration suivante : " Je n'aurais aucune confiance dans un pacte où l'on n'élèverait pas au-dessus des autres ce principe : "Dieu a le droit d'être honoré comme il veut l'être ; l'homme a le devoir et le droit d'honorer Dieu comme Dieu veut être honoré." Je n'aurais aucune confiance dans l'oeuvre de diplomates qui n'inscriraient pas au front de leur monument juridique : " Vous adorerez le Seigneur votre Dieu et vous ne servirez que lui. " Connaître les voies de la paix est le privilège des hommes qui ont devant les yeux la crainte du Seigneur. "

* * *

L'AMOUR CHRETIEN, par A.-D. Sertillanges, membre de l'Institut, professeur à l'Institut catholique de Paris. 1 vol. in-12, 308 pp. Priix: 6 francs. — Chez Lecoffre, 90, rue Bonaparte, Paris.

Notre monde moderne est ainsi fait que plus que jamais nous demandons à nos lectures " l'actualité ". Mais est-il un thème plus actuel que celui abordé aujourd'hui par M. l'abbé Sertillanges? L'amour est l'alpha et l'oméga de toute la vie, de toutes les vies. Chacun trouvera dans ces pages toute l'actualité de son propre coeur. Certes, un tel sujet avait de quoi rendre délicate la manière de le traiter. Mais nous trouverons ici la manière chrétienne. Dès l'abord, M. l'abbé Sertillanges cherche en Dieu les lois de l'amour, et c'est de ce sommet qu'il regarde, qu'il décrit, qu'il juge. Partir de cette hauteur n'est nullement restreindre le champ de sa vision. L'esprit surnaturel est l'esprit philosophique intégral. Le coeur humain étudié ainsi dévoile ses secrets; il découvre ses vraies attaches; il nous permet de lui prescrire sa règle dans l'éternelle et actuelle grande affaire de chacun: notre vie qu'il s'agit de vivre.

* * *

MEMOIRES ET RECITS, par Frédéric Mistral, — Chez Plon-Nourrit, 8, rue Garancière, Paris.

Ces mémoires de Frédéric Mistral sont un véritable roman qui a pour sujet la vie du poète de *Mireille*. Or, cette vie même ne fut-elle pas un chef-d'oeuvre? C'est dans ses origines que Mistral puisa la substance de ses poèmes immortels, et dans les récits qui composent ce livre nous trouvons la version originale, la réalité vivante qu'il transposa ensuite dans son oeuvre poétique et, par exemple, nous assistons à l'éclosion de *Mireille*. Rien de plus émouvant que de revivre avec Mistral les moeurs d'une simplicité virgilienne, d'une grandeur biblique qui encadrèrent son enfance, la nourrirent de beauté. Le livre est une suite de contes pleins de soleil où passent les légendes, les facéties du terroir. Toute la tradition, toute la gaieté, tout l'esprit de la Provence et de sa race heureuse sont serrés dans ce beau recueil d'histoires. Un roman, un poème continu, voilà ce que sont les mémoires de Mistral. Ils ont la bienséance de la vérité, ils plaisent, ils émeuvent, ils éblouissent comme un éclat de lumière.

* * *

HISTOIRE DE LA MARINE FRANÇAISE. (Tome V), par Charles de la Roncière. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

Honoré deux fois à l'unanimité du grand prix Gobert par l'Académie des inscriptions, cet ouvrage, devenu classique, est le livre de chevet de tous ceux qu'intéresse l'évolution de la puissance navale française. Le tome V, qui va de 1635 à 1683, de la guerre de Trente ans à la mort de Colbert, comprend deux des plus belles périodes de l'histoire de France: la maîtrise de la navigation de Richelieu et le ministère de Colbert. Il s'ouvre avec les victoires navales de Gênes, de Guétaria, de Cadix et de Barcelone qui font vaciller la domination de l'Espagne en Portugal et en Catalogne, il se ferme avec les victoires du Stromboli, de l'Etna et de Palerme qui affirment sur les forces combinées de la Hollande et de l'Espagne la maîtrise de la France sur la mer.—Entre ces points culminants de sa puissance, il y eut le fossé de la Fronde: la Fronde avec les misères de la guerre civile, l'effondrement des conquêtes et des colonies françaises,mais aussi avec des héroïsmes obscurs, avec l'abnégation des Gargot, du chevalier Paul, des La Chesnaye qui sacrifient pour le salut de l'Etat "leurs biens, leur sang et leur vie, comme des choses qui lui appartiennent". Alors,faute d'emploi en France, les marins français prennent du service à l'étranger: Du Quesne en Suède, les Théméricourt, les Hocquincourt à Venise, où ils se battent un contre cent, recurent l'échéance de la chute de Candie. A un "corps paralytique sans espérance de guérison", le fils d'un drapier de Reims rendit la vie. Et, la marine ressuscitée, il l'organisa si solidement que les institutions du siècle de Louis XIV sont toujours debout. Une frontière très nette entre les fonctions administratives et les fonctions militaires, des primes aux constructions navales, des frégates-écoles, la caisse des invalides, l'inscription maritime avec livret miiltaire, la réforme de l'hydrographie, la science et l'art au service de la navigation, la législation maritime fixée par un " monument éternel de sagesse et d'intelligence ", telle fut l'oeuvre de Colbert. Et nous ne pouvons faire meilleur éloge du magistral exposé de l'historien qu'en rappelant un fait. Le chapître sur Colbert, tiré à part, à provoqué la célébration de son tricentenaire, le 29 août, à bord de tous nos vaisseaux. C'est que le grand ministre, en éliminant par une sélection sévère les incapables et en confiant le commande-

ment aux Du Quesne, aux Tourville, aux Valbelle, aux Château-Renault, avait doté la France, un instant, du sceptre des mers.

* * *

NICOLAS II INCONNU, par le général A.-A. Noskoff. (Jason). — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

Successivement colonel d'état-major, appelé à commander sur le front allémand, chargé un instant de la pénible mission d'assurer l'évacuation de Varsovie, puis attaché au grand quartier général russe aux côtés d'Alexieff, le général Noskoff a pu voir et observer de près l'infortuné Nicolas II et son entourage, mesurer exactement la portée de ses actes et le degré de sa responsabilité dans la tragédie qui a abouti au triomphe du bolchévisme. La sympathie qu'il ne dissimule pas à l'égard de cet homme doux et faible, d'intelligence moyenne, n'enlève rien à la sûreté de ses appréciations. Il le plaint, mais il le juge en évoquant le souvenir de Louis XVI, mari, lui aussi, d'une étrangère, Dans ce grand procès, où de formidables intérêts s'opposent, son témoignage direct apporte des éléments nouveaux propres à illuminer les événements d'une clarté inattendue. On apprend par là les raisons qui déterminèrent Nicolas II à revendiquer le commandement suprême après le recul fatal des armées russes dénuées de tout et épuisées, l'inanité de cette accusation de trahison qui troubla l'opinion française, la fidélité inébranlable du tsar à la cause des Alliés, qui se traduisit par une offensive désespérée, le sacrifice de 300,000 hommes et l'envoi de détachements sur notre front. Un piquant chapître est consacré à la mission de M. Albert Thomas à Pétrograd. Enfin des détails inédits sont publiés sur Nicolas envisagé commé chef d'Etat, sa lutte avec la Douma, les préjugés et les influences qui paralysèrent son bon vouloir et le menèrent à l'abdication, sa chute en quelque sorte voulue. Ce récit de première main, si émouvant, se complète d'une description terrifiante de la révolution, de la terreur organisée, des massacres rappelant ceux de septembre, du cauchemar rouge auquel l'auteur put se soustraire au prix d'aventures et de dangers qui tiennent du roman.

* * *

AU FOND D'UN VIEUX MANOIR, par Jean Morgan, — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

L'auteur de *La dupe, Un enfant dans la foule, Notre-Dame du faubourg*, etc., est un des meilleurs artisans du renouveau de la pensée catholique dans les générations qui s'élèvent vers un avenir meilleur. Le roman qu'il présente aujourd'hui, traversé par l'image lointaine de la guerre, pose avec une logique pressante le redoutable problème de l'unité de croyance nécessaire dans les foyers, au lendemain surtout de la plus effroyable catastrophe qui ait secoué le monde civilisé. Resté seul, avec un fils idolâtré, après un mariage qui réalisait ses premiers rêves, le jeune Hubert de la Morhandais, bien qu'appartenant par son nom, ses hérédités, ses habitudes, à la tradition chrétienne, épouse en seconde noces la fille de son vieux maître du Collège de France, un esprit critique dont les conceptions avoisinaient celles de Renan, de Jules Soury, de Loisy et de Tyrrel. Dès lors, plus de paix véritable sous le toit du manoir breton où s'abrite cette union mal assortie. De ce duel silencieux et tragique, entre deux âmes également hautes et nobles, mais de formations radicalement opposées, un enfant est le témoin inconscient d'abord, bientôt attentif et douloureusement surpris, au point de se condamner à mort dans l'espoir chimérique de rendre la sérénité à sa famille divisée. Ce drame muet se meut dans le décor délicieusement suranné d'un château rustique, emprunte un caractère poignant à la solitude d'un parc dessiné à l'ancienne mode, à la mélancolie des ombrages et des étangs qui la complètent. Enfoui dans le tiroir secret d'un meuble,il est exhumé sous la forme d'un journal intime dont l'auteur est tombé au front. Mais tout sacrifice a sa récompense mystique, et l'épouse, presque répudiée, la fille du libre-penseur égarée dans un milieu de foi bretonne et persistante, ne peut résister à tant de suggestions puissantes, à la leçon des faits où se manifeste une action providentielle. Comme Pauline, elle voit, elle sait, elle croit, elle est désabusée. Ainsi s'achève cette aventure dont les protagonistes éveillent irrésistiblement le souvenir des héros cornéliens.

* * *

LES TRENTE-SIX METIERS DE L'EMIGRANT, par Félix Serret, — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

Les ouvrages sur la république argentine se comptent par centaines. Aucun ne nous expose nettement les conditions d'existence qui sont faites à l'émigrant, les difficultés pratiques auxquelles il se heurtera au débarquer, les méthodes nouvelles qui devront guider ses efforts s'il ne veut aboutir aux plus cruelles déceptions. Le livre de M. Félix Serret vient combler heureusement cette lacune. Afin de donner à son étude un caractère de précision rigoureuse, l'auteur à tenu à vivre réellement les pages qu'il a écrites et c'est le résultat de ses expériences personnelles qu'il nous offre en un récit animé et pittoresque. Arrivé en Argentine sans plus de ressources que les deux cent mille prolétaires que reçoivent chaque année les quais de Buenos-Ayres, il a été successivement débardeur, peintre, professeur, débardeur, mécanicien, camelot, mitron, conducteur de mules, prospecteur des mines, potard, tapissier-décorateur, cuisinier, ingénieur. Ces avatars amusants lui ont permis de décrire les milieux les plus divers, depuis les misérables *fondas* où échouent les travailleurs dénués jusqu'aux hôtels confortables,toute la vie des usines argentines, des *estancias*,des pampas, des cités nouvelles, étranges et grouillantes, des campements même où s'agite une civilisation sommaire. Tableau captivant, dont l'intérêt ressort de la sincérité de l'observation.

* * *

FLEURS DE PAIX. FLEURS DE GUERRE, par Charles Baussan. — Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris (8e).

Dans le jardin mystérieux des âmes, M. Charles Baussan a glané de nouvelles fleurs, Il nous les offre en gerbes : *Fleurs de paix* et *Fleurs de guerre*. Artiste sobre et délicat, il a composé ses bouquets avec une simplicité discrète, qui dédaigne de se faire valoir. Pas de pose, aucune récherche apparente d'effet ! Jamais il n'enfle la voix pour forcer l'enthousiasme. Son émotion même jaillit des situations qu'il révèle plus que des termes apr lesquels il les peint. Elle ne va pas jusqu'à sa limite, afin de ne pas être trop exclusivement humaine. Elle reste haute et se contient, de crainte d'être passionnée. Parce qu'il vit, comme aux âges de foi, dans la fa-

miliarité de l'Eglise et des choses de Dieu,sa plume a cette innocence tout à la fois hardie et prudente, confiante et avertie, ennemie du trouble et du vague, qui enlève au mal son venin. D'elle, volontiers, on dirait qu'elle est "en état de grâce"! Aussi son oeuvre est-elle saine et de bonne compagnie et reste-t-elle toujours chrétienne, sans même qu'il lui soit besoin de le laisser entendre.

* * *

VERS L'AUTRE CLARTE, par Florence O'Noll. (No 84 des *Romans populaires*). — Maison de la Bonne Presse, à Paris.

Ce roman est à la gloire du désintéressement. Une jeune Américane, à l'âme droite et loyale, tente pour son seul plaisir une expérience. Riche, elle passe pour pauvre et devient dactylographe dans une grande maison de commerce à Paris. Ses patrons l'apprécient, l'admirent, la devinent, et... l'aiment. Elle s'en aperçoit et veut fuir pour ne point passer pour une intrigante. La guerre arrive. Celui qui aimait la chère petite Annie est blessé et devient aveugle. Le secret des deux nobles coeurs est enfin connu. Annie tend loyalement sa main au " fiancé " qu'elle guide *Vers l'autre clarté.* Tous ceux qui aiment les romans de Fl. O'Noll retrouveront ici les qualités maîtresses de cet écrivain dont la pureté du style et la délicatesse de pensée charmeront plus d'un lecteur.

* * *

RENE CHABRIER, par l'abbé Hays. — Maison de la Bonne Presse, à Paris.

Une nouveauté intéressante pour tous ceux qui veulent christianiser l'enseignement, souvent bien laïque même dans de bonnes écoles, c'est le livre de lecture courante pour écoles chrétiennes et catéchismes écrit par l'abbé Hays. Sous le titre de *René Chabrier,* l'histoire sainte, la doctrine et la morale chrétienne, l'apologétique compréhensible à cet âge, sont expliquées au cours d'aventures, de promenades, de causeries, et d'une façon très agréable. C'est le catéchisme en histoires, très moderne et très vivant.

* * *

UN HERITAGE SACRE, par M. l'inspecteur général, C.-J. Magnan. — Québec, 1920.

Cette étude sur nos lois civiles du Québec, concernant la famille, la propriété, l'école et la paroisse, que l'auteur nous donne en une plaquette d'une vingtaine de pages, avait déjà paru dans *Le Terroir* de janvier dernier. Elle est fort remarquable. Présentée sous la forme oratoire, puisqu'elle fut donnée d'abord en conférence à l'Académie commerciale de Québec, le 29 décembre 1919, elle offre, sous un tour ramassé et saisissant, l'une des plus solides apologies de notre système légal que nous connaissions. Elle est à lire et à faire lire, à conserver et à consulter. Nous ne saurions mieux la faire connaître qu'en citant la conclusion qui en précise toute la substance.

" Mesdames et messieurs, disait donc le conférencier, vous avez bien voulu suivre avec bienveillance l'exposé un peu aride du sujet annoncé dans le titre de ma causerie — *Un héritage sacré*. Ensemble nous avons vu défiler les glorieux bataillons de nos ancêtres qui, de 1739 à 1840, se sont grossis des générations nouvelles s'ajoutant aux anciennes, et qui depuis 1840 se sont décuplés, malgré l'émigration d'une légion des nôtres aux Etats-Unis et dans les provinces anglaises. Ensemble nous avons recherché les causes du merveilleux développement du peuple canadien-français, et ces causes nous les avons trouvées dans l'organisation religieuse de la famille et dans les lois civiles qui respectent et protègent cette organisation créée par l'Eglise et sanctifiée par elle.

" Ces lois civiles qui concernent le mariage, le droit de propriété et la liberté de tester, l'éducation des enfants et l'organisation paroissiale constituent pour nous un quadruple rempart légal, assurant la liberté bienveillante de l'Eglise et favorisant son action féconde. En dépit des légères imperfections et de certaines lacunes de nos lois civiles, au point de vue catholique, conservons-les telles qu'elles sont, aux chapitres qui concernent la famille, la propriété, l'école et la paroisse. Songeons qu'un siècle durant, nos législateurs y ont mis le meilleur de leur âme, et qu'en les rédigeant, sauf détails, conformémnt au voeu de l'Eglise, ils ont esquissé le geste sublime de fondateurs d'empire. Montons donc la garde autour de ces lois, véritable *grande charte* du peuple canadien-français, et soyons reconnaissants à nos législateurs de les avoir préservées des atteintes de l'erreur et de la pioche du démolisseur. " E.-J. A.

* * *

Un éducateur d'il y a cent ans

M. le curé Charles-Joseph Ducharme fondateur du séminaire de Sainte-Thérèse

(Pour la Société Royale du Canada)

Sommaire. — L'intérêt de la petite histoire. — Le manque d'instruction au Canada il y a cent ans. — L'initiative de nos vieux curés. — M. Ducharme. — Sources où l'on peut se renseigner à son sujet. — Au pied du portrait de M. Ducharme. — *Talem defensorem ambiamus.* — Utilité d'un retour vers les anciens. — Rôle du *fatum* ou mieux de la providence. — Jeunesse de M. Ducharme. — Il naît à Lachine, 10 janvier 1786. — Ses études à Montréal. — Sa cléricature à Québec. — Comment il répond aux vues de Dieu. — Ses connaissances, son goût des lettres, ses dispositions pour l'éloquence et pour la musique. — Sa formation à la piété, à l'esprit de sacrifice, à la vertu. — Importance de la religion dans un système d'éducation. — Anecdote de Paul Bert et d'un jésuite. — Le dévouement. — L'attrait pour le séminaire et le zèle pour l'instruction de la jeunesse chez M. Ducharme. — Origine du séminaire de Sainte-Thérèse. — Ce que voulait M. Ducharme : sauver l'âme de ses enfants, et, pour autant, sauver l'âme de la race dont il était fier.—Il ouvre une classe de latin en 1825.—Ses premiers élèves.— Au presbytère. — Comment se faisaient les classes. — Les premières années. — Jugement de M. Nantel : M. Ducharme type le plus complet de nos fondateurs de collège. — Les trois finissants de 1837. — Les privations que s'impose le fondateur. — La figure de M. Ducharme dans son vrai cadre. — Discipline paternelle. — On travaille et on s'amuse. — Le collège jaune et le presbytère. — Habitudes de M. Ducharme : au dortoir, au réfectoire, en classe. — Sa manière. — Comment l'aide son heureuse mémoire. — Il pratique le dévouement. — Protection de Mgr Bourget. — Ordination de M. Doucet en 1840. — L'évêque le laisse à M. Ducharme. — Mandement d'érection du petit séminaire en 1841. — Les " séminaristes " portent la soutane. — Cérémonie de l'*institution* du petit séminaire le 21 janvier 1842.— Vingt-cinq élèves en soutane. — Sermon de M. Billaudèle.— Prospérité crois-

sante. — Commencements d'un nouveau séminaire en 1846. — Appel aux paroissiens et au gouvernement. — Maladie de M. Ducharme. — Il se résigne difficilement. — Embarras de M. Duquet et de M. Dagenais. — Mgr Bourget envoie deux jésuites (1848-1849). — On quitte la soutane. — M. Stanislas Tassé. — La fin de la carrière de M. Ducharme d'après M. Dagenais. — Mort de M. Ducharme, le 25 mars 1853. — Ses funérailles. — Son oeuvre subsiste. — Cet éducateur d'il y a cent ans a bien mérité de la patrie !

IL est toujours singulièrement émouvant de remuer les souvenirs des choses et des gens d'autrefois. C'est Mgr d'Hulst, croyons-nous, qui disait un jour que rien n'est plus fécond pour l'instruction de l'avenir que d'incliner le présent devant le passé. Rien non plus n'est davantage fertile en émotions bienfaisantes. Notre histoire à nous, Canadiens de descendance française, qui avons été abandonnés ou cédés, il y a un siècle et demi, à un vainqueur conscient de sa force, c'est le moins qu'on puisse dire, n'est pas encore assez connue. Sans doute, elle n'est plus—depuis les solides travaux de nos Garneau et de nos Ferland, de nos Sulte et de nos Decelles, de nos David et de nos Chapais, de nos Roy et de nos Groulx — " cet écrin de perles ignorées ", dont parlait le poète Fréchette, l'un des anciens présidents de notre Société Royale, en un vers accusateur. Mais elle est encore toute pleine de faits et de dévouements, collectifs ou isolés, peu connus, qui peuvent avec avantage et profit être mis en plus haute lumière. Ici ou là, sur un point du pays, à telle époque déterminée, des hommes de bien ont conçu et réussi des oeuvres qui méritent de fixer l'attention. C'est une mine toujours riche à exploiter.

Il y a cent ans, au Canada, il n'y avait pas encore, ou il y avait peu, d'écoles élémentaires. Quarante ans après la cession, une loi, celle du 12 août 1801, renouvelée le 18 octobre

1818, avait créé ce qu'on avait appelé l'*Institution Royale pour l'avancement des sciences.* Cette loi pourvoyait bien à l'établissement d'écoles publiques par tout le pays. Mais, comme elle avait été conçue et élaborée dans un esprit d'hostilité marquée à la religion et à la langue des plus anciens habitants des rives du Saint-Laurent, elle devait échouer et elle échoua. L'*Institution Royale,* c'est un fait, ne compta guère jamais plus de dix-sept paroisses catholiques où elle put établir des écoles. Ailleurs il n'y avait rien d'organisé. Tout au plus trouvait-on quelques écoles privées, libres, fréquentées par peu d'enfants. La jeunesse, en fait d'instruction, ne recevait que ce que pouvaient donner les parents eux-mêmes ou de très rares maîtres ambulants. Seuls, depuis la cession, quelques couvents, avec les séminaires de Québec et de Montréal, avaient pu instruire un nombre plutôt restreint de filles et de fils de l'ancienne colonie française. Cela revient à dire qu'on était loin alors des souscriptions de 25,000, de 50,000 et même de 100,000 dollars pour une oeuvre universitaire !

C'est l'esprit d'initiative et le généreux dévouement de quelques-uns de nos bons vieux curés qui devaient, pour nous, sauver la situation. On comprendra qu'un prêtre, si modeste soit-il, ne saurait le constater sans quelque fierté. Précisément, l'objet de cette étude est de faire connaître aux membres de la Société Royale l'un de ces vénérables prêtres d'il y a cent ans qui, comme Brassard à Nicolet, Girouard à Saint-Hyacinthe, Painchaud à Pocatière, Labelle à l'Assomption et d'autres ailleurs, fut un curé-fondateur et un curé-éducateur : nous voulons parler de M. le curé Charles-Joseph Ducharme, fondateur du séminaire de Sainte-Thérèse. Les circonstances de recherches nous ayant été favorables, nous avons confiance qu'il nous sera facile de voir ensemble jusqu'où il est intéressant de constater comment la providence prépara M. Ducharme à sa mission, comment aussi il répondit aux vues de Dieu sur lui et comment enfin il assura le succès de son oeuvre.

* * *

Mais d'abord, quelques notes préliminaires s'imposent. Où peut-on se renseigner sur M. Ducharme et son oeuvre et, d'après ces renseignements, quel homme était-il ?

Au lendemain même de la mort de M. Ducharme, en 1853, l'un de ses meilleurs amis, M. l'abbé Jean-Baptiste Saint-Germain, curé de Saint-Laurent, écrivait à son sujet une courte notice. Elle est, croyons-nous, restée inédite. [1] On peut cependant la lire en manuscrit dans un cahier où l'on a recueilli plusieurs lettres de M. Ducharme et qui se conserve aux archives de Sainte-Thérèse. Presqu'en même temps, c'est-à-dire toujours en 1853, M. l'abbé Louis Dagenais, qui fut supérieur de Sainte-Thérèse de 1862 à 1868, préparait une notice plus complète sur M. Ducharme. [2] Celle-ci fut publiée, dix ans plus tard, dans une brochure, éditée en 1865, chez Senécal, à Montréal. La même brochure donnait en plus une étude de M. l'abbé Antonin Nantel [3] —qui fut longtemps, lui aussi, supérieur du séminaire— sur M. Ducharme orateur. Ce dernier travail avait été lu, en séance académique, au séminaire, la deuxième année de l'existence de l'académie Saint-Charles, le 4 novembre 1864, jour où l'on inaugurait, dans la vieille église de la paroisse, un monument à la mémoire de l'ancien curé-fondateur. [4] Outre ces deux notices biographi-

---

[1] Elle a seulement été publiée dans la *Minerve* du temps.—E.-J. A.

[2] Publiée aussi d'abord dans la *Minerve*. — E.-J. A.

[3] Publiée dans la *Revue canadienne* (juin 1865). — E.-J. A.

[4] En 1864, c'est l'écolier Jean-Baptiste Proulx, qui fut plus tard vice-recteur de Laval à Montréal, et l'écolier Paul LaRocque, aujourd'hui Mgr LaRocque, évêque de Sherbrooke, qui étaient respectivement président et secrétaire de l'académie Saint-Charles. M. Proulx avait succédé comme président à l'écolier Zéphirin Lorrain, qui devait devenir Mgr Lorrain, le premier évêque de Pembroke. — E.-J. A.

ques et cette étude sur M. Ducharme orateur, nous avons encore la longue liasse de ses lettres, conservées aux archives de l'archevêché de Montréal, et dont on connait au moins deux séries de copies, l'une, moins considérable, aux archives du séminaire de Sainte-Thérèse, l'autre plus complète, qui est la propriété de M. le curé Aldéric Desjardins, de Sainte-Geneviève. De plus, de 1880 à 1918, les *Annales térésiennes*, l'intéressante publication collégiale éditée par les directeurs de la maison, qui a paru avec des interruptions, mais qui en est quand même à sa seizième année, a donné en différents temps, soit sous la plume de M. Proulx, soit sous celle de M. Nantel — tous les deux déjà nommés—, de substantiels articles sur la jeunesse de M. Ducharme et sur les commencements de son oeuvre. Ainsi les *Annales* ont publié, en novembre 1880, *La jeunesse de M. Ducharme* (M. Proulx) ; en décembre 1880, *Poésies de M. Ducharme;* en février 1881, *Mgr Bourget et les origines du séminaire* et le *Mandement d'érection du séminaire;* en avril 1881, *L'inauguration du séminaire;* en avril et juin 1882, *M. Ducharme et le séminaire* (M. Proulx) ; en janvier 1883, *M. Ducharme vicaire* (M. Proulx) ; puis, plus tard, en novembre 1894 et en février 1895, *Les préludes d'une grande oeuvre* (M. Nantel) ; enfin, en janvier 1918, *Les premiers commencements* (M. Nantel). De la sorte, nous sommes en possession d'un ensemble de documents écrits, de première ou de seconde main, assez précis et fort intéressants.

Ce qui vaut, sans doute, tout autant, sinon mieux, c'est d'aller consulter, ainsi que nous le faisions le 2 mars dernier, le vénérable chanoine Nantel, aujourd'hui dans sa quatre-vingtième année, mais, comme ses contemporains et condisciples, MM. Routhier et David, nos éminents collègues, toujours si alerte et si dispos, et dont l'heureuse mémoire, pas plus que son coeur reconnaissant, n'a jamais su vieillir. Arri-

vé à Sainte-Thérèse à 11 ans, en 1851, M. Nantel a connu M. Ducharme vieillard (il est mort en 1853, à 67 ans). Il a surtout connu ceux qui avaient été les premiers " enfants " de M. Ducharme, les MM. Piché, M. Duquet, M. Dagenais, M. Thibault, M. Tassé... C'est bien dommage que ses chères études de langues — car M. Nantel est un linguiste et un chercheur auquel l'avenir rendra hommage [5]—et, sans doute, certain sentiment de modestie, devant lequel nous ne pouvons que nous incliner, ne lui aient pas permis d'écrire l'histoire de M. Ducharme avec celle des commencements de Sainte-Thérèse. Sa plume, très sûre, eut, mieux que toute autre, élevé le *monumentum aere perennius* qui eût convenu ! En tout cas, pour qui veut se faire une idée de la personnalité, de l'esprit d'initiative et du beau talent de M. Ducharme, rien n'est plus profitable que deux heures de causerie avec M. Nantel.

Il y a, à Sainte-Thérèse, dans l'un des salons de la maison, un beau portrait à l'huile de M. Ducharme. Alors dans la force de l'âge, le digne prêtre est représenté portant un rabat à l'ancienne façon et tenant dans sa main un livre tout grand ouvert. Il a belle tête et noble figure, avec une chevelure abondante, légèrement ondulée, des yeux pénétrants, une large bouche, un nez délicat et fin, surtout un front vaste, un vrai front de penseur. " Il était, raconte M. Dagenais, d'une taille au-dessus de la moyenne et d'une constitution vigoureuse. Malgré la vie dure qu'il avait menée, à l'âge mûr il avait assez d'embonpoint. Son teint était animé, ses yeux

---

[5] M. Nantel a publié un volume *La parole humaine,* où se trouve exposée une théorie fort originale sur l'origine des langues. Le Père Turquétil, missionnaire chez les Esquimaux, disait l'an dernier au supérieur de Sainte-Thérèse que c'est dans ce livre de M. Nantel qu'il a découvert la clef du langage des Esquimaux. De même le Père Paradis, un vieux missionnaire, ne tarit pas d'éloges sur la valeur de ce livre. — E.-J. A.

vifs, les traits de son visage réguliers et délicats. Sa figure imposante inspirait le respect. " " Par son esprit, sa piété, ses vertus et son mérite, écrit de son côté M. Saint-Germain, M. Ducharme devra occuper une belle page dans l'histoire de notre pays. On trouvera peu d'hommes qui, avec les faibles moyens dont il disposait, aient fait autant de choses pour le bien public. " Il nous plairait beaucoup de pouvoir constamment lire ces deux citations au bas du portrait du fondateur de Sainte-Thérèse ! Très simplement, elles l'expliquent et le font nous parler, à nous qui ne sommes venus au collège que trente ans exactement après sa mort. On se sent en présence d'un prêtre de haute valeur et d'un patriote convaincu, autant que d'un ami de la jeunesse. Sa physionomie est de celles qui ne trompent point. Ne saurions-nous pas quelle oeuvre fut la sienne que nous éprouverions nettement, rien qu'à regarder son effigie et à lire ces deux courtes appréciations de ses contemporains, qu'il a dû être quelqu'un, vouloir et pouvoir quelque chose. Au pied du portrait de son patron, saint Charles Borromée, ce grand maître de la jeunesse dont il voulut également faire le patron de son séminaire, M. Ducharme avait placé lui-même, si nous ne nous abusons pas, la belle sentence latine que tous les térésiens connaissent: *Talem defensorem ambiamus!* Elle s'applique à lui-même, tout aussi bien. On ne saurait *marcher sur les traces* ou *suivre les pas* d'un *meilleur modèle* et d'un *plus noble défenseur!* En un sens très réel, le portrait de M. Ducharme est éloquent, comme le fut sa parole et comme le fut sa vie.

Et ce n'est pas inutile, assurément, à cette période de notre vie nationale canadienne où nous en sommes arrivés, de méditer devant le portrait ou le souvenir d'un tel homme. On parle beaucoup, de nos jours, et ce n'est pas sans raison, de progrès et de marche en avant. "Nous sommes arriérés, nous répète-t-on sans cesse. Tout est à faire! Il nous faut des compétences, des élites, et, pour les mieux former, il nous faut

des millions!" "Enfin, ajoutent d'autres, la génération est venue de ceux qui veulent effectivement faire grandir la race! Laissons-là les vieux sentiers battus de la routine! Instruisons-nous, élevons-nous, grandissons-nous! " Mais oui, mais oui, sans doute, très bien! Toutefois, ô champions de l'avenir, n'oubliez pas, nous vous en prions, ce qui s'est fait dans le passé. Pensez un peu à ce qu'étaient nos " gens " il y a cent ans. Voyez quel chemin nous avons depuis lors parcouru. Vous voulez le progrès, la marche en avant? Nos anciens, eux aussi, les voulaient. Soyons modestes, ô nos contemporains! Reconnaissons qu'en plus d'un sens nos éducateurs d'il y a cent ans restent des modèles — ainsi qu'écrivait M. Saint-Germain de M. Ducharme en 1853 — " plus aisés (plus faciles) à admirer qu'à imiter ".

* * *

Les écrivains latins de la grande époque, disons du siècle d'Auguste, parlent souvent du *fatum* ou de la *destinée,* ce dieu ou cette déesse aux caprices singuliers, à qui ils attribuent tant d'influence et tant d'empire sur les humains. Pour nous, chrétiens, la *fatum* s'appelle d'un nom plus juste, c'est la *providence.* Nous tenons que l'oeil de Dieu, cause première et fin ultime de tout ce qui existe, voit tout, que sa puissance dirige tout, en ce monde, sans pourtant enlever à la liberté humaine et aux causes secondes leur part légitime d'initiative et d'action propre.

Ce qu'il faut tout d'abord remarquer dans la vie de M. Ducharme, c'est que la *providence* l'a bien préparé à l'oeuvre de fondateur et d'éducateur à laquelle il était destiné. Mais il convient d'ajouter tout de suite qu'il a généreusement répondu à ce que nous oserons appeler les avances de Dieu.

Il naquit à Lachine le 10 janvier 1786. Son père, Domi-

nique Ducharme, également né à Lachine, était capitaine et avait rendu en cette qualité d'importants services pendant l'administration de sir Georges Prévost. Sa mère, native de la Pointe-Claire, avait nom Marguerite Charlebois. Les ancêtres de la famille Ducharme habitaient Montréal ou ses environs depuis 1653. Plusieurs s'étaient distingués dans les luttes contre les Iroquois ou comme voyageurs aux lointaines contrées de l'Ouest. Le nouveau-né de 1786 avait du bon sang dans les veines. C'est le curé Gallet, de Lachine, qui le baptisa, le lendemain de sa naissance, cependant qu'Alexis Roi-Portelance et Josette Pominville le tenaient sur les fonts. On lui donna les prénoms de Charles et de Joseph. La maison des Ducharme se trouvait à un mille environ au-dessus de l'église actuelle face à la belle nappe d'eau du lac Saint-Louis. M. Proulx, là-dessus, a bâti toute une thèse sur l'influence des larges horizons pour l'avenir d'un enfant. Contentons-nous de dire que l'enfance de notre héros se déroula dans un beau cadre. On put, à la maison, la chronique ne dit pas comment, lui faire donner quelque instruction. Au mois d'octobre 1798, il entrait au collège Saint-Raphaël, tenu par les sulpiciens, place Jacques-Cartier, à Montréal. Il n'y fut que peu de temps. On le laissa revenir à la maison paternelle. Deux ans plus tard, il était commis, et il le fut trois ans, chez un marchand de Montréal. Il devait en retenir quelque chose pour le maniement des affaires. En même temps, il connut un peu ce qu'est le monde. En 1804, à 18 ans, il revenait au cours d'étude, et cette fois pour de bon. La vie l'avait déjà trempé en lui donnant de l'expérience. Le collège Saint-Raphaël devenu le collège de Montréal était alors sous la direction de M. Roux et de M. Roque — deux gloires de Saint-Sulpice. M. Ducharme eut du succès, surtout en littérature. Les principaux noms qu'on trouve sur les palmarès du temps (1804-1805-1806, etc.), près du sien, sont ceux de

Demers (curé de Saint-Denis), de Duranceau (curé de Lachine), de Jacques Odelin (curé de Saint-Hilaire). Les noms des professeurs sont Houdet, Rivière, Satin et Boussin. C'était un bon milieu. La première étape était franchie. M. Ducharme terminait son cours en 1811.

Après Montréal, Québec, ou mieux, après les premières études chez les sulpiciens, un cours de théologie au séminaire fondé par Mgr de Laval, en faut-il davantage pour établir que M. Ducharme fut un favorisé de la providence ? Il n'y avait pas alors, en effet, de grand séminaire à Montréal, puisqu'il ne devait s'ouvrir qu'en 1840. Un seul évêque, Mgr Plessis, administrait au spirituel toute la vaste région du Canada. Il avait naturellement son siège épiscopal à Québec, mais il était né à Montréal. Cela n'a pas d'importance, évidemment ; un Montréalais se plaît pourtant à le remarquer. En tout cas, c'était un grand évêque. Il avait l'oeil clair et la main puissante. Comme l'écrit très bien M. Proulx : "Mgr Plessis, c'était la grande figure qui dominait au séminaire de Québec comme elle rayonnait par tout le pays. " " Mgr Plessis, écrit de son côté l'abbé Ferland, apportait un soin extrême à bien choisir les jeunes gens qu'il admettait à l'état ecclésiastique. Il les surveillait et les interrogeait lui-même, pour se rendre compte de leurs talents et de leur capacité. Il s'enquérait souvent de leur caractère et de leur conduite. " Au moment où M. Ducharme arrivait au grand séminaire de Québec en octobre 1811, les principaux directeurs étaient M. Lapommeray, M. Jérôme Demers, M. Félix Gatien, M. Antoine Parent, M. Flavien Turgeon. Parmi les collègues ecclésiastiques qu'il y rencontra, il y avait M. Gaulin, M. Provencher et M. Cooke, tous les trois de futurs évêques, puis M. Marcoux, le missionnaire fameux de Saint-Régis, M. Manseau et M. Hudon, qui devinrent grands-vicaires. M. Ducharme, comme tous les clercs du temps, était tout en-

semble étudiant en théologie et régent de discipline. Au nombre de ceux qui furent ses " régis " à Québec, citons les deux évêques Blanchet, l'évêque MacDonald, le grand vicaire Mailloux, René-Edmond Caron, futur gouverneur, Norbert Morin, futur juge et codificateur, et surtout Ignace Bourget, le futur et si grand évêque de Montréal, qui disait plus tard que, " dans ses souvenirs, M. Ducharme était resté le modèle du surveillant bon, pieux, ferme et affable ". Si donc, d'une part, M. Ducharme trouvait, dans cette vénérable maison de Québec, des mains habiles pour diriger ses premiers pas dans la voie du sanctuaire, des maîtres expérimentés pour former sa vie aux habitudes sacerdotales et des professeurs distingués pour lui distribuer la nourriture scientifique, il avait aussi, d'autre part, l'avantage d'y rencontrer des confrères et des condisciples dont la compagnie ne pouvait que lui être utile de toutes les façons. " Souvent, écrit justement M. Proulx, l'éducation se façonne, s'accentue et se modifie autant par le contact journalier avec les compagnons d'étude que par les leçons et les conseils qui tombent de haut. " La deuxième étape était franchie. Le 9 octobre 1814, M. Ducharme recevait l'ordre sacré de la prêtrise. Il avait 28 ans. Québec avait parachevé l'oeuvre de Montréal. La providence, répétons-le, avait heureusement servi notre futur fondateur.

* * *

Comment a-t-il répondu aux vues de Dieu? Quels talents, quelles qualités, quelles vertus a-t-il développés, acquis ou fait germer en lui? Il convient, nous semble-t-il, de le dire brièvement, avant d'essayer d'exposer comment tout cela a profité à sa tâche de fondateur et d'éducateur. Sans doute, il faut compter avec le destin, ou mieux avec la providence, qui nous assigne à chacun notre place dans la vie. Mais il

n'en reste pas moins vrai qu'il faut que chacun réponde aux vues de Dieu et que, en partie du moins, chacun ici-bas est l'artisan de son propre sort et fait sa destinée.

De son séjour dans les maisons bénies de Montréal et de Québec, qu'il aima également toutes deux, profondément, toute sa vie, M. Ducharme emportait une somme de connaissances littéraires et scientifiques, profanes et religieuses, qui n'était peut-être pas extraordinaire, mais qui était sûrement considérable pour l'époque. On n'a qu'à se reporter aux palmarès du collège de Montréal, de 1804 à 1806, dont parle M. Proulx, dans les *Annales térésiennes* de novembre 1880, pour constater que l'écolier Ducharme se distingua dans ses classes. " Ses succès, écrit dans sa notice M. Dagenais, surtout en littérature, furent remarquables. Il montra pour cette partie des études un goût prononcé et un véritable talent. Il composa même à cette époque plusieurs pièces de vers qui lui valurent des éloges flatteurs. " Dès lors aussi, il manifesta de rares dispositions pour l'éloquence. L'avenir devait prouver qu'il était sous ce rapport remarquablement doué. Nous voudrions pouvoir résumer ici la belle étude de M. Nantel sur M. Ducharme orateur. Elle fut écrite en 1864. M. Ducharme n'était mort que depuis onze ans, et M. Nantel n'avait que 24 ans. Les souvenirs du cher curé étaient encore tout récents et son admirateur était dans tout l'enthousiasme de la jeunesse. Que de choses saisissantes il nous raconte sur la spontanéité, le charme, la puissance de la parole de M. Ducharme! Un trait surtout, à propos de la retraite prêchée par les oblats à Sainte-Thérèse en 1845, est significatif au plus haut point. Le directeur de la mission— c'était le futur Mgr Guigues — haranguait les fidèles, à la clôture de la retraite, et demandait au curé de renouveler pour eux les promesses du baptême. Le vieux curé (il avait 59 ans), à la grands surprise de tous, refuse d'abord de le

faire. Il hésite, il a peur qu'on soit encore infidèle... Puis, il se ravise, et, confiant dans l'oeuvre accomplie par les Pères, surtout confiant en Dieu, toujours si bon, il consent à répondre pour son peuple. Or tout cela était improvisé et jaillissait du coeur. Ce fut empoignant et irrésistible ! Avec la littérature et l'éloquence, M. Ducharme, au collège et au séminaire, cultiva aussi la musique. " Il avait, écrit M. Dagenais, pour la musique un goût prononcé joint à des dispositions naturelles excellentes. Il possédait une voix très agréable et une connaissance suffisante du chant musical. Aussi l'évêque Plessis éprouvait-il un vif plaisir à l'entendre dans ses fêtes pontificales. Les anciens de la vieille cité se rappellent encore (ceci fut écrit en 1853) les accents mélodieux du jeune ecclésiastique du séminaire de Québec. " Aussi, plus tard, dans son collège, M. Ducharme s'occupa-t-il toujours de musique. C'est lui qui allait réparer l'orgue de Mgr Bourget à Montréal—il en parle dans ses lettres—et, détail intéressant, c'est lui qui découvrit et fit percer le beau talent de M. Joseph Casavant, le fondateur de la célèbre maison de Saint-Hyacinthe — le fait est attesté par M. Dagenais.

Non seulement M. Ducharme répondit aux vues de Dieu en cultivant les talents naturels qui lui étaient départis, mais surtout, sous la direction des fils de M. Olier et de ceux de Mgr de Laval, il se forma à la piété, à l'esprit de sacrifice, aux vertus chrétiennes et sacerdotales d'une façon fort remarquable. On n'a qu'à lire ses nombreuses lettres pour s'en convaincre. Et ici, à notre avis, une réflexion s'impose. En aucune façon, dans cette étude écrite pour la Société Royale, nous ne voudrions nous donner le luxe de faire un sermon. Mais, même du simple point de vue philosophique, il nous paraît que beaucoup d'éducateurs de nos temps oublient trop quelle place Dieu et la religion ont droit d'occuper à la base

de tout système d'instruction et d'éducation, si l'on veut qu'il soit solide et qu'il produise des fruits. La science toute seule, si sérieuse et si avancée soit-elle, est courte par tant d'endroits! Paul Bert, visitant un jour un collège de jésuites, félicitait le recteur de la belle tenue et du savoir de ses élèves: " Quelle est donc votre méthode, mon Père, ajoutait-il en souriant, ou mieux quel est votre secret pour si bien réussir ? " " Oh!" repartit équivalemment le jésuite — nous nous excusons de citer ce trait de mémoire — " nous n'avons guère de méthode qui diffère de celles de l'Etat, ni de secret particulier ; mais nous avons une spécialité que tout le monde ne pratique pas. " " Et c'est? " demanda Paul Bert. " C'est le dévouement, monsieur le ministre! " L'anecdote n'est peut-être pas authentique. Ce qui est sûr, c'est que la carrière des éducateurs est de sa nature ingrate, qu'elle exige beaucoup d'abnégation et de dévouement, et que, d'autre part, rien ne vaut, pour inculquer cette abnégation et ce dévouement, comme l'entraînement de la vie et de la piété chrétiennes. C'est la meilleure école de zèle que l'on connaisse. Le dévouement, sans doute, ne saurait, chez l'éducateur, suppléer à la science, mais, toutes choses égales d'ailleurs, il décuple ses forces et ses moyens d'action.

De sa vie d'écolier et de séminariste M. Ducharme garda en particulier deux soucis qui ne le quittèrent jamais: l'attrait pour le séminaire et le zèle pour l'instruction de la jeunesse. C'est justement ce qu'exposait M. Nantel, dans son article *Les préludes d'une grande oeuvre,* qui parut dans les *Annales térésiennes* de novembre 1894 et de février 1895. M. Ducharme aurait voulu d'abord demeurer au séminaire de Québec. Mgr Plessis ne put le lui permettre. Il avait besoin de lui dans le ministère. Il l'envoya donc à Saint-Laurent, pour y remplir les fonctions de vicaire auprès de M. Cazeneuve. " Les infirmités de ce vénérable curé, écrit M. Dagenais,firent

retomber sur les épaules de son jeune vicaire tout le fardeau du ministère. Il le porta avec un zèle infatigable. " Deux ans plus tard, en 1816, à 30 ans exactement, M. Ducharme était nommé curé de Sainte-Thérèse. Ce n'est que neuf ans plus tard, en 1825, qu'il fonda son collège. Or, de 1814 à 1825, à Saint-Laurent d'abord et à Sainte-Thérèse ensuite, M. Ducharme eut toujours la pensée de se soustraire à la charge pastorale et de retourner au séminaire, soit à Québec, soit à Montréal. Des obstacles survenaient sans cesse qui dérangeaient ses projets. Il en gémissait et s'en plaignait avec amertume. " Et pourtant, remarque M. Nantel, ce qu'il regardait comme une épreuve douloureuse n'était que conduite mystérieuse de la providence. C'est à Sainte-Thérèse qu'il devait trouver le vrai champ de son activité et le vrai terme de ses aspirations. Ne pouvant aller au séminaire, il attira le séminaire à lui ! " De même, son zèle pour l'instruction de la jeunesse s'affirma dès la première heure. Quand il arriva en 1816 à Sainte-Thérèse, la paroisse, qui datait de 25 ans,comme tant d'autres à cette époque n'avait point d'écoles. Dès l'année suivante, il en construisait une, dont il fit en partie les frais. Même, il n'attendit pas que la maison fût finie. Il donna et fit donner les premières classes dans la mansarde de son presbytère. Aussitôt la maison construite, il chercha à avoir des soeurs de la Congrégation. Il n'y put réussir. Les soeurs ne devaient venir que trente ans plus tard, en 1847. En attendant, M. Ducharme eut deux classes, une pour les filles, que dirigea Mme Gratton (l'aïeule de l'ancien curé Gratton de Sainte-Rose et de l'ancien curé Piché de Terrebonne), et une autre pour les garçons, dont fut chargé un M. Lacroix, puis un M. Valade (que M. Ducharme avait fait instruire au collège de Montréal). En 1820, certains protestants — il y en avait quelques-uns à Sainte-Thérèse — voulurent profiter de la loi dite de l'*Institution Royale* pour bâtir une

académie et demander un maître au gouvernement. M. Ducharme, naturellement, s'y opposa. Mgr Plessis l'encouragea. " Faites votre possible, lui écrivait-il (10 octobre 1820), pour établir une école qui ne dépende que de vous, dussiez-vous, pour y parvenir, ajouter à vos dettes ! " Et c'est ce qu'il fit. Il ajouta à ces dettes et il parvint à son but ! Et ce fut l'origine du séminaire de Sainte-Thérèse, la grande oeuvre de sa vie, dont nous allons maintenant parler.

* * *

Nous venons de voir de quelle pensée et de quelle préoccupation est sortie l'idée de la fondation d'un séminaire à Sainte-Thérèse. Mais il s'en faut, très probablement, que M. Ducharme ait eu, dès 1820 ou 1825, une vue exacte de ce qu'il entreprenait. Aurait-il pu simplement imaginer ce que serait son séminaire, un siècle plus tard, en 1920, avec ses quarante professeurs, dont plusieurs docteurs de Rome ou licenciés de Paris, avec ses quatre cents élèves, avec ses superbes édifices, qui ont dû coûter près de 250,000 dollars et qui en valent 300,000? Sûrement non ! Ce qu'il voulait, lui, c'était sauver l'âme de ses enfants, et, pour autant, sauver l'âme de la race dont il était le fils et dont il était fier. C'est sous la motion de cette idée, très noble, qu'il se mit à l'oeuvre avec la plus généreuse des confiances. Et,aujourd'hui, c'est notre orgueil à nous tous, térésiens, ses fils intellectuels, de proclamer que cette confiance l'a mené très loin et très haut.

Le 25 février 1825, un mercredi des cendres, M. Ducharme ouvrait donc, dans son presbytère, une classe de latin. Il en trouva les premiers élèves dans son école française. Ils avaient noms : Basile Piché, Joseph Duquet, Pierre Piché, Moïse Leclerc, Octave Rochon et François Gauthier. Tous étaient enfants de la paroisse. Les deux Piché étaient les fils

du bedeau, les autres appartenaient à des familles de cultivateurs. Basile Piché avait 17 ans. Il avait commencé, à 14 ans, à faire la classe à l'école française pour aider M. Ducharme. Joseph Duquet, qui ne savait pas lire à 13 ans, demeurait à quatre milles de l'église. Au bout d'un an, le curé le prit chez lui. Ce devait être le premier prêtre térésien et le bras droit du fondateur. Ce presbytère, berceau d'une grande institution, était une modeste maison en pierre de 42 pieds par 38, qui avait été construite, aux frais du curé en grande partie, vers 1820. On y avait ajouté une cuisine en bois, séparée de la maison par un étroit couloir. Le haut de cette cuisine formait un local assez spacieux. C'est là que, depuis 1823, l'école française des garçons était installée. Curé sans vicaire, dans une paroisse de plus de deux mille âmes, comprenant un vaste territoire (Saint-Augustin et Saint-Janvier appartenaient alors à Sainte-Thérèse), M. Ducharme n'avait guère de temps libre pendant la journée. Il dut prendre sur ses nuits les heures de ses classes de latin. Le jour, les jeunes latinistes travaillaient sous la surveillance de Basile Piché, qui, tout en s'occupant de sa classe française, leur faisait réciter la grammaire latine. Le soir, après souper, tous se réunissaient autour de M. Ducharme. On corrigeait le devoir du jour, on recevait celui du lendemain, on expliquait la leçon, on traduisait les auteurs. Cette classe se prolongeait souvent jusqu'à 10 ou 11 heures dans la nuit. Avec les ressources de sa mémoire et de son esprit, M. Ducharme savait abréger les heures et adoucir les aspérités du travail. Il avait ce don, si précieux aux maîtres, de bien communiquer et de mettre en valeur ce qu'il savait, que les Italiens appellent, d'un mot intraduisible, *la communicativa*. En quelques mois, de février à août 1825, ces premiers latinistes térésiens firent l'ouvrage d'une année entière. A l'été, il y eut un examen public, auquel interrogèrent plusieurs prêtres du voisinage,

et les étudiants s'en tirèrent avec avantage. L'année suivante, de nouveaux élèves furent admis en latin : Paul Filiatrault, Flavien Sanche, Louis Desjardins, Louis Leclerc, Paul Lacroix, Adolphe Marié. Les anciens servirent de répétiteurs aux nouveaux. Bientôt, les deux classes se fondirent en une seule. Au mois d'août 1829, on achevait la troisième ou versification. En 1829-1830, on abordait les humanités. Mais ces premiers élèves se dispersèrent très vite, pour la plupart, dans les carrières de l'enseignement, du notariat et de la médecine, dont l'accès était si facile à cette époque. Seul, Joseph Duquet dépassa la rhétorique. " Rien ne fut plus humble, écrit M. Nantel, que ces commencements de notre séminaire. Le fondateur procéda comme la nature, qui sait tirer d'un germe ou d'un embryon ces organismes puissants que nous admirons dans le règne végétal ou dans le règne animal. L'embryon du séminaire térésien, ce fut l'école française que M. Ducharme avait fondée d'abord dans sa maison. Il y choisit ses premiers élèves. Il se fit leur professeur. Quand il les eut instruits quelque peu,il les installa comme professeurs à leur tour dans les classes qu'il organisa, une à une, selon que le besoin s'en faisait sentir. Et c'est ainsi qu'il forma et organisa tout le cours régulier des études classiques. M. Ducharme a créé son institution, lui-même, de toutes pièces. Son oeuvre lui appartient tout entière. Tout est sorti de son initiative. Et voilà pourquoi—dit toujours M. Nantel, et si justement—M. Ducharme me paraît être le type le plus complet de nos fondateurs de collège. "

L'oeuvre prospéra lentement, mais sûrement. " Le premier cours d'études complet, écrivait M. Dagenais en 1853, après avoir été plusieurs fois interrompu, se termina en 1837. Trois élèves — Duquet, Thibault et Crevier — après un examen subi devant Mgr Bourget, alors coadjuteur de Mgr Lartigue, furent admis à la tonsure. Deux — Duquet et Thi-

bault — furent laissés à M. Ducharme pour continuer les classes sous sa direction. " Nous pouvons ajouter que le troisième, Crevier, alla étudier et enseigner à l'école que dirigeait l'évêché. " Le nombre des élèves augmentant, continue M. Dagenais, M. Ducharme en logea une partie dans une maison qu'il venait d'acheter — le collège jaune [6] — et, bientôt après, pour la même fin, il agrandit le presbytère..." " Pour répondre à tant et de si belles oeuvres, poursuit toujours M. Dagenais — et nous prions ici qu'on pèse bien les mots — M. Ducharme s'imposa toutes sortes de privations et se soumit à des sacrifices de tous genres. Il n'avait pour domestique qu'une vieille femme. Sa nourriture était moins que commune. Il portait de méchants habits souvent raccommodés de ses mains. Toutes ces misères, il les supportait avec joie. Il en plaisantait spirituellement. Il affectait même d'en cacher le mérite aux yeux du monde par le tour original qu'il savait y mettre. "

Ces débuts plutôt modestes, et même pénibles, étaient pourtant, on le sait aujourd'hui, riches d'avenir. C'est pourquoi, il nous paraît utile et intéressant d'insister sur les détails de cette vie des premières années de notre *Alma Mater,* d'autant plus que c'est le vrai moyen de faire voir dans son cadre naturel la figure de cet éducateur d'il y a cent ans que fut M. Ducharme. La tâche nous est relativement facile puisque nous n'avons qu'à puiser dans l'étude de M. Dagenais que nous avons déjà plus d'une fois citée. Les élèves pensionnaires, raconte-t-il, étaient divisés pour les récréations et les études. Les plus jeunes logeaient au collège jaune, les plus avancés au presbytère. Ces derniers surtout étaient peu surveillés. La discipline était toute paternelle. M. Ducharme était

---

[6] Cette maison s'est appelée ainsi tout simplement parce qu'elle était à l'extérieur peinte en jaune. — E.-J. A.

un père au milieu de ses enfants. Le plus grand châtiment qu'il infligeait, c'était un regard ou un reproche sévère, ou tout au moins qui voulait l'être. Il y avait cependant des moments de tempête, car M. Ducharme était d'un caractère vif. Mais ça ne durait pas. Le beau temps revenait vite et n'en était que plus apprécié. On travaillait, mais aussi on s'amusait bien. L'été, on faisait des courses dans la campagne, des promenades au jardin, à la source, dans le petit bois. A la saison des longues nuits, on lisait des livres intéressants. M. Dagenais note que M. Ducharme aimait beaucoup Napoléon et qu'il faisait volontiers lire des livres qui parlaient de lui. Le fait est que le grand empereur, que d'autres ont appelé le bandit corse, avec tous ses hauts faits de gloire est bien séduisant... quand on a 20 ans. Et M. Ducharme eut toujours le coeur jeune, comme ses enfants. Pendant plusieurs années, M. Ducharme coucha dans un dortoir avec une partie des élèves. Il faisait lui-même la prière du soir, montait le premier à la mansarde et se retirait dans sa modeste alcôve. Le matin, il était le premier levé, récitait ses petites heures, faisait le réveil, surveillait comme un jeune clerc et présidait à la prière et à la méditation. Il mangeait au réfectoire commun avec les élèves. On lisait Rollin. Il faisait souvent la classe pour remplacer les maîtres malades ou absents. Il se chargea même, plus d'une fois, de classes régulières : la rhétorique, par exemple, ou la philosophie. Dès qu'il eut des ecclésiastiques, et pendant longtemps, il donna lui-même le cours de théologie. Il n'avait pas beaucoup le temps de se préparer pour tant de choses. Aussi, remarque M. Dagenais, le voyait-on quelquefois chercher avec ses " enfants " le sens d'une phrase, la valeur d'une proposition, la solution d'une difficulté. Il étonnait par les ressources de son esprit, de son imagination et surtout de sa mémoire. Les explications de ses anciens maîtres du collège de Montréal, de M. Roux et

de M. Roque, entre autres, lui revenaient à point et lui étaient d'un grand secours. Il en était tout heureux et s'en félicitait lui-même. Il ne faisait guère de visites au dehors et n'en recevait pas beaucoup. Ses meilleurs amis étaient M. le curé Brunet, de Saint-Martin, M. le curé Bélair, de Sainte-Rose, et M. le curé Saint-Germain, de Saint-Laurent. Mais il ne les voyait pas bien souvent. Père de tout son coeur, il estimait se devoir sans doute avant tout à ses enfants. Il pratiquait avec un zèle soutenu cette " spécialité " dont parlait le jésuite de Paul Bert: le dévouement!

Depuis sa sortie du séminaire de Québec, M. Ducharme, qui avait tant admiré Mgr Plessis, était resté, jusqu'à la mort du prélat en 1825, en correspondance suivie avec lui. Il fut aussi très attaché à son successeur Mgr Panet, et à Mgr Lartigue, auxiliaire de l'évêque de Québec pour le district de Montréal de 1821 à 1836 et premier évêque de Montréal de 1836 à 1840. Mais l'évêque qu'il considéra surtout comme son protecteur dans son oeuvre de fondation, ce fut Mgr Bourget, qu'il avait connu élève à Québec, alors que lui-même était régent, ainsi que nous l'avons déjà dit. Mgr Bourget, de son côté, ne lui ménagea pas ses sympathies. Aussitôt qu'il fut coadjuteur de Montréal, en 1837, sur le désir exprimé par M. Ducharme, de l'assentiment de Mgr Lartigue, il prit le séminaire naissant sous son active protection. Ce fut, naturellement, une grande force pour le dévoué fondateur. En 1840, au mois d'avril, par le fait de la mort de Mgr Lartigue, Mgr Bourget devenait évêque de Montréal. Cette année même, il avait appelé le premier "enfant" de M. Ducharme, M. Duquet, à l'évêché, pour le préparer immédiatement au sacerdoce. Le 2 août 1840, il alla l'ordonner à Sainte-Thérèse et le laissa comme assistant à M. Ducharme. En même temps que les élèves augmentaient en nombre, la paroisse aussi prospérait. Au dire de M. Dagenais, elle comptait alors près de quatre mille

âmes. Le secours d'un vicaire était devenu nécessaire. On comprend quelle joie ce fut pour le curé Ducharme, qui travaillait là tout seul depuis vingt-quatre ans, de recevoir comme premier assistant son fils de prédilection. L'année suivante, après son voyage à Rome au cours de l'été 1841, Mgr de Montréal lança le mandement d'érection d'un petit séminaire à Sainte-Thérèse, " qui serait dirigé d'après les règles du concile de Trente ". L'institution térésienne, par cette faveur du chef du diocèse, allait désormais se présenter devant le public avec une autorité plus grande et de nouvelles garanties de stabilité. C'était la récompense et la consécration du labeur ardu de M. Ducharme depuis quinze ans. Détail à noter, les jeunes séminaristes, qui devaient ne pas avoir moins de 12 ans, étaient tenus de porter la soutane noire, avec le collet romain à la place du rabat et la ceinture de même couleur. Ce mandement d'érection porte la date du 18 décembre 1841. La cérémonie de l'*institution* du séminaire eut lieu le 21 janvier 1842. M. Dagenais la raconte tout au long, dans sa notice sur le fondateur. Ce fut très solennel. Mgr Bourget officia pontificalement. Vingt-cinq élèves revêtirent l'habit ecclésiastique. Le directeur du grand séminaire de Montréal, M. Billaudèle, prêcha un fort beau sermon. " Il félicita M. Ducharme en particulier, écrit M. Dagenais, puis le diocèse et tout le clergé du bien qui devait découler pour la religion de ce séminaire et des espérances qu'il faisait concevoir. " Ce fut un grand jour pour Sainte-Thérèse et ce fut un beau jour pour M. Ducharme.

* * *

Cette consécration officielle de l'oeuvre du fondateur de Sainte-Thérèse par l'Eglise lui imprima comme un nouvel élan. Les élèves se firent de plus en plus nombreux. Il fallut

songer bientôt à agrandir les modestes locaux dont on disposait. En 1846, M. Ducharme, de concert avec M. Duquet, résolut de faire un nouvel effort dans ce sens. Tout en sacrifiant encore de ses propres épargnes, il sollicita l'aide de ses paroissiens. Il jouissait auprès d'eux d'un réel prestige. Son zèle infatigable et sa parole éloquente lui assuraient sur eux depuis longtemps une très grande influence. Ils répondirent généreusement à son appel. Il s'adressa aussi aux pouvoirs publics et demanda au gouvernement une charte de reconnaissance civile et quelques subsides. De la sorte il put jeter les fondements du séminaire qui a disparu dans l'incendie du 5 octobre 1881. Mais il ne devait pas avoir la consolation de le voir complètement achevé.

Au cours de l'exécution de ces travaux de construction, en effet, en 1847, puis en 1848, M. Ducharme sentit les premières atteintes de la maladie qui devait, six ans plus tard, en 1853, le conduire au tombeau. La paralysie, cette maladie sournoise, qui mine si sûrement son homme, le tenait et elle ne le lâcha plus. Périodiquement, avec des regains de vigueur, puis des rechutes multipliées, il perdit ses forces. Il se vit diminuer et, reconnaissons-le, il s'y résigna difficilement. Ses assistants les plus dévoués, M. Duquet et M. Dagenais, eurent bien des peines à l'amener à prendre un repos nécessaire de plus d'une façon. Le vieux curé, qui avait toujours été très paternel, s'amollissait et devenait trop tendre. Il n'était pas seul à en souffrir, la discipline s'en ressentait. Mgr Bourget, en 1848-1849, envoya au séminaire térésien deux jésuites, les Pères Saché et Cicaterri,pour parer aux difficultés du moment en dirigeant les études et en veillant à la discipline. C'est cette année-là que les "séminaristes" qui n'avaient pas fini leur cours classique cessèrent de porter la soutane. En 1849-1850, M. Stanislas Tassé, un ancien de 1832 à Sainte-Thérèse, qui était allé finir ses études à Québec, succéda aux jésuites pour-

la régie interne, discipline et études, du séminaire. M. Tassé avait le bras ferme autant que la tête solide. Avec M. Duquet et M. Dagenais, il soutint l'oeuvre de M. Ducharme, un peu, disons-le, malgré celui-ci. Nous n'avons point à insister sur des détails qui furent attristants autant que gênants. Par respect, on laissa au fondateur son titre de supérieur. Mais ce fut une passe difficile, dont M. Ducharme, tout le premier, eut à souffrir beaucoup. M. Dagenais résume en termes délicats cette période pénible de la fin d'une carrière qui avait été si féconde. "M. Ducharme, écrit-il, avait été nécessaire pour édifier et pour créer. Ses qualités l'avaient pour cela admirablement servi. Mais, quand il fallut suivre les développements de son oeuvre et la faire grandir — alors surtout qu'il fut devenu malade—, il n'y fut plus propre. Ses qualités elles-mêmes — sa bonté et sa tendresse de coeur en particulier — constituaient des obstacles. D'autres furent obligés de continuer ce qu'ils auraient peut-être été impuissants à créer. "

Ajoutons d'un mot que, non content d'avoir fourni bien souvent de ses épargnes pour son séminaire, M. Ducharme, à sa mort, lui légua tout ce qu'il possédait.

M. Ducharme mourut le 25 mars 1853, qui était un vendredi saint, à 3 heures 20 du matin. Mgr Bourget vint présider ses funérailles le lundi suivant (28 mars), et il prononça une éloquente oraison funèbre sur sa tombe. On inhuma les restes mortels du regretté curé dans l'église dont il avait été le pasteur pendant près de quarante ans.

* * *

Qu'importe pourtant ce voile qui a comme obscurci les dernières années de ce prêtre de talent et de zèle. Son oeuvre subsiste et sa vie fut celle d'un véritable éducateur, de l'un des plus grands parmi ceux qui sont l'une des plus pures gloi-

res de notre pays. De son vivant même, M. Ducharme a pu compter plus de trente prêtres formés dans sa maison, et, l'année de sa mort, cent-quatre-vingts élèves suivaient les classes qu'il avait créées. Depuis soixante-dix ans bientôt qu'il est parti pour le grand voyage, ces chiffres se sont multipliés par cent et par mille. C'est là un fait et ce sont là des chiffres qui sont éloquents et significatifs! Vrai type du fondateur de collège, le plus complet qui soit, cet éducateur d'il y a cent ans, nous croyons pouvoir l'affirmer, a droit de prendre place dans les rangs de ceux dont l'histoire garde et consacre les noms, parce qu'ils ont bien mérité de la patrie.

19 mars 1920.

L'abbé Elie-J. AUCLAIR,

de la Société Royale du Canada.

Revanche et délivrance

IV. Les causes profondes du phénomène

NOUS avons goûté, à travers les écrivains qui l'ont si bien décrit, le charme exaltant et presque épuisant des cinq semaines de miracle, par où l'Alsace et la Lorraine, " depuis 48 ans sous le joug, depuis 4 ans dans la géhenne ", fêtèrent leur retour à la liberté et à la mère patrie. " De Mulhouse acclamant la liberté, à Metz bénissant le Très-Haut, de Strasbourg jetant sous les pieds des soldats les débris d'un régime détesté, à Colmar leur apportant rayonnante de fierté le témoignage de la fidélité gardée dans les tourments, des villages de la Lorraine, où les vieillards chantaient le *nunc dimittis,* où les jeunes filles clamaient le *magnificat,* aux bourgs des Vosges, qui prêtant depuis quatre ans une oreille frémissante à notre canon dévalisaient maintenant les sapinières pour élever aux vainqueurs de la grande guerre des arcs de triomphe, aux moindres hameaux de la plaine, qui faisaient monter vers Sainte-Odile ou rouler vers le Rhin les accents de la *Marseillaise* ", nous avons constaté, variée en ses manifestations, mais toute pareille en son enthousiasme, la même explosion d'amour et de joie. Avec ce poilu, qui l'écrivait très simplement, nous avons conclu que cela valait vraiment la peine de se battre quatre ans !

C'était bien pour cela, en effet, qu'on s'était battu. Si la guerre avait été une guerre libératrice pour l'Alsace-Lorraine, elle avait été pour nous une guerre sainte. La France n'avait jamais admis qu'un peuple qui voulait être français dût renoncer à l'être. Elle n'avait pas cessé de parer de dra-

peaux endeuillés la statue de Strasbourg sur la place de la Concorde. Et puis les Français sentaient qu'ils resteraient des vaincus tant qu'ils n'auraient pas délivré des frères retenus de force sous un pouvoir étranger. Si, en ces journées triomphales de l'automne de 1918, libérés et libérateurs fusionnent avec tant de facilité dans l'enthousiasme et l'allégresse, c'est parce que la présence de nos soldats sur l'esplanade de Metz et la place Kléber de Strasbourg, en même temps qu'une garantie de délivrance pour nos frères asservis, était pour nous le signe évident de la victoire reconquise et le symbole d'un magnifique relèvement. Ainsi que le dit si bien Madelin, "quand on a vu Mulhouse, Colmar, Strasbourg, Metz, dans les fêtes d'un splendide rapatriement, quand on a suivi de Sarrebrück à Mayence les généraux français entrant dans les cités rhénanes, on ne doute plus que la revanche ne soit consommée, on revoit avec une philosophie apaisée les champs de Gravelotte et le monument aux morts de Mars-la-Tour, et l'on se dit que la guerre de 1870 est décidément entrée dans l'histoire, que le nom de Foch a effacé celui de Bazaine ".

Rien d'étonnant que des scènes, comme celles que nous avons racontées, aient été une sorte de révélation pour les étrangers qui en étaient témoins. Un jeune et brillant général anglais fit cet aveu à Madelin : " Nous trouvions très juste que la France reprît ce que l'Allemagne lui avait ravi. Mais que l'Alsace-Lorraine, après 48 ans, fût restée française, franchement, là, nous n'y croyions guère. Aujourd'hui, je vois combien cela était vrai. Et vous comprenez aussi que nous sommes heureux d'avoir un peu aidé à délivrer ces pauvres gens, à les rendre à leur patrie. " Puis, après être resté un instant pensif, " c'est tout de même, ajouta-t-il, une grande gloire pour les Français que cet amour, après un demi-siècle ; vous êtes une nation enviable ". " Oui, continue l'historien des *merveilleuses heures,* nation enviable, puisqu'après un

demi-siècle, parfois un siècle, parfois sept siècles,ceux qui ont, des rives du Saint-Laurent aux pentes du Liban syrien, de la mer des Antilles aux bords du Rhin, connu sa tutelle et vécu sous ses enseignes, lui connservent avec la fidélité du souvenir un amour toujours prêt à se réveiller, si jamais il sommeille. "

Les événements, dont le récit que nous avons fait donne une idée bien pâle, constituent, selon Madelin, le phénomène le plus extraordinaire de l'histoire. Mais, selon le même écrivain, ils n'ont été si surprenants que pour ceux qui n'avaient pas suivi avant 1914 le drame effroyable de l'Alsace-Lorraine. " Pour nous, ajoute-t-il, qui étions, depuis 15 ans, le pèlerin de Metz, de Strasbourg, de Colmar, de Mulhouse, il n'y eut pas d'étonnement, il y eut seulement émotion intense devant un rêve, qui, caressé toujours, se réalisait enfin dans sa plénitude. "

Le phénomène, se manifestant avec une grandeur imprévue, a pu paraître une sorte de miracle. Au fond, il n'était que le résultat logique d'une situation au rebours de la vérité, de la justice et du bon sens. On ne scelle dans un tombeau que les morts! Dans le sien, l'Alsace-Lorraine était restée vivante. Etant restée vivante, elle était logiquement demeurée française.

Cependant, depuis 1890, le gouvernement de Berlin avait réussi à gagner certains ralliements ou demi-ralliements. Plus d'un Français revenant d'au-delà des Vosges disait tristement: " Ils s'accommodent fort bien d'être allemands. " — En réalité, écrit Madelin, il s'élevait alors une génération dix fois plus hostile à l'Allemagne, dix fois plus dangereuse que la précédente. Les jeunes gens de cette période (nés entre 1885 et 1895) avaient tâté le *schwab* et l'avaient trouvé

---

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1919, p. 578.

absolument indigeste. [2] " La race allemande, en dépit de monstrueuses prétentions et d'une outrecuidance inouïe, leur était apparue si inférieure à la leur, que, sans même examiner la question de droit, ils concluaient que l'Alsace ne pouvait être, ne serait jamais, allemande, et qu'il fallait bien qu'une solution intervînt. Voyaient-ils que la seule désirable, la seule possible fût le rattachement à la France? Ils ne le disaient pas. Ils entendaient lutter contre l'invasion, [3] en fortifiant chez eux l'esprit alsacien ou lorrain, et ç'eût été la pire façon de le faire que de s'exposer à être rejeté hors d'Alsace et de Lorraine. C'est au contraire en restant dans la légalité qu'ils entendaient faire triompher le droit, célant au au fond de leur coeur la tendresse atavique que par ailleurs ils gardaient à la vieille mère française. Cette attitude prudente leur coûtait, car elle les exposait aux interprétations outrageantes de certains Français. Elle faisait parfois illusion aux Allemands, et le double résultat explique la double stupéfaction que nous devions, dans les inoubliables journées de novembre 1918, et en pleine Alsace-Lorraine, observer chez beaucoup de Français et chez la plupart des Allemands."

Mais sous cette paix de cimetière, comme Jacques Preiss en 1895 avait appelé la tranquillité régnant dans le reichsland, couvait un antagonisme violent contre la *kultur.* Cet antagonisme se trahissait de temps à autre par des procès, tels que ceux de Wetterlé, de Zislin, de Hansi. Il fut mis au grand jour par l'affaire de Saverne en 1913. Madelin va jusqu'à prononcer que la guerre est sortie de Saverne encore plus que de Sarajeva. Un petit lieutenant prussien pouvait bien impunément frapper du plat de son sabre un soldat alsacien en le traitant de voyou (*wacke*) ; mais parole outra-

---

[2] Voir Madelin. — *Revue des Deux-Mondes,* 15 février 1919.

[3] En 1913, on comptait près de 400,000 Allemands immigrés en Alsace-Lorraine, sur 1,886,000 âmes.

geante et geste grossier poussaient le prétendu voyou à tourner de plus en plus ardemment les yeux par delà les Vosges. Le *wacke* menaçait de se redresser, si la France n'était matée et réduite à un degré d'infériorité tel que personne au monde ne pût plus compter sur son bras pour la délivrance.

Aussi, quand la guerre éclata en 1914, les Allemands ne songèrent pas à traiter l'Alsace-Lorraine autrement qu'en pays ennemi. [4] Depuis 1870 l'Alsace-Lorraine avait subi un joug pesant. Le 2 août 1914 elle entra dans une sorte d'enfer. Trois à quatre mille Alsaciens furent enlevés, internés, emprisonnés ou dispersés dans de lointaines villes allemandes, [5] avec, parmi eux des notaires, des médecins, des pharma-

---

[4] Un jour, à Dugny, raconte Madelin, c'était au début de la bataille de Verdun, j'entre par hasard dans la salle où nos officiers du 2me bureau interrogeaient un prisonnier. C'était une assez belle brute allemande, celui-là, paysan de Brandebourg qui ne savait rien de rien et ignorait certainement qu'il y eut une Alsace-Lorraine. Et soudain une question d'ailleurs banale amena une réponse qui m'enchanta. " Par où, disait l'interprète, êtes-vous entré en France? " — " Par Forbach ", répondit l'autre avec assurance. " Comment par Forbach? Mais Forbach n'est plus en France. Je vous dis par où êtes-vous entré en France? " " Par Forbach en venant de Sarrebrück. " — " Comment avez-vous pensé que vous entriez en France? " — " Oh! nous voyions bien! Avant on voyait des drapeaux, on nous acclamait, on nous donnait des bonbons, des *delikatessen*. Mais là, à Forbach, et partout après, les fenêtres étaient fermées, personne sur les trottoirs, on ne nous donnait plus rien. Alors on voyait bien que nous étions entrés en France. " (*Revue des Deux-Mondes*, 15 février, 1919, p. 819). Les mille communes d'Alsace-Lorraine étaient autant de Forbach. En novembre 1918, Forbach était pavoisé et délirant de joie, Sarrebrück enveloppé de silence et de tristesse.

[5] Les procédés aggravaient singulièrement la mesure. Pour les victimes, il fut vite avéré qu'on voulait leur peau. Des vieillards cardiaques ou asthmatiques furent mis au pas gymnastique, avec ordre formel aux soldats de traverser de leur baïonnette quiconque s'arrêterait. Enfermés, après une lamentable odyssée dans les forteresses, ou confondus parfois avec des criminels de droit commun, dans certaines prisons, ce furent des martyrs, dont plus d'un succomba. On voyait vouer à l'exil des jeunes filles de 17 ans, condamner à la prison des écoliers de 12 et 13 ans. (Madelin)

ciens, des pasteurs, des curés et des vicaires. " Rafle fut opérée de tout ce qui, de la vallée de la Moselle à la Haute Alsace, faisait figure non point seulement d'opposant avéré, mais d'opposant probable, mais d'opposant possible... " Ils eussent proscrit le Christ, s'il avait paru sous des couleurs factieuses, comme ils disaient. "Si l'enthousiasme de la libération a été si prodigieux, s'il a dépassé notre attente, c'est, dit l'abbé Wetterlé, que la cruauté allemande s'était, au cours des dernières années, surpassée elle-même. [6] Ces Teutons! ils appelaient les Alsaciens-Lorrains des frères retrouvés et comment les traitaient-ils? A coups d'amendes, d'emprisonnements, de fusillades, de pillages, de réquisitions féroces...

Ces provinces, riches entre les riches, voyaient s'écouler tous leurs produits vers l'Allemagne. " En haut lieu, on examinait les plans de dépécement. On pourrait annexer purement et simplement la Lorraine à la Prusse, l'Alsace étant donnée à la Bavière ou partagée entre celle-ci et le grand duché de Bade. Si le pays restait *reichsland,* on le viderait d'une partie de ses habitants. Les hauts fonctionnaires ne célaient nullement que les notables, exilés dans l'intérieur de l'Allemagne, ne reverraient jamais plus l'Alsace-Lorraine. Par surcroît, on *nettoierait* les usines et domaines ruraux de leurs propriétaires au profit des bons Allemands, on exproprierait en masse, et, en attendant, on réservait à des sociétés allemandes le droit d'acheter les biens mis d'abord sous séquestre et ensuite en vente... Un fonctionnaire déclarait en pleine brasserie de Nexirue à Metz qu'on pendrait cent Lorrains aux tilleuls de l'esplanade et qu'on ferait devant leurs cadavres défiler la population. Des bureaux, où s'étudiait le dépècement de la province, aux brasseries, où se hurlaient des voeux de proscription, on combinait la disparition d'un

---

[6] Voir : *Revue des Deux-Mondes*, décembre, p. 823.

peuple. Ce membre arraché en 1871 au corps français, on le sentait encore si prêt à s'y recoller qu'on voulait lui rompre l'os ou le vider de son sang. " (Madelin)

La proscription avait naturellement pour auxiliaire l'espionnage, cette arme favorite du germanisme. " Il y avait des espions partout, derrière toutes les portes, au pied de toutes les chaires, au coin de toutes les rues. Il suffisait de la dénonciation d'une servante pour être mis en prison et ensuite expédié en Allemagne." Par peur de la délation, les Alsaciens-Lorrains en étaient venus à dire aux Français: " Ne venez que lorsque ce sera pour toujours. "

Encore plus que sur les personnes, la persécution s'acharnait sur la langue française. " Elle avait été la grande ennemie. C'était contre elle que, depuis 44 ans, on menait, des administrations aux écoles, la lutte, tantôt sourdement,tantôt ouvertement. En 1914, prohibition officielle et absolue, défense de dire un mot de français; 500 marks d'amende, des mois de prison à qui avait été entendu dans la rue prononçant un " *Bonjour, madame* "; défense de laisser subsister la plus petite enseigne française; défense de laisser au prénom même d'un négociant une allure française. " (Madelin).

Encore si on avait pu souffrir en silence! " Mais à chaque victoire ou pseudo-victoire les rues retentissaient, éclataient de la joie bruyante des vainqueurs... A chaque succès en Orient ou en Occident de l'*incomparable armée,* pavoisement général, ordre à tout habitant de pavoiser. En soupirant, les Alsaciens attachaient à un balcon un drapeau rouge et blanc d'Alsace, seul moyen d'esquiver les couleurs de l'empire. Je n'en ai jamais mis un, disait un Strasbourgeois à Madelin, sans penser: " Voyons, ne mettrons-nous jamais l'autre, le vrai, le beau tricolore? "

En 1916, quand commença à tonner le canon de Verdun, et qu'ils ne doutèrent plus cette fois de la perte de la France,

les Allemands, pour mieux froisser les sentiments des Lorrains, élevèrent à Metz, " déjà accablée sous les bronzes des Hohenzollern, une arrogante statue de fonte au *Feldgrau* vainqueur face à la France, et ce furent autour de ce fétiche des scènes de convulsionnaires ". En 1917, l'Allemand eut peur. Mais la révolution russe, le demi-échec des Français sur les plateaux de l'Aisne, l'écrasement de la Roumanie, la défection de la Russie l'ayant rassuré et surexcité toutes les haines, toutes les ivresses, le règne du terrorisme fut encore aggravé. " Nouvelle rafle de notables ou même de petites gens dénoncées pour avoir préparé la venue des Français " ; étalage au grand jour des plans de spoliation ou de dépécement ; " Dans tous les bureaux allemands, chacun forgeait des menottes, des carcans et des garrots ".

Oh ! oui, il y eut grande pitié en Alsace-Lorraine, durant les 52 mois de la grande guerre. Jamais peuple opprimé, dit un écrivain du *Correspondant* (25 janvier 1916, p. 320), n'avait été plus complètement victime de l'oeuvre d'orgueil et de mensonge. Et de quel oeil voulez-vous que les Alsaciens-Lorrains contemplassent le départ de leurs bourreaux au lendemain du 11 novembre 1918, eux qui avaient vu tant des leurs fusillés ou s'en aller comme ôtages au-delà du Rhin entre les baïonnettes de soudards teutons? [7]

Non, certes, les conquérants de 1870 n'avaient pas réussi à germaniser les coeurs. En s'efforçant d'en extirper les sentiments français par leur prétendue manière forte, qui était surtout brutale, ils n'avaient fait que les exacerber, les exas-

---

[7] Un paysan, un grand diable de paysan lorrain, la peau sèche, tannée, craquelée par le grand air, les yeux fins sous le sourcil fort, le dos un peu arrondi, a ce mot caractéristique : "Ma femme vous dirait, messieurs, que j'étais voûté. Je ne dis pas que je ne le suis pas. Tout de même, depuis que ces cochons ne sont plus là, je me suis redressé... Les gueusards ne sont point partis à l'aise ; ils sentaient bien, allez, qu'ils étaient détestés. "

pérer et les rendre indéracinables.[8] Ils avaient préparé des confesseurs du patriotisme français, en en faisant d'abord des martyrs! Même des ralliés de la première heure, dit Wetterlé, finissaient par dire, dégoûtés: " Décidément, il n'y a pas moyen de vivre avec ces gens-là! " Eux aussi saluèrent leur libération de ce joug odieux, de ces contacts répugnants.[9] Aussi quelle n'est pas leur hâte à effacer tout vestige de l'ancienne domination! " En huit jours, miraculeusement, écrit

---

[8] Un officier allemand avait demandé à une brave femme de Metz ce qu'elle était. " Avant la guerre de 70, répondit celle-ci, j'étais française, depuis lors je suis lorraine, et quand cette guerre sera finie, vous viendrez me demander ce que je serai. "

[9] M. Batiffol a écrit ceci: " Tout ce que nous pouvons éprouver nous-mêmes à l'égard des barbares qui ont systématiquement détruit notre sol est peu de chose à côté de ce que ressentent pour leurs maîtres d'hier les Alsaciens. L'abîme de cette haine est insondable! " On s'étonne parfois que les Alsaciens-Lorrains n'aient pas été sensibles aux avantages matériels qu'ils devaient à l'Allemagne. De fait ces avantages étaient considérables. " On ne trouverait pas, dit Batiffol, en France, deux départements où aient été accumulés plus de travaux pour rendre la vie agréable, confortable, facile... Depuis 1871, les Allemands ont construit en Alsace-Lorraine plus de 1,300 kilomètres de voie ferrée. Le réseau qui valait 325 millions lorsqu'ils l'ont pris est estimé aujourd'hui plus d'un milliard de francs donnant un revenu annuel de 175 millions. Les Allemands ont perfectionné les races, accru les élevages... Puis, que dire de l'essor de l'industrie? Les industries textiles alsaciennes produisaient en 1914 le quart de ce que donnait toute la France... Le Rhin était entretenu pour assurer une navigation de trois cents jours par an de Strasbourg à Mannheim, et le port de Strasbourg, dont on suit les docks en allant au port de Kiel, a pu fournir en 1913 à un mouvement dépassant 1,600,000 tonnes. Que dire des constructions neuves, de cette opulente université de Strasbourg en particulier, " groupée autour d'un jardin aux beaux ombrages, offrant son ensemble imposant de six facultés, quarante instituts, deux cent vingt professeurs, splendide armure qu'il nous faut maintenant chausser " ? (Cf. *Revue hebdomadaire*, 26 mars 1919). — Les Alsaciens sont demeurés indifférents à toutes ces splendeurs. Car, au fond, les Allemands ne travaillaient que pour eux. Tandis qu'ils traitaient en parias leurs sujets du *reichsland*, ils s'efforçaient de les submerger sous le flot des immigrants. " Il y a dans la colère actuelle des Alsaciens contre leurs bourreaux d'hier l'exaspération d'un peuple qui sentait obscurément qu'on lui volait son pays. " (L. Batiffol).

de Strasbourg M. Barrès le 8 novembre 1918, l'Alsace et la Lorraine se sont transformées. En un rien de temps, les voici redevenues françaises et qui renouent, sans effort, par dessus un demi-siècle d'esclavage, avec leurs libertés d'avant 1871. Près des arcades, je vois un marchand qui installe avec goût dans sa vitrine des petits soldats de plomb, des soldats français, des poilus, " le premier envoi de Paris ", dit son affiche, et les enfants accourent à tire d'aile. C'est là, il y a cinquante ans, que j'étais un de ces enfants et que j'admirais les soldats de Crimée et de Solférino. De toutes parts, Strasbourg s'occupe à repeindre ses enseignes à la française. [10] Chacun veut épurer, nettoyer la ville, et chacun dit: "Quelle effronterie chez tous ces Boches de persister dans le mot d'ordre qu'ils ont reçu ou se sont donné de ne pas décamper!"

Visitant l'Alsace six mois après son retour à la France, M. Louis Batiffol la trouve véritablement revêtue d'un habit français. " Ce qui restait sur les murs d'affiches de l'autorité germanique a été arraché... Effacés les *nachs* indicateurs des directions; supprimées, à l'entrée des villages, les notions administratives relatives à la localité... La moindre station de chemin de fer a été transformée et ne présente plus un seul mot allemand... Il n'est rien de tel que de contempler à Colmar, de la place Rapp, [11] le spectacle qui s'offre à la vue. Les

---

[10] Les *Eugen* sont devenus *Eugène*, les *Peter*, *Pierre*, les *Gebrûder* frères, les *Nachfolger* successeurs. Il en est de même dans les villages. Et notez que là, l'artisan ou le marchand ne savent pas le français. Ils sont obligés de payer quelqu'un pour traduire leur enseigne. J'ai vu, écrit Batiffol, des traductions d'une incorrection touchante.

[11] Rapp, né à Colmar, en 1772, mort à Rheinwéiler (Badé), en 1821. Engagé dans l'armée en 1788, aide de camp de Desaix, puis de Bonaparte, promu général de divison après Austerlitz, se distingua à Iéna et Friedland, fut nommé gouverneur de Dantzig par Napoléon, reçut le titre de comte d'empire en 1809, en récompense de sa belle conduite à Leipsig et à Wagram, accompagna l'empereur dans la campagne de Russie, défendit sa ville de Dantzig avec succès contre les Alliés pendant un an. Chargé

façades des maisons sont exclusivement tapissées d'enseignes françaises, les kiosques de journaux se trouvent remplis de feuilles françaises, les tramways qui circulent ne portent que des inscriptions françaises. Peut-on croire que six mois auparavant cette ville était d'apparence si profondément allemande que la prononciation d'un seul mot français constituait un délit? Disparues les effigies impériales et les aigles bicéphales aux ailes éployées qui s'étalaient au fronton de tel ou tel édifice! Disparues les couleurs allemandes, qui étaient peintes un peu partout,les trois sinistres couleurs! Disparus, aux devantures des magasins, non seulement les souvenirs de l'Allemagne officielle, l'empereur, le kronprinz, un prince ou personnage d'outre-Rhin, voire même chez un photographe le portrait d'un particulier en officier ou soldat teuton, mais jusqu'à l'image d'un paysage ou d'une chose quelconque d'Allemagne! Disparue la casquette allemande et remplacée par notre képi!... Durant un demi-siècle les Allemands ont voulu par des violences contraindre les gens d'Alsace à se dire allemands. Il a suffi d'une heure de liberté pour que les Alsaciens, dans un élan unanime, criassent au ciel de toutes leurs forces qu'ils ne l'étaient pas. Ils l'ont crié à leur manière, elle est significative. " [12]

Ce qu'on goûte particulièrement, c'est la joie de redevenir soi-même, la joie de pouvoir écrire, parler, agir comme bon vous semble, sans la peur d'être entendu par l'un ou l'autre. Nous étions devenus de vrais comédiens, disait-on à Ma-

---

par Louis XVIII du commandement d'un des régiments qui devaient arrêter Napoléon à son retour de l'île d'Elbe, il se rendit à l'empereur, qui le nomma commandant en chef de l'armée du Rhin et pair de France. Il ne put tout de même empêcher les ennemis de son maître de passer le Rhin en 1815. Il fit alors sa soumission aux Bourbons. En 1819, Louis XVIII lui confirma son titre de pair de France et le nomma chambellan en 1820. Il a laissé des *Mémoires*.

[12] *Cf.. Revue hebdomadaire*, 28 juin 1919.

delin. " Chacun a pu jeter le masque d'hypocrisie imposé par les Boches. " Mais c'est surtout la langue retrouvée. " Enfin nous parlerons maintenant notre langue maternelle, qu'ils nous ont empêchés de causer pendant quatre ans."[13] Ceux qui ne savent pas se mettent à apprendre... "Dans les familles, les enfants apprennent vite, parce qu'ils ont 5 pfennigs d'amende pour chaque mot allemand qu'ils prononcent. " (Madelin).

Mais à cette joie de se retrouver soi-même, il y avait encore une ombre. C'était la présence des immigrés allemands, dont quelques milliers, par trop indésirables, avaient été obligés de franchir le Rhin par ordre de l'autorité militaire, mais dont le plus grand nombre avaient dû nécessairement être tolérés, qui avaient même reçu la promesse de la naturalisation française au cas où ils ne donneraient aucun sujet de plainte. Les Alsaciens-Lorrains les connaissaient trop bien pour ne pas redouter de nouveaux tracas de leur part.[14] Déjà, dès le 28 novembre 1918, Barrès écrivait que tous les désan-

---

[13] Réponse d'un paysan de Marzeroy à un aumônier s'étonnant d'entendre tout le monde parler français :. " Oh ! ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour nous faire oublier le français depuis 48 ans. Mais ils seraient restés 100 ans que ce serait la même chose. C'est plus facile de changer les poteaux indicateurs et les noms des villages que les coeurs des gens." (Albera Bessières, *Etudes*, 5 mars 1919, p. 567).

[14] Ces tracas ne manquèrent pas. Voici un exemple typique. " Il y avait à Colmar un chef de traction allemand, du nom de Ziegler, qui était (le croiraît-on?) préposé à l'examen des candidats au secrétariat des chemins de fer. Or, à la mère d'un de ces candidats, qui l'interrogeait sur les résultats de l'examen de son fils, il fit, fin mars, la réponse suivante : " Votre fils a très bien passé son examen ; mais il ne sera néanmoins pas engagé, car il a commis l'imprudence d'écrire, dans se demande, qu'il avait, pendant la guerre, volontairement abandonné les lignes allemandes et s'était engagé dans l'armée française. Or, comme mon chef le dit fort bien, qui fut une canaille (schuft) chez les Allemands le sera également chez les Français. " Sans commentaires, n'est-ce pas ? " — (Wetterlé, *Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre 1919, pp. 859, 860).

nexés qu'il rencontrait l'adjuraient d'user de son influence pour qu'on rendit l'Allemagne inoffensive chez eux et ailleurs. " Demeurez fermes, disaient-ils, très fermes. " Moralement, les Allemands ne se reconnaissent pas vaincus. Leur orgueil n'est pas brisé. Ils rejettent la faute sur leurs chefs, alors qu'ils étaient trop heureux de les suivre. Ils craignent les Alsaciens, qu'ils ont brutalisés dans le pays. Mais ils ne craignent pas le gouvernement français... "

De fait, soit indulgence mal placée, soit surtout parceque, faute de prévoyance, il ne disposait pas du personnel entraîné et au courant du langage indigène, le gouvernement français se montra fort peu rigide dans l'épuration des fonctions publiques. La plupart des emplois importants de la direction générale des chemins de fer étaient encore,plusieurs mois après l'armistice, occupés par des pangermanistes notoires. " Je défends mes Boches, le revolver au poing ", aurait même dit un chef de service. [15]

Les Alsaciens-Lorrains, qui, ne nous le dissimulons pas, appréciaient tout d'abord d'être débarrassés de leurs anciens tyrans, ne comprenaient pas qu'on continuât de les obliger à leur obéir. De là un certain mécontentement qui grandit assez et devint assez général pour que le président de la république, en août dernier, crut devoir entreprendre un second voyage triomphal et renouveler solennellement à nos frères retrouvés la promesse que toute molestation de la part des Allemands demeurés au pays serait sévèrement réprimée et tous leurs droits à eux coutumes et privilèges scrupuleusement respectés. L'attitude des Teutons ainsi ménagés n'avait pas tardé d'ailleurs à éclairer la nouvelle administration sur leur mentalité. Déjà lors de la grève des tramways de Strasbourg des sevices infligées à des officiers et le chant du *Deutschland über alles* sur la place de la gare avaient été des

---

[15] Cf. Wetterlé, *Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre 1919).

traits de lumière plus qu'inquiétants. Ce qui acheva d'ouvrir les yeux ce fut la circulation, sous le couvert de la poste alsacienne, de tracts neutralistes sortant des officines de Francfort ou de Baden-Baden ; ce fut en second lieu la découverte d'un complot ayant son foyer à Berlin et se proposant d'exploiter des malentendus passagers pour amener les Alsaciens-Lorrains à réclamer l'indépendance, tout au moins l'autonomie sous le protectorat français, mais sans charges financières, sans service militaire et sans fonctionnaires étrangers.

Ici je vois quelque germanophile sourire ironiquement et me dire : " Comment de telles perturbations ont-elles pu se produire? Comment vos ennemis d'hier (car je veux bien admettre que ce soit là leur oeuvre) ont-ils pu réussir à semer cet esprit de quasi-révolte dans une population qui, quelques mois auparavant, avait accueilli ses nouveaux souverains avec l'enthousiasme que vous nous avez décrit? Ne serait-ce pas que cet enthousiasme était plus ou moins factice, qu'il provenait de l'ivresse du moment plus que du fond des coeurs ? Ne serait-ce pas que les Alsaciens-Lorrains s'étaient fait de la France un idéal par trop élevé qui s'est évanoui au contact des réalités administratives ? Vos frères annexés, comme vous les appeliez, s'étaient sans doute représenté la France sous la figure de la grande nation de Louis XIV ou tout au moins de Napoléon III, la dernière qu'ils eussent connue, et j'avoue que le passage des grands chefs militaires au milieu de leurs cités avait pu leur donner l'illusion que c'était bien cette France-là qui revenait à eux. Mais quand, après les grands chefs, ils ont vu entrer chez eux des fonctionnaires, voire des ministres, avec l'intention non dissimulée d'absorber leurs libertés et leurs coutumes locales dans l'engrenage législatif élaboré par les Ferry, les Waldeck-Rousseau et les Combes, ils ont été complètement dégrisés. Le désenchantement s'est traduit en mécontentement. Dans cette atmosphère

déprimante, créée par le sectarisme maçonnique, les Boches pouvaient travailler à leur aise. S'ils ont réussi à demi, que les républicains français ne s'en prennent qu'à eux-mêmes ! Ils leur ont singulièrement facilité la besogne. "

Eh bien! non, ce n'est pas cela du tout. Le gouvernement de Clemenceau, aux prises avec tant de problèmes au lendemain de l'armistice, n'a peut-être pas eu le doigté qu'exigeait la situation de nos provinces d'au-delà des Vosges qui restaient le fruit le plus clair de la victoire. Il a laissé trop facilement aller là-bas des missionnaires de laïcisme et des unificateurs à outrance. Il a agi beaucoup trop à tâtons. Mais il n'a pas eu les intentions malveillantes qu'on lui prête. Il n'a nullement démenti les déclarations solennelles faites aux Alsaciens-Lorrains, au nom de la France, par Joffre, Clemenceau, Deschanel, Dubost et Poincarré.

Depuis la nomination de Millerand comme haut commissaire de la république à Strasbourg, l'administration a eu les plus grands égards vis-à-vis de la population indigène. Tous les jeunes juristes du pays ont été nommés à des postes de juges et de notaires, même ceux qui d'après le droit allemand n'avaient pas toutes les qualifications exigées pour ces emplois. Professeurs et instituteurs ont été titularisés. Le ravitaillement a été remarquablement organisé. Le fonctionnement des lois sociales est assuré, le concordat avec le Saint-Siège maintenu (Wetterlé).[16] N'oublions pas que la France a sacrifié plus de deux milliards pour la vaporisation de la monnaie allemande circulant dans les deux provinces reconquises et des dépôts ouverts se trouvant dans les banques.

Ainsi donc tout porte à croire que l'heure des premiers malentendus est passée et que celle des tracasseries mesquines n'arrivera point. Après s'être donné le baiser d'amis re-

---

[16] *Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre 1919, p. 868.

trouvés dans l'enivrement de la délivrance, les deux peuples — car, obligés de vivre en dehors de la vie française, les Alsaciens-Lorrains sont devenus un peuple à part par leur obstination à résister à l'empire allemand — vont maintenant fusionner dans une fraternité sans réserves et travailler la main dans la main à la prospérité matérielle de leurs pays respectifs ainsi qu'à la réalisation de plus en plus parfaite de cet idéal de justice et d'humanité que la France, selon l'orateur de Strasbourg du 9 décembre 1918, a toujours eu devant ses yeux clairs.

M. TAMISIER, s. j.

Souvenirs d'enfance

(SUITE)

IV

JE ne saurais trop célébrer les charmes de mon pays natal pendant l'été. Mais quand venait l'hiver il changeait d'aspect et mon lac tant aimé perdait de sa beauté. Cependant il gardait généralement un attrait particulier dans les premières semaines de décembre. C'était lorsqu'un grand froid se manifestait de bonne heure sans tempête et sans bordée de neige. Alors, en effet, toute la surface du lac, calme et polie comme un miroir, se congelait en moins de vingt-quatre heures en un seul bloc de cristal. C'était un patinoir incomparable où les patineurs et les glisseurs s'en donnaient à coeur-joie. Rien n'était plus merveilleux que cet immense hippodrome, de quarante milles de circonférence, dont l'arène était comme pavée en verre poli. Aussi longtemps que la pluie et la neige ne venaient pas détruire cette merveille, les courses de chevaux y fournissaient des spectacles dont les *sportsmen* du temps faisaient leurs délices.

Quel plaisir j'avais moi-même à y faire des glissades dans mon joli traineau en noyer dur fabriqué par mon père! C'était mon amusement idéal. Mais souvent le froid était intense et je revenais à la maison tout en larmes, les pieds gelés. — " Pourquoi ne reviens-tu pas plus tôt? " me disait ma mère.— " C'est si amusant," répondais-je. " Et puis quand je sens le froid, il est trop tard et je suis rendu loin." — Le lendemain mes souffrances étaient oubliées et je recommençais. Hélas! que de caluses de larmes dans la vie l'on n'apprend jamais à éviter ?

Enfin le mois de décembre avançait et bientôt le bel hippodrome disparaissait enseveli sous des avalanches de neige. Et l'on ne voyait plus qu'une grande plaine toute blanche sillonnée par des avenues *balisées* qui conduisaient à Oka, à Sainte-Anne, à Vaudreuil, à Como et à Rigaud. Mais dans ces longues routes glacées les voyageurs étaient rares. Cette triste solitude avec ses dunes de neige ressemblait au désert africain avec ses dunes de sable jaune. Mon beau lac avait pris l'aspect désolé d'un cimetière, enveloppé d'un blanc linceul, où le vent se plaignait lugubrement sous un ciel gris et sans soleil ou soufflait en tempête et charriait la neige en tourbillons. Cette saison de désolation durait jusqu'à la fin de mars et nous paraissait interminable.

La première apparition du printemps nous apportait toujours une grande joie : c'était le *temps des sucres.* L'érablière était auprès de la maison, si près que l'eau des érables était apportée, bouillie et réduite en sucre, dans la maison même. Je crois voir encore la vaste cheminée et sa crémaillère où étaient suspendues deux chaudières pleines du précieux liquide dont tout le monde surveillait l'ébullition. Pour nous, enfants, c'était fête tous les jours, pendant les trois ou quatre semaines que durait la saison sucrière. Nous ne buvions pas d'autre eau que de l'eau d'érable. Le thé et le café étaient faits à l'eau d'érable. Les oeufs étaient bouillis dans l'eau d'érable à demi réduite. Trempettes, sirops, tire et sucre sous toutes les formes faisaient nos délices.

C'était la première étape des bonheurs printaniers. La belle saison en réserve d'autres. Un réveil universel se produit dans la nature. Cela commence par le réveil des eaux. La terre est encore tachetée de neige. L'herbe se montre par endroits, mais elle n'est pas encore reverdie. Les arbres n'ont pas encore de feuilles, ni même de bourgeons gonflés de sève. Mais déjà les ruisseaux chantent dans les

champs encore couverts de neiges fondantes et descendent en murmurant vers le lac dont la carapace de glace se soulève. Des craquements sourds se font entendre et des crevasses qui s'ouvrent partout rendent la traversée du lac très dangereuse. Des étangs se creusent et s'élargissent sur le pont de glace pris entre deux eaux. Nous étions joyeux de le voir se former si brillant et si solide en décembre. Mais il y a longtemps qu'il a cessé d'être un patinoir et un hippodrome de cristal. Nous sommes heureux maintenant de le voir s'en aller en ruine. " Va-t-en, lui disons-nous chaque matin, va-t-en, et rends-nous la belle arène lumineuse et vivante, où nous verrons moutonner les vagues ensoleillées du printemps. " Avec le mois d'avril qui s'avance, la nature va reprendre sa vie, sa couleur et sa beauté. Mon beau lac qui était mort, comme mes érables, renait comme eux, et de la même manière, intérieurement. Son eau se gonfle, soulève sa rude écorce et la brise. La tourmente fluviale est commencée. Un courant formidable est en mouvement. Il charrie les banquises de glace depuis les sources de la rivière Ottawa jusqu'à son embouchure. C'est la débâcle! L'immense coulée d'eau que nous appelons la grande rivière aura bientôt rempli mon lac profond, creusé entre les montagnes de Rigaud et d'Oka, endigué par une chaine de collines boisées et enguirlandé par des îles de verdure. O mon beau lac, quelle joie de te revoir ressuscité ! Je te retrouve, toujours le même, lumineux, bruyant, mouvementé, avec tes poissons qui sautent, avec tes gibiers qui nagent ou s'envolent, avec tes battures d'herbes salées qui reverdissent. Rien ne meurt donc dans la nature, ou tout ce qui meurt ressuscite! O l'éternelle splendeur de la création! O l'immortelle facilité de la renaissance vitale !

Voici la seconde étape des bonheurs printaniers. C'est le beau mois de mai, le mois des fleurs, le mois dans lequel je

suis né, le mois de Marie. J'y retrouve un des plus doux souvenirs de mon enfance. Suivant leur pieuse habitude, mes soeurs ont placé dans un coin du salon un joli sapin vert, qu'elles ont orné de fleurs en papier, car les fleurs naturelles font encore défaut. En guise d'autel, elles ont mis au-devant de l'arbre une table couverte d'une toile blanche, un crucifix entre deux bougies et une grande image de la sainte Vierge. Le soir toute la famille se rassemble dans cet oratoire improvisé. Ma soeur ainée récite le chapelet, et nous chantons tous ensemble le cantique populaire :

C'est le mois de Marie,
C'est le mois le plus beau ;
A la Vierge chérie,
Disons un chant nouveau.

Je ne sais pas si ce cantique était alors *nouveau,* mais je sais bien que ceux qui le chantaient alors *ne le sont plus !* Les enfants du voisinage se joignaient souvent à nous et augmentaient le choeur. C'était pour tout le monde une récréation et une jouissance de l'âme. Saint-Placide n'étant pas encore érigée en paroisse et l'église paroissiale étant trop éloignée, nous n'assistions pas souvent aux offices religieux. Le petit exercice du mois de Marie en famille était donc bien agréable pour tous.

V

L'été s'en vient et mon lac de rêve étincelle sous les rayons du soleil de juin. C'est une immense vitrine de pierreries chatoyantes dans un cadre en relief de verdure. Mais il va bientôt changer d'aspect et devenir une grande route de lumière toute peuplée de voyageurs chantants.

Aujourd'hui il est encore silencieux et solitaire. Mais voici ses anciens habitants qui le sillonnaient jadis dans leurs grands canots d'écorce qu'on nommait *rabaskas.* Ce ne sont plus les cruels Iroquois des grands lacs partis en guerre. Ce

sont leurs descendants d'Oka, plus ou moins civilisés, qui remontent la rivière Ottawa pour leur commerce de pelleteries. C'est une joie pour moi de voir les grands canots doubler la Pointe-aux-Anglais et mettre le cap sur la maison paterrnelle à deux milles de distance. Car ils viennent faire escale *chez nous*. Ils connaissent bien mon père et ils viennent s'approvisionner à son magasin. Toujours curieux de voir les sauvages de près je vais les attendre à la grève, et je les suis à la maison, mais d'un peu loin, car j'en ai toujours peur,

> Ils ont encor du sang des pères
> Ces maîtres du sol autrefois...

Leurs costumes, leur langage, leur habileté à manier l'aviron, leurs chansons font toujours notre étonnement. Et pour nous surtout, les enfants, leur visite printanière est un événement plein d'intérêt.

Mais la vraie population du lac pendant l'été ce sont les hommes de cages, que nous appelons *les voyageurs*, et leur temps est venu. Les grands convois de bois carré sont partis des forêts lointaines. Ils ont descendu les rivières flottables, ils ont sauté les grands rapides et ils arrivent à la tête du lac. Demain les grandes cages feront leur apparition à l'extrémité des îles Jones, comme une imposante procession de navires, plus grands que les transatlantiques géants s'avançant avec lenteur sur les eaux tranquilles.

Je me souviens toujours de ce spectacle, l'un des plus beauxque l'on puisse voir. C'était une flotte de vaisseaux plats portant des centaines de tentes ou de petites maisons en bois neuf, de nombreuses voilures avec leurs mâts, leurs cordages et leurs pavillons, formant toutes ensemble une petite ville flottante qui s'en allait à la dérive dans les jours de calme et qui glissait légèrement sous ses voiles quand le vent soufflait. Chaque cage avait son escouade de rameurs, et chaque fois qu'elle s'écartait du chenal, ces hommes la ramenait dans le

droit chemin au moyen de longues rames manoeuvrées par deux rameurs qui obéissaient aux cris cadencés du guide. Du rivage on voyait leurs manoeuvres et l'on entendait leurs chants. Lorsque le vent était contraire les cages jetaient l'ancre, et les mariniers en profitaient pour venir à terre en canot, tantôt pour leur amusement, tantôt pour acheter des provisions et du tabac.

Mais il n'y a pas de canotage possible sans chanson et dès qu'ils mettaient le pied dans nn canot les canotiers chantaient. Rien n'est beau comme le travail humain rythmé par des chansons et je ne pouvais me lasser d'écouter les voix robustes et souvent très belles de ces infatigables chanteurs. Souvent ils sont les auteurs de ces chansons. Poésie et musique, tout est leur oeuvre. La rime fait parfois défaut et la musique est monotone, mais elle n'est pas sans charme. C'est une mélopée dans le mode mineur, bien cadencée, en harmonie avec les coups d'aviron. J'ai toujours gardé le souvenir de ces chansons des canotiers de l'Ottawa, et je m'en souvenais encore lorsque de longues années après je naviguais en *dahabiah* sur les eaux limoneuses du Nil au chant des litanies du prophète. La caractéristique de cette musique populaire chez tous les peuples, c'est qu'elle est triste. Quelquefois les mots sont gais, mais la musique ne l'est jamais.

Parmi les chansons de nos *voyageurs* de l'Ottawa que j'ai souvent entendues dans mon enfance, j'en veux citer une qui s'harmonise parfaitement avec la cadence de l'aviron. La voici :

Nous étions trois soldats du régiment Doré,
Pour l'amour d'une fille nous avons déserté,
Gai faluron dondaine
Gai faluron dondé !

Pour l'amour d'une fille nous avons déserté,
J'avons été ratrappés par la Maréchaussée,
Gai faluron dondaine
Gai faluron dondé !

La maréchaussée était jadis en France un corps de gendarmes à cheval et l'une de ses fonctions était d'arrêter les soldats déserteurs. On comprend ainsi son rôle dans la chanson. Or cette chanson a été publiée, en 1863, dans le *Foyer Canadien,* vol. I, page 367, avec cette variante au second couplet :

Dans mon chemin rencontre *la mariée chaussée.*

Qu'est-ce que *cette mariée chaussée* vient faire dans la chanson ? C'est inexplicable. Où le docteur Larue, qui a fait cette publication, a-t-il trouvé cette variante? Je l'ignore absolument. Mais elle n'a pas de sens.

Une autre chanson, que nos canotiers de l'Ottawa chantaient aussi dans mon enfance, était une satire amusante dirigée contre Bytown et contre le *voyageur* lui-même. Je l'ai retrouvée à l'Université Laval en 1859. C'était mon ami, Benjamin de Montigny, l'ancien " recorder " de Montréal, qui la chantait toujours avec succès. Je ne sais pas si elle a jamais été publiée. J'en veux citer deux couplets seulement, le premier dirigé contre Ottawa, qui se nommait alors Bytown, et le second contre le *voyageur*:

Bytown est une jolie place
Où c'qu'il y a beaucoup de crasse.
Il y a des jolies filles,
Mais aussi des polissons.

REFRAIN : Dans les chantiers nous hivernerons. (*bis*).

Quand tu arrives à Québec
Ton bourgeois fait le gros bec,
Le lendemain il fait banqueroute,
Et pour paiement t'envoie faire foute

REFRAIN : Dans les chantiers nous hivernerons. (*bis*).

(À SUIVRE)

A.-B. ROUTHIER.

Un apôtre d'après-guerre

MGR D'HULST CONFÉRENCIER DE NOTRE-DAME DÉFENSEUR DE LA MORALE SOCIALE

I

LE Père Monsabré qui occupait avec éclat, depuis près de vingt ans, la chaire illustrée à jamais par Lacordaire et Ravignan, termina, au carême de 1890, l'*Exposition du dogme catholique,* explication du *credo,* " monument oratoire et théologique qui restera, affirme son successeur, comme un trésor de la prédication au XIXe siècle ". [1] Ce grand ouvrage achevé, le célèbre dominicain, sentant la vieillesse approcher et les forces l'abandonner, dit adieu à son auditoire et s'enferma dans le retraite. Le cardinal Richard nomma pour lui succéder Mgr d'Hulst. Y avait-il donc place, dans la vie déjà surmenée du recteur de l'Institut catholique, pour une tâche aussi absorbante que celle de conférencier de Notre-Dame? Son activité, sa facilité prodigieuse vinrent à bout, comme toujours, de suffire à tout. Mais dans le labeur vraiment excessif qu'il dût s'imposer, sa constitution physique ébranlée depuis longtemps s'usa prématurément, irrémédiablement, et, six ans plus tard, n'ayant pas achevé sa cinquante-cinquième année, mais ayant atteint la limite de l'effort qu'il pouvait fournir, Mgr d'Hulst cessait de vivre.

Dès lors qu'à cause de divers motifs et contrairement aux traditions, le cardinal s'interdisait de faire appel aux religieux pour occuper la chaire vacante, le choix de Mgr d'Hulst s'im-

---

[1] Cf. Baudrillart, *Vie de Mgr d'Hulst,* tome II, p. 207.

posait. Sans doute, il ne possédait, ni ne recherchait, l'éloquence qui attire et soulève les foules. Mais est-ce celle qui convenait à une prédication qui s'adressait à l'élite intellectuelle et devait se montrer plus soucieuse d'éclairer la raison que d'émouvoir le coeur? Le genre peut-être un peu froid de Mgr d'Hulst, sa parole volontairement dépouillée de tout enjolivement parasite, son style qui s'astreignait à saisir, à mouler l'idée en quelque sorte,*style de bonne foi* a dit un critique,[2] était assurément la forme la mieux appropriée à la conférence, exposition et discussion de doctrines. Le prestige de sa personne et de sa situation, le succès de sermons donnés un peu partout, ses qualités merveilleuses de lucidité et de précision, sa puissance d'assimilation, l'étendue de son savoir, ses multiples relations et cette dispersion de son activité qu'on lui a beaucoup reprochée, mais qui, lui donnant accès aux milieux les plus divers, ne lui permettait d'ignorer aucune des préoccupations, aucun des préjugés de ses contemporains, faisaient prédire au nouveau conférencier de Notre-Dame, sinon le succès immédiat et bruyant, du moins celui que, vrai prêtre, il désirait seul : l'attention des esprits sincères et des âmes droites, avides de vérité. Ce succès vint et d'autres aussi. Les conférences de Mgr d'Hulst imprimées et rééditées sont aujourd'hui lues et relues avec autant d'intérêt et de profit qu'elles furent écoutées jadis. Elles n'ont pas cessé d'être tout ce qu'en affirmait un bon juge (Mgr Baunard), " étonnement du vulgaire, charme des délicats, méditation des initiés et des penseurs ".

Après l'exposition du dogme, la logique exigeait l'exposition de la morale. L'actualité et le besoin des âmes le réclamaient aussi. Les problèmes moraux étaient à l'ordre du jour

---

[2] Michel Salomon, dans le *Journal* de Genève. Cf. *Vie de Mgr d'Hulst*, tome II, p. 607.

et tourmentaient bien des consciences. Mgr d'Hulst s'y intéressait de longue date et ses qualités particulières de coeur et d'esprit faisaient déjà de lui un éminent moraliste. Son premier carême, celui de 1891, fut consacré à établir les *fondements de la moralité.* L'année suivante, il aborda le décalogue et commenta les *devoirs envers Dieu* qui occupèrent deux stations. En 1894, arrivé au quatrième commandement, il y rattacha toute la *morale de la famille,* puis la *morale du citoyen.*

En 1896, il inaugurait une nouvelle série qu'il intitula la *morale sociale* et qui devait comprendre les devoirs de l'homme envers ses égaux. "Nous en avons entrepris le commentaire, déclare-t-il dans la préface placée en tête du sixième et dernier volume de ses *conférences,* avec la double préoccupation de traiter avec exactitude les questions comprises de tout temps dans le cadre de la théologie morale et aussi de faire entrer dans ce cadre les questions qu'on appelle modernes et qui sont plutôt l'aspect contemporain de problèmes aussi anciens que la société. " Mais en leur faisant place dans l'enseignement de la morale chrétienne, l'homme de ferme bon sens, ennemi-né de toute exagération, qu'était Mgr d'Hulst refusait nettement d'en grossir l'importance, d'en faire le principal de la doctrine, " n'étant pas de ceux qui estiment que le salaire, la participation aux bénéfices, les caisses rurales et toutes ces industries conciliatrices du capital et du travail doivent être préférées ou seulement assimilées aux articles du catéchisme ". "La série, ajoutait-il, reste ouverte." Elle devait comprendre "toute cette suite de devoirs qui relèvent de la justice et de la charité" et s'achever"par un tableau d'ensemble où l'on essaiera de montrer les relations qui unissent ces deux vertus et les traits qui les distinguent". "Ce sera promit l'orateur, si Dieu le permet, l'oeuvre de la prochaine

station." [3] Mais Dieu ne voulut pas le permettre, et six jours exactement après que la main défaillante de Mgr d'Hulst eut tracé ces lignes, le 6 novembre 1896, il rappelait à lui son serviteur.

Nous prendrons dans cette étude les mots *morale sociale* dans un sens à la fois plus large et plus restreint que celui dans lequel les employait Mgr d'Hulst. Nous y comprendrons, et exclusivement, ce que la morale chrétienne impose de devoirs, inspire et recommande de vertus, présente de ressources propres à terminer, ou du moins à atténuer, la crise sociale ouverte ou aggravée à l'époque contemporaine, spécialement à résoudre la question ouvrière. Mais ainsi entendue, la morale sociale n'est plus un compartiment limité de la morale chrétienne. C'est plutôt un aspect particulier sous lequel on peut l'envisager tout entière. Pour en dresser le sommaire d'après la prédication de Mgr d'Hulst à Notre-Dame, il faudra parcourir les six volumes qui nous en restent, relire dans le premier toute la sixième conférence (*la morale et le christianisme*), dans le troisième également la sixième (*le dimanche, jour de l'homme*) dans le suivant—*morale de la famille*—les six conférences et surtout la dernière (*devoirs des maîtres et des serviteurs*), la dernière aussi de 1895 (*la civilisation chrétienne*), la première, la quatrième et la sixième de 1896 (*la fraternité humaine, respect de la propriété, charges sociales de la propriété*) et, d'un bout à l'autre de chacun des six volumes, les nombreux passages dont son oeuvre est semée, qui soulignent la valeur ou la portée sociale de tel ou tel article de la morale catholique. Car ce point de vue est familier à Mgr d'Hulst et lui a déjà fourni le thème de carêmes et de retraites tout à fait remarqués, notamment

---

[3] Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame, carême* 1896, p. I-IV.

à la Madeleine en 1887, et, les années suivantes, aux Carmes, à Saint-Augustin, à Sainte-Clotilde. [4]

Mgr d'Hulst n'est pas un économiste et il se défend de l'être. C'est un apologiste et un moraliste. C'est en apologiste et en moraliste qu'il aborde le problème social. Il remarque que la question est en très grande partie une question morale. Il faut donc pour la résoudre une morale, mais une morale qui sache imposer les obligations qu'elle édicte, qui réfrène efficacement l'égoïsme et qui obtienne l'amour. Y en a-t-il une autre que la morale catholique ?

Dès 1872, dans un de ses tout premiers articles *Un essai de bon socialisme,* paru dans le *Correspondant,* le jeune abbé d'Hulst exprimait très fortement cette vérité: " La question sociale est une question *sui generis* qui réclame des procédés de solution inconnus aux autres questions humaines. La vraie solution, c'est l'application de la morale à la vie sociale, j'entends de la morale complète, de celle qui ne connaît ni les oublis, ni les réticences, ni les privilèges, en un mot de la morale chrétienne gardée dans son intégrité par l'Eglise catholique. — C'est là l'unique garantie de liberté que puisse rêver le genre humain. Il n'y a que la loi morale qui affranchisse. L'égoïsme qui ne rencontre devant lui qu'un égoïsme rival est fatalement voué à la lutte. S'il succombe, il est opprimé, s'il est vainqueur, il opprime. Servitude active ou passive, on ne sort pas de là sans la domination de la morale. — Les pauvres peuples ne voient pas que toutes les batailles sociales sont livrées par l'égoïsme et la force brutale à la morale chrétienne, c'est-à-dire à l'Eglise, et que le résultat de la lutte a toujours été favorable à l'affranchissement des peuples quand ceux-ci ont marché avec elle, qu'au contraire un asservissement plus étroit a été leur châtiment quand ils ont méconnu

[4] Cf. Mgr d'Hulst, *Mélanges oratoires,* tome VIII.

leur protectrice et marché contre l'Eglise avec les gouvernements anti-chrétiens. — L'Eglise a toujours lutté contre ces deux formes de l'oppression : le pouvoir sans foi et le capital sans conscience... L'Eglise seule a essayé dans le passé, seule elle peut tenter aujourd'hui, de rétablir la civilisation sur ses véritables fondements. " [5]

Vingt ans plus tard, au cours de sa deuxième station à Notre-Dame, le prélat dût prendre la parole à l'occasion de la consécration du diocèse de Paris à saint Joseph. Il conclut ainsi son discours : " La vraie solution de la question sociale, elle est dans l'Evangile. Elle consiste à rendre volontaire par l'amour ce qui était contraint et imposé. Que le riche aille au-devant du pauvre, honorant en lui la dignité humaine, l'image de Dieu, le prix du sang rédempteur ! Que le pauvre aille au devant du riche, honorant en lui la vivante représentation de la providence ! Que tous travaillent pour obéir à Dieu et que ceux-là travaillent davantage que n'étreint pas la nécessité physique, car il est plus beau de s'incliner devant la loi que de se courber devant la force ! Que l'idée de paternité impliquée dans le beau nom de patron donne aux rapports du capital et du travail leur véritable caractère ! Que l'esprit d'amour, répandu dans la sainte Famille, déborde de plus en plus dans la grande famille humaine et resserre, entre tous ceux que l'inégalité des conditions sépare, les liens de la seule fraternité véritable, celle dont le baptême est la source. Alors, alors seulement, il n'y aura plus de question sociale. " [6]

La morale chrétienne, seule morale sérieuse, sauvegarde nécessaire de la paix sociale, Mgr d'Hulst, conférencier de Notre-Dame, proclamera et développera cette affirmation, pendant six années, sans jamais se répéter, avec une force, un savoir, un éclat inégalés.

---

[5] Cf. Mgr d'Hulst, *Mélanges*, II. *Socialisme et politique*, etc., p. 2-6.

[6] Cf. Mgr d'Hulst, *Mélanges oratoires*, tome III, pp. 296-297.

" Le christianisme, proclamera-t-il, nous garde ce que la libre-pensée supprime à tort : l'instrument du libre-arbitre, le moteur de l'obligation, le soutien de la sanction, conditions essentielles de toute vraie morale. Le christianisme nous donne ce que la libre-pensée promet en vain : l'affranchissement de la liberté ou les secours pour s'affranchir de la servitude des passions, l'épuration des instincts, le triomphe de l'amour. L'amour est le dernier mot de la morale. Il est le premier et le dernier mot du christianisme : le premier mot en Jésus-Christ qui vient à nous par amour, le dernier mot en nous-mêmes que la grâce de Jésus-Christ élève jusqu'à l'amour. Comment voulez-vous qu'on aime le devoir, qu'on l'aime d'amour, entendez-vous, en dehors de la religion chrétienne ? "

On a dit et fait croire que la parole de Mgr d'Hulst, était " de la lumière froide ", qu'elle éclairait mais n'émouvait pas. Qu'on relise donc la fin de cette dernière conférence du carême de 1891 ! On y trouvera les adjurations les plus brûlantes que la passion des âmes puisse faire jaillir d'un coeur d'apôtre. "Une fois de plus, nous allons célébrer les grands anniversaires de la passion et de la mort d'un Dieu... Ouvrons, ouvrons à l'amour qui frappe et veut entrer. Livrons-lui nos passions pour qu'il les dompte, notre liberté pour qu'il l'affranchisse, nos désirs pour qu'il les purifie, nos pensées pour qu'il les élève. Alors nous sentirons toute la vanité des promesses des hommes, et, nous détournant à jamais des faux docteurs et des faux prophètes, nous confierons à Jésus crucifié toutes nos espérances afin qu'il les absorbe en lui-même et les transforme en la perfection désintéressée de son amour. [7] Les prescriptions de la morale chrétienne ne se présen-

---

[7] Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame. Carême* 1891. 6e conférence, pp. 221-250.

tent pas comme des conséquences logiques de principes de raison abstraits, ni comme un impératif catégorique de la conscience humaine, mais comme des volontés de Dieu, du Dieu personnel et créateur, antérieur au monde et maître de son ouvrage, le seul et le vrai Dieu, qui est père et qui nous aime, et qui, nous aimant, nous a donné son fils qui a souffert et qui est mort pour nous. Voilà le secret de son influence sur les individus et les sociétés. C'est par là qu'elle prévient, pendant les siècles de foi, la révolte de ceux qui souffrent contre un ordre social d'où la misère n'est pas exclue. Quoiqu'on dise et qu'on fasse, il y a des maux inévitables, d'autres qui ne disparaîtront qu'après bien des années, et le monde a besoin que coule toujours à portée de quiconque est dans la peine la source divine de la résignation. Le christianisme endormait la plainte humaine en faisant pénétrer dans les âmes deux convictions profondes : le sentiment des droits de Dieu et la foi en sa bonté. Souveraineté du maître, bonté du père, voilà les deux idées dont s'imprégnaient les siècles chrétiens. C'est là ce qui nous manque... Nous ne savons plus voir en Dieu ni un maître, ni un père. Les hommes de nos jours ont perdu à l'égard de Dieu le sens de la subordination. Si le monde est un théâtre, ou bien l'on chasse Dieu de la scène et c'est l'athéisme, ou bien on l'y admet comme acteur, mais alors, c'est pour juger son jeu, le siffler ou l'applaudir, avec l'insolente liberté d'un spectateur qui a payé sa place. " [8]

" Sans Dieu, pas de justice, pas de liberté, pas de paix sociale, parce que pas de maître que l'intérêt ou la passion qui s'impose au jouisseur, au fort et au puissant ; mais sans le christianisme, disons mieux sans l'Eglise, combien de temps

---

[8] Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame. Carême* 1892, pp. 147-149.

se maintiendra dans le monde moderne la simple notion de Dieu? Otez Dieu du droit humain. J'observerai le droit d'autrui tant que j'y trouverai mon compte. Je prendrai une sorte d'abonnement à la sécurité, au bien-être que la société procure. Je paierai ces avantages un certain prix. Ce sera si vous le voulez une certaine mesure de probité dans les transactions, laquelle comportera une certaine somme de sacrifices imposés à mon intérêt immédiat et particulier. Mais vienne une heure critique où l'occasion s'offre à moi de m'enrichir aux dépens de la fortune, de la vie de mon semblable, sans courir aucun péril sérieux d'être découvert et puni, alors il me semblera que l'abonnement est trop cher, que la société ne me rend pas tout ce que je lui sacrifie, qu'en somme je fais un marché de dupe et l'on verra l'honnête homme d'hier passer le Rubicon du crime. Cela est logique après tout. [9] Quand Dieu n'est plus respecté, quand la cupidité du plus fort ne s'arrête plus devant cette barrière invisible que la main divine avait dressée, les rapports du capital et du travail se réduisent à un conflit d'égoïsmes et l'on voit apparaître, tantôt sourde et latente, tantôt furieuse et déchaînée, cette chose terrible et funeste qui s'appelle la guerre sociale.[10] Voici que la souveraineté terrestre (l'Etat moderne) ne veut plus reconnaître la souveraineté divine. Ou elle la nie, ou elle n'en tient pas compte. Cela vraiment est terrible. Pourquoi, direz-vous, et où donc sont les sanctions? Elles sont partout. Il y a d'abord les sanctions de la vie présente. Elles naissent des excès même où se porte le pouvoir quand il n'est pas contenu par la crainte de Dieu. C'est la défiance des citoyens à l'égard de l'autorité, c'est la sécheresse et la dureté

---

[9] Cf. Mgr d'Hulst, *Mélanges oratoires*, tome VIII, pp. 96-97.

[10] Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame, Carême*, 1893, pp. 197,198.

dans les rapports, l'oubli du respect, l'esprit de rébellion, tous ces principes de discorde que la force contient pour un temps, mais qui rendent la paix anxieuse et menaçante jusqu'au jour où éclate la guerre sociale. " [11]

La religion chrétienne, dans la mesure exacte où elle continue de régner sur les âmes, maintient présentement dans le monde le principe d'autorité. Mais que serait un ordre social qui ne reposerait que sur l'autorité. L'autorité obtient la soumission. Se soumettre est beaucoup; aimer est mieux. Aimer, c'est le bonheur: aimer son devoir, aimer Dieu qui l'impose, aimer ses supérieurs représentants de Dieu, s'aimer les uns les autres. Mais pour aimer ainsi, il faut vaincre en soi l'égoïsme. D'où viendra à l'humanité le principe d'amour assez puissant pour assurer ce triomphe ? Le Christ, le voilà le vrai vainqueur de l'égoïsme ! Il ne se contente pas de nous intimer ce commandement qu'il a le droit d'appeler nouveau, car il est bien à lui : " Aimez-vous les uns les autres! " Il y ajoute trois choses sans lesquelles le précepte évangélique eût été grossir dans les trésors de la littérature la collection des inutiles sentences: c'est d'abord *une doctrine* qui le justifie et qui l'impose, son Evangile ; c'est ensuite *un modèle* qui l'explique et le commente, sa vie et sa mort; c'est enfin *un secours* qui donne la force de l'accomplir, sa grâce. " [12]

Le principe surhumain de justice et d'amour apporté par le Christ à la terre, l'Eglise le garde et l'offre toujours au monde: " Voyez-la passer avec ses trésors. C'est le sacrifice du calvaire que son sacerdoce renouvelle, multiplie et perpétue à travers l'espace et à travers les siècles. C'est le sang ré-

---

[11] Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame, Carême*, 1895, p. 60-61.

[12] Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame. Carême*, 1896, p. 19.

dempteur qu'elle fait couler sur les âmes pour les purifier, les régénérer, les abreuver et les nourrir par tous les canaux de la dispensation sacramentelle. C'est la prière qu'elle institue et qu'elle organise comme un commerce incessant entre le ciel et la terre. C'est la connaissance et l'amour du devoir qu'elle répend et propage par son enseignement, qu'elle soutient et fortifie par l'espérance et par la crainte des sanctions éternelles. C'est le sentiment de la dignité humaine qu'elle fait pénétrer partout avec la conscience de nos sublimes origines et de nos destinées immortelles. C'est, à l'encontre des doctrines décourageantes que le pessimisme inspire, une foi invincible au bien et à sa victoire définitive sur le mal. Voilà ce que l'Eglise apporte. Et tout cela est nécessaire à la civilisation."[13] La civilisation dont nous sommes fiers ne doit peut-être pas au christianisme tout ce qui caractérise son génie intellectuel : la connaissance de la nature et la conquête de ses énergies. Elle lui doit incontestablement ce qui caractérise son génie moral : le respect de l'humanité, le culte du droit substitué au culte de la force, une affectueuse inclination vers la souffrance et la faiblesse, le resserrement des liens de la famille opéré par l'unité du mariage et par son indissolubilité, le relèvement de la femme, le sentiment de l'égalité de tous les hommes devant Dieu, vrai fondement de l'égalité civile et de la liberté politique, enfin, un idéal de vertus privées, notamment de chasteté, de patience et de charité, conduisant l'homme à des hauteurs morales inaperçues des anciens sages." [14]

Mais pense-t-on que la foi qui a introduit ces éléments

---

[13] Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame. Carême*, 1895, pp. 160-161.

[14] Cf. Mgr d'Hulst, *Nouveaux mélanges*, II. *Socialisme et politique*, p. 156.

supérieurs dans notre vie sociale puisse impunément disparaître sans entraîner dans sa ruine la civilisation qu'elle a enfantée? Développer parmi les hommes d'aujourd'hui l'influence moralisatrice de l'Evangile et de l'Eglise est le plus sûr moyen, disons mieux, le seul efficace, de guérir ce qui est guérissable dans les maux du présent, d'empêcher pour l'avenir des maux plus funestes encore.

Ces vérités qu'il proclamait avec tant de force dans la chaire de Notre-Dame, Mgr d'Hulst les faisait entendre avec la même liberté à un autre auditoire,dans l'enceinte du palais Bourbon (chambre des députés), où l'avait envoyé, en 1892, après Mgr Freppel, la confiance des électeurs bretons. Il termina ainsi le dernier discours qu'il y prononça :

" Dans la société future on aura à compter comme aujourd'hui avec l'égoïsme des hommes. Pas plus qu'aujourd'hui, ce n'est la force qui en aura raison. Alors comme aujourd'hui, l'humanité aura besoin d'un principe moral pour s'élever au-dessus des passions. Elle le trouvera dans le christianisme. Nous avons, nous, une doctrine claire et précise qui nous fournit des motifs décisifs de combattre l'égoïsme. Nous avons des promesses qui associent en nous l'inspiration du dévouement au souci de notre bonheur. Il y a enfin dans le christianisme un côté intime et mystique qui, en nous associant aux sentiments et aux pensées de Dieu lui-même, nous inspire avec plus d'efficacité que toute autre doctrine le seul altruisme qui ait fait ses preuves et qui s'appelle de son vrai nom la charité. Si la société de l'avenir continue de repousser cette inspiration évangélique sous une forme savante, la civilisation qu'elle nous prépare ne sera qu'un retour à la barbarie. " [15]

---

[15] Abbé E. Cavé, *Mgr d'Hulst, député*, p. 276.

De cette efficacité sociale du christianisme résulte le devoir social des chrétiens, qui est tout simplement de mener une vie vraiment, intégralement chrétienne, de vivre leur christianisme. La vie chrétienne, avec quelle insistance, quelle infatigable ardeur, quelle magnifique éloquence, Mgr d'Hulst ne l'a-t-il pas prêchée, *opportune, importune,* dans les milieux les plus divers, mais spécialement aux jeunes gens, aux hommes et aux femmes du monde! Parce qu'il a été un grand prédicateur de la vie chrétienne, il a été un grand prédicateur social. Dans une circonstance solennelle, le 16 juin 1891, il interpellait, en ces termes, un immense auditoire d'hommes réuni dans la basilique de Montmartre: " Chrétiens qui m'écoutez, voulez-vous être les ouvriers de la régénération nécessaire?... Ne partagez pas l'erreur de ceux qui cherchent seulement dans des formules économiques l'accord des intérêts. Il est bon de demander à la science ses combinaisons ingénieuses pour développer le bien-être, à la justice ses règles pour prévenir l'abus de la force, qu'il s'agisse en haut de la force de la richesse ou en bas de la force du nombre. Mais il est mauvais de s'en tenir là. Il faut aller jusqu'à l'amour. L'amour adoucira bien des souffrances. Il en supprimera quelques-unes. Surtout il fera accepter celles qui demeurent inévitables. Tel fut dans tous les temps le rôle du christianisme. Nous écouterons donc les exigences de l'amour. Nous opérerons sous sa dictée intérieure les réformes nécessaires, celles que réclame impérieusement le périlleux état de la société présente. Ce qu'il nous faut, ce sont des chrétiens véritables à qui le monde ne fasse pas la loi, des chrétiens capables de remonter les courants, de retourner à la vie simple, au mariage modeste, à l'existence austère, au travail fécond. Ah! si cette réforme s'accomplissait dans nos rangs, celle

dont nous voulons être les ouvriers au dehors ne se ferait pas longtemps attendre. " [16]

Au cours des retraites pascales par lesquelles se terminent les stations de carême à Notre-Dame, la parole du conférencier dégagée de l'appareil oratoire, scientifique ou philosophique, dont elle devait nécessairement s'accompagner dans les prédications apologétiques du dimanche, se faisait plus pressante, plus apostolique encore, pour recommander la vraie vie chrétienne: " Il y avait autrefois des moeurs chrétiennes. Il n'y a plus guère maintenant que des pratiques chrétiennes. La grande inconséquence consistait, il y a cinquante ans, à croire sans pratiquer. Elle consiste de nos jours à pratiquer sans devenir meilleurs. [17] Aujourd'hui, quiconque a l'honneur d'être chrétien et veut passer pour tel est comptable à la société tout entière de ses bons exemples. Car s'il ne les donne pas, ce n'est pas lui qu'on accusera seul. Vous voyez, dira-t-on, ces chrétiens. Ils disent qu'ils disposent de ressources surnaturelles qui les élèvent jusqu'à une puissance surhumaine de faire le bien. Ils croient être en contact avec la divinité par la prière et les sacrements. Ils boivent, à les entendre, à des sources divines, ils se nourrissent de la chair d'un Dieu... Et avec tout cela, ils ne sont capables de rien ! Plus que jamais, il est nécessaire que les chrétiens remplissent leur vie, la rendent honorable et féconde devant Dieu et devant les hommes. A l'heure présente, l'oisiveté de certaines existences dans les classes élevées de la société, là où la religion est particulièrement en honneur, cette inutilité de la vie, ce vide déshonorant qui s'y fait voir sont un scandale. [18] Le retour à la morale chrétien-

---

[16] Cf. Mgr d'Hulst, *Mélanges oratoires*, tome VI, pp. 596-597.

[17] Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame. Carême* 1891, p. 279.

[18] Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame. Carême* 1896, pp. 217-218-229.

ne fera revivre dans le monde moderne la famille chrétienne et la conception chrétienne de la propriété: alors c'en sera fini de ses plus graves maux!

Le quatrième volume des conférences de Mgr d'Hulst, *morale de la famille,* est à répandre à tous les foyers. Devoirs des parents et des enfants, des maîtres et des serviteurs, devoirs des époux, tout s'y trouve traité avec une sûreté, une fermeté et une délicatesse que nul n'a égalées. " Beaucoup voudraient guérir le siècle. Mais ils mettent leur confiance dans des moyens infirmes. Il faut, disent-ils, augmenter le salaire des travailleurs. Sans doute, il faut l'augmenter là où il est insuffisant. Mais, si vous vous en tenez là, je crains bien que vous n'ayez pas fait autre chose qu'ajouter à la débauche et enflammer les appétits. Quel est le grand mal de la classe ouvrière? C'est le relâchement du lien de la famille. [19] Que les classes élevées donnent l'exemple d'une vie sobre et pure, puis qu'elles se penchent sur les déshérités pour leur apprendre à respecter en eux-mêmes l'image de Dieu, à aimer dans leur foyer la vraie garantie de leur dignité et de leur indépendance. Là est le vrai remède social. Si vous le négligez, vous essaierez en vain de tous les autres... La réforme urgente, c'est la restauration des mœurs chrétiennes dans la famille."[20]

Et cette station si remarquée et si féconde de 1894 se terminait par cet appel: " O vous qu'inquiètent à bon droit les symptômes trop visibles de la décomposition sociale, pourquoi chercher si loin, à travers tant d'inventions suspectes et tant d'expériences aussi décevantes que périlleuses, le secret de la

---

[19] L'orateur prenait soin pourtant de déclarer: " Les blasés calomnient la famille ouvrière. Elle a, comme d'autres, ses misères et ses hontes, elle a aussi sa dignité et ses vertus. " Cf. *Conférences de Notre-Dame, Carême,* 1894, p. 86.

[20] Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame. Carême* 1894, p. 33.

régénération et de la vie? Dieu l'a caché au foyer quand il y a ramené le respect, la liberté et l'amour. Chrétiens, il dépend de vous de montrer le salut au monde et de le lui donner. Montrez-lui, donnez-lui, des familles dont tous les membres, quelque rang qu'ils occupent, aient pris pour devise et sachent traduire dans leur vie cette parole adorable, abrégé de toute la morale domestique: " Nous n'avons qu'un maître, Jésus-Christ, et nous sommes tous des frères. " [21]

(À SUIVRE)

Ed. GOUIN, p. s. s.

---

[21] Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame. Carême* 1894, p. . .

A travers les faits et les oeuvres

L'incident franco-allemand. — La vallée de la Ruhr. — Des troupes allemandes dans la zône interdite. — Les Français occupent Francfort et Darmstadt. — Situation délicate. — Déclaration inopportune de Lloyd George. — Il est critiqué par des journaux anglais. — Explications de M. Millerand. — Une détente se produit. — La conférence de San-Remo. — L'entente se raffermit. — Une déclaration péremptoire des Alliés à l'Allemagne. — M. Millerand et les journalistes américains. — Résultats de la conférence. — Le régime des Dardanelles. — Le traité turc. — En Angleterre. — Le bill du *Home Rule*. — Le débat. — MM. Asquith et Bonar Law. — Discours de Lloyd George. — Sir Edward Carson. — Le budget anglais. — En France. — Le procès Calllaux. — Une juste condamnation. — Le Vatican et la France. — Au Canada. — La question du divorce.

LE plus grave incident des dernières semaines a été sans contredit l'imbroglio causé par l'envoi d'une force allemande considérable dans la vallée de la Ruhr, à la suite des mouvements insurrectionnels qui s'y étaient produits. La France a refusé l'autorisation que le gouvernement de Berlin demandait. M. Millerand a basé ce refus sur les raisons suivantes: " Cette permission qui constituerait une dérogation aux articles 43 et 44 du traité de Versailles ne pourrait être justifiée que par une nécessité impérative et évidente. La commission qui est chargée de surveiller l'exécution du protocole, qui a été signé le 21 août 1919, m'a fait observer qu'une intervention militaire dans cette région serait actuellement inutile et dangereuse. Ainsi, les circonstances ne me permettent pas maintenant d'accéder à la demande de votre gouvernement. " En dépit de cette fin de non recevoir le gouvernement allemand a passé outre et il a fait avancer dans la vallée de la Ruhr une véritable

petite armée. Immédiatement le gouvernement français a donné instruction au maréchal Foch d'occuper plusieurs villes allemandes sur la rive droite du Rhin. Le 6 avril, les troupes françaises sont entrées à Francfort et à Darmstadt. Le général Degoutte, qui les commandait, a adressé à toutes les villes et à tous les villages de la région occupée une proclamation dans laquelle il déclarait que les Français traversaient le Rhin uniquement pour forcer le gouvernement allemand à respecter le traité, ajoutant que la France n'avait aucune intention d'hostilité contre la population de cette région et que les troupes françaises se retireraient dès que les troupes allemandes auraient évacué la zône neutre.

Cette énergique attitude du gouvernement français a causé une vive sensation dans les milieux diplomatiques. En Angleterre l'opinion a semblé quelque peu déconcertée. Cependant le *Times,* qui reste encore un organe important, a publié des commentaires plutôt favorables aux mesures prises par la France, déclarant que celle-ci avait agi comme elle devait le faire dans les circonstances. " Il ne s'ensuit pas, a-t-il dit, que les Alliés soient tenus de coopérer à l'action française. Mais si la chose devient nécessaire, c'est-à-dire si l'Allemagne persiste, l'opinion publique anglaise se rangera du côté de la France pour que les Alliés s'unissent à elle dans l'avance en Allemagne. " Cet article eût été interprété naguère comme reflétant le sentiment du ministère britannique. Mais les temps sont changés. Et une fois de plus on a pu constater que M. Lloyd George et le *Times* n'ont pas un point de vue commun pour juger les événements. En présence de l'occupation de Francfort et des autres villes allemandes par des troupes françaises, le premier ministre britannique a fait une déclaration qui a causé un grand malaise en France, en Angleterre et dans tous les pays alliés. Ce document signalait le fait que la France avait agi de sa seule initiative, que

la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Italie et la Belgique étaient opposés à cette intervention et que l'attitude du gouvernement français avait créé une situation délicate. Il ajoutait que la responsabilité de cet acte ne pouvait être partagée par les Alliés. Et il concluait comme suit : " Si les soupçons de la France, relativement aux motifs ultérieurs de l'Allemagne et à son dessein d'éluder délibérément les termes du traité, deviennent justifiés par des faits, les Alliés seront certainement prêts à agir immédiatement et vigoureusement de concert pour revendiquer leur position et faire respecter les conditions de la paix. Mais, pour le moment, il doit être entendu qu'aucun soldat britannique ne participera à l'occupation de cités allemandes dans la zône neutre. "

Cet espèce de communiqué était assurément très fâcheux. Au lieu de réduire les proportions de l'incident il accentuait le désaccord. Il avait un autre tort, c'était de manquer d'exactitude. En effet la Belgique, mentionnée par M. Lloyd George comme opposée à l'action française, s'y déclarait au contraire favorable et décidait de s'y joindre. La déclaration ministérielle a été vivement critiquée à Londres même. Le *Times* n'a pas manqué cette occasion de dire son fait au premier ministre. " Nous avons rarement lu, a-t-il dit, une plus lamentable et plus honteuse exposition de la politique britannique. Est-ce là le retour que la France devait attendre de nous pour tout ce qu'elle a fait et souffert à nos côtés ? Nous redoutons l'effet de cette déclaration scandaleuse, de cette explosion d'inconcevable folie, sur l'union des nations anglaise et française, dont dépend — nos chefs doivent le savoir — la stabilité de la paix si chèrement achetée. Lorsqu'aucun intérêt national ou européen n'est en cause, simplement pour la misérable satisfaction de petites vanités personnelles blessées par l'action indépendante de la France, et pour servir de méprisables intérêts de personne et de parti,

tout ce qui a été accompli est compromis, et ces relations anglo-françaises sur lesquelles nous espérions construire l'édifice d'un nouveau monde ont reçu le choc le plus violent qu'elles aient subi depuis qu'elles ont été créées par le roi Edouard et M. Delcassé. " Comme on le voit, en Angleterre, l'opinion, ou du moins une partie considérable de l'opinion, était favorable à la France et blâmait énergiquement la manière d'agir de M. Lloyd George. Les explications données par M. Millerand ont accentué cette impression. Le premier ministre français a rendu publique une note lue aux ambassadeurs et remise au chargé d'affaires allemand à Paris. On y lisait ce qui suit: " Avant d'occuper Francfort, Darmstadt et autres villes, le gouvernement français a pris soin d'informer et de consulter les Alliés. A plusieurs reprises depuis la mise en vigueur du traité de paix, la France a manifesté le désir d'agir en coopération avec les Alliés. La France a été forcée d'agir non seulement parce qu'elle se trouvait en face d'une violation des dispositions générales du traité de Versailles concernant tous les Alliés, et surtout la France, étant donné sa position géographique, mais aussi parce que l'Allemagne n'avait pas tenu la promesse qui avait été donnée personnellement à M. Millerand par un représentant du gouvernement allemand au cours d'une conversation qui a eu lieu à la demande de ce dernier. "

La note donnait ensuite un précis des faits qui avaient précédé l'incident, des communications préalables entre les gouvernements français et allemand, des tentatives infructueuses de celui-ci pour obtenir le consentement de celui-là à ce qui constituait une violation de l'article 44 du traité. Elle rappelait que le cabinet de Paris avait tenu les Alliés au courant de tout ce qui se passait et qu'enfin, l'Allemagne ayant délibérement violé le traité, la France s'était vue forcée d'agir non seulement dans son intérêt mais dans l'intérêt général.

" En vertu même du traité de Versailles, disait la note, la France se devait à elle-même de prendre une mesure nécessitée par la sauvegarde de sa sécurité. Il est inutile de rappeler que les troupes françaises quitteront la région occupée dès que les troupes allemandes auront complètement évacué la vallée de la Ruhr. L'attitude du gouvernement français est justifiée par l'action du gouvernement allemand. Cela ne change en rien les dispositions de la France à l'égard de l'Allemagne avec qui elle espère conclure une entente économique qui ne pourra que bénéficier à l'Europe tout entière. La France en prenant ces mesures militaires n'a été nullement inspirée par un sentiment d'hostilité à l'endroit de l'Allemagne. Elle réitère l'espoir qu'elle reprendra bientôt avec l'Allemagne ses relations ordinaires sur une base économique. La France est prête à recevoir toute proposition sérieuse qui pourrait venir de l'Allemagne parce que la France sera peut-être forcée un jour ou l'autre de prendre l'initiative de cette entente économique. "

La publication de cette note a contribué à tranquilliser l'opinion. En même temps un échange de vues se poursuivait entre M. Millerand et M. Lloyd George. Et au bout de deux ou trois jours, la situation s'est éclaircie. En réalité, elle n'avait pas été grave. Elle avait été simplement désagréable. Mais on conçoit que le sentiment public soit enclin à s'énerver dans les conditions actuelles. Après l'effroyable guerre qui a désolé et ravagé le monde, les nations ont soif de paix et de tranquillité. Et tout ce qui peut ressembler à un conflit les alarme. Elles comprennent surtout que la plus sûre garantie de stabilité est l'entente entre la France et l'Angleterre. Et elles sont portées à s'inquiéter quand elles croient cette entente quelque peu menacée. Ce sentiment est parfaitement naturel. Pour notre part nous estimons que tout citoyen clairvoyant des peuples alliés doit souhaiter qu'il

n'y ait pas de malentendus entre les gouvernements français et anglais. Il est certain que ceux-ci doivent avoir et qu'ils ont leurs conceptions, leurs aspirations, leurs préoccupations, leurs visées particulières. Mais en tenant compte de cela, il faut désirer qu'ils sachent placer au-dessus de tout la nécessité d'une action commune au milieu des difficultés de l'après-guerre. Et voilà pourquoi, bien loin d'éprouver une sorte d'intérêt malveillant quand il se produit quelque symptôme fâcheux de vues trop particularistes, nous ressentons au contraire une impression d'anxieuse sollicitude.

L'ennuyeux épisode qui nous inspire ces commentaires s'est terminé en somme d'une manière satisfaisante. Les explications échangées entre MM. Millerand et Lloyd George ont paru être acceptées de part et d'autre dans un esprit de concorde. Et la conférence qui devait avoir lieu à San-Remo entre les représentants alliés s'est ouverte sous de plus favorables auspices qu'on n'aurait pu l'espérer à un certain moment. Il a été entendu que la France retirerait ses troupes des villes allemandes aussitôt que le gouvernement de Berlin évacuerait la vallée de la Ruhr.

Il est heureux que la détente se soit produite avant que le conseil des Alliés ait été réuni à San-Remo. Autrement, les séances auraient eu lieu dans une atmosphère de contrainte qui aurait nui à leur succès. Les délibérations des premiers ministres de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie semblent avoir été animées du meilleur esprit. Il y a eu des divergences de vues, mais on a trouvé moyen de les concilier et d'arriver sans heurt à des conclusions communes. Le principal résultat de la conférence a été la rédaction d'une déclaration conjointe faite à l'Allemagne relativement à l'exécution du traité de Versailles. Cette déclaration a pris la forme d'une réponse à la demande faite par le gouvernement de Berlin pour obtenir l'autorisation de maintenir

une armée de 200,000 hommes, au lieu de 100,000 tel que stipulé dans le traité. Voici le texte de cette intimation : "Les Alliés doivent déclarer immédiatement qu'une proposition de cette nature ne peut même pas être considérée aussi longtemps que l'Allemagne ne se conformera pas aux obligations imposées par le traité et ne procédera pas au désarmement d'où dépend la paix du monde. L'Allemagne n'a pas rempli ses engagements relativement à la destruction du matériel de guerre, à la réduction de ses effectifs, à ses livraisons de charbon, aux réparations encourues, au coût de l'entretien des armées d'occupation. Elle n'a ni donné satisfaction ni fait ses excuses pour les attaques criminelles dont quelques membres des missions alliées en Allemagne ont été les victimes... Le traité doit être exécuté et demeurer comme la base des relations entre l'Allemagne et les Alliés. Ceux-ci sont déterminés à prendre toutes les mesures nécessaires, à occuper même une plus grande étendue du territoire allemand, afin d'assurer cette exécution. Ils affirment cependant qu'ils n'ont nullement l'intention d'annexer aucune partie de l'Almagne. En même temps les Alliés estiment que les questions soulevées par les violations du traité de paix, aussi bien que les mesures indispensables pour son exécution, seraient plus facilement résolues par un échange direct de vues entre les chefs de gouvernement qu'elles ne le seraient par un échange de notes. Ils ont donc décidé d'inviter les chefs du gouvernement allemand à une conférence personnelle avec les chefs des gouvernements alliés. A cette conférence les représentants de l'Allemagne seront requis de présenter leurs explications et leurs propositions précises sur tous les sujets ci-haut mentionnés. Si l'on en arrive ainsi à un arrangement satisfaisant, les gouvernements alliés seront prêts à discuter avec les représentants allemands tout ce qui concerne l'ordre civil et la situation économique de l'Allemagne. Mais celle-

ci doit comprendre que l'union des Alliés relativement à l'interprétation du traité est aussi solide qu'elle l'était dans la poursuite de la guerre, et que sa seule chance de prendre sa place dans le monde est l'exécution loyale des engagements qu'elle a souscrits. " Cette déclaration est jugée satisfaisante pour le gouvernement français. La presse française semble y voir un succès pour M. Millerand.

Celui-ci a profité de la présence à San-Remo d'un grand nombre de journalistes américains, pour leur donner une *interview,* où il leur a exposé quel est le sentiment français et leur a expliqué l'attitude de la France.

" Notre amitié avec le peuple américain, dit-il, n'a pas commencé avec l'année 1914, mais bien avant cela et bien avant que les Etats-Unis nous apportent dans la grande guerre leur aide décisive, qui nous est maintenant un si précieux souvenir. Je regrette que nous n'ayions pas ici de coopération active et directe avec le gouvernement des Etats-Unis dans la préparation du traité turc. Mais je suis sûr que l'Amérique ne sera pas toujours séparée des affaires européennes. Je regrette encore plus que les Etats-Unis ne participent pas au débat sur la façon dont l'Allemagne exécute le traité de Versailles qui doit être soulevé demain. J'ai confiance que les Américains, quelles que soient leurs façons de voir au sujet de l'Allemagne, ont aussi quelque sympathie pour ceux qui furent ses victimes. La politique de la France, comme je l'ai dit vingt fois, est simple et complètement ouverte. Nous avons souffert et l'Allemagne s'est engagée par le traité à faire certaines choses. Elle ne les a pas accomplies. La France revendique ses droits et pas plus. La France ne déteste pas l'Allemagne. Nous désirons la voir se relever au point de vue économique. Un créancier ne désire pas voir la ruine de son débiteur. "

La conférence de San-Remo a réglé entre autres ques-

tions celle du régime des Dardanelles. Elles seront soumises à la juridiction de deux commissions internationales. " L'une d'elles, la commission administrative, régularisera le trafic, fixera les impôts pour le passage du détroit et revisera les affaires générales, tout comme la commission du canal de Suez. L'autre sera la commission militaire qui aura à sa disposition des troupes sur la péninsule de Gallipoli et de l'autre côté du détroit. Le passage du détroit sera pour toujours libre à la navigation en temps de guerre comme en temps de paix. Il ne semble pas que les Etats-Unis doivent être représentés dans l'une ou l'autre des commissions alliées. "

Le conseil des Alliés a mis la dernière main au traité turc. Il paraît certain que l'Arménie sera érigée en Etat autonome. Cependant sa délimitation a soulevé quelques difficultés.

En somme le résultat de la conférence de San-Remo a été plutôt satisfaisant. Elle a dissipé les nuages qui avaient pendant un moment obscurci l'horizon.

* * *

Nous avions analysé dans notre dernière chronique le nouveau bill de *Home Rule* présenté par le gouvernement anglais. Cette mesure a soulevé un vif débat dans la chambre des communes. M. Asquith l'a énergiquement critiquée. " Le gouvernement anglais, a-t-il dit, au lieu de faire dépendre la mise en vigueur du *Home Rule* du rétablissement de l'ordre en Irlande, devrait d'abord adopter des mesures sages afin de rétablir l'ordre. Le bill Lloyd George, a-t-il ajouté, a le grand tort d'avoir été conçu pour une Irlande divisée, tandis qu'il aurait dû être conçu pour une Irlande unie et pour unir l'Irlande." Le chef libéral anglais s'est déclaré en faveur

d'une seule législature irlandaise. Il voudrait que l'Irlande eût le même status qu'un dominion. Il voudrait que le gouvernement irlandais perçût les droits de douane, les droits d'accise et les taxes sur les successions.

M. Bonar Law a répondu à M. Asquith. Il a tour à tour examiné les quatre solutions qui se présentent pour régler le problème irlandais: le rappel du bill du *Home Rule,* l'établissement d'un dominion irlandais, le choix laissé au peuple irlandais du mode de gouvernement qu'il désire avoir, l'adoption du régime d'autonomie le plus complet qui soit compatible avec la sécurité nationale. D'après M. Bonar Law, c'est la dernière solution que le gouvernement anglais a voulu adopter en présentant le bill actuel du *Home Rule.*

Le discours de M. Lloyd George était impatiemment attendu. Le premier ministre a encore remporté un succès parlementaire. Les dépêches nous ont donné une analyse de ses paroles. En voici quelques extraits. Il a commencé par dire qu'il se rendait compte que personne ne semblait être en faveur de son bill. C'est précisément pourquoi je l'ai rédigé, a-t-il dit. Des Irlandais ne peuvent s'entendre entre eux, alors à quoi bon parler du libre choix d'un mode de gouvernement? Il a ensuite signalé l'impossibilité d'accorder une sécession de l'Irlande. Il a aussi fait remarquer que le parti ouvrier, au dire même de M. Clynes, ne consentira jamais à approuver l'établissement d'une république irlandaise. M. Lloyd George a fait la déclaration suivante en frappant la table de son poing: " Ne perdez jamais de vue qu'un projet qui est acceptable par l'Angleterre n'est pas accepté par l'Irlande." Le premier ministre a fait allusion à l'attitude des sénateurs américains sur les affaires d'Irlande. "M. de Valera, a-t-il dit, parle dans les mêmes termes que parlait Jefferson Davis, le président des Etats confédérés américains durant la guerre de sécession. Ceux qui ont voté au sénat américain

en faveur de la résolution touchant l'Irlande ont eu des prédécesseurs dans la personne des sénateurs américains de 1861 qui ont lutté fermement contre la même mesure que leurs descendants favorisent dans le cas de l'Irlande. "

Sir Edward Carson a parlé contre le bill. Mais il a déclaré qu'il s'abstiendrait de donner un vote hostile, vu que la province de l'Ulster n'était pas soumise à l'autorité de la législature de Dublin. Le vote sur la seconde lecture du bill a été de 348 contre 94. On assure que des amendements d'une nature libérale seront apportés à la mesure lorsqu'elle sera étudiée en comité plénier.

La situation irlandaise est bien loin de s'améliorer. Le nombre des assassinats politiques s'accroît sans cesse. Les prisonniers sinn-feiners incarcérés à Dublin ont eu recours à la grève de la faim, et bientôt on a appris que plusieurs d'entre eux allaient mourir d'inanition. Une excitation intense a remué l'Irlande entière. Le gouvernement s'est vu menacé d'une grève générale. Finalement il a dû faire des concessions et consentir à l'élargissement et au transfert de plusieurs des prisonniers qui étaient en train de se laisser mourir. Le problème du gouvernement de l'Irlande ne semble pas prêt d'être résolu.

La situation financière paraît moins désavantageuse. Le chancelier de l'échiquier a soumis le budget à la chambre des communes. Les chiffres qu'il a donnés sont encourageants, bien qu'à première vue ils semblent déconcertants par leur énormité. Pour l'année expirée, les dépenses totales ont été de 1,665,773,000 louis (huit milliards, trois cent trente-huit millions de dollars) et les revenus ont été de 1,339,571,000 ce qui laissait un déficit, ou une augmentation de dette, de 324,202,000 louis. Mais pour l'année qui commence les perspectives sont bien meilleures. Le revenu est à la hausse, et M. Austen Chamberlain estime qu'il atteindra le chiffre

de 1,341,650,000 louis, tandis que les dépenses n'iront pas au-delà de 1,177,452,000, ce qui donnera un excédant de 164, 000,000 de louis. Cela signifie une réduction de la dette pour un chiffre égal.

La dette extérieure de l'Angleterre en ce moment est de 1,278,000,000 de louis. Elle a été réduite de 86,000,000 durant l'année. Mais durant le prochain exercice elle sera plus considérablement réduite par le remboursement de l'emprunt anglo-français de 500,000,000 aux Etats-Unis. " Il y a eu l'an dernier une augmentation de la dette, a dit M. Chamberlain. Mais cette année il devra y avoir une réduction appréciable. Le gouvernement est déterminé à ne plus emprunter et à équilibrer les revenus et la dépense. " Le chiffre de la dette totale de la Grande-Bretagne, au 31 mars 1920, était de 7,835,000,000 de louis, soit $39,175,000,000 (plus de 39 milliards de dollars).

Le chancelier de l'échiquier a annoncé des augmentations de taxes. En voici un aperçu: relèvement des taux dans les services des postes et des télégraphes, accroissement des droits sur les spiritueux de 22 chelins et 6 pence à 70 chelins et 6 pence, sur la bière, de 70 à 100 chelins, doublement des droits sur les vins, avec addition d'un droit spécial *ad valorem* de 50 pour cent sur les vins mousseux, imposition d'un droit *ad valorem* de 50 pour cent sur les cigares importés, des droits de timbre additionnels sur les effets de commerce et les valeurs de bourse. M. Chamberlain a aussi annoncé qu'un bill serait présenté pour prélever un droit considérable sur les profits de guerre ou la richesse produite par la guerre. Avec l'adoption de ces nouvelles mesures, le revenu pour l'année présente sera encore plus élevé que l'estimation faite par le chancelier de l'échiquier dans la première partie de son discours. Il pourra atteindre le chiffre de 1,418,300,000 louis (plus de 7 milliards de dollars). Le résultat c'est qu'on

pourra appliquer un excédent de 234,000,000 de louis à la réduction de la dette cette année et qu'on pourra encore affecter 300,000,000 au même objet l'année prochaine. Ces chiffres mettent assurément en une vive lumière la puissance et les ressources financières de la Grande-Bretagne.

* * *

En France l'événement du mois, abstraction faite de l'incident franco-allemand, a été le dernier acte du procès Caillaux. On sait que l'ancien premier ministre était accusé d'avoir pactisé avec l'ennemi durant la guerre. Il avait été arrêté sous le ministère de M. Clemenceau, et, après une longue instruction, il avait été déféré à la haute cour, c'est-à-dire au sénat siégeant comme tribunal. Les procédures préliminaires avaient été retardées par des causes multiples. Et ce n'est qu'au bout de trois ans que Caillaux a subi son procès. Il s'est défendu énergiquement et il a eu toutes les facilités possibles pour faire sa justification. On ne peut pas dire que le tribunal devant lequel il comparaissait fût préjugé contre lui. Le sénat est encore dans une large mesure sous l'influence du parti radical, dont M. Caillaux a été le chef et l'oracle. Après un long défilé de témoins et de dépositions contradictoires, les plaidoiries ont eu lieu et ont provoqué un intérêt intense. Puis les sénateurs ont siégé à huis clos. La délibération, paraît-il, a été longue et orageuse. Enfin le verdict a été rendu et M. Caillaux a été trouvé coupable de " commerce et de correspondance criminelle avec l'ennemi ". L'accusation de trahison avait d'abord été écartée. Elle eût entraîné la peine de mort. La sentence basée sur ce verdict a été une condamnation à trois ans d'emprisonnement et à la perte des droits de suffrage et d'éligibilité pour une période de dix ans. Cet arrêt comporte aussi, disent les dépêches, la

résidence forcée dans un endroit déterminé par les autorités, dont le condamné ne peut s'éloigner sans une permission spéciale.

Nous croyons que ce résultat donnera généralement satisfaction à l'opinion française. M. Caillaux échappe à une condamnation à mort. On n'a pas prouvé contre lui apparemment qu'il se soit rendu coupable de trahison. Suivant les termes d'une dépêche, il est convaincu d'avoir placé son ambition personnelle au-dessus des intérêts de son pays, et cela durant une guerre où la France luttait pour son existence. En vertu de la sentence rendue contre lui, M. Caillaux n'aura pas de prison à faire, car son incarcération préalable jusqu'à l'issue de son procès doit compter et elle a duré environ trois ans. L'ancien premier ministre, le pseudo-mari de la femme qui a tué Gaston Calmette, est donc en liberté à l'heure actuelle. Mais il n'est pas libre d'aller où il voudra, et ce qui doit lui paraître plus cruel que tout le reste, il est banni de la vie publique, il n'est plus ni électeur ni éligible, il est atteint de *capitis diminutio*. Pour cet ambitieux sans frein, voilà le châtiment suprême.

* * *

Le projet de loi relatif à la reprise des relations avec le Vatican n'est pas encore adopté. Il soulève des hostilités sourdes dans le camp radical et maçonnique. Les sectaires irréductibles ne peuvent avaler sans répugnance cette pilule amère. Mais nous avons lieu de croire que leurs rancoeurs et leurs manoeuvres sournoises vont demeurer impuissantes. A la chambre des députés une majorité certaine et considérable est acquise au projet réparateur. Le sénat, paraît-il, est moins favorablement disposé. Comme nous l'avons dit plus haut, le parti radical, dont l'illustre M. Caillaux était l'âme

dirigeante, y conserve une influence redoutable. Mais là aussi, si nous en croyons les pronostics de nos amis de France, la reprise des relations avec le Saint-Siège ralliera une majorité.

Souhaitons que les tâtonnements politiques ne retardent pas trop cette mesure qui sera saluée avec joie par tout l'univers catholique. Les chefs actuels de la France ont le devoir d'écarter les préjugés sectaires et d'imposer silence aux passions anti-cléricales qui ont fait tant de mal à leur pays. Laissant de côté les considérations religieuses auxquelles, par le malheur des circonstances, ils sont étrangers, qu'ils songent au prestige de la grande nation dans le monde, à son influence et à la convenance, à l'urgence, de rallier cette opinion catholique extérieure, dont la sympathie et l'adhésion leur ont paru justement désirables aux heures tragiques de la guerre.

* * *

Au Canada la session fédérale progresse lentement. La loi électorale soumise par le gouvernement a été longuement discutée dans la chambre des communes, mais elle n'a pas encore atteint l'étape de la troisième lecture. Le discours sur le budget n'a pas été prononcé, et, lorsqu'il le sera, il sera suivi d'un débat très long.

Au sénat la question du divorce a été longuement discutée. Un premier bill avait été présenté pour introduire le divorce légal dans toutes les provinces qui ne le possédaient pas encore, y compris la province de Québec. Ce projet de loi constituait un empiètement intolérable. Il portait la plus grave atteinte à l'autonomie de notre province, il sabotait son code civil, il violait indubitablement l'esprit de notre constitution canadienne. Heureusement, une sage inspiration a prévalu auprès des auteurs du bill. Et ils l'ont retiré sans attendre le débat parlementaire qui aurait été long et acharné et qui

se serait terminé, nous en avons la conviction, par le rejet de la mesure au sénat. Le retrait de ce bill est donc une victoire pour notre province.

Deux autres bills ont été présentés,pour introduire le divorce légal dans les provinces de l'Ontario et de l'Ile-du-Prince-Edouard et pour déterminer certains points de juridiction et de procédure. Ils ont été discutés assez longuement et finalement adoptés dans la chambre haute. Quoiqu'ils ne concernent en rien la province de Québec, nous croyons que ce résultat est regrettable; car ces projets de loi introduisent pour la première fois le principe du divorce légal, du divorce de droit commun, dans les statuts de la confédération canadienne. Ce sont donc là des mesures anti-sociales qui, nous l'espérons, rencontreront des écueils avant d'arriver au port de la sanction royale.

Thomas CHAPAIS.

Ottawa, 29 avril 1920.

Le Canada d'hier et d'aujourd'hui (1840-1914) *

LE REGIME DE LA QUASI-AUTONOMIE

UN humoriste de chez nous prétendait, tout récemment encore,[1] que 1840 marque le commencement du monde, au moins le début du XIXe siècle. Le millésime, vous l'avez pressenti, indique la date de sa propre naissance !

Ce qui est vrai, c'est que, au Canada, 1840 clôt une période nationale autant que politique et en ouvre une autre. Cette année-là, notre pays, après deux-cent-trente ans de tutelle coloniale, commence à secouer ses ailes. Il brise les unes après les autres les mailles du filet où il était emprisonné. Menacé, pendant cinquante ans (1791-1840), d'être absorbé par la métropole, il ne lui faudra pas plus d'un quart

---

* Nous avons publié, dans notre livraison d'avril, la première de la série des dix conférences que notre estimé collaborateur, M. le chanoine Chartier, donne actuellement à l'Institut catholique de Paris. Nous avons l'avantage, grâce à la bienveillance de notre ami, de publier aujourd'hui la deuxième, qui, naturellement, complète la première. Celle-là traitait du *Canada d'autrefois* (1608-1840) ; celle-ci parle du *Canada d'hier et d'aujourd'hui* (1840-1914). C'est un coup d'oeil d'ensemble sur toute notre histoire. L'on se rappelle que M. le chanoine, dans les huit autres conférences, doit revenir sur plus d'un point d'intérêt spécial. Nous avons exposé tout le plan de son cours complet. dans une note, au mois d'avril. Ajoutons ici, pour l'histoire, que M. Chartier a donné sa première conférence à l'Institut, non pas le 12 avril, tel que prévu, mais le 19. Les journaux de Paris et même de Lyon ont signalé l'inauguration à l'Institut de ce nouveau cours libre sur l'histoire du Canada, ses coutumes et sa littérature, avec une sympathie très vive. M. François Veuillot en donne chaque semaine un compte rendu dans la *Libre parole* de Paris. Le succès de M. le chanoine Chartier, à en croire ses auditeurs — et nous les croyons sans peine — a été considérable. Qu'on nous permette de dire publiquement que nous en sommes particulièrement heureux. — E.-J. A.

[1] Sulte (Benjamin) : *Revue canadienne*, octobre 1919.

de siècle (1840-67) pour se déprendre de l'étreinte. Après un autre quart de siècle (1867-1902), le peuple canadien aura conquis le droit de parler assez fort pour imposer presque ses volontés à ses maîtres. Cette émancipation aura été l'oeuvre de six personnages, dont quatre portent des noms bien français : Lafontaine, Baldwin, Morin, Cartier, McDonald et Laurier.

De 1840 à 1914, chacune de nos démarches fut un pas en avant vers l'autonomie. Quand celle-ci eut été pratiquement reconnue concurremment avec la fédération des provinces, nous n'eûmes plus qu'à développer nos immenses ressources.

I — Vers l'autonomie (1840-67)

L'autonomie ne vint pas toute seule. Elle ne tomba point comme un fruit mûr. Pendant les vingt-cinq premières années du nouveau régime, notre histoire fut une suite de luttes opiniâtres à l'intérieur comme à l'extérieur. Dans le domaine politique d'abord, dans le domaine économique ensuite, elles se terminèrent toutes par d'incontestables victoires.

a) Dernières luttes politiques (1840-54)

L'*acte* d'union des deux provinces avait eu pour objet explicite, au dire même de lord Durham, de réduire le groupe français en la puissance de l'élément anglais. Du même coup, il faisait de la colonie canadienne une simple annexe de la métropole britannique. Heureusement, il se rencontra à ce moment même un homme assez clairvoyant pour saisir la situation, assez énergique pour la dominer.

Louis-Hippolyte Lafontaine, âgé de trente-trois ans, orné d'un galbe qui lui donnait un faux air de Napoléon, doué

d'un sens juridique profond et armé d'une volonté de fer, se posa tout de suite en chef. Il s'arcbouta à l'*acte* d'union. Profitant d'un article dont le fond était déjà inclus dans l'*acte* constitutionnel de 1791, il le retourna contre les assaillants. Quatorze ans plus tard, quand il rentrera sous sa tente, ses compatriotes confesseront qu'ils lui doivent leur délivrance. Le pays tout entier lui rendra grâces d'avoir arraché à l'Angleterre, pour en gratifier à jamais le Canada, les institutions politiques dont s'honore la plus républicaine des monarchies.

La première de ces institutions, c'est évidemment la responsabilité du ministère à la chambre basse. Lord Durham l'avait reconnu : dans un pays constitutionnel, il n'y a pas d'administration possible sans cet indispensable levier. Aussi, d'accord avec ses collègues les réformistes du Haut-Canada et ses partisans libéraux du Bas-Canada, Lafontaine mena-t-il rondement la bataille sur ce terrain. Le 4 juin 1841, au parlement de Westminster, Robert Peel avait fait admettre que " les ministres mis en minorité devant la chambre ne peuvent demeurer aux affaires sans violer la constitution ". Nos représentants pensèrent qu'une mesure applicable au parlement impérial convenait aussi aux parlements coloniaux.

Le 3 septembre suivant, ils adoptaient une série de quatre *résolutions*. Elles délimitaient du même coup les pouvoirs de l'autorité métropolitaine, ceux du gouverneur et ceux de l'exécutif. Elles déterminaient aussi les relations qui devaient exister entre les pouvoirs locaux, le gouverneur, ses ministres, le conseil législatif ou chambre haute et l'assemblée législative ou chambre basse. D'après ces déclarations, un ministère qui cesse de commander en chambre la majorité doit ou bien donner sa démission ou bien dissoudre le parlement et en appeler au peuple. Les ministres eux-

mêmes, dès le premier débat, admirent la justesse de cette prétention. [2] Le parti anglais ne pouvant se maintenir seul au timon à cause de ses divisions intestines, il s'ensuivait qu'un ministère quelconque, pour conserver la confiance de la chambre, devait s'assurer les sympathies du bloc canadien-français.

Au mois de septembre 1842, sir Charles Bagot appelle à former son cabinet des hommes tirés uniquement de la majorité parlementaire. C'était l'application du principe. Il invite à en faire partie un représentant de la race proscrite, Hippolyte Lafontaine. C'était la négation des incapacités nationales. Mais voici que sir Charles Metcalfe se rend coupable de deux infractions à la doctrine maintenant établie. Il refuse de consulter ses ministres sur la nomination de fonctionnaires importants. Il réserve au bon plaisir royal la sanction de projets de loi présentés par les ministres eux-mêmes. Aussitôt, le 27 novembre 1847, le " grand ministère" Lafontaine-Baldwin donne sa démission et le pays revient au régime de l'irresponsabilité. La boutade de Louis-Philippe s'applique alors pendant près de cinq ans: " Quand le ministère a la confiance des chambres, je vais me promener. Quand il la perd, c'est lui que j'envoie se promener. "

Le 11 mars 1848, l'intelligent lord Elgin, dégoûté des fluctuations de cette politique inconsistante, rappelle aux honneurs le " grand ministère ". Ce jour-là, selon de mot de Monk, inaugura l'ère du gouvernement libre dans notre pays ; il fut " le vrai jour de naissance de notre nation ". L'acte de baptême venait de la couronne même; car, en agissant ainsi, lord Elgin ne faisait qu'exécuter les instructions reçues de lord Russell le 3 novembre 1846. [3] Cet acte du

---

[2] Réponse du premier ministre Draper au député Boswell. (Brunet : *La Province du Canada*, ch. 5, p. 91).

[3] Gérin-Lajoie: *Dix ans au Canada*, p. 406.

noble lord fut aussi le point de départ d'une politique coloniale toute nouvelle. En 1850, Cobden avait demandé que l'on cessât à tout jamais de se mêler des affaires intérieures des colonies. Le 8 février, lord Russell lui répondait, en s'adressant aux députés de Westminster: " Vous aurez pour règle de maintenir la liberté politique dans vos colonies. Vous n'avez plus à intervenir dans leurs affaires domestiques. "[4] La cause de la responsabilité ministérielle et de l'autonomie parlementaire était gagnée pour toujours et pour toutes les colonies. Le premier artisan de la victoire était un modeste colonial, le fils lointain d'un Normand émigré de France.

Une autre victoire,qui logiquement complète celle-là,l'avait pourtant précédée. La dépendance de l'exécutif à l'égard de l'assemblée entraîne, pour celle-ci, le droit de lui indiquer les sources de revenu, de lui accorder ou de lui refuser les deniers publics, de les affecter, quand elle les accorde, aux objets qu'elle veut et de la façon qui lui plaît. Ce droit exclusif, l'Angleterre, depuis 1792, l'avait continuellement nié aux chambres canadiennes. L'entêtement de ses gouverneurs à faire voter en bloc une liste civile avait même déterminé en partie une insurrection en 1837-38.[5]

Dès son manifeste de 1840 à ses électeurs de Terrebonne, Lafontaine annonce qu'il reprend aussi la lutte sur ce terrain. John Neilson le seconde en 1841 et l'assemblée tout entière revient à la charge en 1843. Trois ans plus tard,

---

[4] Gérin-Lajoie: *Dix ans au Canada,* p. 604. Ce discours résume en trois articles la nouvelle politique de l'Angleterre à l'égard de ses colonies: 1. dépendance de la métropole pour les relations extérieures ; 2. liberté complète dans l'administration intérieure; 3. devoir pour la métropole de préparer ses colonies à jouir de l'indépendance.

[5] C'est dans les *résolutions* Russell du 6 mai 1837 qu'il faut voir l'occasion de cette prise d'armes.

cette même chambre, qui avait toujours refusé au gouverneur les deniers qu'il réclamait, consentit à les lui voter. Mais elle y mit pour condition qu'il ferait abroger les clauses de l'*acte* d'union relatives à la liste civile. Le 16 août 1847, la reine sanctionnait et, le 11 octobre, lord Elgin promulguait officiellement, la radiation des clausses incriminées. Cette promulgation consacrait à jamais la doctrine énoncée par la chambre, dans une *résolution* antérieure (1846) : " La répartition des deniers prélevés sur les sujets de Sa Majesté dans cette province ne peut constitutionnellement se faire que par leurs représentants assemblés en parlement provincial. "

Ce double triomphe affectait à la fois Anglais et Français. Après avoir favorisé conjointement les deux groupes, Lafontaine entreprit d'améliorer la condition de ses nationaux. Nous dirons plus tard comment il commença de leur procurer la liberté scolaire par la loi du 9 juin 1846, comment il leur conquit le droit officiel de parler leur langue par celle du 14 août 1848. Au début de l'union, une tare les marquait au front. L'insurrection de 1837-38 avait agité le Haut-Canada tout autant que le Bas. Celui-ci cependant passait pour avoir été le foyer de la révolte. En 1844, Lafontaine fait adopter et, le 25 avril 1849, lord Elgin sanctionne, une loi réparatrice. Du même coup elle amnistie tous les prétendus rebelles et indemnise de leurs pertes ceux qui avaient souffert des dégâts. Cette loi niait implicitement le caractère de révolution qu'on voulait attribuer à ce qui avait été un simple soulèvement. [6] Les compatriotes de Lafontaine étaient lavés de la souillure.

Le chef voulut encore les soustraire au danger d'être

---

[6] M. Montarville de La Bruère (*Revue canadienne*, décembre 1916) a raconté, avec pièces à l'appui, l'intervention spéciale de Lafontaine en faveur de son ancien chef, plus tard son ennemi personnel, le tribun Papineau.

noyés dans l'élément anglo-saxon. La loi d'union associait les deux provinces établies en 1791; mais, malgré la disproportion des deux populations, elle obligeait l'une et l'autre à n'envoyer à la chambre que le même nombre de représentants. Le Haut-Canada se trouva bien du régime, tant que la population française dépassa la sienne, l'intrusion dans les affaires des autres n'étant pas le fait du Français. Le recensement de 1852 fit constater que le Haut-Canada comptait 60,000 habitants de plus que le Bas. Aussitôt la province dite *supérieure* se mit en branle. George Brown réclama la suppression de l'égalité représentative; il voulait qu'on répartît la députation d'après le chiffre de la population (*Rep by pop*). Pareil changement exigeait, d'après l'*acte* d'union, un vote des deux tiers de la chambre. Ce vote lui ayant toujours été défavorable, Brown obtint du parlement impérial l'abrogation de cette clause restrictive. Dorénavant, le nombre des députés pouvait être changé par la simple majorité. Cette majorité, à cause des efforts de Lafontaine et des *réformistes,* Brown ne l'obtint jamais. Il fit bien inscrire son projet dans l'*acte* fédératif de 1867. Mais alors la division du pays en provinces empêchait le système de servir à nos adversaires contre nous et devenait, au besoin, une arme entre nos mains contre eux.

Lafontaine, continué cette fois par son ami Morin, affermit davantage encore la position des siens. Par un dispositif de la constitution de 1791, la région dite des Cantons de l'est leur était pratiquement fermée. Le septième du domaine de la couronne, soit 2,395,687 acres dans le Haut-Canada et 934,000 dans le Bas, avait été réservé pour le soutien des ministres du culte protestant. D'abord, le clergé anglican fut seul à bénéficier des profits considérables procurés par cette réserve. Plus tard, les ministres des autres sectes voulurent avoir part au gâteau. Ce fut l'occasion de résoudre

ce problème, l'un des plus brûlants de notre histoire. En 1849, la chambre avait déjà obtenu la faveur de disposer, comme elle l'entendait, du revenu de ces terres. En 1854, on constitua un fonds pour les municipalités, après avoir toutefois indemnisé le clergé protestant avec le produit de la vente de ces terres. Leur mise à l'enchère ouvrait un vaste domaine, à la fois minier, agricole et forestier. Les Canadiens se lancèrent en foule vers ce domaine, constitué surtout par les Cantons de l'est (*Townships*), et ils en firent l'un de leurs châteaux-forts. Ils y appliquèrent le système que leur conseillait un jour Rameau de Saint-Père, " l'expansion par élimination ". Aujourd'hui, ils dominent douze de ces cantons sur treize. C'est l'oeuvre d'à peine soixante ans.

La situation nationale de ses compatriotes était solide. Il restait à fortifier la position économique du pays. Lafontaine, soutenu et continué encore par Morin, y pourvoit entre autres par trois lois. Le 26 juin 1849, il faisait abroger l'*acte* de navigation de 1651 et assurait ainsi à la colonie la liberté du commerce maritime. Dès 1851, par une loi confirmée le 5 juin 1854 et complétée en 1859, il mettait fin à l'ancienne tenure seigneuriale, en indemnisant les seigneurs et en permettant aux censitaires de racheter leurs redevances. Le 18 décembre 1854, lord Elgin concluait un traité réciprocitaire qui ouvrait à nos produits le marché des Etats-Unis. Le Canada entrait à pleines voiles dans la voie de l'expansion économique.

Lafontaine abandonna à ses successeurs le soin de l'y pousser davantage. Déjà en 1851, il s'était retiré de la vie politique et était devenu juge en 1853. Son collègue Morin, qui l'avait remplacé pendant trois ans comme le porte-parole des siens, se démit à son tour au début de 1855 pour entrer, comme son chef, dans la magistrature assise. C'en aurait été fini de la grande génération de nos hommes d'Etat, de celle

qui occupa le pouvoir entre 1840 et 1854, si elle n'avait trouvé des héritiers dignes d'elle dans Cartier, McDonald et, plus tard, Laurier.

b) Dernières luttes administratives (1854-67)

Au moment où McDonald et Cartier prennent les rênes du pays, l'ère des luttes politiques, presque toujours nationales en même temps, est pratiquement close. Leurs prédécesseurs ont conquis à peu près toutes les libertés dont la colonie réclamait depuis soixante-quinze ans la concession. Eux vont travailler à l'organisation, au développement économique, à l'administration des affaires. Leur tâche sera couronnée par ce grand oeuvre qui a nom l'*Acte de fédération des provinces britanniques de l'Amérique du nord.*

Une seule question politique menaça de leur causer quelque ennui. Les Hauts-Canadiens, secondés par les libéraux radicaux ou indépendants du Bas-Canada, n'avaient pu obtenir que la représentation parlementaire fût répartie d'après le chiffre de la population de chaque province prise séparément. Pour se rattraper, ils exigèrent que nul projet ministériel ne devînt loi à moins qu'il eût réuni la majorité de la députation des deux anciennes provinces. Ce système, dit de la double majorité, était contraire à la constitution qui avait fondu les deux provinces en une seule. Dans la pratique, c'était un *modus vivendi* suffisant pour apaiser les jalousies nationales et régionales; il obligeait à tenir compte de l'opinion commune. Mais le système favorisait trop les intérêts de parti pour ne pas être tour à tour exploité, puis répudié au besoin, par les deux adversaires. Le ministère McDonald-Dorion y ayant renoncé, il reçut son coup de mort en 1864.

A deux reprises, en 1863 et en 1866, nous le verrons plus

tard, la question des écoles séparées du Haut-Canada faillit aussi être fatale au gouvernement. De même, à propos du *status* militaire entre l'empire et sa colonie, Cartier et McDonald eurent à subir,en 1863 et en 1865,de rudes assauts. Ils réussirent cependant à faire adopter, le 15 octobre 1863, une loi sur le service militaire. Elle reconnaissait aux Canadiens le droit de ne servir que pour la défense du pays. Le 17 juin 1865, une entente fut conclue avec les autorités anglaises : "Le gouvernement britannique se chargerait de la défense navale du Canada, les autorités canadiennes de la défense territoriale de la colonie." Alexander Campbell, l'un des délégués qui s'exprimait ainsi dans la première réunion de la commission coloniale tenue à Londres en 1887, ajoutait même: " C'est sur cette base que la confédération de toutes les provinces fut définitivement établie. " [7]

En dehors de ces questions politiques, l'oeuvre de Cartier en fut une d'organisation administrative et judiciaire. Certaines régions du Bas-Canada, comme les Cantons de l'est, étaient soumises partie aux lois civiles françaises, partie aux lois civiles anglaises. De cette dualité découlaient des embarras et des conflits. Cartier les fit disparaître en instaurant partout les lois françaises. Ces lois, avec leurs multiples modifications, étaient comme égarées dans la masse indigeste des statuts et documents parlementaires. Cartier prit sur lui de les faire codifier par trois experts. Le travail dura de 1859 à 1864. En 1865, le chef canadien pouvait présenter à l'approbation des chambres un code civil qui reproduit, en l'améliorant ça et là, le code Napoléon. L'année suivante, il complétait son oeuvre en déposant au parlement le premier exemplaire du code de procédure civile. [8] Il facilita

---

[7] Sur toute cette question, Cf. Bourassa (Henri) : *Que devons-nous à l'Angleterre*, 1915, et *Hier, aujourd'hui, demain*, 1916.

[8] Perreault (Antonio) : *Revue canadienne*, septembre 1914.

ensuite l'interprétation et l'application des lois en opérant la décentralisation judiciaire. Le système qu'il inaugura était si bien combiné que sa loi sur la judicature est encore la base de toute notre organisation. Nous devons enfin à Cartier, dans l'ordre religieux, la loi de l'érection civile des paroisses; dans l'ordre administratif, l'établissement des bureaux pour l'inscription et la conservation des hypothèques, ainsi que le système municipal du Bas-Canada.

Toute cette activité de Cartier favorisait sa province natale; elle ne suffisait pas à épuiser, ni même à absorber, son énergie. Son cerveau toujours en travail enfantait sans cesse de nouveaux projets. Tantôt il s'attachait à développer la colonisation, tantôt il poussait à l'exploitation de nos mines. L'industrie du tabac, devenue une vraie source de richesse, n'eut pas de meilleur avocat. L'extension de notre commerce, du commerce maritime surtout, donc l'entretien et l'agrandissement de canaux comme ceux de Trent et du Sault-Sainte-Marie, furent une de ses lubies.

En attendant que ses successeurs opèrent en grand dans ce domaine, Cartier voulut du moins activer les relations par voie de terre. Il avait dit un jour: "Ma politique est une politique de chemins de fer." Non seulement il a prévu l'époque où l'Européen franchirait en six jours le Canada de l'est à l'ouest; il a dépensé le meilleur de son zèle à l'expansion de nos voies ferrées. Le *Grand Tronc* et le *Pacifique canadien* sont redevables à ses calculs, à la justesse de ses prévisions, à la vigueur et à l'insistance de sa parole, des subventions qui en ont fait de véritables transcontinentaux. En 1867, c'est lui encore qui fit inscrire par l'Angleterre, dans l'acte fédératif, l'engagement de garantir un emprunt de trois millions de louis pour l'établissement de l'*Intercolonial.*

Dorénavant le lien économique rattachait toutes les parties, même les plus distantes, de notre immense pays. Il ne

restait plus à Cartier et à son fidèle McDonald qu'à les unir par un lien politique. Ce fut la tâche dernière, la grande tâche, à laquelle ils consacrèrent toutes leurs énergies. L'idée de la fédération des provinces, officiellement lancée par Galt le 6 juillet 1858, ne passa dans les faits que le 30 juin 1864. Ce jour-là on vit le franco-catholique Cartier donner la main à George Brown, l'ennemi juré du pape et du Canada français, pour former, avec McDonald, un triumvirat. L'alliance reposait sur cette formule: " Le gouvernement cherchera à s'assurer la coopération extérieure qui sera nécessaire pour permettre à toute l'Amérique du nord de s'unir dans un même parlement général constitué sur la base du principe fédéral. "[9] De ce mariage hybride naquit la *Confédération* canadienne, la *Puissance* du Canada.

II — L'indépendance coloniale (1867-1914)

La fédération est le dernier de nos régimes politiques. C'est celui sous lequel nous vivons actuellement. On ne comprendrait rien à l'histoire du Canada, ni à celle des Canadiens français en particulier, depuis cinquante ans, sans connaître l'origine du régime et son caractère, sans en savoir les résultats.

a) Histoire et caractère du pacte fédératif

Le pacte fédératif, sanctionné le 29 mars 1867, et mis en vigueur le 1er juillet suivant, fut le fruit d'une lente éclosion. Ce texte de loi relativement court avait réclamé les études attentives et prolongées des esprits les plus ouverts de l'époque. Cartier et McDonald, Brown et Langevin, Tupper

---

[9] Groulx (abbé) : *La Confédération canadienne*, 1918, p. 44. — Chapais (Hon. Thomas) : *Revue canadienne*, septembre 1914.

et Chapais, Tilley, Galt, Mowat, Taché, Palmer, pour ne nommer que les principaux ouvriers, se rencontrèrent une première fois à Charlottetown, le 1er septembre 1864. Le 10 octobre suivant, la ville de Québec donnait asile aux mêmes hommes acharnés au même labeur. On les retrouve à Londres à deux reprises, en avril 1865 et en décembre 1866, s'épuisant de plus en plus à résoudre le difficile problème.

Ce problème, il semble, à première vue, qu'il était ridicule même de le poser. L'union du Haut et du Bas-Canada avait été la source de conflits sans fin. Le mariage forcé se rompait par l'incompatibilité d'humeur, il aboutissait à l'insécurité politique et financière. Or, on proposait de former, entre quatre provinces, un lien qui s'était brisé de lui-même quand il n'en rattachait que deux! On voulait même organiser une constitution assez élastique pour permettre d'y faire entrer, et s'y trouver à l'aise, toutes les provinces qui pourrait naître dans l'avenir. On rêvait d'associer aux Loyalistes du Haut-Canada et aux Franco-canadiens du Bas, qui se détestaient cordialement, les Ecossais de la Nouvelle-Ecosse et les Anglais du Nouveau-Brunswick, qui ne s'aimaient guère! L'alliance incluait en plus des Acadiens, peu sympathiques alors aux Canadiens français, moins sympathiques encore aux Anglais, puis des Irlandais, aussi peu portés vers les uns que vers les autres! Trois régions disparates, aux intérêts divergents, allaient constituer un seul tout: l'est, avec ses mines et ses ports de mer sur l'Atlantique; le centre, avec ses ressources agricoles et sa grande voie fluviale le Saint-Laurent; l'ouest, avec ses forêts immenses, ses vastes prairies et ses débouchés sur le Pacifique! En vérité, c'était un rêve fou. L'exécuter, c'était s'exposer de gaîté de coeur à un divorce lamentable à brève échéance.

Eh bien! ce rêve fou est une réalité depuis cinquante ans déjà et la demande d'un divorce n'est pas encore inscrite au

feuilleton du sénat canadien. Et ce rêve fou, s'il est devenu un fait, s'il continue de durer, on le doit non pas à McDonald, non pas à Brown, mais à Cartier, le moins idéaliste, le moins rêveur plutôt, des hommes politiques. [10]

C'est lui qui a fait sentir l'inévitable nécessité d'une alliance *canadienne,* au sens plein du mot, par sa théorie des quatre éléments indispensables à la vie d'une grande nation.[11] C'est lui qui a rendu possible cet accord, en tempérant les exigences des divers contractants, en faisant inscrire dans le projet d'union des garanties pour toutes les minorités, entre autres pour sa province d'origine. C'est lui qui a lutté, dans les conférences et aux chambres, contre l'idée d'une union législative et imposé celle d'une union fédérative. Quand on lit, dans l'ouvrage de l'abbé Groulx en particulier, l'histoire de toutes ces luttes, on ne peut s'empêcher d'admirer l'homme assez opiniâtre pour avoir tenu tête à des entêtés comme McDonald, Galt et surtout Brown.

La bataille fut rude. Les raisons des adversaires de la fédération, délégués du Bas-Canada et de la Nouvelle-Ecosse, étaient aussi solides que nombreuses. [12] En dehors des chambres, une vive polémique mettait aux prises les divers groupes de la population. Tenaces quand même, sûrs d'accomplir un grand oeuvre, les "Pères" ne reculèrent pas une seconde, Cartier moins que les autres.

Quel fut le résultat de cette ténacité ? A quel contrat a-t-elle abouti ? Tout le pacte fédératif tient en trois mots[13] :

---

10 Groulx (abbé). *La Confédération canadienne,* pp. 86-90.

11 Tassé : *Discours de Cartier,* pp. 377, 394, 403, 404, 414, 450, 566, 704.

12 Le sénateur David a résumé les principales dans son ouvrage sur l'*Union des Deux-Canadas,* pp. 213-214. Il a la loyauté de reproduire tout à côté, p. 222, la vigoureuse réponse de Cartier.

13 Groulx (abbé). *Revue canadienne,* novembre 1914.

égalité ethnique et linguistique entre Anglais et Français; autonomie provinciale; union interprovinciale et fédérale.

Nous avons une union fédérale. C'est que les provinces refusèrent l'union législative. En ce cas, nous n'aurions eu, pour tous les groupes fédérés, qu'un seul parlement, duquel auraient relevé toutes les questions d'intérêt local autant que les problèmes d'intérêt commun. Avec l'union fédérale, nous avons un parlement central dont la juridiction règle toutes les questions communes à toutes les provinces; mais nous avons aussi autant de parlements locaux qu'il y a de provinces fédérées.

C'est ce qui permet de parler d'autonomie provinciale. Les seules matières qui ne sont pas attribuées spécifiquement aux provinces ressortissent au pouvoir central. C'est l'inverse de la constitution américaine, où tout ce qui n'est pas réservé au Congrès appartient aux Etats. Ainsi, chez nous, le pouvoir fédéral légifère sur le commerce, le tarif, la navigation, les banques, les canaux, les chemins de fer, l'immigration, le service postal, la milice, l'existence ou l'absence du lien matrimonial. Aux législatures provinciales ressortit la législation sur la propriété et les droits civils, la colonisation, l'administration des terres publiques et celle de la justice, l'agriculture, les institutions municipales, l'immigration, l'éducation et les conditions de la validité des mariages. [14] McDonald avait raison de dire, lors des débats parlementaires de 1865: " Nous avons trouvé un plan de gouvernement qui possède le double avantage de nous donner la puissance d'une union législative et la liberté d'une union fédérale. " [15] Le plan emprunte à la constitution anglaise la responsabilité ministérielle et le principe monarchique, à la

---

[14] Sur la question du mariage au Canada il faut lire une consultation de l'honorable Thomas Chapais: *Revue canadienne*, février 1912.

[15] *Débats sur la confédération*, 1865, p. 33.

constitution américaine le principe démocratique de la fédération. Seulement, il corrige le dernier en subordonnant l'autonomie locale à l'unité nationale, par le droit de *veto* qu'il accorde au pouvoir central sur toute législation provinciale. Il l'emporte sur la constitution des Etats-Unis en sauvegardant les droits moraux des divers groupes ethniques.

Il devait le faire. Destiné à souder quatre groupes politiques, le pacte de 1867 allait aussi unir deux races distinctes, sinon opposées. La masse de l'une était contenue dans une province, avec quelques ilôts ailleurs; l'autre était disséminée à travers les quatre provinces. Comment concilier ces éléments? On leur fit d'abord un *status* politique en donnant aux trois groupes de provinces, le Haut-Canada, le Bas-Canada, la région maritime, une représentation égale au sénat. Pour la chambre basse, on admit le principe de la représentation proportionnelle à la population de chaque province. Québec fut adopté comme le noeud du système, avec son nombre fixe de soixante-cinq députés. Tous les dix ans, à la suite du recensement général, ce nombre est pris comme diviseur du chiffre de sa population. Le quotient sert à établir l'unité représentative pour toutes les provinces. [16] Enfin,

---

[16] Les variations de la population dans les autres provinces ont amené, par l'emploi de ce quotient, les variations suivantes dans leur députation :

	1871	1881	1891	1901	1910	1911
Ontario	82	88	92	92	86	82
Nouvelle-Ecosse . . .	19	21	21	20	18	16
Nouveau-Brunswick . .	15	16	16	14	13	11
Ile-du-Prince-Edouard .		6	6	5	4	3
Manitoba		4	5	7	10	15
Colombie		6	6	6	7	12
Nord-Ouest			4	4		
Alberta					7	12
Saskatchewan					10	15
Yukon				1	1	1
					221	232

le pouvoir central assuma les dettes et obligations de chacune d'elles, leur versa un subside unique pour le maintien de leurs législatures et leur promit en plus une allocation annuelle de quatre-vingts sous par tête de citoyen.

Du point de vue national, le pacte de 1867, conclu entre des alliés et des égaux, a fait du Canada un pays qui n'est ni anglais ni français, mais anglo-français. Il l'était par sa composition ethnique, il l'est demeuré par sa constitution politique. La meilleure preuve de ce fait, c'est l'article 133 concernant les droits du français, article auquel nous reviendrons plus tard. Une assertion proférée par John McDonald même, le 17 février 1890, confirme cette doctrine: " Il n'y a pas ici de race supérieure, il n'y a pas de race conquise; nous sommes tous sujets britanniques. "

Il fallait, pour assurer cette égalité, parer aux conflits éventuels entre la minorité et la majorité d'une même province, entre la minorité et la majorité du pays tout entier. On protégea d'abord la minorité anglo-protestante de Québec. Pour cela, les "Pères" y maintinrent le conseil législatif ou seconde chambre. Avant 1867, vingt-quatre circonscriptions y envoyaient autant de représentants. Les limites en furent déclarées désormais intangibles et les vingt-quatre conseillers d'alors passèrent en bloc au sénat fédéral. Pour l'élection à la chambre basse, un proviso interdit au gouvernement québecois de modifier les bornes des douze cantons anglais de l'est sans une requête de la majorité de leurs députés. Le Bas-Canada s'engageait enfin à proposer une loi, qu'il adopta de fait en 1867, par laquelle tous les droits scolaires conférés en 1863 à la minorité catholique du Haut-Canada seraient reconnus à sa minorité protestante.

Dans les autres provinces, toutes les minorités étaient autorisées à conserver le système d'écoles séparées qu'elles possédaient, en vertu d'une loi, antérieurement à la fédéra-

tion. Au cas d'une agression de la part de la majorité, elles pouvaient en appeler au gouvernement central et celui-ci avait le droit de désavouer la législation liberticide.

b) Résultats du pacte fédératif

Que penser de ce pacte, en apparence si bien conçu ? Il a d'abord les faiblesses inhérentes à tout système fédératif. Concilier les intérêts généraux n'est pas toujours chose facile. Dans le cas où une province se dresse contre le pouvoir central, que devient l'unité de la nation? Et de quelle autorité jouit ce pouvoir pour contraindre la province réfractaire ?

Qu'on puisse poser une pareille question, cela fait comprendre combien est illusoire, au cas d'une injustice provinciale, le droit de *veto* conféré pourtant à l'autorité centrale. Les délégués du Bas-Canada entre autres avaient réclamé pour leur province une automonie jalouse. Il s'ensuit que, dans toutes les provinces, l'intervention fédérale est pratiquement impossible; l'absence de sanction et la possibilité d'une résistance indéfinie suffisent à l'empêcher de se produire. D'ailleurs, au dire de sir John McDonald (1871), ce droit se borne à deux cas; il s'applique " si la loi est inconstitutionnelle, c'est-à-dire si la législature a dépassé sa juridiction,si la loi est contraire aux intérêts généraux du Canada". Or, il y aura toujours, chez nous, comme ailleurs — et il y en a eu — des juristes pour démontrer qu'une loi provinciale même oppressive est conforme à l'esprit, sinon à la lettre, de la constitution. Il y aura toujours des gens assez intéressés pour croire que la loi la plus opposée à l'intérêt public, dès qu'elle favorise leurs petites ou leurs grandes affaires, s'identifie avec l'intérêt commun du pays. [17]

Autant que ce droit général de désaveu, le droit de désaveu en matière scolaire est impraticable. Nous le verrons au chapitre de l'enseignement.

On s'est demandé si le partage des pouvoirs avait été bien sage. Le pacte de 1867 confère à l'autorité centrale tous ceux qui ne sont pas réservés explicitement aux législatures locales. N'aurait-il pas mieux valu accorder à celles-ci, comaux Etats-Unis, tous les pouvoirs qui n'étaient pas attribués à l'autorité centrale? Sur ce point, on ne peut que donner raison, avec sir Wilfrid Laurier, [18] aux pères du projet. Dans un Etat formé d'éléments aussi hétérogènes, on ne saurait trop consolider ni étendre la puissance du pouvoir central. Le tort des "Pères", ce fut de fortifier l'autonomie provinciale au point qu'ils diminuaient d'autant la possibilité d'une intervention fédérale au profit des minorités. [19]

Du moins les "Pères" catholiques ont-ils assuré à leur foi, et les "Pères" français à leur race, les garanties nécessaires? Ils ont mis à l'abri, il faut le dire hardiment, toutes les libertés essentielles à l'une et à l'autre, [20] et cela bien qu'ils aient accepté les compromis inévitables dans toute association générale. Ils sauvegardèrent tous les droits actuels, les droits scolaires par l'article 93, le droit à la langue par l'article 133. Quant aux droits scolaires, religieux et civils, de la province de Québec, ils furent soustraits pour toujours aux tentatives quelconques de n'importe quelle majorité hostile. Des droits antérieurement acquis on ne voit pas qu'un seul ait été sacrifié par les auteurs de la charte. Ils ont même amélioré les conditions d'exercice de certains de ces droits, en étendant à tout le pays leur reconnaissance, qui auparavant se bornait à l'une ou l'autre province. Les "Pères" catho-

---

[17] Sir Wilfrid Laurier considère ce pouvoir comme inutile et même dangereux (*Revue trimestrielle canadienne*, novembre 1918).

[18] Sir Wilfrid Laurier : *Revue trimestrielle canadienne*, novembre 1918.

[19] Groulx (abbé). *La Confédération canadienne*, p. 188.

[20] Nous résumons ici la thèse d'un jurisconsulte à qui nous avons déjà prêté notre plume pour l'exposer (*Revue canadienne*, septembre 1918).

liques et français nous ont donc donné une constitution aussi parfaite, dans l'ordre national et religieux, que la permettaient les circonstances. Le Bas-Canada ne formait qu'un alors avec le Haut. Il n'était pas indépendant. Dans l'ensemble du pays, l'élément anglais et protestant l'emportait sur l'élément français et catholique. Nos délégués à nous durent parfois céder sur des points de détail afin de ne pas compromettre l'essentiel. " Ils aimèrent mieux conserver à la vie un fils infirme que conduire au tombeau un enfant mort-né. "

Est-ce à dire que nous approuvons ou excusons les injustices dont la minorité catholique et française ou anglaise eut à souffrir dans la suite? L'on a refusé de garantir, ou l'on a supprimé, le système des écoles séparées à l'Ile-du-Prince-Edouard en 1867, au Nouveau-Brunswick en 1872, au Manitoba en 1896, dans l'Alberta et la Saskatchewan en 1905, au Keewatin en 1911. Ces dénis de justice prouvent deux choses. Ils attestent l'inefficacité du désaveu soit comme pouvoir général soit en matière scolaire; ils ne préjugent rien contre le droit d'appel à l'autorité centrale. Ils démontrent surtout que la meilleure constitution ne vaut rien contre l'état d'esprit des hommes qui sont chargés de la mettre en oeuvre. Le désaveu, jamais la minorité anglaise et protestante n'a eu à le réclamer. Jusqu'aujourd'hui, seule la minorité catholique, presque toujours française, a dû interjeter appel. Elle est la seule à pouvoir se glorifier de respecter, toujours et partout, l'esprit comme la lettre du pacte. Cette constatation inspirait récemment à l'un de nos orateurs les plus vibrants cette leçon magistrale à l'adresse de la majorité [21] : " Il est un jugement que nous, Canadiens français,

---

[21] Mgr Gauthier, recteur de l'Université de Montréal, au dévoilement du monument Cartier, le 6 septembre 1919 (*Revue canadienne*, octobre 1919).

pouvons attendre avec confiance. C'est celui qui dira que, dans l'ensemble de la Confédération nous avons été les premiers, que nous sommes les seuls, à comprendre la pensée de Cartier, et que nous avons tenu loyalement les engagements qu'il a pris en notre nom. A côté de ce monument qui va perpétuer son souvenir, il est un autre monument que le grand homme doit considérer avec une fierté plus grande encore: celui que ses compatriotes auront élevé à sa plus intime et chère pensée par leur fidélité scrupuleuse et parfois héroïque à la parole qu'il a donnée. " [22]

Malgré les lacunes que nous avons dû y signaler, la nouvelle charte comportait d'énormes avantages. Elle faisait de la province de Québec un Etat presque autonome. Depuis 1867, la lutte est finie pour la conquête de nos droits nationaux; nous n'avons plus qu'à les préserver. Les intérêts de toutes les provinces fédérées ont été sauvegardés. Militairement, le Canada est devenu une nation véritable en face de son puissant voisin. Le commerce a pris des développements qui tiennent du prodige, par la suppression des douanes provinciales qui gênaient les échanges et par l'ouverture de débouchés sur la mer aux produits de l'ouest. Depuis lors, nous ne sommes plus, ou nous sommes beaucoup moins, les esclaves des voies de transport américaines.

Notre prospérité éclate aux yeux quand on compare les comptes rendus des affaires canadiennes aux deux dates extrêmes de 1867 et 1917. Une plaquette, publiée à l'occasion du cinquantenaire de notre dernier régime, fait littéralement danser les millions. Avant de la résumer, il faut se rappeler un fait. Lors de la fédération, le Canada comptait quatre provinces seulement. Elles occupaient une étroite bande de terre le long des grands lacs et du Saint-Laurent, avec un

---

[22] Sur Cartier et les minorités lire l'article de M. Fauteux (*Revue canadienne*, septembre 1914).

front très limité sur l'Atlantique. Aujourd'hui, la Confédération comprend neuf provinces, plus un vaste territoire encore inorganisé. Elle couvre la moitié du continent nord-américain et s'étend de l'Atlantique au Pacifique, des Etats-Unis jusqu'au pôle arctique. Le rêve de sir Georges-Etienne Cartier est accompli, celui aussi de son ancêtre. [23] L'Angleterre, sans quitter ses possessions, peut passer directement de son île étroite à son immense empire des Indes.

Cette remarque faite, voici le tableau de notre développement économique pendant cinquante ans :

	1867 (ou 1871)	1917 (ou 1915)
Superficie générale (milles)	540,000	3,729,665
Superfice de Québec	188,688	703,000
Population générale	3,600,000	7,600,000
Immigration	20 à 45,000	400,000
Agriculture :		
Superficie Québec (acres)		307,000,000
Culture du blé (id)	1,800,000	15,000,000
Récolte du blé (boisseaux	17,000,000	220,000,000
— avoine —	42,500,000	523,684,000
— orge —	11,500,000	60,000,000
— foin (tonnes)	3,800,000	15,000,000
— totale ($)	195,000,000 (1901)	841,000,000
Surplus exportable ($)	13,000,00	480,000,000
Pêcheries ($)	6,577,391	31,264,631
Mines (valeur annuelle $)	10,000,000	137,000,000 (1911)
Forêts (bois en grume $)	34,156,483	175,000,000
BETAIL :		
Chevaux (nombre)	836,743	2,990,635
Vaches (—)	1,251,209	2,603,345
Porcs (—)	1,366,083	2,814,672
Autre (—)	1,373,081	3,326,519
Valeur totale ($)	268,000,000 (1901)	800,300,000

[23] *Discours de Cartier* (éd. Tassé), pp. 514, 527, 540, 558.

	1867 (ou 1871)	1917 (ou 1915)
BEURRE :		
Domestique (en livres)	74,190,584	137,110,200
Fabriqué (—)		79,646,393
FROMAGE FABRIQUE (—)	Très peu	200,000,000 par an
MANUFACTURES ($) :		
Production annuelle	Très maigre	1,300,000,000
Fer et acier	2,852,380	49,848,049
Fonderies	7,325,531	36,702,288
Viandes	3,799,552	78,431,125
Sucre raffiné	4,132,750	37,752,235
Meuneries	39,135,919	112,525,320
Pain, biscuits, confiserie	6,942,469	40,772,216
Fonte	298,000	52,782,156
Confection	11,931,554	55,874,054
Wagons	512,000	24,951,922
Tabac	2,435,343	28,987,250
Papier	1,071,651	29,395,535
Coton	781,800	20,512,909
TRANSPORTS :		
Canaux ($)	20,000,000	106,000,000
Chemins de fer	(Le *Pacifique* inexistant)	(3 transcontinentaux)
Longueur (milles)	2,278	35,782
Capital ($)	257,035,188	1,875,810,888
Marchandises (tonnes)	5,670,836	101,393,989
Voyageurs (nombre)	5,190,416	46,322,035
CHEMINS ELECTRIQUES (1901) :		
Longueur (milles)	533	1,590
Voyageurs (nombre)	120,934,656	614,709,819
BUREAUX DE POSTE :		
Nombre	3,638	13,057
Recette ($)	808,858	13,046,650
TELEGRAPHES (nombre de messages)	Insignifiant	12,000,000
TELEPHONES :		
Appareils	Inexistants	600,000
Réseaux (milles)	Inexistants	1,400,000
Télégraphie sans fil (postes)	Inconnue	55
COMMERCE ($) :		
Droits perçus	8,801,446	147,623,230
Recette totale	114,107,674	1,996,706,871
Importations	68,564,497	845,330,903

	1867 (ou 1871)	1917 (ou 1915)
Exportations	45,543,177	1,151,375,768
Blé	3,648,081	244,394,586
Avoine	754,526	33,918,479
Farine	2,284,488	47,473,474
Bacon et jambon	783,481	43,788,034
Boeuf	203,705	5,750,435
Bétali	1,099,940	7,883,842
Fromage	629,043	36,721,136
Saumon (conserves)	47,765	6,288,257
Bois (planches)	6,640,689	25,976,526
Minerai	1,276,129	85,616,907
Cartouches	Inexistant	73,904,584
Papier		20,021,270
Vêtements		9,148,878
Explosifs		7,080,926
Aluminium		3,682,351
FINANCES ($) :		
Fonds consolidé (revenu)	13,687,928	172,148,000
Recette totale	17,317,410	321,832,000
Banques reconnues :		
Capital	30,507,447	113,175,383
Actif	79,860,976	1,839,286,709
Dépôts	33,653,594	1,418,035,429
Caisses d'épargne postales :		
Nombre	81	1,289
Dépôts annuels	212,507	10,154,189
Total des dépôts	1,700,000	54,000,000
EDUCATION :		
Ecoles	10,000	26,000
Instituteurs	11,000	39,000
Elèves	664,000	1,327,000
Dépenses ($)	2,500,000	56,000,000
ASSOCIATIONS OUVRIERES :		
Unions locales (nombre)	Insignifiant	1,880
Conseils de métiers (—)	Nul	47
Fédérations (—)	Nul	2

Tous ces chiffres le démontrent éloquemment : dans l'ordre économique, le Canada est aujourd'hui indépendant, ou à peu près, de l'étranger. Dans cet ordre aussi, la province de

Québec est celle dont le crédit est le plus solide sur les marchés même d'Europe. Depuis 1870, l'année qui marque le retrait des dernières garnisons anglaises, le Canada est aussi autonome militairement. En 1902, il a pris part à la guerre sud-africaine. En 1914, il est entré dans le conflit européen. Dans un cas comme dans l'autre, s'il l'a fait, c'est qu'il la bien voulu.

Dans le domaine de la politique intérieure, on peut dire que, depuis 1867, les grandes batailles sont finies. La lutte n'a porté depuis lors que sur des questions de détail, telles que l'agitation des Féniens (1866-1870),le traité de Washington (1872), l'insurrection du nord-ouest (1875-1885), le rôle du pouvoir fédéral à l'égard des lois provinciales (1875), celui des officiers supérieurs des provinces (question Letellier, 1879), la construction du Pacifique (1881-1885). Tous les problèmes de politique extérieure se réduisent aujourd'hui à un seul, celui des obligations militaires de la colonie dans les guerres que provoque, ou que soutient, la métropole. Cette question capitale met en présence deux écoles : les tenants de l'impérialisme et les partisans du nationalisme. La discussion entre les deux partis est encore trop ardente pour que nous essayons, dans ces pacifiques entretiens, de départager les deux adversaires.

Dans ce débat, comme dans tous ceux qui ont agité notre dernière période politique, vos descendants, les Canadiens français, se sont distingués sans cesse par trois qualités. Leur condescendance aux vues de la majorité anglaise a été le motif déterminant de l'adoption du pacte fédératif. C'est leur chef Cartier, au dire de son collègue Tupper, [24] qui leur a rendu le projet acceptable. De plus, dans tous les conflits, ce sont eux qui ont manifesté la plus grande largeur d'esprit. Assez

[24] Tupper (Sir Charles) : *Recollections of sixty years.*

souvent ils ont eu à se plaindre de leurs associés; jamais ceux-ci n'ont pu leur reprocher la moindre absence de générosité (*fair play*). Ce contraste entre eux et leurs émules s'explique par leur caractère même. Instinctivement, guidés plutôt par leurs sentiments héréditaires, ils sont entrés pleinement dans l'esprit, comme ils se sont fermement tenus à la lettre de la constitution fédérative. Ainsi, la plupart des Anglo-Canadiens ont toujours négligé d'apprendre leur langue, égale pourtant à l'anglaise d'après la charte. Eux, les Canadiens français, ils ont si bien appris à manier l'idiome saxon que, de l'aveu de nos parlementaires anglais, leurs collègues franco-canadiens le parlent mieux qu'eux-mêmes.

Ils continuent par là une tradition. De 1791 à 1840, et même à 1867, ils avaient donné aux Canadiens anglais des leçons de parlementarisme britannique. Voici que, de 1867 à 1914, ils leur administrent, dans leur propre langue, des leçons à la fois d'éloquence et de conduite politique. C'est leur manière à eux de traduire, en le corrigeant, le vers du poète latin : Gallia Nova ferum victorem rapit — Le Canada français dompte son fier vainqueur !

Chanoine Emile CHARTIER,
de la Société Royale du Canada.

Un apôtre d'après-guerre

MGR D'HULST CONFÉRENCIER DE NOTRE-DAME DÉFENSEUR DE LA MORALE SOCIALE

II

PAR ses conférences de 1894, Mgr d'Hulst s'était placé au premier rang des moralistes de la famille ; par celles de 1896, il se classe au premier rang des moralistes de la propriété. Nul ne l'a défendue contre le socialisme par des arguments plus solides et plus clairs, et nul ne lui a tracé ses devoirs et n'a fixé ses limites avec plus de fermeté et de précision.

Il distingue très justement et très opportunément entre la *propriété* elle-même et les divers *modes* de propriété. La *propriété* est un fait et aussi un droit, droit naturel indiscutable, reconnu et protégé par le septième commandement: *le bien d'autrui tu ne prendras.* Mais les *modes d'appropriation* sont divers et changeants. Ils varient selon les lieux et les époques. Il est permis de discuter la valeur comparative de celui-ci et de celui-là. "La propriété individuelle exclusive et héréditaire n'est que la plus récente et la plus compliquée de ces formes sociales qui s'échelonnent dans le temps et dans l'espace. Essayez d'établir si vous le pouvez qu'elle n'est pas la plus parfaite. Comme économiste, comme sociologue, je pourrai trouver votre prétention audacieuse ou puérile. Je pourrai la combattre au nom de la science. Comme moraliste, je vous laisserai dire... Il n'est pas vrai que cette manière de posséder soit la seule possible, ni la seule légitime." [1]

---

[1] Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame. Carême* 1896, pp. 110-111.

Ce qui n'est pas vrai de la propriété individuelle ne l'est pas davantage de la propriété collective. C'est une manière de posséder qui est juste, mais qui n'est pas la seule juste, et qui n'est pas la plus désirable pour notre état présent de société et notre degré de civilisation. Voilà deux négations qui s'opposent contradictoirement à deux affirmations du socialisme contemporain et que Mgr d'Hulst démontre péremptoirement, la première seule au nom de la morale, la seconde au nom de l'expérience et du bon sens.

" La propriété individuelle exclusive et héréditaire résulte du développement historique de l'humanité en quête d'une vie plus large, plus affranchie et plus heureuse. [2] Le régime actuel a, malgré ses défauts, sur le collectivisme,toute la supériorité de la civilisation sur la barbarie... [3] Socialiser la propriété, ce serait couper dans sa racine l'activité humaine. Le grand stimulant du travailleur, c'est l'espoir de s'enrichir et de transmettre à ses enfants le fruit de ses labeurs. Si l'Etat perçoit les produits et les distribue, nul ne fera défaut pour recevoir sa part de jouissance mais beaucoup mettront moins d'empressement à produire leur part d'effort. Et comme, en dernière analyse, toute action collective se résout en efforts individuels, on aura détendu le ressort et la machine s'arrêtera. Au lieu de substituer à la richesse de quelques-uns la richesse de tous, on aura fondé le règne de l'universelle misère. " [4]

L'organisation du travail est liée intimement à l'organisation de la propriété et ceux qui rêvent de réserver à la collectivité le droit de posséder doivent logiquement lui remettre tous les instruments et toutes les conditions générales du tra-

---

2 Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame. Carême* 1896, p. 111.

3 Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame, Carême* 1896, p. 375.

4 Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame. Carême* 1891, pp. 173-174.

vail. Qu'y gagnera la société? " L'organisation présente du travail est le résultat d'une évolution séculaire qui a sans cesse accru le bien-être des hommes et dont le progrès a été surtout retardé par leurs vices. Elle a pour fondement la liberté individuelle et la plus grande extension possible du domaine où se meut l'activité de chacun. Toute amélioration de la condition du grand nombre a coïncidé avec la conquête d'une liberté nouvelle . Quand je vois une société qui a dû tous ses progrès à la liberté et à qui l'on parle de chercher son salut dans un système de casernement et de règlementation à outrance, je garde le droit de refuser ma confiance. " [5]

Est-ce à dire que le régime actuel de la propriété et du travail soit sans défauts? " Non certes, l'injustice n'en est pas absente. Mais la question est de savoir si l'injustice qui s'y rencontre est imputable à l'instittuion ou si elle est le fait des hommes... C'est dans le vice des hommes qu'il faut la rechercher et la poursuivre. Dès lors c'est à la loi de Dieu mieux connue, mieux comprise, mieux obéie, victorieuse enfin des résistances de l'égoïsme, qu'il faut demander la guérison des plaies que recouvre le manteau brillant de la civilisation moderne. Que les droits de la propriété demeurent inviolés, mais que ses devoirs soient plus largement, plus universellement pratiqués! " [6]

La propriété, en effet, telle que la conçoit et la défend la morale chrétienne, n'est pas la propriété que définit le droit romain *jus utendi et abutendi,* celle que trop de riches admettent exclusivement et qui explique, sans les justifier, tant de haines et d'attaques furieuses : elle se reconnaît des limites, elle se soumet à des devoirs, et ces correctifs apportés par le

---

[5] Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame. Carême* 1896, pp. 392-393.

[6] Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame. Carême* 1896, pp. 113, 117, 118.

droit chrétien à la conception antique et encore trop actuelle de la propriété suffiraient peut-être, si tous les possédants voulaient bien les accepter, à faire disparaître ce que l'ordre social présent contient de choquant et de défectueux. Entendons par possédants ceux qui détiennent le sol, la richesse, le capital, les moyens de production, mais aussi le talent, le savoir, l'influence. Dans le langage chrétien, possession n'est pas synonyme de propriété, et si ancien que puisse être le fait de posséder, le droit de retenir n'existe pas et n'existera jamais à l'égard d'un bien injustement acquis. " L'homme qui possède doit surveiller les sources de sa richesse et retourner à celui qui a été dépouillé ou à ses héritiers ce qu'il s'est injustement attribué." [7]

La propriété est grevée de l'obligation de l'aumône. " Le riche ne peut pas disposer arbitrairement de tout son bien. De son superflu il doit une part à Dieu dans la personne du pauvre... [8] L'aumône est trop souvent considérée par beaucoup de gens comme un luxe de vertu, comme une bonne oeuvre facultative, tandis qu'elle est l'obligation la plus fortement articulée du Décalogue et de l'Evangile. Mais comment peut-il y avoir devoir du côté du riche sans qu'il y ait droit du côté du pauvre? Les athées seraient bien embarrassés de le dire, tout devoir supposant un créancier qui en exige l'accomplissement. Mais ici le créancier est Dieu même, et plus particulièrement, pour le chrétien, c'est Jésus-Christ qui se cache sous le personnage du pauvre. Dans le pauvre, je considère des yeux de la raison un homme à qui je ne dois rien et des yeux de la foi un Dieu-homme à qui je dois tout. C'est depuis qu'on a supprimé cet intermédiaire entre le riche et le pauvre que la question sociale a pris un caractère plus âpre, que

---

[7] Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame. Carême* 1896, p. 128.

[8] Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame. Carême* 1896, pp. 128-129.

la richesse est devenue plus égoïste et la pauvreté plus arrogante. Si Dieu n'est plus là pour revendiquer au nom du pauvre,il est naturel que celui-ci revendique pour lui-même et que le riche conteste sa réclamation. La liberté civile, la civilisation moderne sans le christianisme est le plus sauvage, le plus incohérent des régimes, c'est l'organisation de la guerre sociale. " [9]

La propriété cesse devant l'extrême nécessité d'un malheureux, et, si le cas n'est pas chimérique, celui qui n'a que cette ressource pour sauver sa liberté ou sa vie ne vole pas en s'appropriant le bien d'un autre, puisque devant son besoin le droit du possesseur a disparu. L'opinion mondaine ne comprend pas et se scandalise. L'enseignement de la théologie catholique n'en est pas moins, sur ce point précis, formel et unanime.

La richesse, ou, pour mieux dire, celui qui la détient demeure assujetti, au titre commun, à la loi universelle du travail et le devient à un titre spécial. Avec quelle insistance, tout le long de sa vie, le fondateur de l'Institut catholique n'a-t-il pas constamment prêché cette obligation rigoureuse aux jeunes gens des hautes classes avec qui son ministère le mettait en rapports fréquents, s'élevant avec indignation contre " ceux qui semblent prendre à tâche de justifier les déclamations les plus folles par l'abus qu'ils font des avantages les plus légitimes", et ne se lassant pas de leur répéter qu' "il faut recevoir la fortune comme à la veille d'une bataille un officier reçoit un commandement périlleux ", que " si chacun la regardait comme une charge, celui qui l'a reçue en userait avec modestie et celui à qui elle manque saurait s'en passer"[10], qu' "ici-bas tout avantage implique une charge et tout privi-

---

[9] Mgr Baudrillart, *Vie de Mgr d'Hulst*, tome II, pp. 229-230.

[10] Cf. Mgr d'Hulst, *Mélanges oratoirse*, tome II, pp. 83-84.

lège un service et que quand on s'affranchit de l'un, on mérite d'être dépouillé de l'autre. " [11]

L'énumération des charges sociales qui pèsent sur les détenteurs de la propriété et du capital n'est pas encore terminée. Restent celles qui s'imposent à eux du fait qu'ils bénéficient du labeur d'autrui : rémunérer le travail dont on profite, le rémunérer sans retard préjudiciable au travailleur, donner le juste prix de l'objet qu'on achète et le juste salaire à l'ouvrier qu'on emploie. [12]

La morale chrétienne condamne sévèrement la négligence habituelle de certains acheteurs à régler leurs créances. Elle qualifie d'injustice criante et déclare entaché de nullité le contrat imposé sous la pression de la nécessité à l'ouvrier ou au marchand acculés par les circonstances à cette alternative de se laisser mourir de faim ou d'accepter des conditions draconiennes : la liberté n'est ici qu'apparente. Elle refuse de réduire les transactions commerciales et le contrat de travail à de simples conflits d'intérêt que résoudrait mécaniquement le jeu de l'offre et de la demande. " Chacun demande le plus qu'il peut et donne le moins qu'il peut : la concurrence établit un niveau. Ce niveau monte au profit de ceux que la demande favorise, il baisse au détriment de ceux que l'offre écrase." Et la justice, qu'en fait-on ? Elle intervient, assurent les tenants du libéralisme économique, mais seulement pour empêcher la violence ou la fraude de fausser les balances de la concurrence. Ce n'est pas assez, protestent les moralistes chrétiens. Il lui appartient de déterminer un minimum au-dessous duquel il ne sera pas permis à l'acheteur ou à l'employeur qui peut débourser davantage de faire descendre le prix ou le salaire donné en échange d'un travail d'où le mar-

---

11 Cf. Mgr d'Hulst, *Mélanges oratoires*, tome II, p. 107.

12 Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame, Carême* 1896, pp. 167-184.

chand ou l'ouvrier tire sa subsistance et celle des siens. Dans la fixation du salaire, on ne peut pas faire abstraction des besoins du travailleur : besoin de se nourrir, de se loger, de se vêtir et aussi besoin d'avoir un foyer à soi et de fonder une famille. Ces besoins sont essentiels : ils tiennent à la nature humaine. On n'est pas libre ou on n'a pas le droit de s'en affranchir. Mais la nature qui impose la nécessité ou l'obligation d'y pourvoir en donne aussi le moyen : le travail. Le travail est le moyen naturel et,pour la généralité des hommes, l'unique moyen honnête de gagner leur vie et la vie de leurs enfants. L'ordre naturel et par conséquent l'équité réclament que le travail fournisse à l'ouvrier au moins le nécessaire pour lui et pour les siens et que, s'il loue ses bras, le salaire qu'il reçoit en échange de son travail — travail consciencieux, bien entendu — lui donne de quoi suffire " aux besoins minimum d'un homme à l'état normal ", c'est-à-dire d'un homme sobre dans la jouissance et de bonne conduite, uni à une épouse économe et prévoyante, et ayant à sa charge trois enfants en bas âge, ce chiffre représentant la moyenne obtenue en divisant le nombre des enfants des travailleurs, hors d'état de gagner leur vie, par le nombre total des travailleurs, célibataires compris.

Telle est la doctrine de Léon XIII, telle est celle de Mgr d'Hulst. Mais le prélat affirme que les facteurs qui déterminent en fait le taux ordinaire des salaires : l'estimation commune et la concurrence entre rivaux jaloux de s'arracher la clientèle des travailleurs attirée par les forts salaires aussi bien que celle des acheteurs alléchée par les bas prix, empêchent, sauf aux temps de crise, les salaires de descendre à un niveau de famine et les égalent aux besoins du travailleur normal,qu' "en donnant le salaire moyen en usage dans un temps, dans un lieu, dans une industrie déterminés, le patron est en règle avec la justice", que " lorsque ce salaire courant ne suf-

fit réellement pas aux vrais besoins de l'ouvrier sobre et honnête, cela tient à des circonstances malheureuses, exceptionnelles, dont le patron n'est pas responsable et qui appellent alors l'intervention de la charité". [13] Le patron qui veut mettre sa conscience en sûreté n'a pas à s'enquérir lui-même du rapport établi entre le salaire de l'ouvrier et les besoins de sa famille.

Tout cela est admirable de sûreté, de précision et de modération. Le merveilleux moraliste, qu'est Mgr d'Hulst, n'omet aucun devoir observable et n'exige rien que d'observable, sachant bien qu'en pareille matière étendre les obligations au-delà de ce qui est certainement possible n'aboutirait, sous couleur d'accroître le bien-être des masses, qu'à décourager l'initiative, effrayer les capitaux, propager la misère, semer la défiance entre la richesse acquise et le travail, armer l'un contre l'autre ces deux puissances dont le concours harmonieux est la condition de la paix dans les sociétés. [14] Mais pour être limitées à l'observable, les exigences de la conscience chrétienne ne seront pas atténuées.

" L'homme qui tire son profit du travail des autres doit respecter en eux la dignité humaine. Il ne remplira pleinement ce devoir que s'il s'inspire de la pensée chrétienne. C'est l'Evangile qui fait de tous les hommes des frères. Seul le sentiment de cette fraternité obtiendra de l'égoïsme d'un seul les sacrifices nécessaires au bien de tous. Le patron chrétien voudra d'abord que le repos dominical soit observé chez lui. Il trouvera juste que le salaire de six jours corresponde aux besoins de la vie pendant sept jours. Il verra sans dépit la condition de ceux qu'il emploie s'améliorer et se rapprocher de la sienne. Il bannira de ses rapports avec les ouvriers toute raideur et toute morgue hautaine. Il les traitera en

---

13 Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame. Carême* 1896, p. 431.

14 Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame. Carême* 1896, p. 180.

hommes,parlant tour-à-tour à leur raison et à leur coeur. Si, par des sacrifices méritoires, il contribue, au-delà du strict devoir, au bien-être de ses coopérateurs, s'il multiplie en leur faveur les institutions de prévoyance et de mutualité, il évitera de leur faire sentir le poids de ses bienfaits. Il leur fera une place dans l'administration de ces caisses de retraites et de secours, ne fût-ce que pour les initier au gouvernement d'eux-mêmes et leur apprendre à quelles limites se heurte la volonté de bien faire. " [15]

Mais où est aujourd'hui le patron? " Une révolution économique est venue changer de fond en comble les conditions du travail. L'application des sciences physiques aux arts manuels a enfanté cette puissance inconnue de nos pères : la grande industrie. Autour des machines aux mille bras, on a vu se grouper, sous une direction commune, des armées de travailleurs. La fortune individuelle d'un seul homme ne suffirait plus à subventionner de semblables entreprises. On a donc imaginé de nouveaux moyens de mettre en commun l'épargne. Alors le patron,cet homme qui a un visage et un cœur, cet homme qui peut oublier ses devoirs, mais qui peut aussi les reconnaître, le patron a disparu. L'ouvrier n'a plus eu devant lui que le capital anonyme, irresponsable, impitoyable. Il n'y a plus ici d'hommes en présence, il n'y a plus que des intérêts antagonistes. Le directeur ne fait qu'exécuter les ordres du conseil, le conseil ne tient compte que du rendement du capital, l'actionnaire ignore de quelles injustices ou de quelles souffrances est fait son gain. Voilà une forme d'esclavage que l'antiquité n'avait pas soupçonnée : des esclaves qui ne connaissent pas leurs maîtres, qui en sont inconnus, dont la plainte est irrecevable. " [16]

La question sociale ne se réduit pas à une série de rap-

---

[15] Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame, Carême* 1896, pp. 181-182.

[16] Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame, Carême* 1893, p. 196.

ports entre des individus, les uns patrons, les autres ouvriers. Elle est infiniment plus complexe. Un troisième facteur intervient : le milieu social, qui lui-même n'est pas simple, mais est la résultante d'une multitude de causes dont les unes sont des faits heureux, des tendances louables, les autres des malheurs ou des crimes. "Si la paix peut être rétablie, ce sera par la conspiration de tous les gens de bien à fortifier les influences bienfaisantes, à contenir et à refouler les mauvaises. " [17] C'est pourquoi le devoir social ou des devoirs sociaux s'imposent même à ceux qui ne seraient ni patrons, ni ouvriers, ni vendeurs, ni acheteurs; ils doivent travailler à transformer le milieu social.

Est-ce à dire que tout soit mauvais dans l'état social moderne, issu des conquêtes de la science et des progrès de la démocratie? Mgr d'Hulst ne le pensait pas et ceux qui ont voulu voir en lui un homme du passé n'avaient sans doute pas lu les pages éloquentes, pleines d'une si généreuse sympathie, que lui a inspirées, à la louange de son siècle, la constatation du mieux-être procuré aux travailleurs. " Je ne vois pas ce qu'on pourrait ajouter à la conscience que l'homme moderne a de ses droits. Il est justement persuadé qu'une différence de fortune ne le fait pas l'inférieur de celui qui profite de son travail. Il regarde son semblable en face, les yeux dans les yeux. Si c'est avec dureté, avec orgueil, je le déplore; si c'est avec confiance et fierté, je n'y vois point de mal. Or cependant il suit de là que l'homme de labeur est mieux armé pour discuter ses intérêts. Plus instruit, il est en situation de les mieux connaître; plus hardi, il ose davantage pour les défendre... Presque partout aujourd'hui, l'homme du peuple est admis au privilège de l'électorat politique; il influe par son libre vote, directement sur la constitution du pouvoir, indirectement, mais très efficacement, sur la confection des lois.

---

[17] Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame. Carême* 1896, p. 185.

Comment l'exercice prolongé d'une telle prérogative n'ajouterait-elle pas au sentiment qu'il a de son indépendance ? Comment l'homme qui fait la loi dans son pays se laisserait-il faire la loi par le capital? Le développement de la richesse générale achève de l'affranchir, car il en profite. On ne peut nier que, dans les pays civilisés, la masse des hommes ne soit aujourd'hui mieux logée, mieux vêtue, mieux nourrie qu'il y a cent ans... L'humanité tend vers le nivellement intellectuel, moral, économique. C'est l'évolution démocratique. Comme disciple de l'Evangile, je n'ai aucune raison de m'en affliger. Je dois même saluer dans ce que cette tendance a de légitime, un triomphe tardif de la pensée chrétienne. " [18]

Mais voici le danger et le mal: " Le bien-être accru a fait croître les prétentions. Et comme il ne grandit pas aussi vite que les désirs, comme d'autre part il excite la sensibilité et la rend plus irritable, la multitude souffre avec moins de patience les maux qu'il lui reste à endurer. Un fardeau devenu cependant plus léger lui semble plus lourd à porter. Il est à craindre que les convoitises prennent trop d'avance sur les satisfactions possibles et fassent violence à la société pour obtenir d'elle plus qu'elle ne peut donner. C'est que, à côté de changements heureux, notre âge a inauguré de tristes nouveautés qui ne sont à les bien prendre qu'un recul vers le paganisme. La foi a perdu de son empire et le frein des passions s'est relâché... Un vent de folie a passé sur le monde. On a vu les soutiens naturels de la société s'étudier à en saper les fondements. Et maintenant l'on s'étonne de trouver la nature humaine plus rebelle à la leçon du devoir, moins capable de respect, plus réfractaire à la résignation, jetant toutes ses forces dans la jouissance! Entre la richesse acquise et le travail on n'a plus voulu d'autre modérateur que l'intérêt et l'on est surpris de voir que le conflit se fait plus aigu, l'une

---

[18] Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame. Carême* 1896, pp. 186-189.

des parties voulant tout retenir, car elle ne se croit plus comptable qu'à elle-même, l'autre voulant tout envahir, car elle ne connaît plus d'autre loi que son désir ? Mais ce résultat était fatal. " [19]

Le mal est-il sans remède? " Non; mais nous laissons dormir dans les trésors de la civilisation chrétienne les ressources de salut social que le Rédempteur y avait déposées comme des germes de vie... Il y a d'abord les remèdes purement spirituels et surnaturels: la culture de la conscience individuelle, la répression de l'égoïsme, la fidélité à reconnaître la vraie valeur de la vie présente qui n'est point une valeur absolue mais relative mesurée sur son rapport avec la vie future, morale efficace et pénétrante qui fait sentir sa vertu aux pauvres et aux riches, inspire aux uns la modération dans l'appétit, aux autres la modération dans la jouissance. Il y a ensuite, continuait le prélat, les remèdes d'ordre temporel, mais qui ne laissent pas d'emprunter encore beaucoup à l'élément moral: dégager la propriété de toute complicité avec l'avarice, avec l'orgueil, avec le mépris du faible; voir sans jalousie l'élévation graduelle des classes les moins favorisées vers une condition meilleure; développer l'arbitrage, en préparer les organes dans des institutions corporatives accommodées aux conditions de la société moderne; remplacer dans les associations de métiers l'esprit d'antagonisme par l'esprit de solidarité; confier aux groupes sociaux, reconstitués sur ce modèle,la solution de tous les différends qu'ils peuvent apaiser; ne faire appel à la puissance publique que là où ces utiles intermédiaires sont reconnus insuffisants; d'ordinaire, borner l'action de l'Etat à un rôle de protection à l'égard des libertés rivales et ne restreindre celles-ci que dans la mesure où elles deviennent des ferments de discorde; dans ces limites tracées par l'expérience, par les besoins,les moeurs et le carac-

---

[19] Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame. Carême* 1896, pp. 189-190.

tère de chaque nation et de chaque époque, reconnaître au pouvoir suprême le droit d'intervenir pour empêcher l'abus de la force. " [20]

Mgr d'Hulst demeure irréductiblement défiant à l'égard de l'intervention de l'Etat : pour lui, c'est la ressource extrême destinée à suppléer à l'insuffisance de l'initiative individuelle et collective, légitime par conséquent et nécessaire dans ces limites, abusive et dangereuse au-delà. [21] " L'intervention de l'Etat ne doit être que subsidiaire : il faut qu'elle supplée à l'impuissance de l'individu ou de la famille ; il ne faut pas qu'elle se substitue à l'action de l'un ou de l'autre. " [22] Il l'admet, mais avec mesure, pour assurer le repos du dimanche. Il la verrait sûrement avec joie s'employer à interdire ou à règlementer le travail des femmes et des enfants au service de la grande industrie, vrai fléau qui menace dans son existence la famille chrétienne et avec elle la société tout entière. [23] Il lui concède un rôle, mais étroitement circonscrit, dans la solution du difficile problème des retraites et en général des assurances ouvrières : faciliter le crédit et favoriser l'épargne. " Le vrai remède serait d'une part dans le développement de l'esprit de prévoyance au sein des classes populaires, de l'autre dans le développement de l'esprit de patronage au sein des classes capitalistes. Mais qui dit prévoyance, dit renoncement partiel au bien-être présent au profit de l'épargne qui doit protéger l'avenir. Qui dit patronage dit respect de la personne humaine, justice et charité. " [24] Une fois encore la solution chrétienne se trouve être la solution complète, la solution vraie.

---

20 Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame. Carême* 1896, pp. 192-193.

21 Cf. Mgr d'Hulst, *Mélanges oratoires*, tome V, p. 290.

22 Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame. Carême* 1894, p. 433.

23 Cf. Mgr d'Hulst, *Mélanges oratoires*, tome VI, pp. 96-97.

24 Cf. Mgr d'Hulst, *Mélanges oratoires*, tome V, p. 289.

Qu'on se garde surtout de la tendance socialiste : mettre toutes les misères, toutes les infirmités, qu'elles résultent de la maladie ou des accidents, de l'âge ou du chômage, à la charge de la collectivité, de l'Etat. " L'effet éloigné d'un tel système serait de ruiner la collectivité. Car jamais le travail des hommes valides, surtout dépourvus du stimulant qu'y ajoute aujourd'hui l'espoir de conquérir l'aisance ou la richesse individuelle, ne pourrait suffire à de telles dépenses. Mais un effet plus immédiat serait de tarir dans le coeur de chacun, même dans le coeur des fils à l'égard de leurs parents, les sources du dévouement. Pourquoi se priver pour quelques-uns quand tous sont chargés de pourvoir aux besoins de tous? On en viendrait vite à la dissolution de la famille par le relâchement de tous les liens que forment entre ses membres et l'intérêt et l'affection. " [25]

Mgr d'Hulst se plait à répéter aux bourgeois libres-penseurs et anticléricaux qu'il faut choisir entre la solution chrétienne et la solution socialiste, qu'il n'y en a pas d'autre, que retarder la première, c'est hâter la seconde ; et, aux chrétiens naïfs, trop accessibles aux généreuses chimères et aux avances suspectes, qu'entre le socialisme et le christianisme, la conciliation est impossible.

" Il n'y a pas, il ne peut pas, il ne saurait y avoir de socialistes chrétiens. De vrais chrétiens ne pourront jamais être de vrais socialistes. Il y a en effet dans la société chrétienne des molécules fixes que les socialistes voudraient emporter dans le torrent de leurs prétendues réformes. En particulier, le mariage, à plus forte raison le mariage indissoluble, donne à la famille une stabilité qui appelle à son tour et la propriété individuelle et l'héritage, sinon comme des conséquences nécessaires, du moins comme des avantages, presque autant moraux que matériels, auxquels on ne renonce

---

[25] Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notrr-Dame. Carême* 1894, pp. 435-436.

pas quand on les a une fois acquis. De même, l'idée de justice, telle que le comprend la conscience chrétienne, s'opposera toujours à la liquidation de l'ordre actuel par voie d'expropriation. De même encore, la loi chrétienne de tempérance, si favorable à l'épargne, cette grande alliée du capital, est au contraire l'ennemie des excitations à l'envie et à la cupidité qui sont la préface obligée des prédications socialistes. Enfin, une des idées fondamentales du socialisme, c'est que l'homme doit arriver, par une meilleure répartition des charges et des avantages sociaux, à se faire un paradis sur la terre. La résignation du pauvre est son ennemie et il en veut au christianisme d'inspirer cette résignation par l'espérance des compensations éternelles. Ce n'est donc pas par hasard, par une simple coïncidence de fait, que tous les socialistes d'aujourd'hui sont d'ardents adversaires du christianisme, de l'idée même de Dieu, du libre arbitre et de toutes les conceptions morales que le christianisme a popularisées sur la terre. Adversaires également irréconciliables de l'Eglise, ce christianisme vivant, organisé et seul efficace... ils comprennent trop bien que le mariage et la famille, la loi de justice et de charité, la loi de renoncement et de tempérance, la soumission à Dieu et l'espoir de la vie future, que toutes ces institutions, ces croyances, ces règles de vie s'élèvent comme d'insurmontables barrières pour arrêter le succès de leur propagande. Ils se rient de l'esprit conservateur quand il ne représente que l'égoïsme satisfait. Ils savent que rien n'est plus propre à fomenter les rancunes des déshérités. Mais ils savent aussi qu'un peuple chrétien resterait sourd à leurs avances. Et voilà pourquoi ils ont juré d'en finir avec la foi. " [26]

" La haine de nos ennemis nous trace notre devoir. Nous sommes forts, puisqu'ils nous redoutent... A l'oeuvre donc chrétiens! De grandes choses se préparent. De grands changements s'annoncent. Selon que vous serez fidèles ou défaillants, ils se feront par vous, pour le bien de tous, où sans vous,

pour votre malheur et pour celui de la société... Faites éclater à tous les yeux la vertu sociale de l'Evangile. De vos exemples, de vos vertus, de vos bienfaits, de vos succès même, se dégagera aux yeux des masses une vaste leçon de choses plus puissante que tous les sophismes, plus persuasive que toutes les calomnies, plus efficace que tous les faux remèdes. Alors seulement, mais certainement alors, le mouvement qui nous emporte s'arrêtera sur le penchant de l'abîme et le siècle qui va naître ouvrira pour l'humanité des perspectives de vie, de concorde et de bonheur. " [27]

Par ces paroles et par ce voeu s'achève la sixième conférence du *carême* de 1896, la dernière hélas ! de Mgr d'Hulst à Notre-Dame. Le siècle annoncé est né, il a grandi, et parce que le monde—les masses et ceux qui s'en faisaient suivre—est resté sourd à la voix qui prêchait avec tant d'éloquence le retour à l'Evangile, ce sont des perspectives de mort, de guerre et de misère qui ont été ouvertes à l'humanité. Mais la vertu sociale de l'Evangile demeure et les appels au devoir social, aux oeuvres sociales, sollicitent plus ardemment le concours de tous les chrétiens. Cette fois entendront-ils? Ce sont les destinées de l'humanité qui sont en jeu.

Ed. GOUIN, p. s. s.

---

[26] Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame. Carême* 1896, pp. 191 et 440-441.

[27] Cf. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame. Carême* 1896, pp. 191, 194, 196, 197.

Les facultés esthétiques

LES oeuvres d'art et leur critique sont le produit de puissances intellectuelles appelées facultés esthétiques. Ces facultés ou aptitudes permettent à l'artiste de traduire son idéal en une forme concrète et sensible, et au critique, de juger, d'apprécier le beau objectivé en cette forme. Du point de vue de l'art, l'importance d'étudier et de développer ces puissances ne peut donc être mise en doute. Ce sera l'objet du présent article.

Il nous faut, naturellement, développer nos facultés. Privées d'objets sur lesquels elles puissent s'exercer, elles éprouvent, si l'on peut dire, un malaise comparable à celui dans lequel se trouvent nos organes corporels, quand ils sont condamnés à une complète inaction. " Comme toute créature, dit Ozanam,[1] se satisfait en usant de ses forces, l'âme se plaît au jeu de ses facultés... La philosophie antique l'avait compris, quand elle faisait consister la perfection et le souverain bien de l'homme dans le mouvement harmonieux de ses facultés et qu'elle le représentait comme une image de Dieu éternellement heureux dans une action éternelle. "

L'objet sur lequel s'exercent les aptitudes de l'artiste et du critique, c'est, avons-nous dit, le beau objectivé en une forme sensible. Les facultés esthétiques sont celles qui opèrent dans la perception, la production et l'appréciation de ce beau, à savoir : la sensibilité, l'intelligence, l'imagination et le goût. Nous nous attacherons surtout aux deux dernières, qui sont les plus susceptibles de se développer et les plus nécessaires pour réussir dans les arts.

---

[1] *Discours sur la puissance du travail.*

Comme faculté esthétique, la sensibilité morale est précieuse à l'artiste. Elle lui procure une facilité naturelle à s'émouvoir en présence des qualités d'une oeuvre et le porte à communiquer les émotions qu'elle lui fait éprouver. " Plus un homme possède de sensibilité, plus il est apte à cultiver les beaux-arts et les belles-lettres. Il n'y a que le coeur qui sache parler au coeur. L'artiste, le poète, l'orateur, en un mot celui qui veut plaire, charmer, émouvoir, ne le peut qu'autant qu'il est doué d'une sensibilité exquise. " [2]

En réalité la sensibilité n'est rien autre chose que l'activité de l'âme. Nous ne pouvons nous défendre d'avoir des émotions, des inclinations, des sentiments. Il n'y a qu'à les diriger vers un but noble, vers un but digne d'une créature raisonnable. Or la raison, ce rejaillissement de la divine clarté, est la faculté qui tend au parfait, à l'idéal en tous genres, et ce qui correspond à cette tendance supérieure, c'est l'aspiration vers le beau, le vrai et le bien. Donc, par l'étude et la contemplation de ces trois qualités de l'être, la sensibilité se développera normalement.

La plupart des poètes eurent une grande sensibilité, et cette faculté chez eux fut la source d'où jaillirent leurs plus beaux vers. On peut citer comme exemple Lamartine, dans ses *Méditations* et ses *Harmonies*. Il est intéressant de constater aussi de quelle grande sensibilité sont imprégnées certaines oeuvres musicales et avec quelle facilité cette impression se communique aux auditeurs. Voyez, par exemple, comme la musique de Schumann engendre la mélancolie, comme les mélodies de Gounod portent à la tendresse, et celles de Berlioz, aux ardeurs de l'imagination.

A la sensibilité morale se rattache le penchant appelé instinct d'imitation, qui pousse l'homme à reproduire les cho-

---

[2] F. J., *Cours de littérature.*

ses qui l'ont vivement frappé. Ce penchant, quand il est libre et réfléchi, devient l'une des sources des oeuvres d'art. Il a son principe dans le besoin qu'éprouve l'homme à se mettre à la hauteur de ses semblables et même à les surpasser. Il est heureusement balancé par un autre instinct,celui de l'originalité, qui porte chacun à se distinguer des autres. En effet, l'imitation ne doit pas aller jusqu'à l'abdication de sa personnalité. Dans les arts comme dans la conduite, il ne faut pas être esclave, mais chercher toujours à s'élever. Pour cet effet, l'imitation doit se limiter, être dirigée par la raison et fécondée par l'imagination créatrice.

Dans la production des oeuvres d'art, l'intelligence se nomme l'esprit, le talent ou le génie. Ce sont là comme trois formes de la même faculté.

L'esprit saisit entre les objets et les pensées des rapports délicats et cachés. " C'est cette qualité qui voit vite, brille et frappe ", dit Rivarol. Don de la nature plus que faculté acquise, l'esprit est très utile à la production du beau, surtout du beau littéraire; mais il a besoin d'être contrôlé par le jugement, qui, appliqué aux oeuvres d'art, s'appelle le goût. La Rochefoucaud a dit avec raison : " On peut être sot avec de l'esprit, on ne l'est jamais avec du jugement. " L'esprit est précieux notamment comme faculté de voir avec rapidité. C'est aussi le premier degré d'une originalité de bon aloi dont le talent et surtout le génie sont les degrés les plus élevés. Pons de Verdun a écrit:

Entre l'esprit et le génie,
Malgré ce qu'ils ont de pareil,
La différence est infinie:
Un éclair n'est pas le soleil !

Le talent est une aptitude pour les arts, une habileté reçue de la nature ou acquise par le travail. Il dépend donc

souvent de la volonté. " Le génie commence les beaux ouvrages, a dit Joubert, mais le talent seul les achève. " Cette aptitude ne consiste pas en une faculté spéciale. Elle résulte d'un mélange heureux de sensibilité et de jugement, qui permet de donner aux oeuvres d'art une forme esthétique. L'habileté d'exécution et le sentiment d'harmonie qui distinguent le talent s'allient très heureusement avec le génie pour l'aider à produire des oeuvres de la plus haute perfection. Malheureusement beaucoup de talents ne s'épanouissent pas ou s'amoindrissent faute de culture, de confiance en soi, d'occasion de se produire, d'un milieu propice à leur développement. Que de talents se gâtent et se paralysent par l'inconstance, l'indolence et les habitudes vicieuses ! A noter aussi que cette aptitude, moins certaine d'elle-même que le génie, trouve souvent un écueil dans la mode. Sous l'influence de ce goût passager,elle s'épuise quelquefois en de stériles efforts à la recherche du beau. Ajoutons enfin qu'il y a autant de sortes de talents que de genres différents. L'artiste le plus heureux est ordinairement celui qui sait trouver le genre qui lui convient. Certains hommes de l'art cependant, doués d'une intelligence très souple, s'adonnent avec un égal succès aux sujets les plus divers. "Le talent, dit Vapereau, ne perd pas nécessairement en profondeur ce qu'il gagne en étendue. "

Le génie est une forme supérieure du talent, une haute puissance intellectuelle qui semble s'élever comme naturellement au grand et au sublime. " Le plus précieux attribut du génie, celui qui paraît le séparer le plus profondément du vulgaire, dit Pérennès, c'est cette forme de conception par laquelle il embrasse un vaste ensemble et en coordonne habilement les diverses parties. C'est cette imagination féconde par laquelle, en combinant les éléments qu'il emprunte à la nature, il paraît créer, et, comme l'Eternel, faire sortir du chaos un monde entier. " " Le génie, ajoutait le Père Lacor-

daire, c'est une âme en qui l'imagination, l'intelligence et le sentiment sont dans une proportion élevée... C'est une âme qui a une vue pénétrante des idées, qui les incarne puissamment dans le marbre, dans l'airain, dans la parole et dans l'écriture." Ce qui caractérise et constitue le génie, c'est donc une grande force d'invention unie à esprit supérieur. Qu'à tout cela s'ajoute le talent, comme nous le disions plus haut, et il ne pourra y avoir de discordance ou d'inégalité entre la conception et l'exécution. Les intervalles du génie sont remplis par le talent et les vides du talent sont comblés par le génie. Quand l'un dort, l'autre veille. Quand l'un se néglige, l'autre le stimule et perfectionne l'ouvrage. Le propre du génie est de réussir en tout ce qu'il entreprend, fût-ce la réalisation des conceptions les plus grandioses et les plus inattendues. La Renaissance nous fournit plusieurs exemples de génies dans les arts. Michel-Ange fut à la fois architecte, sculpteur, peintre, ingénieur et poète. Léonard de Vinci fut tout cela et, en plus, musicien et physicien. Raphaël, le roi des peintres, s'adonna aussi avec succès à l'architecture, à la sculpture et même à la poésie. " Le génie, a écrit Ernest Hello, est un torrent qui déborde et qui fertilise toutes les contrées. "

L'esprit, le talent et aussi le génie serviraient de peu s'ils n'étaient appuyés sur l'étude et le travail, qui les fécondent, les développent et les fortifient. L'amour du savoir, qui se manifeste chez tout homme, doit se révéler en particulier chez l'artiste. Quel que soit l'art qu'il pratique, il a besoin de connaître et de comprendre une foule de choses. La science est l'auxiliaire de l'art et même de l'inspiration. Tous les grands artistes ont été de rudes travailleurs.

Le talent est comme un métal
Dont la valeur tient du mystère ;
Mais le travail le rend égal
A l'or pur qu'un mineur déterre.

On applaudira le succès,
A l'expliquer on s'ingénie,
Moi je vous dis en bon français
Que le travail c'est le génie. [3]

L'imagination se représente et combine les images des êtres perçus antérieurement. Souvent, cette représentation intérieure procure déjà un plaisir réel que nous aimons à prolonger et à renouveler. Ce premier plaisir peut être considéré comme le germe de tous les arts, en ce sens qu'il porte l'artiste à produire des oeuvres qui lui rappellent l'émotion éprouvée. Un ciel azuré, un vaste horizon, des nuages fantastiques, le vent qui agite légèrement la ramure, peuvent, tout en charmant la sensibilité, exciter l'imagination à se représenter d'autres spectacles admirables et à les reproduire par les arts. La vie sous toutes ses formes, dans le règne végétal, dans le règne animal, dans l'homme surtout, invite aussi l'imagination à des créations multiples et attrayantes. La représentation d'un beau lever de soleil, d'un brillant fait d'armes, d'une épopée n'est souvent que le produit de l'imagination, indépendant du fait naturel ou du fond historique. Néanmoins, cette représentation provoque en nous la joie,l'admiration et parfois l'enthousiasme. Les monstres et les divinités de la mythologie, les romans, les contes et toutes les aventures fictives ne sont-ils pas aussi des productions de l'imagination? Combien intéressantes cependant sont parfois ces compositions! C'est encore l'imagination qui fournit les symboles, les emblèmes ou les attributs, combinaisons de deux réalités, l'une visible: la matière, le réel — et l'autre invisible : la pensée, l'idéal. Ainsi, grâce à cette faculté inventive, la forme, la couleur, le son deviennent des signes conventionnels de l'idée dans tous les arts.

---

[3] Benjamin Sulte.

Pour rendre durable le plaisir que le beau lui fait éprouver, l'homme n'a guère à sa disposition d'autres moyens que les arts, car il ne lui est pas donné de conserver longtemps les représentations que lui fournit son imagination, qui est de sa nature mobile et mouvante et ne saurait se fixer. Du reste, l'homme aime le changement. Soit inconstance, soit désir de trouver mieux, il ne se contente pas de la réalité, il court au merveilleux, au fictif. L'esprit trouve souvent profit à cette aspiration. " Le goût du merveilleux, dit Pellissier, a l'avantage d'élever l'esprit au-dessus des réalités. Il nous apprend à ne pas chercher à nos pieds la cause de tout ce qu'on peut observer. Il habitue à concevoir des réalités supérieures à ce que l'on voit et à ce que l'on touche. Il aide enfin à comprendre l'existence d'une âme dans l'homme et celle de Dieu, cause suprême, être immatériel, auteur de toutes choses. "

Il nous faut quelque chose, en cette triste vie,
Qui, nous parlant de Dieu, d'art et de poésie,
Nous élève au-dessus de la réalité ;
Quelques sons plus touchants, dont la douce harmonie,
Echo pur et lointain de la lyre infinie,
Transporte notre esprit dans l'idéalité. [4]

A cette aspiration permanente vers le nouveau et le fictif vient souvent se joindre l'idée du beau ou la conception du parfait. Cette conception fournit un nouvel élément aux jugements portés par la raison, ainsi qu'à l'activité de l'imagination. Elle engendre l'idéal, qui devient la source des oeuvres d'art les plus élevées. La faculté imaginative sera donc parfaite si elle a le don d'être vivement affectée par les objets, de concevoir un type idéal et de modifier les images d'après ce type pour produire de nouvelles créations.

Afin de comprendre comment se développe l'imagination, il faut se rappeler qu'elle revêt deux formes. Elle est

---

[4] Octave Crémazie.

reproductrice, quand elle représente les objets tels que perçus. Elle est créatrice, quand elle conçoit le beau sous un aspect nouveau pour le rendre sensible. L'imagination créatrice est une forme supérieure de la faculté imaginative, celle qui est le plus nécessaire aux artistes. Cependant ses créations ne sont ordinairement qu'une combinaison spéciale d'éléments fournis par les connaissances acquises. Par conséquent, c'est à la mémoire et à l'imagination reproductrice qu'elle emprunte ses matériaux. Tributaire de ces deux facultés, l'imagination créatrice sera d'autant plus riche que la perception externe et la mémoire sensitive lui fourniront plus d'éléments. Beaucoup percevoir et beaucoup retenir, voilà les moyens de développer et d'enrichir la faculté imaginative.

Par une association d'idées ou par un rapprochement d'éléments divers, cette faculté arrive parfois à des effets agréables autant qu'inattendus. C'est ainsi que, par une métaphore heureuse, l'imagination poétique de Victor Hugo a pu rapprocher des objets aussi différents que le croissant de la lune et une faucille :

> Quel Dieu, quel moissonneur de l'éternel été
> Avait en s'en allant négligemment jeté
> Cette faucille d'or dans le champ des étoiles?

Enfin l'imagination est un énergique stimulant de l'activité dans toutes les entreprises. Le tableau de l'avenir excite d'abord à l'action, puis soutient dans les efforts à mesure que l'oeuvre avance jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à son terme. [5]

---

[5] Malgré toutes ces bonnes qualités, l'imagination offre aussi des dangers,même du point de vue de l'art,et il faut parfois se défier des images qu'elle présente à l'esprit. " Elle est maîtresse d'erreur aussi bien que de vérité, dit Pascal ; sans elle, il est vrai, le jugement languit ; mais elle s'égare sans le jugement et devient la folle du logis. "

De ces considérations l'on peut conclure que l'homme, s'il cultive son imagination, développe considérablement sa puissance d'inventer, de comprendre et de s'élever. Par cette culture aussi, chacun peut devenir poète jusqu'à un certain degré. Cette pensée a fait dire à Saint-Marc-Girardin : "C'est notre âme qui prête aux choses, aux lieux, aux êtres une pensée et un sentiment. Il lui faut un objet, mais cet objet lui-même n'est rien pour elle, si l'âme n'est pas d'abord capable de sentir. Ni les Alpes, ni la Suisse, ni l'infini de la mer ne sont des objets ravissants que si notre âme leur prête ce charme et cet enchantement. [6] Heureuse l'âme qui s'éveille au moindre son ! Rien n'est muet dans la nature, mais à la condition que nous ne soyons pas sourds. "

Le goût est la faculté de discerner ce qui est beau de ce qui est laid, ce qui peut être dit, représenté ou écrit de ce qui ne peut l'être. " C'est, dans l'individu, dit le Père Longhaye,[7] le sens délicat du vrai, du juste, du beau, du touchant. " Il ne suffit point de voir, de distinguer la beauté. Il faut encore la sentir, la palper en quelque sorte et en discerner les variétés jusqu'aux moindres nuances. La première qualité du goût parfait est la promptitude dans ce discernement. Une personne qui en est douée remarque immédiatement ce qui plaît et ce qui déplaît, les bonnes qualités et les défauts. Elle fait usage de l'imagination, mais ne se laisse ni éblouir ni diriger par elle. Surtout, elle a en horreur le faux, quelque brillant qu'il soit. " Le goût n'est pas une faculté séparée, dit encore le Père Longhaye, mais une puissance complexe, fleur et fruit de toutes les qualités appliquées, en concours et en ordre, à juger les choses de l'art. "

Enfin, le goût, c'est souvent une aptitude, dont il est

---

[6] Un paysage, a dit Amiel, est un état d'âme.

[7] *Théorie des belles-lettres.*

intéressant de constater le germe et le développement dès le jeune âge. Si un enfant, par exemple, au lieu de rester dans la maison, aime mieux aller étudier sa leçon dans le jardin, à l'ombre d'un taillis, c'est une preuve qu'il subit à son insu les charmes de la nature, qu'il sent, d'une manière spontanée, ce qu'il y a de beau dans le firmament, la lumière et la verdure. Un jour peut-être, il chantera dans de beaux vers ce qu'il ne fait qu'éprouver pour le moment. Il y a lieu de distinguer ce goût naturel, apporté en naissant, du goût acquis, développé et perfectionné par l'exercice, et qui est toujours le plus sûr.

On parle souvent de goût fin, de goût délicat et de goût pur. En quoi consistent ces variétés ? Le goût fin sait découvrir et apprécier les moindres nuances dans les qualités d'une oeuvre. La Bruyère et Raphaël avaient le goût fin. Le goût délicat se distingue par beaucoup de sensibilité. Racine et Millet possédaient une grande délicatesse de goût. Enfin le goût pur se fait remarquer par une pleine sûreté de jugement. Boileau montre un goût souverainement pur dans son *Art poétique.*

Celui qui a le goût élevé, épuré, évitera dans ses oeuvres et sa conduite toute exagération et toute emphase, le factice et le désordonné. Son goût lui montrera, dans ces défauts, une forme du mensonge presque aussi haïssable que le vice lui-même. L'impression désagréable produite par le faux sur celui qui possède un goût pur est une preuve d'un rapport étroit entre le bien et le beau. Les personnes qui ne sont pas touchées par le spectacle des plus belles oeuvres de Dieu et des hommes sont souvent trop dégradées pour goûter les nobles plaisirs de l'âme. " Quand notre esprit baisse, dit La Rochefoucaud, notre goût baisse aussi. "

Pour exercer un art avec succès, ou pour juger des oeuvres d'art avec justesse, le goût est la faculté la plus néces-

saire. L'art est un langage aimable qui s'adresse à l'esprit et au coeur. Or, pour comprendre et parler un langage, il faut une initiation, une éducation. Autrement, l'on reste insensible au beau, ou l'on demeure, à son égard, comme des enfants dont les facultés n'ont pas été exercées. " Dans l'art, dit La Bruyère, il y a un point de perfection, comme de bonté ou de maturité dans la nature. Celui qui le sent et qui l'aime a le goût parfait. Celui qui ne le sent pas et qui aime en-deça ou au-delà a le goût défectueux. "

Il y a donc une éducation du goût, comme il y a une éducation de la volonté et de la sensibilité. Si l'homme était une intelligence pure, capable de saisir et de comprendre le beau par une intuition spontanée et infaillible, nous dirions : "Peine inutile que tout cela !" Mais tel n'est pas le cas. Comme l'acquisition de la science, comme la formation morale, la conception claire du beau est le fruit d'un progrès lent, d'une éducation raisonnée et laborieuse.

Aussi est-ce à tort que l'on répète qu'il ne faut pas discuter des goûts et des couleurs. S'il s'agit du goût physique, la maxime populaire est évidemment vraie. Comme il relève uniquement de la sensibilité, il est personnel et ne souffre pas de discussion. Mais la maxime est fausse quand on l'applique aux oeuvres de la nature et de l'art. Il s'agit ici de porter un jugement sur les qualités d'un être et de s'appuyer pour cela sur des notions rationnelles. On en peut donc discuter les données et montrer comment une forme satisfait ou ne satisfait pas aux règles du beau. Par conséquent, une grande différence existe entre le goût sensible, propre à chacun, et le goût intellectuel, qui est le produit d'une culture spéciale de l'intelligence et même de la sensibilité morale. Enfin les variations de jugement sur le beau, loin de motiver la maxime dont nous parlons, ne font que prouver l'existence de goûts contraires, de bons et de mauvais goûts.

Le caractère du bon goût est d'apprécier avec justesse la beauté qui se trouve partout dans la nature et les oeuvres d'art. Celui du mauvais goût se détermine en le comparant au goût dépravé de quelques-uns pour les aliments. Comme celui-ci incline vers une nourriture fortement épicée ou d'une saveur étrange, de même, en art, le mauvais goût fait choisir ce qui répugne aux autres, se plaire au maniéré, au bizarre, au burlesque, préférer la préciosité et l'affectation au simple et au naturel.

On comprendra facilement qu'un homme de mauvais goût ne puisse réussir dans les arts. Mais il ne faut pas confondre avec ce manque de goût certains travers d'esprit comme on a pu en rencontrer chez quelques grands hommes. Si parfois " le sublime a coudoyé le ridicule ", c'est que " la raison de l'homme est toujours courte par quelque endroit ". Il n'est pas moins vrai que les grands maîtres ont montré, dans leurs oeuvres, un goût parfait, quelqu'aient été, par ailleurs, leurs faiblesses.

Il n'est jamais trop tôt pour commencer l'éducation du goût. De bonne heure, il faut montrer aux enfants de belles choses, leur faire saisir les beautés de la nature. Tout ce qui n'est pas beau, dans l'ordre physique comme dans l'ordre moral, est plus ou moins corrupteur du goût, et l'on doit l'éloigner de tous ceux dont on veut former le sentiment esthétique. " Il faut faire en sorte, dit l'abbé Ponsard, [8] que la première fois que l'enfant prend conscience de lui-même, ce soit en face d'un spectacle de beauté. " Saint Thomas parle dans le même sens. Il veut que, dès l'âge de cinq à sept ans, l'enfant soit mis dans un milieu propre à former son goût, surtout s'il est destiné à suivre une carrière artistique. Faire saisir de l'harmonie à l'enfant, toutes les fois que cela est

---

[8] *Formation du sentiment esthétique.*

possible, devrait être considéré comme un devoir chez les parents et chez les éducateurs. Celui qui croit à la beauté en veut le sentiment en lui et dans les autres.

L'enfant trouve beau ce qui frappe vivement ses sens. Pour lui, une couleur brillante, le rythme élémentaire du tambour, le son éclatant du clairon ont plus de beauté que l'oeuvre artistique la plus achevée. Il est plus sensible à la quantité qu'à la qualité, parce que, en lui, l'instinct domine encore la délicatesse du sentiment. Il faut lui faire comprendre, à l'occasion, et par toutes sortes de moyens, où réside la véritable beauté.

Dans l'âme du jeune homme commence à poindre le sentiment du rapport entre la forme et l'idée, entre le signe et son objet. C'est l'aurore du sentiment artistique, une sorte d'élan spontané vers l'émotion raisonnée du beau. Si la passion, les préjugés, le caprice, les mauvais exemples n'ont pas d'empire sur l'esprit de ce jeune homme, il acquerra facilement un goût pur.

Pour l'homme cultivé et réfléchi, le sentiment et le jugement du beau deviennent encore plus aisés, le discernement entre la forme et l'expression ne lui demandant aucun effort. Il n'appartient qu'à lui de se former un goût délicat, exquis et parfait. Mais pour arriver à ce développement complet et supérieur du goût, il faut faire l'éducation de cette faculté. Même les qualités natives d'une âme naturellement artiste ne sauraient dispenser de ce travail. Quel procédé suivre pour arriver à cette formation esthétique complète?

La culture efficace du goût comprend l'élimination des obstacles qui entravent cette culture et aussi les exercices ou les études propres à développer la faculté esthétique. Or, les écarts du sentiment et les erreurs de la raison, les égarements de l'imagination, les préjugés de l'ignorance et l'influence du milieu ambiant sont les obstacles qui s'opposent à la forma-

tion du goût. Si l'on n'y prend garde, dans l'appréciation ou l'exécution d'une oeuvre, les partialités du sentiment se substituent aux données solides d'un jugement bien appuyé. "Le coeur a des raisons... qui aveuglent la raison." La raison d'ailleurs peut porter elle-même des jugements erronés par suite d'un manque de réflexion. L'imagination a des caprices qui font prendre quelquefois le plaisir pour le bien et l'agréable pour le beau. L'ignorance sur un sujet à représenter ou à traiter peut aussi entraîner l'artiste aux erreurs. Enfin l'influence du climat et des races altère souvent le sentiment du beau. Pour éviter tous ces écueils, qu'on leur oppose les bienfaits d'une bonne éducation et d'une instruction solide doublées de quelques études spéciales d'esthétique.

C'est par la comparaison des oeuvres entre elles que l'on peut découvrir les meilleures, apercevoir les nuances de beauté qu'elles renferment, discerner les écoles et reconnaître les procédés particuliers qui font le caractère de chacune. Or, on ne peut arriver à ce résultat sans une certaine érudition et surtout sans une connaissance suffisante des divers genres de productions artistiques. L'adresse de la main fait des ouvriers habiles, la culture intellectuelle fait les bons artistes et les bons juges.

Quels exercices, quels moyens peut-on suggérer pour la formation du sentiment esthétique? La fréquentation des personnes de goût et des critiques exercés, la pratique du dessein, l'étude de la musique et des lettres, par-dessus tout l'analyse et la critique des chefs-d'oeuvre.

Le goût épuré d'un judicieux critique aide à pénétrer le secret des maîtres, souligne les beautés de détail qui échappent au regard peu exercé, révèle des fautes qui passeraient inaperçues et redresse les jugements erronés sur la valeur des oeuvres. L'étude du dessin aussi cultive efficacement le goût. Par l'imitation des beaux modèles, le sentiment esthéti-

que se forme et s'épure. Il apprend à discerner les bonnes proportions et les belles configurations, en même temps qu'à rechercher partout la symétrie, l'ordre et la précision. Pausanias, historien grec, rapporte que les Athéniens regardaient le dessin comme essentiel à la production du beau, et il ajoute qu'ils faisaient tous apprendre cet art à leurs enfants. C'est à cela sans doute que nous devons la belle architecture et l'admirable statuaire que les Grecs nous ont léguées. L'influence de ces chefs-d'oeuvre persiste, et, partout, l'art vrai, celui qui prétend à reproduire ou à idéaliser la nature belle et majestueuse, s'inspire des oeuvres grecques. L'étude de la musique et de la littérature complète une éducation esthétique. La musique forme le goût par l'habitude de rapporter à cette faculté les règles de la mélodie et de l'harmonie, du rythme et de toutes les formes sonores. Le goût affiné ne devra pas moins à l'étude de la littérature, expression du beau dans les ouvrages de l'esprit. Qui ne sait que les préceptes littéraires sont déduits des oeuvres des grands écrivains, dont le génie se conformait instinctivement aux données du bon goût? D'ailleurs, les facultés littéraires que cette étude cultive, sont-elles autre chose que les facultés esthétiques? Enfin l'analyse et la critique sont les moyens suprêmes de se former un goût sûr et délicat. Elles valent d'être étudiées à part et nous leur consacrerons un article ultérieur.

De celui-ci, se dégage la conclusion que pour devenir artiste ou critique d'art, ou simplement pour savourer pleinement le beau dans les arts, il faut développer ses facultés esthétiques. L'imagination et le goût sont les principales: l'imagination, qui crée le sujet par la combinaison des images déjà perçues, et le goût, qui dirige l'exécution jusqu'au parachèvement de l'oeuvre.

Travaillons à acquérir un goût épuré et à prendre place parmi les initiés au beau artistique. L'art ne doit pas être le

privilège de quelques-uns seulement, mais le bien commun de tous. C'est au grand nombre qu'il s'adresse, il ne tient qu'au grand nombre d'en jouir. Et comme cette jouissance n'a rien que de noble, de désintéressé et de pur, elle maintiendra l'âme au-dessus du terre à terre, lui inspirera des sentiments élevés et l'orientera vers la suprême beauté.

Frère MARTINUS, des E. C.,
Mont-Saint-Louis, Montréal.

A travers les faits et les oeuvres

La situation internationale. — Bon résultat de la conférence de San-Remo. — Un discours de M. Lloyd George. — Le désarmement de l'Allemagne. — La future conférence de Spa. — La réunion de Hythe. — Un incident. — La commission des réparations. — M. Poincaré s'en retire. — En Angleterre. — Le bill du *home rule*. — Le sinn-fein et l'Irlande. — Situation périlleuse. — Menace de guerre civile. — Les grèves françaises. — Energie du gouvernement. — M. Millerand sévit contre la Confédération générale du travail. — Un débat parlementaire. — Le ministre triomphe. — La reprise des relations avec le Saint-Siège. — Manoeuvres astucieuses. — Aux Etats-Unis. — Au Canada. — Sir Robert Borden.— Le budget. — Les nouvelles taxes.

IL nous paraît incontestable que la situation internationale est devenue plus satisfaisante grâce à la conférence de San-Remo. Les hommes d'Etat qui ont pris part à ces délibérations s'y étaient rendus avec un sentiment de méfiance et d'inquiétude. Ils en sont revenus plus rassurés sur le maintien de la bonne entente et de l'action solidaire pour l'exécution du traité de Versailles. Les représentants de la France, de la Grande-Bretagne, de la Belgique, de la Grèce, ont laissé connaître au public les impressions favorables qu'ils en rapportaient. Dans un discours prononcé le 30 avril, à la chambre des communes, M. Lloyd George a spécialement insisté sur cet aspect de la conférence. Il a dit que celle-ci s'était ouverte sous de fâcheux augures, mais que le firmament diplomatique s'était ensuite rasséréné et que les réunions s'étaient closes au milieu d'une sympathie réciproque. Il a affirmé que les malentendus entre les gouvernements français et anglais étaient complètement dissipés, et que l'accord est absolu sur le fait que le traité de Versailles doit être exécuté à tout prix, puisque c'est de lui que dépend la paix de l'Europe.

Un passage intéressant dans le discours du premier ministre britannique, c'est celui qui concerne le désarmement de l'Allemagne. " C'est un point essentiel, a-t-il dit. Il appartient au général anglais et au général français de le mettre à exécution. On a de la peine à faire livrer leurs carabines aux Allemands. La grande difficulté est que le gouvernement allemand n'a aucune autorité sur les soldats. Les Alliés peuvent bien donner ordre à l'Allemagne de livrer ses armes, mais personne n'a assez d'autorité là-bas pour donner un ordre et se faire obéir. Les Alliés vont prendre les canons, les munitions et les aéroplanes qui appartiennent aux Allemands. Mais il sera plus difficile de se procurer les carabines, car les Allemands se refusent à les livrer. " Jusqu'à quel point cette difficulté est-elle insoluble? Bien avisé qui pourrait le dire. M. Lloyd George a aussi traité la question des réparations. "Il est évident que l'Allemagne n'est pas riche actuellement, a-t-il déclaré. Mais il faut considérer qu'elle a une population de 70,000,000 et que ce sont, pour la plupart, des ouvriers intelligents et experts. Cependant nous voulons que l'Allemagne nous donne des garanties. C'est pourquoi la conférence de Spa a été fixée au 25 mai. Les délégués allemands devront déterminer le montant qu'ils peuvent payer immédiatement. Nous voulons avoir des preuves que l'Allemagne est sérieuse et qu'elle entend remplir ses obligations. "

Au sujet de cette réunion de Spa, le premier ministre d'Angleterre a fait les observations suivantes: " Les membres de la conférence ont pris une grande décision, celle d'inviter des représentants de l'Allemagne à aller discuter la mise en vigueur du traité de paix avec les représentants des Alliés. Jusqu'ici, les remarques entre l'Allemagne et les pays alliés avaient été faites au moyen de notes. "

Les pourparlers qui auront lieu incessamment à Spa

seront évidemment d'une grande importance. Le gouvernement allemand va mettre tout en oeuvre pour obtenir un adoucissement des conditions qui lui ont été imposées. Une récente dépêche nous donne à ce sujet les informations suivantes: " Considérant que l'Allemagne ne peut obtenir la révision du traité de Versailles, elle essaiera de faire diminuer les indemnités qu'elle devra payer. Elle insistera sur le fait qu'elle a perdu le nord de la Silésie, ce qui réduit considérablement l'exploitation du charbon. Elle demandera la restitution d'une partie de sa marine marchande et quelques-une de ses colonies. Elle abordera aussi la question des crédits pour l'achat de matières premières et la question du transport. L'Allemagne demandera de plus, à la conférence de Spa, que les Alliés réduisent le nombre de leurs troupes dans les régions occupées. Les délégués allemands annonceront qu'ils sont prêts à reconstruire les régions dévastées de la France en mettant à la disposition du gouvernement français les ouvriers allemands inemployés. L'Allemagne demandera en dernier lieu le maintien d'une armée permanente de 200,000 hommes et son admission immédiate dans la Ligue des nations. On dit que les Allemands ont été grandement désappointés en apprenant les déclarations qui ont été faites à la conférence de Hythe. "

La conférence dont il est question dans cette dernière phrase est celle qui a eu lieu récemment en Angleterre entre MM. Millerand et Lloyd George. Elle avait pour objet spécial l'interprétation des clauses de réparations et l'ultimatum qu'il conviendra de poser à ce sujet.

Si l'on en croit une dépêche de Paris, les Français qui, il y a un an, n'auraient pas accepté une diminution des compensations pour des dommages causés par la guerre, commencent à croire qu'il vaut mieux accepter une somme moins considérable, pourvu que cette somme soit payée dans un

avenir rapproché. Le montant des réparations ne sera certainement pas moins de 100,000,000,000 de marks ni plus de 150,000,000,000. La somme maximum pourra être divisée en annuités de 3,000,000,000 de marks comme il en a été question à la conférence de San-Remo. On croit que les Français se proposent d'établir que les pertes maritimes de la Grande-Bretagne ont été largement compensées par l'augmentation du coût du transport des marchandises et que par conséquent la Grande-Bretagne peut consentir à ajouter un pourcentage aux 55 pour cent auxquels la France a droit.

Cette conférence de Hythe a donné lieu à un incident qui a fait une assez vive impression en France. M. Poincaré avait accepté, en sortant de l'Elysée, la présidence de la délégation française à la commission des réparations. A-t-il cru que le rôle de cette commission était trop amoindri à la suite des décisions prises à Hythe? Toujours est-il qu'il a donné sa démission dans les termes suivants: " Les pourparlers qui ont eu lieu dernièrement entre les chefs des gouvernements français et anglais semblent avoir pour résultat de relever la commission des réparations de la partie la plus lourde de sa tâche. Je ne crois pas dans ces circonstances que ma présence comme chef de la délégation française soit maintenant de quelque utilité. Tout en vous remerciant de la confiance que vous avez placée en moi, je vous demande respectueusement d'accepter ma démission. "

Voici le texte de la réponse faite par M. Millerand, à la lettre de M. Poincaré: " Au cours des conversations qui ont eu lieu à Hythe, les chefs des gouvernements français et anglais ont affirmé de nouveau que leur entente était de plus en plus intime et ferme et qu'ils sont de plus en plus décidés à faire exécuter le traité de Versailles. Je ne crois pas que la commission des réparations perde à l'avenir de son utilité. Cependant, je vous suis trop reconnaissant des servi-

ces que vous m'avez rendus depuis que vous avez quitté votre poste de président de la république pour ne pas me rendre à votre demande. Je sais d'ailleurs que votre concours ne me sera jamais refusé en toute circonstance pour l'accomplissement de la tâche qui incombe au gouvernement de la république. "

Les prochaines chroniques politiques de M. Poincaré dans la *Revue des Deux-Mondes* nous feront peut-être mieux comprendre la signification de cet incident.

* * *

En Angleterre le parlement continue à délibérer sur le *home rule.* En comité général (pour nous servir de la terminologie courante), M. Bonar Law a déclaré que le gouvernement accepterait volontiers les amendements dont l'objet ne seraient pas de tuer ou de dénaturer absolument le *bill.* Immédiatement, M. Asquith a proposé une motion qui pourvoyait à la création d'un seul parlement pour l'Irlande, avec liberté d'option en faveur des comtés de l'Ulster durant six ans. Suivant l'ancien premier ministre, " le bill du ministère ne donnerait satisfaction à aucune section du peuple irlandais, il n'est réellement qu'un simple expédient d'allure académique et ne laisserait aux Irlandais qu'une autorité illusoire ". En réponse, M. Bonar Law a défié M. Asquith de faire accepter par les nationalistes irlandais le bill de *home rule* tel que rédigé en 1914. "Le bill actuel, a-t-il dit, est un grand pas dans la voie des concessions et il est inspiré par le désir sincère de donner à l'Irlande une administration locale compatible avec les intérêts de l'Angleterre." Le débat sur l'amendement Asquith a duré trois heures. Quoique du côté conservateur lord Hugh Cecil ait appuyé la proposition du M. Asquith, elle n'a rallié que 55 votes. La majorité du

gouvernement a été de 259 voix. Ultérieurement le cabinet a proposé la création d'un sénat pour chacune des deux législatures irlandaises. Le bill originaire ne pourvoyait qu'à l'établissement d'un conseil central pour les deux parlements.

Il paraît bien certain que le ministère va réussir à faire adopter son bill. Mais le problème sera de le mettre en vigueur sans menacer l'existence du lien britannique. A l'heure actuelle, le parti dominant en Irlande est évidemment celui du sinn-fein. Il a triomphé aux dernières élections parlementaires. Et il est maître de presque toutes les municipalités à l'exception du nord-ouest de l'Ulster. L'immense majorité des conseils de comtés est entre ses mains. Or le sinn-fein ne veut pas du *home rule,* ou, pour mieux dire, il veut le *home rule* absolu, c'est-à-dire l'indépendance et la souveraineté. Son objectif, c'est une république irlandaise. Si maintenant on adopte et on promulgue le bill actuellement discuté, on pourrait avoir le spectacle suivant. Les élections pour les législatures nouvelles auraient lieu. Les sinn-feiners éliraient pour l'assemblée de Dublin, qui comprend la plus grande partie de l'Irlande, la presque totalité de la représentation. Et leur premier acte serait de se servir du régime politique nouveau pour proclamer leur indépendance et transformer leur législature subordonnée en un parlement souverain. Voilà une éventualité fort possible.

Jamais, relativement à la question d'Irlande, le gouvernement et le parlement de la Grande-Bretagne ne se sont trouvés en face d'un aussi redoutable péril. La situation devient de jour en jour plus critique. De tous côtés se produisent des actes de violence. L'autorité du gouvernement est ouvertement et hardiment méprisée et défiée. Les sinn-feiners ont une police à eux, une armée à eux. Ils entravent l'administration, paralysent les transports, interrompent

les communications. L'Angleterre se voit obligée de maintenir en Irlande une armée considérable. Après une guerre étrangère est-elle destinée encore à soutenir une guerre civile ?

En présence d'un aussi désastreux état de choses, les plus clairvoyants politiques anglais doivent se dire qu'on a commis une grande faute en ne réglant pas cette question du gouvernement de l'Irlande il y a vingt-cinq ans, au temps de Gladstone et de Parnell, lorsqu'il était facile de le faire et de pacifier l'Irlande par une mesure d'autonomie raisonnable, tout en maintenant l'union des deux pays.

* * *

En France, le gouvernement a dû lutter contre une série de grèves organisées dans un but politique. Le mouvement a commencé par la grève des cheminots ou employés des chemins de fer. Il s'est étendu ensuite aux mineurs, aux métallurgistes, aux ouvriers des docks, etc. Le but annoncé était la nationalisation des chemins de fer. C'est la Confédération générale du travail qui en a pris la responsabilité. En présence d'une tentative d'obtenir par des grèves qui portent atteinte à la vie économique de la nation des mesures d'ordre politique, le ministère Millerand a compris la nécessité d'agir vigoureusement. Et il a décidé de dissoudre la fameuse Confédération. Elle aurait voulu traiter de pouvoir à pouvoir avec le gouvernement. Quelques membres du cabinet étaient favorables à un compromis. Mais M. Millerand n'a pas voulu négocier avec des gens qui se vantaient d'avoir décrété une grève politique. Et il a donné ordre au ministre de la justice de prendre des procédures pour faire dissoudre cette association révolutionnaire. Son but est de la purger des éléments bolchévistes qu'elle renferme. La

dépêche qui annonce cette nouvelle ajoute: " Le cabinet ne prend pas cette mesure par esprit d'hostilité envers la classe ouvrière, mais afin que les chefs pro-bolchevistes qui s'y trouvent en soient chassés. Les autorités de la France disent que les chefs ouvriers français ont agi, depuis quelque temps, contre le voeu et l'opinion de la majorité des ouvriers français. Depuis quelque temps, une douzaine de grèves ont été déclarées en France. Or, tous ces chômages n'avaient pas pour but l'augmentation des salaires et la diminution des heures de travail, mais la nationalisation des chemins de fer et des mines. "

La Confédération générale du travail — les journaux français avaient pris la mauvaise habitude anglaise de la désigner par ses initiales et de l'appeler la C. G. T. — était depuis quelque temps sous la domination des radicaux, comme Jean Longuet et Loriot. Leur plan était de faire capituler le gouvernement au moyen de la grève générale. Voici comment la presse associée a résumé leur campagne: " Ils ont profité du 1er mai pour donner l'ordre d'une grève générale des cheminots. La grève a été manquée. Car 80 pour cent des cheminots sont retournés au travail le 2 mai. Voyant que la grève des cheminots était une faillite, les chefs de la C. G. T. ont demandé la grève des mineurs pour le 5 mai. Soixante pour cent des mineurs sont restés au travail. Trois jours après, les dockers et les marins ont reçu l'ordre de se mettre en grève. Quarante pour cent ont répondu à l'appel des chefs de la grève. Ensuite, vingt pour cent des métallurgistes ont fait la grève. Avant-hier, les employés du transport, des trains souterrains, des taxis et des autobus avaient reçu l'ordre de chômer. On n'a que partiellement obéi à l'ordre. Hier, la C. G. T. a commandé aux électriciens et aux employés des usines à gaz de faire la grève. Elle a, dans ce cas-ci, encore manqué son effet. Mais les chefs de la C. G. T.

se préparaient à commander de nouvelles grèves, lorsque M. Millerand a cru que le moment était venu de mettre le holà." En somme la tentative de grève générale en France est un coup manqué. La Confédération du travail a fini par contremander elle-même la grève qu'elle avait ordonnée pour appuyer celle des cheminots. Cette décision a été prise par un vote de 96 contre 11.

Lorsque la chambre des députés s'est réunie, après un ajournement de trois semaines, un grand débat s'est naturellement engagé au sujet de l'attitude prise par le gouvernement. Il a été mouvementé. Une interpellation de M. Léon Daudet, député de Paris, a provoqué une scène de tumulte tellement violente que le président a dû suspendre la séance. M. Millerand a défendu avec énergie la ligne de conduite suivie par son ministère. Il a déclaré que si le gouvernement avait cédé, la vie économique du pays en aurait désastreusement souffert. Il a dénoncé les chefs de la Confédération générale du travail qui fomentent les grèves pour maintenir leur position et leur pouvoir. Et il a proclamé que, dans toute cette affaire, le cabinet n'avait eu en vue que les intérêts supérieurs de la France. Le premier ministre a été très applaudi. Le vote de confiance demandé par lui a été emporté par 526 voix contre 90.

Nous voudrions que le gouvernement retrouvât cette majorité écrasante quand il s'agira d'adopter le projet de loi relatif au rétablissement des relations officielles de la France avec le Vatican. Au moment actuel la question n'est pas encore sortie de la période des négociations préliminaires. Le ministère a présenté un projet de loi ayant pour objet le rétablissement de l'ambassade de la république auprès du Saint-Siège. Il a déclaré qu'en cela il s'inspirait " exclusivement de l'intérêt national ". L'exposé des motifs n'a pas manqué de rappeler, comme précaution oratoire, " les prin-

cipes de laïcité inscrits dans les fondements mêmes des institutions républicaines", principes "qui ne sont plus et ne peuvent plus être mis en discussion ". Puis, cette satisfaction donnée aux susceptibilités anticléricales, il a posé la question dans les termes suivants: " Le gouvernement de la république juge le moment venu de renouer avec le gouvernement pontifical nos relations traditionnelles. La diplomatie française doit être présente là où se débattent des questions qui intéressent la France. Elle ne saurait rester plus longtemps absente du siège d'un gouvernement spirituel auprès duquel la plupart des Etats ont pris soin de se faire représenter. "

Après ce premier pas, le gouvernement français a envoyé à Rome un chargé d'affaires ayant pour mission de négocier avec le Saint-Siège relativement aux conditions du rétablissement des rapports diplomatiques. Pendant ce temps les adversaires s'agitent. Ils se divisent en deux classes. Il y a d'abord les jacobins irréductibles qui, sous la dictée des loges maçonniques, se préparent à attaquer de front le projet et à combattre avec acharnement le vote des crédits. A côté de ces enragés, il y a les habiles, les politiciens qui prétendent accepter en principe le rétablissement, mais qui soutiennent que l'on doit d'abord élucider à loisir grand nombre de questions litigieuses et obtenir du pape d'importantes garanties préalables pour le respect des lois et de la politique de laïcité. Dans le dernier numéro des *Etudes,* Yves de la Brière analyse ainsi cette manoeuvre:

" On objecte naturellement l'éventualité d'un voyage du président de la république chez le roi d'Italie, et l'on veut être fixé d'avance sur l'attitude du Saint-Siège: question que notre chargé d'affaires est précisément en train de débattre avec la curie du Vatican. On s'inquiète du retentissement fâcheux que pourrait causer dans le public italien la reprise

amiable des rapports de la France et la puissance pontificale. D'aucuns vont jusqu'à proposer de ne rien tenter dans cette voie sans avoir, au préalable, obtenu l'agrément du Quirinal et de la Consulta... ce qui serait le comble de l'humilité! On proclame inacceptable la création d'une nonciature apostolique à Paris, bien que l'on sache que Benoît XV réclamera (un peu plus tôt ou un peu plus tard) la réciprocité diplomatique. On présente la nonciature projetée comme devant être, à Paris, un centre d'intrigues romaines, aussi redoutables pour le clergé français que pour le gouvernement de la France. Afin de corser le tableau, on paraît croire que le nonce aurait juridiction ecclésiastique sur l'épiscopat français: hypothèse peu conciliable, du reste, avec l'article 267 du nouveau code de droit canonique, où sont définis les pouvoirs des représentants diplomatiques du Saint-Siège. On réclame des sûretés pour l'acceptation nécessaire par Benoît XV et par le clergé de France du régime légal de 1905, c'est-à-dire de cette organisation calquée sur le modèle des consistoires protestants ou israélites qui porte le nom malheureux d'associations cultuelles. On parle avec effroi de la reconstitution progressive des congrégations religieuses et l'on veut exiger que le Saint-Siège impose aux congréganistes le respect de la loi Waldeck-Rousseau. On réclame pour le gouvernement de la république un certain droit de contrôle sur les nominations épiscopales qu'accomplira la papauté dans l'avenir. Et l'on conclut qu'il sera temps d'établir une ambassade au Vatican lorsque, sur tous ces points, l'on aura obtenu de la papauté les concessions les plus formelles et les plus amples. Aussi longtemps que le Saint-Siège différera son adhésion, la création de l'ambassade devrait être pareillement différée. Tel est le plan dans son ingénieuse astuce. Les principaux burgraves qui cherchent à engager dans de pareils méandres la politique française se

nomment, à la chambre, Aristide Briand, et, au sénat, Alexandre Ribot. Leur méthode ressemble à un sabotage du projet de loi, dont ils ont pourtant reconnu en principe la raison d'être. "

En dépit de toutes ces manoeuvres, l'écrivain que nous venons de citer croit que la loi sera adoptée. " L'adhésion d'une majorité comprenant les groupes de droite, du centre-droit et du centre-gauche, dit-il, malgré l'opposition tenace de la plupart des radicaux et des socialistes, doit être attendue avec confiance... en attendant le combat plus laborieux qui s'engagera au palais du sénat. " Nous espérons fermement que ces pronostics ne seront pas démentis par les faits.

• • •

Aux Etats-Unis les partis politiques commencent à se préparer aux élections présidentielles. Comme on le sait, elles ont lieu tous les quatre ans. Le second terme de M. Wilson sera expiré dans neuf mois, en mars 1921. L'élection du futur président a lieu quatre mois avant la fin de l'administration du président en charge. Au mois de novembre les électeurs américains éliront donc un nouveau chef de l'Etat. Et cela signifie que, d'ici à ce temps, une activité politique intense va régner dans la république voisine. Les démocrates et les républicains s'organisent. Ils auront au mois de juin leurs conventions respectives pour le choix de leurs candidats. Celle des démocrates aura lieu à San Francisco, et celle des républicains à Chicago. Déjà se tiennent dans les différents Etats les conventions locales appelées primaires, ou mieux préliminaires, pour le choix des délégués à ces deux grandes conventions nationales. Chaque Etat a droit à un nombre de délégués double de celui de ses sénateurs et de ses représentants au Congrès. De sorte que cha-

cune des deux conventions se compose d'environ un millier de délégués. Les candidatnres commencent à se dessiner. Une chose certaine, c'est que M. Wilson a mis son parti (le parti démocrate) dans une situation bien désavantageuse.

* * *

Au Canada, la session fédérale s'achemine lentement vers son terme. Sir Robert Borden est venu reprendre son poste. Sa santé est assurément bien améliorée. Il paraît avoir recouvré sa vigueur. Est-il assez parfaitement rétabli pour continuer à porter le lourd fardeau du pouvoir et du commandement? C'est encore son secret et celui de ses aviseurs médicaux.

Avec son retour a coïncidé l'exposé financier de sir Henry Drayton. Le ministre des finances avait une lourde tâche à accomplir. Il s'en est acquitté avec talent. Une des qualités les plus saillantes de son discours, c'est la franchise. Il n'a pas essayé de dissimuler la vérité ni d'embrouiller la situation. Il a honnêtement annoncé à la chambre l'état de nos finances nationales et proposé les moyens qui lui paraissent les meilleurs pour l'améliorer. Il a commencé par nous dire le vrai chiffre de notre dette publique. Au 31 mars 1920 le chiffre total de notre passif était de $3,014,483,774.12. Et nous avions un actif apparent de $1,078,537,461.27. Ce qui laissait une dette nette de $1,935,946,312.85. Mais ceci ne satisfait pas sir Henry Drayton. Et il fait une revision de cet actif. Il y trouve des valeurs problématiques et improductives comme les $140,000,000 du Canadien-Nord, les $95,000,000 du Grand-Tronc-Pacifique, les obligations du Grand-Tronc pour $1,148,533, et il décide avec raison de les retrancher de l'actif que l'on peut soustraire du passif. De même il considère que les $103,000,000 de la réserve métalli-

que ne peuvent être traités comme un actif productif et devraient plutôt figurer dans une catégorie spéciale. Il fait encore subir à l'actif quelques réductions de même nature. Et il arrive ainsi à un total de $337,359,124.07 dont il faut dégonfler l'actif. Ce qui reporte notre dette nette à une somme de $2,273,305,436.92. Ce chiffre est incontestablement énorme, et, par voie d'intérêts annuels à payer, il surcharge terriblement notre budget régulier.

Examinons celui-ci. Pour l'année 1919-1920, notre revenu a été approximativement de $388,000,000. C'est le plus considérable que le Canada ait jamais perçu. On peut en décomposer ainsi les principales sources: douanes, $169,000,000; accise, $43,000,000; postes, $22,000,000; taxes sur les profits de guerre, $44,000,000; taxes sur le revenu, $20,000,000; autres taxes de guerre, $17,000,000. Les dépenses ordinaires du fonds consolidé ont été d'environ $349,000,000, y compris $108,500,000 d'intérêts sur la dette publique, $26,000,000 de pensions et $49,000,000 pour le rétablissement des soldats. De plus la dépense au compte du capital a été d'à peu près $187,000,000, ce qui porte à environ $536,000,000 les dépenses générales de l'année 1919-1920. Ceci n'indique pas les dépenses, dites de guerre, encourues pour la démobilisation de notre armée. Elles se sont élevées durant cet exercice à $350,000,000. Ajoutons cette somme aux $536,000,000 de nos dépenses générales, et nous arrivons à un total de $886,000,000. Notre revenu ayant été de $388,000,000, nous avons dû faire face à un écart de $497,000,000, et cela au moyen des emprunts, dont notre dette s'est trouvée augmentée.

Maintenant quelles sont les perspectives pour l'année 1920-1921 ? Nos dépenses ordinaires probables seront de $328,500,000, et de $341,000,000 en ajoutant les $12,500,000 de bonus du service civil. Dans ce chiffre est compris la

somme énorme de $140,000,000 pour l'intérêt sur la dette, soit une augmentation de $31,500,000. La dépense au compte du capital sera d'environ $41,000,000. Il nous faudra de plus pourvoir aux déboursés suivants: $50,000,000, pour le rétablissement des soldats; $48,000,000, pour prêts au Canadien-Nord; $17,000,000, pour frais d'outillage des chemins de fer; $13,000,000 pour prêts aux provinces, afin de les aider dans la politique d'amélioration des habitations. Avec quelques autres déboursés probables, le total de la dépense pour l'exercice commencé le 1er avril 1920 sera d'environ $549, 000,000. Notre revenu probable, sur la base de taxation de la dernière année fiscale, sera de $381,000,000. Avec l'argent en banque et les remboursements qui nous seront faits par l'Angleterre, nous arriverons probablement à un chiffre de recettes disponibles de $571,000,000. Seulement, nous aurons à rembourser durant l'année $74,058,000 d'obligations et de billets du trésor échus. De sorte que nos recettes probables seront insuffisantes. Or sir Henry Drayton déclare qu'il ne faut plus emprunter, et tout le monde en tombera d'accord avec lui. Donc il nous faut trouver des revenus additionnels. Et le ministre des finances a proposé une série de résolutions à cet effet.

Il n'appartient pas à cette chronique d'entrer dans le détail des nouvelles taxes et d'en expliquer le fonctionnement. Qu'il nous suffise de dire qu'elles comportent un droit payable sur tout achat d'objet de luxe. Sont considérés comme tels les bijoux, les vêtements qui dépassent tel prix, par exemple un complet pour homme valant plus de $45, un costume pour dame valant plus de $60, des chaussures valant plus de $9, des manteaux de fourrures pour dames valant plus de $100. etc. Tous ces articles seront frappés d'une taxe d'achat de 10 pour cent. Une taxe de même nature, mais de 20 pour cent, sera aussi payable sur les pianos auto-

matiques, les gramophones, etc. En outre, il y aura une taxe de vente de un pour cent, payable par tous les fabricants, les marchands en gros, les importateurs, ets. Les droits de timbre sont remaniés et le fonctionnement de la taxe sur le revenu est modifié.

Telles sont les grandes lignes des innovations fiscales proposées par sir Henry Drayton. Elles provoquent naturellement beaucoup de récriminations. Elles devront être modifiées sur certains points. Puissent-elles au moins avoir pour résultat une diminution des dépenses de luxe, ou une augmentation du revenu permettant au Canada d'équilibrer son budget et de porter sans fléchir le pénible fardeau que lui a légué la grande guerre!

Thomas CHAPAIS.

Ottawa, 26 mai 1920.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

JUBILE D'ARGENT ET D'OR DE MGR PAUL LAROCQUE, par M. l'abbé Dolor Biron. — Imprimerie du *Messager*, Montréal, 1920.

Ce livre (grand in-12, 280 pages), est un compte rendu, celui des fêtes, si riches de piété filiale, qui ont solennisé, du 6 au 12 mai 1919, le double jubilé — 25 ans d'épiscopat et 50 ans de sacerdoce — du vénérable évêque de Sherbrooke, Mgr Paul LaRocque, l'un des doyens de l'épiscopat canadien. Mgr Lefebvre, M. l'abbé Octave Martin, M. l'abbé Hector Courtemanche et M. l'abbé Michel Couture, tous des prêtres de Sherbrooke, ont collaboré, avec M. l'abbé Biron, à la mise au point de ce compte rendu, qui dépasse certainement ce qu'on a coutume de trouver en ces sortes de récits. Ils ont réussi à donner à leurs contemporains, en attendant qu'ils le lèguent à la postérité, un fort beau volume, substantiel et plein d'histoire, d'une facture correcte et élégante.

Sous la plume de ces anciens confrères, ou même de ces anciens élèves — jamais oubliés ! — de la maison sherbrookienne, nous avons retrouvé, pour notre part, et certes avec un réel bonheur, une vie et une atmosphère que nous avions naguère connues et aimées. Et il nous paraît bien que l'hommage ainsi offert, par ces messieurs de Sherbrooke, au premier pasteur du diocèse, leur père en Dieu, si justement estimé, se précise et se nuance, de façon variée, en des termes qui sont particulièrement expressifs et éloquents.

M. l'abbé Biron, qui a évidemment assumé la plus lourde tâche, en ce labeur de compilation toujours ardu, termine aimablement sa dédicace au vénéré jubilaire en affirmant (page 18) que " s'il porte l'écrin, les perles ne sont pas de lui ". Ce serait à voir ! Nous avons pourtant reconnu sa touche fine et élégante en plus d'un endroit — voire même quand il cite —ou fait citer—certaine appréciation sur la cantate *Vivat pastor bonus !* Mgr Lefebvre, dans l'article de tête, rend à Mgr de Sherbrooke, avec mesure et discrétion comme il convenait, mais aussi avec un rare bonheur d'expression, un très juste tribut d'admiration. M. l'abbé Martin raconte ensuite, avec une aisance remarquable, des faits difficiles à exposer sans éviter la monotonie. M. l'abbé Courtemanche, entre autres bonnes pages, a brossé une description du nouvel évêché de Sherbrooke qui est un vrai tableau pris sur le vif et qui restera. M. l'abbé Couture, le plus jeune, croyons-nous, de ces messieurs, s'en tire d'une manière très digne et qui

lui fait sûrement honneur. Enfin, les chapîtres écrits *en collaboration*, au sujet des réceptions au Mont-Notre-Dame, au Sacré-Coeur, au Précieux-Sang et chez les Ursulines de Stanstead, laissent facilement deviner des plumes expertes dans l'art de dire avec grâce des choses exquises.

Bref, c'est un bien beau livre, et un livre intéressant, que celui du *Jubilé d'argent et d'or!* Avec cela qu'il est parfaitement imprimé, sur beau papier, et que les gravures (une trentaine) sont très réussies. Ce volume ornera sans doute bientôt toutes les bibliothèques de la région sherbrookienne. Il serait également à sa place dans toutes celles du reste du pays. Il est de ceux qui édifient en même temps qu'ils instruisent. E.-J. A.

* * *

LES JESUITES AU CANADA AU XIXe SIECLE, par le Père Edouard Lecompte, s. j. — Tome I (1842-1872). — Imprimerie du *Messager*, Montréal, 1920.

Voilà pour nous un maître livre! C'est de l'histoire, et de l'histoire de chez nous, qu'en un style sobre et vigoureux, d'une plume alerte et sûre, le Père Lecompte, ancien provincial des jésuites au Canada, nous donne. Le tome deuxième conduira le lecteur jusqu'en 1914. Celui-ci, le premier, va de 1842 à 1872. Il traite de l'arrivée des jésuites à Montréal, sous Mgr Bourget, en 1842. C'est d'abord le retour au Canada (livre I), puis l'auteur expose,en leurs détails,les établissements de Laprairie (livre II), de Sandwich (livre III), de Montréal (livre IV), de Sandwich encore (livre V), des missions sauvages (livre VI), du Haut-Canada (livre VII), du noviciat au collège Sainte-Marie, puis au Sault-au-Récollet et des oeuvres de Québec (livre VIII), et enfin, tout spécialement, du collège Sainte-Marie et du Gésu (livre IX).

On l'aperçoit aisément, c'est un peu, et même beaucoup, l'histoire catholique de Montréal sous l'administration du grand Mgr Bourget qui nous est racontée en ces 334 pages. Nous connaissons nombre de Montréalais qui diront " Enfin! " avec un profond soupir de soulagement. Car la *Vie de Mgr Bourget* n'est pas encore écrite, et elle devrait l'être. Il y a, dira-t-on, le livre de Savaëte, le Ve volume, croyons-nous, de la fameuse collection *Vers l'abîme*. Mais ce livre-là, quelque soit la valeur de sa documentation, à cause de son esprit frondeur et du parti-pris évident du ou des compilateurs, est un mauvais livre au sens réel des mots. Tandis que le tome du Père Lecompte se distingue par la pondération et la mesure, tout autant que par sa facture absolument correcte et même

élégante. Naturellement, l'ancien provincial, puisqu'il expose l'histoire des jésuites, ne traite pas toute la matière qu'embrasserait une *Vie de Mgr Bourget*, et, d'autre part, par endroits, amené sur d'autres terrains, il la dépasse, son cadre l'exigeant. Mais, quand même, nous tenons à noter que le puissant travail du Père Lecompte constitue un apport considérable à l'histoire de Montréal au XIXe siècle.

Cet accusé de réception ne nous permet guère de rendre complète justice, d'ailleurs, au mérite de ce nouveau volume. Tout ce que nous pouvons dire, en remerciant respectueusement l'auteur de nous avoir honoré par l'envoi d'un exemplaire, c'est que tous les Canadiens instruits, et en particulier nos confrères du clergé, s'assureront des heures instructives et intéressantes au plus haut point, en se procurant et en lisant attentivement *Les Jésuites au Canada au XIXe siècle.* E.-J. A.

* * *

GRANDS ANNIVERSAIRES, par M. l'abbé H.-A. Scott, curé de Sainte-Foy, de la Société royale du Canada, à l'*Action sociale*, à Québec, 1919.

"Ce volume (304 pages) — raconte la préface, écrite par l'auteur —se compose de notes historiques et de discours, qui, parfois, sont aussi de l'histoire, classés, tantôt par ordre de dates, tantôt, et plus fréquemment, par ordre d'importance ou de logique. Quelques-uns ont leur cadre, c'est-à-dire sont accompagnés du récit des fêtes qui en ont été l'occasion." Il y a, comme cela, une douzaine d'études ou de discours, qui traitent de sujets variés. " On reconnait, écrit à l'auteur Mgr Paquet, en vous lisant l'historien distingué de *Notre-Dame-de-Sainte-Foy*, pour qui les annales de notre pays n'ont plus de secrets. On reconnait aussi le théologien averti qui, tout en cultivant les âmes confiées à sa garde, et tout en faisant de l'histoire de l'Eglise l'objet de ses études préférées, n'a jamais perdu de vue les problèmes religieux et sociaux les plus importants de notre époque. " Et Mgr Paquet, dont l'abbé Scott fut le confrère de classe au séminaire de Québec, ajoute aimablement: " J'ai reconnu autre chose encore: cette plume alerte, cette intelligence vive et facile, qui, dans nos classes d'humanités et de rhétorique, faisaient le désespoir de vos condisciples moins bien doués que vous... " Nous sommes en bonne compagnie, par conséquent, pour louer le talent de l'auteur en même temps que le mérite du fort beau volume dont il vient d'enrichir le trésor encore modeste de notre littérature nationale. Le curé de Sainte-Foy, en dépit

de sa réserve et de sa modestie — car il ne sort guère de son presbytère et se soucie fort peu de faire montre de son savoir — est pourtant l'un de nos hommes de lettres les plus instruits et les mieux qualifiés. Il y a toujours un gros risque à publier des discours. Nous savons des hommes publics qui eussent mieux fait de garder en portefeuille leurs périodes et leurs tirades trop riches de banalités. Mais l'abbé Scott n'est pas de ceux-là, tout au contraire. Ses discours, aussi bien que ses notes historiques, sont substantiels et documentés. Ils se lisent avec intérêt et profit pour le lecteur. Sûrement, le volume qui les contient sera à sa place dans les bibliothèques sérieuses de notre pays et d'ailleurs, tout à côté de son excellente *Notre-Dame-de-Sainte-Foy*. E.-J. A.

* * *

LE DIVORCE, par le Père M.-Ceslas Forest, o. p., professeur de théologie à Ottawa. — Imprimerie *Le Droit*, Ottawa, 1920.

La grave question du divorce est malheureusement à l'ordre du jour chez nous. Nos législateurs d'Ottawa, avec le projet Nickle de l'an dernier et le projet Barnard de cette année, s'en sont occupés, pour se demander s'il convient de rendre plus facile, du point de vue légal, dans plusieurs de nos provinces — Québec excepté — le recours aux tribunaux en sa faveur. L'on se rappelle le puissant discours que notre éminent collaborateur, M. le sénateur Thomas Chapais, a prononcé récemment à la chambre haute sur ce sujet. Le Père Forest s'est ému, lui aussi, des dangers auxquels ces mesures anti-sociales autant qu'anti-chrétiennes vont nécessairement exposer nos concitoyens. C'est la raison de son étude, très forte et très bien écrite, sur le divorce, qui a d'abord paru en partie dans la *Revue dominicaine* et dans le *Devoir*. Ce livre de 150 pages se recommande tout ensemble par la solidité de sa doctrine, par la valeur et la précision de sa documentation, et enfin par l'aisance et la facilité de son style. L'auteur traite, dans une première partie, du divorce au point de vue doctrinal, et, dans une seconde, du divorce au point de vue juridique. Le chapitre II de cette seconde partie — *Le divorce au Canada* — est pour nous particulièrement instructif. E.-J. A.

* * *

LE CHOC, traduction du *Clash* de M. Moore, par Ernest Bilodeau. — Chez Beauchemin, à Montréal, 1920.

Nos lecteurs savent déjà tout ce que nous pensons de bien du solide et sérieux ouvrage de M. Moore — un de ces trop rares anglo-protestants qui connaissent les Canadiens français et ont le courage de leur rendre justice. M. Bilodeau, le si vivant couriériste parlementaire du *Devoir*, nous en donne une traduction bien faite. Tout le monde voudra l'avoir dans sa bibliothèque. E.-J. A.

* * *

CATECHISME DES SOCIETES COOPERATIVES AGRICOLES DU QUEBEC, par l'abbé J.-B.-A. Allaire. — Imprimerie *La Tribune*, Saint-Hyacinthe, 1919.

L'abbé Allaire est un travailleur. Non seulement, il fonde des coopératives et des cercles, sans délaisser ses travaux de dictionnaire du clergé canadien-français, mais encore il publie des livres et des tracts. En particulier, il s'intéresse aux choses de la classe agricole. Récemment, il donnait, à Québec, une causerie sur ce sujet qui a été très remarquée. Son *Catéchisme des coopératives* sera sûrement apprécié. E.-J. A.

* * *

MGR ANTONIN TACHE, par J.-Ernest Cyr, ancien député. — Saint-Boniface, 1920.

C'est une conférence, donnée à Saint-Boniface, le 25 janvier dernier, et maintenant mise en plaquette. Elle constitue un bel hommage à la mémoire de ce grand évêque de l'ouest, digne émule des Plessis et des Bourget, que fut Mgr Taché. E.-J. A.

* * *

LE CATECHISME LITURGIQUE, par Dom Camille Lerne (480 pages). — Chez Mame, à Tours, 1920.

Ce catéchisme a l'avantage de mettre en un seul volume à la portée du lecteur un résumé substantiel de l'*Année liturgique* de Dom Guéranger. Le livre est divisé en quatre parties : 1. *Temps de l'Avent*, 2. *Temps de Noël et de l'Epiphanie*, 3. *Carême et Temps pascal*, 4. *Temps après la Pentecôte*. Sur chacune de ces saisons liturgiques, il renferme des considérations historiques, doctrinales, morales ; il en explique l'esprit, les cérémonies, les prières.

Cet ouvrage sera très utile aux prêtres comme livre de lecture spirituelle et même de méditation. Il leur permettra de se pénétrer toujours davantage de l'esprit de l'Eglise et de réaliser le voeu du pontifical : *Agnoscite quod agitis.* Il leur fournira aussi d'utiles sujets d'instructions qui, en éclairant les fidèles sur le sens des offices, les y rendront plus assidus et plus attentifs. Pour les membres des communautés religieuses et pour les fidèles instruits un pareil livre est un trésor. La connaissance des objets du culte, une intelligence plus complète des prières et des cérémonies de l'Eglise, l'habitude de tirer du culte catholique des leçons pratiques: tels sont les principaux avantages qu'ils y trouveront. Si l'ignorance engendre souvent le dégoût des offices, la science sûre et claire communiquée par le *Catéchisme liturgique* en assurera l'estime et l'influence sanctifiante. H. G.

* * *

DIX MOIS A VERDUN, par M. l'abbé Thellier de Poncheville. — Chez De Gigord, 15, rue Cassette, à Paris VIe, 1920.

On raconte qu'à la cour d'Angleterre, un jour qu'on parlait d'un épisode glorieux de la guerre, quelqu'un jeta cette interruption: " Et Verdun? " Aussitôt le roi, imité de tous, se leva, voulant montrer ainsi l'admiration et le respect dûs aux héros de la vallée meusienne. C'est que Verdun est maintenant synonyme du plus grand courage, de la plus virile fermeté, du plus pur esprit de sacrifice. Verdun, nom qui résonne comme un clairon sonnant la charge, qui flamboie comme un drapeau dans le soleil de la victoire, est une épopée. C'est le symbole de l'invincible résistance française. Les années passeront, Verdun resplendira toujours. Ce sera la fierté de la France! — M. l'abbé Thellier de Poncheville, aumônier d'une des plus vaillantes divisions de Verdun, a donné en des pages magnifiques de vie et de vérité un saisissant tableau des événements formidables de cette bataille qui s'est déroulée pendant dix mois, où il a eu sa part de fièvre, d'angoisses, de fatigues, de dangers, de désespoirs et de joies.

Les lecteurs canadiens, en lisant ces pages, aimeront à se ressouvenir des magnifiques conférences que l'auteur nous donnait naguère, au Monument National, à Montréal, sur ce même sujet. E.-J. A.

Sir Adolphe Routhier

TOUS nos lecteurs le savent : le 27 juin dernier, à sa résidence de Saint-Irénée-les-Bains, après quelques jours seulement de maladie, notre éminent collaborateur à la *Revue,* l'une des gloires des lettres canadiennes en même temps que de la magistrature en notre pays, sir Adolphe Routhier, est mort, dans sa quatre-vingt-deuxième année d'âge, et après plus de cinquante années de vie publique.

Nous ne tenterons pas, dès aujourd'hui, de rendre à sa mémoire l'hommage que nous lui devons. Son oeuvre est trop considérable pour que nous essayons de l'analyser en quelques lignes — les seules dont nous disposions dans cette livraison. Si Dieu nous prête vie, nous y reviendrons peut-être plus tard. Pour le moment, nous voulons uniquement nous incliner devant la tombe où disparaît l'un des fils les plus méritants de la race française au Canada.

En janvier 1869 — il y a cinquante-et-un ans — M. Routhier, dans une poésie intitulée *Le premier de l'an,* que publia précisément notre *Revue canadienne,* mettait sur les lèvres de ses deux enfants — Angéline et Jean-Charles — ces vers, un peu jeunes, mais si chrétiens :

> Oh ! que c'est beau le ciel ! Et que je voudrais bien,
> Sur les ailes de feu de mon ange gardien,
> M'envoler aussi, moi, dans la sainte patrie !

Il s'y en est allé, selon le voeu de son coeur resté croyant toujours, à l'aube de sa quatre-vingt-deuxième année, et c'est l'un de ces deux enfants de jadis, sa très digne fille, Mlle Angéline, qui lui a fermé les yeux.

Sir Adolphe, tout chargé d'ans et de gloire qu'il était, avait bien voulu continuer à notre *Revue* sa collaboration distinguée. Dans notre avant-dernière livraison (mai 1920), nous donnions, nos lecteurs se le rappellent sans doute, la suite de ses *Souvenirs d'enfance*, qui resteront, hélas! interrompus, la maladie qui devait l'emporter étant survenue au moment où il se disposait à nous écrire ce qui aurait paru en juin. Nous n'avons pas le droit de nous flatter que les dernières lignes qu'il a écrites aient été pour nous. Mais nous sommes autorisé à croire que l'une de ses dernières pensées aura été pour notre modeste périodique. C'est un honneur dont nous sommes fiers.

Adolphe-Basile Routhier était né, le 8 mai 1839, à Saint-Placide, sur les bords de ce lac des Deux-Montagnes qu'il nous décrivait, à 81 ans, avec tout l'enthousiasme d'un rhétoricien. Il avait fait ses classiques à Sainte-Thérèse, dont il est resté l'étoile de première grandeur depuis tant d'années, et ses études légales à l'Université Laval de Québec. Admis au barreau en 1861, il ne tarda pas à s'y distinguer. L'Université lui confia bientôt sa chaire de droit civil, puis celle de droit international, qu'il occupa de 1897 à 1917. Dès 1873, à 34 ans, il était nommé juge de la cour supérieure. Il devint juge d'amirauté en 1897 et juge en chef dès 1902. C'est dire qu'il a fourni, comme magistrat, une carrière de 47 ans ! A deux reprises, il fit partie de la chambre des communes. En 1897, il refusa l'honneur et la charge de lieutenant gouverneur des Territoires du Nord-Ouest. En 1904 et 1905, il agit comme administrateur de la province de Québec, en l'absence du lieutenant-gouverneur. Il fut président de la Société Royale du Canada (1915) et président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. Le pape l'avait nommé chevalier de Saint-Grégoire et le roi l'avait créé chevalier de Saint-Michel et de Saint-Georges.

Ses oeuvres littéraires sont nombreuses. En voici la liste à peu près complète: *Causeries du dimanche* — *A Travers l'Europe* — *En canot* — *Les échos* (poésies) — *A travers l'Espagne* — *Conférences et discours* — *Les grands drames* — *De Québec à Victoria*—*La reine Victoria et son jubilé* — *Québec* (grand in-4, illustré) — *Le Centurion* (roman)— *Essai d'apologétique* — *Paulina* (roman) — *Montcalm et Lévis* (drame)—; en préparation: *Blanche des Aulnes* (roman canadien) — *Conférences et discours* (3e série).

Encore un coup, nous ne prétendons pas, en quelques lignes, rendre justice à sa mémoire et à son oeuvre. Nous y viendrons plus tard, s'il plaît à Dieu.

Magistrat intègre et homme de lettres distingué, très mêlé à tous les mouvements qui ont agité l'opinion en notre pays depuis soixante ans, considéré et honoré par tous ceux qui ont joui de son commerce, sir Adolphe Routhier laisse, avant tout et par-dessus tout, le souvenir d'un chrétien croyant et pratiquant sans ostentation mais sans respect humain.

Devant ce grand défunt, l'un des plus grands hommes de notre pays, qui fut des nôtres à la *Revue canadienne* et que nous aimions autant que nous l'admirions, nous nous inclinons avec un profond respect.

La Rédaction,

par **E.-J. A.**

La " Semaine sociale " de Montréal

(21-25 JUIN 1920)

PREMIER ARTICLE

LES DEUX PREMIÈRES JOURNÉES

LA première *Semaine sociale* du Canada qui s'est tenue à Montréal, du 21 au 25 juin dernier, a constitué dans la vie de notre pays tout un événement, qu'il convient, nous semble-t-il, de consigner dans les pages de notre *Revue canadienne*. Depuis soixante ans bientôt que notre vieille revue existe, elle a ainsi bien souvent enregistré l'un ou l'autre des faits saillants de notre histoire nationale ou religieuse. Depuis treize ans maintenant que la confiance de nos supérieurs et de nos collègues de la direction nous a chargé de sa rédaction principale, nous nous sommes efforcé d'être fidèle à cette honorable tradition. Sans doute, les travaux de la *Semaine sociale* de Montréal seront bientôt publiés in-extenso dans un volume qui sera précieux à plus d'un titre. Aussi bien, ne voulons-nous donner ici que des analyses de ces travaux, risquer peut-être quelques appréciations et, de cette façon, essayer de fixer comme une vue d'ensemble de la grande et belle semaine que nous avons vécue. C'est, pensons-nous, rester dans le cadre et dans la note de notre périodique.

Mgr l'archevêque de Montréal, dans l'allocution qu'il prononçait à la clôture des exercices de la *Semaine sociale*, n'a pas hésité à faire un rapprochement entre elle et la grande *Semaine eucharistique* du congrès de 1910. " Alors, a-t-il dit, il s'agissait de nous fortifier dans l'amour du Dieu qui

vit en l'Eucharistie ; aujourd'hui, nous avons voulu nous fortifier dans l'amour du prochain par l'étude de la question et des oeuvres sociales. " Ce rapprochement est significatif au plus haut point. On ne saurait, en effet, aimer Dieu parfaitement, si, selon la loi de l'Evangile, on n'aime pas en même temps son prochain pour l'amour de Dieu. Et comment aimerait-on vraiment son prochain, c'est-à-dire les hommes dans la société de qui l'on est appelé à vivre, si, dans la mesure de ses forces, l'on n'étudiait pas les besoins de cette même société? Le grand mal dont souffre le monde contemporain, c'est l'individualisme ou l'égoïsme, enfant naturel de la pratique de l'injustice et du manque d'esprit de charité. Il nous faut tâcher de revenir à la doctrine et à la loi de l'Evangile. Seules, en effet, elles peuvent sauver nos sociétés en si grand danger de crouler sous la vague toujours montante du socialisme et du bolchévisme.

C'est ce qu'ont compris les organisateurs de la *Semaine sociale* de Montréal. Les sociétés en péril doivent revenir à Dieu en étudiant la doctrine et la loi de l'Evangile. Mais, cette doctrine et cette loi de l'Evangile, on ne saurait les bien entendre qu'à la lumière des enseignements de l'Eglise, qui seule a mission et autorité pour en exposer et en faire saisir le sens véritable. On s'était donc arrêté à l'idée, féconde entre toutes, de s'instruire de la loi morale qui doit régir les sociétés et les différentes classes qui les composent, en étudiant ou en commentant l'un des plus graves documents émanés de l'autorité de l'Eglise au sujet de la question sociale : la célèbre encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers, qui s'appelle, selon l'usage, d'après les deux mots latins qui la commencent, *Rerum novarum*.

Pendant cinq jours pleins, trop pleins peut-être, une élite de nos penseurs et de nos hommes d'oeuvres, prêtres ou laïques, ont, quatre ou cinq fois par jour, écouté les leçons

que des maîtres distingués avaient été invités à leur donner. Ces maîtres, on les avait recrutés, avec un réel bonheur, un peu partout dans notre pays. Prêtres ou laïques, écrivains de carrière ou orateurs publics déjà connus, sociologues ou économistes, tous, à un titre quelconque, méritaient l'honneur qu'on leur avait fait en les priant de monter dans la chaire professorale de la première *Semaine sociale* du Canada. Ils se sont tous d'ailleurs, selon leurs tempéraments divers, brillamment acquitté de leur tâche. Puisque, même en se plaçant à des points de vue différents, tous devaient commenter l'encyclique, il était impossible d'éviter certaines répétitions. Mais la forme variait suffisamment pour parer à l'inconvénient au moins en partie, et les répétitions elles-mêmes de la doctrine essentielle ne pouvaient que la faire pénétrer davantage dans les esprits, à la façon des coups de marteau qui enfoncent un clou. Cette doctrine essentielle, on pourrait fort justement la résumer dans cette sentence de Jules Simon, que la *Croix* de Paris mettait l'autre jour (16 juin 1920) en exergue au haut de sa première page: " Le tort commun du riche et du pauvre, du patron et de l'ouvrier, est de ne pas entendre le Christ qui leur dit: *Aimez-vous les uns les autres!* " Car, au fond, l'encyclique *Rerum novarum* ne dit pas autre chose, et les *semainiers* de Montréal y sont constamment revenus.

L'on sait que, suivant la définition de Mgr Gibier, la *Semaine sociale* est une université temporaire et ambulante, qui se transporte d'année en année dans tel ou tel centre, aborde l'étude des problèmes sociaux les plus actuels et donne à son public d'auditeurs un enseignement théorique et pratique orienté vers l'action. C'est l'avis unanime de tous ceux qui ont suivi les exercices de la *Semaine sociale* de Montréal qu'elle a justifié cette définition. Ce fut, cinq jours durant, comme un cours suivi ou une classe régulière. " Il y

avait là, écrit le *Messager* de Sherbrooke, une vingtaine de professeurs et environ deux cents élèves. Les *semainiers,* comme on les appelle, étaient des prêtres, des religieux, des hommes et des femmes d'oeuvres, appartenant à toutes les classes de la société, qui s'occupent de questions sociales. Ils sont allés là, comme font les médecins, par exemple, qui vont, pendant une semaine, un mois ou plus, étudier, auprès des maîtres de la science, les dernières acquisitions de l'art de guérir. Les *semainiers* ont ainsi écouté les enseignements de la plus grande spécialiste qui soit dans l'art de guérir les maux dont souffrent la société en général et la classe ouvrière en particulier. Ils ont appris (ou réappris) les succès qu'elle a obtenus dans les cas les plus difficiles qu'enregistre l'histoire des peuples. Ils ont vu quels sont les principes généraux, dont ils ne doivent jamais s'écarter et quelles sont les méthodes les plus recommandables pour traiter les cas qu'ils auront à résoudre. Cette spécialiste, c'est l'Eglise catholique... " — " Ce que nous demandons avant tout à notre peuple ouvrier, continuait l'ardent petit journal sherbrookien, c'est un peu de confiance. Qu'il nous compare sans parti-pris aux autres chefs qui aspirent à le diriger. Qu'il considère, par exemple, les deux derniers grands actes publics de l'internationalisme neutre et des catholiques sociaux; la *Convention de la fédération américaine du travail* et la *Semaine sociale.* Ces deux groupes ont siégé à quelques jours d'intervalle, dans deux immeubles presque voisins, dans la même rue, à Montréal. A la convention américaine, on s'est occupé un peu du monde entier, beaucoup des Etats-Unis et très peu du Canada, et surtout l'on s'est séparé sans s'être accordé sur plusieurs questions importantes. Les *semainiers,* eux, ont consacré tout leur temps à l'étude des problèmes économiques et sociaux du Canada en général et de notre province en particulier, et surtout ils s'en sont allés en em-

portant tous une direction unique sur les questions essentielles... " On ne saurait mieux dire.

La presse catholique et française du pays s'est montrée sympathique et a fait écho aux enseignements de la *Semaine sociale.* Le *Devoir* de Montréal et l'*Action catholique* de Québec, en particulier, ont donné des comptes rendus très complets. Le rédacteur en chef de l'*Action catholique,* M. Jules Dorion, a écrit en plus des analyses, exceptionnellement intéressantes, de chacune des séances. La *Semaine religieuse* de Québec a tenu à les reproduire. Nous allons nous-même y faire plus d'un emprunt. En tout cas, elles nous serviront de guides ou de " directrices ", comme disait notre professeur de l'Institut catholique de Paris. Les séances avaient lieu dans la belle salle de la bibliothèque Saint-Sulpice, rue Saint-Denis. Mgr l'archevêque de Montréal, à qui sa santé s'affermissant de mieux en mieux — que Dieu en soit loué! — a permis d'assister à la plupart des exercices de cette semaine si chargée, s'est déclaré enchanté de tout ce qu'il avait vu et entendu. Les *semainiers* ne pouvaient désirer plus haute et plus réconfortante appréciation.

* * *

C'est la voix de Mgr Bruchési, du reste, qui s'était fait entendre la première aux *semainiers.* Le lundi, 21 juin, la *Semaine sociale* s'ouvrait par une messe dite par Mgr l'archevêque, dans la belle chapelle de Notre-Dame-de-Lourdes, rue Sainte-Catherine. Après la messe, Monseigneur s'avança près du balustre et il parla. Il commenta la parole du divin maître: " Venez à moi, vous qui êtes chargés, et je vous soulagerai. " Jésus seul, dit-il, pouvait prononcer cette parole étonnante de toute-puissante bonté, parce que seul il connaît tous les maux de l'humanité et que seul il peut les

guérir. Cette parole, non seulement il l'a dite quand il était sur la terre, mais il continue de la dire, à travers les âges, par son Eglise. De tout temps l'Eglise, en effet, depuis saint Pierre jusqu'à Benoît XV, a donné aux peuples les leçons et les directions dont ils avaient besoin. Avec ce bonheur d'évocation et cette limpidité d'expression qui lui sont si naturels, Monseigneur a rappelé une belle scène de l'Evangile que le pinceau de Raphaël a naguère reproduite d'une façon brillante. Nous citons:

Ceci me fait penser à une scène introduite par Raphaël dans son immortel tableau de la Transfiguration. Ce tableau vous est bien connu. Pendant que les trois apôtres privilégiés sont avec le Christ glorieux sur le Thabor, les autres sont au pied de la montagne. Un homme se présente, tenant dans ses bras son pauvre enfant tourmenté par l'esprit du mal, et il leur demande de le guérir. Les apôtres regardent vers le haut de la montagne, élèvent les bras comme pour dire: " Nous ne pouvons rien, le maître n'est pas ici. C'est à lui qu'il faut s'adresser et c'est lui qu'il faut attendre. " Cet enfant n'est-il pas l'image de la société humaine? Elle souffre de mille manières. Elle souffre dans son corps, dans son esprit et dans son coeur. Elle a toujours souffert. Elle s'est présentée parfois à des philosophes, à de prétendus amis du peuple, à des inventeurs de système. Et dites-moi ce que les philosophes et les inventeurs de système ont fait ? Toutes leurs expériences ont fait faillite. Il faut bien, l'histoire en main, en revenir à la parole de l'Evangile. Oui, c'est le Christ qui seul guérit le monde. Lui seul l'a dit et l'a fait: " Venez à moi, vous tous qui souffrez, vous qui portez des fardeaux, vous qui travaillez, et je vous soulagerai." Ce sera, messieurs, je n'en doute pas, la conclusion de toutes les leçons et de tous les discours que nous allons entendre au cours de cette semaine. Ça a été la conclusion de toutes les *Semaines sociales* d'Europe. Le Christ et l'Eglise, voilà ceux qui éclairent, ceux qui guérissent, ceux vers qui doivent aller nos pauvres âmes affligées, voilà ceux vers qui doivent monter nos prières si nous voulons qu'elles soient exaucées.

L'objection s'était présentée à l'esprit de plusieurs que faire une *Semaine sociale,* chez nous, au Canada, c'était plu-

tôt du luxe. En avions-nous besoin? Mgr l'archevêque voulut répondre à la question.

Les dangers qui menacent le monde nous menacent nous aussi. Nous n'avons, pour le constater, qu'à regarder autour de nous, qu'à lire ce qui s'écrit, qu'à écouter ce qui se dit, qu'à voir ce qui se fait. Le socialisme, évidemment, chez nous, n'est pas à craindre pour le moment. Mais il y a d'autres erreurs à combattre, d'autres principes faux qui s'étalent, des malaises déplorables auxquels il faudrait porter secours. Est-ce que nous ne sommes pas continuellement en présence de menaces de guerre entre le capital et le travail, entre les patrons et les ouvriers, et cela d'un bout à l'autre du pays? Est-ce que nous n'entendons pas sans cesse des réclamations, des récriminations, auxquelles on refuse de faire droit ? Est-ce que les chefs d'industrie et leurs milliers d'ouvriers s'entendent? Forme-t-on une famille chrétienne? Les patrons sont-ils des pères? Les ouvriers sont-ils vraiment des fils? La justice est-elle observée? La famille de l'ouvrier profite-t-elle des labeurs du père comme elle devrait en profiter? Est-ce qu'il n'y a pas des groupes qui se forment avec des programmes divers et souvent dangereux pour se protéger et se défendre? Est-ce que les conventions ne succèdent pas aux conventions? Et quand on songe que, dans ces conventions ouvrières, on arrive après des semaines de travail à des centaines de résolutions concernant les droits du prolétariat contre les capitalistes, l'esprit le moins averti sent quelque inquiétude. Tous les esprits sont préoccupés. L'action sociale est l'action qui s'impose. Est-ce qu'il n'y a pas des conflits qui surgissent à tous moments et chez nous même, dans notre catholique pays, et même dans nos paisibles paroisses où vont s'installer les industriels? Combien de grèves avons-nous comptées chez nous depuis quelques années? Et la grève, vous savez ce que c'est ? C'est le chômage, la manufacture fermée, le travail arrêté, la crainte et la misère au foyer, la haine au coeur de l'ouvrier. On arrive à des compromis. Les compromis ne règlent pas la question. La grève est finie un jour. Elle recommence plus tard. Nous avons eu toutes sortes de grèves, presque dans tous les métiers, et, ce qui ne s'était vu nulle part, la grève de ceux qui par état, par devoir et par conscience, sont chargés de protéger la vie, la propriété de leurs concitoyens. Ce qui s'est fait ici a été imité ailleurs, aux Etats-Unis et en Europe. Mais c'est ici, je crois, qu'a eu lieu pour la première fois cette grève dont je parle et que les lois devraient interdire sous les peines les plus sévères. Vous

parlerez des grèves au cours de cette semaine. L'Eglise a, là-dessus, sa doctrine. La grève est quelquefois permise. Mais la grève sans principes, surtout la grève par ceux qui sont chargés des services publics? Non. Cette grève ne saurait être tolérée. Messieurs, quand on aime son pays et qu'on aime ses frères, quand on est chrétien et que Dieu a mis dans son coeur un peu de cette sympathie que le Christ avait pour les hommes, on ne peut pas rester indifférent en présence de pareils spectacles.

C'est à ces préoccupations si graves, estime Monseigneur, que les hommes de bonne volonté que sont les *semainiers* vont donner leur attention. Mais, pour faire oeuvre utile et sûre, ils avaient besoin d'un guide. Nous ne pouvons faire autrement que de citer encore le texte si net et si clair de Sa Grandeur:

Ce guide vous êtes allé le chercher au Vatican et c'est l'encyclique de Léon XIII, le magistral document publié en 1891, sur la condition des ouvriers, qui va être votre charte, j'allais dire votre catéchisme. Oh! le catéchisme merveilleux que celui-là ! Savez-vous, messieurs, ce que cette encyclique, venant à une heure si opportune, a coûté d'heures de méditations, d'anxiétés, d'angoisses, de recherches à l'illustre pontife qui l'a signée? Savez-vous combien d'intelligences se sont réunies pour arriver aux formules qui nous paraissent si simples? Vous avez lu évidemment cette encyclique. Plus on la relit, plus on la trouve admirable. Et toujours chaque mot a sa signification et sa portée. Elle est de tous les âges. Benoît XV disait naguère qu'elle n'a rien perdu de sa fraîcheur, que ce qu'elle enseignait il y a déjà longtemps est aussi nécessaire aujourd'hui qu'alors. Commentez cette encyclique. Allez y chercher la solution des problèmes qui agitent et tourmentent la société. Que ce soit la noble tâche de votre *Semaine sociale.*

* * *

A la salle Saint-Sulpice, c'est le Père Archambault, de la compagnie de Jésus, qui donna la première leçon, ce lundi avant-midi. Il avait été l'âme de l'organisation (avec MM. l'abbé Perrier, Omer Héroux et Guy Vanier) de la *Semaine*

sociale. Il convenait qu'il fût à l'honneur d'exposer son opportunité et son programme. Elle répond à un besoin, expliqua-t-il, car la société traverse une crise aigüe et nous sommes menacés avec elle. C'est pour conjurer cette crise et parer à ces maux que Léon XIII écrivit l'encyclique que nous allons étudier, " en l'expliquant point par point et en l'appliquant à notre propre situation ". Or, peu de méthodes conviennent à ce but comme celle des *Semaines sociales.* Elles sont une oeuvre de doctrine, elles créent des liens précieux, elles orientent vers l'action. Ouvrons donc la nôtre avec un sentiment très vif de son opportunité. Faisons-la solide et pratique.

Fils de l'esprit, affirmons sa domination sur la matière. Membres surtout de l'Eglise, d'une Eglise vivante et agissante, ne laissons pas passer l'heure qui sonne de l'équipement intellectuel, des manoeuvres sociales et des cohésions urgentes. Demain il sera peut-être trop tard. Le sol que nous habitons retentit actuellement du pas lourd d'armées en marche. C'est le prolétariat qui se lève d'un bout à l'autre du pays. Que veut-il? Plus de bien-être, souvent aussi plus de justice et plus d'amour. Aucune barrière, économique ou législative, n'est assez forte pour arrêter ses flots sans cesse grossissants. Seule une doctrine morale qui tempère les inégalités nécessaires, rapproche le riche du pauvre, attache les âmes à leur devoir, peut endiguer cette marée montante. Et c'est parce que le catholicisme possède cette doctrine que se tournent aujourd'hui vers nous, vers le petit groupe français du Québec, si méprisé hier, les gardiens impuissants de l'ordre dans les autres provinces. Ils attendent de nos vertus traditionnelles une résistance efficace aux doctrines subversives, ils nous demandent le lumineux exemple d'une société où le capital et le travail vivent, sans oppression et sans haine, dans la bonne entente et la paix. Rôle important que nous ne pouvons écarter sans trahir la mission que la providence nous a confiée sur ce continent et qu'attestent les phases diverses de notre histoire. Rôle auquel doit collaborer chaque élément de la race puisqu'il est fait des gestes de chacun, s'ajustant harmonieusement les uns aux autres et groupant en un faisceau infangible les âmes dont ils relèvent. Rôle enfin qui exige l'action d'une élite profondément pénétrée des principes sociaux qu'enseigne l'Eglise et s'efforçant de les

diffuser autour d'elle, là surtout où essaient de s'implanter des théories opposées. La semaine qui s'ouvre ce matin, mesdames et messieurs, a pour but de former cette élite. En vous enfermant ici pendant cinq jours vous vous préparez donc à accomplir une grande oeuvre : le maintien de l'ordre sur ces vastes terres découvertes par nos aïeux et promises à de si magnifiques développements, le rayonnement du catholicisme qui en aura été l'agent essentiel. Voilà de quoi stimuler vos coeurs de patriotes et de croyants. Il n'est pas besoin, pour vous inciter au travail, d'autres arguments.

* * *

Les deux leçons de l'après-midi de ce premier jour de la *Semaine sociale* furent données par deux hommes entre qui il nous paraît séduisant de faire un rapprochement : M. Guy Vanier, avocat de Montréal, que la confiance de ses amis allait appeler dans quelques jours, pour succéder au Dr Baril, à la présidence de l'Association catholique de la jeunesse canadienne, et Mgr Eugène Lapointe, vicaire général du diocèse de Chicoutimi. Le premier devait traiter " du mouvement social catholique qui a précédé l'encyclique ", et le deuxième, " de la crise sociale telle que décrite par Léon XIII ", deux sujets évidemment très connexes. De ces deux conférenciers, l'un est jeune, il a à peine atteint ses trente-cinq ans, l'autre dépasse la soixantaine et a déjà toute une vie d'oeuvres à son crédit. Comme les coeurs se touchent cependant et comme les âmes se rencontrent ! C'est que le prélat qui a de l'âge a su rester jeune dans son ardeur au bien et que cet avocat encore au seuil de sa carrière a su mûrir très vite. Ou mieux encore, c'est que tous les deux vivent de cette vie catholique qui participe à celle de l'éternité et dans laquelle toutes les individualités se fondent. La jeunesse est parfois envahissante autant que turbulente ; elle ne l'est pas chez les convaincus comme M. Vanier. L'homme qui vieillit est souvent aigri et misanthrope ; il ne l'est pas

chez les sincères comme Mgr Lapointe. L'idée qu'ils servent tous les deux les rapproche en les élevant.

* * *

M. Vanier expose donc que l'encyclique de Léon XIII a été précédée d'un mouvement social catholique intense. Un peu partout, les penseurs croyants sentaient que, pour parer aux ruines causées par le philosophisme et la révolution du XVIIIe siècle, il fallait reconstruire les bases de la société, rappeler la bourgeoisie au sens du devoir, réconcilier le peuple avec les classes en possession du pouvoir et de la richesse, et, pour cela, revenir à la tradition chrétienne. En un raccourci substantiel et éloquent, M. Vanier refait l'histoire de De Mun en France, de Ketteler en Allemagne, de Manning en Angleterre, de Vogelsang en Autriche, de Toniolo en Italie et de De Curtins en Suisse... de tous ces mouvements qui aboutissent à la célèbre union d'études de Fribourg, où s'exprimait, en 1888, l'avis que, "dans le désarroi des esprits en présence de la question sociale, il serait extrêmement opportun qu'un document pontifical rappelât l'enseignement de l'Eglise et l'adaptât aux circonstances du temps présent". Mieux que personne Léon XIII comprenait son temps. Au sortir de la retentissante affaire des *Chevaliers du travail* et de la non moins retentissante échaffourée occasionnée par la venue à Rome des ouvriers français, exactement le 16 mai 1891, l'encyclique paraissait. Et M. Vanier conclut:

L'événement eut d'universelles répercussions. L'organe du socialisme allemand osa même avouer sous le coup de l'émotion que le pape avait résolu la question sociale. Toutes les écoles rendirent hommage à l'efficacité des directions énoncées. Au lendemain de la mort de Léon XIII, on voyait sur les devantures de Rome de grandes affiches: " Fermé pour deuil mondial ". Le pape qui a vu avec plénitude la grande pitié de la

société moderne, et qui a promulgué l'enseignement capable de remédier à ses misères, est en effet entré dans l'histoire comme un bienfaiteur insigne de l'humanité.

* * *

Mgr Lapointe pénètre, lui, dans l'analyse même de l'encyclique, et, à la suite de Léon XIII, il raconte la crise à laquelle elle voulait parer. Formé aux grandes écoles de Rome, longtemps professeur de philosophie, habitué à scruter la question sociale et tout ce qui s'y rapporte — c'était déjà son grand souci quand nous passions nos vacances d'étudiants romains à Porto d'Anzio ou au Châtelet en Bretagne, il y a trente ans—, le vicaire général de Chicoutimi a condensé, en une page vraiment remarquable, les causes de ce malaise social, qui est peut-être encore plus accentué de nos jours qu'il y a trente ans. Citons-en quelques extraits:

La grande cause économique du conflit des classes, c'est l'affluence des richesses dans les mains du petit nombre, et, conséquemment, l'indigence de la multitude... La grande industrie a tout changé dans la vie de l'ouvrier. Elle a substitué les grandes usines au petit atelier. Elle a provoqué les larges agglomérations humaines dans les faubourgs industriels. Grâce à elle, la petite propriété a fait place à la grande et presque tout le monde est devenu salarié et locataire. L'ouvrier moderne est devenu un simple rouage dans le mécanisme de la grande industrie, où on le paie le moins possible, où on le met de côté dès qu'il cesse d'être utile. L'ouvrier est assujetti à un travail uniforme, matériel et abrutissant,dans une atmosphère surchauffée et poussiéreuse, au milieu des odeurs d'huile et de graisse. Le salaire est insuffisant pour entretenir une famille nombreuse. Il est toujours exposé à cesser ou à baisser. Il ne permet de faire aucune économie pour les jours de chômage, de maladie, de vieillesse et d'infirmité. Le nombre des sans-travail est angoissant. Le grand nombre de non-propriétaires est l'un des vices radicaux de notre édifice social. La propriété n'est pas seulement un droit, c'est un besoin; elle est comme le prolongement de l'être humain. Le propriétaire devient difficilement un sans-patrie ou un révolté. Les locataires ne sont pas assez bien logés.

Notre siècle industriel a été dur pour les pauvres gens. On y a rencontré quelques bons samaritains, mais en trop petit nombre. Les ouvriers sont mieux payés qu'autrefois, mais le coût de la vie a monté en proportion. De sorte que l'ouvrier ne s'est guère enrichi, tandis que les capitalistes se sont enrichis fabuleusement. Aux Etats-Unis surtout, le contraste est stupéfiant. On a bien raccourci les heures de travail, on a amélioré les conditions de travail. C'est un adoucissement. Mais la condition de l'ouvrier est restée la même. On n'a pas réformé ses moeurs, ni celles du capitaliste. On n'a pas rectifié les idées, ni calmé les rancoeurs. On n'a diminué l'âpreté à jouir ni chez l'un ni chez l'autre !

Mais, continue Mgr Lapointe, si le malaise social et le conflit qui en résulte ont des causes économiques indiscutables, elles ont aussi, et surtout, aux termes de l'encyclique, des causes morales, qui sont la corruption des moeurs et l'indifférentisme religieux.

L'homme du peuple qui assiste au prône et au catéchisme peut bien être un illettré, mais non pas un ignorant. La parole du prêtre élargit les horizons du savoir humain et habitue à voir chaque chose dans son cadre et avec des proportions normales, elle assouplit et discipline l'intelligence, elle exerce et rectifie le jugement. Des patrons qui s'y connaissent admettent la supériorité de la main-d'oeuvre fournie par notre population catholique. Nos ouvriers ont l'élévation du sentiment, la dignité de la vie, le respect, l'amour de l'ordre. Ils tiennent à la vie familiale. Ils admettent la nécessité d'une hiérarchie sociale. Les corporations ouvrières du moyen-âge étaient à base chrétienne et préservaient les moeurs et la foi. Depuis ce temps, la dégradation morale a eu un fâcheux retentissement sur les conditions matérielles. Sans principe de morale, l'ouvrier est dissipateur et imprévoyant, il est souvent mauvais époux. Les classes supérieures sont responsables dans une assez large mesure du vice et de l'erreur répandus parmi les masses populaires. On a prêché l'évangile de la jouissance matérielle et on a organisé cette jouissance. On a eu beau jeu en cela, parce qu'aucune organisation professionnelle catholique n'y pourvoyait plus. Ce fut la cause du succès remporté par les syndicats professionnels neutres. Certains services ont été rendus, dans l'ordre professionnel, par ces syndicats neutres. Mais combien de pertes matérielles de toutes sortes ont été accumulées par les grè-

ves qu'ils ont multipliées? Parmi les chefs de ces syndicats, il y en avait quelques-uns de bien intentionnés, il y en avait encore plus qui étaient mauvais et la plupart étaient des illusionnés. C'est pourquoi les syndicats neutres versèrent vite dans les excès les plus regrettables. Des sectaires s'en servirent pour attaquer l'Eglise et l'ordre social... Pour mesurer le mal que font les syndicats neutres, il faut prendre contact avec eux, entendre quelques-uns de leurs chefs parler publiquement et privément de l'Eglise, des prêtres, des riches et des patrons. Quand aucun enseignement religieux ne vient parer aux conséquences du travail machinal et de la propagande neutralisante, la conscience se fausse, l'ouvrier se diminue, le citoyen se pervertit.

Quelle ingrate besogne que celle d'entreprendre de résumer de semblables études ! On voudrait citer encore, et le cadre dont on dispose ne le permet pas.

* * *

La première journée de la *Semaine sociale* allait se terminer, le soir, par une " veillée religieuse ", chez les Pères du Saint-Sacrement. Le Père Tardif y devait commenter, avec autant d'onction que de pieux savoir, l'encyclique *Mirae caritatis,* aussi de Léon XIII, parue onze ans après la *Rerum novarum,* en traitant de l'influence sociale de l'Eucharistie. Un beau thème, comme on voit, que le distingué religieux devait développer en deux parties: 1o l'Eucharistie et les inégalités sociales; 2o l'Eucharistie et l'union des classes. Voici un passage particulièrement significatif:

Les divins exemples d'amour et d'humilité que nous donne Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'adorable Sacrement de nos autels apprendront aux riches à descendre vers les pauvres, à leur être bons et secourables, tandis qu'aux pauvres, ils donneront la force de se résigner à leur sort et d'accepter, par amour pour lui, l'humble degré qu'ils occupent dans l'échelle sociale. Bien plus, l'Eucharistie nous élève au-dessus des questions d'ordre temporel. Elle ajoute à la puissance persuasive de

l'exemple l'espérance et même l'assurance de compensations présentes et futures aux privations que doit s'imposer le riche pour exercer largement la charité et aux privations que doit subir le pauvre pour se résigner sincèrement. C'est ce que chante l'Eglise au jour de la fête du très saint Sacrement: " O festin sacré de l'Eucharistie, où le Christ nous est servi en nourriture, vous remplissez l'âme des biens de la grâce et vous lui donnez le gage de la gloire future ! " Cette plénitude de la grâce qui remplit l'âme du riche et du pauvre, qui la réjouit et l'enivre, voilà pour l'un et pour l'autre les compensations du présent. La gloire future assurée à l'un et à l'autre, et déjà inaugurée dans ce gage, voilà les récompenses de l'avenir. Ah ! que nous sommes loin de la solidarité moderne, pompeuse en formules et généreuse en promesses, qui prétend ignorer la charité et inspirer à tous les hommes le devoir de s'entr'aider, mais pour les seuls motifs de pitié humaine et d'intérêt social, sans aucune vue de récompense ultérieure. Ne sommes-nous donc pas en droit de dire avec Léon XIII que " la charité sincère, qui a coutume de tout faire et de tout souffrir pour le salut et le bien de tous, découle ardente et active de la très sainte Eucharistie, dans laquelle est présent le Christ vivant lui-même, dans laquelle il s'abandonne surtout à son amour envers nous, dans laquelle enfin, entraîné par l'élan de sa charité divine, il renouvelle perpétuellement son sacrifice " ?

* * *

Le deuxième jour, quatre professeurs, deux prêtres et deux laïques, devaient se partager l'*honor* et l'*onus* d'instruire les *semainiers,* et le soir, une grande conférence sur le rôle social et charitable de l'Eglise à travers les âges était au programme.

M. Arthur Saint-Pierre, un jeune, homme de principes et journaliste de talent, traita d'abord de la question ouvrière au Canada, de sa nature et de ses causes. Voici comment M. Jules Dorion analyse la partie substantielle du travail présenté par M. Saint-Pierre :

Le Canada est un pays immense, dont les ressources ne sont pas encore toutes connues ou sont mal exploitées. Il est devenu un pays d'im-

migration, à cause de son espace et de ses richesses naturelles. Près d'une moitié de l'excédent de sa population vient de l'apport d'éléments étrangers. Malheureusement une trop grande partie de ces nouveaux venus, les deux tiers, se sont fixés dans les villes et ont implanté ainsi chez nous les éléments les plus turbulents des pays européens. C'est ainsi que les provinces de l'ouest, pourtant si riches en terrains agricoles, sont devenues les serres-chaudes du socialisme canadien. L'exode de nos propres ruraux vers les villes a encore accentué ce déséquilibre économique et favorisé l'industrialisation de plus en plus rapide de notre pays. La manière dont est composée notre population et le cadre où elle évolue expliquent donc que, malgré tous les avantages que nous possédons, la question ouvrière se pose chez nous — moins sérieuse sans doute qu'en Europe, moins aigüe dans la province de Québec qu'ailleurs, peut-être parce qu'elle a échappé en partie au fléau de l'immigration — mais se pose quand même. La preuve que la population ouvrière n'est pas satisfaite de son sort, on la trouve dans ces organismes qu'elle a mis debout pour se défendre et dans les grèves qui se multiplient. La réalité, c'est que, à part le clergé, ni nos riches, ni nos pauvres n'ont de notions suffisantes du devoir social pour agir comme ils le devraient. Il y a chez nous absence lamentable de principes solides et suffisants.

Et la conclusion à laquelle s'arrête justement M. Saint-Pierre, c'est qu'il faut nous hâter, chez nous comme ailleurs, de répandre dans la masse, au moyen des élites, la science requise et nécessaire à l'action catholique.

* * *

Le deuxième cours, ce jour-là, devait être donné par M. l'abbé Lucien Pinault, professeur de philosophie à l'Assomption depuis de nombreuses années. Ce fut un vrai cours, sans prétentions et sans apprêts littéraires. Le problème social, par les cours précédents, avait été nettement posé. Le socialisme, enseigne l'abbé Pinault, ne saurait résoudre ce problème. Il est incapable de nous guérir du mal dont nous souffrons. C'est un faux remède. Après donc avoir expliqué

la nature du socialisme et montré que cette doctrine s'appuie sur des sophismes manifestes, le savant professeur établit qu'il est inepte en soi, parce qu'il rend pire la condition de l'ouvrier qu'il s'agit d'améliorer, et inapplicable en pratique. Il démontre encore que le socialisme est injuste pour l'individu, qu'il dépouille du droit naturel de propriété; qu'il est injurieux pour la famille, quand il la tolère, parce que sans la propriété de tels ou tels biens assurés elle ne saurait subvenir à ses besoins vitaux; qu'il est subversif des rapports entre la famille et l'individu d'une part et l'Etat de l'autre; qu'il est erroné sur l'origine et la nature de l'Etat et du droit de vote; qu'il est ennemi de toute morale autre que l'insuffisante morale humaine; qu'il est enfin destructif de la seule vraie religion qui est la religion catholique. Par conséquent, il faut se tenir en garde contre tout système qui a pour but de transporter à la société ou à l'Etat la propriété des biens,meubles ou immeubles; il faut se tenir en garde contre le suffrage universel,qui est le grand moyen d'action du socialisme; il faut se tenir en garde contre la diffusion même de la doctrine socialiste, qui est une doctrine perverse. "La question sociale, conclut M. l'abbé Pinault, est avant tout et foncièrement une question morale et religieuse. Implorons les lumières de l'Eglise, la gardienne-née de toute vérité. Allons à elle. Faisons-lui pleine confiance. Elle seule, certainement, brisera le flot montant du socialisme." Appréciant cette leçon d'un maître, M. Jules Dorion écrit: "Avec une verve mordante et des coups de boutoir délicieux, M. l'abbé Pinault a montré que le socialisme est un faux remède, qui non seulement ne vaut rien,mais qui rendrait pire l'état du malade (la société) qu'il veut guérir. Il a commencé par le dépouiller de tous ses faux nez, puis, après l'avoir campé dans sa nudité, il a montré qu'il se fonde sur des sophismes, qu'il est inepte en soi, injuste pour l'individu, injurieux pour la famille, subversif

de l'ordre, ennemi de la morale et destructeur de toute religion surnaturelle..." C'est là une courte analyse imagée qui constitue un bel hommage à la clarté d'exposition et à la solidité d'argumentation de M. l'abbé Pinault. On ne saurait mieux condenser sa leçon, ni plus justement l'apprécier.

* * *

La démonstration de M. l'abbé Pinault était complète. Et pourtant, M. l'avocat André Fauteux, dans son étude, présentée l'après-midi du même jour, sur " les conséquences funestes du socialisme ", sut y ajouter quelque chose. Il parla en légiste, autant que son prédécesseur à la tribune avait parlé en philosophe, pour en arriver d'ailleurs à la même conclusion, à savoir, qu'en fait comme en droit, la doctrine chère à Karl Max et à Jaurès est décevante. M. Fauteux est un studieux et un penseur, un sincère et un convaincu. C'est à la lumière de l'histoire et du droit qu'il étudie et développe son sujet. On a voulu, expose-t-il, résoudre la question sociale uniquement par des moyens économiques, et on a naturellement abouti à un conflit de forces. La question sociale est surtout une question morale, parce qu'elle se rattache aux principes fondamentaux du droit et de la justice. La solution de Jaurès, comme celle de Proud'hon, sapait dans sa base le droit le plus sacré de l'homme — celui de la propriété du produit de son travail, cérébral ou manuel. Elle ressuscitait le communisme de Platon qui avait conduit les sociétés antiques aux pires conséquences. Et M. Fauteux refait le tableau des bouleversements et des révolutions auxquels conduisit logiquement la fausse théorie de l'égalité de tous les citoyens et du partage des biens, chez les Grecs d'abord et chez les Romains ensuite. Puis il en vient aux conséquences funestes de la même doctrine en des temps plus rapprochés de nous,

et plus spécialement en ces dernières années dans l'ancien empire des czars. Nous nous reprocherions de ne pas reproduire cette dernière partie de son important travail.

Après la disparition des organisations ouvrières du moyen âge, les travailleurs se sont trouvés isolés et sans défense, livrés à la merci des maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. Les socialistes se tournèrent vers les temps passés et les doctrines abolies pour y trouver le remède aux maux présents,et,sous les dehors de procédés divers, tous au fond tentèrent de remettre en honneur le communisme de Platon. Car tous les systèmes qui reposent sur le principe de l'égalité réelle aboutissent en dernière analyse au communisme, à la destruction du droit de propriété. De nos jours comme autrefois les deux forces sont en présence, le prolétariat d'un côté, la bourgeoisie de l'autre. Partout le travail se dresse contre le parasitisme. C'est une restauration de la société qu'on demande mais par une lutte à mort des classes. Les chefs socialistes sont souvent mus par la seule ambition, et rien ne les aide plus efficacement que cette lutte à mort des classes. "Le rôle est bon, à fond, dit Lemaître, et dans toutes les circonstances; bon dans sa partie affirmative: le rêve; bon dans sa partie négative: la haine." La Russie est aujourd'hui un témoignage... Elle est en pleine ruine après trois ans de régime socialiste. Ses récoltes, qui nourrissaient une partie de l'Europe, ne lui suffisent plus, ses chemins de fer et ses mines sont en banqueroute. Un socialiste, Erlich, revenu d'un séjour en Russie, le condamne lui-même: " Je ne puis comprendre que le parti socialiste unifié, loin d'avoir le courage de répudier et de flétrir les excès et les crimes du bolchévisme russe, donne, au contraire, celui-ci en exemple et en admiration à la classe ouvrière française. Certes, la bourgeoisie russe est ruinée ! Mais avec elle a sombré également toute l'industrie nationale, et cela, pour le plus grand détriment du prolétariat russe, et, par contre, pour le plus grand profit de l'industrie allemande qui est en train de prendre sa place. Le bolchevisme n'a su engendrer que la famine et la disette... Toutes les libertés individuelles sont abolies, et, chaque jour, des centaines d'ouvriers et d'intellectuels russes, dont le seul crime est de ne pas penser comme les bolcheviks, sont massacrés sans le moindre jugement par des mercenaires magyars et chinois." Le socialisme, outre qu'il méprise les premières notions de la justice et du droit, confine, en dernier ressort, à la négation des talents et des plus nobles passions de l'homme. Il sup-

prime le talent, l'enthousiasme, l'intelligence, le passé, les traditions et l'histoire. " Or l'homme qui n'a pas d'histoire, dit quelque part Lacordaire, est tout entier dans sa tombe; un peuple qui n'a pas dicté la sienne n'est pas encore né. " Une profonde obscurité plane sur les peuples, redevenus à l'état d'une somnolente barbarie, voisine de la vie animale. " Malheureusement pour les meneurs de la classe ouvrière, affirme Le Bon, le grand soir est proche. ". C'est en réalité une grande nuit que créerait dans le monde l'accomplissement de leurs rêves.

* * *

Donc, c'est un fait acquis, ainsi que l'enseigne du reste bien explicitement l'encyclique *Rerum novarum,* la solution socialiste ne résout rien. C'est à l'Eglise qu'il faut s'adresser. Seule, elle a la clef du problème social que constitue la lutte du capital et du travail. La suite des travaux présentés à la *Semaine sociale* allait nous le montrer d'une façon lumineuse. Nécessité des inégalités et des souffrances, devoirs réciproques des deux classes, usage raisonné des richesses, devoirs généraux et particuliers de l'Etat, conditions du travail, questions de grèves et de salaires, oeuvres sociales, droit d'association, oeuvres de protection, unions ouvrières, sur tous et chacun de ces sujets, l'Eglise a sa doctrine, et c'est là qu'est le salut. Il n'y a qu'à étudier l'encyclique, encore et toujours.

M. l'abbé Arthur Curotte avait été chargé d'exposer ce qu'il faut entendre, selon la doctrine pontificale, par la nécescité des inégalités et des souffrances. Et ce devait être le sujet du dernier cours de cette deuxième journée de la *Semaine sociale.* Théologien et canoniste de grande distinction, M. l'abbé Curotte était en mesure de traiter cette délicate question avec une particulière compétence. Comme l'avait fait M. l'abbé Pinault, il donna une vraie leçon, en maître habitué à parler à des élèves, avec aisance et facilité. " Il y a une parenté évidente, déclara-t-il tout d'abord, entre le pas-

sage de l'encyclique que je dois commenter et le chapitre douzième de l'épître de saint Paul aux Corinthiens. Léon XIII, à n'en pas douter, fait écho au grand apôtre. " Et toute la première partie de son discours consista à appliquer la théorie de saint Paul: 1o au corps humain, 2o au corps mystique du Christ (l'Eglise), 3o au corps social (l'Etat). Dans une deuxième partie, il traita de la loi du travail. Retenons, de cette haute leçon de philosophie chrétienne, ce qui se rapporte directement aux inégalités sociales.

La fin de la société civile, c'est la prospérité temporelle, obtenue par l'agriculture, l'industrie, le commerce, la culture des sciences, des lettres, des arts, par le jeu de l'économie politique et sociale. Tous ses membres, remplissant chacun une fonction spécifique, travaillent en coopération pour ce but commun. — Le sens social veut donc que le citoyen ne cherche pas immédiatement son bonheur personnel, mais le bonheur de ses concitoyens. En réalité, il ne sacrifie rien, puisque lui fait peu pour les autres et que les autres font beaucoup pour lui. Du reste, comme pour le corps humain, le bonheur de la collectivité devient fatalement le bonheur des individus. — En dernière analyse, les inégalités sociales sont la conséquence de la multiplicité et de la diversité des fonctions de l'organisme social. Elles sont voulues par Dieu, qui veut, qui prépare, qui exécute le plan du monde. Elles sont nécessaires, comme, dans le corps humain, la diversité des organes, dans l'âme, la diversité des facultés, dans l'Eglise, la diversité des charges et des ministères sacrés.—Ces inégalités sont parfaitement compatibles avec l'égalité de tous les citoyens devant la loi, qui donne la même somme de droits et impose la même somme d'obligations, et devant la fin commune marquée à la société. Ici, il n'y a plus de pauvres et de riches, de savants et d'ignorants, de puissants et de faibles, de grands et de petits, de supérieurs et d'inférieurs: c'est le cas d'appliquer la fameuse trilogie, *égalité, fraternité, liberté.* — Pour engager tous les hommes à accepter de bon coeur la loi des inégalités, nous n'avons qu'à faire appel au droit de Dieu de les fixer et de les imposer, et à la nécessité pour la société tout entière et pour chacun de ses membres de la respecter, si l'on veut jouir de la paix et de la prospérité qui sont fondées sur l'ordre divinement établi.

* * *

Restait encore, pour ce deuxième jour de la *Semaine sociale,* la conférence publique sur " le rôle social et charitable de l'Eglise à travers les âges ", que devait prononcer, le soir, à 8 heures 30, M. le sénateur Thomas Chapais, le fidèle collaborateur que tous nos lecteurs de la *Revue canadienne* connaissent et apprécient depuis longtemps. Nous aurons l'occasion d'en parler dans un article subséquent. [1]

Nous l'avons déjà écrit au début, nos journées de la *Semaine sociale* étaient vraiment bien chargées. Mais, nos lecteurs ont pu s'en convaincre par ce que nous venons de raconter des deux premières, elles ont été bien intéressantes et bien instructives.

L'abbé Elie-J. AUCLAIR,

de la Société Royale du Canada.

---

[1] Comme il nous est impossible, en effet, dans un seul article, de donner un aperçu un peu substantiel des travaux de la *Semaine sociale* de Montréal, nous nous sommes arrêté à l'idée d'en écrire trois : celui-ci, qui expose ce qui s'est fait les deux premiers jours, un deuxième où nous tâcherons de résumer les études présentées aux divers cours des trois derniers jours, et enfin un troisième dans lequel nous analyserons les conférences et discours publics des séances du soir.

L'analyse et la critique dans les arts

PRODUIT des facultés esthétiques, l'oeuvre d'art sollicite naturellement l'examen et l'appréciation de ceux qui s'y entendent. Manifestation sensible d'un idéal, elle provoque, en effet, chez le spectateur l'admiration ou le blâme. De là l'analyse et la critique, deux exercices qui font saisir adéquatement la valeur des travaux d'art. L'artiste ne peut soustraire son oeuvre à cette censure, qui, du reste, lui est bienfaisante, puisqu'elle lui permet de développer et d'épurer son goût. L'éducation du sens critique, indispensable pour produire, apprécier et goûter les oeuvres d'art, est moins une acquisition par l'étude qu'un apprentissage par l'exercice. Si beaucoup de personnes ne savent pas lire les ouvrages de beauté, c'est faute de cet esprit critique qui leur en découvrirait la profondeur.

L'analyse augmente la compréhension du beau, le fait transparaître net et ravissant, par la révélation du principe de vie communiqué au marbre, à la toile, aux sons. La critique, concentrant toutes les forces intellectuelles sur une oeuvre d'art, illumine le raisonnement d'où jaillissent les justes appréciations. Pratiquons donc ces deux gymnastiques de l'esprit. Pénétrons-en la nature et les procédés.

L'ANALYSE

Etudier les parties d'une oeuvre pour bien saisir leurs relations entre elles et leurs rapports avec le tout, afin de voir si elles sont conformes aux règles du beau, c'est en faire l'analyse du point de vue de l'art. Cet exercice comporte généralement une rédaction qui en est comme le compte rendu fidèle. L'analyse se fait d'ordinaire en vue de la criti-

que et suppose comme elle un jugement droit et de la facilité d'assimilation. On distingue l'analyse d'art[1] et l'analyse littéraire, qui diffèrent beaucoup entre elles par leur objet.

L'objet de l'analyse d'art, c'est la forme plastique dans les oeuvres d'architecture, de sculpture et de peinture et la forme sonore dans les oeuvres musicales. Nous ne saurions ici explorer chacun de ces arts dans son domaine particulier. Arrêtons-nous à les examiner suivant leurs principes communs. Pour cela, il n'y a pas sans doute de méthode rigoureuse, mais on fera bien, ainsi que le conseille Pellissier,[2] de se poser des questions analogues aux suivantes. " Quel but s'est proposé l'artiste ? — Par quels moyens a-t-il cherché à atteindre ce but? — Quel est le caractère général ou le style de son oeuvre? — L'auteur a-t-il observé les conditions essentielles et les règles de l'art? — Quels sont en somme les mérites et les défauts découverts dans le sujet étudié? " La tâche du critique est de répondre à ces interrogations, comme le plaisir de l'homme de goût est de constater les qualités que renferme l'oeuvre analysée. Un mot d'explication sur chacune des questions suggérées facilitera l'examen dont nous nous occupons.

Quel but s'est proposé l'artiste? Il a voulu, sans doute, exprimer le beau au moyen d'un idéal, et, par là, produire une impression agréable sur l'âme du spectateur ou de l'auditeur. Ce but a-t-il été atteint et cette impression ressort-elle

---

1 Les différentes acceptions du mot *art* donnent lieu à des équivoques, si l'on n'y prend pas garde. Les *arts*, en général, sont toutes les applications des connaissances à l'exécution d'une conception. On dit dans ce sens : l'art de la photographie, les arts industriels, les arts mécaniques, l'art culinaire. Le mot *art* tout court, et parfois avec un grand A, ne signifie souvent aujourd'hui que les trois arts du dessin. On y comprend aussi parfois la musique. Les *beaux-arts* embrassent en plus la littérature, la poésie. D'aucuns cependant distinguent encore entre beaux-arts et belles-lettres.

2 *La gymnastique de l'esprit — Cinquième partie.*

suffisamment de la composition? Ottfried Muller donne pour règle de critique que les " oeuvres d'art ne sont belles qu'autant qu'elles émeuvent l'âme d'une façon bienfaisante, saine et conforme à la nature ". En est-il ainsi pour le sujet considéré ?

Par quels moyens l'auteur a-t-il atteint son but? Comment a-t-il disposé ou groupé les éléments,personnages, objets ou sons? A-t-il su communiquer de l'expression à son oeuvre? A-t-il satisfait autant que possible aux autres conditions du beau, par exemple, à l'unité et à la variété? L'unité ramène toutes les parties de la composition à un même tout et la variété établit entre elles des divergences mesurées qui expriment le mouvement et la vie. Il faut se rappeler aussi que la loi de proportion ne souffre rien d'exagéré, d'excessif. La mesure est un caractère essentiel de la beauté. Toutes ces règles ont-elles été observées ?

Quel est le caractère général ou le style de l'oeuvre? Le critique exercé distingue avec intérêt certains caractères parfois énergiques, parfois très délicats, qui sont propres à l'artiste, au pays, au temps, à l'école, et qui constituent ce qu'on appelle le style d'une oeuvre. Par exemple, en observant les différences de style, un connaisseur découvrira si une vierge est de Fra Angelico, de Raphaël, du Titien, de Rubens, de Lesueur ou de Flandrin, si un temple est de l'époque grecque, romaine, gothique ou renaissance, si un édifice est une église, un hôtel-de-ville, un palais, une banque ou une caserne. Ainsi on trouve un grand contraste de style entre les peintures de Raphaël et celles de Michel-Ange. Le premier se distinguait par une élégante douceur, et le deuxième, par une énergique et mâle vigueur. [3]

---

[3] On raconte, à ce sujet, qu'un jour Michel-Ange alla visiter les travaux d'un de ses élèves, près d'une célèbre peinture qu'exécutait Raphaël. Comme celui-ci était absent, le fameux sculpteur prit un morceau de

L'artiste a-t-il observé les conditions essentielles et les règles générales de l'art? La forme est-elle claire et intelligible? Y a-t-il conformité entre elle et l'idée? S'il s'agit d'une oeuvre musicale, a-t-on observé les règles du rythme, de la mélodie et de l'harmonie? Il faut se rappeler notamment que le vrai et le naturel sont des qualités nécessaires aux productions artistiques. " Pour moi, dit Fénelon, je veux savoir si les choses sont vraies avant de les trouver belles. " " Ceci ne veut pas dire, a écrit Paul Gaultier, [4] que toute oeuvre d'art doive être véridique dans ses représentations. Si le vrai n'est pas toujours vraisemblable, le vraisemblable n'est pas davantage toujours vrai. Tandis que la vérité se réfère au réel, le vraisemblable n'a trait qu'au possible... Il n'est donc pas autre chose, somme toute, que le caractère de possibilité que doivent revêtir, en peinture comme en sculpture, en architecture et en musique, les sentiments exprimés, en témoignage de la véracité ou de la sincérité de l'émotion d'où ils procèdent... "

Quels sont, en somme, les mérites et les défauts que l'on a observés dans le sujet étudié? Quelles sont les qualités des parties et celles de l'ensemble? Y trouve-t-on particulièrement l'harmonie, cette résultante des autres conditions du beau et cette sérénité qui distingue infailliblement l'oeuvre d'art d'une photographie, d'une réalité ? Une composition vraiment harmonieuse plaît dans toutes ses parties. Elle n'a rien de violent, rien d'outré. Avec de l'harmonie, l'expression de la douleur même garde quelque chose de majestueux.

---

charbon et traça, non loin du tableau de son rival, une énergique tête d'esclave. Par la vigueur de ses lignes, cette figure contrastait avec la grâce et la douceur de l'ouvrage de Raphaël. C'était une manière, de la part de Michel-Ange, de montrer que des traits vigoureux peuvent être aussi justes qu'un dessin élégant et délicat.

[4] *Op. cit.*

Une marque évidente de la beauté d'une oeuvre se trouve dans le charme qu'elle exerce sur l'âme. " C'est le privilège de toutes les choses vraiment belles, dit Pellissier,[5] de ne jamais lasser l'admiration, de rajeunir et de refleurir avec éclat sous la culture d'un examen intelligent. La même observation s'applique avec une parfaite exactitude à tous les chefs-d'oeuvre de l'imagination, de quelque genre qu'ils soient: à la *Diane* de Gabies, au *Septuor* de Beethoven et aux *Deux pigeons* de LaFontaine. "

Par conséquent, toute production qui perd de son charme par l'habitude est une oeuvre de second ordre. Son succès, si elle en a un, tient à la mode et passera comme elle. Au reste, le succès et la popularité ne sont pas la vraie mesure de la beauté et du mérite des oeuvres d'art. Par son propre poids, la foule tombe parfois dans les excès. Le goût pur, au contraire, se maintient sagement dans la voie droite, à l'abri des écarts où incline souvent le public. L'esprit humain a la notion du parfait, mais il y arrive et s'y maintient difficilement. Instinctivement il débute par la raideur, atteint parfois le naturel, finit souvent par le maniéré. Il faut se rappeler que c'est le simple qui mène au grand. Malheureusement le grand lui-même passe facilement au boursouflé, de même que l'élégance devient vite de l'affectation. Comment retenir les artistes sur ces pentes dangereuses? Ce n'est pas le goût public qui les sauvera, c'est l'étude de la nature et celle des grands maîtres.

A part les qualités principales de l'oeuvre d'art, les praticiens examineront ce qu'on appelle la technique, la facture et la touche. Ces trois termes, sans être identiques, désignent des choses qui se ressemblent. Elles se rapportent au secret du métier et font la personnalité de chaque artiste. La tech-

---

[5] *L'art ancien.*

nique est l'ensemble des procédés usités dans un art. On dira, par exemple: " La technique habile de tel peintre, de telle école. " C'est un terme plus générique que précis. La facture, en général, indique la manière dont une oeuvre d'art est exécutée. En littérature, c'est la façon dont une pièce est composée, surtout la méthode suivie dans la formation des phrases et des vers. En musique, c'est le caractère plus ou moins savant d'un morceau relativement à l'art de la composition. La touche, en peinture, c'est le mode de travail, la façon d'appliquer la couleur sur la toile, ou, si l'on veut, la manière dont l'artiste donne ses coups de pinceau. On dit une touche large, hardie, ferme, légère, fine. Du point de vue de l'analyse et de la critique, le procédé de chaque artiste n'offre pas autant d'importance qu'on pourrait le croire. Il convient certainement que la facture ne sorte pas de la technique reconnue et qu'elle accuse une certaine maîtrise de l'art. Mais dès que la forme est bien rendue, que l'idée est bien exprimée et que l'effet désirable est obtenu, peu importe le mode d'exécution, qui ne ressortit à aucune loi formelle. Il n'en est pas de même d'un défaut d'exécution,qui est réellement une tache. Les insuffisances,les maladresses,comme on en rencontre chez les primitifs, et que certains de nos contemporains ont le tort d'imiter, sont autant d'obstacles à l'expression.

L'oeuvre littéraire est aussi une oeuvre artistique. Elle est donc du domaine de l'analyse qui nous occupe. Les procédés de l'analyse littéraire ne diffèrent pas essentiellement de ceux de l'analyse d'art, mais l'objet en est tout autre. En littérature, la forme plastique étant absente et la forme sonore moins importante, l'analyse s'attache principalement à la forme littéraire, qui tient à la composition et au style. Les trois opérations de l'art de composer formeront donc l'objet de l'analyse littéraire. Ainsi elle comportera l'étude des *idées*, celle de leur groupement en un *plan* logique et enfin celle du *style*.

L'analyse des *idées,*[6] ou analyse psychologique, " doit faire la lumière sur les états d'âme que traduit ordinairement l'oeuvre littéraire ".[7] A cet effet, il faut examiner à quelle époque et dans quelles circonstances l'oeuvre a été écrite, quelle idée générale s'en dégage, quel caractère cette idée lui communique et, pour cela, replacer au besoin un fragment dans son cadre. Puisque le choix des pensées et des sentiments exprimés soutient l'intérêt de la composition, on se demandera: " L'auteur a-t-il été heureux dans ce choix? L'a-t-il fait servir à une vision poétique ou à reproduire simplement l'aspect des êtres? L'expression traduit-elle plus volontiers le sentiment ou la sensation? " Il est deux autres points importants à examiner: la vérité ou au moins la vraisemblance dans les idées et la moralité du morceau. " Toute erreur dans la pensée ou l'expression rend l'oeuvre défectueuse. En voici la raison. L'esprit de l'homme est fait pour la vérité. Celle-ci est son aliment. Il souffre lorsqu'elle lui est dérobée, il jouit quand il entre en sa possession... Puis, même du point de vue strictement littéraire, tout livre, tout discours, qui prêche l'immoralité ou l'erreur, est difforme et mauvais. En effet, au lieu de nourrir l'intelligence, il l'empoisonne, au lieu d'ennoblir le coeur, il le souille et le dépravе. Il produit donc un effet contre nature, il est monstrueux. "[8] Donc, l'analyse des idées ne négligera rien qui

---

[6] On objectera peut-être ici que l'idée de l'écrivain est distincte de la forme littéraire et qu'elle peut revêtir une beauté propre. Oui, mais l'analyse ne peut séparer la forme de l'idée. Ce qui nous captive le plus dans la forme, c'est la pensée qu'elle incarne. " La pensée, dit Frayssinous, brille par l'expression. comme les objets se montrent aux yeux par la lumière qui les colore. " Du reste, trouver les idées qui s'ajustent à un sujet, n'est-ce pas déjà un art ?

[7] Ricardou, *La critique littéraire.*

[8] L'abbé Antonio Camirand, *Notions psychologiques et métaphysiques du beau.*

peut jeter de la clarté sur la composition. " Il faut, dit Vapereau,[9] pénétrer la pensée de l'auteur pour la dégager des développements où il la laisse souvent flotter; il faut l'embrasser tout entière d'un regard ferme et sûr pour la rendre aux yeux des autres en raccourci et sans l'altérer. "

L'analyse du *plan,* ou analyse didactique, étudie l'ordre dans l'exposition des pensées et des faits. Voyez d'abord si le plan comporte les trois parties principales qui s'imposent dans toute composition : le début, le développement et la conclusion. Examinez ensuite comment sont coordonnées les idées principales et les idées secondaires, comment elles servent au développement. Sont-elles rangées dans un ordre logique, favorable à la clarté et à l'intérêt? De quelle manière se suivent-elles et s'enchaînent-elles? Les transitions sont-elles factices, ou l'esprit s'achemine-t-il d'une idée à l'autre par une suite impérieuse? L'auteur n'a-t-il pas perdu de vue la proportion, qui réside dans l'importance à donner aux diverses parties de l'oeuvre, la variété, qui s'obtient par les incidents et les tableaux, l'unité, qui fait rester dans le sujet par la dépendance logique des idées et des faits? Le genre même des sujets traités impose à l'auteur des plans différents, et au critique des procédés variés d'analyse. Dans un fragment de tragédie, par exemple, cherchons surtout la valeur psychologique de l'action, analysons le caractère des personnages, pour voir leur conformité avec eux-mêmes et avec l'histoire. Dans un discours, étudions principalement la force d'argumentation, l'ordre et la gradation des raisonnements. Qu'une page d'étude de moeurs—par exemple, dans les *Caractères* de la Bruyère—soit examinée du point de vue de la moralité et de la valeur historique.

L'analyse du *style,* ou analyse esthétique, étudie les qua-

---

[9] *Dictionnaire des littératures.*

lités de l'expression littéraire: l'originalité, la concision, la clarté et l'harmonie. Le style est-il personnel et original, par l'emploi d'expressions fortes et neuves, ou impersonnel et banal, par l'usage de clichés, d'expressions ternes et surannées? Est-il concis, disant beaucoup en peu de mots, ou délayé en un verbiage stérile? Rappelons-nous qu'un vocabulaire bien choisi donne de la couleur, du relief et de la clarté au style. Celui de la composition analysée est-il pittoresque par le choix d'expressions qui peignent, clair par l'emploi de termes propres et plus fidèles que leurs synonymes? La page est-elle harmonieuse par l'absence de dissonances, par l'équilibre des périodes et par le mélange approprié du style coupé et du style solennel? La phrase est-elle variée, mouvementée ou monotone, uniforme? Puis que penser des figures...? [10] Si la pièce est en vers, examinez sa conformité aux règles de la poésie. Le rythme ajoute-t-il à la richesse de la pensée? Les rimes ne sont-elles pas banales? Sont-elles bien disposées? Les vers sont-ils harmonieux? Quels sont les effets spéciaux produits par la longueur du vers, les coupes, les rejets? En un mot, que votre questionnaire scrute ainsi toutes les idées, dissèque toutes les phrases pour en relever les beautés, en signaler les défauts, mais sans parti-pris de louanges ou de blâmes exagérés.

Pour bien juger les mérites d'un écrivain, et notamment sa part d'originalité dans une oeuvre, il est indispensable de découvrir ce qu'il doit à ses devanciers. A quelle source a-t-il puisé? Quels emprunts a-t-il faits? A défaut du mérite de l'invention, a-t-il du moins conservé sa personnalité ou, comme La Fontaine, créé un genre ?

---

[10] Dans l'enseignement — surtout l'enseignement élémentaire — on apporte une attention particulière à la langue (lexicologie et syntaxe). Voir Crouzet, Berthet et Galliot, *Méthode française*, 1er et 2e volumes, 1917.

Enfin l'analyse littéraire, pour donner une intelligence plus complète du morceau, doit en sortir pour le comparer aux oeuvres similaires des autres écrivains.

La méthode proposée ci-dessus n'est certes pas absolue, et d'autres existent, également bonnes. La manière variera du reste avec la nature de la page étudiée, comme on l'a vu plus haut. Mais toujours l'analyse littéraire sera elle-même une composition, et, par conséquent, soumise aux principes de l'invention, du plan et du style. [11]

LA CRITIQUE

Il est un autre exercice plus utile et d'une portée plus ample que l'analyse: c'est la critique, qui est éminemment utile. Elle l'est, premièrement, à la culture intellectuelle. Car elle aide à créer et révèle la puissance de pénétration de l'esprit. " L'esprit qui s'applique à la critique, dit Mgr Georges Grente, [12] ne se borne point à goûter le charme égoïste des beautés entrevues, il en sonde les raisons, il en apprécie la valeur, et, fixé pour son compte, il s'efforce de communiquer aux autres ses impressions et ses jugements. " La critique est utile, secondement, au progrès des beaux-arts. C'est elle en grande partie qui, par ses recherches et ses études, a trouvé les règles de l'art, pour les ériger ensuite en principes inéluctables. Ces règles, elle les a déduites, il est vrai, des oeuvres des grands maîtres, mais elle n'a pas moins contribué à développer ce sens exquis et raffiné de la beauté, qui est l'idéal de la perfection.

La fonction de la critique est donc d'établir les principes essentiels qui répondent aux meilleures conceptions du

---

11 Pour une étude plus complète sur l'analyse littéraire, on peut voir Mgr Georges Grente, *La composition et le style*, 4e édition.

12 *Ibidem.*

beau, et de révéler, d'après ces principes, les qualités et les défauts des productions artistiques. En d'autres termes — ce qui est aussi une définition de cet exercice — la critique est l'art ou l'action de découvrir et d'apprécier la valeur esthétique des oeuvres des artistes et de les juger avec justesse en donnant les raisons de ses jugements. L'esprit trouve dans la critique une application de l'amour du beau excité en nous par les qualités sensibles des êtres. C'est aussi un moyen d'augmenter notre admiration à la vue des beautés que renferment les produits de l'art. Bacon a dit : " L'admiration est le principe du savoir. "

La bonne critique s'efforce donc de mettre en valeur la quantité d'art ou de beauté que contient une oeuvre. " Comprendre et démontrer qu'une chose n'est point belle, a écrit Victor Cousin,[13] plaisir médiocre, tâche ingrate! Mais distinguer une belle chose, s'en pénétrer, la mettre en évidence, et faire partager à d'autres son sentiment, jouissance exquise, tâche généreuse! L'admiration est à la fois pour celui qui l'éprouve un bonheur et un honneur. C'est un bonheur de sentir profondément ce qui est beau; c'est un honneur de savoir le reconnaître. L'admiration est le signe d'une raison élevée servie par un noble coeur. Elle est au-dessus de la petite critique sceptique et impuissante; mais elle est l'âme de la grande critique, de la critique féconde. Elle est, pour ainsi dire, la partie divine du goût. "

L'art de la critique demande un jugement sûr, un goût déjà suffisamment épuré, l'intelligence des conditions essentielles de l'art,[14] une grande sensibilité, une indépendance complète d'esprit à l'égard des procédés et des écoles, enfin

---

13 *Du vrai, du beau, du bien.*

14 Les règles de l'art ont été exposées dans un article précédent. Voir la *Revue canadienne* de mars dernier.

une certaine sagacité naturelle ou acquise à découvrir les qualités et les défauts d'une oeuvre. La critique d'art dépend plus que la critique littéraire du goût et de la sensibilité de celui qui l'exerce. Il faut, dans la première, ressentir vivement les beautés de l'oeuvre, sous peine de ne saisir et de ne faire saisir que des simulacres de beauté. Que l'âme du critique vibre, avant tout, au contact de ce qui est vraiment beau, et il pourra communiquer ensuite son émotion. Par contre, il n'est pas nécessaire pour devenir bon critique de pratiquer l'art dont on juge les productions. Autre chose est de sculpter une statue, de peindre un tableau, d'écrire un poème, et autre chose de découvrir les beautés qui marquent une oeuvre ou les défauts qui la déparent. Dans ce sens, le vers de Destouches sera toujours vrai :

> La critique est aisée et l'art est difficile.

Mais la critique, pour être aisée, n'en est pas moins bienfaisante aux artistes. Elle les prémunit contre les illusions auxquelles ils peuvent être sujets, elle les met en mesure de profiter des lumières d'autrui. On se rappelle ce conseil de Boileau :

> Faites choix d'un censeur solide et salutaire
> Que la raison conduise et le savoir éclaire...

L'objet de la critique est parfois multiple. Il comporte d'abord l'appréciation de la composition, ensuite celle de l'auteur comme artiste ou écrivain, et souvent aussi celle de l'école ou de l'époque à laquelle cet auteur appartient. Une appréciation sur l'intérêt général de la composition termine le tout. En premier lieu, la critique dira donc l'utilité du morceau analysé, ce qu'il nous apprend sur le caractère et les sentiments des personnes en scène, sur les faits racontés,

sur les objets décrits, peints ou sculptés, en même temps qu'elle mettra en relief les qualités et les défauts observés dans l'oeuvre, ou sa conformité aux règles de l'art. La critique révélera ensuite les goûts, les idées, la philosophie, les procédés de l'auteur et sa maîtrise du métier, en signalant, au passage, ses périodes de formation, de lutte et de maturité. Quant à l'école, la critique en déterminera d'abord les chefs, puis étudiera leur enseignement, leurs oeuvres et l'influence qu'ils ont exercée.

La critique est susceptible de prendre encore plus d'envergure. Elle peut embrasser, par exemple, la genèse des oeuvres d'art, l'évolution des genres littéraires, l'explication des styles par la race, le milieu et le climat (critique historirique) ; déterminer le cadre, la nature, les faits, qui ont environné l'auteur, qui ont pu l'inspirer et auxquels on compare sa composition (critique pittoresque) ; ou enfin, révéler les impressions que l'oeuvre produit sur la sensibilité du spectateur ou du lecteur (critique impressionniste).

Il est un élément qui, sans constituer le fond de la critique, doit cependant être pris en considération dans le jugement porté par elle, parce qu'il ajoute à la beauté d'une composition. Indépendamment de sa qualité esthétique, un ouvrage nettement moral ou religieux brille d'un autre éclat qu'une oeuvre indifférente. C'est de cette façon que le choix du sujet a son importance en art. Le *Bénédicité* de Chardin, par exemple, est souverainement supérieur à ses *Ustensiles de cuisine;* une *Descente de croix* n'est pas comparable, par les pensées qu'elle éveille, à une *Equipe de parqueteurs,* et un *Polyeucte,* incarnant les sentiments les plus généreux que la foi puisse inspirer, est bien au-dessus d'une *Henriade,* oeuvre froide et inféconde, malgré la beauté de quelques vers. N'est-ce pas à la grandeur des dogmes de notre sainte religion et à la pureté de sa morale que l'art chrétien doit une partie de sa splendeur ?

De même que l'analyse, la critique ne suit pas un procédé identique pour toutes les oeuvres d'art. Les sujets représentés et les modes d'expression sont si divers, et si variées les formes que sont susceptibles de revêtir les productions artistiques, qu'il serait difficile de suggérer un procédé unique. Toutefois ce qui vient d'être dit sur l'objet de la critique inspirera généralement la méthode à suivre.

Tout aussi bien, l'ordre des jugements à exposer est entièrement libre. Il paraît logique cependant d'apprécier d'abord l'ensemble en quelques termes clairs et vigoureux, de passer ensuite aux points qu'il est à propos de considérer et de terminer par l'impression générale que laisse l'oeuvre dans l'esprit. Un écueil est à éviter, il faut se garder des affirmations tranchantes. Suivons plutôt ce conseil de Quintillien [15] : " Il faut être extrêmement circonspect et très retenu à se prononcer sur les ouvrages des grands hommes, de peur qu'il ne nous arrive, comme à plusieurs, de condamner ce que nous n'entendons pas. "

Dans la critique — la critique littéraire surtout — la forme de l'expression doit être particulièrement châtiée. Quelle inconvenance n'y aurait-il pas à critiquer les oeuvres des grands écrivains dans un style rude, incolore et négligé ?

Une dernière suggestion, surtout pour les jeunes littérateurs : il est nécessaire pour devenir juge compétent de lire de bons ouvrages de critique. [16] On acquerra par ce moyen

---

[15] *Institution oratoire.* — Cité par Mgr Georges Grente, dans *La composition et le style.*

[16] Les histoires suffisamment développées de la littérature française, comme celle d'Abry, Audic et Crouzet (1916) et celle de Des Granges (1916), indiquent les principaux ouvrages de critique littéraire et de critique d'art, en France. Ce que les lettres canadiennes nous ont donné en ce genre jusqu'à maintenant se trouve dans les journaux et les revues, et dans les livres indiqués par l'abbé Camille Roy. (Voir son *Manuel d'histoire de la littérature canadienne-française.*)

l'expérience dont doivent faire preuve tous ceux qui entreprennent de porter des jugements. [17]

Indépendamment de l'excellence de la forme littéraire, une bonne et saine critique doit revêtir les trois qualités suivantes : la sympathie, la courtoisie et l'impartialité.

La critique doit être sympathique à l'auteur. Elle mettra plus en lumière la valeur esthétique, les qualités de l'oeuvre que ses défauts. Si elle agissait autrement, elle paralyserait les efforts de l'artiste et paraîtrait inspirée par des sentiments peu généreux. " Comprenez-vous, écrit quelque part Ernest Hello, la tâche sublime qui se présente à la critique vraie ? Il faut qu'elle se fasse assez grande pour devenir consolatrice. Il faut qu'elle entre dans le champ de la vie..., qu'elle prenne d'une main la main froide de celui qui marche seul, et que, de l'autre main, elle le désigne au regard des hommes. " " La muse de la critique, dit Faguet, c'est l'enthousiasme. " Son but, il ne faut pas l'oublier, c'est de former le goût, de faire éviter les fautes, tout en encourageant les oeuvres. Les censures des Zoïles sont moins éducatives que les regards admiratifs des Aristarques. La critique sera donc obligeante.

Faut-il ajouter qu'elle doit être courtoise? Elle le sera si elle est vraiment sympathique. La bienséance a sa place partout et particulièrement dans l'appréciation d'un essai qui a coûté à son auteur bien des heures, et peut-être des semaines et des mois, d'un travail ardu. Il convient donc d'attirer délicatement l'attention de l'artiste sur les parties défectueuses de son ouvrage et d'accompagner ces observations de louanges pour les mérites et les qualités que l'on y remarque par ailleurs. La censure ainsi faite sera mieux acceptée et

---

[17] Pour plus de développements sur les procédés de la critique, voir Ricardou, *La critique littéraire.*

le but désiré mieux atteint. " Là où l'amour n'a aucune place, dit encore Ernest Hello, il n'y a rien ni de vrai, ni de beau, ni de fécond. Le caractère de la critique négative, c'est l'absence d'amour. Que la critique s'éveille à l'amour de l'infini, et la face de l'art sera changée. "

Enfin la critique sera impartiale. Le jugement qu'elle porte doit être exempt de tout préjugé d'école ou d'auteur, et la signature apposée au bas de l'oeuvre ne doit avoir aucune influence sur l'appréciation du critique. Celui-ci se placera assez haut pour ne pas être atteint par l'engouement de la foule et pour saisir l'ensemble du même coup d'oeil. On ne peut juger ce qu'on ne domine pas. Or, on ne doit rien négliger pour émettre un jugement impartial, parce que c'est en cela que se trouve la principale gloire du critique.

Parfois il faut même savoir nous élever au-dessus des préférences personnelles. Rappelons-nous que le goût de chacun n'est pas infaillible, puisqu'il change souvent avec l'âge. A plus forte raison devons-nous dédaigner les influences du milieu où nous vivons, comme les caprices de la mode, les goûts régionaux et tous les égarements auxquels le peuple est sujet. Les seules règles qui doivent diriger le critique dans l'appréciation du beau sont celles de l'art et la pratique des grands maîtres.

On sait à quelles vicissitudes sont parfois exposées les oeuvres des artistes à cause de l'instabilité des jugements du public. Plusieurs paysages de Corot, qui ont été considérés comme des croûtes par ses contemporains, valent de nos jours des milliers de dollars. Ingres et Delacroix n'ont guère été mieux jugés par les critiques de leur temps. Les oeuvres littéraires sont moins sujettes à ces fluctuations, parce qu'il est plus facile d'en reconnaître immédiatement la valeur.

"Le marchand, dit le Père Lacouture,[18] le trafiquant d'art, qui n'a d'autre souci que le succès immédiat de son commerce, fera sagement de prendre le goût régnant pour règle de ses achats, l'amateur, qui ne songe qu'à satisfaire ses fantaisies de luxe, les prendra nécessairement pour critérium de ses préférences; mais l'amant du beau, qui tient avant tout à apprécier les choses à leur vraie valeur artistique, qui tient à ce que ses jugements soient ratifiés par le jury de l'avenir, veillera à s'affranchir, à ne pas se laisser dominer par les tendances de son goût personnel, ni entraîner par le courant de l'opinion du jour."

Tels sont les devoirs du critique. De son côté, l'artiste prendra en bonne part l'appréciation de son oeuvre. A-t-elle mis à jour quelque défaut? Il en fera son profit pour l'avenir. Lui paraît-elle trop sévère? Il s'en consolera à la pensée qu'une oeuvre qui attire ainsi l'attention n'est pas sans mérite, que les plus grands artistes ont été sévèrement et même injustement critiqués et que "la critique ne tue point ce qui doit vivre". "Je ne suis pas inquiet du sort de mes compositions, disait Beethoven, parce que je sais que, dans mon art, Dieu est plus près de moi que des autres hommes." N'oubliez pas que votre meilleur ami, selon Boileau, est celui qui,

> .....toujours rigoureux, inflexible,
> Sur vos fautes jamais ne vous laisse paisible.

Enfin, si l'appréciation a été très élogieuse, l'artiste en prendra occasion de s'encourager à soigner davantage ses oeuvres ultérieures et à mériter ainsi de nouveaux éloges.

On peut appliquer à tous les hommes de l'art ce conseil que Rondelet donne aux littérateurs: "Au lieu de se débat-

---

[18] *Esthétique fondamentale.*

tre et de plaider, l'écrivain qui soumet son travail à la critique tournera toute son attention et tous ses efforts contre lui-même. Il ne perdra pas son temps à chercher des arguments et des exemples en faveur de ce qu'il a pu mettre, ni à se faire accorder des circonstances atténuantes. Il emploiera, au contraire, toute sa bonne volonté et toute son intelligence à entrer dans l'esprit des critiques qui lui sont faites, à en bien saisir la portée, pour leur ménager une satisfaction."

* * *

Rendons-nous donc familiers les procédés de l'analyse et de la critique, deux exercices éminemment efficaces pour cultiver les facultés esthétiques et surtout le goût. Cette culture nous fera mieux saisir le beau, reflet des perfections du créateur, splendeur émanée de sa gloire céleste. Nos puissances intellectuelles sont des rayons de l'intelligence divine. Elles nous désignent à la terre et aux cieux comme des créatures privilégiées. Les développer pour mieux comprendre le beau, c'est élever notre nature, c'est nous approcher de Dieu. Après l'aspiration à la perfection morale, en est-il de plus digne de l'homme ?

Frère MARTINUS, des E. C.,
Mont-Saint-Louis, Montréal.

Un sermon de " centenaire "

LA mode est aux centenaires en notre bonne province de Québec. On en célèbre beaucoup depuis quelques années, et c'est une heureuse idée; car c'est une occasion toujours de se recueillir et de tirer du passé d'excellentes leçons. On a déjà compris que nous voulons parler des centenaires de paroisses ou d'institutions. Hélas! où sont les hommes qui peuvent fêter leur centenaire? Il y a bien le Père Dandurand, des oblats de Saint-Boniface, qui s'obstine à garder sa vigueur à cent ans passés et qui aura cet automne quatre-vingts ans de prêtrise. Mais il est unique, ou à peu près. Comme disait le poète (abbé Casgrain) :

> Pélerin du passé, le vieillard de cent ans
> Est un hôte oublié sur la barque du temps.

Il nous souvient que l'inoubliable M. Daniel, vieux sulpicien plus qu'octogénaire, en présentant, à titre de doyen, les hommages de sa communauté au regretté M. Colin, supérieur de Montréal, au début du présent siècle, au jour de l'an 1901, eut un succès considérable, auprès de ses confrères, en disant spirituellement: " Ce siècle qui commence et dont plusieurs d'entre nous sans doute ne verront pas la fin... " Mais il n'en va pas ainsi de nos paroisses et de nos institutions. Elles vivent et elles vivront, quoiqu'on dise et quoiqu'on fasse! Aux vieux pays, une paroisse de cent ans est encore jeune. Chez nous, c'est un âge déjà respectable. Il convient de le fêter et de le célébrer. C'est utile autant que réjouissant.

Comme de juste, nos jubilés de paroisse commencent par une cérémonie religieuse. Il y a messe et sermon. Le peuple des fidèles en est tout heureux. Il sait que le sacrifice de

l'autel est le grand acte du culte, par lequel on adore, on remercie et on demande; il aime qu'on lui parle devant Dieu de ce que Dieu a fait pour lui. Le prédicateur, de son côté, est un favorisé du sort. Il y a peu de sujets qui se prêtent plus aisément à un beau développement. La paroisse, au Canada surtout, a constitué un si puissant moyen d'action et un si sûr garant de progrès !

* * *

C'est ainsi que, le 15 juin dernier, grâce à l'initiative de son distingué curé, M. le chanoine Théodule Nepveu, Saint-Clément-de-Beauharnois, l'une de nos belles et florissantes paroisses de la rive sud en haut de Montréal, a solennisé par de fort jolies fêtes le centenaire de son établissement en 1819. L'évêque du diocèse, Mgr Emard, des prélats et des prêtres nombreux, une foule d'anciens, personnages officiels, parents ou amis des Beauharnoisiens, les paroissiens eux-mêmes, sans qu'il en manquât un seul, ont pris part, et une part joyeuse, à la célébration. Il va sans dire qu'il eut force discours, et de beaux et de bons discours. Mais, ayant appris qu'un volume-souvenir paraîtra bientôt qui racontera tout cela dans les détails, nous ne voulons pas y insister ici davantage. C'est du sermon seulement que nous voulons parler, parce qu'il nous a paru utile autant qu'intéressant de donner à nos lecteurs une analyse de ce remarquable discours.

Le prédicateur, c'était le propre frère du chanoine-curé de Beauharnois, M. l'abbé Delphis Nepveu, docteur des universités romaines et curé de Saint-Anicet. Nous connaissons de longue date, exactement depuis les lointaines années de nos humanités et de notre rhétorique à Sainte-Thérèse, M. le curé de Saint-Anicet. Il occupa toujours dans notre classe l'une des premières places. En philosophie surtout, il donna

bien du mal à ses émules. Avec cela, d'une tenue irréprochable, il emportait d'emblée les suffrages de ses condisciples pour le prix Doucet. [1] Sa "décision" ne fut guère laborieuse. Il était fait pour la soutane. Il la prit en août 1888, et l'on constata qu'elle lui allait à ravir. Il fut quatre ans étudiant en théologie et professeur de latin et de grec au séminaire de sa jeunesse. Toujours très digne, il imposa tout de suite le respect et, lui pourtant si bienveillant, je ne sais quelle crainte révérentielle à ses élèves. Ordonné prêtre en 1892 (3 juillet), il continua pendant trois ans à professer les classiques à Sainte-Thérèse. En 1895, étant passé au diocèse de Valleyfield, il partait pour Rome, où il conquit en trois ans ses titres de docteur en philosophie et en théologie. A son retour, il fut appelé, dans le séminaire de Mgr Emard, au poste de professeur de philosophie et de préfet des études, puis à celui de professeur de dogmatique. Après six ans d'enseignement (1898-1904), à la surprise de bien des gens, il était nommé curé de Saint-Anicet, où il est encore, après seize ans. C'est un curé instruit, dévoué, éloquent, plutôt corpulent et toujours imposant, bien que jovial à ses heures. Sur un théâtre plus vaste, il eût sûrement davantage occupé l'opinion. Qu'on l'appelle, un jour ou l'autre, dans une des grandes chaires de la métropole, et, qu'on nous pardonne de le dire tout net, il y fera fort belle figure. Il l'a bien prouvé aux fêtes de Beauharnois.

Beauharnois, sa fondation, sa vie durant un siècle, c'était du reste un sujet riche et fécond. Tout le monde a vu Beauharnois,soit du fleuve,au cours par exemple d'une excursion, soit du haut d'un wagon du New York Central, en allant de Chateauguay à Valleyfield. C'est une coquette petite ville,

---

[1] Le prix Doucet est donné à l'élève térésien qui se distingue le plus par sa bonne tenue, son esprit d'ordre et d'économie.

où règnent évidemment l'aisance et la joie. Tout y semble prospère et paisible. On a l'impression que les gens qui vivent là sont d'heureuses gens, qui n'exigent pas trop de la nature et envers qui, pour cela même, la nature est prodigue. Ce qui est certain, on l'a redit plus d'une fois lors du centenaire, c'est que la providence a été généreuse pour la paroisse de Beauharnois depuis cent ans. C'est en octobre 1819 que Mgr Plessis, évêque de Québec, sous la juridiction de qui se trouvait alors tout le Canada, donna à la localité son premier curé dans la personne de M. Pierre Clément. Neuf curés se sont depuis succédé à la tête de la paroisse : MM. Labelle, Tétrault, Quintal, Caron, Viau, Charland, Jasmin, Lussier et Nepveu. La population se chiffre maintenant à plus de trois mille âmes.

* * *

Le sermon du centenaire devait naturellement traiter de la paroisse. M. le curé Nepveu l'entendit ainsi. Dans une première partie, il exposa, à grands traits, ce qu'a été la paroisse catholique, au cours des âges, dans le monde en général et en particulier au Canada. Dans une deuxième partie, il montra ce qu'a été,depuis cent ans, la paroisse même de Beauharnois, personnifiée dans ses curés. Et enfin, dans une troisième et dernière partie, il indiqua ce que cette même paroisse se doit d'être dans l'avenir, en lui traçant un solide et intelligent programme de vie religieuse et patriotique, conçu selon l'esprit des traditions ancestrales.

Cette division du sujet, il fallait, ainsi qu'il convient à un discours bien ordonné, la faire précéder d'un texte sacré et la présenter dans un exorde qui fût dans le ton. Le prédicateur n'eut garde d'y manquer. Son texte, il l'emprunta au chapitre douzième du livre de l'Exode (verset 14e) : " Vous garderez ce jour comme un mémorial, et vous le consacrerez

solennellement, de générations en générations, par un culte éternel. " C'était un texte bien trouvé, en vérité, puisque, un centenaire, non seulement on le célèbre, mais qu'encore on doit en perpétuer le souvenir. M. l'abbé Nepveu ne fut pas moins heureux dans le choix des idées de son exorde. " Cent ans d'existence, dit-il équivalemment, [2] c'est beaucoup dans la vie d'un homme, mais il semble que ce soit peu de chose dans la vie d'une paroisse. Néanmoins, en ce peu de temps, Beauharnois s'est développée magnifiquement. Son histoire en fait foi. Avant de m'y arrêter, je me propose de traiter de l'institution paroissiale elle-même, à laquelle, au Canada, nous devons à peu près tout ce que nous sommes. " Des faits récents établissent d'ailleurs que l'Eglise et ses pontifes tiennent toujours la paroisse en haute considération. L'orateur sacré cite l'exemple de Pie X, qui a tant travaillé à la réorganisation du système paroissial en Italie, et celui des évêques de France, qui, pour restaurer leur pays du point de vue spirituel, s'efforcent d'affermir ou même de ressusciter la paroisse. Il ajoute que plusieurs de nos évêques canadiens, notamment Mgr de Valleyfield, ont voulu récemment encore louer, dans les termes les plus significatifs, notre excellent système paroissial. Nous n'avons pas heureusement, conclut-il, dans notre catholique province, à restaurer, nous n'avons qu'à maintenir, et il annonce la division que nous avons dite.

* * *

Qu'est-ce donc d'abord que la paroisse catholique? Dans une rapide chevauchée à travers l'histoire, M. le curé de Saint-Anicet va le faire voir à ses auditeurs. Il en montre une

---

[2] Nous prions de remarquer que c'est une simple analyse du discours de M. Nepveu que nous voulons donner ici. Nous laissons à nos lecteurs le plaisir d'en lire le texte dans le volume-souvenir en préparation.

première manifestation dans les groupements chrétiens des catacombes. L'Eglise une fois victorieuse des persécuteurs, sous Constantin, premier empereur chrétien, les groupements des temps héroïques se multiplient et la paroisse de plus en plus se dessine. En France, vers cette époque, les grands évêques qui s'appellent saint Martin, de Tours, saint Hilaire, de Poitiers, saint Germain, d'Auxerre, saint Césaire, d'Arles, saint Sulpice, de Bourges, et tant d'autres avec eux, députent des prêtres qui ont charge d'âmes — *curam animarum* —, des curés par conséquent, vers les agglomérations rurales : la paroisse est née ! Elle se perfectionne dans la suite des temps. Les annales du VIIIe siècle, le siècle de Charlemagne, racontent que les évêques visitent tous les ans les paroisses de leur diocèse, que, d'autre part, pareillement tous les ans, les curés assistent au synode de l'évêque, qu'en plus chaque paroisse a son école et sa corporation des pauvres régulièrement organisée. Aux XIe et XIIe siècles, la fameuse querelle des investitures, qui s'agite autour des nominations aux cures tout autant qu'autour des nominations aux évêchés, met en lumière l'existence ordonnée et les droits reconnus de la paroisse. Au XVIe siècle, les curés jouissent partout, comme tels, d'une situation prépondérante : ils font partie des conseils de la commune, ils traitent en chaire des intérêts même matériels de leurs fidèles. Au XVIIe siècle, les sages ordonnances du concile de Trente augmentent encore l'importance du système paroissial : il s'agit de lutter contre la Réforme et, pour cela, de vivre davantage la vie chrétienne ; l'organisation de la paroisse y pourvoit en faisant mieux que jamais du curé le père et l'aviseur autorisé de la grande famille paroissiale.

C'est précisément à ce moment de l'histoire, continue M. le curé Nepveu, que nous naissons comme peuple, ou si vous le voulez comme colonie, au Canada. La France qui nous

donne la vie, et une vie digne et pure, en nous envoyant des familles " triées sur le volet " — ainsi que l'ont démontré nos historiens les plus récents (l'abbé Groulx par exemple) — nous passe aussi son système paroissial. C'est par le clergé de Québec et celui de Montréal, par les prêtres de Mgr de Laval ou par ceux que nous envoie M. Olier — qui avait fait de son Saint-Sulpice de Paris une paroisse idéale — que nous recevons en héritage, sur les bords de Saint-Laurent, ce précieux système d'organisation paroissiale que les siècles avaient ainsi perfectionné.

Or, ce système d'organisation paroissiale nous a fait ce que nous sommes, proclame l'orateur de Beauharnois. Et il fait mieux que le proclamer, il l'établit, en montrant ce que la paroisse a été pour nous, sous le régime français d'abord,puis, après la cession, sous le régime anglais. Dans un raccourci saisissant, faisant siennes des idées et des phrases connues, tombées naguère de la bouche de nos plus vibrants orateurs ou de la plume de nos meilleurs écrivains, il brosse une sorte de tableau vivant que nous allons citer à peu près textuellement. " Pendant que les hommes d'armes guerroyent contre le farouche Iroquois, dit-il, ou défendent pied à pied le sol contre l'envahisseur anglais, alors que les colons font des abatis dans la forêt, le long du fleuve et des rivières, les curés, encouragés du reste et aidés par les intendants de France, construisent des chapelles et groupent autour de chaque clocher nos premiers habitants, les instruisant, les catéchisant et les civilisant. C'est la paroisse canadienne qui naît à la vie! Nulle part mieux que chez nous le système d'organisation paroissiale catholique n'a été appliqué avec intelligence et avec fruit. Nulle part mieux que chez nous la vie paroissiale catholique n'a été le principe ou la source de la vie nationale. Le passage même du Canada sous le régime anglais n'a fait que mettre en plus complète valeur l'influence de la

paroisse. Elle est restée la sauvegarde de nos traditions, tout autant que le foyer de notre vie propre. En même temps, elle préparait nos gens à la vie sociale et politique, c'est-à-dire aux responsabilités du gouvernement de la chose publique. " " C'est pourquoi, conclut justement l'orateur, la paroisse catholique a été, chez nous, le centre de résistance contre lequel sont venues se briser toutes les tentatives d'assimilation, la véritable cellule sociale dont la multiplication a fait notre peuple, ou encore, si l'on veut, la pierre angulaire de tout notre édifice national. "

* * *

Ce fait d'histoire, si général en notre pays surtout, l'exemple seul de Beauharnois l'établirait au besoin. On n'a qu'à lire, pour s'en convaincre, affirme le prédicateur, les annales de cette paroisse, qui vont être incessamment publiées, et dont sans doute il a lu les bonnes feuilles. L'auteur de l'*Histoire de Beauharnois,* un fils distingué de saint Dominique (le Père Leduc), a su mettre en évidence, dans son récit, les traits les plus saillants et les plus caractéristiques. Tout est raconté par le menu,tout est intéressant, tout est édifiant. Les Beauharnoisiens trouveront, dans ces pages, de quoi se réjouir et se glorifier. Ils liront "leur" histoire et la feront lire à leurs enfants, et ce sera tout profit pour les uns et les autres.

Les débuts de Beauharnois furent modestes, comme ceux de toutes ces paroisses florissantes qu'on admire aujourd'hui, en particulier dans cette région du lac Saint-Louis et du lac Saint-François, sur les deux rives de notre beau fleuve. C'est la forêt vierge qu'il fallait faire reculer la hache au poing. Tâche ardue, qui demandait de la ténacité et du courage, de la volonté et une grande force d'âme. Les Beauharnoisiens ont puisé tout cela dans l'esprit chrétien que leurs curés surent

leur infuser et leur inculquer. En fait, l'orateur estime que l'histoire des progrès de la paroisse se confond avec celle du dévouement de ses curés. Et, qui dira qu'il n'a pas raison ?

Ces curés, ce furent avant tout des hommes de Dieu, qui partageaient leur temps entre les exercices de piété, l'étude et l'absorbant ministère. Dans les premières années, les études théologiques n'étaient pas ce qu'elles sont devenues peut-être. Nous sortions meurtris et décimés d'une période de guerres qui avait été dure. Quand même, les valeureux missionnaires furent à la hauteur des exigences de l'époque. Ce furent, avant tout, sans doute, des constructeurs de chapelles, de presbytères et de maisons d'école. L'étude théorique y perdait un peu. Mais le dévouement suppléait à ce qui pouvait manquer par ailleurs. On savait instruire suffisamment et diriger les âmes. Et puis, ces bons curés étaient gais, hospitaliers, généreux, tout à tous. C'étaient de vrais prêtres, en un mot, de vrais pasteurs d'âmes, qui, pour n'être pas tous des orateurs brillants ou des littérateurs élégants, n'en savaient pas moins exposer dans une langue correcte et claire les vérités de la foi et les préceptes de l'Eglise. C'étaient, pour la plupart, souligne M. le curé Nepveu, d'excellents catéchistes. Il se demande même — ce qui est peut-être excessif — s'il y eut jamais dans l'Eglise de Dieu des prêtres qui surent mieux que nos anciens curés canadiens, et en particulier ceux de Beauharnois, rencontrer les vues du Siège apostolique et des conciles en catéchisant et en instruisant leur peuple. Les curés de Beauharnois, comme tous leurs confrères de notre vieille province de Québec, furent encore des amis et des fervents de l'école. L'un de leurs plus constants soucis, ce fut toujours d'avoir de bons maîtres et de bonnes maîtresses, surtout des religieux et des religieuses quand c'était possible, de visiter les classes à jours fixes, d'encourager par tous les moyens ceux et celles qui se vouent à la tâche, souvent si

ingrate, de l'instituteur ou de l'institutrice. En même temps, ces prêtres dévoués se montrent attentifs aux choses du culte, au chant, à la musique, à tout ce qui fait aimer les belles cérémonies, dont l'importance est si grande pour nourrir la piété et la foi. D'autre part, ils sont charitables envers les pauvres et auprès des malades. Les curés de Beauharnois sont enfin des patriotes, ce qui n'a jamais nui, chez nous, tout au contraire, à la vie de l'esprit chrétien. Amis du colon et colonisateurs eux-mêmes bien souvent dans les premiers temps, plus tard amis de l'agriculture et partisans des méthodes progressives qui s'opposent à la routine paralysante, ils estiment que rien n'est petit ni à négliger de ce qui peut procurer un peu de bien-être au peuple et l'attacher à ses prêtres. Pour eux, et c'est très juste, la science supérieure des choses de Dieu n'exclut pas la notion exacte des intérêts de la terre. Ils aiment leur pays, du plus profond de leur âme. Tout en gardant pieusement le souvenir de ses origines, ils sont loyaux aux pouvoirs établis. Ce sont, en un mot, de vrais artisans de la fortune publique et de la grandeur nationale.

Ce tableau de l'action du curé canadien, que nous avons peut-être trop condensé nous-même en résumant l'exposé du prédicateur de Beauharnois, nous paraît fort réussi autant que bien fidèle. Il n'y avait rien à ajouter pour expliquer le progrès constant de la paroisse jubilaire. Au fond, c'est le curé, pourvu qu'on l'aime et qu'on le suive, qui fait la paroisse et c'est avec lui et par lui, sans qu'il s'en doute parfois,qu'elle grandit et qu'elle prospère. Et c'est avec raison, nous semble-t-il, que M. le curé de Saint-Anicet terminait cette deuxième partie de son solide discours en disant: " Voilà ce que furent vos curés depuis cent ans, et voilà, par conséquent, ce que vous avez été comme paroisse. "

* * *

Mais à la vérité, il devait confirmer cette deuxième partie par la troisième, dans laquelle, en traçant un programme aux paroissiens de l'avenir, il allait précisément chercher dans les exemples du passé les leçons à donner. Toute cette troisième partie du discours de M. Nepveu, en variant un peu le dispositif qu'il avait adopté, peut se ramener à trois points principaux : l'amour du sol, le respect de la langue et la pratique des solides vertus qui ont fait la force des anciens.

Si donc, disait à peu près l'orateur de Beauharnois, les paroissiens actuels veulent " ajuster leur vie à celle des ancêtres ", qu'ils soient d'abord des enracinés au sol, des amis de ce coin de terre qui les vit naître et qui a été arrosé et fécondé par les sueurs des aïeux. Avec quel soin jaloux, poursuivait-il, nos anciens ont cultivé leur terre et se la sont transmise de génération en génération, de telle sorte que, de propriétaire en propriétaire, le " bien " ainsi transmis restait au même nom. Hélas ! l'orateur ne peut pas ne pas le regretter, l'exode des campagnes est aujourd'hui un fléau. On s'ennuie aux travaux des champs, et l'on s'en va, dans la grande ville, grossir la tourbe des déracinés qui y végètent le plus souvent. " Se peut-il, demande M. Nepveu, que l'on n'aime plus à respirer l'atmosphère embaumée et vivifiante des prairies émaillées de fleurs, que l'on n'aime plus à contempler l'attrayant spectacle des blés jaunissants ployant sous la caresse de la brise, que l'on n'aime plus à humer la bonne odeur des champs dont se grisaient nos ancêtres ? " Et pourtant, ajoute-t-il, Dieu sait si, à ce régime de vie, ils se portaient bien, nos anciens, physiquement et moralement !

Il faut aussi, si l'on veut se développer dans le sens de ses traditions, qu'on aime, qu'on respecte et qu'on parle la langue des aïeux, "notre belle langue française, aux périodes sonores, aux expressions riches, variées, précises ". C'est là un héritage précieux qu'il nous convient d'enrichir encore. Ne cédons

pas facilement à la vanité de parler une langue étrangère, même si nous la possédons bien. Imposons, comme c'est notre droit, le respect de la nôtre. Ainsi que l'ont fait nos pères, conclut M. Nepveu, au lendemain de la cession, et toujours, à Beauharnois comme ailleurs, restons attachés aux syllabes françaises, gardons la pureté de notre verbe. C'est une promesse de fidélité aux traditions et un garant de progrès bien entendu et bien compris.

Puis, continuait l'orateur sacré, à l'exemple de nos pères toujours, sanctifions le dimanche, aimons la justice, défions-nous de l'égoïsme et de l'esprit de révolte. Et, sur chacun de ces sujets, il apportait, avec un grand sens d'observation, les précisions les plus exactes et les leçons les plus claires.

Sanctifions le dimanche, disait-il. Tenons à l'office paroissial qu'est la grand'messe, à laquelle on fait le prône, ce bon prône, naturel et pratique, qui vaut tout autant, et mieux parfois, pour le soutien ou la conversion des âmes, que les pièces de haute éloquence. N'imitons pas ces villégiaturistes— pas tous sans doute, mais ils sont trop comme cela — qui se hâtent à une messe basse, la plus courte possible, et s'empressent ensuite à leurs plaisirs. L'office paroissial, c'est, en somme, la dévotion fondamentale, la dévotion qui suffisait à nos pères et les gardait excellemment dans leurs pieuses et saines traditions.

Aimons la justice, disait-il encore. Nos anciens auraient parcouru long de chemin et n'auraient sans doute pas laissé coucher le soleil avant de remettre à qui elle était due la pièce de monnaie qu'on leur aurait donnée par erreur. Ils étaient honnêtes et francs. Un prêt se faisait alors sans intérêts et la parole donnée valait mieux comme garantie qu'un acte notarié. Les temps sont changés, soit! Mais, grand Dieu, les hommes aussi! Le pire danger, de nos jours, c'est qu'il faut faire fortune rapidement, peu importe par quel moyen. Com-

me disait cet anglais : " Mon fils, faites de l'argent honnêtement si vous pouvez, mais faites-en !" [3] Aimons cette autre justice aussi, qui consiste à respecter l'honneur et la réputation du prochain, des biens qui sont de plus haute valeur que l'or et l'argent. Que n'avons-nous, comme nos ancêtres, ce sens profond de la charité qui les faisait si chrétiens et si dignes !

Enfin, combattons l'égoïsme, ajoutait M. Nepveu, et tenons-nous en garde contre l'esprit de révolte. L'égoïsme est une plaie hideuse qui est en train de paralyser chez nous les plus nobles énergies. Une fois confortablement campé dans une position lucrative, on oublie ce qui se passe autour de soi. Et voilà comment l'indigence côtoie l'aisance, voilà comment la misère voisine avec la richesse et le luxe, ce qui est la source de tant de maux. " Rien de ce qui intéresse mon frère ne doit m'être indifférent ", disaient les anciens. Le curé de Saint-Anicet estime que nous sommes loin de ce temps, tout autant que nous sommes loin de l'époque où l'on disait des premiers chrétiens : " Voyez donc comme ces gens-là s'aiment. " Il faut réagir, s'exclame-t-il, ne pas laisser nos âmes s'avilir. D'autre part, il proclame à bon droit qu'il faut plus que jamais, de nos jours, se mettre en garde contre l'esprit de révolte qui souffle de partout en tempête et menace de faire crouler toutes les institutions sociales. Craignons le bolchévisme, comme on dit maintenant, les grèves, les insubordinations, toutes les tendances au nivellement des classes. Les inégalités sociales sont une nécessité. Il faut savoir en prendre son parti et revenir au communisme chrétien, c'est-à-dire à la justice et à la charité bien comprises,lesquelles respectent le droit de propriété et le droit de succession. Mais pour tout

---

[3] My son, make money honestly if you can, but make money ! — Paroles d'un père à son fils débutant dans les affaires.

cela, pour remplir ainsi tous ses devoirs, devant la famille et devant la société, qu'y a-t-il de plus sûr que d'entretenir au milieu de nous cet esprit paroissial qui fut la force de nos pères ?

* * *

On le remarquera sans peine, malgré ce qu'une analyse trop sèche lui fasse peut-être perdre de vie, ce langage éloquent n'est rien autre que celui de la plus haute et de la plus saine philosophie chrétienne et sociale. Ce puissant discours, qui rendait, d'une part, un si bel hommage, en s'appuyant sur l'histoire, à la valeur et à l'influence dans le monde de l'institution paroissiale, devenait, d'autre part, la plus pratique et la plus solide exhortation aux vertus chrétiennes qui sont la force des sociétés aussi bien que celle des individus.

* * *

Il restait à conclure. M. le curé Nepveu le fit dans une péroraison pleine de sens et d'entrain.

" O belle et grande paroisse de Beauharnois, s'écria-t-il, par ta soumission à l'autorité et ton obéissance à tes pasteurs, par ton zèle pour la maison de Dieu et ton activité aux oeuvres de charité, tu as bien mérité de la religion et de la patrie ! Voilà pourquoi tant d'hommes distingués de l'Eglise et de l'Etat te font, au jour de ton centenaire, une si brillante couronne d'honneur. Sois leur en reconnaissante. Mais, que ta reconnaissance monte plus haut. C'est justice, en ce jour de jubilation, qu'elle aille jusqu'à Dieu, l'auteur de tout bien. Honneur à Dieu d'abord ! Honneur à ton esprit paroissial ! Honneur à tes curés ! Honneur à tes pionniers ! Cependant ne va pas t'arrêter en chemin ! En avant toujours, vers de nouveaux combats et vers de nouvelles victoi-

res! C'est ainsi que tu garderas, comme il est dit au livre de l'Exode, la mémoire de ce jour, et que tu le consacreras solennellement au Seigneur, de génération en génération, par un culte éternel. "

* * *

Il nous est revenu, par plusieurs témoignages, que ce sermon du centenaire de Beauharnois avait fait sur ceux qui l'ont entendu une impression très vive. Nos lecteurs reconnaîtront avec nous qu'il le méritait.

L'abbé Elie-J. AUCLAIR,

de la Société Royale du Canada.

A travers les faits et les oeuvres

La conférence de Spa. — La question du désarmement. — La question du charbon. — L'opinion française. — Un vote à Paris. — La majorité appuie M. Millerand. — La crise polonaise. — Les Bolchévistes envahissent la Pologne. — Les Polonais adressent un appel aux Alliés. — Deux courants. — La France et l'Angleterre. — Une divergence fâcheuse. — Rumeurs à sensation. — Au parlement britannique.— La question irlandaise. — Sombre perspective. — Lloyd George et Asquith. — Aux Etats-Unis. — Les conventions républicaine et démocrate. — Les candidats élus. — Au Canada. — Changements de cabinets. — Des élections au Manitoba et au Nouveau-Brunswick.— Sir Adolphe Routhier.

DEPUIS la dernière fois que nous avons causé avec les lecteurs de la *Revue canadienne,* beaucoup d'événements importants ont tour à tour fixé l'attention publique. L'un des principaux a été la conférence de Spa. On sait que des délégués du gouvernement germanique devaient y rencontrer les chefs des gouvernements alliés. On s'y est occupé principalement de la question du désarmement et de celle des réparations.

Les délibérations ont été longues et ardues. Les Alliés ont insisté pour que l'Allemagne exécute l'article du traité de Versailles qui la force de réduire son armée à 100,000 hommes. Ses représentants ont fait l'impossible pour obtenir le maintien d'un effectif plus considérable. Ils ont représenté qu'un système de police serait insuffisant pour faire face à la situation actuelle en Allemagne. " Des bandes d'individus armés parcourent le pays ", ont-ils dit, " elles pillent et tuent à qui mieux mieux. Elles ne se contentent pas des armes ordinaires, mais emploient des mitrailleuses dont elles ne savent pas faire usage. Ces bandes sont si fortes qu'elles peuvent non seulement faire face à une armée, mais bouleverser le pays. C'est pourquoi il faut un bon corps de

troupes pour leur résister. Ainsi, la semaine dernière, une bande de cinquante à soixante hommes sont sortis d'une forêt de Poméranie et ont cerné le pays et les villages. Un corps de police inférieur en nombre rencontra cette bande mais fut battu. Ces bandes de pillards sont bien organisées et dirigées par un commandement central. Elles sont soudoyées par les Bolchevistes. Si l'Allemagne n'avait qu'une armée de 100,000 hommes, il est fort possible que plusieurs de ces soldats fussent achetés par l'argent des Bolchevistes. Comment voulez-vous qu'une bande de pillards bien organisée puisse être maîtrisée par une force constabulaire qui ne l'est pas aussi bien ? L'Angleterre est forcée de mobiliser 100,000 hommes pour tenir tête à l'Irlande. "

Toutes ces arguties n'ont pas convaincu les Alliés. Ils ont sommé les Allemands d'accepter l'ultimatum suivant : " Elle devra démobiliser la plus grande partie de ses troupes. En second lieu, les armes cachées devront être remises aux Alliés. En troisième lieu, le parlement allemand devra adopter une loi qui convertira le Reichswehr en une petite armée régulière tel que pourvu dans le traité de Versailles. Quatrièmement enfin, toutes les autres clauses concernant l'armée et le service d'aviation devront être rigoureusement exécutées. "

Cependant, comme adoucissement à ces conditions, les Alliés ont consenti à donner aux Allemands six mois de délai, c'est-à-dire jusqu'au 14 janvier 1921, pour réduire leur armée. Leur effectif ne devra pas toutefois dépasser le chiffre de 150,000 hommes au 1er octobre prochain. L'ultimatum contenait un avertissement par lequel on intimait à l'Allemagne que si elle refusait de remplir les engagements plus haut mentionnés, les Alliés se verraient dans l'obligation d'occuper une partie de son territoire, soit dans la région de la Ruhr, soit ailleurs, et cela jusqu'à ce qu'elle se soit conformée aux

conditions de ses vainqueurs. Après beaucoup de protestations, les délégués allemands ont souscrit à la note des Alliés.

On a ensuite abordé la question des réparations. La fourniture du charbon en constituait l'un des points les plus importants. Les Alliés exigeaient que l'Allemagne leur en fournît 29,000,000 de tonnes. Les Allemands ont opposé à cette demande une résistance acharnée. Le débat a été long et ardu. Finalement les délégués germaniques ont signé un arrangement en vertu duquel leur gouvernement mettra à la disposition des gouvernements alliés, à partir du 1er août 1920, durant six mois, deux millions de tonnes de charbon par mois. Le prix de ce charbon sera imputé au compte des réparations dues par l'Allemagne dans la proportion de 62 pour cent pour la France, de 22 pour la Grande-Bretagne, de 8 pour l'Italie et la Belgique respectivement.

Tout ceci démontre que les Allemands, tout en subissant les conditions rigoureuses, ont obtenu des concessions appréciables à la conférence de Spa. L'opinion française s'en est montrée peu satisfaite. On peut en juger par les commentaires de la presse parisienne. St-Brice, dans le *Journal*, écrit: " La conférence a abandonné la voie des résultats définitifs et ne laisse que des regrets après elle. " Pertinax, de l'*Echo de Paris*, déclare: " En dépit des mesures évasives adoptées, la conférence de Spa apporte à la France des avantages probables. " Le *Figaro*, de son côté, fait ces observations: " Le moins que l'on puisse dire est que la situation reste confuse et inquiétante. Les Alliés ont épuisé tous les moyens, conciliation et coercition, auxquels les Allemands ont opposé la force de l'inertie. "

Le résultat de la conférence a fait le sujet d'un débat dans le parlement français. D'après l'arrangement conclu, la France doit avancer mensuellement à l'Allemagne une somme considérable pour la fourniture du charbon. Ce n'est en

réalité qu'un prêt, et le charbon fourni le sera à vingt pour cent meilleur marché que le prix payé par la France actuellement. Comme nous l'avons dit plus haut, l'Allemagne commencera ainsi à s'acquitter de ses obligations pour les réparations encourues par elle.

Toutes ces dispositions prêtaient le flanc à la critique. Cependant on devait tenir compte de la nécessité impérieuse d'avoir du charbon à tout prix pour les industries et le chauffage. M. Millerand a réussi à faire prévaloir ses vues et à faire ratifier l'arrangement. Deux commissions avaient été saisies de la question, celle des finances et celle des affaires étrangères. La première émit un avis défavorable, la seconde, sans se montrer enthousiaste, approuva l'entente de Spa. M. Millerand exposa nettement la situation. " Le charbon est la question de l'heure, a-t-il dit. L'entente de Spa nous donne quatre-vingts pour cent de notre approvisionnement à un prix vingt pour cent moindre que celui que nous payons maintenant... Si vous refusez d'adopter ce projet de loi, nous n'avons plus l'obligation de faire d'avances, mais en même temps disparaît d'autre part l'entente de recevoir deux millions de tonnes de charbon par mois. La commission de contrôle n'a plus sa raison d'être et finalement disparaît le privilège d'occuper le district de la Ruhr, si l'Allemagne ne nous livre pas les six millions de tonnes promises à la date fixée. Vous enlevez aussi à nos amis de Belgique et d'Italie le charbon dont ils ont besoin... Jusqu'ici la France n'a obtenu que 800 tonnes de charbon par mois. Il faut regarder ses responsabilités en face. Avant cet hiver vous ne serez pas seulement responsables du manque de charbon, mais vous encourrez une plus haute et plus sérieuse responsabilité. "

Le premier ministre a ensuite abordé l'aspect politique de la question. " Il n'est pas seulement nécessaire, a-t-il dit, de faire face à l'Allemagne, mais il faut encore l'union intime

des Alliés entre eux. L'entente de Spa oblige l'Allemagne, qui ne demande pas mieux, d'emprunter aux Alliés. Ce pays est donc subordonné aux Alliés. Et de plus ses colonies sont sous notre contrôle, ce qui l'empêche d'en disposer à son gré en s'en désistant pour les vendre aux neutres. "

En terminant son discours, M. Millerand a prononcé ces paroles : " Le gouvernement a besoin de l'appui ferme et constant du parlement, et c'est de cette manière-là seulement que l'on a pu faire face dans le passé aux grandes difficultés qui se présentaient. Si tôt que ces questions seront réglées nous nous occuperons avec votre appui de faire les changements indispensables dans l'organisme constitutionnel. "

Le débat s'est clos par un vote de 356 voix contre 169, en faveur des propositions du gouvernement.

La session du parlement français a été prorogée le 3 août. Les vacances législatives dureront jusqu'au mois d'octobre. Avant l'adoption finale du budget, le ministre des finances a constaté l'amélioration de la situation économique de la France depuis le mois d'avril. Le déficit semestriel de la balance commerciale, qui était de dix milliards en 1919, est maintenant de huit milliards seulement.

* * *

Dans le discours dont nous venons de donner un aperçu, M. Millerand faisait allusion à l'union des Alliés et rappelait combien il importe de la maintenir. Malheureusement, à l'heure où nous écrivons, cette union est sérieusement compromise. Et c'est le conflit russo-polonais qui la met en péril. Depuis plusieurs mois la Russie rouge et la Pologne ressuscitée sont aux prises. Les Polonais avaient pénétré jusqu'en Ukraine et avaient occupé Kiew. Mais les Bolchevistes ont réussi à les chasser de cette ville, et depuis lors ils ont

obtenu de grands avantages et envahi la Pologne proprement dite. En ce moment, ils sont au coeur de ce pays et menacent Varsovie, la capitale de la république polonaise. S'ils remportent un triomphe définitif, leur objectif est, dit-on, d'établir un gouvernement soviet en Pologne. On soupçonne l'Allemagne d'aider en sous-main les Bolchevistes. Devant cette situation alarmante, les Alliés se sont émus. Durant la conférence de Spa, le premier ministre de la Pologne, M. Ladislas Grabski, leur a fait un pressant appel. " Notre armée, a-t-il dit, combat contre les forces mobilisées de la Russie qui possède une population six fois supérieure à la nôtre. La Russie possède en outre une armée qui est équipée avec les instruments de guerre les plus perfectionnés, fournis par les Alliés aux armées de Denekine, de Koltchak et de Youdenitch. Ces armes comprennent des automobiles blindées, des chars d'assaut, des mitrailleuses et des pièces d'artillerie lourde."

Le gouvernement polonais a demandé l'intervention des Alliés, soit pour obtenir la signature d'un armistice, soit pour aider la Pologne à repousser ses envahisseurs. Les Alliés, par l'intermédiaire du gouvernement anglais, ont pressé la Russie de consentir à un armistice. Mais, après quelques pourparlers, les Bolchevistes ont refusé de suspendre les opérations pendant les négociations. Le fait est qu'ils veulent s'emparer de Varsovie. Dans ces conjonctures, deux courants divergents se sont accusés chez les Alliés. La France s'est montrée ardemment sympathique à la Pologne et désireuse de mettre tout en oeuvre pour la sauver. L'Angleterre a marqué beaucoup moins d'empressement et a même paru blâmer le gouvernement polonais pour la ligue de conduite qu'il avait suivie.

Lorsque les défaites polonaises sont devenues plus nombreuses et plus désastreuses, il y a eu à Hythe une entrevue de M. Millerand avec M. Lloyd George, où l'on a considéré la

gravité de la situation. La décision prise semble avoir été de protéger l'intégrité de la Pologne et son indépendance politique, et de recourir, pour assurer cet objet, non pas à une intervention militaire, mais à un blocus économique très rigoureux contre la Russie au cas où celle-ci ne se rendrait pas aux représentations qui lui sont faites. Ultérieurement les conditions d'armistice et de paix proposées par les Bolchevistes aux Polonais ont été rendues publiques. Elles sont très dures. M. Lloyd George les a communiquées à la chambre des communes. Mais les dépêches n'indiquent pas qu'il les ait déclarées acceptables par la Pologne. Néanmoins, il semblerait que le gouvernement français ait interprété les déclarations du premier ministre britannique comme favorables aux prétentions russes. Car il a été annoncé immédiatement que le cabinet français avait décidé de reconnaître le gouvernement établi dans le sud de la Russie, spécialement en Crimée, par le général Wrangel. Ceci était donné par les agences télégraphiques comme une réponse aux déclarations de M. Lloyd George. Puis une autre nouvelle à sensation était lancée. M. Deschanel donnerait sa démission parce qu'il désapprouvait l'attitude de son ministère. Il serait remplacé par M. Millerand et M. Briand lui succéderait comme premier ministre. Nous croyons qu'il y a dans toutes ces rumeurs beaucoup de fantaisie. Mais ce qui est certain, c'est que la crise polonaise a créé pour les Alliés une situation très difficile.

* * *

Pendant que les incidents de la conférence de Spa et la question polonaise captivaient l'attention publique, le conseil de la Ligue des nations siégeait sans bruit à Saint-Sébastien, en Espagne. A cette occasion, M. Balfour, un des principaux représentants britanniques dans ce conseil, donnait une en-

trevue aux représentants de la presse. Il appelait leur attention sur l'importance du blocus économique comme moyen d'action de la Ligue. Voici les déclarations faites par l'éminent homme d'Etat: " Si l'on applique le blocus économique à une nation qui résiste à la société, cette nation ne pourra garder longtemps son attitude hostile. Aucune ne voudrait se détruire, dans une époque de civilisation, en s'exposant à ce châtiment. Il n'est guère probable que l'on s'en serve souvent. La société est en présence de deux dangers: les pays qui ont dit qu'elle était une création inutile et ceux qui voient en elle un remède à tous les différends internationaux. Si toutes les nations lui soumettent leurs problèmes prématurément, avant que leur mentalité ne se soit formée, la société ne pourra fonctionner convenablement. Il faut lui donner le temps de se développer. " Sur la question des îles Aland, qui menaçait de conflit la Finlande et la Suède, M. Balfour dit que la société y a prouvé le bien qu'elle pouvait faire. " Mais, ajoute-t-il, derrière les discussions de ce genre, il faut qu'il y ait de plus fortes sanctions, et ce sont celles-ci qu'elle va étudier. "

En présence de ce qui se passe actuellement un peu partout dans le monde, on se demande si la Ligue des nations pourra jamais jouer le rôle que lui ont assigné ses auteurs.

* * *

La session du parlement britannique touche à son terme. Beaucoup de son temps a été consacré, à part les questions internationales, à la question irlandaise. Elle devient de plus en plus grave, et de plus en plus difficile à régler. La situation de l'Irlande est douloureuse et fait entrevoir les plus sombres perspectives. La coercition et la terreur y sont à l'ordre du jour. Les trois quarts du pays sont en état de

révolte systématiquement organisée. Le sinn-feinn domine dans la majorité des corps municipaux. Il a ses tribunaux, ses constables, sa force armée. Il assume le rôle d'un gouvernement autonome en face du gouvernement britannique. En même temps, les actes de violence se multiplient et les journaux enregistrent tous les jours de nouveaux attentats contre les propriétés et les personnes. L'Angleterre est obligée de maintenir en Irlande une armée considérable.

M. Lloyd George se rend bien compte du péril qui menace le Royaume-Uni. Dans une entrevue avec une délégation de membres de la classe commerciale, il s'est déclaré plus désireux que tout autre de voir se régler la question irlandaise d'une manière qui serait acceptable par la majorité du peuple de l'Irlande. Le gouvernement serait bien disposé à faire la paix, mais il ne saurait permettre que des attentats et des meurtres soient perpétrés plus longtemps. " Tout est prêt, a-t-il dit, pour donner à la nation irlandaise une mesure très grande de liberté,mais il faudrait des garanties nécessaires." M. Lloyd George a invité le parti ouvrier à se servir de son influence pour le règlement de cette question.

C'est sans doute comme réponse au premier ministre que M. de Valera, le pseudo-président de la république irlandaise, a fait la déclaration suivante dans un banquet en l'honneur de l'archevêque Mannix : " J'ai déjà déclaré que je croyais le peuple irlandais prêt à délivrer les Anglais de leur cauchemar, si ces derniers consentaient à accorder à l'Irlande une clause comme celle qui fait partie de l'amendement Platt, inséré dans la constitution de la république de Cuba, qui était la condition de l'évacuation des troupes américaines de Cuba et de la reconnaissance de cette même république par les Etats-Unis. Je n'ai aucune hésitation à recommander au peuple irlandais d'adopter une telle mesure, et si une paix était signée à ces conditions je m'efforcerais pour ma part de

resserrer les bonnes relations entre l'Irlande et le Grande-Bretagne comme il en existe entre l'Irlande et le reste du monde. "

M. de Valera lui-même ne doit pas se faire illusion sur la nature de la condition stipulée par lui. Accepter l'indépendance de l'Irlande, ce serait pour l'Angleterre démolir de ses propres mains l'édifice séculaire du Royaume-Uni. Le premier ministre a plus d'une fois déclaré que la Grande-Bretagne ne pourrait consentir à un tel démembrement qu'après une guerre où elle aurait été écrasée comme l'Allemagne l'a été en 1918.

En attendant, devant son impuissance à trouver en Irlande des jurés qui consentent à siéger dans les causes criminelles, le cabinet anglais s'est déterminé à présenter une loi pour la répression des crimes. Nous n'en connaissons pas encore le texte, mais les dépêches en ont donné le résumé suivant : " Ce *bill* donne droit au conseil privé de formuler de nouveaux règlements, s'il le juge à propos, afin de rétablir l'ordre en Irlande. Ces règlements seront des annexes au *Realm Act* de 1914. La durée de ces pouvoirs n'est pas limitée. Mais, comme le *bill* Balfour, ce *bill* restera en vigueur jusqu'à ce qu'il soit rappelé par le gouvernement anglais. Il pourvoit à la détention des prisonniers irlandais dans des prisons anglaises et il donne droit aux autorités de nommer le juge qui présidera au procès dans les offenses qui seront passibles de la peine de mort. Ce *bill* abolit les procès par jury, excepté dans l'Ulster, où la loi ne sera pas appliquée. "

Naturellement, ce *bill* a provoqué un violent débat dans la chambre des communes. Il a donné lieu à une passe d'armes oratoire entre MM. Lloyd George et Asquith. Celui-ci a tenu le gouvernement responsable de la présente situation en Irlande. " Elle demanderait un Cromwell, s'est-il écrié,

mais je ne vois pas de Cromwell dans le gouvernement. " L'orateur a déclaré que le fantôme de la république irlandaise n'avait pour lui rien d'effrayant, parce que la concession du *Dominion Home Rule* à l'Irlande le ferait bientôt s'évanouir. " L'avez-vous offert ce *Dominion Home Rule,* lorsque vous étiez au pouvoir ? " lui a-t-on crié du côté ministériel. — " Non, a-t-il répondu, mais je suis prêt à l'offrir maintenant." Dans son discours en réponse à M. Asquith, M. Lloyd George a dénoncé comme dangereuse et fallacieuse la proposition de ce dernier. " Il n'y a pas un Dominion qui ne possède une armée et qui n'ait le droit de posséder une marine, a-t-il dit. M. Asquith serait-il prêt à accorder à l'Irlande une armée et une marine? Les ports irlandais sont les points les plus vulnérables de l'empire. Devrait-on les livrer au parlement du Dominion irlandais ? M. Asquith ne fait qu'ajouter aux difficultés et qu'empirer la situation, en faisant savoir partout en Irlande et aux Etats-Unis que les hommes d'Etat britanniques sont disposés à accorder au peuple irlandais le droit de fixer sa destinée politique, tout en étant fermement décidés à lui refuser le droit d'avoir une armée et une marine. "

M. Lloyd George a prétendu qu'en écoutant le discours de M. Asquith on aurait pu croire que l'Irlande était un paradis en 1918. " La vérité, s'est-il écrié, c'est que cette année-là il y avait dans l'île voisine une armée de 150,000 hommes engagés dans une conspiration de trahison et dans des négociations avec les Allemands. Cette armée devait attaquer l'Angleterre deux mois après la grande offensive germanique dont elle était informée. Cette même année, nous trouvions dans les poches d'hommes qui sont maintenant des chefs dans le sud et l'ouest de l'Irlande des documents démontrant qu'il y avait une entente entre eux et les Allemands pour nous attaquer à l'heure de notre plus extrême péril. "

Le discours de M. Lloyd George a été haché d'interrup-

tions. Au cours de ce débat mouvementé, M. Joseph Devlin, l'un des rares députés irlandais qui siègent maintenant dans la chambre, fut suspendu après une scène violente. Le *bill* a été adopté par 289 voix contre 71. Nous serions surpris qu'il donnât au gouvernement britannique les résultats attendus.

* * *

Aux Etats-Unis, les conventions des partis républicain et démocrate ont eu lieu en juin et juillet pour le choix des candidats aux prochaines élections présidentielles. La convention républicaine s'est tenue à Chicago au commencement de juin. Les principaux candidats en présence étaient le général Wood, MM. Lowden, gouverneur de l'Illinois, et Hiram Johnson, sénateur. La concurrence a été vive. Après sept tours de scrutin, aucun des trois candidats, Wood, Lowden et Johnson, n'avait atteint la majorité absolue requise pour l'élection. Le sénateur Harding, considéré comme un *dark horse* possible, avait eu seulement 56 voix au premier tour. Mais ses amis résolurent de le pousser en avant, puisque le succès des trois principaux concurrents semblait problématique. Au huitième tour, il reçut 133 voix. Ceci détermina sa victoire. Une foule d'électeurs se rallièrent à lui. Au neuvième tour, il avait 374 voix. Et enfin, au dixième, il se voyait élu par 695 voix, soit 200 voix de plus que la majorité absolue. Le gouverneur du Massachusetts, M. Calvin Coolidge, a été choisi comme candidat à la vice-présidence.

Dans son discours d'acceptation, le sénateur Harding s'est prononcé en faveur du gouvernement constitutionnel par les partis plutôt que par les individus et orienté vers des objectifs nationaux plutôt qu'internationaux. " Avec un sénat avisant, comme la constitution y pourvoit, a-t-il dit, je me rendrais avec confiance auprès des pays d'Europe et

de la terre, leur proposant cette entente qui fait de nous un participant volontaire dans la consécration des nations à une nouvelle direction, de mettre les forces morales du monde, l'Amérique inclus, au service de la paix et de la justice internationale, laissant encore l'Amérique libre, indépendante, mais offrant son amitié à tout l'univers." Nous avouons que ce charabias ne nous paraît guère propre à provoquer l'enthousiasme.

La convention du parti démocrate a eu lieu à San-Francisco le 28 juin. Elle a duré neuf jours et l'élection n'a pu se faire qu'au quarante-quatrième tour de scrutin. La lutte entre les différents aspirants aux honneurs présidentiels a été d'une extraordinaire ténacité. Les principaux concurrents étaient MM. Palmer, procureur général des Etats-Unis, Cox, gouverneur de l'Ohio, et McAdoo, gendre du président Wilson. Ce dernier n'avait pas vraiment fait acte de candidat. Mais ses partisans le présentaient et luttaient quand même pour l'élire. Longtemps, le choix a paru devoir se faire entre MM. McAdoo et Palmer. Au premier tour, M. Cox n'avait eu que 134 voix, M. Palmer en avait 256, et M. McAdoo 266. Au trente-septième tour le résultat était comme suit: McAdoo 405 ; Cox 386; Palmer 202. Au quarante-troisième tour les partisans de M. Palmer se rallièrent à M. Cox qui eut 568 voix contre 412 données à M. McAdoo. Le quarante-quatrième tour donna ce résultat: Cox 702, McAdoo 266. C'était 729 voix qu'il fallait réunir pour être élu. Alors le leader des forces de M. McAdoo proposa lui-même que l'élection de M. Cox se fît par acclamation, ce qui eut lieu au milieu d'un enthousiasme délirant. M. McAdoo s'est déclaré heureux que le choix ne fût pas tombé sur lui.

Dans son discours d'acceptation, le candidat démocrate a exposé assez longuement ses principes. Il a insisté sur le fait que la société des nations est le grand sujet de litige

entre les deux partis. " La question, a-t-il dit, est de savoir si nous allons faire partie de cette société, à laquelle le président Wilson, en notre nom, a donné son adhésion. Le candidat républicain, le sénateur Harding, propose que nous n'en fassions pas partie. Comme démocrate, je me déclare favorable à cette société. Le premier devoir de la nouvelle administration sera de ratifier le traité,et je prédis que le peuple élira des partisans de la société des nations au sénat américain. " M. Cox a condamné les réserves du sénateur Lodge, et il a proposé deux interprétations: *a*) que les Etats-Unis fassent partie de la société des nations en autant qu'elle décidera des questions relatives à la paix; *b*) que sa constitution ne puisse être amendée par aucun traité.

Depuis que M. Cox a été élu comme candidat démocrate, les journaux ont publié de lui une expression d'opinion relative aux relations américaines avec nous. On lit dans une lettre qu'il adressait naguère à sir James Aikens, lieutenant-gouverneur du Manitoba: " J'ai toujours prêché une meilleure entente entre les gouvernements de langue anglaise du Canada et des Etats-Unis. Dans les questions de civilisation et plus particulièrement de bienfaisance, notre division est purement gouvernementale. Espérons, du fait que nos soldats ont combattu côte à côte, que les deux grandes puissances de ce continent travailleront de concert pour assurer la paix et le bonheur du monde. "

Autant que nous pouvons juger de loin les hommes et les choses, nous inclinons à trouver M. Cox plus acceptable que son adversaire, toutes réserves faites sur plusieurs points de son programme.

* * *

Au Canada, des événements politiques importants se sont produits durant les deux derniers mois. A l'issue de la session

fédérale, qui a été prorogée le 19 juillet, sir Robert Borden a donné sa démission comme premier ministre, après avoir exposé ses raisons dans un caucus de ses partisans. Les groupes qui appuyaient le ministère se sont définitivement fusionnés sous le nom de parti national, libéral et conservateur, avec un programme dont la protection aux industries canadiennes forme l'article principal. Et enfin M. Meighen a été appelé à reconstituer le gouvernement comme successeur de sir Robert.

Le premier ministre disparu a été jugé diversement. On ne saurait refuser de reconnaître qu'il était doué de facultés éminentes. Il possédait une grande fermeté de caractère, une réelle puissance intellectuelle, une rare aptitude au travail. Parmi ceux-là même qui avaient différé d'opinion avec lui sur des questions très graves, il y en avait bien peu qui ne rendissent hommage à sa sincérité et à son intégrité. Le moment d'apprécier avec impartialité sa carrière n'est pas encore arrivé. Voici quelle est la composition du cabinet reconstitué : premier ministre et ministre des affaires étrangères, M. Arthur Meighen ; ministre du commerce, sir George Foster ; ministre de la justice, M. C.-J. Doherty ; secrétaire-d'Etat, M. A.-L. Sifton ; président du conseil et ministre de l'immigration et de la colonisation, M. Calder ; ministre des finances, sir Henry Drayton ; ministre des chemins de fer, M. le Dr J.-O. Reid ; ministre de l'intérieur, sir James Lougheed ; ministre des postes, M. P.-E. Blondin ; ministre de la marine et des pêcheries, M. C.-C. Ballantyne ; ministre du travail, M. G.-O. Robertson ; ministre de la milice, M. Hugh Guthrie ; ministre de l'agriculture, M. S.-F. Tolmie ; ministre des travaux publics, M. F.-B. McCurdy ; ministre des douanes et du revenu de l'intérieur, M. R.-W. Wigmore ; ministres sans portefeuille, sir Edward Kemp et M. E.-K. Spinney. Les seuls nouveaux ministres sont MM. Wigmore, McCurdy et Spinney.

Dans la province de Québec, il y a eu aussi une reconstitution de ministère. Conformément aux rumeurs qui circulaient depuis longtemps, sir Lomer Gouin a donné sa démission comme premier ministre. Il occupait ce poste depuis seize ans. C'est la plus longue administration que notre province ait eue. L'honorable Alexandre Taschereau a succédé à sir Lomer. Le nouveau cabinet est composé de la même manière que l'ancien. La seule adjonction est celle de l'honorable M. Perron, qui devient ministre sans portefeuille. Sir Lomer Gouin a été nommé membre du conseil législatif.

* * *

Des élections générales ont eu lieu dans deux provinces, au Manitoba dans le mois de juin, et à la Nouvelle-Ecosse dans le mois de juillet. Le résultat du scrutin au Manitoba a été très complexe. Le gouvernement Norris compte environ 22 partisans dans la nouvelle chambre, les conservateurs ont 8 députés, les fermiers 9, les travaillistes 10, et il y a quatre ou 5 indépendants. C'est un émiettement. L'avenir dira si un tel état de choses est avantageux.

Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement Murray a été plus heureux. Il reste avec une majorité aussi forte qu'auparavant. Les libéraux ont 30 députés, les conservateurs 1, les travaillistes 5, les fermiers 6. Evidemment au Manitoba et au Nouveau-Brunswick, les fermiers étaient moins bien organisés que dans l'Ontario, car ils n'y ont pas remporté de grands succès.

* * *

Nous ne saurions clore cette chronique sans nous incliner devant la tombe d'un des hommes les plus éminents de notre province. Sir Adolphe Routhier est mort à Saint-

Irénée le 27 juin dernier, à l'âge de 81 ans. Il avait occupé une grande place dans notre magistrature, dans notre littérature et dans notre vie nationale. Une autre plume que la nôtre retracera dans cette revue, croyons-nous, la physionomie et appréciera l'oeuvre de cet homme distingué. Mais nous tenons à lui rendre nous-même ici notre tribut d'hommage. Le juge Routhier a été assurément l'un des hommes les plus brillamment doués que notre nationalité ait produits. Il possédait une rare variété de facultés. Et il avait fécondé par l'étude les talents qui lui avaient été départis. Poète et prosateur, il a cultivé bien des champs divers. On signalera en sa personne le jurisconsulte, le publiciste, l'orateur. C'est à ce dernier trait que je voudrais m'arrêter un instant, parce qu'il évoque en moi les plus vivaces souvenirs. Je n'oublierai jamais cette soirée de l'année 1876 — plus de quarante-quatre ans ! — où le juge Routhier conquit d'un seul coup la gloire oratoire. Il arrivait d'Europe où il avait fait un voyage précieux par les connaissances dont s'était enrichi son esprit et les amitiés illustres qu'il avait acquises. Et il donnait dans la salle Victoria — plus tard le Tara Hall—, sous les auspices du cercle catholique de Québec, une conférence sur les conférenciers de Paris. Il était déjà un homme très en vue. Ses écrits dans les journaux, ses polémiques avec MM. Fabre et Fréchette, ses *Causeries du dimanche,* ses débuts brillants dans la magistrature, spécialement son célèbre jugement relatif à l'influence indue dans l'élection contestée de Charlevoix, lui avaient donné déjà un grand prestige. Mais la conférence dont nous parlons vint mettre le sceau à sa réputation. Elle le plaça au premier rang de nos orateurs. Ce fut véritablement un enchantement. La vivacité du style, la diction, la voix, le geste, tout contribuait à captiver, à charmer l'auditoire, M. le juge Routhier ne lisait pas, il disait. Il interprétait avec un art merveilleux les citations magnifiques dont

sa conférence était émaillée. Ils les commentait en maître. Il faisait revivre devant nous les fêtes oratoires dont il s'était enivré à Paris et lui-même parlait avec une éloquence qui semblait un écho fidèle des nobles accents entendus là-bas. Pendant plus d'une heure, il nous tint suspendus à ses lèvres. Et au sortir de la salle, les auditeurs séduits et ravis proclamaient d'une voix unanime que le juge Routhier était le plus éloquent de nos orateurs. Cette appréciation n'était pas le résultat d'une surprise et elle n'avait rien d'exagéré. Nous avons entendu bien des fois parler M. Routhier, et toujours nous avons subi le charme de sa parole pleine de mouvement, d'éclat et de chaleur communicative.

Pendant trente ans, il a été l'orateur attitré de nos grandes célébrations, de nos grandes manifestations nationales. Ses oeuvres oratoires forment deux volumes que l'on relit avec plaisir et profit. Mais nous avertissons le lecteur que, pour M. Routhier comme pour beaucoup d'autres, la parole écrite ne donne qu'une idée incomplète de la parole parlée. Il était éloquent non seulement par ce qu'il disait mais par la manière dont il le disait, par la voix, par l'accent, par le geste, par ce je ne sais quoi qui se dégage de toute la personne et qui captive l'auditeur.

Ces lignes ne sont qu'une évocation. Et nous devons faire effort pour supprimer ce qu'il y aurait de trop personnel dans les émouvantes réminiscences qui nous rappellent tant d'années envolées pour toujours. D'autres apprécieront, étudieront la carrière et les oeuvres du juge Routhier. Nous tenons cependant à signaler les deux grands exemples de sa vie : celui d'un labeur constant et celui d'une foi sans tache. M. Routhier est resté fidèle à la loi du travail jusqu'aux extrêmes limites de l'âge. A quatre-vingts ans, il écrivait encore, il traçait encore les plans d'oeuvres nouvelles. Admirable leçon

pour notre jeunesse, souvent trop éprise de plaisir et trop peu soucieuse de l'effort intellectuel ! M. le juge Routhier était en outre un de ces chrétiens qui, dans toute la réalité de l'expression, " vivent comme ils pensent ". Il était beau de voir ce vieillard chargé d'années et d'honneurs accomplir avec une piété d'enfant ses devoirs religieux. M. Routhier avait écrit un livre d'apologétique *De l'homme à Dieu,* qui était une bonne action. Nous pouvons dire, et ce sera notre dernier éloge, que les actes de sa vie quotidienne en étaient le plus beau commentaire.

Thomas CHAPAIS.

Saint-Denis, 16 août 1920.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

CROQUIS LAURENTIENS, par le Frère Marie-Victorin, des Ecoles chrétiennes, avec préface d'Ernest Bilodeau et des illustrations par Edmond-J. Massicotte, 304 pages. — Montréal, 1920.

Nous sommes bien en retard pour saluer la naissance de ce frère cadet des *Récits laurentiens*. *Croquis* ou *récits*, le naturaliste homme de lettres qu'est le cher Frère Marie-Victorin s'entend à fixer les uns et les autres avec une maîtrise et un charme de style vraiment remarquables. C'est un *régionaliste* dans le bon sens du mot. Il nous raconte ou il nous peint les gens et les choses du pays avec un goût sûr et un naturel parfait. *Croquis* ou *récits laurentins*, voilà de beaux livres à donner en prix, aux enfants, aux grandes personnes et... à soi-même. Ils nous font mieux connaître et mieux aimer ce que nous connaissons et aimons déjà.

E.-J. A.

* * *

LES FORGES SAINT-MAURICE, Volume 6e des *Mélanges Historiques* de M. Benjamin Sulte, annotés et commentés par M. Gérard Malchelosse. — Chez Ducharme, Montréal, 1920.

Nos lecteurs se souviennent de ce que nous avons déjà dit ici des compilations, un peu mal ordonnées peut-être, mais si intéressantes, que M. Malchelosse a entrepris de nous donner des oeuvres du vétéran des lettres canadiennes qu'est M. Benjamin Sulte. Disons, pour ne pas nous répéter, que les *Forges Saint-Maurice* sont dignes de tout ce que nous possédons déjà du même auteur. Ce dernier volume, qui traite d'un seul sujet, a même l'avantage d'être plus *un* que les précédents. Comme tout ce qui sort de la plume de M. Sulte, c'est pittoresque et instructif, et cela se lit très bien. Mais n'y cherchez pas du style harmonieux et de la cadence. Le vieil érudit nous affirme, chaque fois qu'on lui en parle, qu'il n'en veut pas. " Ce sont des phrases ", dit-il, avec ce sourire entendu que je ne connais qu'à lui.

E.-J. A.

* * *

LA VIEILLE MAISON, beau volume en vers, de 220 pages, par Mlle Blanche Lamontagne. — Bibliothèque de l'*Action française*, Montréal, 1920.

On ne présente plus à des lecteurs canadiens Mlle Blanche Lamontagne, la captivante poètesse de Témiscouata. Tout le monde en parle, même les prédicateurs de Notre-Dame! On a dit que ses qualités dominantes, ce

sont l'émotion, la grâce et la simplicité. Son vers est facile autant qu'il est naturel. C'est un rare mérite. Dans ce dernier recueil, après un hymne à la vieille maison, elle nous fait entendre les chansons de la porte, de la fenêtre, du poêle, du "ber", de la lampe, de la croix du mur... C'est simple et frais comme une belle matinée de printemps canadien, ou encore comme un coeur de jeune fille pur et candide. Et puis, tout ce verbiage charmant et harmonieux, même quand il parle d'amour, sait rester si chrétien et si digne. De tels livres se présentent bien tout seuls... Mais nous savons que Mlle Lamontagne y gagne encore en présentant les siens elle-même. Au lieu d'un exemplaire, on en achète deux. Au lieu d'un cent pour la commission scolaire, on en prend deux cents ! Nous parlons d'expérience. E.-J. A.

* * *

EN MOCASSINS, par M. Arthur Guindon, p. s. s., — Chez les Sourds-Muets, à Montréal, 1920.

M. Guindon, un modeste qui sait beaucoup de choses, a un faible pour les " sauvages " et pour " Dollard " — le fameux héros de 1660. Il écrit en prose et il commet des vers qui ne sont pas mal tournés. C'est un chercheur et c'est un ami de la nature et de l'histoire. *En mocassins,* vous devinez, sous ce titre, des choses de trappeurs et de coureurs des bois, des histoires antiques et savoureuses — des évocations de *sorciers* et de *manitous?* Et vous devinez juste ! Prenez son livre, au " Père Guindon ". Lisez-le bien. Vous passerez quelques bons quarts d'heure et vous vous instruirez. Mieux que personne, l'auteur sait ce que *mocassin* veut dire, et il vous le fait bien voir. Pour ne pas cesser d'être un *visage-pâle,* — mais l'est-il? — il n'en aime pas moins son frère le *peau-rouge,* et il le fait aimer. E.-J. A.

* * *

L'ANTHOLOGIE DES POETES CANADIENS, par Jules Fournier, préface de M. Olivar Asselin, 300 pages. — Chez Granger, à Montréal, 1920.

Jules Fournier, mort trop tôt, avait bien du talent. M. Asselin, son ami, n'est pas moins richement doué. Mais est-ce bien une *anthologie,* c'est-à-dire un recueil de nos meilleures productions des poètes canadiens, qu'ils nous ont donnée? Il est permis d'en douter. Asselin et Fournier resteront devant l'histoire, en dépit de leur incontestable valeur, des mécontents irréductibles. Rien n'est digne, rien n'est bon, rien n'est beau, de

ce qui se publie chez nous ! Asselin le déclare, Fournier l'avait écrit. Pour eux, c'est affaire décidée. Même Fournier l'avait écrit chez nous à la *Revue canadienne* (en 1906, sous l'ancienne administration), ce qui nous vaut d'être dénommé, par M. Asselin, *un caveau funéraire et orthodoxe*. L'intention de piquer à froid est évidente. M. Asselin a beaucoup de noir dans son encre. Il n'a rien de *funèbre* dans sa manière, soit, mais rien non plus de très gai. Pour ce qui est de son *orthodoxie*, il a maintes fois fourni au public l'occasion de l'apprécier. En tout cas, l'*anthologie* de son ami Fournier, qu'il a préfacée et mise au point, et qui est bien plutôt une collection quelconque d'oeuvres quelconques, parfois d'oeuvres véritables, d'autres fois d'essais d'écoliers ou d'élucubrations qui ne valent pas le papier sur lequel elles sont écrites, mérite simplement d'être conservée comme un volume très curieux, original, où il y a de tout, excepté un choix, c'est-à-dire ce qu'il devrait y avoir. E.-J. A.

* * *

SOCRATE ET LA PENSEE MODERNE, par René Millet, ancien ambassadeur. — Chez Plon-Nourrit (8, rue Garancière—Paris VIe), 1919.

Ce livre est la complète et substantielle application à l'histoire de la philosophie de cette définition de M. Boutroux : " L'homme dont les idées sont les plus vivantes dans la société contemporaine, c'est Socrate. " Défigurée par ses disciples aux noms éclatants, Platon, Aristote, sa doctrine aboutissait à l'emploi de la pure méthode expérimentale dans l'étude de l'homme et nous semble aujourd'hui voisiner avec ce qu'on est convenu d'appeler le *pragmatisme*. Par là, le plus grand sage de l'antiquité nous apparaît comme un précurseur, et l'on comprend mieux que sa hardiesse ait mérité la ciguë. M. René Millet, avec une puissance d'analyse et de documentation raisonnée qui donne à son oeuvre une valeur d'originalité remarquable, a mis en pleine lumière la haute figure de Socrate en l'entourant d'une atmosphère appropriée. Il nous dépeint, en traits décisifs, ses origines, sa vocation, sa rupture avec les philosophes naturalistes, le rôle qu'il attribua à l'intuition dans la mise en oeuvre de sa méthode, ses rapports avec les sophistes, son autorité sur la jeunesse de son temps, son règne éphémère sous la domination de Périclès, comparable à la Renaissance, sa participation exacte aux luttes et à la vie publique d'Athènes, son procès et sa mort enfin, exemples immortels qui consacrèrent à jamais sa mémoire. Quelle leçon dans cette évocation d'une éloquente précision, et combien actuelle !

* * *

561

La " Semaine sociale " de Montréal

(21-25 JUIN 1920)

DEUXIEME ARTICLE

LES TROIS DERNIÈRES JOURNÉES

NOUS avons vu, dans un précédent article, ce qu'ont été les deux premières journées de notre *Semaine sociale* de Montréal. On y avait, nos lecteurs se le rappellent, commencé l'étude de l'encyclique *Rerum novarum*. M. Guy Vanier avait parlé " du mouvement social catholique qui l'a précédée ", et Mgr Lapointe, " de la crise sociale telle que décrite par Léon XIII ". M. Arthur Saint-Pierre avait traité de la question ouvrière au Canada. M. l'abbé Lucien Pinault et M. André Fauteux avaient montré que le socialisme est un faux remède au mal social dont nous souffrons et qu'il ne saurait produire que les conséquences les plus funestes. Enfin, M. l'abbé Curotte avait commencé d'exposer la solution qu'apporte au problème social la doctrine de l'Eglise, en établissant la nécessité des inégalités et des souffrances dans le monde. Nous ne parlons pas, pour l'instant, du discours de M. Chapais, le mardi soir, puisque, l'on s'en souvient, nous avons remis à un troisième article l'analyse des diverses grandes conférences qui furent données chaque soir de cette semaine si chargée.

* * *

Le troisième jour (mercredi, 23 juin), cinq leçons devaient nous être exposées, qui continueraient, naturellement, l'étude de l'encyclique. Nous y venons, sans plus de préambule.

M. le juge Charles-Edouard Dorion, de Québec, avait à traiter des " devoirs réciproques des deux classes ". Chrétien éclairé autant que magistrat intègre, très connu pour sa distinction et sa parfaite loyauté, l'honorable juge se présentait aux *semainiers* en leur inspirant une confiance parfaite. Ils n'ont pas été déçus. " C'est une véritable jouissance pour l'esprit, écrivait M. Jules Dorion en analysant le travail de son distingué homonyme, de voir un juriste aussi averti faire comme toucher du doigt les relations intimes qui doivent exister entre le droit humain et le droit divin ou les exigences de la justice divine. " En deux lignes, c'était tout dire. M. le juge divisa sa leçon en trois parties, prouvant d'abord que les lois économiques, dans une société sans religion, créent un état de luttes où le plus fort écrase le plus faible, établissant ensuite que le droit lui-même, le droit sans religion, est impuissant à arrêter l'homme sur la pente de la servitude, faisant voir enfin que l'ordre et la liberté ne sont accessibles à l'homme que par la pratique des vertus de foi, d'espérance et de charité. C'était, on le voit, un beau thème. Citons un extrait substantiel de son développement.

Les devoirs réciproques des maîtres et des ouvriers sont les mêmes que ceux de tous les humains. Ils sont fondés sur la liberté des contrats, gage de la liberté des individus. Le patron doit donner une juste rémunération à l'ouvrier et lui procurer des conditions de travail convenables. De son côté, l'ouvrier, suivant son engagement librement contracté, doit le travail convenu pendant le temps convenu. L'opinion doit être éclairée par la lumière de la révélation. Si les lois économiques seules ne font qu'accentuer l'inégalité entre les hommes et si le droit humain seul est impuissant à maintenir entre eux l'égalité, c'est que le droit humain n'atteint pas à la hauteur de la vocation de l'homme. Le droit est la loi de la société temporelle, destinée à faire régner l'ordre temporel ou la justice humaine. Cela ne suffit pas. Il faut se souvenir que l'homme est partie d'une société surnaturelle. Cette société surnaturelle fait intervenir la charité, vertu qui ne fait pas sans doute disparaître les inégalités—

elles doivent subsister — mais qui fait naître l'harmonie entre les différentes classes. Par elle, le patron est mieux disposé à donner tout ce dont l'ouvrier a besoin, et l'ouvrier est porté à être moins exigeant, à ne pas considérer le capitaliste comme son ennemi. La réforme sociale doit se faire dans les deux classes. Il ne faut pas tout attendre de l'ouvrier, ni non plus du patron. Ils doivent aller l'un vers l'autre. Vraiment chrétiens tous les deux, ils se rencontreront dans le sein de l'Eglise. Entre le pauvre et le riche, il faut, comme tiers désintéressé, le prêtre. Quel que soit l'ordre nouveau qui surgira de notre société en travail, l'Eglise est là pour l'accueillir. La démocratie, en s'émancipant, a laissé bien des ruines sur son passage. Mais, quand ses énergies auront été domptées par la paix chrétienne, elle reprendra le pèlerinage sacré de l'humanité au tombeau du Christ et elle mettra ses forces au service de l'Eglise pour quelque croisade nouvelle. Ce sera son salut et celui de la société tout entière.

* * *

Suivant toujours l'encyclique, le Père Lamarche, de l'ordre de saint Dominique, un prêcheur expérimenté et un homme à l'esprit fin, dont la langue est riche de trouvailles heureuses — c'est à lui, a-t-on raconté, que nous devons le mot fameux " miracle canadien " qu'a repris plus tard M. Maurice Barrès — traita, dans la leçon suivante, de l'usage bien entendu des richesses. Il définit d'abord ce que c'est que l'argent et ce qu'est sa valeur, réelle ou métallique, nominale ou monétaire, virtuelle, morale (ou plutôt amorale). Quant à son usage, selon l'enseignement de l'Eglise — qui a perfectionné ce que la philosophie n'avait pu qu'ébaucher —, l'argent est avant tout un moyen d'échange. Comme dit l'adage, il est rond pour rouler et non pas plat pour s'entasser. En lui-même, l'argent est amoral; il ne peut être une fin, mais il doit être un moyen qu'on emploie en vue d'un idéal supérieur.

La gérance d'une fortune n'est pas un jeu de pile ou face avec le métal frappé, mais un rôle de prévoyance exigeant la meilleure attention de l'esprit et les plus hautes dispositions du coeur. Que le dévouement

aille de pair avec l'ambition et la formule de Guizot *Enrichissez-vous* ne sera plus un cri du ventre, mais un appel de l'esprit... En ce qui concerne l'argent, il y a mépris et mépris : pure sottise, le mépris qui en conteste l'utilité et la valeur ; fruit de sagesse au contraire, et surtout perle évangélique, le mépris qui dit à Mammon : *Je veux m'emparer de toi pour en tirer meilleur que toi... La vraie philanthropie,* ainsi que disait Coppée, *voit en tout homme un frère et dans tout malheureux un frère préféré.*

Cette citation, que nous voudrions allonger, donne une idée de la façon alerte et originale dont le distingué dominicain en usa avec ses auditeurs de la *Semaine sociale.* Aussi fut-il particulièrement goûté. Dans la dernière partie de son travail, il parla du devoir de l'aumône, de sa socialisation, c'est-à-dire de l'importance qu'il y a " de la diriger vers une catégorie spéciale de miséreux par l'entremise d'une collectivité qui s'en occupe et connaît à fond leurs besoins..." En passant, touchant l'utilité qu'il y aurait, pour le grand public, de mieux connaître ce que font nos oeuvres d'assistance, il a un mot vraiment exquis : " Nos bonnes soeurs, dit-il, allongent constamment leur voile sur leurs opérations tant financières que charitables. " Feraient-elles mieux de tenir leurs registres ouverts? Délicat problème ! En tout cas, nous sommes de toute notre âme avec le conférencier alors qu'il conclut :

Donnons quand même, puisqu'en donnant nous sommes toujours sûrs de faire du bien aux autres et à nous-mêmes. Donnons puisque l'aumône est un facteur essentiel au maintien comme au progrès de l'ordre social, et puisque, advenant l'échec de tout système humain en présence des convoitises aveugles et des fureurs déchaînées du prolétariat, la charité du Christ luirait encore sur le monde saisi de vertige comme un fanal au-dessus de l'abîme.

* * *

C'est donc à l'Eglise surtout, et à sa doctrine, qu'il est nécessaire de demander la solution du grand problème des conflits sociaux. Mais l'Etat, c'est-à-dire, le gouvernement de

chaque peuple, quel qu'il soit d'ailleurs, a aussi sa part d'action à fournir. On avait demandé à Mgr Paquet, l'éminent théologien du séminaire de Québec, dont la science n'a d'égal que son art de l'exposer avec clarté et élégance,et qui fait tant honneur au nom canadien jusque dans les grandes chaires des universités du vieux monde, d'entretenir les *semainiers* " des devoirs généraux et particuliers de l'Etat " pour résoudre la question sociale. Mgr Paquet avait bien voulu écrire son travail, mais c'est l'un de ses disciples — un autre lui-même, a-t-on dit en le présentant — M. l'abbé Cyrille Gagnon, aussi du séminaire de Québec, qui en donna lecture. Il le fit du reste, remarque M. Jules Dorion, de manière à en faire ressortir toute l'importance et le lumineux enseignement. Nous n'avons sous les yeux qu'un résumé de ce travail, celui qu'ont publié le *Devoir* et l'*Action catholique*. Il suffit à bien montrer que, cette fois encore, Mgr Paquet a su être docte et docteur dans tous les sens. Ce résumé, si plein, nous nous demandons comment faire pour le condenser encore. Il le faut pourtant, notre cadre l'exigeant. Au sujet de l'intervention de l'Etat pour la pacification sociale, il y a trois écoles. L'école sociale catholique évite tout ensemble les excès de l'école socialiste et de l'école libérale. Elle ne veut ni d'une autorité qui accapare tous les rôles, ni d'une liberté qui autorise tous les abus. Les fonctions propres de l'Etat, selon l'encyclique, se peuvent ramener à deux : protéger les droits de chacun et promouvoir le bien général. Dans le domaine ouvrier en particulier, on attend d'abord de l'Etat un concours d'ordre général qui consiste dans une bonne organisation et un bon gouvernement de la société. Mais il y a plus, et ici nous citons le texte même de l'analyse que nous avons sous les yeux, laquelle est sans doute autorisée :

L'Etat a en plus le devoir d'intervenir d'une façon directe et immédiate, par les moyens qui lui sont propres, en faveur de la classe ouvrière.

Ce devoir est basé sur la justice distributive qui a proprement pour objet de répartir d'une façon équitable et proportionnelle, entre toutes les catégories de citoyens, les biens et les services sociaux. En vertu de ce principe de juste équilibre, l'Etat doit sa protection et son assistance non seulement aux classes riches, mais encore aux classes indigentes. Il ne s'agit pas de supprimer la hiérarchie des rangs, l'inégalité des conditions. Les dirigeants dans la société sont nécessaires et ils ont droit au respect et à la rémunération que leurs fonctions réclament. Mais d'autres classes d'hommes apportent aussi au public leur travail, leur part de services, et contribuent, quoique différemment, au bien-être commun. Telles sont les classes ouvrières, productrices des biens matériels sans lesquels le corps social ne saurait subsister. L'équité veut donc que l'Etat fasse en sorte qu'il revienne aux travailleurs une part convenable de ces biens. L'intérêt des ouvriers et l'intérêt également de la paix sociale désirée par tous les citoyens le demandent. Le pape ajoute que, "dans la protection des droits, le gouvernement doit se préoccuper d'une manière spéciale des faibles et des indigents ". Depuis que l'encyclique *Rerum novarum* a été publiée, le travail s'est organisé et dispose aujourd'hui, pour la défense de sa cause, d'une force qui lui manquait. Mais la force patronale elle-même s'est accrue. Et il semble que l'argument de Léon XIII garde, en grande partie, sa valeur.

Mgr Paquet descend ensuite, avec l'encyclique toujours, sur le terrain des interventions particulières. Il rappelle une page de Léon XIII qui les retrace, ces interventions, d'une façon très nette. Il y ajoute une citation de Pie X, où la justice est distinguée de la charité, et où les devoirs de justice, tant pour les ouvriers que pour les patrons, sont clairement énoncés. Enfin, il conclut que la théorie sociale de l'intervention de l'Etat, exposée par l'encyclique, oriente admirablement les esprits entre les écueils opposés de l'école libérale et de l'école socialiste. Nos hommes publics ne se pénétreront jamais trop de tels enseignements.

* * *

M. l'abbé Edmour Hébert, directeur des oeuvres sociales dans le diocèse de Montréal, qui avait à traiter du salaire, ne

devait d'abord prendre la parole que le lendemain. Logiquement, l'étude de M. l'avocat Prince, professeur à Laval de Québec, sur les conditions du travail à travers les âges, devait venir avant celle de M. l'abbé Hébert. Mais pour laisser libre l'après-midi du jeudi, au cours de laquelle devait avoir lieu l'inauguration du monument Dollard, on invita M. l'abbé Hébert à présenter son travail dès l'après-midi du mercredi. C'est pour la même raison que M. le professeur Edouard Montpetit, qui devait aussi, d'après le premier programme, parler le jeudi après-midi, donna son cours le mercredi soir, à 8 heures. Afin de suivre l'ordre logique, nous allons ici, dans ce travail d'analyse, parler d'abord de l'étude de M. Prince, de portée plus générale.

Modeste et sans prétention, mais instruit et expérimenté dans l'art du bien dire, M. l'avocat Prince a fait honneur à sa réputation. Nous avons dit qu'il avait été chargé d'étudier les conditions du travail à travers les âges, afin, évidemment, de montrer à quels besoins a répondu l'encyclique en en traçant les limites. Il rappela ce qu'était le travail chez les Grecs et chez les Romains — oeuvre des seuls esclaves qu'on traitait comme des brutes ! —, puis comment les conditions du travail se sont graduellement changées au cours des âges sous l'influence de l'Eglise. Il arriva ainsi à parler des corporations chrétiennes du moyen âge.

Toute cette période, dit-il, est imprégnée des enseignements et des pratiques de l'Eglise sur la condition des ouvriers. Aussi ces derniers ont-ils connu alors des siècles de repos. Mais la révolution française est venue, qui a tout bouleversé. Avec la proclamation des droits de l'homme, le prolétariat a perdu son ascendant et sa liberté de travail. L'ouvrier a dû subir les vicissitudes d'un pouvoir tyrannique, les violences et les exactions de patrons devenus des potentats... En France, sous le second empire, les classes ouvrières semblent respirer plus à l'aise, malgré certaines conditions désavantageuses. Elles relèvent la tête et s'affirment davantage sous la république de 1870. Il n'existait pas encore, cependant,

de code uniforme pour régler les conditions du travail en les établissant sur la justice et la fraternité. C'est Léon XIII qui en a doté le monde par sa célèbre encyclique, synthèse superbe de l'enseignement de l'Eglise à travers les siècles. La *Rerum novarum* révolutionna pour le bien la classe des prolétaires et celle des capitalistes. Elle suscita chez les uns et chez les autres une longue série de débats qui aboutirent, dans la majorité des cas, à des accords et à des ententes. Les ouvriers, désormais, jouissent de leurs droits en accomplissant leurs devoirs. Les tyrans du travail, profiteurs et exploiteurs, disparaissent graduellement... Aujourd'hui, les prolétaires travaillent dans des conditions qui contrastent avec celles de leurs pères... Il faut souhaiter que, de mieux en mieux, dans les milieux capitalistes et dans les milieux ouvriers, on mette en pratique les principes de l'encyclique. C'est une garantie d'ordre et un gage de prospérité.

Nous avons reproduit fidèlement, d'après le compte rendu des journaux, les énoncés de M. Prince. Mais le distingué professeur nous pardonnera de lui dire qu'il nous paraît bien optimiste. Le tableau qu'il nous offre des conditions actuelles du travail est vraiment bien beau ! Ce serait cela, exactement, si l'encyclique eût été mieux comprise et plus écoutée. Mais l'a-t-elle été jusque-là ? Nous en doutons.

* * *

Précédemment, avons-nous dit, M. l'abbé Edmour Hébert avait parlé du salaire. Le directeur des oeuvres sociales du diocèse de Montréal est devenu un sociologue de carrière. Il a fait de l'oeuvre difficile et délicate, qui lui a été confiée par son archevêque, le but unique de ses préoccupations et de ses labeurs. C'est son champ d'apostolat, et il est facile de constater qu'il le cultive avec un soin et une ténacité qui ne se lassent pas. Mieux que personne, il était qualifié pour nous enseigner ce qu'il faut entendre par le salaire, quelle est la nature du juste salaire et sur quelle base il convient de se placer pour l'apprécier. Sa leçon, très sûre, et très solide, se peut résumer comme suit.

Le salaire est, dans ses éléments constitutifs, une rétribution du travail engagé, stipulé par contrat entre le patron et l'ouvrier. D'autre part, le travail est la propriété personnelle de l'ouvrier. L'exercice du travail, la transformation des matériaux, la réalisation des produits sont le fait de l'ouvrier. Il a donc droit à une rétribution équivalente, qui est le juste salaire. Le libre consentement des parties contractantes est certainement une condition essentielle à la validité du contrat de travail, mais ce n'est pas la seule. Le contrat de travail est un contrat d'échange, un contrat soumis aux principes de la justice commutative. Or, la justice exige dans les contrats d'échange qu'il y ait égalité entre ce que l'on reçoit et ce que l'on donne. La conclusion du contrat de travail fondée sur l'acceptation de ses clauses par les deux parties contractantes n'est donc pas de sa nature une preuve que le contrat est juste. Il arrive parfois que l'ouvrier n'est pas libre, surtout s'il est père de famille et sans économies, et qu'il se trouve ainsi à la merci de l'employeur. L'ouvrier, dans la plupart des cas, subit une nécessité, et s'il accepte un salaire inférieur au service rendu, c'est parce qu'il a absolument besoin de vivre, qu'il ne trouve pas de rémunération plus élevée et qu'il préfère travailler au rabais que de ne pas travailler du tout. Le salaire conventionnel est juste autant qu'il répond à la valeur du travail fourni. Les socialistes s'opposent à toute idée de salaire. Pour eux, le travailleur a droit à l'intégrité du produit de son travail, et le patron n'a aucun droit sur les profits de son industrie, parce que c'est un accaparement. Il s'ensuit que le patron ne peut jamais, ni légitimement retirer un intérêt de son argent, ni se payer de ses risques et de ses responsabilités. Mais, cette théorie ne saurait être acceptée. Le capital possède, comme moyen de production, une grande puissance, lui aussi, en ce qu'il sert à acquérir la richesse et à activer le travail, par des moyens de productivité plus grands. Le patron a donc également droit de retenir une partie des bénéfices en raison des risques qu'il court et des responsabilités qu'il porte. Quel est le moyen d'apprécier le juste salaire? Nous avons pour cela deux bases d'appréciation: la subsistance de l'ouvrier et la valeur économique de son travail. C'est cette valeur du travail fourni qui est la mesure propre du juste salaire. La fin du travail, déclare saint Thomas, est ordonnée à l'entretien de la vie. Le salaire, pour être juste, doit assurer à l'ouvrier dans la répartition des bénéfices une part proportionnée à la somme de travail mise en valeur. Cette proportion subsiste dans l'état florissant d'une industrie. Jamais,cependant,l'état contraire ne doit justifier de ne pas don-

ner au travailleur assez pour l'entretien de sa vie. La justice réclame que le salaire réponde adéquatement au travail. Si, par suite des circonstances favorables au milieu desquelles se développe l'industrie, le travail de l'ouvrier acquiert une valeur plus grande, le patron qui se contenterait de donner à l'ouvrier un salaire suffisant pour sa subsistance aurait tort de s'imaginer qu'il a satisfait aux prescriptions de la justice. Le problème social oscille entre deux pôles : le salaire équitable de l'ouvrier et le bénéfice raisonnable du patron. Quelle que soit la prospérité de l'industrie, le patron doit limiter son ambition à un bénéfice légitime, proportionné à la part qu'il a prise dans la production. Tout surplus d'un bénéfice légitime et proportionné est un prélèvement sur le juste salaire de l'ouvrier ou une exploitation des consommateurs. — La rétribution du travail, oeuvre personnelle de l'ouvrier, ne se rapporte, ainsi que l'enseigne Zigliara, qu'accidentellement et subsidiairement à sa famille. Mais l'équité demande qu'on se souvienne que Dieu a attaché des devoirs à l'exercice de la perpétuation de l'espèce. Le droit de fonder une famille a comme conséquence naturelle le devoir de l'entretenir, de l'élever, de la pourvoir, de subvenir à ses divers besoins. Or, la divine providence, toujours infiniment sage, n'a pu imposer aux chefs de famille un pareil devoir sans leur fournir en même temps les moyens nécessaires pour s'en acquitter convenablement. Il entre donc dans le plan divin que le travail de l'ouvrier soit suffisamment rémunéré pour lui permettre de procurer à ses enfants, à défaut d'un bien-être considérable, le pain quotidien et les moyens de se faire un avenir sortable.

* * *

M. le professeur Edouard Montpetit, le brillant secrétaire de l'Université de Montréal, devait clore les exercices de cette troisième journée de notre *Semaine sociale,* dans la séance du soir, en commentant la lettre récente de l'épiscopat des Etats-Unis et en traçant, d'après cet important document, un programme catholique de reconstruction sociale. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans un prochain article.

* * *

En fait, la quatrième journée de la *Semaine sociale* ne devait pas être moins remplie que les autres, puisque les *se-*

mainiers devaient assister, dans l'après-midi, à l'inauguration du monument Dollard, et, le soir, à une grande manifestation ouvrière (en plein air, au parc Lafontaine), sous les auspices de la société Saint-Jean-Baptiste. Mais, à cause de cela même, deux leçons seulement, celles de l'avant-midi, purent être données à la *Semaine sociale* : la première, sur les grèves, par le Père Villeneuve,supérieur du scolasticat des oblats à Ottawa,et la deuxième,sur le travail des femmes et des enfants,par Mme Gérin-Lajoie, présidente de la *Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste.*

Le Père Villeneuve, dont les lecteurs de nos principales revues connaissent la science et le beau talent, traita du problème des grèves avec une remarquable compétence. Il en exposa la nature, les causes et les effets. Il indiqua surtout quels remèdes, curatifs ou préventifs, il conviendrait de leur apporter. Pourvu, dit-il, que les grèves soient justes dans leurs fins et loyales dans leurs moyens, elles peuvent, comme les procès et les guerres,légitimer le risque des lourds dommages qu'elles causent nécessairement. On ne peut pas plus nier à l'ouvrier le droit de quitter le travail en certains cas qu'on ne peut nier au patron le droit de fermer son atelier. Au reste, c'est en grande partie aux grèves ou à la crainte des grèves que sont dues la plupart des améliorations des conditions de travail dont bénificient de nos jours les ouvriers. Mais il ne faut pas se dissimuler, d'autre part, que les grèves sont des moyens extrêmes auxquels on ne peut recourir que quand tous les autres sont inefficaces. Parlant des mesures à prendre pour prévenir le mal des grèves, le savant professeur note d'abord ceux qui sont d'ordre moral ou d'ordre professionnel. Nous n'y insistons pas, désespéré que nous sommes de rendre justice, en quelques lignes, à ce solide exposé d'une question si difficile et si actuelle. Mais nous tenons à citer la page, particulièrement intéressante pour nous, où le

Père Villeneuve rappelle ce que l'Etat peut faire, et ce qu'il a fait chez nous par la loi Lemieux, pour le règlement des conflits entre le capital et le travail. Il nous semble que c'est là une page assez neuve et qui mérite une spéciale attention.

Sans conteste, c'est l'une des grandes fonctions du pouvoir public fondé sur l'essence même de la société civile, et découlant du rôle propre à un gouvernement, que, tout en garantissant la liberté respective des ouvriers comme des patrons, il cherche par une sage législation ouvrière à dissiper les causes de désordre et à épargner ainsi à la société les trop graves inconvénients qui en résultent. L'Etat doit se soucier de porter des lois qui peuvent plus directement combattre le mal de la grève. Les meilleures de ces lois sont celles qui préconisent pour la solution des différends ouvriers le recours à l'arbitrage libre et à la conciliation. Quant à un arbitrage forcé, au nom de quelle autorité pourrait-il être constitué et imposé ? Si l'Etat peut forcer, dans les conjonctures ordinaires de l'état social, les ouvriers à travailler pour le prix qu'il fixe et les patrons à produire aux conditions qu'il détermine, c'est la liberté individuelle qui disparaît. Aussi une législation imposant l'arbitrage obligatoire d'une manière absolue est-elle jugée par les meilleurs esprits comme une ingérence abusive de l'Etat dans le domaine de la liberté des individus. La conciliation n'est pas l'arbitrage. Ce dernier procédé aboutit à la sentence d'un tiers qui juge lui-même. Le premier est une tentative de rapprochement, un pouvoir accommodateur exercé par un tiers entre les opposants.

Au Canada, en vertu de la loi Lemieux — ainsi dénommée de par son parrain politique, mais l'oeuvre du chef actuel de l'opposition — pour certaines grandes industries spécialement déterminées et toutes autres qui désirent se soumettre à cette loi, c'est le principe de conciliation et non l'arbitrage qui est en vigueur. La loi pourvoit d'abord à la formation de comités d'enquêtes et conseils de conciliation, puis elle interdit d'une manière générale, dans toutes les industries soumises à cette loi, la déclaration d'une grève ou d'un *lock out* avant que le différend n'ait été soumis ou pendant qu'il lui est présenté. Sur 219 cas rapportés en 9 ans (1907-1916) à des conseils du genre, 174 ont donné lieu à des enquêtes et 21 grèves seulement n'ont pu être empêchées. C'est incontestablement un succès. Quoiqu'il en soit, le profit et la sagesse de cette loi, qui sans être parfaite offre d'incontestables avantages, ont été hautement recommandés par la convention des Trois-Rivières (celle des unions nationales ca-

tholiques), qui a voulu en faire étendre l'application d'une façon toute particulière aux employés des services publics. La convention recommande le tribunal d'arbitrage à sanction obligatoire pour la solution des litiges concernant les conditions de travail des pompiers et des hommes de police, et elle demande, que, dans l'organisation de ces tribunaux d'arbitrage, le gouvernement s'en tienne au principe de les faire constituer par les parties en cause même lorsqu'il s'agit de tribunaux d'appel.

Nous nous reprocherions de ne pas citer en outre la conclusion générale à laquelle s'est arrêté le Père Villeneuve. Les hommes d'oeuvres ne la méditeront jamais trop.

Cependant, sages tant qu'on voudra soient les lois publiques, fortement armaturé le syndicalisme ouvrier, mis en oeuvre tous les moyens de conciliation et d'arbitrage les mieux assurés, pourrait-on être certain, après cela, que la guerre entre les patrons et les ouvriers a pris définitivement fin? Il serait plus que téméraire de l'affirmer. L'expérience est du reste là pour prouver que, livré à ses propres ressources, l'Etat est en fin de compte impuissant à protéger la société contre les secousses redoutables qui l'ébranlent jusque dans ses fondements. Le seul moyen efficace d'arriver sérieusement à une paix sociale, c'est le retour loyal aux principes chrétiens qui régissent les relations entre maîtres et serviteurs, entre capital et travail. Patrons et ouvriers ne pourront que gagner à méditer et à faire passer dans la pratique de leurs relations mutuelles les paroles si sages et si élevées de Léon XIII.

* * *

C'est toujours d'ailleurs, guidés par la lumière de l'encyclique, à la même conclusion qu'en arrivaient les professeurs ou conférenciers de la *Semaine sociale.* Inégalités sociales, usage des richesses, questions de salaire ou questions de grèves, toutes ces causes de conflits se poseront constamment devant l'opinion, et, seule, la doctrine de l'Eglise, qui prêche la charité en même temps que la justice, pourra leur fournir des solutions complètes. Mme Gérin-Lajoie, la distinguée

femme d'oeuvres, à l'initiative et à l'activité de qui nos unions professionnelles de femmes et leur fédération nationale doivent de vivre, allait montrer, dans la leçon suivante, qu'il en va de même pour le travail des femmes et des enfants. Mme Lajoie apportait à ses auditeurs une étude très soignée, bourrée de chiffres, documentée et sérieuse, que nous ne saurions ici suivre pas à pas, mais dont il nous plaît de reconnaître la pénétrante valeur d'observation et la haute portée morale. Le pape Léon XIII, dans son encyclique, n'a pas manqué, débute la conférencière, de jeter un regard de tendresse sur l'enfant et sur la femme, ces faibles si souvent exploités par l'industrie moderne. Pour l'enfant, il demande qu'on n'entrave pas sa croissance. Pour la femme, il exige qu'on ne contrarie pas en elle le plan divin et qu'elle puisse se donner avant tout à son rôle essentiel qui est d'être mère. L'enfant et la femme, quand même, sont voués à la loi du travail. Mais ce travail s'accomplit dans des conditions différentes de celui de l'homme. L'homme, en effet, peut concentrer toute son énergie sur sa carrière, tandis qu'il n'est pas permis à la femme d'oublier sa fonction familiale. Dans notre pays, la femme mariée qui travaille hors de chez elle est encore l'exception. La jeune fille elle-même attache d'ordinaire un caractère transitoire à l'occupation qu'elle exerce en dehors de chez elle. Elle attend de se marier et ne pense qu'à un gain immédiat. C'est pourquoi les carrières utiles à la vie de famille sont par elle plutôt recherchées: les métiers de l'aiguille, la confection, les modes, ou encore l'enseignement et le soin des malades. Mais l'encombrement jette parfois les femmes en dehors de ces cadres. Les conditions économiques de nos temps semblent les pousser de plus en plus à se spécialiser. Combien de femmes déjà, au Canada, travaillent dans l'industrie ? Dix-huit ou vingt pour cent de la main-d'oeuvre dans l'industrie, répond Mme Lajoie, sont fournis

par la femme. D'ailleurs, elle contribue bien davantage au grand total de la richesse nationale. Le travail pour la femme n'est pas une nouveauté. Un coup d'oeil sur l'histoire permet à la conférencière de l'établir. Mais le travail des femmes et celui des enfants ont pris de nos jours une orientation nouvelle.

Avant tout il faut vivre, dit la conférencière, et quand la grande industrie, tuant l'atelier familial, prit les rouets et les métiers et les riva à la manufacture, la femme et l'enfant qui avaient faim prirent le chemin de l'usine et c'est là que nous les retrouvons aujourd'hui. En vain voudrait-on leur faire rebrousser chemin et les contraindre à s'étioler près de l'âtre éteint. Ils mourraient, ou, tout au moins, leurs souffrances offriraient à la société un danger plus grand encore que celui qui naît de la grande industrie. Les enquêtes ont révélé en Europe les horreurs du *sweating system* et ont fait ressortir les maux sans nombre, parmi lesquels la peste blanche, qui sont nés de ce travail accompli dans le silence du taudis ou sous les doigts amaigris de l'ouvrier à domicile. Les catholiques sociaux en ont démontré souvent le caractère stérile et meurtrier.

Mme Lajoie expose ensuite des données et des statistiques sur la législation industrielle, sur la durée du travail des femmes et des enfants, sur ses diverses conditions, sur le salaire féminin. Enfin, après avoir rappelé les *desiderata* de la conférence internationale du travail tenue à Washington en 1919 et montré que la situation est meilleure chez nous que là-bas, la conférencière suggère les réformes qui sont au Canada les plus pressantes.

Ce qu'il faut avant tout donner à la femme, c'est un caractère trempé pour faire face aux devoirs de son état, c'est une conscience avertie du rôle qu'elle joue dans le monde du travail et des répercussions de ses actes sur les destinées du prolétariat, c'est le sentiment de sa responsabilité et de la solidarité qui l'unit aux travailleurs. Elle devrait se familiariser avec les grandes questions qui agitent aujourd'hui les esprits. Elle devrait s'affranchir de toute insouciance, de toute ignorance à ce sujet et faire en

sorte que sa présence dans l'industrie, loin de compliquer les problèmes vitaux qui y résident, soit bienfaisante et aide à leur juste solution. Je sais que la femme n'est pas seule de la partie à faire baisser les salaires. Mais qu'elle réagisse au moins dans la mesure de ses forces contre toute dépression de la main-d'oeuvre. Puis, qu'elle ait à coeur d'accomplir son travail avec toute l'intelligence dont elle est susceptible, et qu'elle s'instruise, car c'est pour elle la condition de l'avancement et du succès. Formation de l'esprit par une culture générale, habileté du métier par l'instruction technique, voilà, à mon sens, comment doivent s'orienter les réformes...

* * *

La cinquième et dernière journée de notre *Semaine sociale* devait nous offrir, elle aussi, pas moins de cinq leçons, sans parler, pour le moment, de la conférence du soir, dans laquelle M. l'avocat Antonio Perrault traiterait d'une façon magistrale du devoir de chacun. Dans la matinée, M. le curé Perrier avait à parler des oeuvres sociales, de leur importance et de leur esprit, et M. l'avocat Mercier-Gouin, du droit d'association. Dans l'après-midi, M. le curé Henri Gauthier traiterait des oeuvres de protection de la jeune fille, et M. l'abbé Léonidas Adam, de Sherbrooke, des unions ouvrières catholiques, après quoi le Père Dassonville, un jésuite, délégué de l'*Action populaire* de Reims, exposerait ce que sont les *Semaines sociales* de France et les diverses écoles sociales analogues à celle de Reims. Riche programme encore que celui-là, où il y aurait tant à prendre pour s'instruire et s'édifier, nous allons le voir.

L'actif, intelligent et si populaire curé Perrier traita donc des oeuvres sociales. Il est assez connu de nos lecteurs pour que nous n'ayons pas à dire avec quelle compétence et quelle autorité il sut le faire. Les oeuvres sociales, dit-il tout d'abord, Léon XIII en parle naturellement dans son encyclique, et il cite le passage qu'il doit commenter. Mais que faut-

il entendre par les oeuvres sociales? L'homme, explique le conférencier, est nécessairement sociable. Il vit avec de ses semblables, dans sa famille, dans sa profession, dans la cité qu'il habite. Pour l'amélioration des conditions de vie de l'être humain, il faut tenir compte de cette triple société. Trois lois fondamentales, de par Dieu, régissent la famille : la loi de stabilité, la loi d'autorité, la loi d'amour. Il faut durer, vivre dans l'ordre, s'aimer. Et pour cela, la famille, la famille nombreuse, voulue le plus souvent par la nature — surtout chez nous — doit être bien logée. Et le conférencier parle de la question,qu'il appelle capitale, des logements d'ouvriers. C'est une oeuvre sociale que d'y voir. L'ouvrier, en deuxième lieu, comme les autres humains, plus particulièrement peut-être, a son milieu professionnel, dont il dépend, et où se trouve pour lui le secours dans l'adversité, dans les réclamations à faire entendre, dans les ententes qui protègent: les mutualités, les syndicats, les coopératives sont des oeuvres sociales qui se complètent les unes les autres. Enfin, il y a la société voulue par le milieu où on habite: la cité ou encore la paroisse. Les oeuvres paroissiales doivent être à la base de toute oeuvre sociale. Et M. Perrier parle des comités paroissiaux, des patronages, des caisses de dotation, des caisses d'épargne, et de tout ce qui s'y rapporte. Il insiste ensuite sur la nécessité des oeuvres sociales, évoquant au passage les paroles de M. de Mun: " Des oeuvres, encore des oeuvres et toujours des oeuvres! " Le conférencier appuie sur l'importance de la confessionnalité dans la pratique des oeuvres. Et ici, il nous paraît opportun de le citer textuellement:

Posons d'abord comme principe que nous n'avons pas une double conscience et que, catholiques dans notre vie individuelle, nous devons également l'être dans notre vie publique et sociale. Nous n'avons nullement le droit de nous diviser et de nous consacrer pour une moitié aux choses divines et pour une autre moitié aux choses profanes. Nous sommes trans-

formés par la religion. Notre transformation doit apparaître dans toutes les manifestations de notre activité. Croyants, nous devons l'être dans toutes nos oeuvres. Au surplus, nos oeuvres n'ont-elles pas pour fin principale de propager et d'étendre le royaume de Jésus-Christ sur la terre et de rétablir parmi les hommes le règne de la justice dans la vérité et la charité ? Et comment travailleraient-elles à la réalisation de ce programme, si elles ne sont franchement, ouvertement, catholiques, fidèles à tous les principes de la religion du Christ, insensibles aux tendances de notre siècle qui est le siècle des transactions et des concessions ? C'est, du reste, le mot d'ordre reçu de nos chefs. On nous a rappelé la direction des papes pour les unions ouvrières, nous n'y reviendrons pas. Nous savons bien que Pie X a toujours montré son dessein d'imprimer aux institutions qui dépendent de lui un caractère nettement religieux. Au surplus l'esprit de foi est un gage de succès. Les oeuvres qui ont réussi ont été fondées sur les principes chrétiens. La presse nettement catholique a fait plus de bien que la presse qui craint d'affirmer sa foi... Les patronages, les cercles, les associations où l'élément religieux domine tout prennent des proportions que ne connaissent pas les institutions établies sur d'autres bases. — Les oeuvres mixtes et neutres se ressentent de ce qu'il y a de faux et de bâtard à leur origine. La plupart du temps les catholiques en minorité sont dupes, n'exercent aucune influence, se trouvent noyés dans une majorité qui décide de tout, et en réalité imprime une direction conforme à ses idées, à ses sentiments et à ses intérêts. La foi est exposée... L'expérience prouve que, sur le terrain social, ce mélange des croyants et des incroyants a presque toujours été funeste... On verse toujours plus ou moins dans les idées propres de ceux avec lesquels on s'unit pour une oeuvre. — Nous n'ignorons pas que parfois il peut être opportun de coopérer à d'occasion avec les dissidents en vue d'obtenir certaines réformes, de corriger certains abus. Une ligue des moeurs, par exemple, peut bien avoir des comités divers, qui à l'occasion travailleront ensemble pour lutter contre la licence des rues et l'immunité du vice anti-social. Nous pouvons dire la même chose, quand il s'agit de faire disparaître l'alcoolisme qui abrutit l'homme, ruine les familles et les jette dans une misère honteuse et noire. Mais ces alliances de circonstances ne doivent pas être des fusions où nous sommes absorbés, où nous perdons notre indépendance. Nous ne devons jamais renoncer à des droits qu'il ne nous est pas permis de sacrifier. Dans les oeuvres, il faut donc tenir compte de notre foi. La perspective et la poursuite du soulagement matériel ne

constituent qu'un côté des oeuvres sociales. Il peut se faire que ce soit la fin immédiate la plus urgente, mais il ne faut point perdre de vue leur fin essentielle. On ne doit pas non plus tenter de faire uniquement du bien aux âmes. Prouvons-leur que nous les aimons par des oeuvres, des faits qui les remuent dans leur conscience. Rappelons-nous l'exemple du Christ. Il ouvre par ses bienfaits temporels un chemin à la grâce qui saisit les âmes et les transforme. Il guérit les maladies physiques, oui, mais s'il rend aux membres paralytiques leur vigueur et leur souplesse, c'est pour atteindre l'âme qu'il délivre du péché. Surveillez-le dans son rôle de thaumaturge, vous le verrez toujours dans la même attitude : guérir la chair lépreuse pour purifier l'âme de la lèpre spirituelle, ouvrir les bouches muettes pour qu'elles chantent les louanges de Dieu. Les âmes ! toujours les âmes ! Jésus nous dit : Accomplissez vos oeuvres comme j'ai accompli les miennes. Tout en vous préoccupant d'apporter aux déshérités de la fortune les secours dont ils ont besoin, ne perdez pas de vue leur âme, où peut-être le flambeau de la foi est sur le point de s'éteindre, où l'amour de Dieu est bien chancelant, où la haine des riches et des capitalistes est florissante.

M. l'abbé Perrier, dans une dernière partie de son travail, traite de l'organisation des oeuvres sociales. Il montre, selon le mot du Père Gratry, qu'avant de vouloir, il faut savoir, et qu'alors savoir et vouloir, c'est pouvoir. Il cite Mgr du Vauroux, évêque d'Agen, développant cette idée. Il faut donc étudier, faire des enquêtes. Pour cela, il faut former ou dresser des élites. En particulier, M. le curé Perrier ne craint pas de réclamer qu'on initie le jeune clergé, dans les séminaires, aux idées sociales. C'est ce qu'ont demandé les derniers papes, Léon XIII, Pie X, Benoît XV, celui-ci, notamment, dans sa lettre à l'évêque de Bergame. Il importe, conclut-il, de donner aux jeunes prêtres l'amour des oeuvres. Tout cela, sans doute, ajouterons-nous, se fait déjà dans une large mesure. Le zèle de M. Perrier lui-même et celui de tant de jeunes qui l'admirent le prouvent très bien. Mais, on ne saurait trop marcher dans la bonne voie, et nous comprenons parfaitement que l'ardent curé n'ait pas laissé passer l'occasion de le demander avec l'encyclique qu'il commentait.

* * *

Ces oeuvres sociales, que réclamait avec l'encyclique M. le curé Perrier, elles supposent diverses associations régulièrement constituées. Or pour s'associer, il faut en avoir le droit. M. l'avocat Léon-Mercier Gouin avait été invité à donner à la *Semaine sociale* une leçon sur le droit d'association. Le tout jeune avocat, fils et petit-fils de premiers-ministres, qui a du bon sang dans les veines et qui n'y ment pas, a développé sa thèse en juriste qui sait son droit et en chrétien qui n'a pas peur d'affirmer sa foi. Qu'on nous permette de lui offrir tous nos compliments. Quand on a des convictions, il est excellent de ne pas craindre de les faire voir. Comme l'avait très bien dit M. le curé Perrier, nous n'avons pas deux consciences. M. Gouin, remontant au droit naturel, exposa d'abord, d'après l'encyclique, la légitimité des syndicats professionnels, en particulier des syndicats ouvriers. En promulguant la *grande charte* de l'humanité laborieuse, dit-il, Léon XIII a, dès le début de la *Rerum novarum*, déploré la misère imméritée des classes inférieures et flagellé les mauvais riches en flétrissant l'usure et tous les monopoles de cette ploutocratie qui impose un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires. Dans les corporations anciennes—prototypes des " trade unions " — le grand sociologue du Vatican voyait avec raison le correctif nécessaire des abus de la libre concurrence. La liberté, sans l'égalité des concurrents, dégénère fatalement en tyrannie. L'employé qui débat ses droits seul avec son employeur se trouve dans une situation d'infériorité forcée. Pour illustrer sa thèse, M. Gouin évoque le souvenir des corps de métiers, des apprentis, des compagnons et des maîtres du XIIIe siècle. A cette époque, à cause des principes foncièrement chrétiens de ces corporations médiévales, le salarié était un homme libre dont la dignité était respectée.

Le compagnon et le maître appartiennent à la même corporation, qui est un syndicat à la fois patronal et ouvrier. Ensemble, ils élaborent leurs règlements corporatifs. Ils partagent la même tâche. Ils s'asseoient à la même table. Ils pratiquent en commun leurs dévotions quotidiennes. — A la clarté des vitraux plombés, en leur salle aux arcades gothiques, je les vois recueillis et disant le *benedicite*, les travailleurs chrétiens d'alors! Groupés autour du maître, je les aperçois, prenant place devant les plats d'étain qui contiennent leur nourriture frugale mais saine. Et, pauvre tâcheron de la plume et du verbe, je les admire, je les vénère, ces robustes artisans d'un autre âge. Je sens que parmi eux se trouvaient quelques-uns de mes modestes aieux, abîmés maintenant sous la terre et dont je ne sais rien sinon qu'ils ont cru. Devant ces compagnons d'antan, je m'incline avec une joie toute filiale. Car, je suis fier, par ma généalogie obscure, d'appartenir à la masse anonyme et probe des paysans et des travailleurs manuels. Ah! ces repas de la famille ouvrière, c'est-à-dire, de toute la maison pieuse du moyen âge, quel émouvant exemple de fraternité chrétienne ils renferment! Il y a là, dans ce régime corporatif, une admirable garantie de stabilité sociale, parce qu'il est fondé sur la religion, l'honnêteté, la justice et la charité.

M. Gouin parle ensuite, le mot charité l'y amenant de lui-même, des " confréries " du moyen âge, ces incomparables sociétés de secours mutuels greffées aux corps de métiers. Il montre quelle fut la décadence des corporations jusqu'à leur suppression en 1791. A la lumière de l'histoire de tout ce passé plein de gloire, il étudie, dans sa deuxième partie, ce que devrait être l'avenir. Le résumé de ce travail, tel qu'il a été communiqué à la presse, nous paraît particulièrement bien fait. Qu'on nous permette, à cause de son importance et de son actualité, de le citer ici dans son texte.

Après avoir ébauché, en un rapide raccourci, l'évolution des " trade unions " en Angleterre, au siècle dernier, M. Gouin analyse notre loi fédérale pourvoyant à la constitution de *syndicats enregistrés,* véritables quasi-corporations. Copie servile de la mesure impériale de 1871, cette législation est un compromis timide et inefficace. Personne ne se prévaut de ses dispositions. Car elle impose aux syndiqués des charges sérieuses

sans leur accorder aucune exemption qu'ils n'aient déjà par les articles de notre code criminel. A part quelques très rares exceptions, nos syndicats ouvriers évitent la reconnaissance civile. Ils préfèrent demeurer de simples syndicats de fait afin, prétend-on, d'échapper aux conséquences de la responsabilité corporative. Malheureusement, voilà le grand argument qu'invoquent les patrons jusqu'à l'ultime limite pour refuser de négocier avec les associations ouvrières. On ne contracte pas d'obligation, soutiennent-ils, envers une collectivité irresponsable. Il n'y a pas, déclarent-ils,de droit collectif à moins qu'il n'y corresponde une obligation collective. M. Gouin voit dans l'immunité civile dont jouit actuellement le syndicat une entrave sérieuse au progrès social dans ce pays. A cette anarchie de notre loi il impute en bonne partie notre instabilité industrielle. Passant aux réformes, il suggère d'adopter le principe de la loi française du 12 mars 1920. Il voudrait ici comme en France que tout groupement ouvrier de fait devienne aussitôt que formé une entité juridique, une personne morale. Nous aurions là une corporation née spontanément, pour ainsi dire, et exemptée des formalités ordinaires. Ce projet, ajoute M. Gouin, sera mal accueilli. Il n'en est pas moins nécessaire pour la société tout aussi bien que pour les classes ouvrières. C'est le seul moyen de légaliser la convention collective, gage indispensable de sécurité économique. Il n'y a point d'autre manière de protéger les patrons tout aussi bien que les employés contre la violation de ces engagements d'honneur que l'on appelle des traités de paix industrielle. Le conférencier rappelle le conseil de Léon XIII, déclarant qu'il importe que les lois favorisent l'esprit de propriété parmi les masses populaires. Il recommande de faire disparaître toute restriction au droit des syndicats de posséder des immeubles. Il suggère de protéger officiellement les marques syndicales (labels), véritable propriété des travailleurs, garantie de compétence. Les associations professionnelles ont devant elles un champ d'action presque illimité. Incomparables instruments de progrès social, suivant l'expression du grand apôtre qui nous a laissé l'encyclique *Rerum novarum*, elles embrassent à peu près toutes les oeuvres. Aussi, puisque nous avons encore presque tout à faire, au Canada, dans le domaine des assurances sociales, nous devrons prendre pour base le syndicat quand nous établirons enfin un système humanitaire de pension contre le chômage, les maladies professionnelles, la vieillesse... L'Angleterre a su profiter des avantages incomparables qu'offrent les groupements syndiqués. Nous avons là un organisme que l'Etat n'a plus le droit d'ignorer. C'est le facteur par excellence de la reconstruction qui s'impose.

* * *

Ces associations et ces unions, qui constituent les organismes naturels et nécessaires des oeuvres sociales, et que réclame l'encyclique *Rerum novarum,* existent-elles chez nous, dans notre Canada catholique et français? Les deux dernières leçons du cours de la *Semaine sociale* de Montréal, où l'on nous parlerait des oeuvres de protection de la jeune fille et des unions ouvrières que nous possédons déjà, allaient répondre à cette question.

Le curé de Saint-Jacques, M. Henri Gauthier, prêtre de Saint-Sulpice, avait qualité plus que tout autre pour nous parler de l'oeuvre si intéressante du " Foyer ". Depuis de nombreuses années, il s'y est dévoué sans compter. La dignité de sa vie et la délicatesse de ses procédés, autant que sa générosité d'âme et son bon coeur, en ont fait, chez nous, comme le protecteur-né, et le protecteur sûr, de nos oeuvres d'assistance pour la jeune fille. Au nombre des problèmes sociaux qui ont surgi depuis quelques années, expose-t-il aux *semainiers,* l'un des plus délicats et des plus difficiles à résoudre, c'est celui de la jeune fille qui s'en vient travailler dans les villes. Et, tout de suite, pour bien poser le problème, il raconte l'histoire de cette jeune fille.

Nous connaissons tous son histoire. Elle a lu dans les journaux ou entendu raconter qu'à la ville on rémunérait largement le travail le plus minime, et poussée par le besoin de gagner son pain ou de se créer une situation enviable aux yeux de ses compagnes, ou encore entraînée par le goût des plaisirs et des toilettes, la jeune fille quitte son foyer et s'en vient à la ville chercher une position. Elle y arrive seule, n'ayant le plus souvent pour tout bagage que ses illusions fraîches et sa grâce naïve. Elle ne connaît pas le monde, ignore tout de sa malice, de ses dangers, des pièges qu'il lui tend. Elle s'imagine, la pauvre enfant, que ceux qu'elle rencontrera désormais ne lui voudront que du bien et, confiante

dans cette bonté, elle s'apprête à suivre les conseils ou les exemples qu'on voudra bien lui donner. C'est alors que le danger se fait imminent et combien de jeunes filles y ont succombé! Elles n'ont pas trouvé, en arrivant, la position désirée. Se sentant désemparées, isolées dans cette grande ville inconnue, ne sachant précisément où porter leurs pas, sans protection, sans argent, elles se sont adressées n'importe où, ont accepté n'importe quel salaire et cela, au prix, parfois, de leur santé, quand ce n'était pas de leur honneur et de leur vertu. N'allons pas croire que ce tableau soit exagéré. C'est la situation la plus ordinaire comme aussi la plus périlleuse qui guette la jeune fille dès son départ de la campagne.

Cette jeune fille, estime avec raison M. le curé de Saint-Jacques, il convient de la plaindre plus encore que de la blâmer. Surtout, il faut la secourir et l'aider. Ce n'est pas assez de savoir qu'elle a ce qu'il faut pour se nourrir et se vêtir, il faut connaître dans quelles conditions elle vit, si tout y est favorable à son développement physique,intellectuel et moral.

Les moyens ne manquent pas pour atteindre ce but: ouvrir des maisons de pension et des restaurants où la jeune fille se sente chez elle et retrouve dans cette atmosphère et sous cet abri fait de confort, de sécurité, de paix, la famille perdue ou absente; créer des cercles, des cours, des bibliothèques, des ouvroirs, où elle puisse se récréer, étudier, lire, causer, coudre ou broder, échappant ainsi à la fascination dangereuse des théâtres, des mauvais livres, des fréquentations malhonnêtes, de tout ce qui est propre à exercer sur l'esprit et le coeur de la jeune fille une influence pernicieuse et néfaste.

Le conférencier est ainsi amené à nous exposer l'histoire du " Foyer " de Montréal, ses raisons d'être, son organisation, ses promesses d'avenir. Cela ne se résume pas, il faut citer encore.

C'est le récit des misères navrantes dont avaient souffert tout particulièrement deux jeunes filles, qui inspira, au mois de mars 1903, la fondation du " Foyer ". Celles qui connurent ses débuts se rappellent encore dans quel dénuement il naquit. Mais la providence veillait d'un

paternel amour sur son berceau. Elle l'entoura de dévouements si purs et si généreux, de volontés si énergiques et si constantes, qu'il se fortifia, grandit et, en dépit des épreuves et des difficultés sans nombre qui marquent toute oeuvre naissante, le voilà entré dans sa dix-huitième année, après s'être développé et organisé d'une façon presque mystérieuse. Le " Foyer " compte aujourd'hui trois maisons de pension avec restaurants, une maison d'accueil, une maison de campagne, un patronage, un secrétariat — le centre et l'âme de toute l'oeuvre — et une revue mensuelle. Rien n'a été épargné dans ces différentes maisons pour assurer aux jeunes filles un séjour aimable et leur rendre la vie aussi douce et aussi heureuse que possible. L'enfant qui, plus tard, devra travailler, la jeune fille qui, actuellement, travaille, sont l'objet constant de notre sollicitude et de notre tendresse. Le patronage Sainte-Agnès reçoit les petites filles à partir de trois ans jusqu'à seize ans. Elles sont placées, selon leur âge, dans les différentes sections qui le composent. Pour les petites, on a inventé une foule de jeux faciles et variés. Aux moyennes on fait le catéchisme de persévérance. Les plus grandes suivent des cours de français, d'anglais, de sténographie, de couture et d'enseignement ménager. En outre, le patronage est chargé du vestiaire des pauvres. Il fait des visites dans les familles, apporte les vêtements ou la nourriture nécessaires, prépare la toilette des communiantes. Les mères sont heureuses de savoir leurs fillettes occupées à des choses utiles plutôt que de les voir courir les rues ou s'adonner aux spectacles malsains des cinémas. On le sent, le patronage a une influence extrêmement moralisatrice sur l'âme des enfants, influence qui les suivra plus tard dans le monde et qui les gardera. Après seize ans, les jeunes filles sont admises comme pensionnaires au " Foyer ". Elles remplissent nos maisons et semblent s'y attacher. Les chambres sont propres, bien éclairées, bien aérées, la nourriture est substantielle, les salles de récréation spacieuses et gaies. Elles ont à leur disposition une bibliothèque, des cours de français, d'anglais, de sténographie, des réunions de couture, une chorale, les consultations gratuites du médecin, des séances d'étude, des réunions de piété à la chapelle du Sacré-Coeur, une retraite et un pèlerinage annuels. Et quand vient l'été, elles s'en vont légères et chantantes vers une délicieuse et coquette villa nommée " Clairevue ", où elles sont sûres de retrouver, dans le calme apaisant des montagnes qui l'entourent, repos, santé, joie. Le secrétariat, qui a aussi une succursale très active à Ottawa, s'occupe de l'administration générale de l'oeuvre, de l'association qui compte environ cinq cents

membres, de la rédaction de la revue, organe de nos oeuvres, du bureau de placement, de tout ce qui peut être de quelque utilité à la jeune fille qui travaille. Le bureau de placement est une des sections de l'oeuvre que nous aimerions voir mieux comprise et, par conséquent, beaucoup plus active.

Et M. le curé Gauthier termine, en adressant un appel ému aux curés de campagne pour qu'ils dirigent leurs jeunes filles qui s'en viennent en ville vers le " Foyer ", et en annonçant pour bientôt la fondation de l'oeuvre *des correspondants* et de celle de la *mission des gares* — noms significatifs et qui parlent par eux-mêmes.

* * *

M. l'abbé Léonidas Adam, directeur des oeuvres sociales du diocèse de Sherbrooke, avait accepté la lourde tâche de traiter, après tant d'hommes distingués, des unions ouvrières catholiques qui existent chez nous. Il est des voisinages qui écrasent. Au milieu de ces conférenciers d'élite, M. Adam a su faire belle figure. A titre d'ancien professeur, nous lui rendons cet hommage avec une réelle joie du coeur. Voir dans la chaire des maîtres l'élève qu'on a connu naguère attentif et plein de promesses, c'est, en effet, une vraie joie. Cela vieillit un peu. Qu'importe ! Pour les grandes choses et les grandes oeuvres, l'avenir est aux jeunes. " Dans une série de citations qui s'enchaînent avec une logique impeccable, écrivait M. Jules Dorion, M. l'abbé Adam a montré que la naissance et le développement des syndicats ouvriers catholiques au Canada sont l'application naturelle des encycliques des trois derniers papes et des enseignements du concile plénier de Québec. De là découlent la convenance et la nécessité de donner une orientation nettement catholique à nos syndicats ouvriers. Il faut avoir la fierté de garder pour l'Eglise l'influence qui lui re-

vient par ses enfants. Au reste les évêques canadiens de la province de Québec s'y sont employés en nommant des aumôniers, dont le travail a déjà été des plus fructueux. " Cette courte appréciation est un bel éloge pour le jeune conférencier sherbrookien. Les journaux n'ont publié qu'une analyse trop restreinte de son travail. En voici comme le sommaire.

Le mouvement de ces fondations de syndicats ouvriers catholiques s'est inauguré à Chicoutimi, en 1907, avec la naissance de la *Fédération mutuelle du nord:* En 1913, se constituait la *Corporation ouvrière catholique.* En 1915, naissait à Thetford l'*Union catholique des ouvriers mineurs.* Bientôt après, l'*Action sociale catholique* de Québec enfantait — le mot fait image et est très juste — toute une série d'unions et de syndicats, si bien que le très distingué aumônier de la région, M. l'abbé Maxime Fortin, pouvait dire récemment: " Il existe actuellement dans la ville (Québec) 40 syndicats comprenant 18,000 membres. Il ne reste à peine que 4 ou 5 syndicats internationaux. " En 1917, un syndicat national prenait vie à Lauzon, près de Lévis, qui groupe maintenant 2,300 membres.— A Montréal, le mouvement ouvrier catholique fait de rapides avances. Il groupera bientôt sous ses bannières 10,000 membres. Hull, Saint-Hyacinthe, Granby, Sherbrooke enfin, sont aussi en bonne voie et en plein progrès. Il se fait un travail sérieux, dans le même sens, à Marieville et à Waterloo. A Sherbrooke, insiste M. l'abbé Adam — c'est son domaine propre — depuis un an, pas moins de six syndicats se sont fondés. Et il y a encore Asbestos, East-Angus et Magog, où vivent des unions ou des cercles d'étude agissants. Le conférencier estime que, rien que dans les Cantons de l'Est, au moins 1,500 ouvriers sont des convaincus de l'unionisme catholique. Enfin, il constate que, pour le Canada, l'effectif général des ouvriers enrégimentés dans les unions catholiques est de 40,000.

* * *

Il ne restait plus aux *semainiers* qu'à entendre, le soir, la belle conférence de clôture que devait donner M. l'avocat Antonio Perrault, dont nous aurons à parler dans notre prochain article. Ainsi du moins l'avait annoncé le programme primitif. Mais, deux jours avant l'ouverture de notre *Semaine*

sociale, un délégué de France, le Père Dassonville, jésuite, de l'*Action populaire* de Reims, nous arrivait. Il voulut bien accepter de prononcer une courte allocution. On inscrivit son nom au programme définitif, pour l'après-midi de la cinquième journée, soit après les leçons de M. le curé Gauthier et de M. l'abbé Adam que nous venons d'analyser. Voici le compte rendu qu'a donné le *Devoir* de l'allocution du délégué de l'*Action populaire* de Reims :

Le Révérend Père prit comme thème de sa leçon l'oeuvre même dont il s'occupe : l'*Action populaire*, son organisation et son développement. Il montra quels services elle rend par la documentation et les conférenciers qu'elle fournit aux oeuvres. Il raconta ses très modestes débuts, ses progrès. Hélas ! il dut raconter aussi la destruction, au cours du bombardement de Reims, en 1914, de ses bureaux et de ses richesses documentaires accumulées durant de longues années. Puis il parla de sa réorganisation à Paris... Elargissant son sujet, le Père Dassonville a décrit ensuite les offices sociaux, les services de renseigenments auxquels se peut rattacher l'oeuvre. Il a énuméré les principales institutions du genre qui existent en Europe. Il a en même temps donné de précieuses indications sur les méthodes d'organisation syndicale préconisées par ses amis. Il a été très attentivement écouté et vivement applaudi.

* * *

L'espace nous manque pour tirer une conclusion générale de tout ce que nous avons raconté et analysé dans ce deuxième article. D'ailleurs, nous aurons à y revenir dans un troisième et dernier article, où nous essaierons de résumer les grandes conférences données, chacun de ces soirs de la *Semaine sociale*, par MM. Thomas Chapais, Edouard Montpetit, Henri Bourassa et Antonio Perrault.

L'abbé Elie-J. AUCLAIR,

de la Société Royale du Canada.

La vitalité française au Canada [1]

ON juge de la vigueur d'un arbre par celle de ses pousses. La force d'une famille s'apprécie d'après la solidité de ses enfants. Il convient de jauger, avec la même mesure, la puissance d'une nation. Ses colonies sont ses rejetons. Leur stabilité atteste la santé de la mère-patrie.

* * *

Au XVIe siècle, les Espagnols et les Portugais jetèrent leur dévolu sur l'Amérique du sud et la partie méridionale de l'Amérique du nord. La France ne voulut pas leur laisser le monopole de l'expansion territoriale. François Ier, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV comprirent que le royaume des lis devait prendre sa part de cet Eldorado. Ils expédièrent mission sur mission vers la partie septentrionale du Nouveau-Monde. Une heure vint, en 1608, où ils purent se croire en possession d'un ferme pied à terre. C'était Québec.

Le territoire accaparé était vaste comme un empire. Imaginons un continent dont le sommet serait occupé par une Europe écornée, en son coin nord-est, d'à peine 100,000 kilomètres. A la base de cette immensité soudons un autre continent qui aurait exactement la forme et les dimensions de l'Afrique. Nous aurons fabriqué la carte de l'Amérique du nord, la carte du pays qui fut " le plus beau joyau de la couronne de France " (Champlain).

---

[1] Communication lue à l'Académie des sciences morales et politiques de Paris, l'une des cinq sections de l'Institut de France, dans la séance du samedi, 10 juillet 1920. Elle constitue le résumé exact des dix leçons professées à l'Institut catholique de Paris, sur le Canada français, du 19 avril au 28 juin dernier. La séance était présidée par M. Pierre de la Gorce, l'historien distingué du second Empire. — *Note de la rédaction.*

Pendant cent cinquante ans (1608-1760), du haut du promontoire de Québec, la France poussa ses rayons lumineux à travers les épaisses ténèbres de cet univers. Pour assurer son rayonnement, elle dut faire effort sans trève. La barbarie indienne, l'avidité britannique se dressaient comme un mur devant elle. Elle finit quand même par établir son hégémonie. Elle projeta sur toute la Nouvelle-France l'éclat de son génie.

En 1760, le joyau lui fut ravi. Certains de ses agents, n'en appréciant pas assez le prix, n'avaient pas assuré les moyens de le sauvegarder. Deux politiques s'étaient trouvées en présence. Celle de Richelieu voyait dans les colonies une simple parure pour la mère-patrie. Colbert comprenait la colonisation comme une source de revenus pour le trésor métropolitain. Le jour où la source, par sa propre incurie cependant, menaça de ne plus rendre, il pensa de son devoir de la délaisser.

D'autres, qui avaient d'autres lumières, s'érigèrent en compétiteurs. Les Anglais furent toujours guidés par ce principe : *La puissance d'un peuple ne se mesure pas à sa force intrinsèque ; sa meilleure richesse n'est pas son propre pays, mais le nombre et l'étendue des possessions lointaines où il exerce son empire.* C'est la doctrine de Richelieu. Trouvant mal verrouillée la porte du Canada, ils envahirent la place. La colonie, battue en brèche depuis 1629 par les émissaires d'Albion, succomba enfin, après une lutte tenace. En 1763, le traité de Paris planta un clou qui devait être le dernier, pensait-on, dans le cercueil de la race française en Amérique.

* * *

Depuis lors, plus d'un siècle et demi s'est écoulé; nous sommes en 1920. Pendant cent années (1760-1855), toutes

les communications furent rompues entre la France et sa fille américaine. L'abandonnée a subi, depuis la cession, les régimes les plus dissemblables. Elle a connu l'absolutisme complet (1760-74), l'absolutisme mitigé (1774-91), la dualité provinciale et parlementaire (1791-1840), la fusion politique (1840-67), l'éparpillement provincial et l'union fédérale (1867-1914). Le vainqueur possède une administration, une législation, un système d'instruction, une tournure d'esprit, une croyance, une langue absolument différents de ceux du vaincu. Par tous les moyens, il s'est évertué à imposer aux " anciens sujets " les uns comme les autres. Vous pensez que celui-ci en porte l'empreinte? Vous pensez que le Canadien a disparu, comme élément de la race, pour se confondre dans le grand tout anglais ?

De 1608 à 1760, la France a fourni à sa colonie d'outre-mer le nombre suivant de recrues :

1608-40	296
1640-63	1,200
1665-72	2,516
1713-54	5,000
1754-63	3,000
	12,012.

Ces 12,000 colons et leurs enfants ont contracté 25,464 mariages, dont les rejetons se chiffrent à 138,251. Par l'effet de la famine et de la guerre, en 1760, ces 138,251 sujets canadiens-français furent réduits à 60,000. Qu'est devenu ce faible noyau d'anciens Français ?

Le dernier recensement officiel (1911) nous renseigne avec certitude. Dans les neuf provinces et les territoires du pays, les Français se dénombrent comme suit :

Ile du Prince-Edouard (surtout Acadiens) . . .	13,117
Nouvelle-Ecosse	51,746
Nouveau-Brunswick	98,611
Québec	1,605,339
Ontario	202,442
Manitoba	30,944
Saskatchewan	23,251
Alberta	19,885
Colombie	8,907
Territoire du Yukon	482
Territoires inorganisés . . .	226
Canadiens français émigrés, depuis 1850 surtout, dans la république voisine	1,200,000

Les anciens Français sont aujourd'hui 3,254,890.

Qu'est-ce à dire? Cela signifie d'abord que, sous un règne étranger, harcelé par les tentatives sans nombre dirigées contre sa langue, sa foi, ses moeurs, sa législation, sa nationalité, le groupe français de l'Amérique du nord, au cours du dernier siècle et demi (1760-1911), a doublé sa population tous les vingt-cinq ans ! Le surplus des naissances sur la mortalité y est de vingt par mille habitants, le taux le plus élevé du monde. Chaque année, on y compte 379 naissances par 10,000 habitants. Qu'est-ce à dire encore? Admettons que, dans l'avenir, l'élément français double sa population tous les trente ans seulement. Les émigrés aux Etats-Unis étant exclus, le chiffre rond, en 1911, était de 2,000,000. C'est dire que dans cent cinquante ans (1911-2061) il atteindra les proportions suivantes :

1941	4,000,000
1971	8,000,000
2001	16,000,000
2031	32,000,000
2061	64,000,000

Et ce prodige se sera opéré, comme par le passé, sans aucun apport étranger, par le seul fait de la natalité locale.

* * *

Ce tableau répond-il bien à la réalité ? Les 3,254,890 rejetons actuels n'ont-ils pas de français que le nom ? C'est au coeur et à l'esprit, c'est au langage, au genre de vie surtout, qu'on reconnaît la nationalité. Ces gens sentent-ils, pensent-ils, parlent-ils, vivent-ils en Français ?

Depuis cent soixante ans qu'ils sont associés aux Anglais, ils ont bien emprunté quelque chose à leurs vainqueurs. — Par l'effet de ce contact, l'exubérance française, sans rien perdre de sa vivacité intime, s'est tempérée chez eux dans ses manifestations extérieures. Le Canadien, esprit on ne peut plus ouvert, a pris, du boutiquier anglais, le sens pratique et froid de l'homme d'affaires. Les affaires, il les traite cependant avec un idéalisme que son émule ne connaît pas assez.— Des termes saxons, moins nombreux qu'en France, se sont infiltrés dans le vocabulaire de ses artisans et de ses émigrés. Des tournures anglaises, plus fréquentes cette fois qu'en France, ont gagné sa syntaxe, même celle de la classe instruite. Mais chaque jour il raye de son parler quelqu'une de ces importations malencontreuses. — Ses chefs politiques et ses intellectuels ont appris à manier l'idiome de leur vainqueur avec une dextérité qui rend jaloux les mieux éduqués de ses parlementaires anglais. Toutefois, ses intellectuels gardent

pieusement leur préférence au langage maternel. Ses hommes d'Etat introduisent dans la politique le souci d'en éclairer les problèmes à la lumière non seulement des faits, mais aussi des principes qui en contiennent la solution. Dans l'application à leur pays de la charte et des institutions britanniques, ils attestent une connaissance à nulle autre pareille des fondements essentiels de la constitution, une ténacité et une opiniâtreté infatigables, une largeur d'esprit qui fait de la province française de Québec l'école des autres provinces.

Québec encore, c'est-à-dire le Canada français, est l'adversaire le plus déterminé des infiltrations américaines, l'antidote le plus sûr contre leur lente et obscure pénétration. Par les clubs; par la promiscuité dans les voitures de chemins de fer, dans les salons, les hôtels, les bureaux de commerce, de finance ou d'industrie; par la Banque et la Bourse; par le *magazine* et le roman policier, la civilisation mercantile des Etats-Unis se diffuse peu à peu dans toutes les sections anglaises du pays. Mais le Canada français échappe presque totalement à cette emprise. La fièvre industrielle qui dévore son voisin ne saurait atteindre *l'habitant* robuste, héritier des paysans de la Normandie, de la Champagne, du Perche et de l'Anjou, de la Picardie et de la Saintonge, amoureux de sa terre, convaincu que l'avenir de sa race repose sur l'exploitation agricole.

* * *

C'est par lui, *l'habitant,* qu'il faut apprécier la race. Elle comprend une classe de commerçants, de financiers, d'industriels et d'artisans, tous plus ou moins affectés par l'atmosphère qu'ils respirent. Elle possède une classe cultivée, à qui ses ambitions professionnelles ont l'air parfois de faire dédaigner la pureté du goût français. Le vrai Canada français n'est

pas là. Il est dans la race paysanne, la plus nombreuse et la plus saine, la plus attachée à ses traditions. Aucune ne prouve mieux la fécondité du ferment que la France jeta jadis à pleines mains sur les plages laurentiennes. Les autres nations, quand elles laissent échapper leur prestige politique, perdent du même coup toute leur influence. L'hégémonie politique de la France une fois perdue, sa civilisation demeure. C'est qu'elle est faite de tout ce qui survit dans l'homme, quand le reste a sombré : la hauteur de l'esprit, la délicatesse du coeur, la vivacité de la conscience chrétienne et nationale.

Que le Canadien (les Anglais eux-mêmes du Canada réservent ce titre à leurs compatriotes d'origine française) se soit conservé intégralement français, on le pressent d'abord à sa langue. Cette langue, les études les plus scientifiques en ont déterminé le caractère. Elle n'est ni le parler classique des Corneille et des Bossuet, ni le jargon barbare imaginé par les francophobes de l'Ontario, ni le patois vieillot qu'une évolution fatale a chassé de la conversation comme des livres français. Le langage canadien garde en son fond la terminologie et la syntaxe qu'employaient les habitants des environs de Paris aux XVe et XVIe siècles. Sur cette trame le Canadien a brodé certains termes archaïques, mais pittoresques, certaines expressions empruntées à ses voisins, les Anglais, les Américains ou les Indiens, certains néologismes réclamés par des usages locaux.

Mais il a exercé sur ce langage hérité son action personnelle. Déjà, aux débuts de la colonie, il lui avait fait perdre ses variétés provinciales. Depuis quelques années, il en élague toutes les intrusions subreptices dues à une attention mal éveillée. Aujourd'hui, le Canada français offre un phénomène unique. La Révolution, la prétendue niveleuse, a laissé subsister en France, dans l'organisation sociale comme dans la langue, toutes les diversités des anciennes régions. A enten-

dre parler un Canadien, qu'il soit de Halifax ou de Vancouver, des territoires du nord-ouest ou de l'est comme de l'ouest américain, on ne soupçonne même plus de quelle province il tire son origine. Son provincialisme s'est fondu en un parler qui n'a d'accent ni étranger ni de terroir.

Pour maintenir, avec cette homogénéité, cette survivance, le Canadien a bataillé ferme. Cette lutte chevaleresque est encore un caractère bien français. Depuis 1760, toute son histoire se résume dans sa résistance aux efforts que fit son vainqueur pour lui ravir son idiome particulier, dans ses propres efforts pour en purifier la nature et en étendre l'usage. Par l'école, par la presse, par la législation, par le culte, il a sauvé sa langue comme le palladium à la fois de sa croyance et de sa nationalité. Il a même fini par l'imposer aux plénipotentiaires du pacte fédéral (1867), qui l'ont reconnue, dans un Canada au cinquième seulement français, comme un organe officiel au même titre que le parler du conquérant.

Cette victoire, le Canadien la doit à la fermeté de ses parlementaires; il la doit aussi à sa littérature. Sans doute, au Canada français, l'esprit littéraire a pris du temps à se dégager des langes. Ce n'est guère que depuis 1900 qu'il compte à son crédit des oeuvres un peu originales. Mais déjà, vers 1840, l'*Histoire* de Garneau méritait les regards bienveillants de la France et ce mot d'Henri Martin, qui restera: "Ailleurs, on a connu des héros isolés; ici, c'est tout un peuple qui fut grand."—Déjà aussi la génération de 1860, l'école de Crémazie, formait,des traditions et des sentiments populaires, une gerbe bien française. Le mouvement contemporain n'a été qu'un épanouissement, où se retrouvent la grâce, la souplesse, le savoir-faire des écrivains moyens de la France. Ni Louis Mercier ne renierait Blanche Lamontagne pour une de ses disciples, ni M. de Lamarzelle ne refuserait de reconnaître, en l'honorable Thomas Chapais, un écho fidèle de ses

revendications. M. Lamy eût admis facilement une parenté entre son esprit délicat et fin et celui d'Edouard Montpetit.

Depuis quelques années, les lettres canadiennes s'inspirent d'une doctrine un peu nouvelle. Les écrivains se sont mis à étudier de plus près l'histoire de leur pays, ses coutumes, ses horizons, ses aspirations. Ils célèbrent davantage les choses de chez eux, celles du présent plus encore que celles du passé. Ils font un peu moins souvent rimer "France" avec " souffrance " ou " espérance ", " gloire " avec " victoire " ou " déboire ". Est-ce si grand mal ? Si les spectacles du Canada ne sont pas autre chose que de la France modifiée par le climat de la nature canadienne, n'est-ce pas encore, en les chantant, leur survivance française qu'ils perpétuent sur un mode nouveau, plus adapté aux conditions de leur vie ? Leur littérature est si française que Crémazie désespérait de la voir devenir jamais nationale. Elle l'est tellement qu'on serait tenté de crier au décalque, sinon au plagiat. N'ayons crainte toutefois. En copiant la France, les écrivains canadiens la servent. N'est-ce pas mieux que de la décrier, en la défigurant, comme le font nombre d'écrivassiers, prétendus originaux, et Français bien authentiques ?

Nos paysans, eux, l'honorent et la vénèrent, quand ils gardent jalousement les moeurs antiques. Rien ne procure l'illusion d'un voyage à travers les anciennes provinces de France autant qu'une excursion au Canada français. Nous l'avons dit, le contact avec leurs émules a procuré aux Canadiens quelques qualités nouvelles, quelques défauts aussi. De leurs relations avec les Américains, ils ont rapporté, avec un goût exagéré peut-être de la liberté, l'audace et la confiance en soi. Ces emprunts ne les ont pas empêchés de garder intact le trésor de coutumes et de qualités morales importé de la vieille France. Sans doute, étant Normands, ils sont un peu chicaniers. De tempérament vif, ils passent rapide-

ment aux paroles grossières et aux injures. Paysans avant tout, il leur suffit longtemps d'une instruction rudimentaire. Mais que de mérites compensent ces faiblesses, d'ailleurs fort diminuées aujourd'hui ! Leur politesse, leur hospitalité, leur habileté mécanique, leur fécondité, leur cohésion familiale et nationale, leur tendance à la supériorité dans tous les domaines, tout cela démontre avec quelle fidélité ils conservent tout ce qui leur vient de la mère-patrie.

Ils ont accru l'héritage qu'ils en avaient reçu. La rigueur de leur climat, les longues distances qu'il leur faut parcourir, le peu de temps qui leur est alloué pour la culture des champs, l'éloignement des voisins et de la ville les ont rendus plus résistants, plus actifs, plus sociables, plus industrieux encore. Contraints de faire seuls leur chemin, ils ont appris à combattre sans faiblir les obstacles suscités par la nature ou par leurs ambitieux associés. Le Canadien est devenu apte à tous les métiers, capable de dérober à ses émules les plus hautes situations, quand la formation technique et supérieure se sera jointe chez lui à la facilité congénitale et à l'habileté manuelle. Mais, encore une fois, ce n'est là qu'une addition, un complément. Le Canadien a augmenté le trésor de ses moeurs, de sa littérature, de sa langue ; ce trésor, toutefois, il l'a reçu, il le doit tout entier à la France.

L'un de ses poètes a résumé toute son histoire dans ces lignes :

Jadis la France sur nos bords
Jeta sa semence immortelle.
Et nous, secondant ses efforts,
Avons fait la France nouvelle.

Plus tard, un pouvoir étranger
Courba nos fronts, un jour d'orage ;
Mais, même au moment du danger,
Dut compter sur notre courage.

Aujourd'hui, forts de l'avenir,
Sans faire un seul pas en arrière,
Fidèles au vieux souvenir,
Nous poursuivons notre carrière.

Le poème s'achève sur ce cri où s'expriment tous les sentiments de l'âme canadienne-française :

O Canadiens ! rallions-nous
Autour du vieux drapeau, symbole d'espérance ;
Ensemble crions à genoux :
Vive la France !

* * *

Malgré cette " fidélité au vieux souvenir ", dans les conditions où il a vécu le Canadien aurait dû perdre son caractère national. Comment expliquer que, foulé par son vainqueur, il ait néanmoins résisté à l'écrasement ?

La situation géographique, politique et sociale, du pays apporte une première solution du problème. Avant 1765, le Canada comptait neuf millions de kilomètres carrés ; aujourd'hui, il est réduit à cinq millions. C'est presque l'étendue de l'Europe, dix-huit fois celle de la France, deux cent trente quatre fois celle de la Suisse. Ce territoire, immense encore, regorge de richesses. Les voyageurs s'extasient devant la puissance de ses forces hydrauliques, le réseau de ses voies fluviales ou ferrées et de ses canaux, l'abondance de ses produits miniers et forestiers, la variété de sa faune et de sa flore. Si, dans l'exploitation de ces ressources, les Anglais ont versé leurs capitaux, le Canadien a fourni ses bras, sa dextérité, ses aptitudes mécaniques. Cette différence d'activité a établi une ligne de démarcation très nette entre les deux races, entre l'Anglais maître opulent et le Canadien serviteur laborieux.

Aucune fusion n'eût été possible entre ces deux êtres si divers d'habitudes et d'esprit. L'Anglais s'est adonné à la finance, au commerce, à l'industrie; le Canadien a préféré les professions libérales et l'agriculture. La population anglaise s'est répandue presque par toute la contrée; la canadienne s'est cantonnée sur les deux rives du Saint-Laurent. De cette "réserve", elle a, depuis, essaimé à droite et à gauche, au nord et au sud. Malgré tout, le plus fort contingent de la race a vécu là dans un isolement que l'immigration et la domination étrangères n'ont jamais réussi à pénétrer.

Elles ne l'auraient pu, d'ailleurs. Les procédés impolitiques, qu'employèrent à l'égard de la minorité française certains dirigeants anglais, devaient creuser entre eux et elle un infranchissable fossé. L'obligation où furent les Français de se tenir toujours la lance en arrêt en face de la majorité a fait des uns et des autres comme deux armées rangées en bataille. Elles ne luttent plus, mais elles furent longtemps aux prises. Toute la liberté dont jouissent aujourd'hui les Canadiens—et aucun peuple au monde n'en possède une seulement équivalente—, ils la doivent à leur infatigable résistance. Pour conquérir la responsabilité ministérielle, le droit absolu sur les subsides, le maintien de la législation, de la langue et de l'école françaises, l'indépendance de leur Eglise, ils se resserrèrent les uns près des autres. Il s'en suivit une séparation politique, que la division en provinces (1867) n'a fait qu'accentuer.

La vie différente, menée par ces êtres opposés, empêchera toujours la fusion. L'Anglo-Canadien fréquente l'église anglaise, le club et le magasin anglais, des amis anglais. Le Canadien a son église française, ses journaux, ses magasins à lui. Les jeunes gens des deux races ne se marient qu'entre eux, ne s'inscrivent qu'à des mutualités nationales. Chacun,

ou à peu près, ne lit que les journaux de sa langue. Le culte s'exprime, pour les deux groupes, dans le parler propre à chacun. Cette différenciation sociale se marque davantage chaque jour. Les deux races se rencontrent, se coudoient, mais ne s'entretiennent guère, les intellectuels seuls frayant ensemble. Encore les Anglais ignorent-ils le français. Les Français presque seuls possèdent le double langage officiel. Lord Durham le confessait déjà, en 1839 : " Il y a dix fois plus d'enfants français qui apprennent l'anglais qu'il n'y a d'enfants anglais qui apprennent le français... "

Aussi bien est-ce par l'école que la dualité se perpétue. La province française de Québec a imposé son système scolaire, d'un libéralisme unique, à tous ceux qui sortent d'elle. Quand ils s'en éloignent, ils l'emportent avec eux, comme les anciens leurs dieux lares, et l'implantent partout où ils se fixent en corps. Or, l'école dans Québec a une organisation absolument séparatiste, dans le domaine de la croyance et de la langue. Elle reconnaît trois autorités : celles du père de famille et de l'Eglise comme fondamentales, celle de l'Etat comme adjuvant. L'Etat comme les chefs de foyer, catholiques et français de fait, y ont établi, pour leurs nationaux, l'école française et catholique. Mais, par une largeur d'esprit à peu près inconnue dans les autres provinces, ils ont laissé aux sectes et aux chefs de famille anglo-protestants la liberté de constituer, et de gérer à leur guise, des écoles protestantes et anglaises. La loi partage les subsides communs selon la proportion des enfants de chaque catégorie qui sont en âge de scolarité. Cette séparation absolue des écoliers a produit son effet. Ne se connaissant pas à l'école, les deux races continuent de s'ignorer dans la vie au moins sociale. Elles y ont cueilli, dans une langue différente, des idées, des sentiments différents aussi. Comment s'entendraient-elles, comment se

rechercheraient-elles, opposées qu'elles sont par toute leur formation scolaire ?

Cette opposition a une source plus lointaine encore. Elle tient à la vie domestique, identifiée, au Canada français, avec la vie paroissiale. " Autant qu'un rouage ecclésiastique, la paroisse y est un organisme économique " et politique. On est là de sa paroisse, comme on est en France de sa province ancienne. Le curé est le père, l'avocat, le juge, le médecin, le notaire, souvent le maître d'école, toujours le conseiller de tous. Les localités voisines sont formées du démembrement de paroisses primitives. Dans chacune, les familles sont alliées, par le sang ou le mariage, les unes aux autres. Tout un groupe de paroisses ne se compose parfois que de parents. Des régions entières forment ainsi un cercle fermé, analogue à la *gens* romaine. Dans ce bloc il n'y a pas d'infiltration possible. Comme le voyageur dans un pays qui n'est pas le sien, l'Anglo-protestant y ferait figure d'étranger. Il vit d'ailleurs pour lui-même et avec lui-même, presque isolé de ses pareils, sans affinité domestique ou régionale au-delà de la Manche.

Dans la paroisse on s'entretient de choses que l'Anglais ne comprendrait pas : le prône du curé, la dernière ou la prochaine cérémonie liturgique, le travail de la terre, les succès ou les revers de la France. On y mène une vie frugale, que dédaigne son goût du confort. On s'amuse entre soi, la multitude des frères et soeurs dans chaque foyer empêchant qu'on cherche au dehors des camarades. On s'y livre à des jeux innocents et bruyants, hérités de la mère-patrie ; ils ne disent rien au flegme et à la complexité de l'Anglo-saxon. On y chante les airs populaires, les cantiques pieux, venus aussi de la France d'autrefois. En somme, la vie paroissiale du Canadien ne fait que prolonger l'existence menée au XVIIe

siècle dans les provinces de l'ouest français. Et la paroisse constitue, dans l'Etat québecois tout entier catholique et français, dans l'Etat fédéral en majorité anglais et protestant, un petit Etat exclusivement catholique et français, tout aussi centralisateur que la république de France.

* * *

Cet isolement du groupe canadien, dû à toutes ces causes réunies, a-t-il chance de persévérer longtemps? S'il disparaissait, si seulement il s'affaiblissait, ç'en serait fini de l'esprit français, de l'influence tout entière de la France au Canada. Mais il n'y a point de raison pour qu'il cesse.

Elle subsistera, cette influence, il durera, cet isolement, tant que les missionnaires français voudront bien, au lieu de " dénationaliser " leurs ouailles, leur parler dans la langue de leurs prédécesseurs, dans l'idiome qui fut celui de nos héros, de nos martyrs et de nos saints. Il durera tant que persistera la séparation géographique, politique et sociale du pays. Il durera tant que les Canadiens garderont la foi des ancêtres; une expérience plus que séculaire démontre que, par la confusion entre la croyance et l'idiome de ses adhérents dans ce pays, la perte de la foi y entraîne invariablement celle de la langue. Il durera tant que le Canadien, recroquevillé autour de ses écoles, de ses presbytères, de ses églises, de ses sociétés, continuera à considérer l'Anglais protestant comme le paria avec qui on ne converse point. Il durera tant que Québec sera le pourvoyeur en humanités françaises des autres provinces, tant qu'il ne cessera de rayonner chez elles par des collèges comme les vingt-sept que son esprit imprègne, depuis la Pointe-de-l'Eglise à l'est jusqu'à Edmonton à l'ouest. Il

durera enfin tant qu'une majorité hostile ou seulement inintelligente, voulant lui ravir sa langue et sa foi, forcera le Canadien à crier de plus en plus fort le langage du droit.

Il en fut, il en sera toujours ainsi: *Labores Gallorum semen gallizantium,* des luttes des Français germeront toujours de nouveaux Français !

Chanoine Emile CHARTIER,
de l'Académie canadienne.

De Québec à Percé par le fleuve

IMPRESSIONS DE VOYAGE

MALGRÉ les splendeurs de son site, de son paysage et de son ciel, Percé n'est sans doute pas un coin du paradis. Cependant, tout comme dans le chemin étroit qui mène au séjour du bonheur, il semble que, pour y parvenir, il faille avant tout de l'endurance et de la résignation. Malheur au touriste, qui ne s'est pas armé de ces deux vertus; il aura ample matière à se faire de la bile. Expérience faite toutefois, j'aime mieux avoir de la misère (puisqu'on est condamné à en avoir dans toute hypothèse) sur mer que sur terre. Le voyage par eau a un avantage incontestable, celui de n'être pas banal, et le pittoresque de la route dédommage de bien des déboires.

Ayant d'avance comme l'intuition de ces choses, je m'embarquais à Québec le 30 juin dernier sur le *Lady Evelyn*. Le *Lady Evelyn* n'a que de lointaines analogies avec l'*Empress of France*. C'est cependant un bateau qui va sur l'eau, et même voguerait assez rapidement, s'il n'avait pas tant d'escales à faire. Il appartient à la *Gulf St. Lawrence Shipping and Trading Co.*, jeune compagnie, datant de deux ou trois ans, qui s'est chargée de desservir les côtes nord et sud du fleuve et du golfe. Nous lui devons de la reconnaissance pour avoir entrepris, par les temps durs que nous traversons, de combler le vide qu'avait laissé la disparition du *Percésien* et du *Lady of Gaspé*. On sait que le premier de ces deux navires fut victime de la guerre. Vendu au gouvernement, chargé de munitions, il s'avisa un beau jour d'aller voir ce qui se passait sur l'autre bord de l'océan entre les Boches et les Alliés. Mal lui en prit. Il n'était pas loin au-delà de Terreneuve

qu'il s'ouvrit par le milieu et coula au fond des eaux, sans le secours d'aucune torpille allemande. Telle est du moins la légende qui m'a été contée.

L'ex-propriétaire du navire, en possession des beaux deniers que lui avait versés le gouvernement avec sa générosité bien connue, se consola sans peine du naufrage. Moins facilement s'en consolaient les touristes, qui, pour aller respirer la fraîche atmosphère de la côte gaspésienne, ne disposaient plus que d'une voie ferrée fastidieusement longue. Voilà pourquoi ils ont applaudi de bon coeur à l'initiative de la *Gulf Shipping and Trading Co.* Cette compagnie, à son tour, n'a pas tardé à s'apercevoir que le trafic du golfe était payant. Il semble bien que, chez elle, l'offre soit loin d'égaler la demande. Aussi n'est-ce pas la faute du *Lady Evelyn* si son pont est encombré de tonneaux de gazoline et s'il est pris d'assaut par les passagers, bien qu'ils n'y circulent guère plus facilement que dans les parties les plus affairées de la rue Sainte-Catherine à Montréal. Tel quel, le bateau nous rend un précieux service, et nous avons la promesse que, dès l'été prochain, il sera remplacé par un vrai paquebot, où cessera la promiscuité des marchandises et des passagers.

A toute chose du reste il y a un bon côté. Sur le *Lady Evelyn,* l'esprit n'étant pas déprimé par le sybaritisme reste plus libre pour contempler, admirer les beautés de la nature, et tirer les leçons que le spectacle comporte. J'en profite. A mesure que le navire s'éloigne de la vieille capitale, je laisse mes yeux s'attarder sur le vieux rocher que couronne une série d'édifices encore plus intéressants par leur signification symbolique que par leurs majestueuses proportions.

Voici d'abord la citadelle, commencée par les Français, achevée par les Anglais, et devenue maintenant l'emblême de la main-mise de ceux-ci sur cet immense et riche domaine qu'est le *Dominion* du Canada. Je ne l'ai jamais contemplée

sans que soit venue à ma mémoire une parole de feu Jos Chamberlain, le fameux promoteur de la guerre sud-africaine. C'était au lendemain de Fachoda. Le farouche impérialiste gourmandait la France, l'accusant de marcher partout sur la queue du lion britannique. Puis, comme répondant à l'objection que la queue du lion était trop longue et gênante pour les autres peuples: " Ce n'est pas notre faute, ajoutait-il, si nos bévues ont abouti à nous introduire dans les plus beaux coins du monde (*if we have blundered into the best parts of the world*)." Un de ces plus beaux coins, me disais-je, est assurément *Québec* et son hinterland aux espaces quasi indéfinis. Quand on songe à quoi tiennent parfois les victoires les plus fructueuses, à quoi a tenu, par exemple, la victoire de Wolf sur Montcalm, le mot bévue ne semble pas si mal choisi. Il n'est d'ailleurs qu'un synonyme de hasard et le mot hasard lui-même n'est qu'une façon pour nous de traduire les voies mystérieuses de la providence. Que la providence ait tout au moins voulu permettre le passage de la Nouvelle-France, déjà en pleine croissance, aux mains britanniques, nous n'en doutons pas. Mais en permettant cette substitution de domination, elle n'a pas voulu la perte de la jeune puissance française. Il semble bien au contraire que son dessein miséricordieux ait été de la préserver des convulsions révolutionnaires de la fin du 18e siècle, et, en la forçant à ne compter que sur elle-même pour sa survivance et son développement, de l'enraciner plus profondément sur ce continent de l'Amérique du nord. C'est de quoi nous la remercions. Quant à la citadelle de Québec, nous savons bien que, d'après le principe qui leur est cher, *what we hold we keep,* les Anglais ne l'abandonneront point. Mais elle ne nous importune pas. Etant donnés les formidables instruments d'attaque que la science moderne a inventés, elle n'a, comme moyen de défense, pas grande portée. Nous aimons à la garder comme curiosité archéologique

et embellissement de la cité la plus française de l'Amérique. Ajouterai-je comme emblème des bienfaits de la protection et de l'administration britanniques? Mais je n'ignore pas que là-dessus les avis sont partagés et le pont du *Lady Evelyn* est impropre aux subtilités d'une controverse. Passons.

Après la forteresse, voici le château Frontenac. Cet hôtel, bâti sur le modèle d'un manoir du moyen âge, représente cependant ce qu'il y a de plus moderne: la fièvre des affaires avec ses adjuvants, le tourisme et la réclame. Il appartient, comme on sait, à cette compagnie du C. P. R., laquelle, par ses bateaux, ses hôtels, ses gares magnifiques, ses usines, son réseau de voies ferrées, courant d'un bord de l'océan à l'autre, et mordant même sur le territoire des Etats-Unis, a été et reste un des plus puissants facteurs de la prospérité canadienne, en même temps qu'une des plus vastes entreprises commerciales de notre petit monde.

A l'entrée de ce long et large déambulatoire, qui ajoute un agrément singulier au château,et qui offre aux visiteurs un endroit incomparable pour flâner et muser devant le plus beau panorama qui soit, je salue Champlain, le fondateur de Québec, fièrement campé sur son socle de pierre. Quelle différence entre l'humble habitation qu'il dressa, voilà trois cent douze ans, au pied de ce promontoire couvert de forêts, et les grands édifices qui font cortège à sa statue! Il me semble pourtant que le grand ancêtre ne doit pas se trouver déplacé en ce lieu. J'imagine même que son regard de bronze, s'il pouvait s'animer, aurait un plaisir infini à se prolonger sur les riches et populeuses cités qui bordent les deux rives du fleuve qu'il fut un des tout premiers européens à remonter. Est-il, pour les patriarches, joie plus grande que de contempler la multiplication de leur postérité? Or, c'est déjà par millions qu'il faut compter les petits-fils de l'illustre fondateur, qui, tous, lui disent leur reconnaissance d'avoir posé là le berceau

d'un grand peuple catholique et français. Oui, saluons-le comme un de ces héros tels que la race des Francs en a tant produits et par qui Dieu accomplit un de ses gestes les plus beaux et les plus féconds sur notre terre.

Après le château Frontenac et la statue de Champlain, mon regard rencontre le nouvel hôtel des postes. Il représente le gouvernement, qui doit à tous ses sujets les bienfaits d'une administration sage, prudente, impartiale. Je ne puis que louer les dirigeants d'Ottawa d'avoir doté Québec, la ville française par excellence, d'un édifice qui ne détonne nullement avec le site grandiose au milieu duquel il s'élève.

Mais le coeur de la vieille cité de Champlain, comme de la province de Québec et de la nation canadienne-française tout entière, je le vois dans la série des monuments que mon oeil rencontre en achevant sa promenade symbolique sur l'historique rocher: le monument Laval, la basilique, l'archevêché, le séminaire, l'université. Ils représentent l'Eglise. Or, si l'on a pu dire de l'ancienne patrie de saint Louis et de sainte Jeanne d'Arc, que les évêques et les prêtres l'ont faite comme les abeilles font leur ruche, combien plus juste encore est cette assertion relativement au rameau français transplanté sur le sol de l'Amérique du nord! C'est l'Eglise qui a jalousement veillé sur ce peuple naissant et l'a entouré des soins les plus tendres et les plus maternels. C'est l'Eglise qui, après l'avoir suivi et protégé dans chacune des phases de son développement,l'a sauvé de la destruction à l'heure où un ouragan qui semblait irrésistible avait fondu sur lui et où tous les autres moyens de défense lui manquaient. C'est l'Eglise qui lui a donné ses traits caractéristiques et l'a constitué dans son entité particulière. C'est l'Eglise qui, en lui infusant jusqu'au fond des veines les principes religieux et chrétiens,l'a préservé des maximes et pratiques stérilisantes en honneur autour de lui et lui a communiqué sa vigueur d'expansion. C'est

l'Eglise enfin qui l'a éduqué dans le domaine profane aussi bien que dans le domaine religieux. Plus que personne elle a été soucieuse d'en faire un peuple de progrès, capable de rivaliser avec n'importe lequel de ses adversaires sur les terrains économique et scientifique. C'est pourquoi elle a érigé dans tous ses diocèses des collèges et consacré tant de ses prêtres à l'obscur labeur de l'enseignement de la jeunesse. C'est pourquoi elle a fondé des établissements d'enseignement supérieur et s'efforce aujourd'hui de leur fournir des professeurs éminents et un outillage aussi perfectionné que l'a fait la science moderne.

Ah! puisse notre peuple rester sourd aux voix perfides de ceux qui, sous prétexte d'émancipation, voudraient le soustraire à ce qu'ils appellent dédaigneusement les lisières cléricales! En se serrant toujours plus près de sa bienfaisante tutrice, non seulement il évitera l'absorption dans le grand tout anglo-saxon qui forme autour de lui un si puissant foyer d'attraction, mais il échappera aux bouleversements sociaux qui grondent un peu partout. Déjà, précisément parce qu'il aime à prendre ses prêtres pour guides et arbitres dans ses conflits ouvriers, il est devenu un peuple enviable à ses voisins, lesquels, fatigués des grèves et autres expériences d'un socialisme athée, songent à venir lui demander stabilité et sécurité pour leurs industries.

Heureux le peuple canadien-français s'il était appelé à être un témoignage vivant de cette vérité, qui passe pour moyennageuse auprès de bien des esprits mais qui n'en est pas moins incontestable, à savoir que pour nos démocraties turbulentes du XXe siècle l'Eglise demeure la grande éducatrice tout comme elle l'a été pour les nations barbares du Ve siècle qui succédèrent à l'empire romain.

Toutefois le peuple canadien-français n'a pas que des

admirateurs. Il a des ennemis anciens et tenaces; des ennemis qui peuvent bien, dans des discours parlementaires et de parade, prôner la bonne entente entre les deux grandes races qui peuplent ce pays, mais ne voudraient pour rien au monde voir surgir quelque part sur cet immense *Dominion* une autre province de Québec; des ennemis qui se croient généreux en nous tolérant, mais nous plaignent d'être victimes de la superstition romaine, trouvent nos institutions, nos moeurs, nos monastères, nos couvents, nos congrégations religieuses aux costumes si variés, quelque chose d'absolument suranné, et, sinon à supprimer, du moins à confiner dans des limites aussi étroites que possible.

Une des formes de leur hostilité pratique m'est rappelée par la vue de cette longue bâtisse qui s'élève entre le bassin Louise et la rivière Saint-Charles et qui est destinée à recevoir provisoirement les immigrants nouvellement débarqués. L'immigration, voilà la digue que nombre de nos amis protestants prétendent opposer à l'envahissement du Québec catholique. Dans leur idée les débris de la race anglo-saxonne, ou de tout ce qui est susceptible de s'anglo-saxoniser, valent toujours mieux que les fils des inassimilables papistes. Laissons faire et ne nous effrayons pas outre mesure. L'immigration intense n'a pas répondu aux espérances qu'elle avait fait naître dans certains milieux. Il est plus facile de transporter que d'enraciner les étrangers sur notre territoire et de les accoutumer à nos conditions climatériques. Combien de ces nouveaux venus s'en sont retournés ou ont passé la ligne 45e cherchant un climat plus doux et des moyens plus prompts de faire de l'argent par le petit commerce ou le travail des manufactures dans les grands centres américains! Il en est resté sans doute et il en restera encore parmi les futurs arrivants. Il faut d'ailleurs qu'il en reste. Le Canada a un besoin urgent de bras pour mettre en valeur ses richesses inexploitées et

faire face à ses obligations d'après-guerre. Mais ils ne seront pas un obstacle à la lente occupation du sol par les descendants des vieux pionniers de France, lesquels finiront bien par s'assurer en propre un grand empire sur ce continent.

Tandis que je me laisse absorber par la méditation des problèmes que me suggèrent les monuments du roc québecquois, le *Lady Evelyn* a marché. Comme il ne doit s'arrêter à aucune des stations que dessert le chemin de fer, il va d'une belle allure. Il ira ainsi durant 24 heures jusqu'aux *Méchins*, la première paroisse après *Matane* le long de la côte nord de la Gaspésie. Nous longeons, l'une après l'autre, les belles et vieilles paroisses de l'ile d'Orléans, des comtés de Lévis, de Dorchester, de Bellechasse, de Kamouraska, de Témiscouata, de Rimouski.

Un souvenir, déjà vieux de six ans, me revient à la mémoire. C'était le 24 juin 1914. Monté sur le *Lake Manitoba*, un paquebot du *C. P. R.*, je sillonnais alors ces mêmes eaux du Saint-Laurent, en route pour Liverpool. Parmi mes compagnons de navigation se trouvait un jeune ministre ritualiste de San Francisco qui s'en allait achever ses études à Oxford. Il semblait très intéressé par la contemplation des bourgs qui bordaient les rives du fleuve, des églises et des clochers qui pointillaient l'horizon. Tout-à-coup se tournant vers moi, il me dit : " Est-ce qu'on parle français dans tous ces villages que nous voyons ? " Sur ma réponse affirmative, il ajouta : " Mais alors la *nouvelle* France est plus vaste que l'*ancienne*. Je n'avais vraiment aucune idée de son étendue." La réflexion me ravit. Eh ! oui, la *nouvelle* France, surtout si nous y comprenons l'Ungava, qui lui a été ajouté assez récemment, est beaucoup plus vaste que l'*ancienne*. Elle est moins peuplée, moins cultivée, moins exploitée, il est vrai ; mais il n'y a qu'à laisser le temps faire son oeuvre. Grâce aux

familles nombreuses, qu'abritent la plupart des foyers canadiens, derrière ces clochers qui frappent nos regards, d'autres se dresseront, des terres neuves s'ouvriront à la culture, des paroisses nouvelles se fonderont et le jour viendra où la parole du pasteur californien sera strictement vraie. Oui, petit peuple canadien-français, continue seulement à être fidèle au précepte fondamental du créateur, continue seulement à croître et à multiplier, et rien n'arrêtera ta marche conquérante. Car ce sera celle de la vie, à laquelle tes ennemis ne savent opposer, la plupart du temps, que la parcimonie des naissances. Oui, tu finiras par la créer dans ce nouveau monde la grande nation qu'avaient rêvée, en y abordant, les Cartier, les Champlain, les Laval et tant d'autres de même glorieuse lignée. Et comme ce sera une nation foncièrement catholique, elle formera à l'Eglise une de ses plus belles auréoles. Comme en outre ce sera une nation authentiquement française, elle portera dans ses veines cet esprit de prosélytisme qui semble l'apanage de la race des Croisés : elle donnera au Christ des légions d'apôtres pour les missions lointaines. Mais quoi ! Toute faible encore qu'est numériquement la nation dont je parle, n'est-elle pas déjà une nation de missionnaires ? Rien qu'en alignant de froides statistiques, n'a-t-on pas déjà pu écrire un gros volume sur le *Canada apostolique?* Oui, déjà, par ses religieux et religieuses, qui ont créé nombre d'établissements florissants d'éducation, d'assistance et de charité, au-delà de ses frontières, notamment sur toute la surface des Etats-Unis, le Canada français exerce une influence qui dépasse de beaucoup la proportion de ses deux ou trois millions d'âmes. Que sera cette influence, quand les deux ou trois millions seront devenus cinquante ou soixante millions, ce qui se verra sûrement dans le cours du prochain siècle ?

D'ailleurs, tout comme pour notre ancienne mère-patrie,ne peut-on pas voir une preuve de la prédilection divine à l'égard

de la Nouvelle-France dans l'incomparable position géographique qu'elle occupe ? Quand je me mets à contempler ce fleuve majestueux, sur lequel je vogue, et où je rencontre à toute heure du jour et de la nuit, le remontant ou le descendant, de splendides paquebots ou des cargos de toute dimension ; quand je considère que cette artère fluviale, qui porte les plus gros vaisseaux dans l'intérieur des terres à quatre ou cinq cents milles de l'océan, est tout entière incluse dans le domaine qui constitue l'héritage de notre race sur ce continent ; quand j'entends dire que le port, où elle aboutit, est le second du nouveau monde par le chiffre des affaires (bien qu'il ne soit ouvert que sept mois de l'année) et le premier par la perfection de l'outillage... comment ne serais-je pas justifié de m'écrier : *non fecit taliter omni nationi!* Non, Dieu n'a pas ainsi traité toutes les nations ! Puis-je douter encore qu'elle soit destinée à de grandes choses, celle qui a été aussi royalement dotée ?

Mais le *Lady Evelyn* vient de dépasser *Matane* et commence ses escales. Il est temps d'interrompre mes spéculations plus ou moins philosophiques pour décrire les splendeurs de la côte gaspésienne.

Gaspé, si nous en croyons les érudits en langue sauvage, est un vocable mic-mac qui signifie fin de la terre (*finistère*). De fait la péninsule de ce nom, qui s'enfonce profondément dans le golfe, est la fin de la province de Québec à l'est et au sud-est. Proclamons tout de suite que Québec méritait d'avoir une limite aussi poétique : c'est une frange d'or autour de son manteau royal. La Gaspésie est tout un monde, dont on ne connaît guère encore que les contours, mais dont on peut prévoir la beauté et la richesse intérieures par la variété de ceux-ci. Rien de plus intéressant qu'une croisière le long de ses côtes, aux échancrures si nom-

breuses qu'elles offrent à tout moment un paysage nouveau. On se croirait devant un kaléidoscope. On ne peut naviguer une dizaine de milles sans se trouver en face de caps, d'anses, de baies, de vallées, de ravins, de montagnes plus pittoresques les uns que les autres. Le touriste bénit les lenteurs du bateau qui lui permettent de se rassasier plus à loisir de la contemplation du paysage.

Voici d'abord *Cap-de-chat.* Le nom est assez étrange pour qu'on lui cherche une origine dans la forme du pic qu'on aperçoit de loin, fièrement campé, comme un gardien mythologique, sur le bord du fleuve. Vainement cependant mon regard, aidé de mon imagination, y cherche la forme d'un chat. Quelques voyageurs, qui appartiennent à la localité, me disent que le félin était figuré, non par le promontoire lui-même, mais par une large pierre, en saillie sur ses flancs. Malheureusement ils ne la découvrent pas plus que moi. Quelque tempête l'aura abattue; il ne reste là qu'une patte d'animal vaguement dessinée. Je me console par la pensée que la catastrophe va contribuer à accréditer l'opinion plus probable voulant que cet endroit si pittoresque ait reçu son nom d'un marin français *Dechatte* ou *de Chaste,* qui en aurait été le découvreur ou tout au moins un des premiers visiteurs. Quoiqu'il en soit de la dénomination, *Cap-de-chat* et le gros village voisin, *Sainte-Anne-des-Monts,* peuvent être rangés parmi les plus prospères paroisses de la province. Sans délaisser complètement la pêche, la population (qui n'est pas mélangée, comme celle de la côte sud, et a gardé toute la pureté du sang canadien-français) s'est adonnée à la culture. Les belles terres et les belles prairies que notre oeil discerne sur les pentes des montagnes ou la crête des collines prouvent qu'ils ont fort bien réussi. Pourquoi faut-il que ces bons colons n'étendent pas plus loin leur domaine et que, par-delà la bande assez étroite qu'ils ont conquise sur la forêt,ce soit le

sanctuaire à peu près exclusif des caribous, des chevreuils, des orignaux, des ours? Il paraît que le gouvernement a déclaré *parc national* quelque chose comme 1,500,000 acres du comté de Gaspé. Je ne me permettrais pas certes de désapprouver cette sollicitude de l'administration provinciale pour nos amateurs de chasse et nos gourmets de gibier. Néanmoins, au lieu des huttes de chasseurs ou de clubistes américains, accaparant, à prix d'or, le droit de pêche dans nos rivières riches en truites et saumons, combien je préférerais voir s'élever de bons *homes* canadiens, qui nous donneraient tout autre chose que de rares spécimens de dandys, passionnés de sport.

J'étais à ruminer ces pensées dans mon esprit quand un passager du *Lady Evelyn*, que je n'avais pas encore vu, lia conversation avec moi. C'était justement un habitant de ces contrées qui venait d'embarquer. Entre autres choses fort intéressantes sur le pays, il me cita un de ses frères qui avait eu dix-huit filles et pour finir quatre petits jumeaux en deux fois. Et, ajouta-t-il, c'est celui d'entre nous qui vit le mieux. De ses dix-huit filles trois étaient mortes, mais une, après s'être mariée et en laissant cinq enfants. Il en restait quinze pour peupler de nouveaux foyers ou se dévouer à l'éducation et au soulagement de leurs frères et soeurs dans nos admirables institutions religieuses, lesquelles, grâce à une pareille fécondité, ne risquent pas de périr faute de sujets. Je dédie cette petite anecdote à ceux qui espèrent encore comprimer de quelque façon l'extension de notre race. Elle n'est pas encourageante pour eux. Pourquoi faut-il qu'ils puissent trouver une sorte de consolation dans le fléau de l'émigration, qui vide trop souvent ces merveilleux foyers de vie française au bénéfice des anglo-saxons? Le mal n'est que trop facile à constater sur notre petit navire. Nous avons plusieurs familles qui viennent des Etats pour respirer l'air natal à *Cap-de-chat, Sainte-Anne-des-Monts, Mont-Louis, Rivière-Madeleine,*

etc... A mon retour, je devais en rencontrer d'autres en train de s'expatrier. Je me rappelle en particulier un vieillard qui, ayant enterré sa vieille, s'en allait rejoindre quelqu'un de ses neuf enfants établis par delà la ligne 45e. Je fis aussi connaissance avec un jeune père de famille qui avait avec lui un de ses petits garçons pétillant d'intelligence et d'espièglerie. Je lui demandais quel était son métier aux Etats. Je travaille, me répondit-il, dans les cuirs et les peaux au prix de trente dollars par semaine.

En vérité, il vaut la peine de laisser incultes tant de belles terres québecquoises pour aller tailler du cuir, tanner des peaux, égrener du coton, carder des laines, se brûler à la flamme des hauts fourneaux! Quand on sait que, grâce à la générosité de notre gouvernement, ces pauvres gens auraient pu se procurer des terres à soixante sous l'acre, avoir de beaux subsides pour la construction d'une maison, d'une école, d'une église; quand on songe que, au lieu d'être les simples esclaves des dures besognes matérielles, ils auraient dans un domaine bien à eux, mené une vie libre, indépendante, moralement et physiquement saine; qu'ils auraient ainsi agrandi le patrimoine national et seraient devenus une force pour leur race, on se demande quel démon les attire à l'étranger, dans l'atmosphère enfumée et empestée des usines, où le bacille de la tuberculose guette tant de leurs fils et de leurs filles, où, en tous les cas, ils ne servent qu'à grossir la fortune de quelques millionnaires yankees, leur fournissant, en abondance, par dessus le marché, l'étoffe humaine, qu'ils refusent de produire eux-mêmes, pour faire des citoyens américains!

Oh! je connais les circonstances atténuantes. Il est plus facile de palper des dollars en travaillant dans une manufacture qu'en s'efforçant d'éclaircir la forêt. Et puis, au sortir de l'usine, on a le cinéma et d'autres amusements qui sont plutôt rares sur les terres neuves. Enfin les grands centres indus-

triels sont si près de la frontière, leur mirage est si séduisant! C'est dire qu'il appartient à nos chefs de combattre la tentation de l'émigration par la parole et encore davantage par les actes en facilitant de plus en plus l'établissement de nos gens sur la terre. Par ailleurs la province de Québec est si vaste, il y a tant de travaux publics à y entreprendre, il y faut des sommes si énormes! On ne peut tout exécuter à la fois. Patience donc! Du moins que cette patience reste vigilante. Qu'elle ne se change jamais en indifférence et qu'il soit bien entendu qu'un homme d'Etat canadien-français ne pourra mieux servir sa race qu'en favorisant la colonisation.

En attendant que la charrue, la bêche et la pioche transforment la forêt gaspésienne, la hache y exerce ses ravages au profit des grandes compagnies de pulpe et de bois. Sur la rivière *Sainte-Anne-des-Monts*, la compagnie écossaise Russell possède, m'a-t-on dit, plus d'une trentaine de scieries ; une compagnie norwégienne y vient aussi chercher de la matière première pour fuseaux et autres ouvrages de menuiserie fine. Plus loin nous rencontrerons la *Great Eastern Pulp and Lumber Co.*, qui est dirigée par un millionnaire new-yorkais, M. Mullan, dont les établissements du *Grand-Saut*, assez avant dans les terres, sont reliés à l'embouchure de la rivière *Madeleine* par un chemin de fer de six à sept milles de longueur. On parle de pousser cet embryon de voie ferrée jusqu'à Gaspé, comme on parle de pousser, à un point quelconque de la rive de la *Baie-des-Chaleurs*, un tronçon qui se rattache à la ligne *Matane-Mont-joli*, et que quelques grands industriels montréalais sont en train de construire. La péninsule serait ainsi percée de part en part à ses deux extrémités orientale et occidentale. Elle sortirait enfin de son isolement. Ces projets ou des projets analogues seront évidemment exécutés un jour. Mais là surtout, étant donné

le coût des matériaux et de la main-d'oeuvre dont nous a gratifiés l'après-guerre, la patience est de mise.

Les gens de *Cap-de-chat* et de *Sainte-Anne-des-Monts* ne sont pas dépourvus de cette vertu. Ils prennent la vie en philosophes et n'ont aucunement l'air tourmentés par les grandes questions que je soulève à leur propos. Ils sont respectivement à 50 et 60 milles du chemin de fer le moins éloigné, qui est celui de *Matane* à *Mont-Joli*. Mais depuis quelque temps ils ont une bonne route, et des automobilistes, moyennant une vingtaine de piastres par voyage, ne demandent qu'à la leur faire parcourir. Ajoutez pour l'été la voie d'eau que connaissent si bien leurs sveltes goélettes (dont plusieurs sont construites sur place) et leurs barges à gazoline. Ils sont satisfaits de ces avantages, et aucun d'eux n'envie la félicité des clients de la *Montreal Tramway Co. Ignoti nulla cupido,* pourrait-on objecter,et si les Gaspésiens avaient seulement expérimenté un seul jour tout ce qu'on éprouve d'aise et de commodité dans les chars électriques de notre métropole, notamment entre cinq et sept heures de l'après-midi, il est fort possible que leur envie serait éveillée et troublerait leur sommeil. Bénie donc leur ignorance qui les exempte d'un mal si cruel !

Mais si les habitants de *Sainte-Anne* ne sont pas à plaindre, on ne saurait en dire autant de ceux qui vivent au-delà et tout le long de la côte jusqu'à *Gaspé*, soit sur un espace d'à-peu près deux cents milles. Ce n'est pas que ces derniers soient moins philosophes que les premiers. Ils le sont encore davantage. Habitués à leur vie érémitique, aucune distance ne les effraie. Un charretier attellera tranquillement sa voiture, et s'il lui faut 40, 50 ou 60 heures pour atteindre *Matane, Rimouski* ou même *Montmagny*, il les prendra sans murmurer. N'empêche qu'il n'a à sa disposition, du moins

jusqu'à *Sainte-Anne,* qu'une ébauche de chemin zigzaguant continuellement par monts et par vaux. Heureusement, le gouvernement de Québec comprend que sa mission n'est pas de maintenir les populations soumises à sa juridiction dans le bonheur des âges préhistoriques et il a résolu de remédier à cette difficulté des communications. Précisément, en même temps que nous longeons la côte par eau, un ministre, l'honorable Perrault, accompagné du député, le Dr A. Lemieux, la longent par terre, étudiant le tracé de la route carrossable et commode, dont ils doivent doter la Gaspésie, à même les cinq millions que la législature a votés pour la colonisation. Avec cette bonne oeuvre sur la conscience, ils pourront tranquillement quitter la vie publique, quand l'heure (que nous espérons encore très éloignée) sera venue. Si on ne leur élève pas une statue sur quelqu'un des pics que nous admirons, du moins leur mémoire restera sûrement bénie chez une longue suite de générations gaspésiennes.

Je ne veux pas quitter *Cap-de-chat* sans faire remarquer qu'une église toute neuve vient d'y être livrée au culte. La paroisse n'a fait que suivre l'élan général. Tout le long de la côte sud et nord de la péninsule on rencontre de belles églises qui ont surgi de terre dans la dernière décade. Le geste vaut d'être noté. Il est tout à l'honneur des pasteurs et de leurs ouailles. Comment Dieu ne bénirait-il pas un peuple qui fait preuve d'un tel zèle pour sa glorification extérieure ?

En cours de route quelques institutrices, en partance pour leurs vacances, nous rejoignent sur le *Lady Evelyn.* Je serais porté à m'incliner bien bas devant elles. Grâce en effet à ces courageuses jeunes filles, qui consentent à vivre, loin de leurs familles, dans l'isolement des longs hivers gaspésiens, la langue de Corneille et de Bossuet est parlée, les trésors de notre littérature sont connus, une réserve de forces pour les

luttes en faveur de la race et de l'idéal latin est conservée là, dans ces bourgs et hameaux que la neige et la glace cernent cinq mois durant. Ne méritent-elles pas d'être saluées comme des missionnaires et des patriotes ?

J'ai d'ailleurs sous les yeux le résultat du dévouement de nos prêtres et de nos institutrices. A chaque station de notre navire tout un petit monde s'embarque qui jase et gazouille gaiement en français. D'ici et de là pourtant je surprends des syllabes anglaises. Elles s'échappent des lèvres d'hommes qui tranchent sur la masse des passagers par leur attitude sérieuse et plutôt fière. Ce sont les maîtres de la côte, les propriétaires des grandes scieries de bois,des grands magasins et entrepôts de poissons. Un peu comme partout, l'anglo-saxon et le juif dominent là. N'importe! Ils ne dominent et ne domineront jamais que sur une population française; et celle-ci rien que par la force du nombre finira bien par devenir maîtresse chez elle.

(À SUIVRE)

M. TAMISIER, s. j.

A travers les faits et les oeuvres

La question russo-polonaise. — Un changement à vue. — Victoires polonaises. — L'aide de la France. — Divergences de vues. — L'accord rétabli. — Une note anglo-italienne. — La situation intérieure en Angleterre. — Deux terribles problèmes. — Question ouvrière. — Grève menaçante des mineurs. — Pourparlers inutiles. — Inquiétante perspective économique. — Question irlandaise. — L'objectif du Sinn-Feinn. — République irlandaise. — Au bord de l'anarchie.— Le *Home Rule* de Parnell et de Gladstone.—En Italie. — Un soviet industriel. — Les ouvriers évincent les patrons. — Intervention extraordinaire du gouvernement. — Révolution économique. — En France. — Démission de M. Deschanel. — Election de M. Millerand. — M. Leygues, premier ministre. — La *ligue des nations*. — Un tribunal international. — Place au pape. — Un article des *Etudes*. — L'association du Barreau et le divorce.

AU moment où nous écrivions notre dernière chronique, la situation de la Pologne semblait désespérée. Les armées bolchévistes étaient aux portes de Varsovie. Au nord, à l'est, au sud, leurs divisions marchaient de succès en succès. L'arrogance du gouvernement soviet de Saint-Petersbourg croissait avec ses victoires, et il refusait tout armistice à moins que les chefs de la jeune république polonaise n'acceptassent la capitulation la plus dure et la plus humiliante. En présence de cette situation, les Alliés semblaient animés de sentiments divergents. Le gouvernement français manifestait ouvertement ses sympathies pour la Pologne. Le cabinet britannique paraissait enclin à donner tort à celle-ci et à lui conseiller de se soumettre aux conditions très rigoureuses de ses ennemis.

Mais soudain la scène a changé de face. Galvanisée par l'imminence du péril, la nation polonaise a fait un gigantesque effort. Ses armées ont repris l'offensive. Animées d'un patriotique enthousiasme et encouragées par l'adjonction de généraux et d'officiers français accourus en foule au secours

de la Pologne, elles ont infligé aux bolchévistes une série de défaites éclatantes. Ceux-ci ont dû battre en retraite sur toute la ligne. Leur recul a pris les proportions d'une déroute et ils ont subi des pertes énormes en hommes et en matériel de guerre. Les Polonais ont reconquis presque tout le territoire envahi par les Russes, et cette campagne victorieuse les met à présent en état de poursuivre avec plus d'avantages les négociations entamées pour la conclusion d'un traité de paix juste et raisonnable. Les victoires de la Pologne ont été saluées avec joie en France. M. Millerand a envoyé à Varsovie des félicitations aux missions diplomatiques et militaires françaises auprès du gouvernement polonais. Le général Weygand, chef d'état-major du maréchal Foch, était en Pologne, et l'on affirme que ses conseils et sa direction ont contribué puissamment aux succès remportés. Les victoires polonaises ont paru modifier les vues du gouvernement britannique lui-même. M. Lloyd George a pris occasion d'une stipulation complémentaire introduite par les bolchévistes dans leurs conditions de paix pour signifier à ceux-ci que leurs prétentions étaient inadmissibles et inacceptables. Cette condition était la formation d'une force civique polonaise recrutée dans une seule classe de la population, c'est-à-dire parmi les prolétaires seuls. Dans une note commune signée par les premiers ministres de la Grande-Bretagne et de l'Italie, ces derniers ont déclaré qu'une telle condition était "contraire à la liberté, à l'indépendance et à l'honneur de la Pologne ". Cette démarche a rétabli l'accord entre les Alliés. La note anglo-italienne ayant été communiquée au cabinet français, celui-ci a manifesté sa satisfaction de l'attitude prise par les gouvernements anglais et italien. La nouvelle tournure des affaires russo-polonaises a constitué incontestablement un grand succès pour la France.

* * *

En Angleterre, la situation intérieure est en ce moment très peu satisfaisante. La question ouvrière et la question irlandaise sont deux sombres nuages qui peuvent recéler bien des tempêtes. La fédération des mineurs demande pour ceux-ci une augmentation de salaire de deux shillings par jour. Sir Robert Horne, président de la commission de commerce, qui agit au nom du gouvernement dans les négociations avec la fédération, a proposé que la difficulté fût soumise au jugement d'un tribunal indépendant. Mais les mineurs insistent pour qu'on leur accorde sans plus de retards l'augmentation demandée, et ils paraissent déterminés à se mettre en grève en cas de refus. Or cela serait pour le royaume-uni une véritable calamité. Voici comment une dépêche récente dépeint la situation :

" Une grève des mineurs de charbon paralyserait en peu de temps les industries du pays, mais la chose se produirait même avant que les manufactures fussent à court de combustible, car les employés des transports, qui, avec les mineurs et les cheminots, constituent ce qu'on appelle la triple alliance, la plus puissante organisation unioniste ouvrière du pays, ont approuvé hier l'attitude de l'exécutif des mineurs et ont ordonné à leur propre exécutif de prendre tous les moyens jugés nécessaires. L'union nationale des cheminots s'est réunie aussi mais n'a publié aucun rapport. La triple alliance elle-même va tenir une assemblée pour étudier la situation. Même sans la grève des mineurs, l'industrie est déjà dans une situation précaire. Il y a beaucoup plus de sans-travail depuis un mois, par le fait que plusieurs filatures et manufactures de chaussures ne fonctionnent que par intervalles et que le personnel des chantiers maritimes, des travaux de construction et des usines d'automobiles, a été réduit à défaut

de commandes suffisantes; par le fait aussi que les chefs d'autres industries sentent que, vu la diminution de la production, ils ne peuvent payer les salaires qu'ils paient en ce moment. L'industrie du coton est également menacée d'un *lock-out*. L'association des maîtres-fileurs a décidé hier de mander une assemblée en vue de prendre la décision d'agir conjointement si les grévistes fileurs de Oldham ne mettent pas fin à leur grève. Cela veut dire que les chefs se préparent à mettre tous les fileurs du pays sur le pavé. Les délégués des cheminots ont décidé à la suite d'un long débat d'intervenir dans l'espoir d'éviter la grève des mineurs suivant le chroniqueur ouvrier du *Daily Mail* qui ajoute : " J.-H. Thomas va probablement proposer à l'assemblée de la triple alliance qu'on cherche une interview de médiation avec le gouvernement. Si l'intervention des cheminots ne réussit pas, il est probable que le parti ouvrier va tenter d'intervenir auprès des mineurs et du gouvernement, mais on ne fonde pas grand espoir là-dessus. " Comme on le voit, la situation est alarmante et la Grande-Bretagne est menacée d'une crise économique dangereuse.

En même temps les troubles sanglants dont l'Irlande est le théâtre et l'état d'anarchie où se trouve ce malheureux pays ne peuvent manquer d'être une cause d'anxiété cruelle pour le gouvernement britannique. Jamais ce dernier ne s'est trouvé en face d'un tel problème. Il ne s'agit plus d'un mouvement en faveur du *Home Rule*. Ce que le Sinn-Fein réclame, c'est l'indépendance et la souveraineté absolue. Un journal de Londres sympathique à cette cause, la *Nation*, expose dans les termes suivants l'état de choses actuel :

" Le fait principal de la situation actuelle en Irlande, c'est qu'il existe une république irlandaise. Qu'en fera-t-on? Voilà le problème qui ennuie les ministres de Sa Majesté. Il n'y a, en effet, jamais eu de situation semblable à celle-ci en

Irlande. L'Irlande possède maintenant un parlement élu par le peuple avec un cabinet qui lui est responsable. Le nouveau gouvernement se vante d'avoir, dans la personne des volontaires irlandais, une armée et un corps de policiers. Il a établi des cours de justice et c'est devant ses magistrats que la grande majorité du peuple vient régler ses litiges. En d'autres termes, l'Irlande est, cette année, non seulement une nation mais un Etat. Son organisme constitutionnel n'est peut-être qu'à l'état de formation, mais il est déjà suffisamment complet pour garantir un ordre presque parfait dans toutes les parties du sud et de l'ouest qui n'ont pas été bouleversées par les militaires et la police. Dans les conjonctures, c'est un succès remarquable. Les bases de l'Etat irlandais ont été posées par des hommes que l'on poursuivait — des hommes entourés par les carabines, les chars d'assaut et les mitrailleuses. L'Irlande a été changée en une vaste ville de garnison britannique, mais, au coeur même de cette ville, en tout temps, il a soufflé un esprit de vie nouvelle qui a donné naissance à des institutions, lesquelles ont uni le peuple et lui ont fait arborer sous les yeux même de l'armée anglaise l'étendard orange-blanc-et-vert."

Quelle que soit l'exactitude de ce tableau, il est certain que le problème irlandais est redoutable. Nous ne croyons pas qu'aucun gouvernement britannique puisse consentir de bon gré à l'établissement d'une république irlandaise de l'autre côté du canal Saint-Georges. L'Angleterre, croyons-nous, fera les plus grands sacrifices en hommes et en argent pour conjurer ce désastre. Et alors la perspective qui s'offre à nos yeux, c'est celle d'une guerre effroyable qui couvrira une fois de plus de sang et de ruines l'ile d'Erin. Ne serait-il pas mieux, pour les chefs de la nation irlandaise, de s'en tenir à la politique clairvoyante et sage des grands chefs d'autrefois, Grattan, O'Connell, Parnell et Redmond ? L'autonomie de

l'Irlande, le rappel de l'union, tel était leur objectif. A l'heure qu'il est, le *Home Rule* de Gladstone et de Parnell pourrait être *instanter* un fait accompli. Avec un parlement irlandais à Dublin que de réformes pourraient être accomplies sans secousses et sans conflits dangereux! Et si, dans l'esprit des patriotes irlandais, ceci ne devait être qu'une étape sur le chemin de l'indépendance absolue, ne vaudrait-il pas mieux s'accommoder de cette étape, qui serait un incontestable progrès, plutôt que d'encourir les plus terribles désastres en essayant de la brûler? Quoi qu'il en soit, pris entre la question irlandaise et la question ouvrière, M. Lloyd George et ses collègues ont en ce moment à résoudre des problèmes de politique intérieure d'une dangereuse gravité.

* * *

Le gouvernement italien a, lui aussi, ses difficultés. A l'heure actuelle, il doit s'efforcer de trouver une solution au conflit véritablement extraordinaire qui s'est produit dans l'industrie métallurgique. A la suite d'un désaccord entre patrons et ouvriers au sujet d'augmentations de salaire, ces derniers se sont tout simplement emparés des usines, ont évincé les patrons et se sont mis en frais de les faire fonctionner et de les exploiter à leur compte. C'est le régime du soviet qui s'affirme dans l'industrie italienne. Les dépêches donnent quelques détails renversants. Voici par exemple ce qui aurait eu lieu à Turin : " Trois citoyens paisibles qui passaient près de la manufacture d'automobiles *Fiat* ont été faits prisonniers par les ouvriers métallurgistes et traduits devant le tribunal institué dans la manufacture. Après avoir été fouillés et longuement questionnés ils furent condamnés à chauffer les fournaises. Ils furent dépouillés de leurs vêtements et dûrent revêtir le costume des chauffeurs. Ils furent

de plus contraints de travailler huit heures durant dans la chambre aux fournaises où la température est d'environ 100 degrés Fahrenheit. A demi épuisés, les prisonniers furent de nouveau traduits devant le tribunal qui parut croire à leur innocence, mais qui toutefois les obligea de signer une déclaration disant que les métallurgistes avaient le droit d'arrêter, de fouiller et de condamner quiconque s'approchait des manufactures. Ils furent en outre forcés de déclarer qu'ils ne s'étaient approchés de la manufacture que par curiosité, qu'ils avaient été mieux traités que par n'importe quel gouvernement bourgeois et que le travail à l'intérieur des manufactures était poussé à sa pleine capacité. Ils durent aussi promettre de ne prendre aucune part soit directe soit indirecte à l'occupation des ateliers. "

On prétend que quatre cents des principales usines métallurgiques d'Italie sont occupés par les mécaniciens et les ouvriers. " Les manufacturiers déclarent que les augmentations de salaire demandées par leurs 500,000 ouvriers ajouteraient au moins 1,000,000,000 de lires à leur liste de paie et qu'ils ne peuvent supporter ce fardeau. Ils font remarquer que l'Italie paie le charbon dix-huit fois plus cher qu'avant la guerre, tandis que la Grande-Bretagne ne paie que trois fois plus cher, les Etats-Unis, 3.5, la France, 6, et l'Allemagne même seulement 11 fois plus cher. Le résultat est que la production étrangère remplace la production italienne. L'acier battu fabriqué en France se vend en Italie moins cher que le produit italien, tandis que celui d'Angleterre coûte moins cher qu'on ne le peut produire en Italie sans faire de profit. "

Cette crise extraordinaire semble ouvrir la porte à une révolution industrielle en Italie. Sous la pression des événements, M. Giolitti, le premier ministre italien, a annoncé la nomination d'une commission qui devra soumettre des propo-

sitions précises concernant la participation des ouvriers à la direction technique, financière et disciplinaire des usines. On ne saurait se dissimuler la gravité d'une telle mesure. Cela pourrait aboutir à une sorte d'expropriation des patrons et cela constitue apparemment une grande victoire socialiste. Le sieur Lenine, le dictateur rouge de la Russie, a cru le moment opportun pour adresser aux collectivistes italiens un appel dans lequel il leur demande de proclamer sans délai une révolution.

* * *

Ce sont heureusement des incidents d'une autre nature qui préoccupent la France en ce moment. Elle est relativement paisible dans la sphère des questions sociales. Et, de ce point de vue, peu de pays d'Europe sont en aussi bonne condition qu'elle à l'heure actuelle. Ce qui a surtout fixé l'attention publique en ces derniers temps, ç'a été le changement imminent et finalement opéré dans le titulaire de la fonction présidentielle.

Depuis plusieurs semaines, les journaux annonçaient la retraite prochaine de M. Deschanel. On sait que le vainqueur de M. Clemenceau avait été victime d'un accident grave quelques mois après son élection, A la suite d'un étourdissement il était tombé par la portière d'un wagon de chemin de fer et s'était infligé des lésions qui avaient produit chez lui un choc nerveux très accentué. Malgré un traitement prolongé et un repos presque complet, il n'a pu se remettre des suites de cette chute suffisamment pour pouvoir reprendre le travail. Condamné ainsi à l'inaction pour une période indéterminée, M. Deschanel a résolu de se démettre d'une charge dont il ne pouvait remplir les devoirs. Et, après consultation avec ses médecins, il a informé le premier ministre

de sa détermination. C'est le 16 septembre qu'il a écrit sa lettre officielle de démission.

Il y a quelque chose de douloureux et de presque tragique dans cette fin inattendue d'une carrière jusque-là si exceptionnellement brillante et heureuse. La présidence de la république française avait été le grand objet politique de M. Deschanel. Entré jeune dans la carrière publique, il avait joué un rôle brillant dès ses débuts et s'était fait remarquer de bonne heure parmi les hommes les mieux doués du régime. Il avait commencé son apprentissage politique à dix-neuf ans, en 1876, comme secrétaire particulier de M. de Marcère. En 1885 il entrait à la chambre des députés où il siégea sans interruption jusqu'à son élection à la dignité suprême. En 1898, il devenait pour la première fois président de la chambre des députés, et depuis cette date il avait occupé à maintes reprises ce poste éminent, où il avait constamment été maintenu de 1912 à 1920. Son élection à la présidence de la république au mois de janvier dernier était le couronnement de ses ambitions. Et voilà qu'un accident presque ridicule dans quelques-uns de ses détails, mais bien grave dans ses conséquences, vient lui enlever, au bout de cinq mois à peine, le prix de sa carrière et le frapper d'impuissance à l'instant même où, parvenu au sommet, il pouvait espérer jouer plus que jamais un rôle honorable pour lui-même et utile pour son pays. Ironie des ambitions humaines!

La démission de M. Deschanel imposait au cabinet l'obligation de convoquer immédiatement les chambres. La date du 23 fut fixée pour la réunion du congrès, où les membres du sénat et de la chambre, siégeant conjointement comme assemblée nationale, doivent conformément à la constitution procéder au choix du chef de l'Etat. Dès le 21, sénateurs et députés affuaient à Paris, et il devint bientôt manifeste que le premier ministre, M. Millerand, était désigné par l'opinion

quasi unanime comme le successeur de M. Deschanel. On mentionnait aussi les noms de MM. Léon Bourgeois et Raoul Péret, respectivement présidents du sénat et de la chambre, de MM. Charles Jonnart, ambassadeur extraordinaire auprès du Vatican, Alexandre Ribot, Jules Pames et Georges Leygues. Mais évidemment, M. Millerand n'avait qu'à donner son consentement pour être porté irrésistiblement à la suprême magistrature. Cet assentiment a paru d'abord douteux. Le premier ministre ne cachait pas sa préférence pour le poste qu'il occupait, et où il se croyait en état de rendre plus de services qu'à la présidence de la république. Mais les instances de ses amis et des principaux chefs du parlement ont eu raison de ses répugnances. Au caucus des sénateurs et des députés tenu la veille de l'élection il a été désigné comme le seul candidat. Et le lendemain, 23 septembre, il a été élu par l'assemblée nationale à peu près sans contestation. Il y avait 892 membres présents. On a constaté une centaine d'abstentions. Les socialistes unifiés ont donné 69 votes à M. Gustave Delory, député de Lille. Une vingtaine de votes se sont éparpillés sur des candidats quelconques. Et M. Millerand a reçu 695 suffrages. Son élection a été acclamée. Elle était probablement l'une des meilleures qu'il fût possible d'espérer dans les circonstances présentes. L'attitude digne et ferme qu'il avait su donner à la France dans les récentes complications internationales, le prestige acquis à celle-ci par l'éclatant succès de sa politique dans la question russo-polonaise avaient assuré à M. Millerand une immense popularité.

Le président élu, on se demandait qui allait être premier ministre. Les noms mis en vedette étaient surtout ceux de MM. Aristide Briand et Jonnart. C'est M. Georges Leygues que M. Millerand a appelé à lui succéder à la tête du cabinet. Voici en quels termes les dépêches ont annoncé cette nouvelle :

" Le président Millerand lui avait demandé de vouloir bien former un ministère. M. Leygues a sollicité quelques heures pour consulter ses amis politiques puis a répondu qu'il se rendait volontiers au désir de M. Millerand. M. Georges Leygues, qui devint ministre de la marine quand M. Clemenceau forma son cabinet en novembre 1917, garda ce poste durant le reste de la guerre et contribua considérablement à l'échec de la campagne sous-marine allemande. Il se retira en janvier dernier en même temps que M. Clemenceau. M. Leygues fut élu député en 1884 et fit dans la suite partie des ministères Dupuy, Ribot, Waldeck-Rousseau et Sarrien. C'est un avocat et un historien politique remarquable. Il s'est aussi occupé des questions d'économie et de littérature. Le nouveau président du conseil aura 62 ans au mois de novembre. Il est entendu que les ministres du cabinet Millerand garderont leurs postes ".

Ces changements ne modifieront en rien la politique extérieure et intérieure de la France. M. Millerand, devenu président, continuera à exercer une grande influence sur la direction du gouvernement. Et nous sommes porté à croire qu'il a désigné M. Leygues comme premier ministre parce qu'il connaissait l'identité des vues de celui-ci avec les siennes. Sauf erreur, le chef du nouveau cabinet est, croyons-nous, l'un de ces hommes politiques qui ont compris quelque chose à la leçon des événements et reconnaissent que la France ne saurait retourner à l'orientation qu'elle subissait avant la guerre.

* * *

L'assemblée de la *Ligue des nations* va avoir lieu dans le cours du mois de novembre à Genève. Une des questions qu'elle devra étudier est la création d'une cour de justice

internationale permanente. Ce projet a été élaboré par une commission de juristes à la Haye. Le conseil de la ligue l'a communiqué d'avance à tous les gouvernements adhérents, ajoutant qu'il verrait dans l'opposition systématique au projet un véritable malheur international. Ce document comprend soixante-deux articles, répartis en trois chapitres, consacrés à l'organisation de la cour, à sa juridiction et à sa procédure. En voici le préambule: " Une cour permanente de justice internationale, à laquelle les membres de la ligue auront directement accès, est par le présent établie, conformément à l'article 14 du pacte de la ligue des nations. Cette cour fera suite à la cour d'arbitrage organisée à La Haye, aux conventions de 1899 et de 1907, et aux tribunaux spéciaux d'arbitrage auxquels les pays auront toujours le droit de recourir ".

Ce tribunal sera formé de la manière suivante: " La cour permanente de justice internationale se composera d'un groupe de juges indépendants, choisis sans tenir compte de leur nationalité parmi des gens d'une grande probité qui possèdent les qualifications requises dans leur pays pour être nommés juges ou qui sont jurisconsultes éminents en loi internationale. La cour se composera de 15 membres, dont 11 juges et quatre assistants. L'assemblée pourra en accroître le nombre, si le conseil de la ligue des nations le propose, sans dépasser le nombre de 15 juges et six assistants ".

L'analyse du projet, que nous avons en ce moment sous les yeux, nous donne encore ces informations: " Les membres de cette cour seront éligibles pour neuf ans et le plan indique comment les différents groupes nationaux choisiront les juges. Le président et le vice-président de la cour resteront trois ans en fonction. Le siège sera à La Haye et la cour siégera tous les ans à partir du 15 juin. Elle pourra être convoquée en session spéciale par le président de la cour

quand le besoin se fera sentir. Le président devra résider à La Haye. Trois juges siégeront à l'année pour entendre et fixer l'audition des causes. Les salaires du personnel sont fixés et c'est la ligue des nations qui paie les dépenses ".

Voici les questions qui tomberont sous la juridiction du tribunal : " l'interprétation d'un traité; tout point de droit international; l'existence d'un fait qui, s'il est prouvé, fait brèche à un engagement international ; le caractère ou la portée des réparations à faire pour avoir rompu une obligation internationale; l'interprétation d'une sentence portée par la cour ". On propose que les séances du tribunal soient publiques. Au cas où les juges se diviseraient en deux groupes égaux, le vote du président sera décisif. Le français sera la langue officielle de la cour. Nous n'avons pas besoin d'appeler l'attention de nos lecteurs sur cette dernière disposition.

* * *

Ce projet de cour internationale inspire à un collaborateur des *Etudes* de Paris quelques commentaires que nous tenons à signaler. Dans la livraison du 5 août de cette importante publication, Yves de la Brière publie un article au sujet de l'encyclique *Pacem Dei,* " le message romain de la paix internationale ". L'espace nous manque pour analyser toute cette belle étude. Nous devons nous borner à la partie où le docte écrivain met en lumière les paroles du Souverain Pontife relativement à la paix internationale et à la société des nations. Dans ce passage de l'encyclique, Benoît XV décrit la coopération de la hiérarchie catholique à l'oeuvre de pacification que menaceront inévitablement tant de causes humaines de discorde. Et il fait cette solennelle déclaration : " Aux nations, unies dans une ligue fondée sur la loi chrétienne, l'Eglise sera fidèle à prêter son concours actif et

empressé pour toutes leurs entreprises inspirées par la justice et la charité. Aussi bien elle est le modèle le plus achevé de la société universelle, et elle dispose, de par son organisation même et ses institntions, d'une merveilleuse influence pour rapprocher les hommes, en vue non seulement de leur salut éternel, mais même de leur prospérité matérielle. Car elle leur enseigne à user des biens temporels de manière à ne point perdre les biens éternels. " Après avoir cité ce passage de la lettre pontificale, Yves de la Brière fait observer que " tout désigne la grande société religieuse dont le Pontife de Rome est le suprême pasteur en ce monde pour apporter une collaboration de première importance à la difficile et périlleuse entreprise d'organiser juridiquement la paix entre les nations. " Il s'écrie : " Vraiment, la seule internationale qui tienne est bien le catholicisme. " On le comprend de plus en plus parmi les hommes d'Etat dignes de ce nom. A la réunion du conseil de la ligue des nations à Rome, durant le mois de mai dernier, un homme politique anglais et protestant, M. Balfour, délégué de la Grande-Bretagne, proposa spontanément à ses collègues la participation pontificale. " Son argument était tiré de l'énormité des obstacles qui s'opposent en tout pays à l'oeuvre pacificatrice de la société des nations, et il concluait à bon droit qu'on ne pouvait négliger de gaieté de coeur un concours aussi profondément sincère et désintéressé, un concours d'aussi haute valeur morale, que celui du Pontife romain. La suggession fut écartée par le représentant de l'Italie, M. Nitti, et le représentant de la France, M. Léon Bourgeois, pour des motifs qu'il est aisé de comprendre et qu'il serait honteux d'avouer. "

Cependant la question est maintenant posée. N'incombe-t-il pas aux dirigeants de l'opinion catholique universelle de faire en sorte que la revendication des droits du Saint-Siège et de sa collaboration future à l'organisation juridique internationale ne tombe pas dans l'oubli ?

Mais l'écrivain des *Etudes* se pose cette question :"Sous quelle forme pourrait-on concevoir la participation du Saint-Siège à la société des nations? " Et il fait ces observations qui nous paraissent d'une justesse frappante: " Dans l'assemblée générale des puissances participantes dans le conseil directeur, composé de quelques membres de droit et de quelques membres élus par l'assemblée générale, la présence d'une délégation du Saint-Siège serait évidemment utile au prestige moral de la société des nations. Néanmoins, la papauté pourrait éprouver quelque gêne et quelque dommage à se trouver moralement et juridiquement solidaire des combinaisons politiques, des requêtes financières ou militaires, des mesures répressives ou coercitives, qui devront être, en certains cas, adoptées par l'assemblée générale ou le conseil directeur. Telle ou telle mesure conviendrait mal à des hommes d'Eglise, pour plusieurs raisons faciles à entrevoir, et notamment *propter defectum lenitatis* "...

Nous serait-il permis de rappeler que nous avions, ici même, opiné dans le même sens, il y a quelques mois ? Voici maintenant que la constitution du tribunal international apporte une solution à cette difficulté. " Ne serait-ce pas à la cour de justice que les délégués pontificaux trouveraient leur place la plus naturelle? écrit Yves de la Brière. Les attributions dévolues par ce texte à la cour permanente se répartiraient normalement en trois catégories, qui répondraient à la compétence de trois chambres, ou commissions distinctes : juger et punir les transgressions criminelles du droit des gens, résoudre par voie d'arbitrage les conflits internationaux déférés à la cour des avis consultatifs sur les questions de principe et l'interprétation des règles ou des lois internationales. Evidemment, la participation des représentants du pape à l'oeuvre de justice répressive contre les puissances violatrices du droit se heurterait aux mêmes objections que la

collaboration aux travaux du conseil ou de l'assemblée générale, *propter defectum lenitatis*. Mais l'arbitrage international, et, plus encore, la détermination doctrinale ou l'interprétation équitable des principes juridiques dans les cas litigieux, voilà qui répond d'une manière singulièrement heureuse au caractère distinctif de la haute magistrature morale du Saint-Siège de Rome parmi les puissances souveraines. Pourquoi donc la société des nations ne convierait-elle pas le Pontife romain à se faire représenter par des délégués officiels dans la cour permanente de justice internationale ? Pourquoi donc les délégués pontificaux ne siégeraient-ils pas dans la chambre ou la commission ayant à donner des avis sur les questions de doctrine et de principe? Pourquoi, enfin, le représentant du pape, en raison du rôle pacificateur, qui appartient tout spécialement au Saint-Siège et le place au-dessus des concurrences politiques des Etats, ne présiderait-il pas de droit les chambres ou commissions auxquelles il participerait dans la cour permanente de justice internationale? Partout, en effet, où est accrédité un nonce apostolique, n'est-ce pas lui déjà qui, pour le même motif, est toujours le doyen-né du corps diplomatique? En faveur d'un tel mode de participation du Saint-Siège à la société des nations, les bons arguments surabondent. Nous défions qui que ce soit d'alléguer à l'encontre la moindre raison avouable. Voilà sous quelle forme moderne nous croyons concevable la réalisation du voeu que Joseph de Maistre exprimait noblement au treizième chapitre du second livre *Du Pape*: " J'oserais croire que le titre de *médiateur-né* (entre les princes chrétiens), accordé au Souverain Pontife, serait de tous les titres le plus naturel, le plus magnifique et le plus sacré. Je n'imagine rien de plus beau que ses envoyés au milieu de ces grands congrès, demandant la paix sans avoir fait la guerre, n'ayant à prononcer ni le mot d'*acquisition* ni le mot de *restitution*, par rapport au

père commun, et ne parlant que pour la justice, l'humanité et la religion : *Fiat! Fiat!* "

C'est du fond du coeur que nous faisons écho à ce *Fiat* du grand penseur catholique. Puisse le voeu émis par l'éminent collaborateur des *Etudes* s'accomplir !

* * *

Nous aurions voulu parler d'un incident qui s'est produit à une séance, la dernière, croyons-nous, de l'association du Barreau canadien, qui a siégé à Ottawa au commencement de septembre. Mais nous ne saurions le faire sans étendre indûment les limites de cette chronique. Nous y reviendrons probablement le mois prochain. Qu'il nous suffise de dire immédiatement ce dont il s'agit. On a adopté *in extremis* une résolution par laquelle " l'association du Barreau canadien affirme qu'il est expédient qu'une loi générale applicable, autant que faire se pourra, à travers tout le Canada, sur les sujets du mariage et du divorce, soit adoptée à une date très prochaine par le parlement du Canada ". Nous voulons croire que cette résolution a été escamotée. Mais elle est là, et elle appelle la réprobation énergique de tous ceux qui croient que le divorce est une institution néfaste, contraire à la doctrine chrétienne et subversive de l'ordre social.

Thomas CHAPAIS

Saint-Denis, 27 septembre 1920.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

LOURDES INTIME, par Ch. Sauvé, s. s. — Chez Gigord, à Paris.

Ce volume traite un point de vue de Lourdes qui n'a pas encore été — que nous sachions — exposé *ex professo*. Il étudie la ravissante idée dogmatique de notre divine amitié avec la très sainte Vierge. L'intimité entre Marie et Bernadette, type de son intimité avec notre âme : voilà le fond des évènements de Lourdes, voilà Lourdes intime. L'ouvrage commence par développer cette idée en elle-même (charmes, possibilité, but, degrés, actes, application spéciale à Bernadette). C'est sa caractéristique fondamentale. Il développe ensuite les caractéristiques les plus importantes.— Si l'on connaît l'histoire des évènements de Lourdes, on ne sait pas toujours les utiliser pour la vie chrétienne. C'est ce que ce livre fera bien comprendre. Signalons parmi les méditations de choix que renferme ce livre celle sur la pénitence et les vues sur le monde surnaturel. — Voilà un livre qui ravira les âmes d'élite.

* * *

THEORIE DES BELLES-LETTRES (4e édition). — Paris, chez Téqui (82, rue Bonaparte), et à Montréal, chez Granger — (12 francs 65) — 1920.

Voici un beau et bon livre, que nous voudrions voir lire par tous les jeunes gens qui ont achevé leurs études classiques. Les maîtres eux-mêmes y trouveront de précieuses directions. C'est solide, philosophique, plein de bon sens et d'esprit chrétien, et par-dessus le marché d'uné lecture agréable. Quelques chapitres, en particulier, ont une réelle envergure, et, tout l'ouvrage l'intérêt d'une oeuvre sérieusement pensée par une belle et haute intelligence, et consciencieusement élaborée par un maître en la matière. La librairie Téqui doit être félicitée d'en avoir donné une nouvelle édition. — (*Echo de Saint-Maurice*).

* * *

A JESUS-HOSTIE, par M. l'abbé Pierre Fernessolle, Paris, chez Gigord, (5, rue Cassette), 1920.

L'Eucharistie, mémorial de la dernière Cène, sacrement institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ au banquet divin, miracle reproduit tous les jours sur nos autels, est l'acte le plus grand de la religion catholique. O

fidèle, qui que vous soyez, quels qu'aient été vos péchés, quel que soit votre dévouement, quelles que soient vos peines, approchez-vous de la table sainte, agenouillez-vous... Et lorsque ce viatique, richesse de l'âme, sera descendu dans votre coeur faible et triste, vous deviendrez fort et joyeux. " Jésus, sous les voiles, de l'hostie, je vous adore... " Ainsi commence ce petit livre qui est comme un poème sacré de l'Eucharistie. Il invite, il échauffe, il exalte, il conduit aux sommets de la béatitude chrétienne.

* * *

VIE DE SAINTE JEANNE D'ARC, par Mgr Touchet, évêque d'Orléans. 3 francs. — A Paris, chez Lethielleux, 10, rue Cassette, 1920.

Pour la première fois ce titre se présente en librairie. L'oeuvre est de Mgr Touchet, évêque d'Orléans. L'auteur a présidé, vingt-cinq années durant, les procès qui ont abouti à la canonisation. Il fut donc merveilleusement placé pour traiter ce sujet. Le point de vue auquel se place l'auteur est plus nettement hagiographique que pour *La sainte de la patrie*. L'énoncé des divisions du livre en précisera les caractères et en indiquera l'intérêt :—*L'annonce prophétique de la sainte et sa naissance ;—L'initiation de la sainte ;—Les mois triomphaux de la sainte ;—Les mois crucifiés de la sainte ;—La mort de la sainte.*—En chacune de ces étapes, l'auteur, comme dans un dyptique, fait l'histoire de Jeanne et montre comment y éclate sa sainteté. Théologien, canoniste, historien, Mgr Touchet a vu tous les problèmes que soulève cette carrière unique en sa brièveté et en ses résultats et il les a résolus fermement. Orateur, il a fourni sans le vouloir ou en le voulant d'excellents thèmes de prédication aux ecclésiastiques qui vont être si souvent appelés durant cette année de la canonisation à célébrer la sainte héroïne.

* * *

641

La " Semaine sociale " de Montréal

(21-25 JUIN 1920)

TROISIEME ARTICLE

LES SEANCES DU SOIR

Si chargées qu'aient été les matinées et les après-midi de notre *Semaine sociale* de Montréal—et elles l'étaient ! —les *semainiers* n'en étaient pas moins conviés, chaque soir, à une séance plus solennelle, semblait-il, que les autres, à cause surtout du nombre plus considérable des auditeurs. Le premier soir, nous l'avons déjà raconté, on se réunit à la chapelle des Pères du Saint-Sacrement, et, sous la direction du Père Tardif, on fit l'*heure sainte*. Le deuxième soir, à la salle Saint-Sulpice, l'honorable sénateur Chapais traita du rôle social et charitable de l'Eglise à travers les âges. Le troisième soir, M. Edouard Montpetit analysa la lettre récente de l'épiscopat américain, pour en extraire, ainsi qu'il disait, un programme catholique de reconstruction sociale. Le quatrième soir, sous les auspices de la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal — on était au soir du 24 juin — les *semainiers*, perdus dans une foule immense, mais à l'honneur quand même, car on s'adressa surtout à eux, assistaient, au parc Lafontaine, à une grande manifestation ouvrière à laquelle prirent la parole le président de la Saint-Jean-Baptiste, M. Victor Morin, le président du conseil des syndicats nationaux catholiques, M. Gaudias Hébert, l'aumônier des syndicats nationaux catholiques de Québec, M. l'abbé Maxime Fortin, et l'orateur et journaliste si favorablement connu, M. Henri Bourassa. Enfin, le cinquième et dernier soir, M. l'avocat

Antonio Perrault, en commentant la dernière page de l'encyclique *Rerum novarum,* le thème on s'en souvient de toutes les études de notre *Semaine sociale,* exposa, à la salle Saint-Sulpice, comme conclusion générale, ce qu'est ou ce que doit être, du point de vue catholique, dans toutes les classes sociales, le devoir de chacun.

Franchement, qu'on nous pardonne d'y insister, c'était là, pour cinq jours, un menu bien riche! C'est pourquoi, au moins en partie, nous avons estimé utile de l'*émietter* un peu dans les pages de notre *Revue canadienne.* Il nous paraît que nos lecteurs auront ainsi l'avantage de pouvoir mieux goûter et mieux s'assimiler la haute et substantielle doctrine sociale, qu'on nous a forcés d'ingurgiter tout d'un trait, et à jets continus, pendant ces journées laborieuses. [1]

* * *

L'honorable sénateur Chapais est trop apprécié du public canadien, et en particulier des lecteurs de notre revue, pour que nous ayons à le présenter ici. Depuis près de quarante ans, M. Chapais occupe, au premier rang, une place d'honneur dans notre monde des lettres et de la politique. Homme de parti, de son propre aveu, il est pourtant, dans l'estime de tous, au-dessus de tous les partis. C'est un penseur et surtout c'est un chrétien. Son beau talent d'écrivain et d'orateur ne fait que mettre en plus vive lumière l'ardeur de son patriotisme et la sincérité de sa foi. Mgr l'archevêque de Montréal, avec qui M. Chapais est lié d'amitié depuis de nombreuses années, avait tenu à assister à sa conférence de la *Semaine*

---

[1] Nous avons déjà parlé, dans notre premier article (livraison d'août-septembre), de l'*heure sainte* du Père Tardif. Nous n'y revenons pas.

E.-J. A.

sociale. En présentant le conférencier à ses auditeurs, M. Omer Héroux souligna délicatement ce qu'avait d'honorable cette présence de Monseigneur et remercia l'éminent sénateur d'avoir bien voulu se rendre à l'invitation du comité pour traiter, devant les *semainiers,* du rôle social et charitable de l'Eglise à travers les âges.

Quel sujet que celui-là, s'exclame tout d'abord M. le sénateur! Le rôle social et charitable de l'Eglise à travers les âges, ces quelques mots évoquent à notre esprit toute une série de visions émouvantes et grandioses. Et M. Chapais, en cette langue chaude et colorée qui lui est propre, entreprend de fixer quelques-unes de ces visions. C'est d'abord celle de l'Eglise, dès sa naissance, travaillant à guérir graduellement le monde de la hideuse plaie de l'esclavage. C'est ensuite celle de l'Eglise refaisant la famille en réhabilitant la femme et en proclamant les droits naturels de l'enfant. C'est l'Eglise encore, au lendemain de l'invasion des Barbares, constituant une Europe nouvelle. C'est l'Eglise toujours, à l'orée de l'âge moderne, pacifiant les factions par l'institution géniale et si chrétienne de la *trève de Dieu.* C'est l'Eglise et la bienfaisance, c'est l'Eglise et l'action sociale, c'est l'Eglise et l'encyclique... Autant de visions ou de tableaux qui fournissent au conférencier l'occasion des plus heureuses et des plus justes précisions historiques. Que ne pouvons-nous tout citer ?

Voyez, par exemple, ce que fut la *trève de Dieu :*

Cependant, l'ère des grandes invasions est close depuis longtemps. Charlemagne a fondé un nouvel empire, dont la division, après sa mort, doit donner naissance aux différents états que connaîtra l'âge moderne. Bientôt les événements vont faire surgir un organisme nouveau. La féodalité s'établit. De petits souverains se partagent l'autorité et se disputent la puissance. Sous l'empire d'un concours de circonstances que nous ne saurions étudier en ce moment, ce morcellement du pouvoir engendre des contestations et des conflits qui deviennent comme l'état normal de

cette période troublée. La guerre civile permanente entraîne à sa suite tous ses fléaux ordinaires. Les populations ne peuvent plus respirer en paix. C'est le règne de la violence, des embûches, des sièges, des expéditions et des incursions incessantes. Quelle autorité va mettre fin à ce fléau qui menace de faire périr la société chrétienne? Les pouvoirs civils semblent impuissants. Mais voici l'Eglise qui intervient encore pour conférer aux peuples un nouveau bienfait. Il y a dans son histoire peu de pages plus belles que celles où elle nous apparaît comme la pacificatrice de l'Europe par l'institution tutélaire de la *trève de Dieu*. Durant plus d'un siècle, elle multiplie les décrets de ses conciles pour faire régner partout cette trève, d'abord du mercredi jusqu'au lundi matin, puis pendant des mois, puis pendant des années entières; pour interdire sous les peines les plus graves toute agression contre les clercs, les femmes, les bergers, les laboureurs, les pèlerins, les voyageurs. Cette *trève de Dieu* constitue l'un des plus admirables efforts de l'Eglise vers la réalisation de la paix sociale. " Avec quel esprit a-t-il fallu lire l'histoire ecclésiastique, écrit un grand penseur, pour ne pas sentir la beauté du tableau qui s'offre à nous, dans cette multitude de dispositions, indiquées à peine ici, toutes tendant à protéger le faible contre le fort? On ne peut dire que l'Eglise y ait été conduite par des vues d'intérêt: quel profit matériel trouvait-elle à empêcher la spoliation d'un voyageur obscur, la violence infligée à un pauvre laboureur, l'insulte faite à une femme sans appui ? Non, l'esprit qui l'animait alors, quels que fussent d'ailleurs les abus qu'entraînaient les malheurs des temps, était, comme aujourd'hui, l'esprit même de Dieu, cet esprit qui lui communique constamment une inclination si marquée vers le bien, le juste, la pousse sans cesse à réaliser, par tous les moyens possibles, ses sublimes désirs. "

L'histoire de l'organisation, si l'on peut dire ainsi, de la bienfaisance au début de l'âge moderne n'est pas moins émouvante:

Le moyen âge avait été pour l'Eglise une époque d'action sociale incessante et puissamment efficace, L'âge moderne réservait d'autres champs à son activité ! Mais tout d'abord la providence sembla vouloir resserrer ses frontières et limiter son influence. Le seizième siècle lui ravit des nations qu'elle avait naguère enfantées à la foi. Des réformateurs audacieux s'érigèrent en accusateurs de sa doctrine et de sa disci-

pline et, du sein même des scandales, ils essayèrent de faire rejaillir sur elle l'opprobre qui les entourait. L'Eglise subit sans fléchir ce redoutable assaut. Pendant que, dans le vieux monde, des fils ingrats se détachaient de sa juridiction, les découvertes de Colomb et de Gama ouvraient des mondes nouveaux aux ardeurs de ses apôtres. Cependant, non contente de cet essor de conquête évangélique, elle voulut répondre aux diatribes des fauteurs de schisme et d'hérésie par la plus magnifique réfutation. Et, à la fausse réforme protestante, elle répliqua par la mémorable réforme catholique décrétée dans les solennelles assises de Trente et réalisée à l'aurore du grand dix-septième siècle. Une oeuvre d'épuration, de restauration, de rénovation s'accomplit dans son sein. Et bientôt on vit s'épanouir chez elle une merveilleuse efflorescence de sainteté, d'apostolat, de science et de charité. Quelle époque que celle où vécurent presque en même temps saint François de Sales, sainte Jeanne de Chantal, le cardinal de Bérulle, l'abbé de Rancé, le bienheureux Eudes, M. Olier, saint Jean-Baptiste de la Salle, et celui dont le nom seul est toute une évocation, saint Vincent de Paul ! Arrêtons-nous un instant devant cette rayonnante figure. Saint Vincent de Paul n'est-il pas la plus admirable personnification de la charité chrétienne ? Où peut-on rencontrer une vie aussi remplie d'oeuvres de miséricorde: rachat des captifs, adoption des enfants trouvés, moralisation des prisonniers, soin des infirmes, apostolat populaire, création des soeurs de charité, fondations multiples pour secourir la misère, soulager les corps et sauver les âmes? Dans cet éclatant dix-septième siècle, fut-il une gloire plus pure que celle du *bon monsieur Vincent !* Et l'Eglise qui avait engendré, consacré et inspiré de son esprit cet incomparable bienfaiteur public n'avait-elle pas le droit de demander aux fils de Luther, de Calvin et d'Henri VIII : " Où sont vos Vincent de Paul " ? Jamais son rôle charitable et social n'était apparu au monde dans une manifestation plus lumineuse. L'oeuvre de cet humble apôtre devait se perpétuer bien au-delà du siècle qui l'avait vu naître. Notre âge en a connu les prolongements et béni les résultats. De nos jours encore, les institutions fondées par Vincent de Paul, ou dérivées de son action, continuent à répandre leurs bienfaits. N'est-ce pas sous ses auspices que, durant le siècle dernier, un grand catholique, au coeur enflammé d'amour pour les malheureux, fonda cette société fameuse qui arbore comme un drapeau le nom de celui que les contemporains de Louis XIV avaient surnommé le *bon pasteur !*

Mais les sociétés ainsi dites les " Saint-Vincent-de-Paul" ne suffisent plus. Le monde évolue toujours. Il fallait à nos temps, des oeuvres d'action sociale proprement dite. Voici comment elles sont nées et comment est venue l'encyclique :

Les progrès de la mécanique, l'avènement de la vapeur comme force motrice, toute une série de découvertes scientifiques inauguraient l'ère du machinisme, transformaient les procédés de fabrication et révolutionnaient l'industrie. Les petits ateliers, au personnel limité et à la production restreinte, faisaient place peu à peu aux usines gigantesques et aux vastes agglomérations ouvrières. Les relations du capital et du travail subissaient une altération profonde. L'intensité de la fabrication rendait possible une énorme accumulation de profits, un rapide accroissement de capital, et entraînait comme corollaire une mobilisation de la main-d'oeuvre inconnue des âges précédents. De ces conditions nouvelles naquit la question ouvrière. La production intense exigeait un travail intense. La collaboration du capital et du travail créait la hausse du rendement. Quelle devrait être dans ces rendements la participation proportionnelle de l'élément capital et de l'élément travail ? Ici le socialisme entra en scène. Il nia les droits du capital. Il attaqua la propriété et prêcha le collectivisme. Il fit miroiter aux regards des travailleurs l'utopie d'une société où tous les biens seraient communs et où le salariat serait supprimé pour faire place à la co-jouissance universelle. De son côté, le capitalisme intransigeant se retrancha derrière les axiomes surannés du vieux libéralisme économique. Il déclara que la rémunération du travail devait être conditionnée uniquement par la loi de l'offre et de la demande et que, le salaire stipulé une fois payé, le capital était quitte envers le travail, quelque défavorables que les conditions entourant la stipulation eussent été pour ce dernier. Et surtout il mit tout en oeuvre pour éliminer de ses relations avec le travail le principe corporatif et pour imposer au salarié l'isolement absolu dans ses rapports avec la puissance patronale. Ces oppositions d'idées et d'intérêts, ces divergences de vues ne pouvaient manquer d'engendrer des conflits. Ils se produisirent, ils se multiplièrent, ils s'aggravèrent. L'institution de la grève prit naissance dans le monde industriel. Elle se développa et se généralisa. Au lieu de la coopération harmonieuse, ce fut la lutte acharnée des deux facteurs qui devint, dans cette sphère de l'activité sociale, l'état de chose naturel. Et bientôt cette question apparut comme l'une des plus inquiétan-

tes qui pût se poser devant les spéculations de ceux qui s'intéressent à l'avenir des sociétés.

L'Eglise catholique allait-elle rester impassible en présence de ce problème si douloureusement grave ? Non, elle ne pouvait s'en désintéresser, pas plus qu'elle ne s'était désintéressée d'aucun de ceux qui, au cours des siècles, avaient troublé l'humanité. Après en avoir sondé les profondeurs et scruté les éléments, elle intervint par un acte magistral. Ce fut un de ses pontifes les plus illustres qui le posa. Il y aura bientôt trente ans, Léon XIII, à la fois docteur, penseur, écrivain et homme d'Etat, parla au monde un langage qui le fit tressaillir. Avec une autorité indiscutable, une hauteur de vues et une sûreté de jugement incomparables, il aborda la question sociale. Il réfuta les fausses doctrines et spécialement l'erreur socialiste. Mais il signala en même temps les fautes du capitalisme, souvent oublieux de sa véritable mission. Il définit quels sont les droits et les devoirs réciproques des patrons et des ouvriers. Je n'entreprendrai pas d'analyser en ce moment cette grande et mémorable encyclique *Rerum novarum*. On a déjà commencé et on continuera cette semaine à vous en exposer la doctrine et la portée. Qu'il me suffise de dire qu'elle indiquait la seule vraie solution de la question ouvrière. Cette solution peut se résumer en deux mots : justice et charité.

Le conférencier analyse alors l'encyclique et en montre la haute portée. Impossible de ne pas citer encore :

L'encyclique *Rerum novarum* eut dans le monde un grand retentissement. En face de la société moderne, si fière d'avoir brisé les liens qui l'unissait à l'autorité spirituelle, l'Eglise affirmait une fois de plus, et d'une manière éclatante, qu'elle était non seulement une doctrine mais une action. " C'est avec assurance, disait Léon XIII, que nous abordons ce sujet et dans toute la plénitude de notre droit, car la question qui s'agite est d'une nature telle qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Eglise il est impossible de lui trouver jamais une solution efficace. " En effet, comme le proclamait naguère Mgr d'Hulst, la question sociale est une question *sui generis* qui réclame des procédés de solution inconnus aux autres questions humaines. La vraie solution, c'est l'application de la morale à la vie sociale, j'entends de la morale complète, de celle qui ne connaît ni les oublis, ni les réticences, ni les privilèges, en un mot de la morale chrétienne gardée dans son intégrité par l'Eglise catholique.

Quand on étudie de près le problème, cette vérité paraît d'une irrésistible évidence. Qu'un jour la morale chrétienne devienne la loi vivante des individus et des sociétés, du coup la question sociale sera résolue. Quelles sont les réalités signifiées par ces mots " la morale chrétienne ? " C'est la justice, c'est la probité, c'est le respect de la propriété et du droit d'autrui, c'est la charité, c'est la conformité de tous les actes avec la loi naturelle et la loi divine. Ne voyez-vous pas que si cette morale et cette règle de vie étaient tout à coup acceptées et pratiquées par tous les patrons et tous les ouvriers, par tous les capitalistes et tous les artisans, il n'y aurait plus de question sociale? Les patrons, et par patrons j'entends aussi bien les grandes compagnies que les individus, les patrons comprendraient, sans être influencés par la menace ou la contrainte, que leur devoir est de ne retirer de leur industrie qu'un profit légitime, considérable si l'on veut, mais ne dépassant pas certaines limites raisonnables; de payer à leurs ouvriers un salaire équitable, assez large pour les faire vivre convenablement eux et leurs familles; de ne point exiger d'eux un effort excessif et trop prolongé; de ne point les exposer par incurie ou inhumanité au danger corporel ; de ne point les exposer non plus par aveuglement ou imprudence au danger moral encore plus funeste; de s'intéresser à leur bien-être et de les aider même, si c'est possible, à se prémunir contre les imprévus du lendemain. Les ouvriers, de leur côté, comprendraient qu'ils doivent au patron un travail réel et effectif dans toute la mesure de leur force et de leur habileté; que ce travail ne doit pas être limité ni abrégé indûment par l'inclination à la paresse ou l'amour du plaisir; que l'observation d'une juste discipline est non seulement un devoir naturel mais une nécessité pour le succès de l'exploitation industrielle à laquelle ils collaborent; que le respect de la propriété du patron est une loi qu'ils ne sauraient violer sans faillir; qu'ils ne doivent pas user de violence pour arracher au patron un salaire disproportionné avec ses ressources ou le travail fourni. En un mot, l'esprit de justice règnerait sur le monde des patrons et des ouvriers, et, avec lui, règneraient la paix et la concorde. Ce tableau n'a rien de la chimère ni de l'utopie. C'est un ordre de chose réalisable instantanément, pourvu que, de part et d'autre, on veuille accepter et pratiquer la morale chrétienne. Ce sera le règne de demain, si demain le monde industriel veut s'imprégner d'Evangile.

Voilà, en autant de visions ou de tableaux, des choses

admirablement exprimées. Vous y reconnaissez la maîtrise de l'historien habitué aux synthèses et qui vit ce qu'il raconte avec une émotion intense. La péroraison de ce puissant discours ne pouvait pas ne pas être éloquente.

L'appel de ce grand pape a été entendu. Malgré le froissement des intérêts et les hésitations d'esprits honnêtes formés sous l'influence de l'économie classique, toute une armée d'apôtres de la réforme sociale a suivi le mot d'ordre donné par l'illustre pontife. Que de noms glorieux il y aurait à proclamer ici, que d'oeuvres fécondes à signaler, que de réalisations magnifiques à mettre en lumière! Quand bien même nous n'aurions à nommer que le syndicalisme catholique, ce serait assez pour faire toucher du doigt l'importance du résultat obtenu. Oui, ne craignons pas de le dire, depuis trente ans l'action sociale catholique a été un admirable facteur de sécurité, d'ordre et de progrès. Et la société contemporaine peut saluer en elle un de ses meilleurs espoirs d'avenir. Messieurs, en contemplant l'oeuvre bienfaisante accomplie sous nos yeux par l'Eglise et en récapitulant dans notre esprit son rôle tutélaire à travers les siècles écoulés, ne sentez-vous pas comme moi un noble orgueil et une joie pure gonfler et dilater votre coeur? Et n'êtes-vous pas tentés, à la pensée que vous êtes les fils d'une telle mère, de répéter, en lui donnant un sens nouveau, ce cri fameux: *civis romanus sum !* Messieurs, laissez-moi vous le demander, sommes-nous assez fiers de notre mère? L'aimons-nous assez ? Lui sommes-nous assez fidèles? Lui rendons-nous vraiment le culte que nous lui devons? Comprenons-nous bien ce qu'elle fait pour nous et ce qu'elle a fait pour le monde? Et ne se rencontre-il pas parmi nous des hommes trop enclins à mettre en question sa sagesse éprouvée par les siècles, des catholiques qui semblent contester sa direction, appréhender son influence et jalouser son action? Ah! gardons-nous, gardons-nous de cette aberration funeste et de cette injustifiable ingratitude! N'ayons pas peur de l'Eglise! Au contraire, faisons-lui aussi large que possible sa place dans nos institutions et notre vie nationale. Non seulement elle dispense la doctrine et la morale capables d'orienter sûrement l'âme humaine vers son terme immortel, mais elle est, dans l'ordre social, la grande puissance réformatrice, pondératrice et régulatrice. Durant la crise angoissante que traversent en ce moment les peuples, plus que jamais nous sommes sûrs de trouver en elle la lumière, la force, la concorde et la paix.

Mgr l'archevêque de Montréal qui présidait, nous l'avons dit, cette séance de la *Semaine sociale,* voulut bien prendre la parole à la suite de la conférence. Voici comment Sa Grandeur exprima avec sa haute autorité et son bonheur accoutumé la pensée de tous.

M. le sénateur Chapais est un ami de la religion et de la patrie, ses livres et ses discours le prouvent abondamment. Je veux signaler en particulier son récent discours au sénat, discours écrit, composé et prononcé, par lui, ce maître de la langue française, en un parfait anglais, et qui nous aura délivré, je l'espère, de la loi la plus dangereuse qui nous ait menacés, la loi du divorce. De tels discours sont des actes et des actes comme celui-là comptent dans la vie d'un homme. Quand, en plus, cet homme est un ami très cher, on a le droit d'en être fier. La conférence que nous venons d'entendre est une histoire de l'Eglise en raccourci. Elle a fait naître chez nous des idées lumineuses et augmenté l'amour que nous avons pour la sainte Eglise. M. Chapais, pour tout dire, a parlé de l'Eglise en historien et en fils... Chacun des cours de cette *Semaine sociale* est intéressant, mais il me semble, messieurs, que, ce soir, nous avons vécu l'une de ses meilleures heures.

Et c'était bien cela. Une fois de plus Monseigneur avait le mot juste. Nous avions vécu, ce soir-là, l'une des plus belles heures de la *Semaine sociale* de Montréal.

* * *

Ce ne fut pas une heure moins intéressante, quoique d'accent et de ton différents, que celle que nous fit passer, le lendemain soir, M. le professeur Edouard Montpetit, l'élégant et si académique conférencier que tout le monde veut entendre, et que tout le monde admire, à Montréal et un peu partout au Canada. Nous avons déjà expliqué que son " cours " devait d'abord être donné le jeudi après-midi. Mais, pour faire place aux fêtes de l'inauguration du monument Dollard,on anticipa,

et le cours de M. Montpetit qui devait nous exposer " un programme catholique de reconstruction sociale"—commentaire de la récente lettre de l'épiscopat américain — devint une brillante conférence du soir, ce qui du reste n'avait rien pour embarrasser un conférencier habitué à dominer les auditoires les plus divers et les mieux choisis. M. Montpetit est un maître en science économique, tout autant que dans l'art du bien dire. Le fait que le document qu'il expliquait et commentait émanait des chefs de l'Eglise aux Etats-Unis ne retint pas son attention. Il les considéra plutôt comme des économistes. Mais il sut voir en eux des économistes de distinction et rendre hommage à leur valeur.

Ayant rappelé à son tour, à grands traits, les diffférentes causes qui ont rendu plus aigüe, au XIXe siècle, la lutte entre le capital et le travail, M. Montpetit remarqua que, depuis la guerre, c'est le travail intellectuel qui subit plutôt que l'autre l'inégalité sociale et presque " la misère imméritée " dont parle l'encyclique *Rerum novarum*. L'économie politique de l'avenir devra tenir compte de ce fait, sur lequel d'ailleurs le conférencier n'insiste pas. Les ouvriers, eux, pendant la guerre, grâce à leurs puissantes organisations, sont arrivés à un accord plus ou moins complet entre le coût de la vie et le salaire payé. En même temps, les idées évoluaient, des solutions étaient remises à la fin des hostilités. L'armistice signé, on a pu craindre à bon droit qu'une vague de révolution sociale ne déferle sur le monde qui emporterait tout. Dans ces circonstances, à la fin de 1918, quatre évêques américains, au nom de leurs collègues, ont lancé un programme — auquel adhéra par la suite tout l'épiscopat des Etats-Unis — où ils exprimaient, en affirmant leurs désirrs de voir la paix renaître ferme et durable, les idées qui leur paraissaient propres à ramener l'entente entre le capital et le travail. En deux mots, ils appliquaient la morale au domaine économique. En cela,

note le conférencier, les évêques américains sont d'accord avec nombre de sociologues et d'économistes contemporains. " Car, dit-il, de plus en plus on admet la nécessité de l'élément moral... Economie politique et économie sociale se complètent, elles se confondent dans la préoccupation morale. " De son vrai nom, à ce qu'il nous semble—le distingué conférencier ne nous en voudra pas de le dire tout net, ce qu'il n'a pas voulu faire sans doute pour rester exclusivement sur son terrain d'économiste—cette nécessité de l'élément moral, c'est le besoin de religion, et cette préoccupation morale, ce n'est rien autre chose que le cri de la conscience qui a faim de Dieu et de sa loi. Le document épiscopal que M. Montpetit analysait est très explicite à ce sujet. Les évêques américains rappellent clairement, et le conférencier après eux naturellement puisqu'il les cite, que " la société ne sera sauvée ou guérie que par un retour à la vie chrétienne et aux institutions du christianisme ". C'est en affirmant, d'une part, la nécessité du travail consciencieux et productif, et d'autre part, la lourde responsabilité de la richesse, que les prélats américains proposent un programme de reconstruction sociale. Il leur paraît vain d'essayer d'écarter les problèmes de l'heure. C'est pourquoi le sous-titre de leur lettre collective porte : " Vue d'ensemble des problèmes actuels — solution à leur donner. "

Les évêques discutent quatre programmes d'associations ouvrières, deux de groupements patronaux et un autre formulé par une réunion de représentants de plusieurs religions. Puis ils présentent leur propre programme. Après avoir successivement parlé: 1o du placement et de l'apprentissage ; 2o du salaire et du coût de la vie; 3o de la coopération, de la participation et de l'actionnariat; 4o de la règlementation du travail; 5o des logements ouvriers et des assurances sociales—autant de sujets sur lesquels ils exposent des vues très prati-

ques — les prélats américains en viennent à rappeler quelques principes généraux. Ils croient que notre régime pèche par trois points que voici : 1o perte dans la production et la circulation de la richesse ; 2o revenus insuffisants pour la grande majorité des salariés ; 3o revenus exagérés pour une petite minorité de capitalistes privilégiés. Les solutions présentées par ce programme des évêques, dit M. Montpetit, adouciront ces inconvénients. La coopération, l'actionnariat, la participation à la direction des entreprises diminueront les pertes qui se manifestent ou se constatent dans la production et la circulation des biens, et le salaire familial à échelle mobile, la règlementation des monopoles et l'impôt réduiront les bénéfices grossis sans raison.

Enfin, M. Montpetit formule ainsi la conclusion de son étude :

Il n'est pas facile de juger un pareil témoignage. Ce programme a été formulé pour un autre pays que le nôtre et dans un moment d'exceptionnelle gravité. Pour faire pratique les évêques ont coupé au plus court. On eût peut-être désiré un peu plus de doctrine. Et, par exemple, on eût insisté sur l'harmonie des forces productives, sur le droit d'association, sur le contrat collectif. Cependant, on ne tarde pas à s'apercevoir, à l'analyse, que les évêques ont touché à tout, d'un mot souvent, d'un paragraphe parfois, mais à tout. C'est leur volonté d'être immédiatement acceptés par l'opinion qui les a guidés. Et puis, l'encyclique *Rerum novarum* — dont ils citent un passage — leur tient lieu de plus amples énoncés. Le programme fut bien accueilli. *The Nation* y voit même la plus forte pensée qui se soit exprimée de nos jours sur la question sociale. Mais, comme elle affirme qu'un socialiste serait satisfait de cette déclaration de principes, il y a lieu de se demander si le programme n'est pas trop étatiste. Il veut ne pas l'être dans les termes. Il y a même une insistance marquée pour qu'il ne le soit pas. Les évêques mettent de côté la nationalisation et proclament la propriété. S'ils vont jusqu'à l'assurance d'Etat, c'est à leur corps défendant. Ils rejettent le monopole officiel de l'instruction. Ils favorisent l'actionnariat. S'ils prennent une ligne pour dire leur opinion sur le socialisme, c'est pour affirmer qu'il sera l'étouffement par la

bureaucratie. Ils affirment la survivance nécessaire du régime actuel. Même en matière économique, ils veulent que le gouvernement renonce à ses formules de guerre. Ce programme est vigoureux. Il pousse jusqu'au bout — et dans tout le domaine économique — la logique du principe moral. C'est, à nos yeux, son mérite incontestable. Il exige qu'on superpose aux lois de l'économie naturelle les grandes lois d'humanité : justice dans la répartition des biens par le salaire familial — justice dans la circulation par la conscience exigée du vendeur — justice dans la production par une séparation équitable des responsabilités — justice dans la consommation par l'action de l'impôt — proclamation de la valeur de l'être humain — affirmation du rôle de la richesse confiée pour le bien à celui qui l'accumule. Il reconnaît enfin que l'activité humaine a besoin d'être sauvegardée par l'usage d'une saine liberté. Il dépasse peut-être l'heure. Il parle pour demain. Il nous révèle les bornes de notre action future. De ce chef surtout, il est précieux.

Nous sentons parfaitement ce que notre analyse du compte rendu, déjà assez sec quoique complet, qu'ont donné du travail de M. Montpetit les journaux du lendemain, a d'asséchant et combien sans doute nous sommes loin de lui rendre justice. Il y a là d'ailleurs des détails d'économie, des discussions de salaire et de coût de la vie, des propositions de réajustement qui dépassent notre compétence. Ce que nous voulons retenir — et c'était le but de ce " cours " sur un programme catholique de reconstruction sociale — c'est que M. Montpetit a fort bien mis en lumière la valeur économique de la lettre de l'épiscopat américain. Ajoutons en plus qu'il l'a fait dans une leçon qui était sûrement une " leçon " et non pas un discours. Tous ceux qui l'ont entendu sont revenus en disant : " Voilà un professeur, et un bon professeur, qui sait ce qu'enseigner veut dire. On l'écoute une heure, et il n'y paraît pas ! "

Mgr l'archevêque de Montréal, qui présidait encore cette conférence, rendit hommage en termes délicats au talent du conférencier et le remercia du bel exposé qu'il venait de donner des idées sociales des évêques américains.

* * *

Si les cinq jours de notre *Semaine sociale* furent tous bien remplis, ainsi que nous l'avons déjà noté, le quatrième le fut particulièrement. C'était, en effet, le 24 juin, jour de notre fête nationale, la Saint-Jean-Baptiste. Pendant que le Père Villeneuve et Mme Gérin-Lajoie parlaient à la salle Saint-Sulpice — nous avons rendu compte de leurs travaux—, à l'église Saint-Jean-Baptiste de la rue Rachel, Mgr l'archevêque chantait la messe pontificale et le Père Lamarche, des dominicains, célébrait le patriotisme en proposant à tout un vaste auditoire un examen de conscience national qui, s'il ne fût pas trop poussé au noir, ne manqua pas, en tout cas, de vigueur. L'après-midi, ce fut l'inauguration du monument Dollard avec plusieurs discours. Enfin, le soir, au parc Lafontaine, grande manifestation ouvrière, sous les auspices de la société Saint-Jean-Baptiste, avec encore pas moins de quatre discours. Oh ! ce que nous aimons à entendre et plus encore peut-être à faire des discours ! Nous sommes bien des fils de Latins !

Cette " grande manifestation ouvrière " du jeudi soir était inscrite au programme de la *Semaine sociale,* et, de fait, on y a continué, cette fois devant une foule énorme, l'étude de la question sociale et de l'encyclique *Rerum novarum.* Il nous convient donc d'en parler dans ce compte rendu. Quatre orateurs, nous l'avons déjà écrit, devaient faire les frais de la séance qui se tint en plein air : M. Victor Morin, président de la Saint-Jean-Baptiste, M. Gaudias Hébert, président des syndicats nationaux catholiques, M. l'abbé Maxime Fortin, aumônier de ces mêmes syndicats (à Québec), et M. Henri Bourassa, directeur du *Devoir.*

M. le notaire Morin rappela avec bonheur que la société Saint-Jean-Baptiste, dont il est le président général, restait

bien dans son rôle en patronant cette séance extraordinaire de la *Semaine sociale.* Ce matin, dit-il, à l'église, c'était l'acte de foi public ; après-midi, au pied du monument Dollard, c'était la glorification de l'un des plus grands héros de notre histoire ; ce soir enfin, " nous prenons part à l'un des mouvements les plus importants qui aient été mis en jeu pour apporter une solution aux questions qui préoccupent le monde entier ". La devise de la Saint-Jean-Baptiste, c'est de travailler à rendre le peuple meilleur en le gardant dans la fidélité à la foi et au patriotisme des anciens. Elle ne saurait mieux remplir cette fonction qu'en encourageant une oeuvre comme celle des *Semaines sociales.*

M. Gaudias Hébert est lui-même un ouvrier. Il se dit heureux d'avoir été chargé de parler au nom de ses camarades. Il se félicite de ce que les ouvriers catholiques cherchent enfin à s'organiser. Il estime à bon droit qu'il vaut mieux appartenir à une union nationale, où l'on ne risque pas de renier ses traditions, qu'à une union internationale, avec laquelle on ne sait jamais au juste où l'on va. M. Hébert a connu, affirme-t-il, " la misère imméritée " dont parlait Léon XIII. Grâce à Dieu et au clergé catholique, l'organisation des syndicats nationaux dans la province de Québec est en bonne voie. Ils sont maintenant 50,000 ouvriers catholiques qui sont unis, qui entendent se protéger et défendre leurs droits légitimes sous l'égide de l'Eglise et d'après les principes de justice et de charité qu'elle prêche. M. Hébert proclame que c'est là une grande force et tout ensemble une superbe garantie pour l'avenir, et il rend hommage au zèle de quelques-uns des plus zélés apôtres de la cause ouvrière catholique.

M. l'abbé Fortin, l'actif aumônier québecois, s'étonne d'avoir à parler devant une si grande foule. Toutefois, il en est fier. Cela prouve qu'à Montréal comme à Québec on s'intéresse à cette question ouvrière à laquelle il a voué sa vie et

son apostolat. Il se défend d'être un bolchéviste en soutane! Il rappelle que l'Eglise s'est toujours occupée, du point de vue de ses tenants et de ses aboutissants moraux, de la question économique. Il montre Benoît XV écrivant récemment à l'évêque de Bergame " que son coeur de pape est avec ceux qui organisent les syndicats catholiques et en font partie ". Les évêques d'ailleurs dirigent partout le mouvement. Du reste, quand tout le monde s'occupe de la question ouvrière, pourquoi les prêtres ne s'en occuperaient-ils pas ? Et M. l'abbé Fortin entreprend de développer cette thèse, si juste, que l'Eglise a le droit et le devoir de s'occuper des questions économiques.

On dit que c'est là une question de pain et de beurre dont l'Eglise n'a pas à s'occuper. Mais c'est tout le contraire qui est vrai. Si l'on amène les hommes d'Etat, les patrons et les ouvriers à discuter ensemble les problèmes économiques — ce qui est assurément tout à fait désirable — la question deviendra embarrassante pour les uns et pour les autres quand il s'agira d'établir, selon la justice et l'équité, des traitements raisonnables. Qui, sinon l 'Eglise, est mieux en mesure de déterminer ce qui est juste ou ne l'est pas, ce qui est permis ou défendu? Il y a des gens à mentalité racornie qui cherchent à reléguer à l'arrière-plan l'influence de l'Eglise, tout comme il y en a qui refusent de croire à ses enseignements. Mais l'Eglise s'occupe d'eux quand même et c'est elle qui pourra le mieux refouler le flot qui monte. Elle dira au patron trop profiteur et avide de s'enrichir que les obligations morales passent avant l'intérêt des dividendes. D'autre part, elle fera comprendre aux ouvriers que leurs demandes sont parfois exagérées et leurs exigences aucunement motivées. Et c'est ainsi, bien souvent, qu'elle ramènera l'entente entre les classes. On nous objecte que les prêtres ne connaissent rien de ce qui se passe chez les ouvriers. Mais ne sait-on pas que les quatre-cinquièmes d'entre nous nous sommes des fils de cultivateurs et d'ouvriers et que nous avons vu les sacrifices de nos pères et de nos mères, parfois de nos frères et de nos soeurs, qui nous ont précisément permis de nous instruire et de répondre à notre vocation? L'Eglise et les hommes d'Eglise connaissent mieux souvent la question ouvrière et ses légitimes exigences que les ouvriers

eux-mêmes, parce qu'ils sont plus en état d'apprécier la moralité du travail et de ses conditions. Non seulement l'Eglise a le droit, mais elle a le devoir de s'occuper des questions ouvrières. C'est sa mission d'enseigner toutes les classes comme toutes les nations. C'est son devoir de prêcher à tous leurs devoirs.

Et M. l'abbé Fortin, qu'on avait écouté avec beaucoup d'attention, parce qu'on sentait en lui l'homme de conviction qui ne pense qu'au bien à faire et s'oublie lui-même, termina sa vibrante allocution en saluant l'aurore d'une ère nouvelle qui nous soustraira, espère-t-il, au fléau hélas! trop menaçant du bolchévisme et de la révolution.

Un discours de M. Henri Bourassa, tous nos lecteurs en conviendront, c'est toujours un régal. Supérieurement instruit, connaissant son histoire mieux que personne, admirablement doué comme écrivain et comme orateur, M. Bourassa n'écrit ni ne parle jamais pour ne rien dire et il le fait toujours brillamment. Cette fois encore, dans ce discours qu'il prononça au soir du 24 juin 1920, et où il traita de la famille, des dangers qui la menacent et de la réaction qu'il faudrait opposer à leur courant, il fut digne de sa haute réputation et produisit sûrement une impression profonde. Nous ne pouvons que nous incliner devant son beau talent et plus encore devant la sincérité de ses convictions. Pourtant nous voudrions nous permettre, si osé que cela puisse paraître de notre part, avant d'entrer dans l'analyse de son discours du parc Lafontaine,de faire deux remarques que nous croyons fondées. Son ardeur à soutenir ce qu'il croît juste ne l'emporte-t-elle pas parfois trop loin et son goût pour les attaques personnelles ou les personnalités n'abaisse-t-il pas trop souvent le ton de ses articles ou de ses discours? Sans doute, cela donne du piquant et de l'entrain à son style et à son action oratoire. Mais cela blesse aussi bien souvent si profondément et sans grand profit! Ainsi, devant ses auditeurs du parc Lafontaine,

au moins deux fois,d'abord contre un sénateur "canadien-français, catholique et dévot ", puis contre un prêtre " nanti d'une haute fonction officielle ", le fougueux tribun a décoché de ces traits qui pénètrent entre cuir et chair et font mal pour longtemps. Selon lui, ce sénateur et ce prêtre ont pu dire ou écrire des choses regrettables sans que personne proteste. Est-il si sûr que cela que personne n'a protesté? D'autre part, quelle force spéciale ces attaques personnelles donnaient-elles à son argumentation? De même, en formulant le voeu " qu'il s'ouvre enfin un couvent où, sans souci des programmes et des diplômes, quelques fillettes iraient chercher une forte éducation morale et apprendre à bien lire, à bien écrire,à bien compter, etc ", n'a-t-il pas dépassé le but et méconnu l'oeuvre de " nos admirables communautés de femmes ", comme il dit ? Quoiqu'il en soit, il convient de reconnaître que son exposé des dangers qui menacent la famille canadienne est de nature à faire réfléchir, et que, dans l'ensemble, une fois de plus, M. Bourassa a dit des choses fort utiles.

Dans l'encyclique *Rerum novarum,* expose-t-il en débutant, il convient de distinguer la doctrine, qui reste toujours la même, et l'étude d'une situation concrète qui, elle, peut varier. Il y a trente ans, Léon XIII voyait avec raison,d'une façon générale, dans le patronat et le capitalisme organisé,les riches et les dominateurs, et, dans les masses ouvrières, les pauvres, la classe exploitée. Mais, il n'en est plus ainsi.

Les conditions sont changées. En effet, le monde ouvrier, sous de bonnes ou de mauvaises inspirations, s'est organisé rapidement. Sous de bonnes inspirations, il a suivi le conseil du pape et cherché dans le principe de l'association professionnelle chrétienne la protection à laquelle il a droit. Sous de mauvaises inspirations, il a cherché plus généralement dans l'application pernicieuse du même principe d'association, mais dépourvu de son caractère moral, une solution égoïste, également contraire à l'esprit de l'Eglise, aux droits de la société civile et aux véritables intérêts des ouvriers.

De cette double poussée, il est résulté, pour les ouvriers syndiqués, de notables avantages matériels. Disons toute la vérité — les ouvrriers y ont droit comme tous les autres hommes — il s'est développé dans le coeur de maints ouvriers, même chrétiens par ailleurs, de monstrueux appétits de jouissance et de lucre qui trouvent déjà d'amples satisfactions. A tel point qu'à l'heure actuelle, la classe la plus menacée, celle qui appelle davantage la sollicitude de l'Eglise et de l'Etat et l'attention des hommes d'oeuvres sociales, c'est l'innombrable catégorie de travailleurs intellectuels ou manuels, forcément exclus, en raison de la nature de leur travail ou de leur condition économique ou sociale, de la forteresse du capitalisme et de l'armée du travail syndiqué. Pris entre ces deux forces rivales — lesquelles se font chaque jour de mutuelles concessions aux dépens du reste de la société — ces travailleurs, qui constituent le grand nombre, se voient de plus en plus menacés dans leur confort, dans leur liberté, dans leur existence même, et particulièrement dans l'exercice de la première des fonctions sociales, celle de père de famille. C'est à ce dernier aspect de la question sociale, le plus important à mes yeux, que je veux m'arrêter ce soir. Et en ceci, j'entre de plein pied, je crois, dans la thèse fondamentale de Léon XIII. C'est au nom de la famille, de sa préexistence par rapport à la société civile, de sa primauté même, que le pape des ouvriers combat le socialisme d'Etat ou de classe, qu'il réclame pour les ouvriers des conditions équitables de travail et de vie. Et c'est juste.

Après avoir de la sorte exactement et solidement situé son sujet, M. Bourassa définit ce que doivent être, dans la famille, le rôle et la fonction du père, de la mère et des enfants, et il affirme à bon droit que dans toute réforme sociale il ne faut jamais perdre de vue la famille.

Quand vous groupez les ouvriers pour la défense de leurs légitimes intérêts tout en leur donnant en même temps le frein moral dont ils ont besoin comme tout homme, quand vous vous adressez à l'esprit de justice de ceux qui détiennent la richesse et profitent du travail, quand vous demandez aux pouvoirs publics de sanctionner par des lois ce que vous croyez nécessaire au bon ordre social, si, je le répète, vous perdez un seul instant de vue que l'homme est d'abord dans le monde pour exercer sa première fonction sociale de chef de famille, vous perdez tous vos efforts. Entendez sur ce point la parole du pape: " Dans la sphère que lui déter-

mine sa fin immédiate, elle (la famille) jouit, pour le choix et l'usage de tout ce qu'exigent sa conservation et l'exercice d'une juste indépendance, de droits *au moins égaux* à ceux de la société civile. Au moins égaux, disons-nous, car la société domestique a sur la société civile une priorité logique et une priorité réelle, auxquelles participent nécessairement ses droits et ses devoirs. Que si les individus ou les familles entrant dans la société y trouvaient au lieu d'un soutien un obstacle, au lieu d'une protection une diminution de leurs droits, *la société serait bientôt plus à fuir qu'à rechercher*... L'autorité paternelle ne saurait être abolie ni absorbée par l'Etat, car *elle a sa source là où la vie humaine prend la sienne.*"

Mais, continue l'orateur, la famille est-elle menacée chez nous? Et il répond qu'elle est fortement entamée, par le divorce auquel on fait trop bon accueil, par l'affaiblissement du sens familial, par la diffusion des méthodes anticonceptionnelles, par la plaie de l'industrialisme et le dépeuplement des campagnes... Quel serait le remède? Le retour à une saine éducation dans la famille et à l'école. Et d'abord l'éducation familiale n'est pas ce qu'elle devrait être.

Ah! sans doute, nombreuses sont encore, dans nos campagnes surtout, et même dans nos villes, les familles chrétiennes où l'ordre et les traditions règnent, où le père commande sans violence, où la mère gouverne d'accord avec le père, où les enfants obéissent avec amour et respect. Mais ces familles deviennent de plus en plus rares. Et pourquoi? Parce que les fondateurs de foyers entrent dans le mariage sans la moindre préoccupation de l'auguste et redoutable fonction à laquelle Dieu les appelle. Combien de jeunes gens et de jeunes filles, même chrétiens, même pieux, songent sérieusement, avant le mariage et après, à leurs devoirs de parents et d'éducateurs? Combien de pères, combien de mères, combien d'instituteurs et d'institutrices se préoccupent de préparer la jeunesse à ce qui est la vocation du plus grand nombre ?

Aussi, voyons-les à l'oeuvre. Le premier souci de la plupart des jeunes mères, c'est de calmer leurs poupons avec des drogues qui atrophient leurs forces physiques, leur intelligence et leur volonté, quand elles ne les tuent pas. Plus tard, elles les font " tenir tranquilles " par une méthode mixturée de taloches et de bonbons qui, en gâtant leur estomac, oblitère en

eux le sens de la justice et fausse irrémédiablement leur conscience en leur faisant perdre la juste notion de la gravité des fautes, de la hiérarchie des vertus... Quelles notions d'ordre, quel respect de l'autorité acquièrent les enfants, lorsque le père commande une chose, la mère une autre; que l'un et l'autre multiplient des ordres qu'ils ne font pas exécuter ; que le père sape l'autorité de la mère,que la mère apprend à l'enfant à mentir à son père? Et quel sens de dignité se développe chez l'enfant qui entend chaque jour le père et la mère se chamailler, se contredire, se moquer l'un de l'autre, ou qui les voit se prodiguer, dans les intervalles, les témoignages d'une tendresse sans discrétion, quand elle n'est pas sans pudeur? Et quel amour de la vérité, quelle fortitude morale, quelle intégrité d'esprit s'inculqueront dans le coeur et l'âme d'enfants plus sévèrement punis pour une étourderie, pour une potiche brisée, pour une robe salie ou déchirée, que pour le mensonge, la désobéissance, l'insolence grossière? Quel amour du travail, de l'effort persévérant, de la discipline croîtra chez des bambins à qui l'on supprimera des heures d'étude pour les " mener aux vues" où guérir les suites des goinfreries permises et encouragées par les parents? Quel patriotisme, quel sens social s'éveilleront dans l'esprit d'adolescents qui n'entendent parler au foyer que de choses triviales, de potins d'usine ou de salon, d'argent ou de politique, selon le milieu et la hiérarchie sociale? Quels goûts sérieux et intelligents se développeront dans les foyers où la lecture du journal à grosses nouvelles, les parties de cartes et la boîte à musique complètent le cycle des amusements ? Et comment l'égoïsme, la frivolité et l'amour des jouissances faciles ne seront-ils pas le produit nécessaire d'une telle éducation, qui est malheureusement celle d'un trop grand nombre de familles, dans toutes les couches sociales ?

Voilà, sans aucun doute, une forte page, que les meilleurs moralistes ne refuseraient pas de signer. On ne saurait trop la lire et la relire, la pénétrer et s'en pénétrer.

Contre l'école, telle qu'elle existe chez nous, M. Bourassa dresse aussi un réquisitoire formidable. Il nous semble qu'il l'a vraiment un peu trop chargé. S'il a raison de proclamer la nécessité, à la base de tout enseignement, de la formation religieuse et morale, est-il en droit d'affirmer que " les écoles congréganistes elles-mêmes restreignent peu à peu la part de l'enseignement religieux et moral au profit des autres matiè-

res du cours "? Nous hésitons à le croire. C'est ici que se place son voeu de " voir enfin s'ouvrir un couvent... " dont nous avons parlé, et que nous trouvons franchement injuste et cruel pour celles qu'il appelle quand même " nos admirables communautés de femmes ". Nous regrettons d'ailleurs d'être obligé de tant condenser notre compte rendu et nous avons bien peur d'être injuste nous-même envers l'orateur en tronquant son texte. Voici, du moins, la conclusion à laquelle il arrive, et qui, si elle est un peu osée comme ton général — on dirait un évêque parlant à ses prêtres !—, ne laisse pas que d'être fort belle.

Certes, loin de moi la pensée de vouloir réduire nos programmes d'études à des proportions rudimentaires. Que nos maisons d'enseignement s'efforcent de produire des professionnels instruits et diserts, des compétences techniques de tout ordre, fort bien. Qu'on n'oublie pas toutefois que l'école à tous ses degrés n'a pas pour objet de faire des encyclopédies vivantes — c'est-à-dire, dans la pratique, des ratés, des neurasthéniques, des fruits secs, des atrophiés intellectuels — mais d'éveiller dans chaque enfant des aptitudes particulières, de lui ouvrir la porte vers sa carrière naturelle et de lui inculquer le goût du travail, de l'étude et de la discipline intellectuelle. Il importe moins d'enseigner beaucoup de choses que de bien enseigner les choses essentielles. Et surtout, ce qui importe et presse encore plus que de former des compétences de toutes sortes sans valeur morale, des " brutes polytechniques ", comme les appelait si bien Veuillot, c'est de donner à l'Eglise des fils croyants, convaincus et vaillants, à la patrie des citoyens intègres et courageux, à la société des chefs de famille soucieux de leur devoir et conscients de leur responsabilité.

Prêtres du Christ, vous êtes les héritiers par le sacerdoce de ces apôtres héroïques qui ont sauvé la foi et les traditions de nos ancêtres aux jours sombres de la conquête et de la persécution, aux jours plus dangereux encore de la pénétration insidieuse du protestantisme et de l'anglicisme, aidez-nous encore à nous sauver. Dans l'enseignement, par le ministère paroissial, par la direction des âmes, partout, rétablissez dans nos esprits la juste et complète notion de la famille chrétienne, infusez dans nos coeurs la volonté ferme d'en accomplir tous les devoirs. J'ose même

ajouter, ne détournez point de cette oeuvre essentielle, la première et la plus importante des fonctions sociales, même au profit d'oeuvres excellentes mais moins nécessaires, les pères et les mères chargés d'enfants qui ont déjà tant de peine, dans les conditions actuelles du monde, à porter leur lourde charge.

La notion de ces devoirs, elle est encore gravée au coeur des Canadiens et des Canadiennes descendants de ces humbles paysans sans lettres qui ont sauvé jadis le double trésor de la foi et de la civilisation française en Amérique. Il suffit de réveiller ce sens assoupi, de retremper ces énergies latentes et de les diriger vers la solution des problèmes nouveaux. Par la famille, gardons nos enfants à la race, à la patrie, à l'Eglise, à Dieu.

* * *

On avait confié à M. l'avocat Antonio Perrault l'honorable tâche de tirer la conclusion générale de toutes ces leçons et de toutes ces études de notre *Semaine sociale*. C'est ce qu'il fit, en effet, dans la conférence qu'il donna le vendredi soir (25 juin), en traitant du devoir de chacun, et il le fit d'une façon magistrale. L'une des plus belles heures de cette laborieuse semaine avait été, selon le mot de Mgr Bruchési, celle où nous avions entendu l'honorable M. Chapais. Celle où nous entendîmes M. Perrault ne fut pas moins belle, et ce rapprochement, que nous croyons juste, est tout à son honneur. Encore jeune, ou plutôt dans toute la maturité de la vie et du talent, M. Perrault occupe une position éminente devant l'opinion publique. Ses cours à la faculté de droit, ses plaidoiries au palais, ses discours et ses articles le classent, depuis au moins une dizaine d'années, parmi les penseurs et les hommes d'action de chez nous sur qui l'on compte, et à bon droit. C'est un croyant et c'est un convaincu. Il dit franchement, bien que ce soit toujours dans les termes les plus courtois, ce qu'il pense. Il ne biaise pas. " Celui-là, nous disait-on récemment, l'on sait où

il va. Il ne s'arrête pas " sur les confins du temps ". Sa foi, très vivante, lui permet de monter jusque par-delà la vie de cette terre. Il voit grand, parce qu'il voit loin. " Et c'est vrai. Son beau discours de clôture à la *Semaine sociale* l'établirait à lui seul. Disons tout de suite, cependant, que ce discours aurait gagné, selon nous, à être davantage ramassé et plus concis. Si beau qu'il fût, il était trop long. Dans la première partie surtout, où l'orateur exposait comme une vue générale de toute la question sociale, il aurait pu moins insister sur des données évidemment connues de ses auditeurs. Mais il faut dire que, pour être quelque peu diluée dans une phraséologie abondante, son argumentation est restée impeccable, comme son éloquence très haute.

L'étude et l'action, débute M. Perrault, sont les deux buts que vise la *Semaine sociale*. Ce n'est pas tout de penser, il faut agir. Qu'allons-nous faire? L'encyclique nous le dit : " Il faut venir en aide, par des mesures promptes et efficaces, aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritée. " — " Que chacun donc se mette à la part qui lui incombe, et cela sans délai, de peur qu'en différant le remède, on ne rende incurable un mal déjà si grave. " C'est là, annonce M. Perrault, pour chacun, le devoir social. Patrons et ouvriers, tous ont à le remplir. A part le paysan qui cultive seul sa petite propriété, toute la population du monde vit sous le régime du contrat du travail. D'ailleurs, tous les problèmes qui couvrent le champ de l'activité humaine se rattachent à la question sociale. C'est pourquoi, le devoir social, c'est la besogne de tous.

Chacun doit donner une part de sa vie à l'immense effort que nécessite la guérison de tous ces maux (ceux dont souffre la société). C'est en vain qu'une petite élite répondra à l'appel du devoir social si tous les autres s'en désintéressent. Le labeur d'une centaine d'hommes ne réta-

blira point ici l'équilibre rompu sous la poussée de l'égoïsme de tous les citoyens. Les réformes imaginées par quelques avant-coureurs resteront sans résultat si à la perspicacité de leurs vues et à la patience de leur zèle ne s'ajoute la collaboration de tous. Diverse en ses formes, l'action sociale réclame l'activité de chacun d'entre nous...

La question étant ainsi posée dans toute son ampleur, M. Perrault entre dans le détail de son développement. Il traite des devoirs des patrons, qui ont à se souvenir, par exemple, que l'objet du contrat du travail n'est pas une marchandise mais l'activité d'une personne créée à l'image de Dieu. D'autres que les patrons peuvent aussi exercer une influence salutaire pour ne pas aggraver mais amoindrir les nécessaires inégalités sociales. Au fond, dans ce grand travail d'assainissement social il y a place pour tous. Le conférencier en arrive ainsi à exposer les devoirs des *semainiers* eux-mêmes. Ils doivent agir, selon leurs connaissances acquises, chacun dans leur sphère. M. Perrault rappelle le mot, cruel peut-être, mais si juste pour un grand nombre, de Windhorst au congrès de Breslau : " Tout le monde parle de la question sociale, puis on va fumer un cigare et boire un verre de vin, mais personne ne veut y travailler. " Donc, il faut l'action. Et d'abord l'étude :

Les Canadiens français ont commis, en plus d'un domaine l'erreur de trop se désintéresser de la connaissance des principes et des faits. On abandonne trop souvent à l'empirisme ou au libre jeu des événements la solution de maints problèmes... Soyons plus avisés.

M. Perrault conseille d'étudier encore l'encyclique *Rerum novarum* et les documents pontificaux de Léon XIII, de Pie X ou de Benoît XV, qui la complètent. D'autres notions d'ordre historique ou politique, économique ou juridique, sont aussi nécessaires. Il faut viser à être pratique.

A côté de ces principes qu'il importe de connaître, de cette partie déductive, pourrait-on dire, il y a la partie expérimentale. Il faut tenir compte des données de fait et pour cela les connaître. Les principes étant appris, il convient d'en faire l'application à tel milieu, à telle difficulté. Pour assurer à l'action sociale toute son efficacité il faut connaître le terrain où l'on agit. S'élève-t-il, par exemple, un conflit entre patrons et ouvriers engagés dans l'industrie de la chaussure, il faut, avant que de suggérer une solution, connaître tous les termes du problème, la situation financière du patron, le capital qu'il a placé, les charges qu'il supporte, le rang qu'occupe cette industrie dans la liste des ressources du pays, ses développements, les conditions de vie faites aux ouvriers qui s'y adonnent, les répercussions qu'un accroissement de salaire aura sur le prix de cet article, qui en est un de première nécessité, et, par voie de conséquence, sur la situation de toute la population. La solution proposée s'appuiera sur ces divers renseignements. Elle offrira d'autant plus de garanties qu'elle sera exempte d'improvisation.

Pour réussir dans cette voie des études, il faut des cercles qui s'appellent précisément des cercles d'étude. Ce seront les foyers d'où rayonnera la lumière. Puis, il convient de se défier de soi-même et de l'absolutisme en ces questions d'application difficile. Très opportunément, M. Perrault rappelle que si la doctrine demeure inébranlable il n'en va pas de même des moyens dont on dispose et qui peuvent et doivent varier selon les circonstances.

Tout en s'inspirant de ce code du travail qu'écrivait Léon XIII, on doit se souvenir qu'il y a place pour des divergences d'opinions quand une difficulté requiert, dans la pratique, une solution. Il faut, en cette matière, comme disait Mgr d'Hulst, " séparer nettement ce qui est doctrine de ce qui est opinion ".

L'Etat a droit d'intervenir dans le règlement des conflits sociaux, continue M. Perrault, bien qu'il doive le faire avec beaucoup de discrétion et de prudence. C'est la doctrine de l'encyclique. Au Canada, l'Etat est intervenu. Et ici se place une page qu'il est impossible de ne pas citer en entier.

Nous avons au Canada, peut-on dire, plusieurs Etats, un grand et neuf petits, le parlement fédéral et les législatures. Politiques fédéraux et provinciaux se sont aventurés sur ce terrain. A part les lois que le parlement fédéral adopta, par exemple, pour le règlement des grèves, les diverses provinces adoptèrent une série de lois, sur le même sujet, pour réglementer la tenue des usines, le travail des femmes et des enfants, les recours à l'occasion des accidents du travail. On a tant légiféré de part et d'autre que l'on craint aujourd'hui la confusion. En septembre 1919, la commission nationale de l'industrie (*National Industrial Conference*) recommandait comme avantageuse l'unification des lois ouvrières au Canada (*urged the advantage of uniformity in the labour laws of the Dominion*). Elle demandait à l'autorité compétente de s'occuper tout de suite de la question. En octobre 1919, la commission nationale de l'industrie demandait aux premiers ministres des différentes provinces de s'aboucher avec le gouvernement fédéral pour nommer une commission chargée d'étudier cette unification de nos lois ouvrières. Sauf l'Ile-du-Prince-Edouard, les provinces acceptèrent cette proposition. Le 10 avril 1920, le conseil des ministres à Ottawa nomma cette commission. Celle-ci tint séance à la fin d'avril 1920. Des sous-commissions étudièrent principalement la législation relative aux grèves, à la loi des accidents du travail, au salaire minimum, à l'inspection des usines, aux règlements relatifs au travail des mines. Le tout s'est terminé, et c'est là peut-être le point le plus intéressant de cette réunion, par la constitution d'une commission chargée d'étudier la possibilité de créer un organisme utile à promouvoir l'unification des lois ouvrières au Canada.

Laissez-moi noter ici que cette démarche faite en avril dernier, à Ottawa, par les représentants des différentes provinces canadiennes, se rattache à un plan d'ensemble que, dans une autre occasion, je me suis permis de dénoncer. Depuis quelques années, des personnes s'agitent avec le dessein de faire disparaître l'originalité qu'offrent nos différentes lois canadiennes. On veut les fondre en un tout apparemment homogène. Ce mouvement me paraît dirigé contre la province de Québec. C'est elle, en tout cas, qui souffrira le plus de ces tentatives si elles réussissent. Les lois adoptées au parlement fédéral et dans les huit autres provinces sont marquées de la même mentalité, l'anglo-saxonne. Elles se ressemblent. Les unifier est facile. Il en va autrement des lois de la province de Québec. Elles ont, en général, leur caractère propre. Aux yeux de certaines gens, elles font, à cause de cela, tache sur le fond anglo-saxon. On veut

donc les faire disparaître. De quelque nom que l'on pare la chose, quelle que soit la dorure dont l'on enveloppe la pilule, c'est le but poursuivi. On, nous amènera à sa réalisation, si nous n'y prenons pas garde. Unifier les lois canadiennes relatives aux ouvriers, cela ne peut signifier, au jugement de la majorité, que d'étendre à la province de Québec les lois ouvrières édictées dans les provinces anglaises. Y a-t-il profit à accepter le cadeau? Les ouvriers canadiens-français et catholiques gagneront-ils à laisser le contrat de travail, leur régime de vie industrielle, les relations de toute nature qui se forment entre eux et leurs patrons sous l'emprise de lois à mentalité anglaise et protestante? Je crois que l'esprit latin, l'esprit français, l'esprit français catholique a sa façon de penser et de rédiger les lois. La législature de Québec, il est vrai, l'oublie parfois. Ce n'est pas une raison de fermer ses portes ou de la réduire à l'inutilité et à l'impuissance, en nous dotant de lois rédigées à Ottawa, à Toronto ou à Victoria. Amenons-la plutôt à reconnaître les devoirs que lui impose la condition particulière qu'elle occupe sur la terre d'Amérique. Seul parlement de ce côté-ci de l'océan, où l'esprit français puisse promulguer des lois marquées de sa lucidité, de sa clarté, de sa logique, de sa hauteur de vue, que la législature de Québec édicte une législation digne de cet esprit, une législation adaptée à nos moeurs, à notre manière de comprendre et de sentir. Elle introduira alors, jusque dans la rédaction de ses lois ouvrières, un sens de la justice et de la charité que les autres provinces nous envieront et dont se glorifieront nos ouvriers. Faire de notre province un point de mire en matière de législation du travail, rendre à ce sujet la législation québecoise non l'imitatrice des provinces anglaises mais leur initiatrice, leur guide, inspirer ses lois ouvrières, y faire passer l'influence de la doctrine catholique et le reflet des choses de chez nous, ce sera la seconde résolution que nous emporterons de cette *Semaine sociale.*

Première résolution donc: étudier; deuxième résolution: évoluer dans le sens de nos traditions. Quelle sera la troisième? Favoriser les syndicats catholiques. M. Perrault traite au long cette question des syndicats, dont il avait au reste déjà été parlé dans les diverses "leçons" de la *Semaine sociale.* Il est naturellement amené à montrer quelles garanties offre le syndicat catholique, préférablement au syndicat neutre:

Le syndicat catholique offre des garanties que l'on chercherait en vain dans l'union neutre. Il communiquera à l'ouvrier une attitude spéciale de l'esprit. Il lui rappellera ses devoirs. Il lui fera comprendre que les hauts salaires servent mal l'ouvrier dissolu et imprévoyant, que l'ouvrier doit garder la parole donnée au patron. En un mot, il développera tout un ensemble de vertus essentielles à son bonheur et au progrès général.

L'orateur saisit l'occasion de louer nos fondateurs de syndicats catholiques:

Félicitons et remercions les âmes d'élite, les apôtres courageux qui, contre vent et marées, fondèrent chez nous les unions ouvrières catholiques. Ils ont réussi dans leur entreprise. Aidons-les à la développer. L'heure n'est-elle pas venue de donner à ces unions la personnalité civile, de leur fournir ainsi une situation juridique qui leur permette de réaliser toutes leurs promesses? Je le crois. En tous cas, accordons à ces centres de précieuse activité tout notre appui. Rappelez-vous la menace que l'on dirigeait la semaine dernière contre eux. Parlant à Montréal, au congrès de la *Fédération américaine du travail*, M. McClelland, le délégué fraternel du congrès des métiers et du travail au Canada, chercha à ameuter ses auditeurs contre nos unions ouvrières catholiques. Elles commencent donc d'effrayer les tenants du mouvement ouvrier neutre et international. Le syndicalisme catholique apparaît désormais chez nous comme une force réelle et pleine d'avenir. Nos ennemis veulent l'amoindrir. N'avons-nous pas l'impérieux devoir de l'entourer de notre sympathie, de lui apporter tout notre concours, si faible soit-il? Que ce soit notre troisième résolution.

M. Perrault demande en quatrième lieu qu'on fasse appel à l'opinion publique par tous les moyens naturels et honnêtes. Nous regrettons de ne pouvoir citer encore les heureux développements dont il soutient la convenance et la nécessité de cet appel. Mais nous nous reprocherions de ne pas insister sur ce qu'il appelle si heureusement le sens social.

Le sens social, explique-t-il, c'est cette disposition de l'âme, tantôt spontanée, tantôt acquise, à sentir, à voir quelle répercussion, même loin-

taine, auront sur le travail, la santé, la moralité des autres et sur le bien public, les actions même les plus communes de la vie. Cesser d'uniquement penser à soi pour songer aux autres, sentir le bien commun comme le sien propre, souffrir du mal de tous et de chacun, faire des divers actes qui remplissent nos journées un moyen d'aider les autres, c'est avoir le sens social. Le sens social nous montre les raisons qui doivent nous faire vivre les uns pour les autres. Il surajoute à la notion de dette contractée envers nos semblables celle du devoir. Cette notion du devoir, il la marque de la sympathie du coeur, de la volonté d'élever, d'éclairer, de guider, de guérir. "Celui-là, a-t-on écrit, a le sens social qui voit derrière le comptoir l'employé, derrière la locomotive le mécanicien et le chauffeur, derrière l'arbre le bûcheron, au-delà de la production, au-delà même de l'ouvrier, la famille, la société, et au-dessus du moi égoiste le nous fraternel." Combien ont la vue courte, combien ne portent jamais leurs yeux au-delà de leur personne et de leurs intérêts immédiats !

Et plus loin, l'éloquent conférencier ajoute:

Il est temps qu'un plus grand nombre de Canadiens français, notamment dans la classe aisée, développent en eux ce sens social. Donnons-nous comme tâche de les aider dans ce travail de rénovation. Que notre exemple, nos actes, nos écrits, nos paroles, amènent les maîtres et les riches à regarder au-delà de leur champ accoutumé de travail, à porter sur le terrain de la vie quotidienne une préoccupation sociale, à faire servir chacun des actes de leur vie familiale, professionnelle, publique, à manifester le souci de la pensée et du bien-être des autres. Persuadons-les que c'est avec raison que Léon XIII assigne, dans le règlement de la question sociale,une place à chaque citoyen et que chacun d'entre eux doit travailler à ce progrès, à titre individuel ou professionnel, comme homme, comme être social, comme chrétien. Disons-leur que ce progrès n'est pas possible si seules quelques unités s'attaquent aux malaises engendrés par la question sociale, tandis qu'eux, les puissants et les riches, se claquemurent dans l'égoïsme de leurs intérêts, s'enferment dans l'insouciance des méfaits qu'entraînent avec elles certaines conditions économiques, et, pour mieux jouir, continuent d'ignorer les misères et les souffrances de tant d'êtres qui vivent là tout près d'eux.

Enfin, voici la belle conclusion, solide autant que brillante, à laquelle s'arrête M. l'avocat Perrault:

Pour que ce sens social, une fois né en leur âme (dans l'âme des puissants), s'y développe, demeure, produise tous ses fruits, prions-les d'en faire le prolongement du sens chrétien. N'oublions pas en effet que, sous tous les mouvements généreux de notre temps, dans les appellations diverses dont se parent de nos jours les oeuvres populaires, se retrouve la morale de l'Evangile. Faisons nôtre le témoignage que Léon XIII, aux dernières lignes de son encyclique, adresse à l'Eglise et à sa doctrine. Nous croyons que la société doit être régie par des lois morales et qu'il faut s'efforcer d'appliquer à toutes les réalités de ce monde la justice et la charité apportées aux hommes par Jésus-Christ et dont l'Eglise est la gardienne aimée. Appuyant la fraternité humaine sur la paternité divine, nous savons à quelles sources puiser pour trouver aux malaises sociaux leurs remèdes : remèdes spirituels, élévation de la conscience individuelle, répression de l'égoïsme, fidélité à dominer toutes les convoitises et tous les désirs d'oppression par des règles d'équité et d'amour ; remèdes d'ordre moral et temporel, qui, dégageant de l'avarice l'emploi de la propriété et des richesses, favorisent le soutien du faible, l'ascension des classes les moins favorisées vers une condition meilleure. Heureux d'appartenir à l'Eglise, cette collectivité qui dépasse toutes les autres, nous marquerons notre action sociale de sa doctrine que nulle n'égale. Quelle meilleure garantie de succès pourrions-nous apporter à notre pays? Que de malheurs auraient évités les nations si elles eussent écouté l'appel que, le 15 mai 1891, Léon XIII fit entendre en faveur de la charité chrétienne qui, disait-il, résume tout l'Evangile ! "L'Eglise, écrivait un jour Melchior de Vogué, est la première personne morale et intellectuelle de ce monde. Tous ceux qui regardent devant eux sont persuadés que rien ne peut préserver le monde de la crue démocratique et du socialisme qui l'accompagne. On chercherait vainement en dehors de l'Eglise une force capable de limiter cette crue et de la diriger." [1] Voilà une trentaine d'années qu'il écrivait ces lignes. La "crue" que redoutait cet écrivain a passé par la guerre et par le bolchevisme. Plus que jamais l'Eglise catholique apparaît, aux peuples agités et aux individus inquiets, la seule puissance morale aux assises inébranlables. Souhaitons que tous reconnaissent enfin ses divines destinées, la grandeur de son passé, et qu'ils se fient à ses promesses d'avenir. Les récents événements n'ont fait que vivifier chez vous la foi et l'amour qu'elle vous a depuis longtemps communiqués et que rien

---

[1] *Spectacles contemporains*, pp. 68-73.

n'avait pu diminuer. Profitez de la lumière nouvelle qu'a mise en votre intelligence l'étude de l'encyclique *Rerum novarum* et, courageux, répondez à cet appel du devoir social qu'adressa au monde Léon XIII : " Que chacun se mette à la part qui lui incombe, et cela sans délai, de peur qu'en différant le remède on ne rende incurable un mal déjà si grave. "

Mgr l'archevêque de Montréal, qui avait bien voulu faire de nouveau aux *semainiers* l'honneur de présider cette conférence, félicita M. Perrault de son beau travail, et, avec son aisance accoutumée d'expression, il affirma que la *Semaine sociale* de Montréal, comme naguère son *Congrès eucharistique,* porterait des fruits. " La bonne parole jetée ici, dit-il, fera son chemin dans nos milieux ouvriers. "

Nous le croyons aussi, et c'est notre voeu.

L'abbé Elie-J. AUCLAIR,

de la Société Royale du Canada.

Psychologie de la peur

" J'ai peur, mon lieutenant.

— Mais non, mon ami, tu trembles, mais tu n'as pas peur. Ce n'est pas la même chose, certain.

— Ah ! c'est p't-être ben vrai ce que vous dites là, mon lieutenant. "

Et Budin, rassuré, se remit à surveiller par son "créneau" les tranchées boches dont la ligne indistincte ne s'apercevait dans la brume qu'après qu'on l'avait quelque temps fixée...

Qu'est-ce que la " peur "? Ce mot peut-il indifféremment s'employer à la place d' "effroi", de " frayeur " ou d' "épouvante", ou bien chacun de ces termes a-t-il une signification précise qui ne souffre point cette substitution négligente ? Voyons.

Pour bien comprendre ce que c'est que la " peur ", il faut tout d'abord examiner comment la peur prend naissance. C'est le danger qui l'engendre naturellement, danger réel ou imaginaire, mais dont on a conscience. La perception du danger n'a pourtant pas la peur pour conséquence nécessaire. Le terme d'appréhension ou d'effroi, selon le cas, traduit mieux l'état d'âme que l'on traverse alors. On appréhende ce qu'on redoute, on voudrait pouvoir l'écarter, on en souffre d'avance ; mais cela, ce n'est pas la peur. Il me semble, du moins, qu'il n'y a peur, à rigoureusement parler, que si le coeur faiblit, s'il ne combat pas victorieusement la disposition soudaine qui le porte à se soustraire au danger *aux dépens du devoir*. La peur est une *défaite morale* et c'est pour cela qu'on méprise les lâches.

" As-tu *peur* de mourir "? demande dédaigneusement Rodrigue à don Gomès, quand ce dernier voudrait éviter de se battre avec lui. C'est à dessein qu'il a prononcé le mot " peur ". Il a gravement insulté le comte. L'honneur ne permettra pas à celui-ci de se dérober.

Donc, l'effroi n'est pas la peur. " Tremble, carcasse, disait Turenne à son corps, mais il faudra bien que tu ailles où je te veux mener. "

Il y a quelques mois, les *Etudes* ont publié quelques *Réflexions d'un combattant sur le courage,* dues au capitaine Maurice Garçot, qui ne sont pas étrangères à l'esprit de cet article.

" Si vaste que soit le théâtre de la lutte, si nombreuses les armées en jeu, la bataille se réduit toujours pour l'individu à un conflit entre son âme et sa chair : l'une voulant le sacrifice, l'autre s'y refusant. "

Celui dont l'âme est vaincue dans cette lutte intérieure, parfois effroyable, celui-là seul a vraiment peur. Mais on ne dira pas qu'il manque de courage celui qui prend le soin d'éviter tout danger inutile et qui s'entoure de toutes les précautions que la prudence suggère.

Lorsque le sentiment de sécurité, la sensation de confort où nous vivons — et il est étrange de songer quel confort on peut trouver dans un affreux abri souterrain au moment où il vous happe pour vous soustraire au danger — quand cette impression cesse, dis-je, le corps subit des effets presqu'immédiats de cette révélation, et d'autant plus marqués qu'elle est plus soudaine. La respiration s'arrête, on est haletant, oppressé, le coeur bat violemment et les extrémités se refroidissent, la voix faiblit, un tremblement agite les membres, il peut même y avoir syncope.

On peut, par un effort de volonté, combattre la crainte qui voudrait nous dominer: " On réprime sa peur, on ne la supprime pas. Elle demeure au creux des moëlles, vaincue, certes, mais rebelle encore. Toute chaire vivante fuit la blessure. "

Je me rappelle un après-midi d'octobre, en 1915, où je devais, avec ma compagnie, relever des troupes qui venaient de passer quatre jours dans les tranchées du bois des Caures, près de Verdun. Il fallait, avant d'y mener mes hommes, faire une reconnaissance du terrain et prendre toutes les consignes que se passent successivement les chefs d'unité qui, tour à tour, occupent une position de première ligne: dispositif de combat, organisation défensive, travaux à effectuer, renseignements, ligne de conduite en cas d'attaque, mesures d'approvisionnement en vivres et en munitions, etc... Or,un bombardement violent arrosait le bois à l'heure où je devais effectuer cette reconnaissance. Je partis seul, soucieux de n'exposer personne à un danger que je considérais comme grave. Je laissai seulement à un sous-lieutenant l'ordre de me rejoindre avec la compagnie une heure plus tard. Je m'engageai sous les grands arbres. Des balles perdues passèrent près de moi. J'entendais fort distinctement leur départ et le sifflement métallique qui signalait leur passage alors qu'elles étaient déjà loin de moi. Je me sentis nerveux. Je regrettai de ne m'être pas fait accompagner d'un sous-officier ou d'un agent de liaison quelconque. Bientôt je me trouvai dans le domaine d'arrosage des obus. Tantôt à droite, tantôt à gauche, j'entendais leur gros ronflement brusquement terminé par une explosion qui ébranlait toute la forêt. Des branches craquaient. Les feuilles volaient, arrachées par le souffle. [1]

---

[1] Le *souffle* de l'obus qui éclate, c'est le choc que produisent les gaz de l'explosion brusquement détendus.

Parfois le bruit venait bien d'en face. Le projectile tomberait-il en avant ou en arrière, ou bien juste où j'étais ? Question angoissante, n'est-ce pas ? A tout hasard, je m'aplatissais quelques secondes sur le sol pour éviter d'être atteint par les éclats si le projectile se fragmentait dans mon voisinage. Puis je me relevais et continuais. J'avais peur... ou plutôt non, je n'avais pas peur puisque je résistais à la peur. Je passai près d'un abri souterrain où j'aurais pu m'arrêter quelques instants. Je préférai continuer d'un trait jusqu'au bout.

Les arbres, maintenant, étaient complètement hachés. Leurs moignons s'élevaient au-dessus des terres retournées où la tranchée faisait un étroit et profond sillon. La sueur coulait à grosses gouttes de mon front. Un obus tombe à droite—j'avance; un obus à gauche—j'avance, j'avance toujours... et je tremble. J'arrive enfin dans un poste de commandement où je m'engouffre épuisé. Une demi-heure après, le bombardement se ralentissait, puis cessait et, à l'heure fixée. mes hommes prenaient dans leurs tranchées leurs places assignées sans qu'aucun d'eux ait été atteint au cours de cette relève que j'appréhendais tant, pour eux.

Un danger couru — un grand danger, s'entend, et auquel on est sciemment exposé—laisse après qu'il a disparu une fatigue qui peut être accablante. L'effort qu'il faut faire pour maîtriser ses nerfs, pour dominer l'instinct de conservation, use rapidement les forces de celui qui l'exerce. On connaît aujourd'hui fort bien les effets psychiques d'un bombardement prolongé : le courage le plus bouillant en ressent une dépression, les facultés intellectuelles en sont comme obscurcies et l'on a vu parfois des troupes excellentes absolument abruties (il n'y a pas d'autre mot) par la préparation du combat par l'artillerie lourde. Si la troupe tient le coup—et c'est ce qui arrive ordinairement — elle manifeste une insou-

cience fataliste qui la rend capable des exploits les plus remarquables. Mais l'organisme peut en être secrètement atteint: il a dépassé sa limite d'élasticité. On lira sur ce sujet, avec beaucoup d'intérêt,un récent article du *Mercure de France*: l'*hémorrhagie de la sensibilité*. "La plupart des hommes ne sont ni des pleutres, ni des héros: ils se résignent à être braves." Et le capitaine Garçot ajoute: "Le plus solide courage est inégal comme l'humeur et fragile comme la santé. "

Une anecdote dont je garantis l'authenticité vous le prouvera.

Le 22 février 1916, second jour de la grosse attaque de l'armée du Kronprinz sur Verdun, j'arrivai le matin vers 7.30 dans un petit poste français qui avait victorieusement résisté toute la nuit à des attaques de patrouilles allemandes venant du bois d'Haumont que nous avions perdu la veille au soir. Ces braves soldats avaient réussi à barrer le boyau qui réunissait leur position à celle que les Allemands avaient enlevée. Les pieds dans l'eau, ils étaient restés impassibles à leur poste pendant le bombardement et la fusillade malgré l'obscurité angoissante de la nuit. Ils s'étaient vaillamment et victorieusement défendus. Vers neuf ou dix heures, l'un d'eux, peut-être victime d'une hallucination due à la fatigue, s'écria d'une voix étranglée: " Voilà les Boches! " et il prit la fuite. Tous ses camarades l'imitèrent, pris de panique. Rien, absolument rien ne justifiait leur émoi. A ce moment-là, pas un Allemand en vue, quoiqu'on sût qu'ils étaient proches. Je dus me résoudre à rejoindre ces hommes un peu en arrière. Jamais je ne pus arriver à les convaincre de réoccuper leurs emplacements primitifs dont nous n'étions peut-être pas à quarante pieds. Sans que cela fût justifié,ces hommes avaient eu un instant l'impression qu'ils étaient surpris. Ils avaient eu peur, une peur animale qu'ils n'avaient pas su dominer et, maintenant, ils se trouvaient diminués d'autant: la fatigue les avait

vaincus. " La surprise — même imaginaire — est terrible. On peut, sous l'aiguillon des ordres et le fouet des menaces faire avancer le soldat qui tremble. L'homme surpris? Jamais. Il se retourne contre le chef, le bouscule, le piétine et fuit. "

Comment combattre la peur, préventivement ?

Dans de certaines limites, le courage est une affaire d'entraînement et d'éducation. Dès l'enfance, il faut cultiver la bravoure — je ne dis pas la témérité— comme on cultive d'autres qualités morales, la sincérité par exemple. S'il s'agit d'hommes faits, il faut exalter chez l'individu le sentiment du caractère impératif du devoir, qu'on exécute coûte que coûte, soigner sa confiance en lui-même et dans ses chefs, lui prêcher d'exemple, cela va sans dire, mais aussi réveiller sa foi dans la providence et l'amener à s'abandonner aux mains du divin maître de l'univers. Si l'on arrive, en plus, à créer entre les hommes un sentiment de réelle solidarité tutélaire — chacun pour tous, autant que possible — on aura fait beaucoup pour affermir leur courage.

Lieutenant Jean FLAHAULT,

(Armée française).

De Québec à Percé par le fleuve

IMPRESSIONS DE VOYAGE

(SUITE ET FIN)

A mesure que nous avançons dans le golfe, la nature nous apparaît de plus en plus pittoresque.

Voici, au fond d'une baie relativement étroite, mais très sûre, *Mont-Louis,* coquettement niché entre deux montagnes massives couvertes d'une végétation drue et opulente. Dès les premiers temps de la colonie un groupe de Français s'étaient fixés là. Ils n'avaient pas fait preuve de mauvais goût. Cependant l'amertume de la défaite de 1760 fut plus forte que la magie de l'emplacement. Ils l'évacuèrent. *Mont-Louis* était complètement désert, quand les Canadiens le réoccupèrent au commencement du siècle dernier.

Mon oeil est captivé par le charme de ce paysage. Mais sa portée est bornée, il ne contemple que l'ouverture de l'enchanteresse vallée. Mon imagination supplée alors à l'impuissance visuelle. Elle remonte, elle, bien avant dans l'intérieur des terres. Elle plonge dans ces gorges mystérieuses, qui lui apparaissent comme des retraites admirablement favorables aux ébats des faunes et des silènes. Je ne tarde pas toutefois à corriger la folle du logis trop nourrie de souvenirs virgiliens. Non, ces sombres enfoncements, ces défilés aux sinuosités escarpées, comme aussi les montagnes imposantes qui les surplombent, ne sont pas destinés à servir de demeures à des divinités mythologiques. Ce ne sont pas les traces d'un culte païen que mon esprit doit s'y figurer, mais bien les signes d'un catholicisme actif et fervent. Oui, tout le long de la vallée *Mont-Louis,* comme de la vallée *Madeleine,*

qui va rejoindre la vallée *Sainte-Anne,* et de tant d'autres longs rubans de terres fertiles qui s'effilent à travers cette contrée montagneuse, il y aura, dans un avenir relativement prochain, des églises, des clochers, des couvents, des sanctuaires de pèlerinage et de nombreux petits Canadiens louant le Dieu vivant, épelant l'alphabet de la langue française et bénissant le créateur de leur avoir réservé un si beau coin de son grand univers.

Poète, me répondra-t-on! A force de vous abandonner à votre fantaisie, vous oubliez que nous ne sommes pas au pays des printemps éternels. Repassez seulement dans trois ou quatre mois et vous verrez ce que seront devenues cette tiédeur d'atmosphère, cette opulence de verdure, cette clarté de soleil qui vous séduisent tant aujourd'hui. Nous verrons si vous célébrerez avec le même enthousiasme l'hiver, ses tempêtes de neige, ses vents humides et ses vastes champs de glace. Pourquoi pas? répliquerai-je à mon tour. N'y a-t-il pas une poésie, et n'est-ce pas même celle que nos livres saints aiment à redire tout particulièrement, dans la grande voix des ouragans, dans les flots démontés, dans les splendeurs neigeuses brillant au sommet des monts? J'accorde cependant que pour goûter la beauté de ces grands phénomènes rien n'est favorable comme d'être à l'abri de leur violence, ou encore qu'on est peu sensible à la poésie de la bise lorsqu'on est exposé à ses morsures glacées. J'accorde que les rigueurs de l'hiver dans ces régions contrebalancent les agréments de l'été. Mais elles ne les empêchent pas d'exister. Et puis, elles contribuent à faire les races fortes et énergiques. En les obligeant à lutter contre les éléments, elles les habituent à ne pas faiblir dans les conflits entre le devoir et la passion.

Je n'ai donc pas tort de me figurer là des centres populeux, dont pourront également être fiers l'Eglise et la patrie. Les futurs habitants de ces lieux n'auront du reste pas à rou-

gir de leurs ancêtres. Ils trouveront même dans leurs annales des faits absolument dignes d'être exaltés et imités au besoin. Tel est, par exemple, celui de ces braves pêcheurs de *Mont-Louis* qui ont élevé un monument au Sacré-Coeur, au prix de $1,700, fruit de cotisations volontaires, et en hommage de reconnaissance pour avoir été complètement préservés de la grippe durant l'année terrible de 1918.

Mais il faut me borner. La nature est trop prodigue de beaux spectacles dans ces parages et la *Revue canadienne* trop limitée dans ses pages pour en accueillir la description. Je me contente de saluer en passant la *Rivière-à-Martre*, les *Marsouis*, la *Rivière-Claude* (encadrée de cinq ou six montagnes), la *Rivière-à-Pierre*, *L'Anse-Pleureuse*, la *Grande* et *Petite Vallée*, l'*Anse-à-Malo*, la *Pointe-Jaune*, la *Rivière-au-Nord* (ou *Rivière-aux-Renards* — *Fox-River*), qui est une des plus grosses agglomérations humaines de la côte.

Cette dernière paroisse partage avec *Sainte-Anne-des-Monts* le privilège de posséder un quai où notre bateau peut accoster. Partout ailleurs il a dû rester au large et attendre que des chaloupes daignent venir prendre ce qu'il avait à leur livrer. Plus d'une fois il s'est époumonné à siffler en vain : personne n'a répondu à son appel. D'autres fois des embarcations sont venues, et, après pourparlers de leurs propriétaires avec les officiers du bateau, s'en sont retournées à vide. Ceux-ci de grommeler : " Voilà les gens de la côte ! " On comprend que, isolés comme ils le sont, leur cerveau ne cadre pas exactement avec celui des citadins de Montréal et de Québec. Toutefois, on les excuse. Ce n'est pas toujours amusant de se charger de marchandises dont on ne connaît que vaguement les destinataires, ou d'accepter des tonneaux de gazoline qui risquent de défoncer votre barque. Le résultat de cette brusque rupture de négociations, c'est que certains colis vont être obligés de faire un supplément de navigation. Quelques-uns,

paraît-il, sont ainsi promenés de Montréal à Paspébiac et de Paspébiac à Montréal jusqu'à ce que quelque embarcation consente à les prendre. Pour les passagers un semblable sort n'est pas à craindre. Mais, là où ils ne sont que trois ou quatre, leur descente se fait par des moyens tout-à-fait primitifs. Décrocher l'échelle causerait un retard inutile. On les prend à bras le corps et on les passe délicatement aux mains des occupants de la chaloupe. C'est une des petites gaietés du voyage. Une fois on avait ainsi descendu deux jeunes filles. Vint le tour d'un homme avancé en âge. " Oh! s'écria un joyeux luron, celui-là est assez vieux, vous pouvez bien le laisser aller à l'eau — Que voulez-vous, ajoutait-il, il faut avoir un peu de *fun!* "

A la *Rivière-au-Nord* nous apprenons une fâcheuse nouvelle. C'est que, infectées sans doute de l'esprit du jour par quelque sous-marin bolcheviste, les morues se sont mises en grève ! Grève de tout point injustifiable, car, si nos ouvriers grévistes peuvent parfois alléguer, pour excuser leur attitude, l'exploitation de l'homme par l'homme, les animaux, qu'ils vivent sous les flots, sur terre ou dans les airs, ne sauraient mettre en avant une pareille raison. Ils sont créés pour être exploités par l'homme, pour le servir, et, au besoin, pour être mangés par lui. Telle est la destinée des morues, des saumons, des truites, des homards... etc. Les pêcheurs de la *Rivière-au-Nord* ne l'ignoraient pas. Aussi, en face de cette retraite coupable des morues sous leurs tentes humides, ils se sont adressés à leur créateur le priant de rappeler à ses rebelles créatures leur fin et leur devoir. Ils ont organisé une grande procession aux flambeaux sur l'eau, avec le curé en tête, chantant des cantiques, exorcisant l'élément mobile, en chassant l'esprit malin, qui ne devait pas être étranger à cette mutinerie des poissons. La cérémonie a été efficace, car, en repassant, quinze jours plus tard, nous sommes infor-

més que la pêche n'est pas trop mauvaise. Encore une grève de *settlée!* D'ailleurs, même si l'industrie poissonnière manquait, les Gaspésiens n'auraient pas à craindre la famine. Les chantiers sont là pour suppléer à la disette de la mer. Il faut croire que ceux-ci sont dans une grande pénurie de bras, puisque dernièrement un de leurs entrepreneurs est venu recruter des journaliers montréalais. Hélas! Des trente qu'il avait enrôlés pas un ne lui restait au bout de quelques semaines. Le pauvre homme s'était imaginé que les charmes de la forêt pouvaient, au moins en plein coeur d'été, rivaliser avec ceux du pavé de la rue Sainte-Catherine. Quelle illusion!

Poursuivons notre route et faisons une courte halte au *Cap-des-Rosiers.* C'est le cap fatal que vint frapper, en mai 1847, le *Carrick*, parti de Sligo en Irlande. Nous saluons le beau monument que les paroissiens de Saint Patrick de Montréal ont élevé à la mémoire des naufragés. Une vieille dame (qui avait alors 12 ans et appartenait à une famille de sept enfants) est aujourd'hui la seule survivante de la catastrophe. Elle se laisse volontiers interviewer par les touristes. Elle raconte que le capitaine du *Carrick* après 23 jours de traversée fut surpris et aveuglé par une tempête de neige. Le navire vint en pleine nuit se heurter aux rocs de ces parages. Le lendemain les habitants virent avec horreur la baie couverte de cadavres. Ce n'est là qu'un des nombreux drames maritimes dont la côte gaspésienne a dû être le théâtre, Même bien avant l'arrivée de Jacques Cartier, combien de morts inconnus se sont couchés là pour dormir sous ces eaux que nous sillonnons! Oh! cette impassibilité et ce silence des flots, comme ils narguent nos douleurs! Comme ils ont l'air de se moquer de l'importance que nous nous attribuons! Ils ont si vite fait d'engloutir des centaines de passagers et de passagères. Sur ces corps, qu'ils fussent amaigris par les privations et en quête d'un foyer nouveau, ou bien au con-

traire qu'ils fussent sémillants de joie et parés pour le voyage de fête, la mer ramène tranquillement son linceul mouvant, elle promène son flux et son reflux avec la même sereine indifférence que si elle s'était entr'ouverte pour recevoir une portion de la falaise. Elle n'en a pas une ride de plus. Mais soyons tranquilles. La mer et les hommes ont un créateur commun. Ce créateur a voulu être appelé père. Si pas un cheveu ne tombe de notre tête sans sa permission, à plus forte raison ne survient-il aucun naufrage hors de sa prévision et de son consentement. En quelques profondeurs qu'aillent rouler les victimes des fureurs de l'océan, elles n'échappent pas à son oeil paternel. Si elles étaient en grâce avec lui, et il ne dépendait que de leur volonté d'y être, il ne sera pas embarrassé pour leur refaire, à son heure, une enveloppe lumineuse et incorruptible. Les naufragés, dont nous déplorons la perte, n'auront pas atteint, il est vrai, le port terrestre pour lequel ils s'étaient embarqués, mais ils auront atteint le port de la vie vraie et inamissible, le port vers lequel ils avaient été orientés dès leur berceau. Leur malheur n'aura pas été irréparable, et leur sort, en somme, pas tellement différent de celui qui attend tous les mortels. N'empêche que les hommes doivent se garer contre les traîtrises de la mer.

C'est ce qu'ils font en particulier par la construction des phares. Est-ce en souvenir de la perte du *Carrick,* ou grâce à sa position géographique, toujours est-il que *Cap-des-Rosiers* en possède un spécialement puissant, une merveille du genre, paraît-il. Par sa longue ligne de phares bordant ses deux rives et par le nombre de ses bouées lumineuses échelonnées sur tout son parcours, le Saint-Laurent me semble prendre un charme mystique qui s'ajoute à toutes ses autres gloires. Dans ces phares et bouées je crois voir autant de génies bienfaisants placés à des intervalles réguliers, s'entendant, chacun dans la sphère qui lui est assignée, pour guider les navigateurs,

leur montrer la route, les éloigner des écueils et des bas-fonds sablonneux, dissiper la brume et l'obscurité des nuits sur leur passage, pour ne les abandonner finalement qu'une fois qu'ils sont en sécurité dans le port. Est-il rôle plus exclusivement bienfaisant que celui d'un phare? Quel emblème frappant, quoique imparfait, de l'Eglise, dont la mission consiste, par son rayonnement divin, à conduire et à maintenir dans la voie du salut les pauvres fils d'Adam, ballottés par les mille flots des opinions humaines !

Avant de passer à une autre étape qu'on me permette d'émettre une observation plutôt terre à terre. J'ai noté que parmi les passagers du *Lady Evelyn* le mot phare était à peu près inconnu. Pour signaler ces points lumineux, ils ne trouvaient pas d'autre terme que *light*. C'est une *light*, disaient-ils sans sourciller et sans se douter de la barbarie de leur langage. Ce qui arriva à lord Dufferin remontait à ma mémoire. L'ancien gouverneur du Canada descendait le Saint-Laurent. S'adressant à un Canadien français et lui montrant la lumière qui brillait sur le rivage, il dit: " C'est bien un phare, n'est-ce pas, que nous apercevons là. " "Non, monsieur, lui répondit son interlocuteur, c'est une *light house.*" Il me semble que si le noble lord était revenu sur le *Lady Evelyn* et avait posé la même question, il ne lui aurait pas été mieux répondu. Ne pensez-vous pas qu'il serait temps d'accorder au mot *phare* ses lettres de naturalisation au pays?

Encore quelques milles de navigation et nous contournons l'extrémité de la rive septentrionale de la superbe baie de *Gaspé*. On place généralement là le point le plus avancé de la péninsule dans le golfe. On le placerait plus justement, me semble-t-il, au pic du *Mont-Joli* à *Percé*. On sait que la baie de *Gaspé* a seize milles de long, six milles de large, et forme en se rétrécissant en ses quatre derniers milles un bassin d'une exceptionnelle sécurité. On n'y rencontre aucun

récif, aucun bas-fond dangereux. Des quais à eau profonde y ont été construits, en sorte que les vaisseaux se trouvent là aussi à l'aise que dans le port de Montréal. Toute la flotte britannique pourrait s'y abriter. C'est là que, au début de la guerre de 1914, se concentrèrent les navires chargés de transporter en Europe les 33,000 soldats du premier contingent canadien. C'est de là qu'ils partirent. Des hauteurs de *Percé* on put suivre cette puissante *Armada* en marche pour les grandes luttes de la justice et du droit. On n'aurait pu imaginer spectacle plus impressionnant! Ah! comme elle dût tressaillir l'ombre de Jacques Cartier, s'il lui fut donné de le contempler! Voilà donc ce qu'était devenu ce pays sauvage 380 ans après qu'il y avait abordé pour la première fois. S'était-il assez transformé! Avait-il assez prospéré? Non, le rude découvreur malouin n'y avait pas en vain planté une croix, il n'en avait pas vainement pris possession au nom du roi de France, puisque, malgré les vicissitudes politiques, qui l'avaient fait changer d'allégeance, une race française y était née, y avait grandi et équipait maintenant une grande armée, ne le cédant à aucune autre en vaillance, pour aider à sauver la France d'une barbarie plus dangereuse que celle des Micmacs, des Algonquins et des Iroquois !

On aime à dire que la navigation pourrait facilement rester ouverte dans la baie de *Gaspé* durant dix mois de l'année, et que même avec quelques brise-glace on la tiendrait libre des obstacles qu'y ramassent les rigueurs de janvier et février. Il passera encore beaucoup d'eau dans le Saint-Laurent avant que de tels propos sortent de la région des rêves. Ce n'est pas avec des discours, ni avec des articles de journaux, qu'on triomphera de l'embargo qu'oppose à la navigation messire Hiver, roi incontesté de ces régions pendant cinq grands mois. Il n'est pas douteux pourtant que *Gaspé* ne doive compter tôt ou tard, parmi les grands ports océaniques du Dominion.

Pour le moment il n'est qu'un modeste village d'environ 1,700 âmes, dont 500 catholiques et 1,200 protestants. C'est un lieu de villégiature très en vogue chez les Anglais. Ils y sont attirés par le confort qu'ils rencontrent dans le fameux hôtel *Baker,* et aussi par les agréments de la pêche au saumon et à la truite, que leur offrent les rivières *Darmouth* et *York* débouchant toutes deux dans la baie. En 1917, quatre cents saumons furent pris dans la *York.* A cinq milles en amont de ce même cours d'eau on a creusé un étang collecteur où on cultive le gros poisson. En 1916, paraît-il, quatre millions d'oeufs de saumon et un million et demi d'oeufs de truites y furent couvés. Ce sont des chiffres rassurants pour les amateurs de pêche !

N'oublions pas la beauté du site. *Gaspé* s'étend sur une colline de moyenne hauteur, entourée des deux bras extrêmes de la baie. On peut le comparer à Constantinople et à Québec, les deux bras de mer représentant la Corne d'or et le Bosphore ou la rivière Saint-Charles et le Saint-Laurent, le village reproduisant Pera et Galata ou le cap diamant de la vieille cité de Champlain. Par delà les deux nappes d'eau qui environnent le gracieux village, l'oeil se repose avec complaisance sur des élévations boisées et vertes entrecoupées de ravins. C'est assez dire que la nature a construit là un de ses palais les plus ravissants. Tout de même c'est un paysage plus terrestre que maritime. Il y manque la grandeur que donnent les horizons océaniques. Par là, *Gaspé,* à mon avis du moins, est inférieur à *Percé.*

A *Gaspé* un spectacle imprévu nous attendait, celui d'un panache de fumée sortant d'une locomotive. Depuis que nous voguions sur la côte septentrionale de la péninsule, nous avions complètement perdu de vue ces merveilles du génie moderne. On sait qu'en 1886 une compagnie *The Quebec Eastern Atlantic Railway* entreprit la construction d'une

voie ferrée de la Matapedia à Paspébiac, qui était alors le siège de deux firmes jersiaises, Charles Robin et Co. et Le Bouthillier frères, accaparant plus ou moins l'industrie de la pêche à la morue. Il fallut 20 ans avant qu'un train vînt à circuler sur cette distance de 100 milles. Alors, par l'initiative de l'honorable Rodolphe Lemieux, député du comté de *Gaspé* au parlement fédéral et ministre des postes dans le cabinet Laurier, on songea à continuer la voie jusqu'à *Gaspé* même. Une nouvelle compagnie *The Quebec Western Atlantic Railway* fut formée. Dans une de ses tournées, en 1905, l'honorable ministre des postes annonça au maire de *Gaspé* que dans cinq ou six ans on verrait une locomotive au pied du fort *Ramsay*. " Je serai dans la terre depuis trente ans, répondit l'incrédule magistrat municipal, que votre prédiction ne sera pas encore réalisée. " Un jour de l'automne de 1911, pourtant, un train entrait dans la gare du fort *Ramsay* tout pavoisé, rempli de députés et de ministres. Mais l'honorable Lemieux n'était pas dans le cortège. C'est que les élections de septembre avaient eu lieu. La fortune avait tourné contre Laurier, et les conservateurs entraient joyeusement dans l'héritage des libéraux, jusque sur cette côte lointaine de la *Gaspésie,* sans se soucier de payer leur dette de reconnaissance à qui de droit. Hélas! Ce n'est pas aux partis politiques qu'il faut aller demander des leçons de gratitude.

Quoiqu'il en soit, la côte de la *Baie-des-Chaleurs* est aujourd'hui dotée d'un chemin de fer, relié à la grande voie du gouvernement et allant de *Matapédia* à *Gaspé,* soit un parcours de 200 milles. Malheureusement les deux compagnies qui se partagent la propriété du chemin sont en liquidation et l'on ne saurait dire qu'elles pèchent par excès d'attentions à l'égard des voyageurs. Un petit fait qui me revient à l'esprit peut donner une idée du genre de service qu'on est exposé à

y rencontrer. C'était le 29 juillet 1918. Après une heure et demie d'attente à *Capecove* (gare qui dessert *Percé*), nous avions fini par nous installer dans le train. Mais la locomotive n'avait qu'un piston en activité. Une fois arrêtée, l'opération était des plus laborieuses pour la remettre en mouvement. A une certaine station même elle s'obstina à rester en place. Il fallut le concours des passagers du char salon pour la faire démarrer. Par bonheur nous n'étions pas loin de *New-Carlisle,* où la rétive locomotive fut remplacée. Tout de même un train que les passagers doivent mettre en marche est un spectacle assez rare dans les annales des chemins de fer pour que je sois excusé d'en faire une mention spéciale.

Malgré tout, les riverains de la *Baie-des-Chaleurs* s'estiment privilégiés. Ils parlent avec un certain orgueil de leur chemin de fer, grâce auquel ils ont à peu près quotidiennement leur correspondance et leurs journaux. Ils sont sortis de l'isolement où sont encore enfermés leurs frères de la côte septentrionale de la péninsule. Un grand obstacle à ce qu'ils soient mieux servis, c'est qu'il faudrait refaire la voie de la *Matapédia* à *Paspébiac,* et l'on se figure aisément les sommes qu'exigerait un travail de cette envergure par notre temps de vie chère. Espérons pourtant qu'un changement va bientôt survenir. A défaut du gouvernement, déjà si obéré, les industriels qui ont des intérêts de première importance le long de la ligne, notamment à *Chandler, New-Richmond* et sur la rivière *Cascapedia,* finiront bien par mettre sur pied quelque combinaison qui nous tirera du marasme actuel. Etant données les belles et populeuses paroisses de la côte, étant données surtout les entreprises de pulpe et de bois qui ne peuvent que se développer dans ces parages, l'on ne voit vraiment pas pourquoi un chemin de fer de *Matapédia* à *Gaspé* ne serait pas une opération payante.

Il serait plus que temps de quitter *Gaspé.* Mais si ce

port est incomparable par la sécurité, il ne l'est certes pas par l'outillage et les commodités qu'il offre aux navires. Le *Lady Evelyn* doit prendre une trentaine de tonnes de charbon pour être capable d'atteindre *Paspébiac* et d'en revenir. Or, pour cette opération, il dispose des hommes de son propre équipage et de trois brouettes ! Encore au bout de quelques heures vient-on lui en réclamer une. On juge si avec les deux qui restaient l'emplissage des soutes progressait vite. Heureusement vers les quatre heures de l'après-midi, le mécanicien-chef estime qu'il a suffisamment de combustible pour le trajet *Gaspé-Paspébiac,* aller et retour, et, à six heures, nous démarrons du quai, où nous avions abordé à trois heures du matin.

Après avoir salué le joli village presque exclusivement irlandais de *Douglastown* et la pointe de *Sandybay,* nous arrivons en vue de *Percé* un peu avant huit heures. A notre droite voici que d'une nature tourmentée émergent de magnifiques montagnes pressées l'une contre l'autre, comme si l'espace leur avait manqué pour s'étendre. Ce sont des vestiges évidents de quelque cataclysme préhistorique. Sous le front des falaises, taillées à pic, des goêlands évoluent avec une superbe aisance, mais semblent vouloir défendre leur altier domaine contre les intrus que nous sommes. Ah ! ils peuvent se rassurer. Demain nos touristes s'essouffleront à escalader les arrière-pentes de ces pics majestueux, tandis que les blancs volatiles continueront à les narguer en en descendant et en y remontant d'un simple coup d'aile. En vérité l'invention des monoplans et des biplans ne nous console pas d'être si lourdement cloués à la terre. Mais nulle part peut-être plus qu'aux pieds des grands monts et des pics qui bordent la mer,nous ne nous prenons à envier la facilité de la gent emplumée à se mouvoir dans les hauteurs de l'atmosphère, semblant jouir des orages et des tempêtes aussi bien que de

la sérénité du plus radieux ciel d'été. On a beau dire que nous sommes maintenant devenus oiseaux, même l'aviateur le plus habile fait pauvre figure à côté d'un goêland. Je me rappelle alors que, pour suppléer à notre pesanteur corporelle, nous avons une âme spirituelle capable de nous transporter aux plus hauts sommets de l'idéal,et qu'après tout nous comprenons notre infériorité matérielle, tandis que l'oiseau le plus agile à fendre les airs ne comprend pas sa supériorité! Oui, nous pouvons regarder les gros comme les petits oiseaux du ciel sans trop envier leur sort.

En face de nous, voici le légendaire rocher, qu'on a justement comparé à un grand vaisseau, la proue dressée en l'air, échoué là depuis des siècles et attendant que le lent travail des flots, qui lui ont déjà enlevé tant de pièces, achève de le désagréger. Pour le moment sa croupe forme un sanctuaire inviolable aux goëlands.

Bien que *Percé* ait un palais de justice et soit un centre nullement négligeable, il n'a pas de quai, ou plutôt il n'a qu'un tronçon de quai, le reste ayant été emporté par les flots et n'ayant naturellement pas été réparé. On rencontre de ces tronçons tout le long de la côte nord et sud de la péninsule. Rien ne donne, comme leur aspect, l'impression d'un pays négligé. Hélas! l'impression ne répond que trop bien à la réalité. Nous sommes des personnages assez considérables (il y avait un juge de la cour supérieure parmi nous) pour que le *Lady Evelyn* descende son échelle. Nous débarquons dans une chaloupe qui aborde, elle, au débris de quai, où, pour nous accueillir, se presse ce qu'on pourrait appeler un peu hyperboliquement une foule composée surtout de Montréalais. On se serait cru aux abords de notre métropole. Pour peu que notre exode estivale vers les alentours du roc légendaire progresse, *Percé* ne sera bientôt qu'un faubourg de *Montréal*. Rien même ne le garantira contre une demande d'annexion par quelqu'un de nos échevins.

Le charme de *Percé* n'est pas contestable. Il s'empare, presque à l'instar d'un éclair, de tous les voyageurs, dès qu'ils ont pu embrasser d'un coup d'oeil son panorama. Sur le *Lady Evelyn* nous avions une vieille dame anglaise. — Est-il un bateau, un train, une île, un lieu de villégiature, d'où John Bull puisse être entièrement absent? — Nous avions donc une vieille douairière, qui ne levait presque pas les yeux de ses livres de lecture. Je m'imaginais qu'à celle-là *Percé* ne dirait pas grand'chose. Je la rencontrai au surlendemain de notre débarquement. Avant que je lui eusse adressé la parole, elle s'exclama : *Oh! yes, a beautiful spot, a beautiful spot !* Bien que son vocabulaire ne fût pas très varié l'admiration était évidente, et cette fois j'eus la certitude que *Percé* ne pouvait laisser personne indifférent. D'où vient son charme? Sur mon bateau, assez loin encore du terme de notre navigation, à un Juif qui venait de monter, je parlais de *Percé,* je lui en disais la beauté. Oui, me répondit-il, c'est un bel endroit, il y a là un bon hôtel. Je lui faisais remarquer qu'il y en avait au moins deux bons. Ce brave fils d'Abraham reproduisait le motto des touristes anglo-saxons. *Nice place, good hotels!* C'est par où ils jugent de l'agrément d'un endroit, ce qui ne signifie tout de même pas qu'ils soient insensibles aux splendeurs du paysage. J'ignore si *Percé* répond à leur idéal sous ce rapport. Ce qui est sûr, c'est que le charme du lieu est ailleurs. Il est dans la fusion harmonieuse des beautés de la montagne et de la mer, c'est-à-dire des deux phénomènes terrestres qui nous donnent le mieux l'impression de la majesté, de la grandeur, de la paix dans la puissance.

Le village s'étale, aux pieds de la montagne *Sainte-Anne,* autour de deux gracieuses baies que coupe le pic du *Mont-Joli.* Avec la baie du sud plus étendue et des maisons étayées sur les flancs de la montagne, *Percé* serait un petit *Alger.* Il n'y manquerait même pas la couleur des eaux qui est souvent

d'un bleu méditerranéen, ni la douceur du ciel qu'on prendrait par moments pour un ciel d'Orient. Je laisse à d'autres le soin de décrire les promenades dans les défilés abrupts des massifs montagneux et les ascensions sur les sommets d'où s'étendent les horizons à perte de vue. Ce sont là des beautés alpestres qui existent, je le sais, à *Percé,* mais qui ont été pour moi des beautés cachées. En retour j'ai pu admirer le fameux rocher se nuançant des teintes les plus variées sous les rayons du soleil levant et couchant, ou revêtant les formes les plus fantastiques sous les ondulations de la brume fuyante, et j'ai pu faire le tour de l'île *Bonaventure,* située à trois milles de la terre ferme dont le versant oriental, déchiqueté, percé de grottes, tourmenté, sert de rendez-vous à une quantité invraisemblable de goëlands, de mouettes, de margots, de cormorans, de canards et autres espèces de volatiles maritimes. Ils sont là si pressés qu'ils nous donnent l'illusion d'un immense champ de marguerites étalant leurs blanches têtes sur le front de la falaise. C'est seulement lorsque quelques-uns s'en détachent pour venir survoler notre chaloupe que nous réalisons la nature de ces points blancs. On se demande ce qui attire là ces colonies d'oiseaux de mer. Sans doute, ils n'y viennent pas rien que pour le plaisir des touristes. N'empêche qu'ils procurent à ceux-ci une de leurs distractions favorites. Le tour de l'île est une partie classique, et nul n'oserait se vanter d'avoir été à *Percé,* s'il n'avait pas contemplé, au moins une fois, les oiseaux de l'île *Bonaventure.* Et de tout ce paysage féérique émanent je ne sais quels effluves apaisés qui font qu'on y goûte le repos. C'est si reposant ! disent instinctivement les étrangers qui viennent y oublier les tracas de la ville. C'est reposant le jour et c'est reposant le soir, alors que la nuit vous ayant enveloppés de ses ombres, l'atmosphère s'est attiédie, que la mer vous berce de son rythme monotone,

que le phare du cap *Blanc* à votre droite vous caresse de ses projections infiniment douces et qu'à votre gauche le phare de *Barachois* vous captive par sa flamme rouge qui plonge dans les eaux et en émerge tour-à-tour sans jamais se lasser de ce *sport* si apprécié des navigateurs.

Toutefois le repos à *Percé* a un ennemi. Ce n'est pas précisément l'*auri sacra fames,* mais quelque chose d'approchant. Qu'est-ce donc? C'est l'ambition de recueillir de ces petites pierres précieuses, qu'on appelle des agathes, et que la grève percéenne a le redoutable privilège de dissimuler au milieu d'une infinité d'insignifiants débris. Quand vous voyez un homme ou une femme se promener lentement, au bord des flots, le dos courbé, l'oeil aussi attentivement attaché sur le gravier que celui d'un cormoran guettant un poisson à la surface de l'eau, vous pouvez plaindre le malheureux ou la malheureuse. L'*agathomanie* s'est emparé d'eux ! Le pire c'est qu'ils n'admettent pas leur maladie et qu'ils croiront avoir passé des vacances d'autant meilleures qu'ils auront rapporté une plus grande quantité de ces petits cailloux. Mais quoi! Peut-être en effet qu'à tel touriste la découverte d'une agathe après une heure de fatiguante recherche apporte plus de joie qu'à tel autre une longue course en automobile. *De gustibus non est disputandum.* Le plaisir est une chose essentiellement subjective.

Je ne puis clore ma description sans arrêter un instant mon regard sur le *Mont-Joli* que j'ai dit être la pointe la plus avancée de la péninsule dans le golfe. J'y admire une imposante villa, perchée aussi près que possible de la pointe et qui semble avoir voulu atteindre la limite extrême de la terre habitable sur la rive droite du Saint-Laurent. Heureux le propriétaire et les hôtes de la féérique maison! Ils doivent y mener une vie plus aérienne que terrestre, loin de la poussière de nos chemins et de la conversation des vulgaires mortels,

avec les goëlands pour plus proches voisins et les grands souffles du large pour orchestre. J'imagine que, quand ils rentrent dans les banales habitations de notre ville, il leur faut quelque temps pour oublier les hauteurs d'où ils descendent et se refaire à la platitude de l'existence montréalaise.

L'oeil ne peut se porter sur la villa que je viens de signaler sans rencontrer sur sa route une autre demeure, assez analogue par la construction mais qui l'emporte par l'audace du site. Elle est assise sur le bord d'un promontoire, appelé cap *Canon,* qui se détache du *Mont-Joli* et se trouve presque en tête-à-tête avec le front de l'historique rocher. Elle fut bâtie là par un artiste américain, M. James, qui avait erré un peu sur toutes les plages de notre modeste globe, avait habité Menton et la côte d'Azur, et qui, ayant échoué par hasard dans ce magique *Percé,* y trouva tant de ressources pour son art, tant de variétés de couleurs, tant de nuances délicates, qu'il résolut de s'y fixer, en dépit des rigueurs hivernales. Quel témoignage probant en faveur des beautés de ce coin gaspésien ? La mort, hélas ! ne permit pas à M. James d'en jouir longtemps. Sa vénérable veuve n'a pu se décider à quitter une portion de terre si pleine de souvenirs. Elle y reste hiver et été, continuant les traditions de son mari et ne se lassant pas de prodiguer aux gens du pays les marques de sa générosité. Aux visiteurs qu'elle accueille avec une bonne grâce charmante elle aime à montrer tout un musée d'objets exotiques que l'artiste avait recueillis dans ses longues pérégrinations. Une cérémonie obligatoire de la visite consiste à se mettre devant l'objectif d'un télescope pour contempler à loisir et très distinctement les nombreux oiseaux nichés au sommet du rocher, lesquels pourtant ne se doutent nullement d'être l'objet d'une curiosité si inventive et ne changent en rien leurs habitudes. Surpris dans tout le laisser aller de leur nature, ils ne sont que plus intéressants.

Un dernier objet digne de mention sur le *Mont-Joli,* c'est la grande croix qui s'élève tout-à-fait à la crète de la falaise, face à l'immensité océanique. Elle a été plantée là pour commémorer la croix que Jacques Cartier dressa quelque part sur ce littoral, quand il y aborda au mois de juillet 1534, alors qu'il baptisa du nom de *Baie-des-Chaleurs* la partie du golfe où il sentit le plus vivement le contraste entre la fraîcheur de la brise du large qu'il venait de quitter et la chaleur étouffante de l'étuve où il entrait. Cette partie, il ne la détermina pas exactement. D'après nos géographies modernes, si je ne me trompe, elle va de l'embouchure de la rivière *Restigouche* à *Newport,* mais non jusqu'à *Gaspé,* comme on semble l'insinuer parfois. Sur le bois du signe de notre rédemption, que voyaient sans doute pour la première fois ces bords sauvages, le héros malouin grava l'inscription *Vive le Roy de France!* Mais ce fut seulement au siècle suivant, sous l'épiscopat de Mgr de Montmorency-Laval, que des Pères Récollets évangélisèrent *Percé* et l'île *Bonaventure,* habitée par des tribus micmacs. Je doute fort qu'il y subsiste aucun descendant de leurs néophytes.

Le christianisme n'en est pas moins vivant parmi les Percéens d'aujourd'hui. C'est ce qu'ils prouvèrent d'une façon éclatante à l'occasion de la visite de leur premier pasteur, Mgr Léonard, le nouvel évêque de Rimouski. Le zélé pontife était à peine consacré qu'il entreprenait la visite de toute la côte de la péninsule gaspésienne. Le 17 juillet il était attendu à *Percé,* où, le lendemain, il devait élever à la dignité sacerdotale un enfant de la paroisse. Je sais bien qu'il n'est pas une paroisse canadienne-française qui n'ait à coeur de faire au chef du diocèse une réception royale. Mais le long du littoral gaspésien la réception revêt un caractère original. Toute une flottille de chaloupes pavoisées et enguirlandées s'en va au-devant de l'évêque. Elle

le rejoint à mi-chemin de l'endroit qu'il vient de laisser et d'où une flottille semblable n'a pas cessé de l'escorter. On m'a raconté qu'entre *Chlorydorm* et *Saint-Morris,* au lieu de la rencontre des deux cortèges, on pouvait contempler 283 barges autour de l'embarcation épiscopale. Un monarque n'aurait pu rêver mieux! Le 17 juillet, quand les chaloupes de *Percé* se rejoignirent avec celles de *Saint-Georges* d'où le prélat était parti, on n'avait pas sous les yeux une flotte aussi imposante. On pouvait tout de même compter une cinquantaine de barges de part et d'autre. Les salves d'artillerie faisaient défaut, mais non le vacarme, car les barges de nos pêcheurs étant munies de moteurs à gazoline laissaient échapper une suite de coups rapides et brefs qui ressemblaient beaucoup à une fusillade très nourrie. Dire que le bruit fut harmonieux serait exagéré. On pourrait du reste l'éviter en immergeant une certaine partie du moteur. Mais ce n'est pas seulement à Tarascon que le *faire du bruit* est populaire! Et puisque c'est la manière de ces braves gens de fêter leur père en Dieu, nous nous garderons bien de les blâmer.

La réception sur terre ne fut pas inférieure à la réception sur mer. L'auto épiscopale s'avançait précédée d'un grand nombre de paroissiens à pied, en voiture, à cheval, sur une route bordée de branches d'arbres, coupée d'arcs de triomphe. Elle était saluée par les claquements des drapeaux de toutes sortes (où,comme toujours, se distinguaient les claires trois couleurs du pavillon français) et les acclamations des fidèles qui s'inclinaient pieusement sous la main bénissante de leur premier pasteur. Le soir de ce samedi, à la cérémonie de confirmation, et le lendemain, à celle de l'ordination, la foule encombrait l'église. Nous comparions instinctivement cette entrée triomphale à celle du Sauveur dans Jérusalem six jours avant sa mort. N'était-ce pas d'ailleurs un successeur des apôtres du Fils de David qui passait là ? Et nous

savions que, contrairement à ce qui arriva chez les Juifs, le triomphateur de ce beau jour ne serait pas abandonné par son peuple.

Non, le peuple canadien-français n'est pas pour abandonner l'Eglise représentée par ses évêques et ses prêtres. Où irait-il? C'est l'Eglise qui a veillé sur son berceau, qui l'a éduqué et sauvé dans le passé. C'est l'Eglise qui reste sa tutelle pour l'avenir et le facteur le plus efficace de son progrès aussi bien matériel que spirituel. On s'en apercevra en particulier dans la péninsule dont je viens de disserter. Il est grandement question d'y ériger un diocèse distinct de celui de Rimouski. Le jour où ce projet sera réalisé, personne ne doute que l'isolement de ce vaste pays et le délaissement scandaleux dont il a été victime ne doivent cesser et que la colonisation n'y marche à grands pas.

M. TAMISIER, s. j.

A travers les faits et les oeuvres

Résultat des victoires polonaises. — Un armistice. — L'imbroglio lithuanien. — Un émule d'Annunzio. — Le régime soviétique. — La *Ligue des nations*. — Sa prochaine session. — Un programme chargé. — En Angleterre. — Crises intérieures. — La grève des mineurs. — Pourparlers inefficaces. — Le début de la grève. — La rentrée des chambres. — On discute la question de la grève. — Un discours de Lloyd George. — Esprit de conciliation. — L'opinion des journaux. — Nouvelles négociations. — La question irlandaise. — Expression d'opinions. — Lord Grey, lord Morley. — Une lettre de M. Asquith.— Le *Dominion Home Rule*. — M. Lloyd George parle à Carnarvon. — A propos de représailles. — Lord Robert Cecil. — A la chambre des communes. — On demande une enquête sur les affaires d'Irlande.— Forte majorité ministérielle. — Une déclaration des évêques irlandais. — La mort du maire de Cork. — Est-ce un suicide ? — Le pape et M. Millerand.— Message présidentiel.— Le cardinal Amette. — Un mandement du cardinal Dubois. — L'élection présidentielle aux Etats-Unis. — Au Canada.

DANS notre dernière chronique nous signalions comme un événement heureux les victoires polonaises, remportées avec l'aide de généraux et d'officiers français. Elles ont eu pour corollaire la signature d'un armistice, préliminaire d'un traité de paix qui devra assurer la sécurité du nouvel Etat de Pologne. La suspension d'armes a été déclarée le 11 octobre. Les hostilités devaient cesser dans un délai de six jours. L'armistice devait durer vingt-cinq jours et il fallait un avis de quarante-huit heures pour le dénoncer de part et d'autre. S'il n'était pas rompu dans les vingt-cinq jours, il pourrait continuer pendant un temps illimité, et alors un avis de dix jours devait être requis pour sa dénonciation. La question des frontières entre la Pologne, la Russie blanche et l'Ukraine a été réglée. Celle des réclamations monétaires de la Pologne le sera par le traité de paix.

La signature de l'armistice russo-polonais n'a malheureusement pas mis fin au conflit entre la Pologne et la Lithuanie. Renouvelant l'exploit douteux d'Annunzio à Fiume, le général polonais Zellgouski s'est emparé de Vilna de sa propre autorité. Le gouvernement de Varsovie l'a désavoué. La Lithuanie proteste avec raison contre cet acte qui complique la situation d'une manière fâcheuse.

La suspension des hostilités entre les Bolchévistes et la Pologne est de nature à nuire au gouvernement établi par le général Wrangel dans le sud de la Russie. On a immédiatetement annoncé, en effet, que Lénine et Trotzky avaient expédié des renforts au front de Crimée. Et depuis, les troupes du général Wrangel ont subi quelques échecs. On a annoncé que le général Weygand était parti pour prendre la direction de celles-ci. Mais cette nouvelle demande confirmation. Il semble que les victoires polonaises aient porté un coup terrible à la domination soviétique en Russie. M. Struve, ministre des affaires étrangères dans le gouvernement Wrangel, a fait récemment la déclaration suivante: " Ne me demandez pas mes raisons, je sens que la fin de ce règne est proche. Le général Wrangel se déclare satisfait des progrès qu'il a faits. Nous nous proposons bien de tenir ce que nous avons actuellement. Nous ne songeons pas encore à attaquer Moscou, mais les rouges connaissent leur situation critique. "

Il est difficile de dire ce que valent ces pronostics. Pour notre part nous souhaitons qu'ils soient fondés.

* * *

Une importante assemblée de la *Ligue des nations* va se tenir à Genève vers le milieu de novembre. Trois représentants du Canada y prendront part. Il n'est pas indifférent pour nous de savoir quelles questions y seront abordées. Sui-

vant une dépêche récemment transmise, voici de quels sujets l'assemblée devra s'occuper: " Election du président et du vice-président; formation d'un comité qui fera rapport sur les lettres de créances; débat et adoption de l'ordre du jour; débat et adoption des règles de procédure ; admission des Etats non mentionnés dans l'annexe du traité; rapport général du conseil suprême; rapport du secrétaire général sur l'organisation du secrétariat et résolution du conseil suprême au sujet du siège permanent de la société; le premier et le second budgets de la société, comprenant l'exercice jusqu'au 31 décembre 1920; prévisions budgétaires de 1921; projet de l'établissement d'une cour suprême internationale; formation du conseil permanent d'hygiène; formation d'une commission permanente de qui relèveront les questions de transport et de communications soumises à sa juridiction en vertu du traité de Versailles; formation d'une commission à qui sera déférée la solution des difficultés provoquées par les articles 336, 337, 376 et 386 du traité; recommandations de la conférence internationale économique tenue récemment à Bruxelles; méthode de répartition des dépenses de la société; préparations nécessaires à assurer l'efficacité des représailles économiques auxquelles la Société pourrait avoir recours; rapport de la commission des statistiques; questions soumises à l'assemblée par les membres.; modifications proposées par les gouvernements suédois, norvégien et danois. "

Voilà assurément un programme suffisamment chargé. La session de l'assemblée doit durer paraît-il quatre ou cinq semaines. Ce ne sera pas trop pour expédier toute cette besogne d'une manière satisfaisante.

* * *

En Angleterre l'horizon politique et social s'est assombri encore depuis le mois dernier. La grève des mineurs qui était alors imminente est actuellement un fait accompli. On se demande maintenant si elle va être de longue durée. Le gouvernement a fait d'énergiques efforts pour la prévenir. M. Lloyd George s'est déclaré prêt à favoriser l'augmentation des gages des mineurs, mais à condition qu'on garantisse l'accroissement de la production, c'est-à-dire une extraction de charbon plus considérable. C'est là que semble être le noeud de la difficulté. Les pourparlers, après avoir duré plusieurs jours, n'ont pas abouti, et la grève a été proclamée au moment de l'ouverture de la session d'automne. Ses débuts ont été paisibles. Une dépêche de Londres du 18 octobre disait: "Les commentaires de la fin de semaine sur la grève des mineurs de charbon peuvent se résumer en cette ligne: "Restez calmes et ménagez le charbon." Bien des gens souscriraient à cet extrait du *Manchester Guardian*: "Jamais grève n'a commencé avec autant de calme de part et d'autre. Les efforts visiblement sincères des chefs des mineurs et du gouvernement pour régler le différend à l'amiable ont induit le public à penser que la grève était improbable et l'ont porté à croire avec sérénité que les deux partis y mettaient de la bonne volonté. Cette bonne volonté pourrait bien disparaître sous la pression de la grève, mais en tout cas c'est beaucoup que celle-ci n'ait pas débuté dans une atmosphère de colère irraisonnée."

A la rentrée des chambres, la crise économique a naturellement, avec la question irlandaise, sollicité avant tout le reste l'attention du parlement. La discussion qui a eu lieu a été très modérée. M. William Brace, président de l'association des mineurs des Galles méridionales, a fait la proposition d'accorder aux travailleurs les deux shillings d'augmentation qu'ils demandent, en attendant de créer un tribunal perma-

nent chargé de fixer les salaires, ce qui devrait être fait d'ici à la fin de l'année. Sir Robert Horne a fait un exposé de toutes les tentatives entreprises pour s'entendre avec les mineurs. Nous reproduisons un résumé de ses paroles: " Il a fait un sombre tableau des suites et des misères qu'amènerait la grève, si elle continuait. Les manufactures se ferment,dit-il. Chaque jour, 10,000 ouvriers sont ainsi jetés sur le pavé. Ces conditions vont graduellement étrangler le commerce. Il a attiré l'attention des députés et des ministres sur la dépréciation du crédit anglais à l'étranger rien que par l'annonce de la grève, qui a fait perdre depuis le mois de juillet, dans les importations des Etats-Unis, le montant mensuel de 500, 000 livres sterling. On a suggéré que le pays, qui passe par une crise horrible, devrait accorder quelque chose aux mineurs. L'orateur a fait remarquer que ce moyen pourrait bien régler la grève actuelle, mais que, grâce à l'exemple donné, on sera obligé d'en régler d'autres tous les trois mois, une fois que les ouvriers auront des raisons de croire qu'il est suffisant de menacer d'avoir recours à la grève pour obtenir des concessions. Tout gouvernement qui a le sens de ses responsabilités ne doit céder que lorsqu'il est certain que les demandes faites sont justifiables. Agir autrement serait manquer à son devoir."

M. Lloyd George a fait un discours à la fois énergique et conciliant, si l'on en croit l'analyse donnée par la *Presse associée*. " Il a commencé par féliciter la chambre d'avoir discuté la question avec autant de modération et d'aménité. Il a ensuite fait allusion à la suggestion de M. Brace qu'il trouve obscure sous plus d'un rapport. Il a déclaré que si on veut avoir la paix avec les mineurs il faut faire autre chose que de reléguer la dispute à plus tard et que de semer les germes de troubles futurs non seulement dans le champ de l'industrie minière mais dans celui de toutes les autres

industries. Parlant des divers efforts faits jusqu'à présent pour régler ce différend, le premier ministre a de nouveau exprimé son désir de mettre un terme à toutes ces discussions. Il a persisté à dire que tout règlement proposé devrait avoir une clause promettant de faire accroître la production dans les mines, et il a longuement discuté la suggestion de M. Brace, en disant finalement que si à la fin de l'année on constatait que la production est restée stationnaire et on essayait alors de retirer l'augmentation de salaire, il se déclencherait une autre grève. Le gouvernement n'a pas le droit de tenir le pays toujours dans l'inquiétude. Il a sincèrement voulu trouver moyen de régler cette affaire et est encore disposé à étudier tout projet accordant une augmentation de salaire en raison d'une augmentation de la production. "

Le débat dans la chambre des communes n'a pas détruit l'espoir qu'on pourrait en venir encore à un arrangement. En général la presse est favorable à l'attitude du gouvernement et défavorable à la grève. Les journaux déclarent que si cette dernière se déclare, le pays entier devra la combattre jusqu'au bout. " Si les mineurs font la grève, dit le *Daily Telegraph,* il faut leur tenir tête et les vaincre, car ce n'est que par la défaite complète et le désappointement absolu qu'ils comprendront que, si puissants soient-ils, la nation est encore plus forte qu'eux et qu'ils doivent tenir compte d'autres intérêts que les leurs. " Le *Morning Post* écrit : " Si les mineurs persistent dans leur résolution, ils commettront une bourde, une folie, une méchanceté sans pareille dans les annales industrielles du pays. Il n'y aura de fléchissement ni de la part du gouvernement ni de la part du pays. Le public va appuyer courageusement le gouvernement et si les mineurs attendent le moindre encouragement et la moindre sympathie, ils vont être grandement déçus. "

Si la grève des mineurs devait persister, elle aurait de sérieuses répercussions. A l'heure qu'il est 1,000,000 d'hommes employés habituellement à l'extraction du charbon sont oisifs. Et comme conséquence une autre centaine de mille hommes, qui gagnent leur vie dans d'autres industries, auxquelles le charbon est indispensable, vont bientôt être condamnés au chômage.

Ce qui rend la situation encore plus grave c'est la menace des employés de chemins de fer de déclarer une grève de sympathie. Ceci entraînerait des conséquences désastreuses. On s'est demandé si, en présence de cette éventualité redoutable, le gouvernement n'allait pas recourir à un appel au peuple et demander au pays tout entier de se prononcer dans ce litige. La crise économique se doublerait donc d'une crise politique. Cependant on espère encore que ceci pourra être évité. Les négociations n'ont pas été interrompues. Elles se poursuivent à l'heure où nous écrivons, et il y a quelque apparence qu'elles pourront aboutir à un règlement de la grève.

* * *

La situation du gouvernement britannique n'est guère enviable en ce moment. Concurremment avec la crise industrielle, il doit faire face à la crise irlandaise qui devient de jour en jour plus alarmante. Les adversaires de toutes nuances du cabinet ont en ces derniers temps exprimé, au sujet de sa politique envers l'Irlande, des critiques très vives. L'ancien ministre des affaires étrangères, lord Grey, et lord Morley ont adressé à la presse des lettres où ils blâmaient la ligne de conduite du ministère. Puis est venu M. Asquith qui, dans une lettre au *Times,* a déclaré que le seul moyen de régler la question irlandaise, c'est de faire de l'Irlande un Dominion autonome dans toute la force du mot. Ce Domi-

nion devrait même avoir le droit d'organiser une armée. "Aucun gouvernement irlandais, écrit l'ex-premier ministre, ne saurait faire la folie d'hypothéquer ses faibles ressources pour entreprendre de créer inutilement et à grands frais une marine irlandaise. Il n'est pas concevable non plus qu'il chercherait à refuser à la marine impériale libre accès aux ports d'Irlande, car cette défense serait vaine. Mais, d'un autre côté, toute autonomie serait considérée incomplète qui ne concéderait pas le droit de lever une armée raisonnable, assez forte pour maintenir l'ordre et défendre le territoire irlandais. " M. Asquith ajoute qu'en sa qualité de Dominion, l'Irlande devrait avoir la prérogative de fixer et prélever elle-même ses impôts.

Cette lettre a été violemment attaquée par la presse ministérielle. L'*Evening Standard* l'a dénoncée comme " la capitulation la plus complète devant la violence irlandaise ". Au sujet de l'armée irlandaise ce journal écrit : " Il y a deux raisons bien évidentes pour que l'Irlande n'ait pas de navires de guerre ou de troupes à l'instar des Dominions. C'est que les Dominions sont géographiquement éloignés et moralement rapprochés de la mère-patrie, tandis que les Irlandais sont géographiquement rapprochés et moralement éloignés de nous. "

M. Lloyd George a senti le besoin de répondre aux attaques dirigées contre sa politique. Dans un long discours prononcé à Carnarvon, au pays de Galles, il a traité la question irlandaise. Ce qui ressort de ses paroles c'est que le gouvernement britannique ne peut songer, pour aucune raison, à reconnaître l'Irlande comme une république indépendante. Ce serait créer à ses portes un danger perpétuel. Quant à l'idée d'un *Home Rule* genre Dominion, le premier ministre l'a également rejetée comme inadmissible. Il ne saurait aller plus loin dans la voie des concessions que Gladstone en 1888

et Asquith en 1912. M. Lloyd George a aussi parlé des représailles exercées en Irlande par la police et les soldats. Il a rappelé que dans l'année deux-cent-quatre-vingt policiers et une centaine de soldats ont été assassinés. La plupart du temps ces crimes restent impunis, vu le régime de terreur qui règne là-bas. Dans ces conditions, sans approuver les actes de représailles, le premier ministre a demandé si l'on peut s'étonner que des policiers et des soldats exaspérés en aient commis. En terminant son discours, M. Lloyd George a déclaré que l'Irlande aurait son *Home Rule* tel que prévu par le bill, et il a affirmé que cette loi accorderait au peuple irlandais une large mesure de liberté, spécialement dans le domaine de l'éducation, de la justice, des chemins de fer et de l'industrie.

Comme contre-partie à ces déclarations du premier ministre, un des hommes politiques unionistes les plus en vue, lord Robert Cecil, a écrit aux journaux du pays, pour demander qu'une enquête soit faite devant un tribunal constitutionnel afin de constater si, oui ou non, le gouvernement est responsable des représailles. Dans sa lettre il a fait allusion au discours de Carnarvon, où M. Lloyd George a semblé prétendre que les représailles n'ont été exercées que contre des personnes soupçonnées d'attaques ou de meurtres. " Ceci, a écrit lord Cecil, est un rapport fort incomplet des représailles telles que rapportées par les journaux. Il y a apparemment des preuves écrasantes que depuis quelques mois les forces de la couronne ont systématiquement incendié et détruit les maisons et les édifices publics en Irlande; qu'elles ont tiré et lancé des bombes au hasard, tuant et blessant des citoyens inoffensifs et pourchassant les femmes et les enfants effrayés ou malades dans les champs ou les montagnes. Sans doute ces horribles outrages avaient pour but de venger les crimes commis dans divers districts, mais ces représailles ne se sont pas bornées aux individus coupables.

Au contraire, il y a parmi les victimes des protestants et des unionistes hostiles au sinn fein. On dit, en outre, que la politique qui a produit de tels résultats a l'approbation des ministres et du premier ministre lui-même. Ce sont là de graves accusations qu'il faut immédiatement tirer au clair devant un tribunal constitutionnel. "

De son côté, parlant à Ayr, M. Asquith a violemment attaqué le discours du premier ministre qu'il a représenté comme absolvant les auteurs des représailles. On pouvait s'attendre à ce que cette question fît l'objet d'un débat dès le commencement de la session. Effectivement, M. Henderson, l'ancien collègue de M. Lloyd George comme représentant ouvrier, a proposé, avec l'appui de M. Asquith, une motion dont voici les termes: " Cette chambre déplore l'état d'anarchie actuel en Irlande et l'indiscipline des forces de la couronne qui a causé la mort de citoyens inoffensifs et la destruction des propriétés et elle est d'avis qu'il faudrait immédiatement une enquête indépendante sur les causes, la nature et l'étendue des représailles de la part de ceux qui ont pour mission de maintenir l'ordre et de faire respecter la loi. " Sir Hamar Greenwood, le secrétaire d'Etat pour l'Irlande, a répondu à M. Henderson. Il a défendu les soldats et les policiers mis en cause. Suivant lui, la plupart des accusations portées sont sans fondement. Un règne de terreur s'étend sur l'Irlande. Les troupes et la police luttent pour mettre fin à cette campagne d'intimidation. La demande d'enquête a été rejetée par un vote de 346 contre 79.

Cette énorme majorité ne saurait être considérée comme disposant de la question de fait. Au moment même où avait lieu cet important débat, les journaux publiaient un document de la plus haute gravité relatif à cette question des représailles. C'était une résolution collective des évêques catholiques d'Irlande dans laquelle

ces éminents dignitaires dénonçaient " non pas des représailles hâtives, mais la haine sans discernement de sauvages, délibérément assouvie sur tout le pays, sans aucune preuve de complicité criminelle de la part de ceux-là même qui sont ostensiblement employés à protéger les vies et la liberté individuelle ".

Un pénible événement va envenimer davantage cette douloureuse question irlandaise. Le maire de Cork, Terence MacSweeney, un *sinn-feiner* notable, vient de se laisser mourir de faim, après soixante-treize jours de jeûne volontaire, dans la prison où il était incarcéré en Angleterre. Ce décès dramatique cause une profonde sensation en Irlande et ailleurs. La mort de MacSweeney est glorifiée comme celle d'un martyr. Et elle ne saurait manquer d'apporter un nouvel élément d'intensité au conflit passionné qui déchire la malheureuse Irlande. Assurément il est difficile de ne pas se sentir ému devant la grandeur tragique de cette lente immolation consentie pour une cause nationale. Mais une question se pose impérieusement à l'esprit de bien des gens soucieux avant tout de vérité doctrinale. La mort de MacSweeney est-elle un suicide? Et si elle l'est aux yeux de la doctrine catholique, peut-elle être glorifiée ? Il ne nous appartient pas de trancher ce cas. Evidemment la sincérité et l'intention de la victime ne sont pas en question. Mais en attentant virtuellement à sa vie pour rendre témoignage à sa cause, a-t-il commis une erreur, a-t-il violé la loi morale qui condamne le suicide ? Voilà ce que se demandent un grand nombre d'esprits désireux de conformer leur jugement aux droits imprescriptibles de la vérité et des principes.

* * *

En France, M. Millerand a inauguré sa présidence sous les plus heureux auspices. La quasi-unanimité réalisée autour de son nom lui donne une grande force. Son élection a été accueillie avec autant de satisfaction à l'étranger qu'en France. Parmi les félicitations qu'il a reçues, il importe de signaler celles du Sauverain Pontife. En voici le texte : " Au moment où Votre Excellence est élevée par les chaleureux suffrages des Français à la première magistrature de la république, il nous est bien agréable de lui exprimer nos vives félicitations et nos meilleurs voeux. Les éminents services que Votre Excellence a déjà rendus à l'oeuvre du relèvement de son noble pays nous sont un gage assuré que cette grande mission, inaugurée si sagement par son illustre prédécesseur, sera continuée avec la constance et le dévouement éclairé qui ont toujours inspiré l'action patriotique de Votre Excellence. Dans cette confiance, nous implorons de tout coeur les bénédictions divines sur vous, monsieur le président, sur votre famille, sur le gouvernement français et sur la France tout entière. " M. Millerand a adressé au pape la réponse suivante : "Les félicitations personnelles que Sa Sainteté a bien voulu m'adresser dans des termes si délicats m'ont vivement touché, et je la prie d'agréer, avec mes remerciements, mes voeux les plus sincères. Je suis profondément sensible aux sentiments qu'elle a bien voulu exprimer en même temps pour la France tout entière. " Evidemment, il y a quelque chose de changé depuis la guerre. Le chef de l'Eglise catholique et le chef de la nation française peuvent maintenant se parler. Cet échange de communications sympathiques est, espérons-le, le prélude de l'acte solennel qui rétablira les relations officielles entre la France et le Saint-Siège.

Le nouveau président a adressé aux chambres un message qui a été accueilli avec beaucoup de faveur. On y a

remarqué un passage relatif à la revision de la constitution. Le voici : " Le suffrage universel est le maître. Ses volontés, manifestées par la voix de ses représentants élus, ont besoin, pour être accomplies et respectées, d'un pouvoir exécutif libre sous le contrôle du parlement et d'un pouvoir judiciaire indépendant. La confusion des pouvoirs est le germe de toute tyrannie. Vous choisirez l'heure que vous jugerez, d'accord avec le gouvernement, la plus opportune pour apporter, d'une main prudente, aux lois constitutionnelles les modifications souhaitées." On sait que M. Millerand trouve trop restreinte l'influence du président de la république. D'après lui il devrait avoir une collaboration plus cordiale et plus intime avec les autres membres du gouvernement. Il devrait aussi être élu par un collège électoral mais exclusivement parlementaire.

Un des passages applaudis du message a été le suivant : "Certes, l'un des résultats, et non le moins désiré, de la lutte qui, pendant de si longs mois, a ensanglanté notre sol, doit être la réduction du service militaire. En la réalisant, vous saurez concilier les exigences de nos besoins économiques avec celles de la défense nationale. Aussi bien, vous ne l'ignorez pas, vous ne ferez jamais inutilement appel à la conscience nationale. Aux heures les plus critiques, les femmes ont rivalisé avec les hommes de ferme et intelligente compréhension. La claire raison française, merveilleux alliage de bon sens pratique et d'idéalisme, n'a, à aucun moment, perdu son équilibre. A peine échappée à la plus effroyable tourmente, notre chère France a repris avec une ardeur passionnée les travaux de la paix. Elle fait, par son calme et sa maîtrise de soi, l'admiration du monde. Son exemple sera contagieux. "

Assurément, aucun de ceux qui suivent avec attention ce qui se passe en France ne sera tenté de croire que ces paroles sont marquées au coin de la vantardise.

* * *

La mort du cardinal Amette est venue attrister les catholiques français. C'était une grande figure. Nul plus que lui n'avait contribué à établir et à maintenir l'union sacrée. Toutes les opinions lui ont rendu hommage. Nous aimons à reproduire ces lignes de M. Poincaré dans la *Revue des Deux-Mondes*: " La mort de Son Eminence le cardinal Amette, écrit-il, est un deuil pour la France. Comme l'a dit avec raison M. Maurice Barrès, le vénérable archevêque de Paris fut l'un des plus actifs promoteurs de l'union sacrée et pendant toute la guerre il en fut le gardien vigilant. Pas une minute il ne lui vint à l'esprit de demander ou d'attendre, en retour de la collaboration qu'il offrait à l'Etat, des avantages pour un parti politique,ni même des satisfactions quelconques dans le domaine de la religion. Ce qu'il donnait à la patrie, il le lui apportait gratuitement, sans arrière-pensée, sans calcul, sans condition. Ce grand prélat était un grand Français. "

Le successeur du cardinal Amette au siège archiépiscopal de Paris est Son Eminence le cardinal Dubois, auparavant archevêque de Rouen. On le représente comme un homme très remarquable. Les journaux ont publié des extraits d'un de ses derniers mandements. Il y formulait le programme des revendications de l'Eglise en France. Et il le terminait par ces nobles paroles: " Ces revendications, dont quelques-unes ont pour fondement la loi naturelle elle-même, sont pour nous, catholiques, l'expression de nos droits les plus sacrés. Nous les présentons ici, non pas comme des récriminations que d'aucuns trouveraient légitimes, mais comme un programme dont nous voudrions voir la prochaine réalisation par l'octroi fait à l'Eglise d'un régime de vraie liberté. Ce serait alors, en France, la paix religieuse tant désirée, l'épanouissement d'une vie chrétienne qui ne rencontrerait aucun obsta-

cle légal, et, par surcroît, la formation assurée de générations respectueuses de l'autorité et inspirées par le culte du devoir et de la conscience. L'Eglise y gagnerait de fidèles et l'Etat de bons citoyens. Vienne donc bientôt le jour où, dans la liberté et la justice, la France pacifiée jouira des fruits de sa victoire. Alors, ainsi que dit le proverbe, une beauté nouvelle rehaussera sa gloire—*sedebit populus meus in pulchritudine pacis.*"

* * *

Aux Etats-Unis les élections présidentielles vont avoir lieu dans quelques jours. Elles ne semblent pas agiter outre mesure la nation américaine. Les deux candidats manquent probablement de magnétisme. La lutte se fait en grande partie autour de la *Ligue des nations.* M. Harding, le républicain, la dénonce et proclame que les Etats-Unis doivent rester libres. M. Cox, le démocrate, la défend et maintient que le peuple américain ne peut se désintéresser des affaires du monde. Une chose semble certaine, c'est que M. Wilson est devenu très impopulaire et que cela devra nuire énormément au candidat démocrate.

Le vote féminin constitue un élément nouveau. Chaque parti prétend qu'il lui sera favorable. Le vote irlandais est un facteur considérable. Il semble que les républicains peuvent compter sur son appui.

On sait que l'élection présidentielle aux Etats-Unis se fait à deux degrés. Dans tous les Etats, la semaine prochaine, les électeurs américains vont élire non pas le président, mais un collège électoral qui élira le président. Chaque Etat a droit à autant d'électeurs au collège présidentiel qu'il a de sénateurs et de députés au Congrès. On conçoit que les grands Etats, comme New York, la Pensylvanie, l'Indiana, possèdent

une énorme influence. Les deux partis font d'énergiques efforts pour s'assurer leur vote.

* * *

Au Canada, nous traversons en ce moment une période de calme. Le premier ministre, l'honorable M. Meighen, qui a déployé une grande activité depuis qu'il a succédé à sir Robert Borden, et le chef de l'opposition, M. Mackenzie-King, font, en ce moment, chacun de leur côté, une tournée oratoire dans le nord-ouest. La question économique est celle que les deux chefs discutent le plus longuement. Elle semble bien occuper actuellement le premier plan dans notre politique canadienne.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 27 octobre 1920.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

AU CŒUR DE L'HISTOIRE, par M. Louis-Raoul de Lorimier. Vol. de 318 pages. — Imprimé au *Devoir*, à Montréal, 1920.

Comme nous avons écrit nous-même la préface de ce nouveau-né des lettres canadiennes, et que nous y avons naturellement dit ce que nous en pensions, nous ne saurions mieux faire que de la reproduire ici. " L'auteur de ce livre évocateur et charmant, qui entend nous introduire au *coeur de l'histoire*—écrivions-nous donc—en faisant revivre sous nos yeux, dans le style et dans l'écriture de l'époque, quelques pages du bon vieux temps, nous a fait le grand honneur de nous demander deux lignes de préface. — A dire vrai, qu'est-il besoin de préface à un tel livre? Il se présente et il s'explique lui-même, par lui-même, parfaitement. — Nous estimons cependant que c'est pour nous un devoir de répondre à l'appel de M. Louis-Raoul de Lorimier. Nous ne pouvons pas ne pas nous souvenir, en effet, que quelques-unes des études originales, qui composent ce volume, ont paru déjà, en partie du moins, car elles ont été depuis retouchées et annotées, dans les pages de la *Revue canadienne*, dont nous sommes le directeur depuis douze ans passés. Et M. de Lorimier est un collaborateur trop courtois et trop prévenant pour qu'on n'aime pas à lui faire plaisir.— Et puis, il y a autre chose. Le genre d'écrire que M. de Lorimier affectionne, et dans lequel il réussit si bien, nous paraît mériter l'attention de tous les curieux de l'histoire et de tous les amis des lettres. Nous sommes bien aise d'avoir l'honneur de le dire ici. — Fervent des choses de la vie d'autrefois, de celles qui se passaient *au temps des Français*, M. de Lorimier se plaît à les reconstituer dans le cadre et dans l'écriture d'autrefois. Pure fantaisie, nous dira-t-on? Peut-être. Fantaisie agréable en tout cas, et qui aide puissamment à revoir avec un intérêt tout particulier des pages dont la substance pourrait nous être d'ailleurs connue. — Relisez les titres de ses dix " études " — car ce sont bien là des "études" qui ont exigé beaucoup de patience et de doigté — *Noël dolent, Un jour de l'an sous l'ancien régime, La Noël d'un tambour à Ville-Marie....* et toutes les autres— et défendez-vous, s'il vous est possible, contre le désir de tout lire, et tout de suite ! Vous sentez d'instinct que l'auteur va vraiment vous conduire, ainsi que dit son titre, *au coeur de l'histoire.* Et cela plaît infiniment. D'autant plus que le sous-titre vous précise que ce sont là *des évocations et récits tirés des textes de la chronique et de l'his-*

toire de la Nouvelle-France. — Mais est-ce bien de l'histoire, objectera-t-on, que l'auteur nous raconte là, et son préfacier a-t-il le droit de se porter garant de l'authenticité de tous ces textes? Nous allons répondre par un mot qui est, croyons-nous, de M. Louvigny de Montigny. " M. de Lorimier, a-t-il écrit, est en train de dramatiser les fameuses *Relations* des jésuits. " Or, qu'est-ce qu'il y a de plus historique, et tout ensemble de plus dramatique, que les *Relations?* — Qu'importe que la légende s'en mêle, que le fait même qu'on nous raconte soit imaginé — et il s'en faut qu'il le soit toujours —, chaque fois que M. de Lorimier rappelle un point d'histoire, un mot du temps, une description de jadis, il apporte un soin extrême à tout préciser et à tout appuyer sur un document ou sur un texte. On n'a qu'à lire la liste des *auteurs qu'il a consultés,* qu'à parcourir, même à vue d'oeil et rapidement, ses précieuses *notes et pièces justificatives,* et l'on reste vite convaincu qu'on est en compagnie d'un honnête homme et d'un écrivain probe, qui tient à établir ses "fantaisies" sur les solides bases de la vraisemblance historique.—Il nous semble bien qu'il y aurait profit à mettre ce beau livre dans les mains des jeunes. Il les instruira en les intéressant, pourvu qu'on leur fasse bien comprendre sous quel angle ils doivent le lire et l'apprécier. Sans doute, il ne faut rien exagérèr. L'auteur ne nous permettrait certainement pas d'écrire que son livre a, comme texte, une valeur historique. Mais nous croyons pouvoir affirmer que, sans être à proprement parler un livre d'histoire, *Au coeur de l'histoire* fera aimer l'histoire, nous voulons dire celle de nos origines, qui constitue et constituera toujours, pour les Canadiens français, l'époque héroïque. — Le nom des de Lorimier est un beau nom de chez nous. Il nous plaît beaucoup de le voir en tête d'un livre qui doit vivre et qui vivra. "

E.-J. A.

* * *

LE CREUSET, par M. le capitaine Georges de la Tour du Pin, 5 francs. — Paris, chez Plon-Nourrit, 8, rue Garancière — 1920.

Voilà bien le livre d'un soldat stoïcien, dont la discipline morale a été formée à l'école de *Grandeur et Servitude* de Vigny! Ainsi que l'avoue l'auteur dès les premières lignes, il est l'apologie de l'esprit de sacrifice qui libéra le monde de la barbarie. Cette fière inspiration domine et anime d'une passion communicative les souvenirs d'un combattant qui fut de toutes les grandes actions de l'iliade contemporaine, et cela se sent au frémissement presque joyeux de la phrase non apprêtée. Officier de cavalerie, il exécute comme agent de liaison et porteur d'ordres des chevau-

chées fantastiques en Lorraine, puis il s'enfonce dans les tranchées boueuses de l'Artois. Il prend part aux efforts prodigieux des nôtres à Ablain-Saint-Nazaire, à Loos, à Souchez, à Givenchy, à Carency, sert sous les ordres de ces chefs admirables, Pétain et Fayolle, ce qui lui donne l'occasion de décrire, en des pages vibrantes d'une belle sincérité, la griserie de la bataille, le goût du risque qui mène à de sublimes folies, de même que, blessé, il est amené à observer et à raconter les réalités attristantes, parfois comiques, des formations sanitaires et des organisations improvisées, Enfin, devenu fantassin, après avoir *tenu* dans l'Aisne, fréquenté les secteurs aux noms légendaires, coudoyé, dans la familiarité qu'engendre la conscience d'un danger commun, les types d'humanité les plus variés, il est envoyé dans l'Argonne et monte à Verdun. Là, il connaît toute l'horreur de la tragédie qui se déroula autour de la ville martyre, de Vaux, de Douaumont et de Souville. Aucune emphase, aucun procédé artificiel dans ces sobres commentaires. Des noms évocateurs fulgurent comme des éclairs des scènes évidemment photographiées sur place dans le feu du combat, des faits, des épisodes, qui donnent au lecteur l'illusion d'un spectacle vivant. La pensée émue n'y trouve pas moins sa place. Oeuvre saine et forte, en somme, impressionnante comme la vérité même.

* * *

LA GRANDE AVENTURE DE PANAMA, par M. Philippe Bunau-Varilla. 6 frs. — Paris, Plon-Nourrit, 1920.

L'auteur, dont la vie, comme chacun sait, fut consacrée au triomphe du génie français à Panama, nous dévoile les conspirations allemandes contre la France et les Etats-Unis dont l'oeuvre de Panama a été le centre. Il démonte le mécanisme des préparatifs criminels faits par les successeurs des chevaliers teutoniques pour asservir le monde et nous dit où réside le *pouvoir occulte de l'Allemagne.* L'histoire des luttes soutenues par l'auteur seul pour annihiler les menées souterraines de l'Allemagne en France et en Amérique, celle de la destruction par la diplomatie prussienne de l'amitié franco-américaine grâce à l'expédition du Mexique et de la reconstitution de cette amitié grâce à l'oeuvre de Panama remplissent des pages du plus poignant intérêt. La façon dont M. Philippe Bunau-Varilla a donné le coup de grâce à la conspiration allemande par la création de la république de Panama est un des épisodes les plus extraordinaires de l'histoire contemporaine. La lecture de ce livre donne l'émotion du plus attachant des romans, mais d'un roman à la conclusion duquel était lié le salut même de la France et de l'humanité.

* * *

JULES LEMAITRE, par M. Henry Bordeaux, de l'Académie française. — Paris (Plon-Nourrit), 7 francs — 1920.

Invité, par son élection au fauteuil de Jules Lemaître, à prononcer l'éloge du grand critique des *Contemporains*, l'auteur des *Roquevillard*, de *la Robe de laine*, de *la Maison*, et de tant de romans originaux, où l'intention sociale et moralisatrice est si heureusement servie et décorée par l'influence du terroir, s'est difficilement adapté aux limitations que commandait la tradition académique. " Je ne sais pas sauter dans les cerceaux, a-t-il avoué sans artifice. Habitué aux larges horizons de mon pays et à la liberté des fictions, il me faut plus d'espace. " De ces habitudes d'indépendance est sortie une biographie de Jules Lemaître solide, attrayante, qui dépasse le panégyrique lu sous la coupole. C'est un essai brillant, qui situe en pleine lumière, dans le cadre de son horizon natal et de sa vie intime, la figure caractéristique du maître disparu. Il contient des détails abondants, la plupart inédits, sur ses origines rustiques, ses années d'enfance aux confins de la Beauce arcadienne, dans un paysage de beauté noblement tempérée, son apprentissage scolaire, sa formation intellectuelle, son passage mouvementé dans l'université, son court exil en Algérie, ses premiers tâtonnements littéraires, les contradictions déconcertantes qui l'apparentaient à la génération issue de la défaite, ses succès éclatants enfin et son agonie solitaire couronnée par l'acceptation littérale de la foi traditionnelle. De cette évocation d'une illustre destinée, qui fut traversée d'épreuves trop ignorées, se dégage une expression émouvante de sincérité passionnée et de reconnaissance clairvoyante pour l'un des docteurs de la pensée contemporaine. C'est du Sainte-Beuve par la recherche avisée du document significatif, mais du Sainte-Beuve moins *une certaine âcreté dans le sang* qui prédispose peu à la sérénité idéale de la critique.

* * *

ELEMENTS DE PHILOSOPHIE, par J. Maritain. In-8, de XVI-214 pages. Chez Téqui, à Paris (82, rue Bonaparte).

Dans les *Eléments de Philosophie* dont il a entrepris la publication, et qui formeront un *manuel* préparant à la seconde partie du baccalauréat, M. Jacques Maritain s'est donné pour but d'exposer fidèlement — selon une mode de présentation moderne et en tenant compte des systèmes et

des théories qui occupent la pensée depuis trois siècles — la doctrine d'Aristote et de saint Thomas, que l'Eglise fait un devoir aux maîtres chrétiens de proposer à leurs élèves. Le premier fascicule qui paraît aujourd'hui est consacré tout entier à une *introduction générale* qui montre la genèse, l'ordre et l'enchaînement des grands problèmes philosophiques, et qui donne une idée d'ensemble de la *philosophia perennis* comme de la position originale et éminente qui caractérise la philosophie scolastique par rapport aux divers systèmes modernes. En initiant progressivement les élèves à la spéculation philosophique, cette introduction précise en même temps pour eux certains points importants de la doctrine et du langage thomistes, en ce qui concerne en particulier les notions d'*essence*, de *substance* et d'*accident*, de *puissance* et d'*acte*, qui embarrassent si souvent les débutants, faute d'un exposé suffisamment clair et synthétique. En attendant la publication des prochains fascicules, l'*introduction générale* permettra aux professeurs de construire leur cours entier sur le plan qu'elle indique. Elle constitue d'autre part une initiation à la philosophie et à la terminologie scolastiques assez complète pour permettre aux lecteurs non spécialement philosophes d'aborder directement la lecture de la *Somme théologique*. Notons que la présentation typographique a été l'objet de soins spéciaux, et comporte, du point de vue de la clarté, des améliorations remarquables sur ce qui a été fait jusqu'à présent.

* * *

LE CHEMIN DE LA VICTOIRE, par Louis Madelin. 2 volumes. — Chez Plon-Nourrit, à Paris (8, rue Garancière).

Ces deux volumes trouveront leur place dans toutes les bibliothèques de France et aussi chez tous les Canadiens qui aiment le *vieux pays*. Ce sont des documents précis et éloquents, vrais *memento* véridiques de la récente guerre. Rompant avec la tradition, d'ailleurs vraiment injuste, des mémorialistes de ces dernières années, l'éminent historien n'a pas cru devoir se borner à parler de l'oeuvre accomplie par les soldats et par leurs chefs. Sans cesse, il a appuyé l'héroïsme de ceux-ci sur l'énergie inlassable dont fit preuve la grande foule. A ce titre, *Le chemin de la Victoire* sera très remarqué.

* * *

Les origines de la paroisse de Saint-Laurent

DANS L'ILE DE MONTRÉAL

CE qu'est la cellule pour l'être vivant, la paroisse l'a été et l'est encore pour la nationalité canadienne-française. Détaché du vieux tronc de l'arbre de France, alors que celui-ci était en pleine sève de vie catholique, et transplanté sur nos terres nouvelles, où de si puissantes forces naturelles l'attendaient, le rameau de peuple que nous sommes a reçu, sur les rives de notre grand fleuve, tous les soins dont il convenait qu'il fût entouré. L'Eglise, en particulier, a veillé sur sa croissance. L'institution paroissiale, qui avait fait l'*ancienne* France, a également assuré l'existence et le progrès de la *nouvelle*.

Quand Maisonneuve jeta, au pied du mont que Cartier avait dénommé royal, les fondations de Ville-Marie (1642), son premier souci fut de construire une chapelle. Cette première maison de Dieu ne tarda pas à devenir trop étroite. La chapelle de l'hôpital de Jeanne Mance servit à sa place, quelques années plus tard, au culte paroissial, et cela jusqu'en 1678. Le Père Vimont, le jésuite pionnier, fut le premier desservant. En 1657, M. Souart, prêtre de Saint-Sulpice, lui succédait, en qualité, cette fois, de curé. La paroisse de Montréal, dès lors placée sous le vocable de Notre-Dame, comprenait tout le territoire de l'île. Celui de la paroisse actuelle de Saint-Laurent, dont il est question dans cette modeste étude, fut ainsi, à l'origine, sous la juridiction du curé de Notre-Dame de Montréal. Dans notre île, comme partout ailleurs au Canada, à cette époque, le défrichement se faisait assez lentement. Les colons qui venaient de France étaient peu nombreux, et puis les redoutables incursions des Iroquois

paralysaient nécessairement bien des choses. Qu'on se rappelle seulement le fameux *massacre de Lachine* en 1689 (nuit du 4 au 5 août).

Au début du dix-huitième siècle, notre population, disséminée sur une très vaste étendue, avait,on le comprend, passablement à souffrir du fait de l'insuffisance et de l'irrégularité des services religieux. Avec le temps, naturellement, les choses se sont améliorées. Et pourtant même nos arrières grand'pères ont connu un temps où, non seulement l'on ne savait pas ce que c'est qu'une auto, mais où l'on ignorait pratiquement les voitures à chevaux. On allait à la messe à pied et en souliers de boeuf, quand on ne les enlevait pas pour ne pas les user et qu'on ne marchait pas pieds nus des milles et des milles ! C'était l'âge héroïque !

Dès l'année 1700 cependant, pour en venir tout de suite au sujet qui nous occupe, notre côte *Saint-Laurent*,alors appelée côte *Saint-Michel*, était défrichée, et, quatre ans plus tard, c'était le tour de la côte *Notre-Dame-de-Vertu*. Peu de temps après, la côte *Notre-Dame-de-Liesse* servait de débouché à Lachine. L'année suivante, un chemin public conduisait de la côte *Notre-Dame-de-Liesse* à la côte *Saint-Laurent*. En fait, la fondation de la paroisse proprement dite de Saint-Laurent remonte à 1720, mais il en avait été question dès 1702.

C'est vers 1702, disons-nous, qu'on songea à détacher Saint-Laurent de Notre-Dame (de Montréal). Nous en trouvons la preuve dans un mémoire au roi Louis XIV de l'intendant Champigny: " On a été obligé, écrit-il, cette année (1702), d'augmenter cinq cures, savoir une au haut de l'île de Montréal, une autre sous le titre de Saint-Laurent... tous ces lieux étant établis depuis deux ans, et si les habitants de ces terres n'avaient pas la consolation d'avoir des curés, ils déserteraient et n'y voudraient plus demeurer. " Quatre

années toutefois devaient s'écouler avant que l'on pût commencer de mettre cette idée à exécution.

En 1706, les " Messieurs " de Saint-Sulpice construisirent une chapelle en pierre dans la côte *Saint-Laurent,* près du chemin de la ville appelé *Petite Montée Sainte-Catherine.* Cette chapelle devait desservir les colons établis entre le Mont-Royal et la rivière des Prairies. Un de ces " Messieurs " y venait dire la messe tous les dimanches. Mais les baptêmes, mariages et sépultures se faisaient encore à Notre-Dame. Ce fut ainsi jusqu'en 1720. Avoir une desserte, c'était déjà un avantage. On comprend cependant que cela ne donnait pas complète satisfaction. La population augmentant en nombre et les baptêmes, mariages et sépultures devenant en proportion plus fréquents, on imagine avec quelles difficultés, surtout en hiver, par des chemins impraticables, nos gens devaient aller, jusqu'à Notre-Dame, quérir le prêtre chaque fois qu'ils en avaient besoin.

En 1718, les habitants de Saint-Laurent présentèrent à M. le supérieur de Saint-Sulpice une supplique pour avoir un prêtre résident. M. le supérieur acquiesça à leur demande, et, aussitôt, on construisit un presbytère en bois, tout à côté de la chapelle élevée en 1706. Cette chapelle ne paraît pas avoir été bientôt remplacée. Mais on dut lui faire subir d'importantes modifications ou réparations, puisque, lors de l'érection de la paroisse, le 1er octobre 1720, on jugea qu'il convenait de la bénir de nouveau. C'est en cette circonstance qu'on plaça officiellement la paroisse sous le patronage du glorieux martyr saint Laurent.

Le premier curé fut un prêtre de Saint-Sulpice, M. François Séré. Le 15 octobre 1720, M. Séré inscrivait le premier acte — une sépulture d'enfant — dans le premier registre de la localité. Il ne fut pas longtemps, deux ans seulement (1720-1722), en charge de la paroisse. Son successeur, M.

Pierre de Minniac, autre prêtre de Saint-Sulpice, ne passa, lui aussi, que trois ans (1722-1725) à la tête de la nouvelle paroisse. En 1725, il était remplacé par un troisième sulpicien, M. Joseph Hourdé, qui administra cinq ans (1725-1730).

M. le curé Hourdé, voyant la population augmenter, dut songer à reconstruire sur des bases plus étendues son établissement religieux. Mais, comme il arrive souvent en pareille occurrence, des difficultés surgirent entre les gens de la côte *Saint-Laurent* et ceux de la côte *Vertu* au sujet du site de la future église. Chacun voulait l'avoir à sa porte ! Ceux de *Vertu,* par exemple, prétendaient qu'elle fût placée à *Vertu* même, sur la terre qui est aujourd'hui la propriété de M. Victor Saint-Aubin (qui l'a eue de son beau-père M. Laurent Meilleur). Ceux de *Saint-Laurent,* naturellement, tenaient à la garder plus près d'eux. M. Hourdé partagea ainsi le différend. Il fit mesurer la distance qui séparait les deux sites et plaça l'église à égale distance des deux. C'était sur la terre d'un M. Paiement dit Larivière. L'emplacement coûta à la fabrique 165 louis (1728). C'est l'endroit où se trouve le temple actuel. Toutes ces difficultés retardèrent la construction qui ne fut commencée qu'en 1732, sous l'administration du curé Jacques Le Tessier. [1]

Cette construction d'église se fit dans des circonstances particulières, dont il est intéressant de préciser la nature. Le grand vicaire du temps, M. Jean Lyon de Saint-Féréol, avait prescrit aux habitants de s'assembler chacun dans leur côte et de choisir les délégués qui seraient chargés de répartir entre tous les paroissiens les sommes à verser ou les travaux à exécuter de façon que chacun fournît sa quote-part. En fait, il ne fut guère question de donner de l'argent. On en

---

[1] Deux autres sulpiciens, M. Jean Matis et M. Pierre-Thomas Ruffin de la Marandière, avaient administré la paroisse, après M. Hourdé, de 1730 à 1732.

avait si peu ! On s'arrêta au projet, plus pratique, de demander à chaque paroissien quelques journées de travail pour charroyer les matériaux de construction ou les mettre en oeuvre. Et encore, durant la corvée, tous étaient nourris aux dépens du curé. Les ouvriers, eux, maçons, charpentiers ou menuisiers, furent payés par Saint-Sulpice. Le coût s'éleva à 2,000 livres (environ 400 dollars). En 1735, le 10 août, jour de la fête de saint Laurent, patron de la paroisse, la nouvelle église était solennellement bénite.

De 1735 à 1790, cinq autres sulpiciens furent successivement en charge de la cure de Saint-Laurent : M. Jean Matis — pour la deuxième fois — (1735-1755) ; M. Pierre Sartelon (1755-1758) ; M. Jean-Baptiste Reverchon (1758-1759) ; M. Jean-de-Dieu-François Robert (1759-1769) ; et M. Jean Beauzèle (1769-1790). M. Beauzèle fut le onzième et le dernier sulpicien curé de Saint-Laurent. Il mourut le 24 juin 1790. Ses restes mortels reposent sous le sanctuaire de notre église.

Les prêtres de Saint-Sulpice ont donc été les premiers curés ou les premiers missionnaires de notre paroisse. Leurs travaux et leurs mérites n'ont peut-être pas été assez reconnus. Ces excellents prêtres n'ont jamais compté avec les privations de toutes sortes. Leur zèle et leur dévouement sont au-dessus de tous les éloges. Il y a lieu de s'étonner qu'un monument quelconque ne soit pas en place, quelque part aux abords de notre église, qui dise aux générations qui montent à la vie ce que nous leur devons de gratitude et de reconnaissance. Exprimons le voeu qu'on y pense un jour.

A M. Beauzèle succéda M. Joseph-Benjamin Keller, le premier prêtre séculier qui ait desservi Saint-Laurent. Il ne passa qu'un an à ce poste. En 1791, il était nommé curé de Lachine. Il fut plus tard curé à la Malbaie, à Saint-Jean-Port-Joli et à Sainte-Elisabeth de Joliette. Il mourut en 1836. Pour remplacer M. Keller, Mgr Hubert, évêque de

Québec, nomma M. Charles-François Perrault, qui fut curé de Saint-Laurent de 1791 à 1794 et y mourut. M. Joseph-Mathurin Bourg, prêtre acadien, lui succéda et mourut à Saint-Laurent en 1797. Ses restes reposent à côté de ceux de M. Beauzèle. Après, vint M. François-Joseph Cazeneuve, qui fut, lui, vingt ans, de 1797 à 1817, curé de Saint-Laurent, et y mourut. Sous l'administration de M. Cazeneuve, on eut, en 1806, à réparer des dommages considérables causés à la voûte de l'église par un coup de tonnerre. Le curé Cazeneuve vit aussi à agrandir et à décorer le temple sacré. En 1816, il reçut la visite pastorale de Mgr Panet, coadjuteur de Québec, alors en tournée du côté de Montréal. C'est sous M. Cazeneuve, de 1814 à 1816, que M. Ducharme, futur fondateur du séminaire de Sainte-Thérèse, fut vicaire à Saint-Laurent. M. Cazeneuve mourut en 1817 et fut inhumé dans l'église qu'il administrait depuis vingt ans. Mgr Plessis, évêque de Québec — car Montréal et sa région étaient toujours sous la juridiction de Québec à cette époque — nomma à Saint-Laurent, pour remplacer M. Cazeneuve, M. Ignace-Raphaël Leclerc, qui fut curé de 1817 à 1826, puis se retira à Montréal et y mourut en 1833.

Un événement de haute importance dans la vie de la paroisse a marqué l'administration de M. Leclerc. Dès sa première année, il fit donner à la fabrique, par les Messieurs de Saint-Sulpice, une pièce de terre, sise à trois minutes de l'église, du côté nord. Il y construisit une chapelle devant servir de reposoir à la procession de la Fête-Dieu. Il obtint aussi bientôt l'autorisation d'y dire la messe à certains jours de fête. On y vit longtemps, dans deux niches extérieures, une statue de la sainte Vierge et une autre de saint Joseph. La façade de cette chapelle du reposoir n'avait qu'une porte d'entrée, ce qui lui donnait un aspect assez curieux. Des fenêtres cintrées, percées dans les murs latéraux, laissaient passer plu-

tôt parcimonieusement la lumière. Enfin,la chapelle avait son clocher et deux tourelles surmontées chacune d'une croix. Lors des épidémies de choléra de 1832 et de 1854, plusieurs victimes du fléau y furent inhumées. [2]

A M. Leclerc succéda, comme curé, M. Louis-Marie Lefebvre, qui ne passa que deux ans à Saint-Laurent, de 1826 à 1828, fut ensuite curé de Sainte-Geneviève quarante-quatre ans, de 1828 à 1872, et mourut dans cette dernière paroisse, regretté de tous. Son administration à Saint-Laurent se termina brusquement et tristement. Par ordre du premier évêque de Montréal, Mgr Lartigue, alors coadjuteur de Québec, l'église fut fermée. Voici dans quelles circonstances se produisit ce regrettable événement. Le presbytère, bâti en 1718, était devenu presque inhabitable. Tous les paroissiens s'accordaient à reconnaître qu'il fallait reconstruire. Mais la fameuse question du site se posa de nouveau. L'emplacement qu'occupait l'ancienne demeure curiale était, au dire de plusieurs, trop rocailleux. D'autres opinaient qu'on n'avait pas à changer de site. Il s'agissait d'une différence de cent pieds, les uns tenant pour l'ancien site, les autres voulant placer la nouvelle construction à l'endroit où se trouve aujourd'hui la croix de pierre en avant de l'église. Deux partis se formèrent, les esprits s'échauffèrent, il y eut des chicanes et même des rixes. Les femmes elles-mêmes s'en mêlèrent. Bref, il n'y eut pas moyen de s'entendre. M. le curé Lefebvre convoqua des assemblées qui n'aboutirent pas. La dernière convocation n'eut pas de suite. Il y eut bagarre avant que l'assemblée ne fût commencée. Très ennuyé, le curé s'adressa à l'évêque. Mgr Lartigue vint en personne présider une dernière réunion paroissiale. Malheureusement, quelques paroissiens

---

[2] Cette chapelle a été démolie en 1913, pour faire place à l'*académie Saint-Alfred*. Les ossements qui reposaient sous le sol ont été, à cette occasion, transportés dans la cave de l'église actuelle.

trop excités allèrent jusqu'à manquer gravement aux égards dus au premier pasteur du diocèse. Mgr Lartigue crut de son devoir de jeter l'interdit sur l'église. On était au 20 décembre 1828. C'est là, nous l'avons dit, un événement bien regrettable et qui jette une ombre disgracieuse sur l'histoire de Saint-Laurent. Il montre que la paix et l'harmonie ne sauraient durer si, de part et d'autre, on ne sait pas s'imposer quelques sacrifices. L'église resta fermée au culte pendant neuf mois, du 20 décembre 1828 au 20 septembre 1829. M. Théophile Durocher, un jeune prêtre ordonné en mars 1828, qui devait mourir curé de Beloeil en 1852, ayant été chargé par l'évêque de tenter d'apaiser les gens, réussit à régler le différend. L'ordre se rétablit et l'église fut réouverte à l'automne de 1829.

En cette même année 1829, sitôt l'église rendue au culte, M. Jean-Baptiste Saint-Germain, qui avait été précédemment curé de Sainte-Anne-des-Plaines, puis de Terrebonne, prenait charge de la paroisse de Saint-Laurent. Né en 1788 (à Boucherville) et ordonné en 1811, M. Saint-Germain était dans toute la force de l'âge à son arrivée dans sa nouvelle cure. Il devait passer trente-quatre ans à la tête de la paroisse, de 1829 à 1863. Ses hautes qualités d'esprit et de coeur lui ayant tout de suite gagné de la part de ses paroissiens une affection qui ne se démentit jamais, son administration fut des plus heureuses. L'on peut dire qu'elle a assuré le progrès de Saint-Laurent, mieux qu'aucune autre, dans l'ordre matériel aussi bien que dans l'ordre spirituel. Le nouveau curé se logea d'abord dans la maison d'école, aujourd'hui la vieille partie du couvent. Dès l'année suivante, soit en 1830, on construisait un nouveau presbytère. Désormais, la paix régnait dans la paroisse. En 1834, comme il fallait, de l'aveu de tous, faire à l'église des réparations considérables, et que d'ailleurs les paroissiens eux-mêmes la trouvaient trop petite, on demanda à l'évêque de Québec, Mgr Signay, l'autorisation de recons-

truire tout en neuf. Cette autorisation ayant été accordée, le 10 août 1835, un siècle après la bénédiction de l'ancienne église, on se mettait en frais de construire celle qui devait la remplacer et qui est l'église actuelle. Mgr Lartigue, auxiliaire de Québec pour la région de Montréal, vint bénir la première pierre du nouvel édifice. L'année suivante, en octobre 1836, on y célébrait la messe. Enfin, le 23 mai 1837, Mgr Lartigue, devenu évêque titulaire de Montréal, entouré de plus de quarante prêtres et au milieu d'un grand concours de peuple, consacrait solennellement la nouvelle église. Fait digne de remarque, lors de la construction de la première église, les gens n'avaient rien pu donner, mais cette fois ils soldèrent les frais de la construction en deux ans. L'année suivante, une souscription publique volontaire permettait l'acquisition de deux cloches, l'une de 1928 livres et l'autre de 525, dont le coût s'éleva à plus de 1,700 francs. La paroisse était évidemment en pleine voie de prospérité. En 1841, elle reçut la visite de Mgr de Forbin-Janson, le célèbre évêque-missionnaire, qui parcourait alors le Canada français et y prêchait des retraites. En souvenir de son passage, une grande croix en bois fut érigée en face du presbytère. En 1870, on l'a remplacée par une croix en pierre.

Le grand événement de l'administration de M. le curé Saint-Germain, ce fut, en 1847, l'établissement dans sa paroisse des deux communautés de Sainte-Croix, celle des religieux et celle des religieuses, qui sont aujourd'hui encore l'orgueil et la principale cause de prospérité de Saint-Laurent. A cause de son importance, il convient d'y insister quelque peu.

Dès 1732, Saint-Sulpice avait fait bâtir, au nord de l'église alors en construction, une maison pour y recevoir les Soeurs de la Congrégation, chargées de donner l'instruction aux jeunes filles de la paroisse. En 1824, cette maison tombait en ruines, et,naturellement, les élèves se firent plus rares.

Les difficultés par lesquelles on passait — et qui devaient se terminer si tristement, ainsi que nous l'avons dit, sous M. Lefebvre — ne permirent pas à M. le curé Leclerc de reconstruire la maison des Soeurs. Celles-ci se décidèrent à partir. En arrivant dans la paroisse, M. Saint-Germain comprit tout de suite qu'il fallait combler le vide qu'avait causé ce départ. Il chercha à faire revenir les filles de Marguerite Bourgeoys mais ne réussit pas, les Soeurs étant incapables de répondre à toutes les demandes. Dans l'espoir cependant de voir ces dignes religieuses revenir un jour, M. Saint-Germain fit quand même, en 1844, construire une nouvelle maison des Soeurs. D'autre part, si les filles avaient eu déjà des religieuses pour les instruire et les éduquer, les garçons, à Saint-Laurent, n'avaient jamais eu jusque-là que des maîtresses d'école. En 1847 c'était une demoiselle Decelles qui dirigeait les classes dans une modeste maison (aujourd'hui la propriété de Mme veuve Arthur Goyer). Le bon curé Saint-Germain était désireux de trouver des religieux et religieuses pour enseigner ses enfants de l'un et l'autre sexe.

Or, précisément, à cette époque, les religieux et les religieuses de Sainte-Croix avaient, à Notre-Dame-du-Lac, dans l'Indiana, aux Etats-Unis, un double établissement, où jeunes gens et jeunes filles recevaient un enseignement distingué. M. Saint-Germain, avec l'autorisation de Mgr Bourget, se rendit à Notre-Dame de l'Indiana, accompagné de M. Clément Aubry, un fils de Saint-Laurent, qui était alors curé de la Rivière-des-Prairies, et fit visite au supérieur des religieux et religieuses de Sainte-Croix, le Père Sorin, pour lui demander de lui venir en aide à Saint-Laurent. Ne le pouvant pas, le digne supérieur mit le zélé curé en relations avec le Père Moreau, le fondateur et le supérieur général de la double famille de Sainte-Croix, en résidence au Mans, en France. Cette fois, les négociations aboutirent. Revenant

d'un voyage en Italie et en France, Mgr Bourget s'embarquait au Havre, le 1er mai 1847, amenant avec lui, entre plusieurs religieux de divers ordres, deux Pères, huit Frères et quatre Soeurs des communautés de Sainte-Croix. Le 27 du même mois, Saint-Laurent faisait aux nouveaux venus l'accueil le plus sympathique. Les Pères et les Frères furent logés dans la modeste maison d'école que dirigeait Mlle Decelles et les Soeurs entrèrent immédiatement en possession de la maison construite en 1844 pour le retour éventuel des Soeurs de la Congrégation. Le curé Saint-Germain n'aurait-il rien fait autre chose pour sa paroisse qu'il mériterait de la part des paroissiens du temps ou de ceux qui leur ont succédé une reconnaissance profonde. [3]

---

[3] Bien que ce ne soit pas le lieu peut-être de raconter dans tous ses détails l'histoire de ces deux communautés, nous croyons devoir ajouter à notre texte quelques notes sur leur développement. Les deux instituts de Sainte-Croix, comme nous l'avons dit plus haut, ont été fondés au Mans, France (département de la Sarthe), par le Père Basile-Antoine Moreau, missionnaire apostolique,celui des religieux en 1820 et celui des religieuses en 1841. C'est le fondateur lui-même, à la demande de M. Saint-Germain, fortement appuyé par Mgr Bourget, qui envoya les premières recrues à Saint-Laurent en 1847.

Les Pères et les Frères s'installèrent dans la maison d'école. Le premier supérieur fut le Père Vérité. Il avait avec lui un autre Père et huit Frères. La première année, on eut trente externes ; l'année suivante, bon nombre d'externes et dix pensionnaires. Deux autres Pères arrivèrent à l'été de 1848, dont le Père Rézé, qui remplaça le Père Vérité et fut supérieur ou provincial pendant un quart de siècle à Saint-Laurent. Dès 1848, M. le curé Saint-Germain donna aux religieux le terrain sur lequel est construit le collège. On obtint une charte civile, "permettant l'instruction primaire, agricole et industrielle ", en 1849. Ce n'est que dix ans plus tard (en 1860-1861) que la première classe de latin régulière fut organisée sous la direction du Père Gastineau. Le Père Rézé avait enseigné cependant le latin, quelques années auparavant, à quelques élèves, mais privément. On considère le Père Rézé (2e supérieur), à cause de cela et aussi parce qu'il en organisa la partie matérielle, comme le vrai fondateur du collège. En 1862, la charte primitive fut modifiée et l'*académie industrielle* devint le *collège de Saint-Laurent* avec tous les privilèges reconnus aux collèges classiques. Vers 1871, un cours commercial et

Il avait été entendu avec Mgr Bourget qu'advenant la mort de M. Saint-Germain, les Pères de Sainte-Croix prendraient charge de la paroisse. En attendant, et jusqu'à sa mort, ils se firent un devoir de l'assister avec autant de zèle que de respect. En 1857, l'un d'entre eux, le Père Véniard, natif de France, fut officiellement nommé vicaire. En 1863, Mgr Bourget, en remettant une médaille du Saint-Père à M. Saint-Germain, rendit expressément hommage au mérite qu'il avait eu, entre plusieurs autres, de doter sa paroisse de ces deux communautés. Le 3 décembre de la même année, à 75 ans d'âge, 52 ans de prêtrise et 34 ans d'administration curiale à Saint-Laurent, le vénéré M. Saint-Germain était rappelé à Dieu. Ses restes mortels, à lui aussi, reposent sous le

---

un cours classique se donnant exclusivement en anglais furent ajoutés aux cours donnés en français. On eut ainsi quatre corps distincts. Tout récemment, en juin 1920, il a été décidé de retrancher les cours anglais. Ce qui n'empêche pas, cependant, qu'on enseigne l'anglais aux deux cours commercial et classique et qu'on prépare les élèves aux écoles spéciales annexées à l'Université de Montréal. En 1869-1870, on comptait 280 élèves, dont 20 environ suivaient les cours de latin. En 1920-1921, 360 élèves sont au cours commercial et 200 au cours classique. Le collège actuel, édifice imposant, a été achevé en 1896.

Les Soeurs de Sainte-Croix, à leur date de fondation au Mans en 1841, se sont appelées les Soeurs Marianites de Sainte-Croix. La mère Marie-des-Sept-Douleurs fut, sous la direction du Père Moreau, leur fondatrice. Leur but, c'est l'enseignement. Quatre Soeurs, nous l'avons dit, arrivèrent à Saint-Laurent en 1847 (Marie-du-Sauveur, Marie de Jésus-Mourant, Marie-du-Désert et Marie-d'Egypte). La fondatrice, Mère Marie-des-Sept-Douleurs, vint elle-même à Saint-Laurent en 1849, et elle passa quatorze ans au Canada. De 1847 à 1882, la maison de Saint-Laurent relevait, pour l'administration, de la maison-mère du Mans. 8 missions, pendant ce temps, essaimèrent de Saint-Laurent. Le 3 décembre 1882, un bref de Léon XIII détachait, à la demande de feu Mgr Fabre, la fondation canadienne du tronc principal. Saint-Laurent devint maison-mère. L'établissement, depuis, a constamment prospéré. Actuellement, 56 maisons de l'Institut, répandues en 12 diocèses, sont nées et dépendent de Saint-Laurent. La maison-mère reçoit chaque année environ 300 jeunes filles. Le couvent, comme le collège, est un magnifique édifice. Les citoyens de la localité en sont justement fiers. — *Note de l'auteur.*

sanctuaire de l'église Saint-Laurent. Son souvenir vit encore dans tous les esprits et il y vivra longtemps. [4]

Les Pères de Sainte-Croix prirent alors charge de la paroisse, et le Père Véniard, qui était déjà vicaire de M. Saint-Germain depuis six ans, fut nommé curé. On note, sous son administration (1863-1876), l'installation d'un orgue, en arrière de l'autel principal à la hauteur du jubé, et la reconstruction d'un clocher, détruit par l'ouragan le 7 septembre 1874. En 1876, le Père Véniard, né en 1827 à Entremont (dép. de l'Orne, en France), fut appelé par ses supérieurs à la cure de Besançon (Fort Wayne—Etats-Unis). Il devait mourir en 1893.

Le Père Philippe Beaudet, canadien, né à Lotbinière en septembre 1843, qui avait étudié à Nicolet et à Saint-Laurent, était entré dans la congrégation de Sainte-Croix en 1865 et avait été ordonné prêtre en 1868. Il succéda au Père Véniard. Il devait administrer la paroisse durant vingt ans (1876-1896) et y mourir. Peu après son entrée en fonction, le Père Beau-

---

[4] Cinq ans après son arrivée à Saint-Laurent, en 1834, quand il fut question de nommer un coadjuteur à Mgr Signay, évêque de Québec, on proposa à Rome le nom du curé Saint-Germain. Mgr Henri Têtu en fait mention dans son livre *Les évêques de Québec*, à la page 553. Mgr Lindsay, le savant archiviste de Québec, a même raconté que la Congrégation de la Propagande avait d'abord choisi M. Saint-Germain, mais que, sur l'intervention du grand-vicaire Maguire, de Québec, c'est le grand-vicaire Turgeon, aussi de Québec, qui fut définitivement élu. De même, en 1837, alors qu'on parlait de donner un coadjuteur à Mgr Lartigue, évêque de Montréal, le nom de M. Saint-Germain fut de nouveau mis de l'avant. Il semble bien qu'il était le candidat des sulpiciens, dont, en tout cas, il était l'un des amis et l'un des commensaux les plus fidèles. Cette fois encore un autre fut définitivement choisi et ce fut le grand Mgr Bourget. Il paraît qu'une fois de plus, en 1847, à l'érection du diocèse d'Ottawa, il fut question de M. Saint-Germain pour occuper le nouveau siège. C'est le Père Guigues, des Oblats, qui fut l'élu. Il n'en reste pas moins vrai que, par trois fois, M. Saint-Germain a *failli* être évêque ! Il convenait de le faire remarquer dans une étude sur Saint-Laurent. — Note de la *Revue canadienne.*

det ouvrait un nouveau cimetière dans la partie la plus reculée du terrain laissé à l'usage du curé. En 1878, on répara le second clocher. Six ans plus tard, en 1884, les deux clochers furent rasés, les tours refaites à neuf et élevées jusqu'à la hauteur de 120 pieds, la façade reconstruite en pierre à bosses avec encadrement de pierres taillées pour les ouvertures et les angles des tours. L'édifice présentait ainsi, à l'extérieur, un fort bel aspect. Mais l'intérieur laissait à désirer, le temps ayant fait son oeuvre. Tout était noirci, et surtout, en hiver, il y faisait très froid. La dette contractée étant considérable, il fallut cependant attendre quelques années avant de restaurer. On s'y décida en 1894, et on effectua, pour cela, un emprunt de $15,000. La voûte fut complètement refaite et peinte en blanc avec des filets d'or aux moulures des arceaux. Les colonnes furent toutes ornées de chapiteaux. Le nombre des bancs fut notablement augmenté. L'orgue fut transporté dans la grande tribune du pied de l'église. Les petits autels furent renouvelés complètement et le grand partiellement. De même, la sacristie fut agrandie et on installa un appareil de chauffage à l'eau chaude alimenté par deux fournaises placées dans le sous-sol. Ces divers travaux s'achevaient et l'on avait fixé la cérémonie de l'inauguration au 16 janvier 1896, quand, en six jours, une congestion de poumons emporta, le 13 janvier, le dévoué et zélé Père-curé. Ses funérailles eurent précisément lieu le 16 janvier. Tous les anciens de Saint-Laurent se rappellent encore la bonne et sympathique figure du Père Beaudet. " D'un physique engageant et d'une éloquence solide, a-t-on écrit de lui,[5] il avait dispensé la parole sacrée pendant vingt ans sans lasser ses auditeurs. Tous aimaient à le voir en chaire et à entendre ses instructions marquées au coin d'une grande piété. Il savait

[5] Voir *Montréal à la fin du XIXe siècle*, page 511.

consoler ceux qui, dans la peine, venaient à lui. Ses avis étaient toujours inspirés par la plus tendre charité. Les qualités de son coeur égalaient celles de son esprit. Il s'était acquis l'estime de toutes ses ouailles par un zèle et un dévouement incessants. " Son corps repose, à Saint-Laurent, dans le cimetière de la congrégation, qui est contigu à celui de la paroisse.

Durant les cinq dernières années de sa vie, en même temps qu'il continuait d'être curé, le Père Beaudet était aussi provincial de sa communauté. Le Père Georges-Auguste Dion le remplaça à l'une et à l'autre charge. Il fut curé dix ans (1896-1906) ; mais il était encore provincial (avec une interruption d'un an) à sa mort, en 1918 (6 octobre). Le Père Dion était né à Montmagny (Saint-Pierre) en 1852. Entré dans la congrégation de Sainte-Croix à 22 ans, il a donné quarante-quatre ans de sa vie à sa communauté et à l'Eglise. Avant d'être curé de Saint-Laurent, il avait été professeur et supérieur du collège. De 1892 à 1896, il avait été procureur général de sa communauté à Rome. Sous son administration, comme sous celle de son successeur, le Père Crevier, la paroisse a continué de prospérer. Mais c'est là presque de l'histoire contemporaine. Nous ne croyons pas, dans notre modeste étude, devoir y insister. Nous tenons seulement à relater l'appréciation qu'a donnée la *Semaine religieuse* de Montréal du regretté Père Dion, au lendemain de sa mort (No du 4 novembre 1918) [6] : " Le Père Dion était évidemment, tout le monde le proclame, un homme de Dieu, un prêtre selon le coeur du Christ, un religieux modèle, un supérieur comme il s'en rencontre peu. Toujours calme et apparemment très maître de lui, prudent et réfléchi en toutes choses, bon et dé-

---

[6] Article de M. l'abbé Elie-J. Auclair.

voué jusqu'à l'oubli de sa personne et de ses aises, il jouissait, non seulement auprès de ses religieux, mais encore auprès de tous ceux qui venaient en contact avec lui, d'un prestige considérable, nous oserons même dire d'un prestige qui surprenait parfois ceux qui n'approchaient de lui et des siens qu'en passant, tant il faisait contraste, semblait-il, ce prestige, chez le Père Dion, avec la simplicité et la bonhomie de ses allures et de ses façons d'agir. Certes, il respirait la plus parfaite dignité, on le voyait bien tout de suite. Mais il avait l'air si bon et si doux qu'on aurait cru qu'il l'était trop pour avoir la main ferme. Et c'était tout le contraire qui était vrai. Le Père Dion était de ceux qu'on ne peut aimer qu'en les respectant beaucoup et en leur obéissant sans tarder, parce qu'ils ont l'art ou le talent de rendre l'obéissance facile à force de mettre du coeur et de l'âme dans leur commandement. Ce religieux vénérable, d'un abord pourtant réservé et plutôt froid, aimait profondément, on le sentait, ceux à qui il se donnait, parce qu'il aimait surtout les âmes, parce qu'il aimait en Dieu et pour Dieu."

Voilà, esquissées à grands traits, l'histoire des origines de Saint-Laurent et celle du zèle de ses curés. Il est impossible de n'y pas voir l'action de la Providence qui semble avoir veillé sur notre paroisse avec une attention qui ne s'est jamais démentie. C'est avec un légitime orgueil qu'aux étrangers qui passent nous montrons notre église, notre collège, notre couvent, nos académies, notre orphelinat des Soeurs Grises et notre maison des Soeurs de l'Espérance. Vieille de deux siècles exactement — 1720 - 1920 — notre paroisse est encore, grâce à Dieu, toute palpitante de vie catholique autant que de vie intellectuelle. Nous en sommes fiers et nous l'aimons. Pour un peu, nous nous affirmerions des privilégiés de Dieu et nous nous appliquerions le

mot du psalmiste : *non fecit taliter omni nationi!* Dieu, sûrement, n'a pas traité tout le monde comme il nous a traités ! Qu'il en soit à jamais remercié et béni de génération en génération !

Un fils de Saint-Laurent,

Armand GROU, c. s. c.

Le beau en sculpture

L'HOMME, toujours, eut la passion et le culte du beau. Dès les premiers âges du monde, il manifesta ce culte par l'imitation des êtres créés qu'il pouvait admirer dans l'univers. Il s'exerça donc à reproduire en relief les objets que lui offrait l'inépuisable nature. La représentation pure et simple lui suffit d'abord. Telle est chez les Egyptiens l'image de la plante, de l'animal et de la figure humaine, qui devient en outre une graphique conventionnelle. Plus tard, en Grèce, les idées se développent et l'art se perfectionne. Les sculpteurs ne se bornent plus à une simple imitation pittoresque, ils comparent les individus, copient les modèles, en tirent les formes les plus heureuses et composent des types. Puis ils taillent ces types dans le marbre ou les coulent dans le bronze, pour les rendre immuables et en quelque sorte immortels. Ainsi fut créé l'art sculptural, dont les productions charment si souvent le regard de l'homme.

La sculpture n'est donc pas un art créateur à la manière de l'architecture. Pour inventer elle s'inspire des formes naturelles, et c'est ce qui la fait considérer ordinairement comme un art d'imitation. " La sculpture, dit Charles Blanc,[1] est l'art d'exprimer des idées, des sentiments ou des caractères, par l'imitation choisie et palpable des formes vivantes. " C'est aussi l'art de traduire les sentiments au moyen d'éléments imaginés. Si l'imitation est souvent nécessaire au sculpteur, c'est comme moyen seulement. Il ne reproduit que pour concréter un idéal. Par la représentation de la plante,de l'animal, et spécialement de la figure humaine, où rayonne la vie, l'art du sculpteur se place au rang des plus

---

1 *Grammaire des arts du dessin.*

expressifs. Ces éléments fournissent à l'artiste des modèles qui, interprétés, lui permettent de traduire en des oeuvres charmantes les idées les plus variées. L'homme surtout présente, dans ses mouvements, ses attitudes et la manifestation de sa sensibilité, des beautés de forme et d'expression qu'on ne peut cesser d'admirer et qui permettent au sculpteur d'exprimer presque tous les sentiments de l'âme.

Les Grecs, qui ont excellé dans la sculpture comme dans l'architecture, ont laissé des modèles insurpassables de beauté plastique. " La sculpture grecque, dit Pellissier, [2] est et restera classique, parce qu'elle unit la vérité à l'idéal et qu'elle offre au suprême degré la pureté des lignes, la grâce des contours, le naturel, l'aisance, l'animation, la noblesse expressive des attitudes. "

L'objet principal de la sculpture, c'est le corps humain. Après avoir contemplé et reproduit certains éléments du monde créé, l'homme a retourné son admiration sur lui-même. Il a compris que la forme humaine, déterminée d'avance par la proportion et la symétrie, animée par l'expression et le mouvement, est, de toutes les formes vivantes, la plus parfaite et la plus capable de manifester la pensée et le sentiment. La statuaire naquit lorsque l'homme se mit à imiter son propre corps pour exprimer les idées qu'il voulait communiquer à ses semblables. Toutefois ce n'était là qu'un moyen d'expression. Mais bientôt l'artiste épris de la beauté corporelle s'en servit pour manifester le beau. La statuaire devint un art. Depuis, la plastique humaine a été l'objet d'une étude enthousiaste de la part des artistes. Les Grecs surtout y ont apporté une sorte de respect religieux. On eût dit qu'ils regardaient la beauté corporelle comme renfermant quelque chose de la beauté divine.

---

[2] *L'Art ancien.*

En faisant ainsi valoir l'esthétique de la forme humaine, le sculpteur s'en est constitué l'apologiste. Cependant, là ne s'arrête pas toujours sa pensée. Il travaille souvent aussi à la glorification des hommes de mérite en érigeant leurs statues sur les places publiques. Dans cette représentation de la valeur intellectuelle et morale se trouvent la part éducative et l'action civilisatrice de la statuaire. Les exemples de vertus que nous ont laissés les grands hommes se perpétuent ainsi à travers les siècles. Ils nous pénètrent de sentiments nobles et élevés. Combien de personnes, en traversant un jardin public, s'arrêtent soudainement devant une oeuvre de sculpture, et, après un regard admirateur, partent, le coeur remué de résolutions généreuses ! " Un statuaire, disait David d'Angers, est l'enregistreur de l'immortalité. " Et Victor Hugo, soulignant pour ainsi dire la pensée même de l'artiste, lui dédiait ces beaux vers :

Va ! que nos villes soient remplies
De tes colosses radieux !
Qu'à jamais tu te multiplies,
Dans un peuple de demi-dieux !
Fais de nos cités des Corinthes !
Oh ! ta pensée a des étreintes
Dont l'airain garde les empreintes,
Dont le granit s'énorgueillit.
Honneur au sol que ton pied foule !
Un métal dans tes veines coule,
Ta tête ardente est un grand moule
D'où l'idée en bronze jaillit. [3]

La statuaire revêt volontiers ses personnages du caractère héroïque. " Symboliser de hauts faits, de grandes vertus, d'idéales et sublimes pensées... voilà sa mission. Et c'est ce qui explique le parti que la religion a su en tirer. Elle lui a demandé, en quelque sorte, des monographies de ses saints,

[3] *Feuilles d'automne.*

afin d'en décorer les triforiums de ses cathédrales, d'en orner les tympans et les porches de ses églises. Et ces beaux personnages de pierre ou de marbre, gravement alignés dans un mystique recueillement, exprimant la vie intérieure et la poésie surnaturelle de l'âme, impressionnent en effet le peuple qui franchit le seuil sacré... La statuaire chrétienne devient ainsi un agent fécond de progrès moral et religieux. " [4]

Chez les Grecs, l'art se confondait, pour ainsi dire, avec la philosophie et la religion. Les sages et les artistes étaient mis sur le même rang. Tous les citoyens avaient le plus grand respect pour les statues des dieux. Socrate, fils d'un sculpteur, cisela lui-même un groupe des *Trois Grâces*. Platon regardait la beauté du corps comme la marque ordinaire d'un esprit sain. " L'indifférence d'une nation en matière de sculpture, dit Charles Blanc, accuse un vice dans l'éducation publique... Ce n'est pas être complètement religieux que de mépriser ou seulement négliger l'étude de la forme, qui est sortie des mains de Dieu si admirable, si harmonieuse, si profondément belle, que notre esprit suffit à peine à le comprendre et notre langage à le dire. "

Mais cette étude ne doit pas faire tomber dans le sensualisme. Parce que le corps humain est un chef-d'oeuvre, ce n'est pas une raison de le représenter dans toute sa nudité. Une telle reproduction de la beauté corporelle est de nature à ravaler la personne humaine plutôt qu'à l'élever. Du moment que l'art prend l'homme pour objet, il ne doit chercher à exprimer que ce qu'il y a de beau en lui : les formes les plus nobles du corps, le rayonnement de la vie, le reflet de l'âme sur la physionomie. Pour être suffisamment drapé, le corps ne perd rien de sa beauté. La statue de *Minerve* et la plupart des bas-reliefs du *Parthénon,* par Phidias, repré-

---

[4] L'abbé Hurel : *L'art religieux contemporain.*

sentent des personnages vêtus. Les autres sont en partie drapés. En sont-ils pour cela moins beaux et moins admirables ? Est condamnable surtout le nu complet, le nu troublant, qui ne peut être excusable, chez l'artiste, ni par le désir de révéler sa science de l'anatomie, ni par l'enthousiasme qu'excite en lui la beauté des formes humaines, puisque ces deux raisons n'empêchent nullement de couvrir ce qui doit l'être, ne fût-ce que par une draperie volante. " Les sculpteurs grecs de la meilleure époque, dit le Père Lacouture, [5] sans autre lumière que le tact exquis dont ils étaient doués, s'appliquèrnt à éviter dans leurs oeuvres tout ce qui pouvait provoquer les passions, afin que rien ne troublât l'admiration des spectateurs. Leurs oeuvres, loin de rien perdre à cette absence d'attraits inférieurs, y trouvent une supériorité de beauté qui a fait le ravissement des siècles. De nos jours malheureusement, le plus grand nombre des artistes (en Europe) méconnaissent cette vérité et suivent une voie opposée. Leur première préoccupation paraît être de parler aux sens le langage de la passion. " " Alors ce n'est plus la beauté qui charme, ajouterait Winckelman, c'est la volupté qui séduit. " Hégel s'exprime ainsi sur le même sujet: " La pudeur est un commencement de courroux intérieur contre quelque chose qui ne doit pas être. L'homme qui a conscience de sa haute destination intellectuelle doit considérer la simple animalité comme indigne de lui. Il doit cacher, comme ne répondant pas à la noblesse de l'âme, les parties du corps qui ne servent qu'aux fonctions organiques et n'ont aucune expression spirituelle. " [6] Quand il est esthétique d'ailleurs et qu'il laisse suffisamment voir ou deviner la forme corporelle, le vêtement apporte de la variété dans une oeuvre et lui aide à

---

[5] *Esthétique fondamentale.*

[6] Voir aussi *L'art et la morale,* par le Père Sertillange.

satisfaire aux conditions de la beauté. C'est ce que nous allons constater maintenant par l'étude du beau dans l'art du sculpteur.

Les qualités du beau appliquées à la sculpture se trouvent dans l'expression, la proportion, la variété, l'unité et l'harmonie. Et d'abord, disons-nous, dans l'expression. Pour nous donner l'émotion esthétique, une idée doit jaillir de l'oeuvre sculpturale. Le physique seul de l'homme n'a jamais suffi à inspirer une oeuvre vraiment artistique. Nous sommes trop habitués à voir la personne humaine vivante pour nous laisser émouvoir par sa représentation inerte. Il faut donc que la vie paraisse animer les formes du corps, qui ne sont, pour ainsi dire, que l'enveloppe de l'esprit. Le modelé de la physionomie surtout sera transfiguré par la vie intellectuelle et morale.

Les maîtres n'ont jamais perdu de vue cette alliance nécessaire de la forme et de l'idée, ce rapport étroit entre le corps et l'esprit. Phidias, par exemple, en sculptant son *Jupiter Olympien,* communiqua au visage du père des dieux l'expression d'une haute puissance, d'une aimable bonté et d'une douce sérénité. Dans son *Moïse,* Michel-Ange montre la force physique et morale unie à l'énergique sévérité qui caractérisa le législateur des Hébreux. Rude, dans son *Chant du départ,* exprime l'enthousiasme qui s'empare de tous, même des vieillards et des enfants, au cri d'alarme de la patrie. Cette expression et cette vie, il les obtient au moyen de l'attitude des personnages, de leurs gestes et du jeu de leur physionomie. La pierre semble crier, s'agiter, s'élancer vers l'ennemi. C'est que l'expression est ce qui anime et transfigure la matière. Plus cette expression est naturelle, majestueuse, élevée, plus l'oeuvre est digne d'admiration. " Les beaux-arts, a dit Joubert, ont pour seule noblesse et tous ne doivent avoir d'ambition que de faire imaginer des âmes par le moyen des corps. "

Pour que l'oeuvre sculpturale soit parfaite, la manifestation des sentiments élevés doit s'allier à la beauté des formes corporelles. Or la beauté des formes sculptées s'exprime par le caractère et l'idéalisation du modèle. Vus de près, les plus beaux sujets laissent toujours paraître quelque lacune. Il faut donc corriger les défauts observés dans les individus pour s'élever à la perfection idéale de l'espèce. Par exemple, qu'un artiste veuille sculpter un cheval. S'il a le désir de produire une oeuvre parfaite,il ira étudier le noble animal d'après nature. Il observera que tous les chevaux ne sont pas exactement semblables. L'un a la taille haute ou élancée, l'autre les membres lourds et trapus. Celui-ci se distingue par une crinière longue et fournie, celui-là par une tête élégante et altière. Mais tous ces chevaux ont des caractères communs qui les classent dans la race chevaline. L'artiste choisira parmi ces caractères ceux qui appartiennent à l'espèce et en composera un type qui se rapprochera le plus possible de la perfection qu'il a conçue.

Quand il s'agit de la forme humaine, la tâche est plus ardue, car ici la variété est presque infinie. Qui pourra énumérer les qualités, les physionomies et les expressions diverses qui se trouvent dans l'humanité? Aucun type ne peut donc représenter le genre humain. Mais l'art peut arriver à produire une figure qui exprime la beauté de l'homme, sa noblesse ou sa grâce. La méthode restera la même. L'artiste s'élèvera des qualités individuelles aux qualités génériques, par la comparaison de son oeuvre avec ce que la nature lui offre de plus beau et ce que son imagination lui inspire de plus parfait. Phidias et tous les grands sculpteurs ne cessaient d'étudier ainsi les meilleurs modèles. C'est par ce moyen qu'ils arrivèrent à un degré supérieur de perfection dans leurs ouvrages. " L'oeuvre de Phidias étant à la fois caractérisée et belle, a écrit Charles Blanc, elle était une oeuvre de

sculpture par excellence. En effet, le caractère, qui peut suffire à la peinture, ne suffit point à la statuaire. Il lui faut encore la beauté. Pourquoi? Parce que la statuaire, n'ayant pas d'autre moyen d'expression que la forme, ne peut à aucun prix la sacrifier. Tandis que les peintres, pour compenser l'altération des belles formes, ont à leur disposition le trésor des couleurs, l'éloquence de l'âme dans les yeux, la transparence du teint, toutes les apparences de la vie, toute la signification de la nature qui encadre leurs personnages, le sculpteur ne dispose que d'un marbre froid, d'un bronze dur, et ce bronze, ce marbre, sans la beauté des formes, ne sont plus qu'une disgrâce pesante, une offense matérielle qui s'impose au regard. " [7]

L'expression sculpturale n'admet pas l'exagération. Le mot statuaire est un dérivé de *stare—être debout.* Cette étymologie laisse assez entendre qu'une statue doit posséder un parfait équilibre. Et, pour que le regard ne soit pas offensé, cet équilibre sera non seulement réel,mais apparent. Il doit en être de lui comme de la solidité en architecture. Tout mouvement violent, exagéré, nuit à cette apparence de stabilité, de calme, de repos qui convient à une statue. Par conséquent,les situations que le sculpteur doit préférer sont celles qui expriment des actions peu compliquées, des passions contenues ou des états passifs de l'âme,par exemple l'orgueil d'une victoire, comme dans le *David* de Michel-Ange, l'humilité jointe au repentir, comme dans la *Madeleine* de Canova. Il n'en est pas de même dans le bas-relief. Ici, le sculpteur peut à son gré agiter les membres, déployer les draperies de ses figures. Le marbre qui les soutient corrigera tous les mouvements qui, dans l'espace, paraîtraient trop hardis.

Pour rester vraie et belle, la statuaire doit de même ban-

---

[7] *Op. cit.*

nir l'excès dans le jeu de la physionomie. Par exemple, l'admiration poussée jusqu'à la stupéfaction, la crainte devenue voisine de l'épouvante pourront peut-être un moment saisir les spectateurs, mais ce ne sera qu'aux dépens de la pureté des lignes et de l'effet soutenu. La dignité même du dieu ou du héros représenté n'est-elle pas une raison de garder à l'oeuvre une certaine sobriété de mouvement et d'expression? La divinité doit rester au-dessus des passions humaines et le héros conservera, même dans la douleur, sa force et sa grandeur d'âme.

La statuaire antique nous fournit également des modèles de retenue et de mesure dans la pose et l'expression. Les *Laocoon,* les *Niobides* nous montrent le paroxysme de la douleur tempéré par la modération des mouvements ainsi que par l'expression d'une admirable fermeté. On ne doit faire exception que pour deux ou trois oeuvres, comme le *Gladiateur combattant* et le *Discobole,* qui rachètent la violence du mouvement par la science de l'anatomie et le naturel du geste. "Condamné par les bornes de son art, dit encore Charles Blanc, à ne saisir qu'un instant du mobile spectacle de la nature, le sculpteur, plus encore que le peintre, doit choisir cet unique instant de manière que notre pensée y ajoute facilement ce qui a précédé et ce qui doit suivre. Puisque tout personnage de la peinture et de la statuaire est fatalement immobile et puisque la figure sculptée est encore plus immobile que la figure peinte,ne faut-il pas que notre imagination prête aux ouvrages de l'art le mouvement et la vie dont ils n'ont que l'apparence ? L'essentiel est donc pour l'artiste de mettre notre esprit en activité, de façon à nous faire voir par les yeux de la pensée ce que réellement nous ne voyons point. "

La statuaire ne saurait représenter le vice, qui est un type de laideur. Puisque le mal est un désordre, il est incompatible avec le beau, qui est la splendeur de l'ordre. La sta-

tuaire, qui immobilise l'action, ne peut s'abaisser à perpétuer le laid. Elle est donc heureusement condamnée à ne représenter, à ne symboliser que des oeuvres saines, des sentiments généreux,des idées nobles ou héroïques. Toutefois,il est permis au sculpteur d'exprimer des caractères bas et vils, au moyen d'êtres inférieurs ou de mélanges fantastiques de l'homme et de l'animal. Les Grecs, qui comprenaient excellemment l'art sculptural, inventèrent les faunes, les satyres et les centaures pour représenter les bas instincts de l'humanité. La bestialité introduite dans ces figures motive l'expression du vice et apporte le caractère là où ne pouvait être la beauté. Lorsque ces créations entrent dans un groupe où se trouve la figure humaine, comme dans le *Thésée vainqueur du Minotaure* de Claude Ramey, elles servent à faire ressortir la noblesse de l'homme déjà relevée dans cet exemple par les traits de l'héroïsme. Au moyen âge, les sculpteurs firent aussi usage d'êtres fabuleux ou fantastiques, pour symboliser le vice et l'antagonisme entre le bien et le mal. L'ornementation sculptée de cette époque nous offre une variété infinie de ces bêtes imaginaires. Le démon est représenté sous toutes les formes. Il est tantôt griffon, chimère ou sphinx, tantôt serpent, aspic ou dragon. Le symbolisme, dans l'art, peut donc excuser jusqu'à la représentation de monstres hideux.

La deuxième qualité du beau est la proportion. En sculpture, la proportion, il faut le remarquer, n'est pas libre, mais elle est imposé à l'artiste par la nature même de l'être qu'il représente. Le créateur a donné aux membres et aux organes de chaque espèce vivante des rapports de grandeur immuables, constants. Méconnaître ces rapports dans les oeuvres d'art serait évidemment s'éloigner du vrai, première condition du beau. La caricature seule a le droit de recourir à une sorte d'anamorphose, unique moyen d'atteindre son but, qui est de ridiculiser.

L'idée de proportion éveille nécessairement celle de comparaison, de relation, et, par suite, de commune mesure entre les différentes parties d'un tout. Nous avons vu qu'en architecture [8] l'unité de mesure est le module ou demi-diamètre de la colonne à sa base. Il fallait quelque chose de semblable, une règle, un *canon,* pour déterminer les proportions modèles du corps humain et guider les artistes dans leurs oeuvres. Les maîtres de l'art, chez les différents peuples, n'ont pas toujours été d'accord sur ce point et plusieurs systèmes ont été proposés.

Selon Prisse d'Avennes et Marchandon de la Faye, [9] les Egyptiens avaient choisi la main pour unité de mesure. Ce membre, paraît-il, est le seul qui grandisse constamment dans la même proportion avec les autres parties du corps. Mais comme la main entière fut considérée trop longue pour préciser toutes les grandeurs, les Egyptiens recoururent à l'un des cinq doigts, le médium. Plus tard, chez les Grecs, le canon des Egyptiens fut perfectionné par Phidias, Polyclète et les autres grands sculpteurs. Polyclète exécuta une statue modèle où il fixa avec soin les proportions du corps humain. Elle représentait un des gardes du roi de Perse armé d'une lance. Les artistes la regardaient comme faisant loi. " Les canons des rivaux de Polyclète, disaient-ils, étaient l'ouvrage de l'art, mais celui-ci est l'art lui-même. " Vitruve paraît avoir été le premier à prendre la tête comme unité de mesure du corps humain. " La tête, dit-il, depuis le bas du menton jusqu'au sommet, forme la huitième partie (de la stature). " Il fait remarquer aussi que l'homme, debout, les bras étendus en croix, se trouve avoir une hauteur égale à la largeur et peut être contenu dans un carré. Les modernes suivent géné-

---

[8] *Le beau en architecture — Revue canadienne,* mars 1918.

[9] *Histoire de l'art égyptien d'après les monuments.*

ralement le système de Vitruve, tel qu'il est exposé depuis la Renaissance dans les écrits des peintres, des sculpteurs et des anatomistes. Jean Cousin, surnommé le Michel-Ange français, a laissé le même canon dans ses ouvrages didactiques. D'après ce système, il y a trois longueurs de tête pour le tronc, y compris le cou, et quatre pour les jambes. La longueur du bras mesure trois têtes, et celle de la main, une face (trois quarts de tête). Il établit également les proportions de la tête d'adulte, qu'il divise en quatre parties égales ou quatre longueurs de nez. Enfin, il fait remarquer que le crâne, chez l'enfant, est plus grand que chez l'adulte, par rapport au reste de la tête. Des canons semblables, que l'on trouve dans les ouvrages spéciaux, rappellent la mesure des yeux, des oreilles, de la bouche et de toutes les parties du corps.

Plusieurs auteurs apprécient de plus les changements que subissent les proportions de la stature avec l'âge. Parmi eux, Watelet est l'un des plus clairs. Voici l'essentiel de son intéressante théorie. Les proportions de l'enfant ne sont pas le diminutif exact de celles de l'homme fait, et l'on ne peut représenter le premier en diminuant proportionnellement toutes les parties du second. La tête, par exemple, dans l'enfance, est beaucoup plus grosse, comparativement au corps, que dans les âges subséquents. A trois ans, cinq fois la longueur de la tête forme la hauteur de l'enfant. A quatre, cinq et six ans, sa hauteur est de six têtes et plus, pour arriver, dans l'âge fait, à huit têtes. La proportion de sept têtes et demie convient à un jeune homme à la fleur de l'âge et dont une éducation délicate n'a pas encore permis le développement complet. C'est ainsi que se trouve proportionné l'*Antinoüs*. Une hauteur de huit têtes pour la figure entière convient à la stature d'un jeune homme dans le plein épanouissement de ses forces et rompu aux exercices physiques. C'est celle qui a été

observée dans le *Gladiateur combattant*. L'âge viril se caractérise par des formes moins allongées. La statue de l'*Hercule Farnèse* a un peu plus de sept têtes et demie. Il semblerait que l'artiste a voulu faire sentir par cette petite diminution la consistance que laissent prendre aux hommes de cet âge des mouvements plus réfléchis et moins impétueux. L'approche de la vieillesse doit donner des formes encore plus trapues qui dénotent l'appesantissement des parties solides. Le *Laocoon* n'a que sept têtes et demie. Dans l'âge extrême, le dépérissement occasionne différents changements dans les proportions qui ne doivent plus être évaluées. Le canon ainsi compris laisse néanmoins certaines libertés au sculpteur. Dans le corps humain,les parties peuvent se prêter à l'expression d'un caractère déterminé sans déroger aux proportions normales, pourvu que l'unité de mesure soit toujours prise dans l'homme même. Si l'artiste observe les relations réciproques de grandeur entre les différents membres, rien ne l'empêche de figurer à son gré des personnages trapus et lourds, ou élégants et légers. Car le canon s'applique au squelette, composé de parties osseuses et rigides, mais non à la musculature ni à la chair. En prononçant ou en atténuant ces dernières, le sculpteur peut donc exprimer le caractère qu'il désire. Nous trouvons deux beaux exemples d'applications différentes du canon dans l'*Hercule Farnèse,* de Glycon, et le *Mercure volant,* de Jean de Bologne. Le premier, par ses muscles prononcés, exprime une force physique imposante, tandis que le deuxième personnifie l'élégance, l'agilité, au moyen de la sveltesse des formes et de la hardiesse de l'attitude.

De ce qui précède nous pouvons déduire que la science première du sculpteur est l'ostéologie, qui étudie la forme et les proportions des os dans l'ensemble et dans chacune des parties de l'espèce vivante. Beaucoup moins importante est la myologie, ayant pour objet les parties élastiques du corps,

car celles-ci sont sujettes à la variété infinie que la nature est chargée de présenter dans les individus. " Je tiens, disait Ingres, à ce qu'on connaisse bien le squelette, parce que les os forment la charpente même du corps, dont ils déterminent les longueurs, et qu'ils sont pour le dessin des points continuels de repère. Je tiens moins à la connaissance anatomique des muscles. Trop de science en pareil cas nuit à la sincérité du dessin et peut détourner de l'expression caractéristique pour conduire à une image banale de la forme. "

La variété est la troisième qualité du beau. Dans la statuaire, la variété est, on le comprendra sans peine, une condition de logique et d'esthétique. Le sculpteur représente un être vivant. Il doit donc bannir de son oeuvre la raideur et la contrainte, incompatibles avec le mouvement et la vie. Un personnage reproduit dans l'attitude d'une sentinelle fixe accuserait une immobilité qui ne tarderait pas à fatiguer le regard du spectateur. Cette apparente rigidité ne convient qu'aux représentations de personnes couchées dans la mort comme il a été fait dans certains tombeaux. Hors ce cas, l'artiste choisira des attitudes et des poses exprimant l'aisance,la souplesse, l'action. Or rien de plus divers que les attitudes et les mouvements de l'homme. Même au repos, nous pouvons donner à nos membres une infinité de positions différentes. Il est donc facile d'obtenir la variété voulue.

Comme les mouvements chez l'homme ne se produisent pas ordinairement avec symétrie, il ne doit pas y avoir non plus symétrie parfaite dans l'attitude des quatre membres. L'un d'eux au moins prendra une pose un peu différente des autres. Les sculpteurs grecs, et, à leur exemple, certains artistes modernes, ont su donner une aisance et une grâce frappantes à la représentation de personnages immobiles, comme les caryatides, simplement par la flexion légère d'un bras, d'une jambe. Souvent dans une statue l'un des deux

bras s'étendra en un geste franchement articulé, comme dans celle de *Marc-Aurèle* à Rome. C'est ici le signe énergique d'un héros apportant la paix à un peuple irrité et envahi par l'ennemi. Parfois, la tête ou même tout le corps sera incliné, pour marquer certains mouvements physiques ou certains sentiments de l'âme, ou bien encore pour rendre l'attitude d'une personne appuyée sur un accessoire, comme dans le *Satyre* de Praxitèle ou l'*Hercule Farnèse.* Enfin le torse et tous les membres seront représentés quelquefois en une action vigoureuse, comme on le voit chez le *Discobole,* et surtout chez le *Gladiateur combattant.* Il faut toutefois reconnaître que le mouvement, dans le dernier exemple, est un peu violent pour la statuaire. Lorsqu'il s'agit d'un groupe, la variété est plus facile encore, et elle s'impose aussi davantage, parce que les éléments dont dispose le sculpteur sont plus nombreux. Toutefois, lorsque tous les personnages du groupe s'acquittent d'une même action, comme dans les *Chanteurs* de Luca della Robbia, il ne faut pas chercher la diversité aux dépens de la vérité.

Que le sculpteur vivifie donc son oeuvre par le mouvement et les contours variés. Les grands artistes ont toujours vu la beauté de l'homme non seulement dans sa physionomie, mais dans son attitude et dans toute sa stature. C'est pourquoi un sujet bien ordonné plaît déjà par sa silhouette et révèle sa beauté même à distance. Quand une personne se dirige vers nous, ne se dessine-t-elle pas d'abord par ses mouvements et ses attitudes ? Le caractère d'un homme et les sentiments qu'il éprouve se manifestent aussi plus ou moins dans tout son être. " Chez l'homme, dit Marion,[10] la facilité du mouvement est un signe habituel de certaines qualités morales qui sont précisément celles qui plaisent le plus. Par exemple, la

---

10 *Leçons de psychologie.*

souplesse et l'abandon du mouvement sont des signes de confiance, de sympathie, de bonté... "

Il ne suffit pas de rechercher l'action, le mouvement, il faut tendre aussi à sa qualité esthétique. Chez les anciens, on attachait tant d'importance à l'élégance du geste, à la noblesse du maintien, qu'on leur imprimait un caractère religieux. Tel beau mouvement qu'on avait admiré chez une vierge portant les vases du sacrifice, ou dans l'action d'un jeune homme vaquant aux cérémonies, devenait un rite. Les artistes allaient aussi au milieu des danses étudier les belles poses, les allures agréables, et choisir celles qu'ils trouveraient dignes d'être fixées par la sculpture. Au théâtre d'Athènes, les spectateurs étaient tellement sensibles à la convenance du geste que tout ce qui s'en éloignait était censuré sans pitié.

Le geste de la main est le plus apparent et aussi le plus expressif. C'est dire combien il importe qu'il soit esthétique. La première qualité du geste est le naturel. Il doit être dicté par une sorte de facilité native qui le rend significatif sans affectation ni raideur. Mais le naturel n'est pas suffisant. Le style doit aussi imprimer son cachet au geste en l'idéalisant. Quelle différence y a-t-il donc entre l'idéal et le naturel? L'idéal est ici la marque, le caractère communiqué au geste en le résumant et en lui donnant l'apparence de la durée. Un signe, un geste peut être fait de diverses manières aussi expressives les unes que les autres, mais sans avoir la même beauté. Dans ces nuances, souvent insensibles au vulgaire, l'artiste saura distinguer celle qui convient à son oeuvre, à savoir le geste typique, durable, idéal.

Contrairemnt à l'acteur, qui est obligé quelquefois d'amplifier son action pour mieux faire sentir certains passages, le statuaire doit choisir le mouvement qui se prête le mieux à être représenté immobile, cristallisé, éternel. L'exagération nuirait à cette représentation. La sculpture étant muette, un geste outré désavouerait ce silence.

Dans la statuaire, la draperie est un autre élément de variété et même d'élégance,et par draperie, il faut entendre ici tout vêtement qui, n'ayant rien de spécial, peut convenir à tout climat, à tout pays. Le costume, au contraire, est le vêtement particulier d'un peuple, d'une époque. L'antiquité, dans ses meilleures périodes, drapa ses figures, tandis qu'aux siècles de décadence, elle les costuma. La draperie ne doit pas adhérer complètement à la peau. Ce serait manquer à la pudeur et même au vrai sentiment de l'art. A quoi servirait le vêtement si le nu transparaissait au travers? Une figure ainsi drapée ne montrerait que des formes émoussées et serait moins chaste que la nudité même. D'autre part, le vêtement ne doit pas tellement cacher le corps et les membres qu'on n'en puisse plus découvrir le mouvement. Le sculpteur et le peintre sacrifieraient par là-même l'un des plus grands moyens d'expression. Il faut donc un juste milieu. Molière, dans les vers suivants sur la *Gloire du Val-de-Grâce,* exprime élégamment ce que demande ici l'art :

> .....ces belles draperies,
> Dont l'ornement aux yeux doit conserver le nu,
> Mais qui pour le marquer soit un peu retenu,
> Qui ne s'y colle point, mais en suive la grâce...

S'il faut que le vêtement montre le mouvement de la figure, il doit faire voir aussi l'action que cette figure vient de terminer, et cela, par le brisement des plis, dont la tendance à une première direction a été contrariée par une direction nouvelle. On ne peut réussir cette partie d'une oeuvre sculpturale sans l'étudier d'après nature. C'est du reste ce que faisaient les maîtres. Ils avaient tellement l'amour de la vérité dans l'art que, souvent, ils étudiaient les membres d'abord nus, puis drapés.

Les Grecs, ces maîtres immortels, nous ont enseigné comment traiter le vêtement dans la sculpture. Quelle grâce, quel naturel, quelle élégance, par exemple, dans les *Victoires* drapées du temple de la Victoire Aptère, à Athènes! Les plis s'effacent,s'écartent, se pressent,se creusent ou se cassent, suivant les formes qu'ils recouvrent et le mouvement du sujet. Il est vrai que le vêtement des Grecs était plus esthétique que le costume moderne. Il laissait mieux voir le modelé et l'action du corps, prêtait à la stature une aisance noble et distinguée. Mais il faut dire aussi que les artistes ont su tirer avantage de toutes ces qualités dans leurs oeuvres. Le perfectionnement le plus raffiné de la draperie se trouve dans la frise du *Parthénon* exécutée par Phidias. Il était réservé à ce grand sculpteur de révéler jusqu'à quel point le vêtement peut devenir l'image de nos habitudes morales. Les tuniques des jeunes filles qui forment la procession des *Panathénées* prennent un caractère religieux par la symétrie et la régularité de leurs plis. Ces draperies, qui semblent n'avoir été touchées par aucune main, ni même par le souffle du vent, témoignent en quelque sorte de la virginité de celles qui les portent. Phidias et ses contemporains ont si bien nuancé l'expression du vêtement que les statues et les bas-reliefs exécutés par eux et qui nous sont parvenus tronqués peuvent être reconnus par ces nuances. La draperie de ces sculptures révèle clairement quel est le dieu ou le personnage représenté et quelle action il accomplit. C'est ainsi que, par la puissance d'un art insurpassable, le vêtement est devenu l'expression muette d'une condition, d'un état d'âme.

Mais l'artiste n'a pas toujours le choix du vêtement, et parfois le costume moderne s'impose avec tous ses défauts. Ce costume, au lieu de laisser soupçonner les formes du corps, les dissimule, les contrefait ou les gêne, et,pour observer les convenances historiques sans pécher contre les règles de l'art, le

sculpteur est parfois obligé de s'écarter de l'imitation littérale. C'est ce que fit Houdon pour son *Voltaire*. La statue étant destinée à un intérieur, il habilla son sujet d'une ample draperie possédant tout à la fois le caractère d'une robe d'étude et celui d'une toge.

Cependant, lorsque la figure doit occuper un haut piédestal, au milieu d'une place publique, d'autres conditions s'imposent à l'artiste qui est bien obligé alors de vêtir son sujet du costume historique. Même dans ce cas, par une introduction de certains accessoires du vêtement, un sculpteur de goût donnera un caractère esthétique à son travail. Un roi, par exemple, sera revêtu de son manteau, un juge, de sa toge. Les attributs, ou objets symboliques accompagnant le personnage, finiront de préciser la signification de l'oeuvre.

Reste à considérer les deux dernières qualités du beau en sculpture : l'unité et l'harmonie.

L'unité que le sculpteur doit principalement chercher dans son oeuvre est celle qu'on pourrait appeler unité de convergence. C'est la qualité par laquelle l'expression du geste et celle de l'attitude répondent à l'expression du visage. C'est l'union organique qui fait que, dans un groupe, tous les personnages sont ordonnés de manière à faire valoir l'idée maîtresse de la composition. La puissance d'expression d'une oeuvre dépend de cette convergence des éléments sensibles mise en rapport avec l'idée et le sentiment de l'artiste. Voyez dans le *Chant du départ* de Rude comme tous les personnages paraissent animés du même enthousiasme et s'élancent unanimement à la défense de la patrie, comme tous les éléments sont conçus de façon à exprimer le plus pur patriotisme ! Un autre bel exemple d'unité parfaite en sculpture se trouve dans une oeuvre ancienne appelée *Diane chasseresse*. La déesse et la biche qui l'accompagne s'avancent comme mues d'un même élan. Pour marquer davantage l'union des deux

éléments du groupe, l'artiste a représenté Diane tenant la biche par une corne. On ne peut mieux comprendre l'unité.

C'est donc en créant des parties faites l'une pour l'autre, et en conformant leur expression à l'idée dominante de la composition, que l'on obtiendra l'unité désirable, l'unité vivante. Le résultat, si l'on suppose par ailleurs qu'on a tenu compte des autres conditions du beau, sera la délicate harmonie des maîtres. La sérénité qui émane de leurs oeuvres, le charme qu'elles laissent dans l'âme sont la preuve de compositions vraiment harmonieuses. Même en un sujet douloureux ou convulsif, elles produisent encore cette impression de calme qui distingue l'art du réel. Le *Laocoon* ou la *Niobé,* le *Christ* de Carpeau ou la *Pieta* de Michel-Ange possèdent une dignité, une majesté qui s'élève bien au-dessus du spectacle que nous offrirait une réalité correspondante.

Deux cas particuliers à la statuaire s'offrent maintenant à notre étude : les *tenons* dans les sujets détachés et la *perspective* dans les bas-reliefs. Lorsqu'un membre de la figure sculptée s'éloigne de la masse au point de causer un manque de solidité, l'artiste est obligé de le soutenir au moyen d'un *tenon.* On appelle ainsi une partie étrangère au corps de la statue et que le sculpteur conserve ou place pour assurer une résistance suffisante à l'oeuvre. Les *tenons* sont aussi des accessoires qui entrent dans certaines compositions simplement comme motifs adhérents, par exemple une stèle ou un tronc de colonne.

Ces additions motivées sont-elles inesthétiques ? Oui, si l'artiste ne sait pas les dissimuler habilement ou s'en servir comme d'objets nécessaires à la figure sculptée. Certains statuaires les utilisent pour meubler des vides qui, sans cela, seraient trop considérables, ou pour élargir la partie inférieure de la statue et lui donner plus de stabilité. Parfois les *tenons* permettent aussi de produire de la variété en opposant,

par exemple, l'écorce rugueuse d'un tronc d'arbre, ou les plis prononcés d'une draperie, à la surface unie de la chair.

Nous trouvons des exemples de *tenons* qui figurent avec art dans les marbres antiques. Le *Faune* de Praxitèle s'appuie élégamment sur un tronc d'arbre, comme pour prendre un peu de repos au milieu de ses courses champêtres. La biche qui accompagne la *Diane chasseresse* bondit près d'une tige morte, pour annoncer la forêt où va s'enfoncer la déesse. La jambe droite du *Discobole* de Naucydès est rattachée à une souche par un *tenon* qui aide à contrebalancer le poids du disque que le jeune homme, le *Discobole,* tient à la main gauche. Chez les modernes, Pradier fut peut-être celui qui se joua le plus des difficultés que présentent les *tenons.* " Il y voyait, dans certains cas, dit Charles Blanc,[11] non pas un aveu de l'impuissance du sculpteur, mais une nécessité heureuse, et par cela seul que de pareils moyens sont étrangers à toute imitation de la nature, il les considérait comme indiquant avec franchise une oeuvre façonnée de main d'homme, une forme adhérente encore, par une attache dernière, au bloc de marbre d'où le génie de l'homme l'a tirée. "

Mais cette habileté de l'artiste dans la pratique de son art n'empêche pas que, d'une manière générale, on doive éviter l'emploi des *tenons.* Trop souvent ces parties ne deviennent nécessaires que par une trop grande hardiesse du sculpteur à reproduire des mouvements violents. De ce point de vue, Michel-Ange enseignait la modération du geste en sculpture par cette hyperbole : "Il faut qu'une statue se compose de telle sorte qu'elle puisse rouler du haut d'une montagne sans qu'aucun de ses membres vienne à se rompre. "

En ce qui concerne la perspective, les sculpteurs grecs n'ont jamais oublié que le fond de leurs bas-reliefs était un plan solide et qu'ils ne pouvaient le considé-

---

11 *Op. cit.*

rer comme représentant l'atmosphère. Toujours logiques dans leur art, ils n'ont jamais essayé de reproduire, en sculpture, l'apparente profondeur d'un tableau. Les ombres que porte un bas-relief sur le fond d'où il sort accusent assez clairement la présence de ce fond et c'est un contresens que d'y représenter des objets éloignés. Du reste, si l'on voulait faire cette représentation, il faudrait diminuer graduellement la dimension des figures suivant les règles de la *perspective*. Mais les ombres portées [12] seraient nécessairement aussi fortes pour les parties éloignées que pour les rapprochées et il y aurait encore là contradiction. Non, le sculpteur ne peut dans le bas-relief produire la même illusion qu'en peinture, et, en voulant simuler l'espace, il s'éloigne sans raison de la vérité. La sculpture antique, avec son manque de *perspective*, est plus esthétique que le bas-relief moderne dans son ambition à représenter la profondeur. On ne peut alléguer, pour expliquer cette abstention de la part des Grecs, qu'ils ne connaissaient pas la *perspective*, car, au dire de Vitruve, des peintres contemporains d'Eschyle avaient déjà appliqué les lois de cet art à des décorations scéniques. Ce n'est donc point ignorance de leur part. La vérité, c'est que leur goût esthétique se refusait à rompre la gravité de l'architecture par des représentations qui eussent paru percer la muraille pour se continuer au-delà.

Signalons aussi le défaut de ces bas-reliefs où le raccourci des objets est nécessairement trop prononcé, où, par exemple,le pied d'une jambe représentée en mouvement paraît toucher la cuisse. Encore une fois, pourquoi rechercher puérilement des illusions impossibles ou permises seulement en peinture ? Il vaut beaucoup mieux obéir à des lois logiques et satisfaire à des vérités indiscutables que d'intéresser sim-

---

12 On appelle *ombres portées* des ombres projetées sur une surface par un corps éclairé.

plement par des poses hardies ou certains jeux de lumière et d'ombre. Le sculpteur gardera la bonne voie, s'il se dirige suivant les principes et les modèles de l'art grec et s'il respecte les limites que cet art s'est lui-même imposées. Toujours mesurés dans leur élan, toujours délicats dans leurs oeuvres, les Grecs nous enseignent que la sculpture en bas-relief n'est jamais mieux dans son rôle que lorsqu'elle épouse le caractère de l'objet ou du monument qu'elle décore. Les frises du *Parthénon,* sculptées par Phidias, sont, dans ce sens, de la plus haute qualité et montrent la perfection idéale du bas-relief. Comme elles sont admirables ces figures qui se succèdent en une longue et majestueuse procession et qui semblent passer en effleurant la muraille, comme des fantômes prêts à s'effacer au moindre souffle d'un vent indiscret! Aussi l'auteur de cette frise restera le maître immortel de tous ceux qui manient le ciseau. Nul ne parviendra jamais à produire des oeuvres qui surpassent en grandeur et en sublimité celles de cet Homère de la sculpture.[13] Que les artistes rafraîchissent et fortifient donc leur talent par la contemplation de cet art toujours jeune et auquel on peut appliquer ce vers de Boileau :

C'est avoir profité que de savoir s'y plaire.

Cet article ne serait pas complet sans quelques notions sur la composition sculpturale. L'effet plus ou moins puissant de l'oeuvre du sculpteur dépend de la manière dont les éléments sont associés, ainsi que de l'expression générale. Premièrement, la combinaison des parties doit montrer chez l'artiste l'unité de conception et de but. A cet effet, il faut qu'il tienne compte de la dépendance de certains éléments quant à leur position et à leurs proportions relatives. Deuxièmement,

---

[13] Voir une étude des oeuvres de Phidias dans *L'Art ancien*, par Pellissier.

l'expression doit être en rapport avec le sujet et chacune des parties concourir à rendre la composition claire et saisissante. C'est une condition *sine qua non* d'unité. L'art de la composition pour le sculpteur consiste donc principalement à bien grouper les éléments et à leur donner l'expression qui leur convient. Comme nous avons déjà étudié ces qualités du beau dans la sculpture en général, nous ne les considérerons ici que du point de vue de l'invention et de la technique.

Faisons remarquer d'abord que la qualité du groupement, dans une composition sculpturale, dépend beaucoup plus du développement des facultés esthétiques de l'artiste que des principes sur lesquels il peut s'appuyer, car ce groupement peut se faire d'une infinité de manières. Les principes, ici, se déduisent plutôt des oeuvres individuelles des maîtres que de l'ensemble de la sculpture. Ils ne sont donc pas applicables à tous les cas. Il est cependant des formes de composition généralement agréables, des arrangements des parties universellement reçus comme esthétiques. L'artiste ne peut facilement s'en départir sans détriment pour son oeuvre. Telles sont les dispositions fondées sur les deux principes suivants.

Le premier principe s'énonce ainsi : les formes de groupement qui plaisent le plus à l'oeil sont celles qui se rapprochent de la pyramide, du cône, du cercle et de l'ovale. L'expérience est là pour le prouver. La disposition qui donne à l'ensemble une forme plus ou moins pyramidale est souvent employée, parce que, dans toute composition, il y a nécessairement une partie principale et une ou deux autres parties de moindre importance. La pyramide toutefois doit être dissimulée, car si elle était trop apparente elle produirait un effet désagréable. C'est pourquoi il faut briser la ligne d'ensemble en certains endroits. Le deuxième principe est celui-ci : la répétition, l'uniformité,en composition sculpturale,est ordinairement inesthé-

tique, excepté dans certains sujets allégoriques, décoratifs ou religieux, où l'on cherche un effet de repos, une expression du sublime ou une impression profonde quelconque. Enfin rappelons que les personnages sont ordinairement plus rapprochés en sculpture détachée (plein relief) qu'en peinture. On diminue par là le volume de la matière et on suppprime les masses inutiles.

Si la composition se réduit à un seul personnage, à une statue, la tâche du sculpteur est évidemment simplifiée. Il lui reste quand même à chercher pour son sujet — comme d'ailleurs pour chacun des personnages d'un groupe — l'attitude, le geste, le vêtement et surtout l'expression, que nous allons maintenant étudier.

Commençons encore ici par une notion générale, en faisant remarquer que les marbres antiques, excellents modèles de beauté plastique, ne peuvent guère rendre l'expression, la grandeur d'âme, les sentiments élevés et surtout la piété. Les divinités grecques, devant généralement leur origine à la glorification de quelque passion, ne pouvaient donner d'autres exemples que ceux d'une beauté corporelle hautement idéalisée et d'une expression saisissante de puissance, de bonté et de dignité. C'est déjà beaucoup, il est vrai, et l'on peut même dire que l'art de Phidias — le plus pur qui fut chez les Grecs —contenait en germe ce spiritualisme religieux que le christianisme est venu étendre, élever et vivifier. Car la révélation a ouvert au monde une voie autrement plus vaste à l'expression des sentiments de l'âme que celle de l'antiquité. L'amour de Dieu, la pureté du coeur, la contrition, etc., sont autant de vertus et d'affections surnaturelles inconnues de l'ancienne Grèce et qui spiritualisent l'art chrétien. Or le reflet de la beauté morale rayonnant sur la figure des saints est un sujet autrement digne d'être idéalisé que la beauté des dieux de la mythologie.

Mais comment rendre cette haute expression ? Il est

impossible ici d'indiquer des procédés. Si le sculpteur n'est lui-même pénétré de sentiments vertueux, il ne peut les informer en son marbre. S'il nourrit depuis longtemps son âme de pensées pieuses, les moyens didactiques lui sont inutiles. On ne peut pas non plus facilement étudier cette expression d'après le modèle vivant, car les formes que prennent certains muscles de la face, dans les émotions et affections de l'âme, sont causées par des contractions et des détentes involontaires qui dépendent uniquement de la sensibilité. Il reste cependant une dernière ressource : l'étude des chefs-d'oeuvre de l'art religieux, surtout de ceux du moyen âge qui rendent si bien la vie morale. Quel reflet de douce sérénité, de calme tendresse, de parfaite pureté dans les statues des cathédrales gothiques !

Quant à l'expression sur le visage de la peur, de la colère et de toutes les émotions violentes, nous avons vu qu'elle ne se prête pas à la statuaire et que c'est par exception que le sculpteur peut y avoir recours. C'est du moins le sentiment de plusieurs auteurs. Quoiqu'il en soit, les règles relatives au jeu de la physionomie peuvent se résumer comme suit : dans les sensations agréables les muscles se dilatent, ils se concentrent vers le milieu du visage dans les émotions pénibles. [14]

L'attitude et le geste, autres facteurs de clarté dans l'expression, sont soumis à des règles d'une application plus facile que les précédentes. Tous les membres doivent prendre des poses qui aident à traduire les sentiments de l'âme, mais le geste, l'un des principaux interprètes de nos émotions, doit particulièrement être expressif. Or le mouvement du bras et de la main sera d'autant plus expressif et esthétique qu'il sera plus naturel. J.-I. Samson a écrit :

> L'art, c'est le naturel en doctrine érigée.

---

[14] Cette règle sera développée dans un article sur le *beau en peinture*.

De même que l'acteur modèle quelquefois son geste sur la statuaire, surtout la statuaire antique, de même le sculpteur peut s'inspirer du geste de l'acteur, pourvu qu'il en bannisse l'exagération permise au théâtre. En outre, comme il a été dit plus haut, l'action ici doit être idéalisée, c'est-à-dire rendue typique, durable. En opérant cette idéalisation, on fera bien de se rappeler que la passion incline à étendre le geste, la réflexion à le contracter, l'affection à le modérer.

L'énergie de l'expression traduite par l'attitude du corps et des membres ne doit pas nuire à l'harmonie. Une pose est harmonieuse ordinairement quand il existe un équilibre parfait entre les différentes parties du corps de chaque côté de son centre de gravité. Une pratique contraire à l'harmonie, c'est l'emploi de l'angle droit dans la position des membres. Il faut préférer l'angle obtus, qui est plus gracieux. Enfin beaucoup d'autres notions sur la pose et le geste s'obtiennent par l'étude de l'antique et du modèle vivant, étude que rien ne peut remplacer.

Ce qui précède est bien de nature à persuader que la statuaire est un art difficile, qu'il faut du talent et une préparation sérieuse pour l'exercer. C'est pourquoi, sans doute, il existe moins d'oeuvres de sculpture que des autres arts plastiques — entendez des oeuvres originales et non des reproductions. Le sculpteur se forme par des études constantes, beaucoup d'observation, une grande pratique du dessin et un soin particulier à développer son sentiment esthétique. " Nous transposons d'après notre vision, disait Rodin,et qui n'a point l'oeil rompu au dessin, aux nuances de la forme, ne voit point juste ni aussi bien que nous." Ce n'est donc que par un travail opiniâtre que le sculpteur parvient à une grande puissance de conception et d'exécution. Mais aussi,quelle consolation, quelle joie, quel triomphe, quand il a réussi à dégager une beauté plastique idéale, qu'il a pour ainsi dire recréé un type

humain parfait! De quel amour fier il considère ce type reproduit en une forme immuable et qui vivra peut-être pendant des siècles !

Cependant la beauté corporelle seule ne suffit pas pour produire un chef-d'oeuvre et il est bon de le rappeler en terminant. Il n'y a pas de grand art sans élévation morale. " Dans les sublimes inspirations réalisées par Phidias et Michel-Ange,dit Roger Peyre,[15] apparaissent toujours, à l'honneur de l'humanité, ces deux idées: la divinité et la patrie. " C'est le christianisme qui a porté la statuaire à sa plus haute expression. Pour le sculpteur chrétien, ce qui intéresse, ce qu'il faut voir à travers le corps de l'homme,c'est l'âme immortelle, l'âme aux idées éternelles. La beauté corporelle, pour lui, n'est qu'un moyen de faire transparaître cette âme et d'atteindre par sympathie celle de ses semblables, pour les élever vers l'idéal souverain, l'idéal de l'infinie et adorable beauté. Comprenant la puissance civilisatrice et l'influence morale de son art, il sent qu'il n'a pas été créé simplement pour reproduire les oeuvres divines, mais pour en être, en quelque sorte, le continuateur. S'il idéalise et transfigure la beauté humaine, c'est pour imiter celui qui l'a créée. Ainsi le commencement et la fin de l'art chrétien se trouvent en Dieu. Divine est son origine et divin son principe, divine sa mission et divine sa fin.

Frère MARTINUS, des E. C.,

Mont-Saint-Louis, Montréal.

---

15 *Histoire générale des beaux-arts.*

Les confidences du cousin

— " Bonsoir, Louise ! Quelle veine de te trouver à la maison ! "

— " Tiens ! C'est Jean qui s'est tout-à-coup rappelé que j'existe et que je suis toujours à la maison ! "

— " Mais je t'assure, Louise !... Tu sais la vie qu'on mène par le temps où nous sommes... Tout se fait à la course, ou ne se fait pas. "

— " Même les visites, Jean ? "

— " Pas celle-ci, puisque je suis arrivé et que j'ai le ferme propos de rester. "

(*Elle va à la fenêtre—Une pause, puis*)

— " Je m'en doutais ! Le temps s'embrume. Autrement tu courrais les routes dans ton petit quarante-chevaux !"

— " Voyons, es-tu féroce, ce soir ! Le temps de reprendre mon chapeau. "

— " Ne fais donc pas l'enfant ! Donne-le moi, ton chapeau, et va prendre le grand fauteuil là, de l'autre côté de la table... "

(*Un silence—Elle brode*)

— " Dis donc, Jean, le cercle est-il ouvert, ce soir ? "

— " Mais oui, comme d'habitude. "

— " Désert alors ? "

— " Encore !... Mais je te dis que je suis venu tout droit, sans passer par ailleurs... Au reste, pourquoi l'aurais-tu en grippe, le cercle ? "

— " Je ne l'ai pas en grippe. Je l'aime même beaucoup... quand il est fermé ! "

— " Là !... Pourtant je t'assure qu'il n'est pas dangereux, ce pauvre cercle. Tout au plus est-il l'apéritif de ma vie de vieux garçon. "

— " Pourquoi l'apéritif plutôt que le pousse-café ? "

— " Heu !... Parce que... Enfin, laisse-moi fumer, veux-tu ? "

— " Bien sûr. Les allumettes sont sur la cheminée. "

(*Un silence*)

— " Eh bien, Jean, j'écoute. Tu peux commencer. "

— " Commencer quoi ? "

— " A me dire ce que tu roules dans ta tête. Ce n'est pas pour rien, j'imagine, que tu te renfonces dans ton fauteuil et que tu fais monter vers le plafond ces belles bouffées de fumée. "

(*Il sourit—Un silence*)

— " Qu'est-ce que tu chiffonnes là, Louise ? "

— " Une fanfreluche. "

— " Chic !... Et ça s'appelle ? "

— " Du tulle brodé. "

— " Sais-tu ? Je trouve que les femmes sont le plus séduisantes lorsqu'elles manient l'aiguille sur quelque chose de fin et de blanc. Mais je croyais que tu n'aimais pas à te crever les yeux pour des colifichets. "

— " En effet ce n'est pas mon habitude. Ce soir, c'est pour te faire plaisir. "

— " Comment cela ? "

— " Ne viens-tu pas d'avouer que les hommes sont le plus satisfaits quand les femmes travaillent ? "

— " Je n'ai pas dit cela... Tu prends par exemple l'éternel cliquetis des tricots que les femmes ont traînés avec elles

toute la durée de la guerre... Comme les maris ont dit que c'était énervant à voir et à entendre !... Mais une aiguille, dans une main de femme, qui ne court pas trop vite sur la broderie ou l'ourlet, ça cadre bien ; c'est reposant à regarder."

— " Parfaitement. Cela continue la série des types féminins dont les hommes se sont toujours plu à faire des portraits avantageux. "

— " Quels portraits ? "

— " Celui de la femme à la quenouille, de la femme au rouet, de la femme à la tapisserie, de la femme au métier à dentelle... En somme, Jean, l'éternel portrait de la femme au coin du feu, travaillant pour le profit et l'agrément de son seigneur et maître. "

— " Quelquefois aussi, Louise, pour se donner contenance. "

— " Touchée !... Pour se donner contenance, oui, quand son vis-à-vis ne l'intéresse pas assez — ou trop ! "

— " Peut-on savoir ?... Tu piques ma curiosité ! "

— " Il n'y a pas de quoi... entre cousins. "

— " En voilà une tuile !... Que je bourre ma pipe encore une fois... Ce que ça console, une pipe ! "

— " Parfois, ça ne doit être qu'une fiche de consolation."

— " Tu crois ? "

— " J'en suis sûre. "

— " Louise, tu vois des choses que... "

— " Que tu n'es pas venu pour me cacher, Jean... Allons, c'est encore Berthe ? Etes-vous toujours brouillés ? "

— " Oui, toujours. Berthe... Qui t'a dit? "

— " Personne. Tu oublies qu'elle aussi est ma parente, et que je vous ai vus grandir... "

— " Heu !... Tu n'as que cinq ans de plus que moi ! "

— " Ce que tu auras d'expérience dans cinq ans d'ici, mon cher... Mais j'abuse peut-être ? "

— " Non. Va toujours ! "

— " J'allais dire qu'il est un peu tard pour vouloir refaire Berthe. Ce que tu es déraisonnable, Jean ! "

— " Au contraire, je t'assure que c'est elle qui est d'une inconséquence... "

— " Pourtant, c'est une bonne enfant, Berthe ! "

— " Bonne, oui. Mais tête de linotte parfois. "

(*Elle, à part*) " Parfois ! " (*Haut*) " Mais c'est ce qui t'a séduit. "

— " Par exemple ! "

— " C'est certain. Cette qualité de vif-argent que tu lui reproches est justement ce qui t'ensorcellera toujours... Les gros garçons prudents et réfléchis comme toi aiment à se faire dévider par les petites femmes frivoles. "

— " Comment peux-tu dire ?... Toi, la sagesse en personne, tu n'as jamais choisi pour ami un quidam quelconque... "

— " Qu'en sais-tu ? Il n'y a pas de femme parfaitement sage... Et, pour revenir à Berthe, que veux-tu changer en elle ? "

— " Oh, je ne voudrais pas la changer, tu sais !... Seulement la voir un peu plus sérieuse peut-être.."

(*Un silence*)

— " Te souviens-tu, Jean, qu'autrefois je comparais Berthe et Gertrude et un jour tu m'as coupé court pour dire : " Gertrude est si bonne qu'elle m'endort, et Berthe est si jolie que j'en perds le sommeil ! "

— " C'est encore vrai, tu sais... Et même si je dors, je ne rêve que d'elle... ma jolie Berthe !"

— " Alors puisque tu l'as choisie pour sa beauté, pourquoi lui en vouloir si elle manque de sagesse ? En somme, que crains-tu ? "

— " Je ne sais trop... Y a-t-il toujours des déboires dans la vie ? "

— " Mon pauvre Jean ! Les déboires ne se comptent pas dans la vie. Mais ils ne comptent pas non plus. Ce sont les désillusions qui font époque. "

— " Alors tu me mets en garde ? "

— " A quoi cela servirait-il ? "

— " En effet, il ne faut pas trop se défier de l'avenir... Qui ne risque rien n'a rien. "

— " Parfaitement. Tu peux jouer ta vie... Coeur atout, hein, Jean ? "

— " Coeur atout ! Et j'ai fait la première levée. "

— " Ensuite, tu es expert, tu soutiendras ta partenaire."

— " Sans doute ! "

— " Et puis, tu as tant d'influence sur elle qu'à la longue elle se métamorphosera... "

— " J'y avais pensé. "

— " Et vous ferez meilleur ménage que la masse des gens mariés, parceque vous vous aimez plus et mieux que les autres ne s'aiment. "

— " J'y avais pensé aussi ! "

— " Et quand on s'aime, tout s'arrange ! "

— " C'est cela. On apprend à se plier un peu. On cède pour avoir la paix et tout va bien. J'ai toujours dit qu'un homme qui a du tact peut se tirer d'affaire et rester maître de lui-même. "

— " Oui, quand il a une femme raisonnable. "

— " Justement. Et tu sais, Berthe n'est pas sotte. Elle est tout au plus étourdie. Si elle dit des extravagances, c'est qu'elle n'y pense pas... Avec le temps... "

— " Avec le temps, et marchant à tes côtés, elle changera de caractère ? "

— " Parfaitement. Comme tu vois clair ! "

(*Elle, tout bas*) " Trop clair ! "

— " Tu dis, Louise ? "

— " Rien. La parole est à toi, Jean. "

— " Je disais que tu comprends bien, toi... Vois-tu, il y en a qui n'admettent pas que nous soyons faits l'un pour l'autre, à preuve qu'on ne se querelle pas. "

— " Tu dis, Jean ? "

— " Oh, des fois, nous pouvons être en désaccord, Berthe et moi. Mais il n'y a pas de chicane... C'est une si bonne enfant, Berthe !... Eh bien, je m'en vais. C'est bon de venir s'asseoir ici et d'entendre que tu penses comme moi. "

— " Même s'il en était autrement, viens toujours ! "

— " Merci ! Bonsoir, Louise. "

— " Bonsoir, Jean !

(*La porte se referme—Elle, tout haut*)

— " Un homme, ça n'est pas compliqué ! "

Corinne ROCHELEAU.

A travers les faits et les oeuvres

L'assemblée de la *Ligue des nations*. — Les délégués, le président, les vice-présidents, les commissions. — A propos de huis-clos. — M. Viviani et lord Robert Cecil. — Demandes d'admission. — Une passe d'armes. — Un discours éloquent de M. Viviani. — Le désarmement.— L'incident Jean-Jacques Rousseau. — Le budget de la ligue. — M. Lloyd George et la France. — Une interview. — La question irlandaise. — M. Lloyd George au *Guild Hall*. — La situation en Irlande. — Le terrorisme. — Les excès de répression. — Un sanglant dimanche.— Le bill du *Home Rule*. — Son adoption aux communes. — Devant la chambre des lords. — La difficulté du problème. — Séparation et autonomie. — La politique des anciens chefs de l'Irlande. — Un mot de Grattan. — Le "rappel de l'union". — En Grèce. — Trône vacant. — Les élections. — Défaite de Venizelos. — Constantin règnera-t-il ?— Les élections présidentielles aux Etats-Unis. — Victoire républicaine. — M. Wilson.

L'ASSEMBLEE de la *Ligue des nations* siège en ce moment à Genève. C'est la première session de ce corps, qui doit sa naissance au congrès de Versailles. Quel que soit le destin qui lui soit réservé et l'influence qu'il doive exercer, il est certain que ses délibérations et ses décisions sont de nature à fixer l'attention du monde.

La première séance a eu lieu le 15 novembre. Les délégués de quarante-et-un pays étaient présents. M. Hymans, ancien ministre des affaires étrangères de Belgique, a été choisi comme président. Parmi les hommes politiques de marque assistant à cette réunion, les dépêches ont signalé MM. Léon Bourgeois et Viviani, pour la France, Tomasso Tittoni, pour l'Italie, le vicomte Kikujiro Ishii et le baron Keishiro Matsui, pour le Japon, don Jose Quinones pour l'Espagne, etc. Sir George Foster, les honorables C. J. Doherty et N. W. Rowell représentaient le Canada. Le très honorable A. Balfour, délégué de la Grande-Bretagne, n'a fait son apparition qu'à une séance subséquente.

L'assemblée a commencé par nommer six commissions. Chacune de celles-ci se compose de quarante-et-un membres, chaque Etat y étant représenté par un délégué. Douze vice-présidents ont été ensuite élus, dont quatre représentants de pays non européens : sir George Foster, du Canada, le vicomte Ishii, du Japon, Honorio Puyrredon, de l'Argentine, et Rodrigo Octavio, du Brésil.

Comme dans la plupart des assemblées, l'unanimité ne règne pas toujours dans celle-ci. Dès le début, il s'est élevé une discussion sur le huis-clos dans les commissions. Lord Robert Cecil, qui a été choisi comme l'un des délégués de l'Afrique du sud, a soutenu que toutes les délibérations devraient se faire en public. M. Viviani, au contraire, a insisté pour qu'on suivît la règle parlementaire européenne en vertu de laquelle le travail des commissions se fait privément. En principe l'assemblée s'est prononcée pour le huis-clos. Mais on a décidé que les commissions pourraient tenir des séances publiques quand elles le jugeraient à propos. Un autre débat assez vif a eu lieu sur la proposition que les questions à l'ordre du jour soient étudiées par l'assemblée en présence des commissions avant que ces dernières se retirent. MM. Tittoni, Viviani, Cecil et Barnes ont vivement discuté ce point. M. Viviani s'est fait évidemment une place proéminente dans l'assemblée. Sa parole énergique et éloquente lui a conquis une grande influence.

Quatorze Etats ont demandé leur admission dans la ligue. Ce sont la Finlande, l'Esthonie, la Letvie, la Lithuanie, le Luxembourg, l'Autriche, la Bulgarie, l'Albanie, le Lychenstein, la Georgie, l'Arménie, l'Azerbayau, l'Ukraine et le Costa Rica. L'Allemagne n'a pas fait de demande officielle. On a décidé que les commissions devraient considérer les questions suivantes relativement aux demandes d'entrée : " La demande est-elle régulière ? Le gouvernement qui veut être admis est-

il reconnu de droit et de fait et par quel Etat ? La nation requérante a-t-elle un gouvernement stable et des frontières déterminées. Quelle est son étendue? Sa population est-elle autonome ? Quelle a été son attitude, tant en actes qu'en engagements, relativement à ses obligations internationales?" C'est M. Viviani qui a demandé l'insertion de cette dernière question qui vise le cas d'une demande éventuelle de l'Allemagne.

La question de l'Arménie a donné lieu à une passe d'armes entre MM. Viviani et Balfour. Il s'agissait de la nomination d'une commission de six membres pour décider les mesures à prendre afin de mettre un terme aux hostilités entre Mustapha Kemal, le chef turc nationaliste, et les Arméniens. Tout le monde admettait qu'il y avait quelque chose à faire, mais on différait d'avis sur les moyens à adopter. M. Balfour a fait observer que jusqu'ici la ligue a été impuissante à faire quoi que ce soit pour l'Arménie à cause de sa constitution. M. Viviani a pris texte de ces paroles pour rappeler que ce n'est pas la faute de la France si la ligue n'a pas la force voulue. Il a présenté une motion ayant pour objet d'inviter le conseil supérieur à consulter les puissances afin d'organiser une armée suffisante pour mettre fin aux hostilités en Arménie. Le discours de M. Viviani a provoqué des salves d'applaudissements. " Notre défaut de prendre une action sur cette question, s'est écrié l'orateur, servirait à démontrer que la ligue est vaine... Appelez cela négociation ou médiation, à moins que nous ne tentions cet effort minime, nous n'avons qu'à enregistrer notre faillite et à continuer nos discussions académiques pendant que les Arméniens périssent." Ces paroles ont soulevé un enthousiasme indescriptible. L'assemblée s'est levée pour les acclamer, " à l'exception de la délégation anglaise ", font observer les dépêches.

Une autre question dont l'assemblée s'occupe est celle du

désarmement. Elle a fait le sujet d'un long débat. C'est M. Léon Bourgeois qui l'a entamée. Il a déclaré "que l'exécution du traité de Versailles devra être assurée avant que l'on parle de désarmement". Pour que le traité ne soit pas lettre morte, il faut une organisation militaire comme celle qu'il a proposé d'établir lors de la conférence de paix et qui a été rejetée dans le temps. M. Bourgeois est d'avis que quatre choses doivent être accomplies avant que les nations puissent procéder au désarmement: l'exécution complète des traités, une enquête parfaite et obligatoire sur tous les armements, un rapport de la commission militaire et finalement un échange de renseignements quant aux armements des diverses nations. M. H.-A.-L. Fisher, chef temporaire de la délégation anglaise, a semblé abonder dans le sens de M. Bourgeois. Un délégué italien a fait observer que les masses populaires vont être désappointées si rien n'est fait dans l'assemblée de la ligue pour réduire les armements.

Les dépêches ont signalé un incident où l'un de nos délégués a joué un rôle très honorable. Au début des séances, quelqu'un a émis l'idée qu'il serait à propos d'aller déposer, au nom de la ligue, une couronne de fleurs au pied du monument de Jean-Jacques Rousseau à Genève. L'honorable M. Doherty s'est élevé fortement contre cette proposition. " Il paraît qu'aucune décision n'a été prise", dit une dépêche. Et cela signifie, nous l'espérons, qu'il n'en sera plus question. M. Doherty a droit, pour son attitude, aux félicitations de tous les bons esprits. Jean-Jacques Rousseau a été un dangereux sophiste. Son *Contrat social* a été l'évangile de la révolution. Peu d'écrivains ont autant contribué à introduire dans le monde le désordre et l'anarchie. Son oeuvre a été éminemment malfaisante. Et nous nous réjouissons qu'un des nôtres se soit rencontré, au milieu de tant d'hommes politiques imbus des erreurs sociales de Rousseau, pour faire échouer une manifestation et un hommage aussi intempestifs.

Naturellement la république américaine n'est pas représentée dans l'assemblée, vu que le sénat de Washington a refusé de ratifier le traité de Versailles. Une dépêche de Genève dit à ce sujet: " Quant aux Etats-Unis, ils n'avaient pas de représentant officiel à la séance d'aujourd'hui, mais il y aura pendant toute la durée des délibérations des observateurs américains qui tiendront le gouvernement de Washington parfaitement au courant de tout. Le conseil de la ligue s'est dit prêt à permettre aux Etats-Unis d'avoir, s'ils le désirent, un représentant dans les commissions financière et économique et dans celle des mandats. Le Honduras et l'Equateur sont les deux seules autres nations américaines qui se soient abstenues d'envoyer des délégués à la première assemblée. "

Sir Herbert Ames, directeur de la section financière du secrétariat de la Société des nations, a donné à la presse les informations suivantes sur la situation budgétaire de la ligue: " Les comptes de celle-ci ont été divisés en trois parties: ceux de la première période, qui commence le 1er mai 1919 pour se terminer le 30 juin 1920, ceux de la seconde période, qui s'étend du 1er juillet 1920 au 31 décembre 1920, et ceux de la troisième période, qui va du 1er janvier au 31 décembre 1921. Pour la première période, le budget est de 2,560,000 livres sterling; pour la seconde, il est de dix millions de francs or, équivalant à 500,000 livres sterling environ (20 francs or valent approximativement une livre sterling) ; pour la troisième période, le budget sera de 20 à 21 millions de francs or. Les ressources de la Société des nations sont fournies par les Etats contributaires, actuellement au nombre de trente-huit. Huit de ces Etats n'ont pas encore payé leur quote-part. "

D'après les questions à l'ordre du jour, il est probable que la présente session de l'assemblée des nations durera jusqu'au-delà de la mi-décembre.

* * *

Nous avons vu que, dans une des séances de la ligue à Genève, il y avait eu entre M. Viviani et M. Balfour une divergence de vues assez accentuée. On y a signalé une manifestation complémentaire du défaut d'entente qui,depuis quelque temps, a semblé exister en plusieurs occasions entre les deux nations alliées. M. Lloyd George vient d'avoir avec un rédacteur du *Petit Parisien* une interview au cours de laquelle il s'est expliqué sur ce sujet. Le correspondant lui avait parlé de la question des réparations, qui, suivant lui, prime toutes les autres, et il lui avait indiqué qu'en France on est sous l'impression, à tort ou à raison, que le premier ministre britannique ne partage pas le point de vue français relativement au montant que l'Allemagne devra payer. M. Lloyd George a répondu comme suit: " Je vous dirai que cette impression est mal fondée. Si les réparations constituent un point d'ordre essentiel pour votre pays, soyez assuré qu'elles sont également de suprême importance pour nous, car il est évident que plus la France obtiendra plus nous nous en ressentirons. Je vais vous dire le fin fond de ma pensée. C'est très simple. Faites payer l'Allemagne tant que vous pourrez. Mais avez-vous un compte défini à lui présenter? Où sont vos chiffres? Je crois qu'il faudrait fixer le montant. Est-ce qu'en parlant ainsi je m'expose à faire plaisir à l'Allemagne? J'ai exercé la profession d'avocat avant d'entrer dans la politique et quand j'avais affaire à un débiteur j'avais le choix entre deux méthodes, ou bien faire vendre les biens du débiteur pour contenter mon client au risque de ne retirer rien ou presque rien de cette vente, ou bien de lui dire: " Mon ami, vous devez tant. Quel acompte pouvez-vous donner à présent? Combien pourrez-vous verser dans un an,dans deux ans,dans dix ans?" Je crois que la dernière méthode est la meilleure, je l'ai constaté

par ailleurs. C'est celle que je conseille d'employer vis-à-vis de l'Allemagne. " Ici le correspondant a fait observer : " Mais supposons que vous sachiez un bon jour que le débiteur vous joue. " M. Lloyd George a répondu en souriant : " Est-ce que je serais assez naïf de croire un débiteur sur parole ? Non. J'exigerais que ses déclarations soient vérifiées, je ferais un inventaire de ses capacités de paiement et je fixerais le montant dû. J'en reviens toujours à mon mot favori : fixons. Etablissez le montant et alors vous verrez que la Grande-Bretagne appuiera fortement la demande de la France. J'ai, je pense, exprimé par mes actes et mes paroles mes sentiments d'admiration et d'amitié envers la démocratie française. Nous avons combattu et vaincu ensemble et en temps de paix nous ne devrions pas renoncer à l'accord qui m'a été à coeur. En retour le peuple français ne doit pas me prendre pour un ennemi parce que je parle en homme d'affaires et d'une façon réaliste. Les amis doivent se dire leurs vérités et discuter librement les plans qui leur paraissent conformes à l'intérêt commun. Et quand nous en serons venus à prendre une décision nous marcherons la main dans la main. "

Il est assurément désirable que la bonne entente subsiste entre la France et l'Angleterre. Elle est nécessaire pour le règlement des difficultés si graves qui sollicitent l'attention et l'effort des Alliés. Leur discorde serait actuellement un grand malheur pour le monde.

* * *

Les soucis d'ordre européen, quelque angoissants qu'ils puissent être, ne doivent pourtant pas être ceux qui fatiguent davantage M. Lloyd George en ce moment. Les problèmes de politique intérieure sont de nature à l'inquiéter plus que tous

les autres. Et l'on doit mettre en première ligne celui des affaires irlandaises. Quelle en sera la solution ?

Dans un discours au *Guild Hall,* le premier ministre a prononcé les paroles suivantes: "Si je ne m'abuse, vu les mesures que nous avons prises, nous tenons les meurtriers à la gorge. Ne prêtez pas trop votre attention à ces longs comptes rendus des troubles et de soi-disant représailles, écrits par ces hommes qui s'appliquent à voiler les horreurs de l'assassinat. Il n'y aura pas vraiment de paix ni de conciliation en Irlande tant que ce complot de meurtriers n'aura pas été éventé. Nous recrutons les hommes qu'il nous faut et nous sommes en train de disperser les terroristes. Le gouvernement se fera voter des pouvoirs supplémentaires, s'il le faut, pour faire face à la situation. Les terroristes prétendent être en état de guerre, alors ils n'auront pas besoin d'être surpris si le gouvernement applique contre eux certaines méthodes de guerre." Le premier ministre a rappelé ensuite qu'il a déjà offert de discuter les propositions de quiconque est autorisé à parler au nom de l'Irlande. Puis il a ajouté: " Si j'avais fait une offre analogue à l'Allemagne en plein milieu de la guerre, on n'aurait pas fait la sourde oreille à Berlin. Du côté de Dublin personne n'ose répondre à mes avances parce que les gens ont été intimidés. Il faudra supprimer le règne de la terreur avant de faire la paix. Le gouvernement tend la main à l'Irlande et veut l'associer au plus grand empire que le monde ait jamais connu, empire au zénith de sa puissance. "

Ces déclarations du premier ministre sont manifestement impuissantes à rassurer et satisfaire l'opinion. L'Irlande est en proie à des désordres sanglants et de part et d'autre de terribles excès y sont commis. Qu'il y ait parmi les *sinn feiners* un élément terroriste qui ne recule pas devant le crime, cela nous parait indéniable, et que les agents de l'au-

torité se livrent dans la répression à des actes de violence injustifiables, cela pourrait être difficilement contesté. A l'heure actuelle la malheureuse Irlande est ensanglantée par la guerre civile comme dans ses plus mauvais jours. Est-il possible qu'il ne puisse se rencontrer dans cette crise des patriotes assez éclairés et des hommes politiques assez justes pour trouver un *modus vivendi* capable de mettre fin à un conflit aussi désastreux? En présence de massacres comme ceux dont Dublin a été le théâtre le dimanche 21 novembre on doit se poser cette question avec plus d'anxiété que jamais. Quatorze officiers militaires anglais ou agents civils ont été assassinés systématiquement en divers endroits. L'un d'entre eux a été tué dans les bras de sa femme. La simultanéité de ces meurtres indiquait leur coordination. Le même jour, une troupe de policiers a fait irruption sur un terrain de jeux athlétiques où deux clubs se livraient à une joûte. Une bagarre s'en est suivie, les agents ont tiré sur la foule et plusieurs cadavres sont restés sur le terrain. La veille, on avait trouvé près de Galway le corps d'un prêtre assassiné. Un tel état de choses peut-il durer?

Le gouvernement presse pendant ce temps l'adoption de son bill du *Home Rule*. Le 8 novembre cette mesure a été votée par la chambre des communes à une forte majorité. Elle contient deux articles complémentaires qui ont été vivement critiqués. En voici la teneur d'après une dépêche de la presse associée: " Si moins de la moitié des membres du parlement sont validement élus ou s'ils négligent de prêter le serment d'allégeance dans les quatorze jours qui suivent leur élection, le roi a tout pouvoir pour dissoudre les chambres et mettre les rênes du gouvernement aux mains d'un comité choisi par le lord-lieutenant." Cet article remplace celui qui voulait que les candidats prêtassent le serment d'allégeance le jour même de leur mise en nomination. Lord Hugh Cecil a déclaré que

cet article qui permet au roi de supprimer le gouvernement dans les conditions ci-dessus mentionnées contient la plus grande absurdité législative dont on ait jamais entendu parler. M. Asquith a fait remarquer qu'elle illustre bien le fait qu'on veut faire du parlement du sud de l'Irlande une véritable farce. Néanmoins, le paragraphe, si ridicule qu'il paraisse, a été inséré dans le bill par un vote de 137 à 11. L'article pourvoyant à la création de secondes chambres a été adopté par 175 à 21. Il laisse aux parlements irlandais le soin d'en dresser les plans. "

En dépit de ces défectuosités, le bill a été adopté aux communes par un vote de 183 contre 52. La chambre des lords a commencé à le discuter à son tour. Lord Birkenhead l'a présenté au nom du gouvernement. Il a déclaré que si le projet actuel n'est pas adopté, la loi de 1914 deviendra par le fait même en vigueur. Lord Dunraven a proposé le renvoi du bill. Lord Haldane a soutenu au contraire que, vaille que vaille, il faut l'adopter. Le vicomte Grey, l'ancien ministre des affaires étrangères, a prononcé un important discours. Il a émis l'opinion qu'en présence des divergences de vues qui divisent si profondément l'Irlande, le gouvernement agirait bien plus sagement en faisant adopter, au lieu d'un bill contenant des dispositions spécifiques, une législation établissant les grandes ligues suivant lesquelles la nation irlandaise pourrait jouir d'une complète autonomie et définissant le minimum de réserves nécessaires pour la sécurité et la sûreté non seulement de l'Angleterre mais de l'Irlande elle-même. Suivant lui, ce minimum aurait pour effet de placer celle-ci précisément dans la même position que les grands Dominions autonomes relativement aux affaires étrangères avec le même droit d'être consultée au sujet des traités de commerce. Il comporterait aussi l'existence d'une seule armée pour les deux îles. Toutefois les troupes impériales ne

devraient pas être maintenues en Irlande après l'avènement du *Home Rule* à moins que celle-ci ne le désire. " Je suis absolument certain, et l'histoire de la guerre le démontre, a déclaré lord Grey, que, sans l'unité militaire et l'unité navale, ni l'Irlande ni la Grande-Bretagne ne peuvent être défendues. Cette condition doit être comprise d'une manière absolue. Quoi que puisse signifier le *Dominion Home Rule,* il ne doit dès à présent y avoir aucune ambiguité sur ce point. " En résumé le discours de lord Grey avait pour objet de demander l'amendement du bill dans le sens de la libéralité et de la générosité.

Le vicomte Bryce a critiqué l'institution de deux parlements irlandais. D'après lui, il serait préférable de n'en avoir qu'un avec toutes les garanties possibles en faveur de l'Ulster. Le bill ne va pas assez loin et n'obtiendra pas le résultat que tout le monde désire.

Au moment où nous écrivons, le sort du bill n'est pas encore décidé dans la chambre des lords. Une chose certaine c'est que, dans l'état des esprits, même si le bill passe, il sera bien difficile de le mettre en vigueur. A l'heure actuelle, la meilleure loi d'autonomie, une loi qui aurait naguère mérité l'approbation et le concours énergique de Parnell et de Redmond, serait, croyons-nous, repoussée par l'organisation qui domine en ce moment l'Irlande. La politique de ces chefs, dont le prestige a été si grand, le programme des glorieux leaders d'autrefois, Grattan et O'Connell, seraient dénoncés par de Valera et Griffith. L'objectif de ces patriotes illustres, c'était non pas la séparation mais l'autonomie. Grattan, O'Connell, Parnell, Redmond, étaient des partisans de la connexion britannique. Grattan s'écriait un jour : *The sea protests against union, the ocean against separation.* Les promoteurs de la république irlandaise flétriraient sans doute le puissant orateur comme un traître à sa race. Ce qu'ils

veulent c'est l'indépendance absolue. Or il semble impossible que l'Angleterre consente de bonne grâce à instituer à côté d'elle une menace permanente. La question telle que la pose le *sinn fein* ne peut avoir apparemment d'autre solution qu'une lutte à mort. Comment se fait-il que des hommes éclairés et des patriotes clairvoyants, dont il doit y avoir un grand nombre en Irlande, ne comprennent pas que la rupture avec la tradition nationaliste est un malheur, qu'elle peut conduire aux pires désastres et qu'il importe de revenir au vieux drapeau d'O'Connell sur lequel étaient inscrits ces simples mots : " rappel de l'union ".

* * *

Nous ne saurions omettre de signaler dans cette chronique les événements dont le royaume de Grèce a été le théâtre en ces dernières semaines. Le roi Alexandre, deuxième fils de Constantin, qui avait été appelé au trône lorsque son père dut se retirer pendant la guerre par suite de l'hostilité des Alliés, est mort prématurément. Son décès a ouvert une crise aiguë. Les partisans de Constantin ont relevé la tête et se sont agités pour demander le rappel de celui-ci. Venizelos, le premier ministre, dont la puissance semblait inébranlable depuis le succès qui avait couronné sa politique, était, on le conçoit, absolument opposé au retour de l'ancien roi. La solution qu'il préconisait était l'avènement du prince Paul, un autre fils de Constantin. Mais celui-là exigeait qu'il y eût d'abord des élections en Grèce afin de connaître le sentiment populaire. Cette consultation électorale a eu lieu le 10 novembre. Elle a eu pour résultat la défaite du parti de M. Venizelos par une très forte majorité. Devant cet échec inattendu le premier ministre s'est immédiatement démis. M. George Rhallis a été appelé à former un gouvernement.

Naturellement, les partisans de Constantin exultent. Celui-ci, qui réside actuellement à Lucerne, peut maintenant espérer se voir rappeler à Athènes au premier moment. Cependant l'attitude des Alliés pourrait encore l'écarter du trône. La Grèce peut difficilement encourir le mauvais vouloir de la France et de l'Angleterre. Durant l'interrègne, la reine-mère Olga a été nommée régente.

La chute de M. Venizelos n'était pas prévue généralement. On s'était habitué à le considérer comme l'arbitre de la situation en Grèce. Au congrès de Versailles, on le tenait pour un homme d'une grande habileté et d'une extraordinaire valeur intellectuelle. Un des représentants de notre pays à la conférence disait même qu'à ses yeux il était la plus remarquable personnalité de cette réunion d'hommes d'Etat. Quoiqu'il en soit, la défaite écrasante qu'il vient de subir démontre que le peuple grec n'était vraiment pas avec lui. Sa carrière brusquement interrompue semble fatalement compromise. Il a même quitté la Grèce pour se rendre en Italie.

* * *

Les élections présidentielles aux Etats-Unis ont eu lieu le 2 novembre, conformément à la constitution. Elles ont eu pour résultat, tel qu'on le prévoyait généralement, la défaite du candidat démocrate. Mais la victoire des républicains a dépassé toutes les prévisions. Le sénateur Harding aura dans le collège électoral au moins 400 voix sur 531. Il ne lui fallait que 266 pour être élu. Il a triomphé dans presque tous les grands états,comme le New-York, la Pensylvanie, l'Illinois, l'Indiana, le Massachusetts, l'Ohio. Il a même entamé le *solid south* qui, de temps immémorial, est fidèle aux démocrates. C'est un écrasement pour ceux-ci. Le président Wilson doit ressentir la défaite de son parti d'autant plus cruel-

lement que de tous côtés on le désigne comme l'auteur et la raison d'être du désastre. Un grand journal américain, qui a appuyé le candidat démocrate, M. Cox, écrivait au lendemain du scrutin : "C'est une protestation colossale contre M. Woodrow Wilson et contre tout ce qui de quelque façon que ce soit peut se rattacher à son nom." La soirée du 2 novembre a du être douloureuse pour le président. Sa situation a quelque chose de tragique. Avoir été à un moment donné l'arbitre du monde, puis se voir ensuite répudié par son pays au moment même où la maladie le condamne à l'impuissance, c'est une chute et une épreuve véritablement cruelles.

Parmi les commentaires de la presse des deux mondes, celui du *Manchester Guardian* nous paraît l'un des plus remarquables, ce qui ne veut pas dire que nous signerions toutes les affirmations qui s'y trouvent : " Le choix des électeurs a été motivé plutôt par une aversion générale qui date de longtemps pour le wilsonisme que par l'attrait pour Harding et son parti. On est loin d'être aux semaines de l'automne de 1918, époque où les armées des Etats-Unis faisaient pencher la victoire du côté des Alliés, pendant que leur homme le plus en vue menait le monde vers une paix susceptible de nous donner la tranquillité mondiale au lieu du dépit mondial que nous avons actuellement sous les yeux, des soupçons que nourrissent les nations les unes contre les autres et des germes de discorde qu'elles fomentent dans leur sein. La vieille politique internationale du vieux monde souillé et meurtri était à la veille d'être régénérée, quand est survenue la nouvelle que l'Allemagne ferait la paix à base des quatorze points prônés par Wilson. Nous ne sommes pas encore en mesure de dire jusqu'à quel point le président Wilson a manqué de génie ni quelle irrémédiable incapacité chez les autres politiciens a contribué à assombrir ces brillantes perspectives qui sont maintenant disparues. L'Europe est embourbée dans le même

limon, tandis que les derniers effets de la politique wilsonienne aux Etats-Unis sont annulés par l'antipathie du public qui vient de donner une écrasante majorité au parti adverse. C'est la plus pitoyable des faillites dans l'exécution d'un programme noblement élaboré. "

Non seulement les élections présidentielles du 2 novembre ont été écrasantes pour le parti démocrate, mais celles qui ont eu lieu le même jour pour le sénat et la chambre ont complété sa déroute en assurant une forte majorité républicaine dans le congrès. Au sénat elle serait de dix voix et à la chambrr de cent-quarante. Parmi les vaincus, on signale un vétéran démocrate, M. Champ Clark, ancien orateur et leader démocrate dans la chambre des représentants.

Que va faire le parti républicain maître absolu du pouvoir ? C'est une question non seulement intéressante mais très grave.

* * *

Au Canada tout est assez calme en ce moment. Les chefs de parti ont terminé leurs tournées oratoires. La session fédérale s'ouvrira, dit-on, aux alentours du 20 janvier.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 29 novembre 1920.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

LE CHRETIEN EN RETRAITE, par le Père Alexis de Barbezieux, des Capucins. — Chez Téqui, à Paris, 1920.

Ce nom de Barbezieux et le fait que le livre est édité à Paris, voilà qui va peut-être dérouter quelques lecteurs canadiens. Mais quand nous aurons noté que l'auteur s'appelle surtout pour nous le Père Alexis tout court, qu'il est ce capucin à vénérable barbe qu'on rencontrait jadis sur la route d'Ottawa et qui séjourne maintenant à Limoilou, près Québec — et puis quand nous aurons ajouté que son livre contient tout simplement la substance des sermons qu'il a prêchés un peu partout dans des retraites données au Canada et aux Etats-Unis depuis vingt ans... tout le monde s'y reconnaitra et tous nos confrères voudront avoir, sur le premier rayon de leur bibliothèque, *le chrétien en retraite.* — C'est, sûrement, une mine riche et pour nous facile à exploiter. Le Père Alexis nous connaît bien, il sait ce qui convient à nos gens, il est clair et vivant. " Son travail — écrit le Père Léonard — est éminemment pratique. Le bon sens naturel et le sens chrétien y sont très heureusement combinés avec un cachet personnel et même local qui plaît à l'esprit et saisit la volonté, tout en donnant de la vie à ces pages. " Voilà un éloge qui n'est pas banal, et chacun de nos confrères pourra constater, même dans une lecture rapide, qu'il est mérité. — Dans son *avis au lecteur* (1er janvier 1920), le cher Père Alexis présente lui-même, très modestement, son travail : " Nous avions publié en 1912 une brochure intitulée *la famille chrétienne.* L'accueil bienveillant qui lui fut fait nous a déterminé à publier le présent volume. C'est le résumé de nos prédications au Canada et aux Etats-Unis. Parvenu au déclin de notre carrière et ne pouvant plus nous livrer au travail des missions, nous demandons au bon Dieu de bénir cet écrit et d'en faire après notre mort un instrument d'apostolat. " — Nous n'ajouterons qu'un mot pour remercier l'auteur de l'hommage qu'il nous a fait d'un exemplaire de son excellent volume et pour lui dire : " Vénéré Père, quand Dieu le voudra, mourez tranquille ! Vous prêcherez quand même encore longtemps. "

E.-J. A.

* * *

MELANGES HISTORIQUES, par Mgr D. Gosselin, docteur ès-lettres de l'Université Laval. — Imprimerie franciscaine-missionnaire, Québec 1920.

On a écrit " qu'il est malaisé de condenser davantage une pareille somme de faits et de forcer si irrésistiblement le lecteur à les soupeser " que ne le fait ce petit volume de 143 pages. Je me demande si c'est bien vrai? Il me semble qu'à beaucoup condenser ainsi, on risque de donner des choses une idée trop imparfaite, et que, devant ces raccourcis, l'esprit du lecteur s'égare un peu et ne soupèse guère. Mais il faut nous souvenir que l'auteur est ou fut journaliste! Les journalistes sont des gens pressés qui piquent au plus court. Mgr Gosselin a le mérite d'avoir su se mouvoir à l'aise dans ce milieu exigeant des raccourcis. Au jour le jour, il a voulu instruire des lecteurs qui se seraient cabrés devant un gros volume. Il leur a distribué la manne de l'histoire par petites *bouchées*. De sa part, c'était presque de l'héroïsme! Quand on sait l'histoire comme il la sait, ce doit être dûr de la hacher et de la fragmenter ainsi. Mais, ici, très justement, la fin justifie le moyen. L'ancien directeur de la *Semaine religieuse* de Québec a d'ailleurs une plume alerte et sûre d'elle-même. Ses *Mélanges historiques* se lisent bien. Et l'on comprend que tous les honneurs lui soient venus: docteur, chanoine, monseigneur, Benjamin (à son âge?) de la Société Royale... tout lui est arrivé comme par enchantement! Nous garderons son livre et nous le lirons... ce qu'on ne fait pas toujours !

E.-J. A.

* * *

BRINS D'HERBE, par *Monique*. — Imprimerie du *Devoir*, Montréal, 1920.

Monique est une bien charmante femme, que ses *billets du soir*, au *Devoir*, ont fait avantageusement connaître de nos lettrés. Je pourrais témoigner qu'elle était déjà charmante, étant petite fille, chez son oncle le curé — l'oncle-gâteau, dont elle parle quelque part (page 42). Qui aurait dit alors qu'elle mettrait au monde un livre fait de *brins d'herbe?* Ce que la vie tout de même nous ménage de surprises ! Dans son livre, cette maman au coeur tendre — car elle est la maman de trois fils, puisque, précisément, elle leur dédie son volume — publie des *aquarelles*, des *échos*, des *croquis* et des *chansons tristes*, autant de petits tableaux, où elle peint les choses ou les faits qui l'ont frappée au cours du jour et dont elle compose son *billet du soir*. Si vous me demandez quelle différence il y a entre une *aquarelle* et un *écho*, un *croquis* et une *chanson triste*, je vous confesserai, tout penaud, que je l'ignore. Tout cela se ressemble comme deux paires de jumeaux qui seraient elles-mêmes jumelles. M. Léon Lorrain, qui a écrit la préface du livre de *Monique* et commis l'indiscrétion de nous dire son nom, termine sa fort gentille page en disant :

" L'observation de la nature lui suggère (à *Monique*) des transpositions dans le domaine spirituel qui, sans être toujours neuves, sont souvent heureuses et parfois excellentes. Le genre même interdisait à Madame Benoit de profondes considérations et de longs développements. Elle ne prétend, du reste, qu'à nous offrir des *brins d'herbe* et quelques *gouttes d'eau*. Mais n'est-ce pas là toute la verte fraîcheur du printemps? " — On ne saurait mieux dire! N'exagérons rien, ce ne sont que des *brins d'herbe*. Mais ils sont bien frais, quoique un peu tristes, je ne sais pourquoi. C'est peut-être, d'ailleurs, ce qui fait leur charme. En tout cas, à défaut du rayon de soleil qui leur manque, j'aurais une folle envie de leur verser, à la racine, une goutte d'eau claire, afin qu'ils vivent longtemps, ces chers *brins d'herbe*. Bon et beau petit livre, à tout prendre, que *Brins d'herbe!* Nous le recommandons à nos lectrices... E.-J. A.

* * *

LA GUERRE DE LA DELIVRANCE, par le général Cherfils. 1 vol., de 494 pages. — Chez de Gigord, à Paris (15, rue Cassette).

Le titre de *La guerre de la délivrance* appelle presque une explication. Il paraît être une ironie devant les réalités d'un traité de paix qui laisse la France accablée, sans la sécurité d'un avenir chargé de menaces, sans les réparations que la force seule pouvait obtenir. Délivrance! quand même, non seulement à cause des deux provinces captives, dont notre victoire a brisé les chaînes, mais surtout par la fin de l'humiliation de la défaite qui pesait sur nous depuis 1871 et qui avait fait aux gouvernements de notre pays une mentalité de vaincus tremblants devant l'insolente menace de l'allemand. Délivrance de l'âme même de la France héroïque et montée d'un coup d'aile au pinacle des nations du monde! Une histoire totale de la guerre ne pourra être écrite que lorsque tous les états-majors et gouvernements belligérants auront versé à la lumière du jour les tonnes de papiers de leurs archives. Rappelons qu'en 1914 on corrigeait encore l'histoire des batailles de 1870. On ne saurait donc prétendre qu'à faire un résumé très incomplet du grand drame mondial, en mettant seulement en lumière ses actes essentiels et les traits de sa physionomie extraordinaire. En tout cas, il était impossible, avant la conclusion de la paix, de parler de la guerre avec exactitude. Le devoir impérieux de l'union sacrée tenait nos bouches muettes vis-à-vis des erreurs de notre gouvernement et du grand commandement. La même réserve nous imposait le silence vis-à-vis des fautes des gouvernements et des états-majors.

alliés. Or, ce sont surtout les fautes de la guerre qui sont intéressantes à connaître et qui portent pour l'avenir la leçon d'un enseignement salutaire. Un tableau des opérations écrites au jour le jour, avec les documents empruntés à une complaisance insuffisamment désintéressée, aurait trop manqué d'indépendance et de libre interprétation. Il n'aurait pas pu présenter les événements avec les couleurs dont la sérénité de l'histoire exige l'exacte sincérité. Le présent résumé est écrit *ad usum Delphini*, pour l'instruction et l'édification de la jeunesse, avec le souci impérieux de lui présenter la vérité des raisons intimes cachées dans les coulisses du drame, lesquelles inspiraient les grands protagonistes et animaient leurs gestes. Il comportera trois parties. La première comprendra trois volumes. Elle sera l'exposé des opérations essentielles sur tous les théâtres de la guerre mondiale. La deuxième partie traitera de la puissance matérielle de la guerre, développée par elle et pour elle, sous le titre *le ventre de la guerre*. Une dernière partie s'essaiera à la *moralité de la guerre*, à son enseignement militaire, à ses répercussions sociales et économiques, à sa grandeur morale.

* * *

LA RESURRECTION DE LA CHAIR, par Henry Bordeaux, de l'Académie française. — Chez Plon-Nourrit, à Paris (8, rue Garancière).

Depuis *La maison*, parue en 1913, M. Henry Bordeaux semblait avoir abandonné l'art du roman auquel il avait dû tant de succès avec *Les yeux qui s'ouvrent*, *La robe de laine*, *La neige sur les pas*, pour se donner tout entier au récit direct de l'épopée nationale qui lui a inspiré *Les derniers jours du fort de Vaux* et *La vie héroïque de Guynemer*. Il revient enfin au roman avec *La résurrection de la chair* qui, sous le titre commun de *La vie économique*, fera partie d'un diptyque. *La résurrection de la chair*, qui est une étude de l'amour et des responsabilités de l'amour à travers la guerre, montre chez le romancier une manière élargie, plus puissante et plus humaine ensemble. Sur les riches fresques de la vie des vallées d'Alsace conquise dès le début de la guerre et d'une vallée du Dauphiné décrite comme il sait décrire se détachent deux figures de femmes inoubliables, Mme Bermance, Maria Ritzen. Dans la douleur, le choc des passions et la mort, éclate l'hymne de la durée et de la vie, symbolisée dans l'enfant par qui la vie recommence et la chair refleurit. *La résurrection de la chair* est un des plus beaux livres de l'auteur de *La peur de vivre*.

* * *

LE *PAROISSIEN* COMPRIS SANS GRAMMAIRE. — A la librairie Saint-François, à Paris (4, rue Cassette),— paraissant tous les deux mois.

De même que nos mères nous ont appris à parler sans grammaire et sans dictionnaire, de même que nous comprenions nos semblables avant que de connaître à l'école les règles du langage, ainsi est-il possible d'apprendre la langue de notre mère l'Eglise sans commencer par les déclinaisons et les conjugaisons. Avec le procédé que nous pouvons appeler la *méthode du latin liturgique*, ébauchée par un bénédictin en 1875 et perfectionnée par un franciscain de 1909 à 1920, un enfant, capable d'obtenir le certificat d'études primaires, peut, en quelques heures, préparer l'Evangile qu'il suivra sur le texte latin de son *Paroissien*, pendant que le prêtre le chantera à la grand'messe, le dimanche suivant... Le résultat de cette méthode est : 1o d'augmenter la dévotion des fidèles en leur faisant suivre la prière officielle et authentique de l'Eglise ; 2o de supprimer un grand nombre de difficultés inhérentes aux procédés ordinaires ; 3o de gagner du temps dans l'étude du latin liturgique ; 4o de mieux comprendre le français provenant du latin ; 5o d'élever le niveau intellectuel des chrétiens en les initiant aux beautés des textes liturgiques. — Sur le rapport favorable qui lui en a été fait par un spécialiste de l'enseignement secondaire, Mgr l'évêque d'Amiens a daigné approuver chaudement *Le Paroissien compris sans grammaire*, comme devant apporter " un renouveau de la vraie et solide piété ".

* * *

REUNBAHN (trente-deux mois de captivité en Allemagne — 1914-1917), par Jean Desflandres, — Chez Plon-Nourrit, à Paris (8, rue Garancière).

Ces souvenirs, témoignage écrasant ajouté au dossier des iniquités allemandes encore impunies, n'ont pas été écrits en vue d'un effet à produire. Leur forme primitive, respectée presque absolument, consistait en lettres d'un tour libre et vif destinées à l'intimité d'une famille alors réfugiée à l'étranger. Le fond de ces confidences émouvantes n'a pas été touché. L'auteur, du reste, de par ses fonctions d'interprète, était bien placé pour observer le triste secret des bagnes où l'Allemagne enfermait et torturait des soldats désarmés. Ce simple récit est à mettre à côté de la *Maison des morts* de Dostoïewsky. Toute l'horreur de l'existence des héros de ce sombre drame, travailleurs comparables à des forçats, Russes affamés criant

leur détresse et menés comme un vil troupeau, civils belges razziés par les barbares, évadés contre lesquels s'organisait la chasse à l'homme comme chez les négriers au temps de l'esclavage, se trahit, se déroule, apparaît dans la pleine lumière de révélations justicières. Les anecdotes abondent, encadrées de descriptions parlantes, sur les mauvais traitements infligés aux prisonniers, le régime de famine imposé, les brimades atroces de certains officiers de la chiourme germaine, les distractions improvisées au camp, les actes de solidarité généreuse entre alliés, les rigueurs de l'hiver d'outre-Vosges, les manoeuvres des espions, les maladies qui peu à peu peuplaient l'enclos funèbre, les sublimes espoirs aussi qui soutenaient ces milliers d'infortunés, la joie surhumaine du retour enfin et de la délivrance. A ceux qui ne se jugent pas suffisamment édifiés sur la portée de la *Kultur* allemande, nous conseillons la lecture de cette oeuvre de bonne foi, où se reconnaît *a priori* l'inimitable accent de la vérité.

* * *

ANOMALIES, par Paul Bourget, de l'Académie française. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

Le problème de la responsabilité humaine est l'un de ceux sur lesquels l'auteur du *Disciple* s'est penché avec l'attention la plus passionnée. S'inspirant des données positives, parfois si troublantes, de la science aliéniste, il a rassemblé, dans son nouveau volume, une série d'énigmes morales, de cas de conscience, capables de dérouter, par leurs complications singulières, les médecins les plus expérimentés, les confesseurs les mieux au fait de la faiblesse des créatures, les policiers les plus retors et les juges d'instruction les plus familiarisés avec les secrets mobiles des actions coupables. Quelle est la part de l'insconscient dans les gestes inquiétants des étranges héros des drames exceptionnels que le romancier fait défiler aujourd'hui devant nous : pauvre tailleur-ravaudeur parisien qui rêve, tout éveillé, qu'il est propriétaire d'une maison à Saint-Cloud, mythomane hanté par la peur de l'espionnage allemand, enfant épouvanté jusqu'à l'hallucination par la perspective du remariage de sa mère, général de l'épopée que l'ivresse rend cruel jusqu'au sadisme sauvage, âmes sublimes qui s'immolent avec délices au bien-être d'êtres méprisables, innocent qui s'accuse dans un délire trompeur, etc.? Drames rapides et violents dont le dénouement imprévu contient la réponse à cette redoutable interrogation.

* * *

TABLES

1o TABLE DES SOMMAIRES

JANVIER — I A Montmartre (*L'abbé Elie-J. Auclair*), p. 5. — II Revanche et délivrance (*M. Tamisier*), p. 21. — III Un apôtre d'après-guerre (*Ed. Gouin*), p. 34. — IV Les officiers d'état-major sous le régime français (*Pierre-Georges Roy*), p. 47. — V A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 60. — VI Notes bibliographiques (***), p. 77.

FÉVRIER — I La mentalité canadienne (*L'honorable Athanase David*), p. 81. — II Revanche et délivrance (*M. Tamisier*), p. 102. — III Revue de l'année 1919 (*L'abbé Elie-J. Auclair*), p. 121. — IV A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 141. — V Notes bibliographiques (*E.-J. A.*), p. 156.

MARS — I Souvenirs d'enfance (*Sir A.-B. Routhier*), p. 161. — II Un apôtre d'après-guerre (*Ed. Gouin*), p. 167. — III Le beau dans l'art — Les beaux-arts (*Frère Martinus*), p. 183. — IV Revanche et délivrance (*M. Tamisier*), p. 203. — V Les officiers d'état-major sous le régime français (*Pierre-Georges Roy*), p. 212. — VI A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 220. — VII Notes bibliographiques (*E.-J. A. et* ***), p. 235.

AVRIL — Survivance française (article Lemieux), (*L'abbé Elie-J. Auclair*), p. 241. — II Souvenirs d'enfance (*Sir A.-B. Routhier*), p. 248. — III Le Canada d'autrefois (1608-1840) (*Le chanoine Emile Chartier*), p. 255. — IV Les officiers d'état-major sous le régime français (*Pierre-Georges Roy*), p. 280. — V A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 295. — VI Notes bibliographiques (*E. C., E.-J. A. et* ***), p. 311.

MAI — I Un éducateur d'il y a cent ans (*L'abbé Elie-J. Auclair*), p. 321. — II Revanche et délivrance (*M. Tamisier*), p. 346. — III Souvenirs d'enfance (*Sir A.-B. Routhier*), p. 362. — IV Un apôtre d'après-guerre (*Ed. Gouin*), p. 369. — V A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 385.

JUIN ET JUILLET — I Le Canada d'hier et d'aujourd'hui (*Le chanoine Emile Chartier*), p. 401. — II Un apôtre d'après-guerre (*Ed. Gouin*), p. 427. — III Les facultés esthétiques (*Frère Martinus*), p. 443. — IV A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 459. — V Notes bibliographiques (*E.-J. A. et* ***), p. 475.

AOÛT ET SEPTEMBRE — I Sir Adolphe Routhier (*La Rédaction*), p. 481. — II La *Semaine sociale* de Montréal (Premier article) (*L'abbé Elie-J. Auclair*), p. 484. — III L'analyse et la critique dans les arts (*Frère Martinus*). p. 506. — IV Un sermon de " centenaire " (*E.-J. A.*), p. 524. — V A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 539. — VI Notes bibliographiques (*E.-J. A. et* ***), p. 558.

OCTOBRE — I La *Semaine sociale* de Montréal (Deuxième article) (*L'abbé Elie-J. Auclair*), p. 561. — II La vitalité française au Canada (*Le chanoine Emile Chartier*), p. 589. — III De Québec à Percé par le fleuve (*M. Tamisier, s. j.*), p. 605. — IV A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 622. — V Notes bibliographiques (***), p. 639.

NOVEMBRE. — I La *Semaine sociale* de Montréal (Troisième article) (*L'abbé Elie-J. Auclair*), p. 641. — II Psychologie de la peur (*Le lieutenant Jean Flahault*), p. 674. — III De Québec à Percé par le fleuve (*M. Tamisier, s. j.*), p. 680. — IV A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 700. — V Notes bibliographiques (***), p. 716.

DÉCEMBRE — I Les origines de la paroisse de Saint-Laurent (*Père Armand Grou*), p. 721. — II Le beau en sculpture (*Frère Martinus*), p. 738. — III Les confidences du cousin (*Corinne Rocheleau*), p. 766. — IV A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 772. — V Notes bibliographiques (*E.-J. A.* et ***), p. 787. — VI Tables (***), p. 793.

2o TABLE DES CHRONIQUES

A TRAVERS LES FAITS ET LES ŒUVRES (*Thomas Chapais*)

JANVIER — Le protocole de paix. — Hésitations de l'Allemagne.—Le sabordage de Scapa Flow. — Finalement le gouvernement de Berlin se résigne. — Les punitions à infliger. — Vindicte d'après-guerre. — En Angleterre. — Succès parlementaire du cabinet. — Discours de M. Lloyd-George à Manchester. — Une mauvaise presse. — La question irlandaise. — Le nouveau *Home Rule*. — Un aperçu de la mesure qui sera présentée. — Approbation en Angleterre. — Dénonciations en Irlande. — L'attentat contre lord French. — En France. — Victoire de M. Clemenceau. — La signification des élections. — La prochaine élection présidentielle. — En Italie. — Le discours du trône. — La question de Fiume. — Aux Etats-Unis. — La nouvelle session. — Le message du président. — Le traité. — Au Canada . . . . . p. 60

FÉVRIER — La signature du protocole. — La paix définitive. — Appréciations divergentes. — La première réunion de la ligue des nations. — M. Léon Bourgeois. — Le conseil suprême. — Les adieux de M. Clemenceau. — L'extradition du kaiser. — Refus de la Hollande. — Attitude justifiée. — La politique britannique. — En France. — L'élection présidentielle. — Pronostics trompeurs. — L'échec de M. Clemenceau. — Un désappointement. — Les incidents de l'élection. — Le caucus préliminaire. — M. Deschanel l'emporte. — Le vote du congrès. — Le nouveau président. — Le ministère Millerand. — Un échec initial.— M. Steeg et Léon Daudet. — Aux Etats-Unis. — Au Canada . . p. 141

MARS — Au parlement britannique. — La session. — Le discours du trône. — Le débat sur l'adresse. — M. Lloyd George répond aux critiques. — Un succès oratoire. — Amendement travailliste repoussé. — La nationalisation. — L'assemblée de la Ligue des nations. — L'extradition des accusés allemands. — Echange de notes. — Un compromis. — La question du kaiser. — Les Alliés accepteraient un moyen terme. — L'imbroglio italo-serbe. — La rentrée en scène de M. Wilson. — Il brouille les cartes. — En France. — Le cabinet Millerand. — L'avènement de M. Deschanel. — La situation politique en Belgique. — Aux Etats-Unis. — Une crise. — M. Wilson congédie sommairement son secrétaire d'Etat. — Le sénat et le traité. — L'article 10 et le Canada . p. 220

AVRIL — Le Conseil suprême et sa tâche. — Elle est ardue. — L'imbroglio italo-serbe. — L'intervention de M. Wilson. — Un pénible échange de notes. — La question turque. — L'occupation de Constantinople. — Les événements d'Allemagne. — Une révolution à Berlin. — Le problème économique. — Un manifeste du Conseil suprême. — Le point de vue français. — La politique anglaise. — La rentrée de M. Asquith. — Le nouveau bill du *Home Rule*. — Ses grandes lignes. — M. Asquith se prépare à l'attaquer. — Une manoeuvre de M. Lloyd George. — L'organisation d'un nouveau parti. — En France. — Le pape et le nouveau président M. Paul Deschanel. — Un projet de loi pour le rétablissement des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège. — Aux Etats-Unis. — Le traité rejeté par le sénat. — Fausse situation de M. Wilson. — Une incartade wilsonnienne. — Au Canada . . . . . p. 295

MAI — L'incident franco-allemand. — La vallée de la Ruhr. — Des troupes allemandes dans la zône interdite. — Les Français occupent Francfort et Darmstadt. — Situation délicate. — Déclaration inopportune de Llyod George. — Il est critiqué par des journaux anglais. — Explications de M. Millerand. — Une détente se produit. — La conférence de San-Remo. — L'entente se raffermit. — Une déclaration péremptoire des Alliés à l'Allemagne. — M. Millerand et les journalistes améri-

cains. — Résultats de la conférence. — Le régime des Dardanelles. — Le traité turc. — En Angleterre. — Le bill du *Home Rule*. — Le débat. — MM. Asquith et Bonar Law. — Discours de Lloyd George. — Sir Edward Carson. — Le budget anglais. — En France. — Le procès Caillaux. — Une juste condamnation. — Le Vatican et la France. — Au Canada. — La question du divorce. . . . . p. 385

JUIN ET JUILLET — La situation internationale. — Bon résultat de la conférence de San-Remo. — Un discours de M. Lloyd George. — Le désarmement de l'Allemagne. — La future conférence de Spa. — La réunion de Hythe. — Un incident. — La commission des réparations. — M. Poincaré s'en retire. — En Angleterre. — Le bill du *Home Rule*. — Le sinn-fein et l'Irlande. — Situation périlleuse. — Menace de guerre civile.— Les grèves françaises. — Energie du gouvernement. — M. Millerand sévit contre la Confédération générale du travail. — Un débat parlementaire. — Le ministre triomphe. — La reprise des relations avec le Saint-Siège. — Manoeuvres astucieuses. — Aux Etats-Unis. — Au Canada. — Sir Robert Borden. — Le budget. — Les nouvelles taxes, p. 459

AOÛT ET SEPTEMBRE — La conférence de Spa. — La question du désarmement. — La question du charbon. — L'opinion française. — Un vote à Paris. — La majorité appuie M. Millerand. — La crise polonaise. — Les Bolchévistes envahissent la Pologne. — Les Polonais adressent un appel aux Alliés. — Deux courants. — La France et l'Angleterre. — Une divergence fâcheuse. — Rumeurs à sensation. — Au parlement britannique. — La question irlandaise. — Sombre perspective.— Lloyd George et Asquith. — Aux Etats-Unis. — Les conventions républicaine et démocrate. — Les candidats élus. — Au Canada. — Changements de cabinets. — Des élections au Manitoba et au Nouveau-Brunswick. — Sir Adolphe Routhier . . . . . p. 539

OCTOBRE — La question russo-polonaise. — Un changement à vue. — Victoires polonaises. — L'aide de la France. — Divergences de vues. — L'accord rétabli. — Une note anglo-italienne. — La situation intérieure en Angleterre. — Deux terribles problèmes. — Question ouvrière.— Grève menaçante des mineurs. — Pourparlers inutiles. — Inquiétante perspective économique. — Question irlandaise. — L'objectif du sinn-fein. — République irlandaise. — Au bord de l'anarchie. — Le *Home Rule* de Parnell et de Gladstone. — En Italie. — Un soviet industriel. — Les ouvriers évincent les patrons. — Intervention extraordinaire du gouvernement. — Révolution économique. — En France. — Démission de M. Deschanel. — Election de M. Millerand. — M. Leygues premier ministre. — La *Ligue des nations*. — Un tribunal international. — Place au pape. — Un article des *Etudes*. — L'association du barreau et le divorce . . . . . p. 622

NOVEMBRE. — Résultat des victoires polonaises. — Un armistice. — L'imbroglio lithuanien. — Un émule d'Annunzio. — Le régime soviétique.— La *Ligue des nations*. — Sa prochaine session. — Un programme chargé. — En Angleterre. — Crises intérieures. — La grève des mineurs.— Pourparlers inefficaces. — Le début de la grève. — La rentrée des chambres. — On discute la question de la grève. — Un discours de Lloyd George. — Esprit de conciliation. — L'opinion des journaux. — Nouvelles négociations. — La question irlandaise. — Expression d'opinions. — Lord Grey, lord Morley. — Une lettre de M. Asquith. — Le *Dominion Home Rule*. — M. Lloyd George parle à Carnarvon. — A propos de représailles. — Lord Robert Cecil. — A la chambre des communes. — On demande une enquête sur les affaires d'Irlande. — Forte majorité ministérielle. — Une déclaration des évêques irlandais. — La mort du maire de Cork. — Est-ce un suicide? — Le pape et M. Millerand. — Message présidentiel. — Le cardinal Amette. — Un mandement du cardinal Dubois. — L'élection présidentielle aux Etats-Unis. — Au Canada . . . . . p. 700

DÉCEMBRE.—L'assemblée de la *Ligue des nations*.—Les délégués, le président, les vice-présidents, les commissions.—A propos de huis-clos.—M. Viviani et lord Robert Cecil. — Demandes d'admission. — Une passe d'armes. — Un discours éloquent de M. Viviani. — Le désarmement.— L'incident Jean-Jacques Rousseau. — Le budget de la ligue. — M. Lloyd George et la France. — Une interview. — La question irlandaise. — M. Lloyd George au *Guild Hall*. — La situation en Irlande. — Le terrorisme. — Les excès de répression. — Un sanglant dimanche.— Le bill du *Home Rule*. — Son adoption aux communes. — Devant la chambre des lords. — La difficulté du problème. — Séparation et autonomie. — La politique des anciens chefs de l'Irlande. — Un mot de Gratton. — Le " rappel de l'Union ". — En Grèce. — Trône vacant. — Les élections. — Défaite de Venizelos. — Constantin règnera-t-il ?— Les élections présidentielles aux Etats-Unis. — Victoire républicaine. — M. Wilson 772

3o TABLE DE LA BIBLIOGRAPHIE

PAGES

A Jésus-Hostie, par M. l'abbé Pierre Fernessolle 639
Albani (Laurence), par Paul Bourget, de l'Académie française . . 77
Amour (L') chrétien, par A.-D. Sertillanges, membre de l'Institut, professeur à l'Institut catholique de Paris 314
Anniversaires (Grands), par M. l'abbé H.-A. Scott, curé de Sainte-Foy, de la Société royale du Canada 477
Anomalies, par Paul Bourget, de l'Académie française 792
Anthologie (L') des poètes canadiens, par Jules Fournier, préface de M. Olivier Asselin 559

PAGES

Atlas (Dans le grand) marocain, par Paul Chatinières 80
Au coeur de l'histoire, par M. Louis-Raoul de Lorimier 716
Aventure (La grande) de Panama, par M. Philippe Bunau-Varilla . 718
Aventures (Les) du contre-espion Bourdigal, par Félix Serret . . 76
Bibliothèque québecoise, en vingt-cinq volumes, par Pierre-Georges Roy 236
Brins d'herbe, par *Monique* 788
Catéchisme des Sociétés coopératives agricoles du Québec, par l'abbé J.-B.-A. Allaire. 479
Catéchisme (Le) liturgique, par dom Camille Lerne 479
Chabrier (René), par l'abbé Hays 319
Chanoinesse (La petite), par M. Delly 238
Chemin (Le) de la victoire, par Louis Madelin 720
Choc (Le), traduction du *Clash* de M. Moore, par Ernest Bilodeau . 478
Chrétien (Le) en retraite, par le Père Alexis de Barbezieux, des Capucins 787
Christ (Les vertus du), par H.-C. Schuyler 238
Clarté (Vers l'autre), par Florence O'Noll. 319
Code des médecins et chirurgiens, par G.-A. Marsan, avocat et conseil du roi, professeur à l'Université de Montréal 160
Comédiens et amateurs, par Eugène Lasalle 158
Cours d'histoire du Canada (Tome I, 1760-1791), par Thomas Chapais, professeur d'histoire à l'Université Laval 157
Creuset (Le), par M. le capitaine Georges de la Tour du Pin . . . 717
Croquis laurentiens, par le Frère Marie-Victorin, des Ecoles chrétiennes, avec préface d'Ernest Bilodeau et des illustrations par Edmond-J. Massicotte 558
Divorce (Le), par le Père M.-Ceslas Forest, o. p., professeur de théologie à Ottawa 478
Eléments de Philosophie, par J. Maritain 719
Emballement (L'), poème anti-impérialiste, par M. l'abbé Apollinaire Gingras, docteur ès-lettres 235
En mocassins, par M. Arthur Guindon, p. s. s. 559
Etudes et appréciations — Nouveaux mélanges canadiens, par Mgr L.-A. Paquet, de l'Université Laval 156
Fleurs de paix! Fleurs de guerre! par Charles Baussan 318
Gilberte, ma soeur, par Henriette Célarié 237
Guerre (La) de la délivrance, par le général Cherfils 789
Hacquard (Mgr), des Pères Blancs, par l'abbé Marin 78
Héritage (Un) sacré, par M. l'inspecteur général C.-J. Magnan . . 320
Jeanne d'Arc (Vie de sainte), par Mgr Touchet, évêque d'Orléans . 640
Jésuites (Les) au Canada au XIXe siècle, par le Père Edouard Lecompte, s. j. 476
Jubilé d'argent et d'or de Mgr Paul Larocque, par M. l'abbé Dolor Biron 475
Justice (La) envers Dieu 313

PAGES
Laurier et son temps, par A.-D. Decelles 158
Lemaître (Jules), par M. Henry Bordeaux, de l'Académie française 719
Lourdes intime, par Ch. Sauvé, s. s. 639
Maison (La vieille), par Mlle Blanche Lamontagne 558
Manoir (Au fond d'un vieux), par Jean Morgan 317
Marielle, par Jean Dufourt 236
Marine (Histoire de la) française (tome V), par Charles de la Roncière 315
Masson (Polly), par William Henry Moore 311
Mélanges historiques de M. Benjamin Sulte, études éparses, compilées et annotées par M. Gérard Malchelosse 235
Mélanges historiques, par Mgr D. Gosselin, docteur ès-lettres de l'Université Laval 787
Mémoires et récits, par Frédéric Mistral 314
Métiers (Les trente-six) de l'émigrant, par Félix Serret 318
Nicolas II, inconnu, par le général A.-A. Noskoff (Jason) 316
Paroissien (Le) compris sans grammaire 791
Polonais et Russes, par K. Waliszewski 76
Résurrection (La) de la chair, par Henry Bordeaux, de l'Académie française 790
Révolution (La) égyptienne, par M. Sabry 78
Reunbahn (trente-deux mois de captivité en Allemagne — 1914-1917), par Jean Desflandres 791
Route (Sur la) sanglante (poésies), par Mario Taconnet 240
Saada la marocaine, par Elissa Rhais 240
Saint-Maurice (Les forges), Volume 6e des *Mélanges historiques* de M. Benjamin Sulte, annotés et commentés par M. Gérard Malchelosse 558
S'ils connaissaient leur bonheur!... par Jules Pravieux 312
Socrate et la pensée moderne, par René Millet, ancien ambassadeur 560
Taché (Mgr Antonin), par J.-Ernest Cyr, ancien député 479
Théorie des belles-lettres (4e édition) 639
Verdun (Dix mois à), par M. l'abbé Thellier de Poncheville . . . 480
Vie (La) au théâtre (Quatrième série—1913-1919), par Henry Bordeaux, de l'Académie française 79

4o TABLE GENERALE PAR ORDRE ALPHABETIQUE

Analyse (L') et la critique dans les arts (*Frère Martinus*) 506
Apôtre (Un) d'après-guerre (Mgr d'Hulst) (*Ed. Gouin*) 34, 167, 369, 427
A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*) . . . 60, 141, ... 220, 295, 385, 459, 539, 622, 700, 772
Beau (Le) dans l'art — Les beaux-arts (*Frère Martinus*) 183
Beau (Le) en sculpture (*Frère Martinus*) 738
Canada (Le) d'autrefois (1608-1840) (*Le chanoine Emile Chartier*) 255

PAGES

Canada (Le) d'hier et d'aujourd'hui (*Le chanoine Emile Chartier*) 401
Confidences (Les) du cousin (*Corinne Rocheleau*) 766
De Québec à Percé par le fleuve (*M. Tamisier, s. j.*) 605, 680
Educateur (Un) d'il y a cent ans (*L'abbé Elie-J. Auclair*) . . . 321
Facultés (Les) esthétiques (*Frère Martinus*) 443
Mentalité (La) canadienne (*L'honorable Athanase David*) . . . 81
Montmartre (A) (*L'abbé Elie-J. Auclair*) 5
Notes bibliographiques (*E.-J. A., E. C. et* ***), . . . 77, 156, 235,
. . . . . 311, 475, 558, 639, 716, 787
Officiers (Les) d'état-major sous le régime français (*Pierre-Georges Roy*) 47, 212, 280
Physiologie de la peur (*Le lieutenant Jean Flahault*) 674
Revanche et délivrance (*M. Tamisier, s. j.*) 21, 102, 203, 346
Revue de l'année 1919 (*L'abbé Elie-J. Auclair*) 121
Routhier (Sir Adolphe) (*La Rédaction*) 481
Saint-Laurent (Les origines de la paroisse) (*Père Armand Grou*) . 721
Semaine sociale (La) de Montréal (*L'abbé Elie-J. Auclair*) 484, 561, 641
Sermon (Un) de " centenaire " (*E.-J. A.*) 524
Souvenirs d'enfance (*Sir A.-B. Routhier*) 161, 248, 362
Survivance française (article Lemieux) (*L'abbé Elie-J. Auclair*) . . 241
Tables (***) 793
Vitalité (La) française au Canada (*Le chanoine Emile Chartier*) . 589

AP
21
R34
v. 78

Revue canadienne

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY